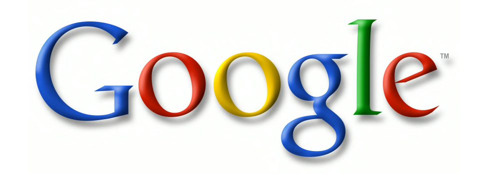
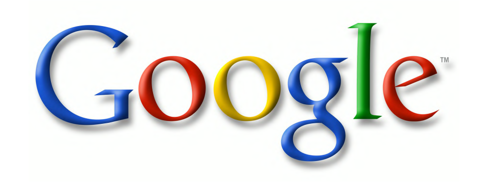
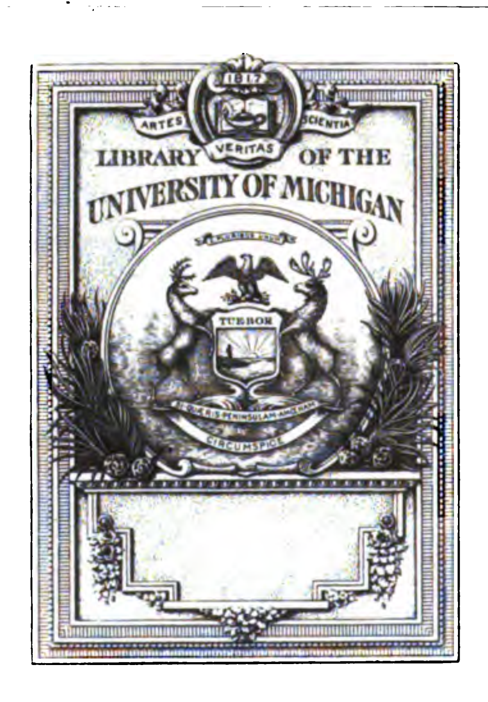
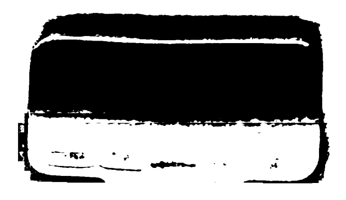


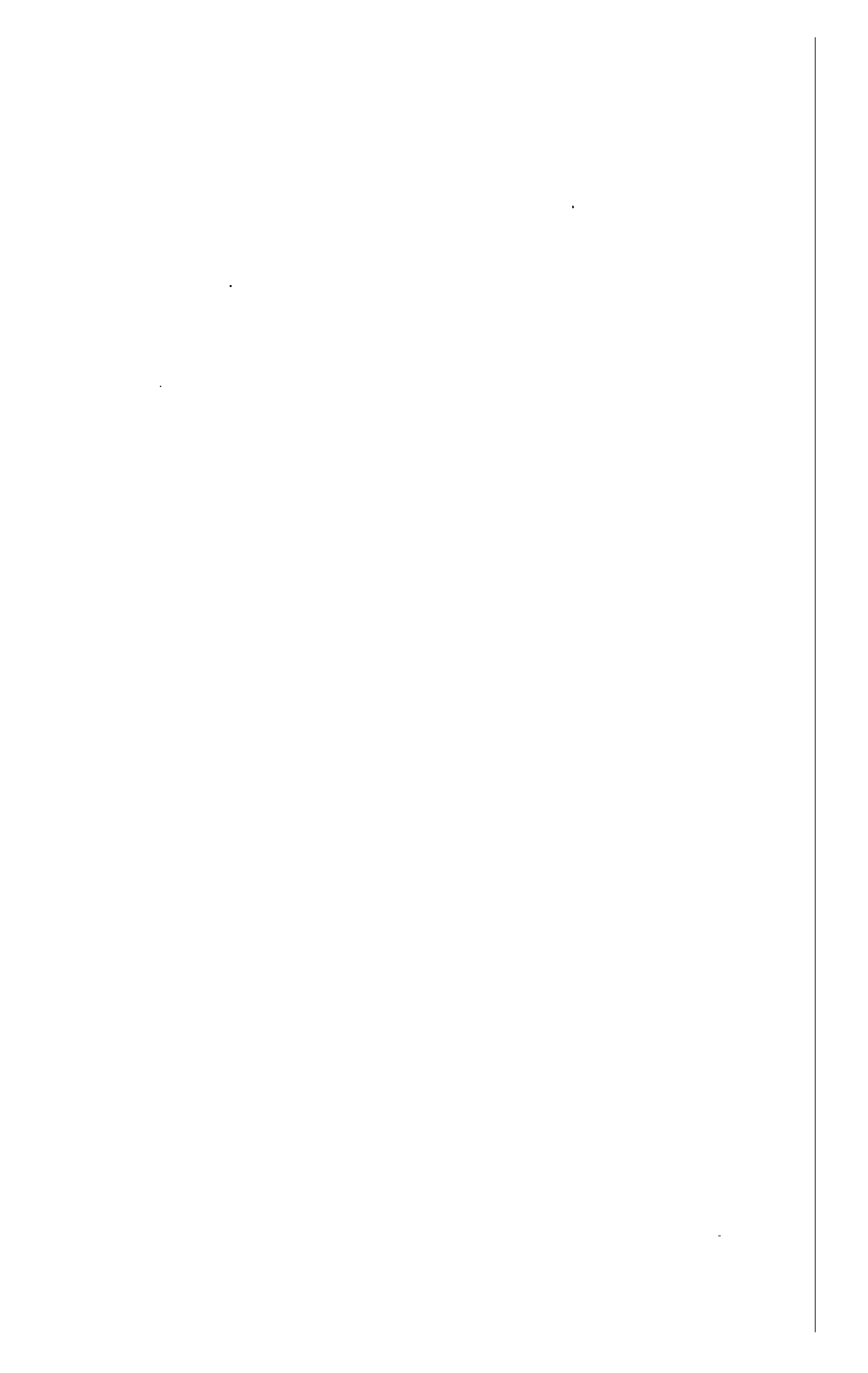

Google




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE







MÉMORIAL

DE

ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQU

DE BRUXELLES.

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,
BOULEVARD DE WATERLOO, N° 31.

MÉMORIAL

DE

L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE

DE BRUXELLES,

FONDÉ PAR

PH. VANDER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES, DE L'ACADÉMIE [illegible] DE TURIN ET DE LUCQUES, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, [illegible] D'HISTOIRE NATURELLE DE WETTERAVIE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ [illegible] NATURELLE DE LIÉGE, AUTEUR DE L'ATLAS UNIVERSEL EN 400 FEUILLES, ET DE L'ATLAS DE L'EUROPE, EN 165 FEUILLES.

LE DOCTEUR MEISSER

EST CHARGÉ DE LA RÉDACTION ET DE LA CORRESPONDANCE.



Bruxelles,

A L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE,

FAUBOURG DE FLANDRE.

1831

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE LIÉGE.

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,
BOULEVARD DE WATERLOO, N° 3¼.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE LIÉGE,

PRÉCÉDÉ

D'UN FRAGMENT DU MÉMORIAL DE L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES,

FONDÉ PAR

PH. VANDER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN ET DE LUCQUES, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE CELLE D'HISTOIRE NATURELLE DE VÉTÉRAVIE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LIÉGE, AUTEUR DE L'ATLAS UNIVERSEL EN 400 FEUILLES, ET DE L'ATLAS DE L'EUROPE, EN 165 FEUILLES.

LE DOCTEUR MEISSER

EST CHARGÉ DE LA RÉDACTION ET DE LA CORRESPONDANCE.



Bruxelles,

A L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE,

FAUBOURG DE FLANDRE.

1831

MÉMORIAL

DE

L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE

DE BRUXELLES.

Première Année.

> Pour pouvoir juger du degré de confiance que méritent les résultats, nous avons conservé tout le détail des opérations partielles.

L'ON ne peut se dissimuler que la plupart des ouvrages des géographes, présentent dans plus d'un lieu, la trace et comme le reflet des fluctuations de leur esprit; aussi à mesure que nous suivions les développemens de la matière que nous avions à traiter, nous découvrions et dans les faits donnés par la nature et dans les témoignages donnés par les hommes, sinon des contradictions manifestes, du moins de tels contrastes et de telles oppositions, que notre incertitude accrue par les efforts que nous faisions pour en sortir, nous jetait dans la plus pénible anxiété. Pourquoi nous serions-nous dissimulé ces erremens? Dans une science aussi compliquée, notre seule crainte était de laisser dans l'ombre un seul de ses élémens, et de ne pas laisser à chacun d'eux toute la valeur qu'il peut avoir.

Nos hésitations sont venues de notre sincérité, et nous nous sommes voués exclusivement à la géographie *expérimentale*, en provoquant les premiers sur tous les points du globe, les renseignemens qu'il est donné à chaque indigène de nous fournir d'après la spécialité de sa condition sociale.

A l'époque où nous vivons tous les peuples étant liés désormais par des intérêts communs, ils devraient s'assurer les moyens de faire que rien d'important n'arrivât chez aucun d'eux qui ne fut connu de tous les autres. Les erreurs, les calamités dont un pays gémit, pouvant un jour faire irruption dans tout autre, on voit quelle est la nécessité d'organiser un plan rationel de géographie et un systême bien entendu de renseignemens dans lequel seraient cités les noms de tous les correspondans, de même que les auteurs dans lesquels on aurait puisé des faits positifs. *

On a critiqué jadis en France les citations nombreuses dont s'autorisaient les savans allemands, ce n'était cependant qu'un acte de conscience, qu'un tribut à la vérité! aussi la France moderne s'est empressée d'adopter cette route et elle y marche guidée par le goût judicieux qui la distingue à la tête de la civilisation.

C'est ainsi qu'on fait naître une nouvelle et plus forte impulsion vers des recherches plus nécessaires à l'amélioration de la condition sociale, puisque les connaissances assurées par la géographie *moderne* offrent les principaux moyens de faire prospérer l'état. On le dira sans crainte d'être

* A la suite de chaque Dictionnaire nous donnerons la notice bibliographique, et les noms des personnes qui ont communiqué des détails, vu que des citations de ce genre à chaque article entraîneraient de trop fréquentes répétitions.

démenti, les discussions considérablement abrégées rentreraient dans leur cercle naturel, les déterminations qui en seraient la suite, deviendraient hors de toute atteinte, et le gouvernement appuyerait, lui-même, ses vues sur des bâses inattaquables, si chaque localité avait une description géographique, et si de tous ces ouvrages partiels on formait un ensemble méthodique propre à faire apprécier les ressources comparatives de toutes les parties du pays, les besoins de ses habitans, et enfin les chances annuelles qui peuvent les accroître ou les diminuer. Il faut convenir qu'un résultat nécessaire du mouvement progressif de la civilisation est la publicité qu'on donne aujourd'hui dans plusieurs pays, à une foule de documens précieux, qui restaient jadis enfouis dans les archives de l'administration. Perdus pour les sciences, pour l'histoire et pour l'utilité publique, ces matériaux demeuraient souvent inutiles au magistrat même, à cause de la difficulté de comparer des faits incohérens ou hétérogènes; cet ordre lumineux, sans lequel la vérité ne se découvre point, ne pouvait y pénétrer que par le secours de l'esprit d'analyse, de l'art d'observer et des rapprochemens éclairés par la science. Heureusement, depuis quelques années, il y a eu, à la tête des affaires, ou dans les grandes magistratures administratives, des esprits supérieurs aux anciennes routines, qui n'ont pas craint d'exposer au grand jour les résultats capables d'intéresser le commerce, l'industrie, la santé publique, les élémens de la population, la production et la consommation des denrées, la distribution des secours; en un mot, toute l'économie civile.

A l'aide de nos renseignemens présentés sous le grand jour de la publication, l'erreur même devient profitable à l'humanité, quand bien même elle ne lui rendrait que le

service de la sortir de sentiers battus, et de l'arrêter dans un penchant plus fâcheux, l'incurie et l'inertie. L'erreur peut être ainsi employée à la manière d'une arche de pont jetée sur une rivière de difficile traversée, elle aidera à aller plus loin : d'abord elle donnera de l'activité aux esprits; et puis avec la nécessité de la dépouiller de son caractère d'induire à faux, elle pourra heureusement fournir le sujet d'une réaction vive, et l'occasion de précieuses découvertes aux savans occupés des travaux positifs.

Nous essayons d'ouvrir la route mais il faut que cette route se divise pour que les vérités puissent avancer. Nous renfermant dans les données de l'expérience, nous ne saurions nous agiter dans les généralités de la science, ressemblant en cela à d'antiques Hermès, qui, placés sur l'embranchement de plusieurs chemins, paraîtraient les indiquer tous, et n'en indiqueraient aucun. Les prétentions à la science universelle annoncent chez les nations l'enfance des sciences et celle du savoir chez les savans. Le génie humain, local, temporaire, progressif est encore si loin de ses limites! Les sectes, les écoles, qui veulent parquer les sciences, affichent plus d'orgueil que de lumières, et nous croyons que, la vérité est dans un examen sans limites. La vie d'un seul homme et même de plusieurs, ne pouvant suffire pour observer scrupuleusement et coordonner ensuite le nombre de faits nécessaires à la description de la terre qui jusqu'à présent n'a pu être que *provisoire*, vu le grand nombre de faits douteux, le clair semé des vérités incontestables, et les erreurs qu'il est encore de nos jours difficiles de découvrir; il s'ensuit que l'utilité des observations partielles et des ouvrages destinés à en présenter la coordination, se trouve

à l'abri de toute objection raisonnable. Ce n'est qu'à l'aide * de la périodicité des publications et des tableaux présentés sous la *forme* d'interrogation, qu'on peut se flatter d'atteindre un jour à une somme de vérités qui puisse satisfaire les amis éclairés des sciences et de l'humanité. Aussi dans l'état actuel de progression des sciences géographiques, nous aimons à déclarer que notre fonction consiste principalement à mettre en ordre des matériaux dont la partie la plus considérable devra nous être entièrement fournie. Par cette précaution nous répondrons d'avance à une foule de gens du monde et de savans, qui pourraient se demander comment il est possible d'embrasser autant de sections différentes que comporte la géographie.

Tout ce qui est grand dans son objet, utile dans ses applications, inoffensif dans ses moyens peut et doit trouver place dans notre géographie; rien de mesquin, de personnel, d'hostile ne saurait y être admis. Notre réserve à cet égard sera portée jusqu'au scrupule, et nous donnons d'avance un gage de notre résolution par le soin que nous mettons d'éviter certaines expressions, dont l'emploi dans l'acception qu'elles ont acquise, n'est plus sans inconvénient et nuirait à l'objet que nous nous proposons. Il y a ainsi des termes qui ne seront jamais ramenés par nous que *géographiquement*, c'est-à-dire livrés sans responsabilité à l'examen de tous les hommes sans distinction de couleur, d'opinion, de secte ou de langue.

Le but principal qui nous dirigera sans cesse, sera de peindre avec vérité tout ce qui est du domaine de la

* Nous publierons annuellement des supplémens pour compléter chaque Dictionnaire.

géographie dans l'état actuel; les vues d'amélioration n'en étant que le complément, elles seront présentées avec réserve sans aucune prétention systématique, et avec le dégagement le plus complet de tout ce qui ne serait point établi par l'expérience. L'homme d'état jugera ensuite ce qu'il convient de mettre en œuvre; et notre tâche serait même assez bien remplie, si nous parvenions à placer sous un jour convenable les objets propres à attirer l'attention des personnes, appelées à profiter d'une semblable lecture.

S'il était un point sur lequel il fut permis et peut être obligatoire de s'écarter de cette réserve, ce serait sans doute en ce qui touche à la quotité et à la nature des charges supportées par la propriété et par l'industrie.

La force réelle d'un état, ne se calcule pas sur le nombre des lieues carrées qui composent son territoire, ni même absolument sur le nombre des individus qui l'habitent : cette force se compose d'une population généralement satisfaite des institutions qui la régissent, et qui surtout se trouve placée dans une situation telle, que l'universalité puisse repousser l'indigence à force de travail et d'industrie. Aussi ne saurait-on trop engager tous les écrivains de toutes les nations à détourner moins souvent leurs pensées de ces occupations manuelles, de ces travaux mécaniques, qui fertilisent tout, répandent partout l'abondance et la vie, et sans lesquels on verrait la société se dissoudre et les penseurs mourir de faim.

Si le tableau des ressources que peut présenter une contrée est la bâse première de l'assiette des impositions, il n'importe pas moins au gouvernement qui les exige, qu'au contribuable qui les supporte, de connaître au juste en quoi consiste la matière imposable, et de suivre

par conséquent toutes les branches du revenu public, pour pouvoir aboutir jusques au moindre intérêt particulier. Ces recherches mises en harmonie avec tous les élémens de l'état social, sont incontestablement la partie la plus essentielle de toute statistique; là se rattachent plusieurs questions assez délicates à aborder, mais qui pourront être suffisamment éclaircies *par d'autres que des géographes*, lorsqu'on les traitera avec prudence et impartialité.

La difficulté d'obtenir la vérité sur les choses qui s'y refusent le moins, justifiera la proposition d'un système bien entendu et de vues très praticables, lorsque la société cosmopolite aura été mise en activité.

Il s'agirait d'un système à la perfection duquel concourroient tous les peuples, et dont la direction serait confiée, pour chaque division de pays, aux personnes les plus zélées pour *le bien* de tous les hommes. Ces sociétés auraient des correspondances entre elles et avec le monde entier, dont elles suivraient pour ainsi dire, pas à pas, toute la géographie : sorte de surveillance indispensable à une époque où les voyages et la navigation semblent identifier tous les peuples en leur communiquant de nouveaux usages, de nouvelles habitudes qui effacent chaque jour ce qui subsistait de leurs anciennes traditions.

Nous disons, *toute* la géographie, voulant désigner l'ensemble complet des sections dont s'est enrichi cette branche importante de nos connaissances, surtout depuis quelques années, où, parmi tant d'explorations périlleuses, se distingue l'intrépide expédition du capitaine Parry, passant l'hiver sous les glaces du 75e degré.

De toutes les sections celles sur laquelle nous insistons

plus particulièrement est *la topographie physique*, qui écartant d'abord tout ce qui annonce les travaux de l'homme, présente les lieux tels qu'ils sont dans la nature; ainsi elle décrit en masse les montagnes et les inégalités du sol, les plaines et les bassins, les vallées et les rivières, les étangs, les marais et les côtes maritimes. Cette description physique du pays peut présenter de nombreux avantages; elle indique les moyens de distribuer et de multiplier les irrigations dans les localités arides, et expliquant la triple influence, qu'exercent sur la végétation, la qualité du sol, la température et l'exposition, elle permet d'établir avec exactitude des divisions agricoles; s'il se trouve des lieux qui, faisant exception aux règles générales, exigent un examen plus particulier, la topographie entre, à leur sujet, dans les détails nécessaires, avec d'autant plus de raison que des observations bien dirigées peuvent conduire à la connaissance des causes et révéler le secret des formations opérées par les révolutions physiques dans ces contrées.

Après la description du sol, rien ne doit plus attirer l'attention que le tableau des productions de la nature; la transition pour arriver de la topographie qui montre les objets en masse, à l'histoire naturelle qui les classe en détail, se fait par la météorologie et l'hydrographie; la première de ces sciences nous fait connaître les termes moyens du climat, l'hydrographie nous dévoile la nature des eaux relativement aux différens états de ce liquide, considéré dans le bassin des mers, dans les eaux courantes et dans les eaux thermales.

La terre satisfait par la culture aux premiers besoins de l'homme; elle varie et étend à l'infini ses productions;

mais les procédés qu'elle emploie ayant besoin d'être discutés, éclairés, dirigés, il convient d'examiner avec attention la nature du sol et les différences d'exposition, d'apprécier les influences atmosphériques et toutes les pratiques de culture, et d'en déduire, en un mot, des faits qui puissent propager les moyens de tout améliorer.

Les sciences physiques se tiennent par les mêmes liensq ui unissent tous les phénomènes de la nature, la classification des espèces que l'on doit regarder comme la partie fondamentale de la botanique et dont l'étude est devenue plus attrayante et plus facile par l'introduction des méthodes naturelles, est à la géographie des végétaux, ce que la minéralogie descriptive est à l'indication des roches qui constituent la croûte extérieure du globe. Pour saisir les lois que suivent les roches dans leur gisement, pour déterminer l'âge de leur formation successive et leur identité dans les régions les plus éloignées, le géologue doit connaître avant tout les fossiles simples qui composent la masse des montagnes, et dont l'oryctognosie enseigne les caractères et la nomenclature.

Les progrès de la géographie dés végétaux dépendent en grande partie de ceux de la botanique descriptive, et ce serait nuire à l'avancement des sciences que de vouloir s'élever à des idées générales, en négligeant la connaissance des faits particuliers. Il en est de même de l'anthropologie, l'homme et les variétés qui en composent les races diverses, sont sans doute le sujet le plus vaste et le plus intéressant dont puissent traiter les sciences naturelles, la philosophie et la morale. Cette étude, a de tout temps occupé quelques esprits supérieurs, qui cherchèrent à mettre à portée de leurs contemporains cette pensée sublime de Solon, inscrite sur le temple d'Éphèse, *nosce*

te ipsum; mais, à cet égard les modernes * ont bien surpassé les anciens réduits à des relations extérieures bornées et chez lesquels le peu de progrès des sciences naturelles ne permettait d'envisager une telle question qu'obscurcie par de vains sophismes.

Ces considérations nous ont guidé dans le cours de nos recherches; elles ont toujours été présentes à notre esprit à l'époque de nos études préparatoires. Lorsque nous commencions à lire le grand nombre de voyages qui composent une partie si intéressante de la littérature moderne, nous regrettions que les voyageurs les plus instruits dans des branches isolées de l'histoire naturelle eussent rarement réuni des connaissances assez variées pour profiter de tous les avantages qu'offrait leur position. Il nous semblait que l'importance des résultats obtenus jusqu'à ce jour, ne répondait pas entièrement aux immenses progrès que plusieurs sciences, et surtout la géologie, l'histoire des modifications de l'atmosphère, la physiologie des animaux et des plantes avaient fait, au commencement du 19[me] siècle. Le nombre des instrumens précis se multiplie de jour en jour, et nous ignorons encore l'élé-

* Pour l'homme considéré en général comme premier être zoologique, consult. Linné (systema naturæ, ed. 13, cur. Gmelin); Blumenbach (de generis humani varietate nativâ, Gottingue, 1795. 3[e] ed. in-8.) Buffon (hist. de l'homme); G. Cuvier (tab. élém. d'hist. natur., et règne animal); Lacepède (dict. des sciences naturelles); Virey (dict. des sciences médic. et histoire naturelle du genre humain, 3 vol. in-8. 1824. 2[e] édit.); Desmoulins (journal de physiologie 1825); et le colonel Bory de Saint-Vincent. (Dict. classique d'hist. naturelle, tom. 8.

Parmi les travaux remarquables sur l'angle facial et les diverses modifications qu'éprouve suivant les races, la capacité du crâne, voyez Wolterus Henricus Crull, dissertatio anthropologico-medica inauguralis de cranio ejusque ad faciem ratione, etc. Thèse in-8, 14 juin 1810, Groningue.

vation de tant de montagnes et de plateaux, les oscillations périodiques de l'océan aërien, l'intensité variable des forces magnétiques et tant d'autres phénomènes également importans sur lesquels nos tableaux (de renseignemens) appellent l'attention de tous les membres de la grande famille. *

La société Cosmopolite aurait pour but d'établir sur les différens points connus du globe des espèces de stations qui faciliteraient la correspondance des sociétés entre elles. C'est alors surtout que la centralisation doublerait

* Comme il n'est pas sans exemple que le ridicule ou le blâme essayent d'atteindre et de décourager ceux qui se livrent à de pénibles travaux, dans la conviction la plus intime de leur éminente utilité, nous croyons devoir déclarer qu'en formant la société cosmopolite notre premier but a été de servir les intérêts de nos compatriotes, parmi lesquels se distinguent plusieurs savans qui dès leur entrée dans la carrière ont su apprécier l'avantage des relations à l'extérieur. — Il ne sera pas en outre hors de propos de remarquer ici qu'à toutes les époques de leur histoire, les Belges ont montré le goût le plus vif pour les échanges qui pouvaient contribuer efficacement au bonheur et à la prospérité de leur pays.

Déjà civilisés, dès les quatorzième et quinzième siècles, on les voit portant dans le reste du monde leurs draps et d'autres merveilles de leur industrie, pour rapporter des lieux où ils trafiquaient, diverses productions naturelles. C'est à de pareilles importations, qu'on dût l'origine de ces grandes collections d'arbres à fruits, de plantes salutaires, et de végétaux d'ornement, dont l'existence est constatée dans le moyen âge, et qu'on y admira jusqu'au temps où l'historien Jacques Meyer les mentionna vers 1531.

Bruxelles, Anvers et Gand étaient alors célèbres par la pompe de leurs jardins auxquels furent bientôt ajoutées des collections de différentes espèces. Mathiole nous apprend que Busbeck, flamand, ambassadeur à la porte Ottomane lui envoya les dessins des animaux et des plantes qu'il pût recueillir dans les environs de Constantinople ou en Asie; et c'est à ce même Busbeck d'autres disent au médecin flamand qui l'accompagnait, que l'occident doit le lilas ornement actuel de nos bosquets

(*Syringa Vulgaris.*)

sa force. De Bruxelles comme d'un centre, une foule de ramifications s'étendraient au loin, et iraient porter en même temps, dans différentes contrées, les bienfaits de l'instruction. Chacune de ces grandes stations deviendraient à son tour le centre d'une sphère d'activité nouvelle. Les unes, sous le nom de *stations* de l'Afrique méridionale, occidentale et orientale, embrasseraient tout le continent africain et les îles au sud-est. Une autre station appelée Méditerranéenne s'étendrait aux îles Ioniennes, à la Grèce, à l'Asie mineure et à l'Archipel. Celle de la mer noire comprendrait les possessions de la Russie et de la Turquie. Enfin partout à la fois, dans les plaines délicieuses de la Perse, au sein de l'Arabie inculte et sur les côtes inhospitalières de la nouvelle Hollande, du Labrador et du Groënland, des philantropes chercheraient à faire germer dans les cœurs les sentimens de tolérance et de fraternité universelle.

Nulle limite stable ne peut être désormais posée aux progrès des lumières; tous les pays sont également le domaine de l'intelligence : il n'est donné à aucune puissance de se réserver exclusivement le commerce de la pensée et nous sommes bien loin du temps où Carthage pouvait défendre impunément qu'on visitât ses possessions de l'Atlantique. Le caprice et la violence ayant disparu en présence de la communauté des intérêts, il devait en résulter que les plus belles découvertes seraient dues aux efforts d'hommes indépendans, plutôt qu'aux soins et à la protection de quelques mécènes. Habiles en effet à saisir les occasions opportunes, persévérantes sans témérité, hasardeuses quelquefois, mais économes toujours, les associations générales doivent recueillir tous les avantages, tous les profits, dont les compagnies n'ont fait qu'embrasser

l'ombre. Des sociétés ont été élevées partout, mais elles n'ont pas encore été systématisées. Elles errent sans résultat pour l'humanité, parceque isolées comme les molécules d'un vaste corps lumineux, elles n'ont pas encore pu être ramenées à une loi centrifuge. Il est facile de tirer des inductions du particulier au général, pour mettre cette vérité dans tout son jour. C'est ainsi qu'à l'aide d'associations plus ou moins généralisées dans un pays, d'immenses travaux d'utilité publique ont été exécutés.

Les moyens de la société sont en premier lieu une correspondance universelle dans laquelle dominera la pensée de rendre cette correspondance *facilement* applicable à tous les besoins auxquels la géographie est appelée à satisfaire dans l'état actuel de la civilisation.

L'établissement Géographique de Bruxelles cherchera moins à faire des découvertes qu'à propager ce qui sera reconnu d'une application généralement utile; les parties dont cet établissement se compose cette année sont : une riche bibliothèque contenant les voyages, les divers muséums, les iconographies, les mémoires de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, les ouvrages périodiques, et une collection complète de tous les atlas et cartes publiés jusqu'à ce jour, des cabinets d'histoire naturelle où sont déposés les échantillons des minéraux et des fossiles du pays ainsi que des contrées étrangères, entr'autres, une précieuse collection de minéraux du vésuve, envoyés par le savant professeur *Monticelli*, un jardin de naturalisation, et de nombreux ateliers en pleine activité, où d'excellens artistes ont déjà acquis une réputation justement méritée par les progrès qu'ils ont fait faire à leur art *.

* Chacune de ces parties sera développée dans un travail spécial.

Dans le but bien arrêté d'utiliser et de ramifier la correspondance, on s'appliquera non seulement à vérifier et compléter les recherches bibliographiques, sans lesquelles il est impossible d'écrire désormais sur un sujet quelconque, vu qu'au préalable, il faut avoir consulté les auteurs qui en ont traité, mais on essayera en outre de réduire à l'expression la plus simple, la plus vraie, chacun des ouvrages qui contiendrait *des faits* appartenant à une des sections géographiques. On pourra ainsi espérer d'arriver à une époque où l'on offrira un bilan géographique, qui est encore un *desideratum* dans toutes les sciences.

En effet la multiplicité des travaux et des écrits destinés à déterminer ou à constater les progrès des connaissances humaines, ne tendent plus guère qu'à entraver une marche déjà encombrée. Que font tant d'observateurs et d'écrivains dont la liste suffit pour effrayer la mémoire la plus intrépide! sinon qu'ajouter des faits perdus dans des livres ajoutés à des livres; *faits* qu'on ne peut exhumer sous l'amas de ces livres, sans perdre un temps précieux à feuilleter ou relire ce qu'on a cent fois lu et relu autre part, et qui le plus communément depuis bien des siècles, fait, à tort ou à travers, la bâse conventionnelle d'un grand nombre de sciences

Pour mener à bonne fin ce projet qui épargnerait tant de veilles et de fatigues aux savans et aux industriels, et dans le seul but de leur soumettre les *faits* dégagés de tout leur entourage, nous avons conçu le projet d'instruire la jeunesse en mettant à sa disposition les livres, les cartes, les instrumens de physique, les instrumens aratoires et les échantillons d'histoire naturelle, que nous possédons. Une science considérée dans l'individu qui la possède

n'étant que l'aptitude de son cerveau à passer par une certaine filiation d'idées, nous en avons inféré que chacun de nos jeunes gens, d'après ses dispositions, devait être affecté à une spécialité rigoureusement déterminée. C'est ainsi que nous avons dirigé leurs études dans les langues, le système des *faits* qui appartiennent aux sciences naturelles, les mathématiques et le dessin, en rapportant autant que possible les signes aux objets sensibles.

Les arts qui s'occupent de l'éducation de l'esprit, sont merveilleusement secondés par l'intervention des machines. Sans leur secours, il est une multitude de phénomènes qui se déroberaient à toute espèce d'investigation, et qui resteraient éternellement hors de la sphère de l'intelligence, parcequ'ils sont placés hors de la portée des sens. Les uns nous échappent par leur extrême petitesse, d'autres par leur excessif éloignement, d'autres par l'obscurité qui les environne, d'autres par la difficulté de les dégager des objets qui frappent notre vue. Comment raisonner sur la pesanteur et la température de l'atmosphère, sans le secours du baromètre et du thermomètre? Comment traiter de l'électricité, sans le secours de la machine électrique? Quels progrès le microscope n'a-t-il pas fait faire à l'histoire, et le telescope à l'astronomie? Combien de découvertes ne doit-on pas à la machine pneumatique, à la pile de Volta, et à cent autres espèces d'instrumens qu'emploient les sciences physiques! A l'aide de ces instrumens, un monde nouveau nous a été révélé : de milliers de vérités cachées sont devenues ostensibles, et les arts chargés de l'éducation de l'intelligence ont pu lui ouvrir de nouvelles routes qu'elle n'eut jamais trouvées sans ce secours.

Les succès que nous avons déjà obtenus, nous les devons

surtout à cette marche sévère. * On ne saurait assez proclamer qu'il n'y a rien de plus inconséquent que de préparer les hommes aux professions les plus diverses par un seul genre de travail qui n'a de rapport avec aucune de ces professions. Nous avons dans l'Inde, observe un écrivain anglais, cent mille de nos compatriotes qui s'étaient préparés à ce voyage en faisant des vers barbares sur Apollon, Mars, Mercure, et du reste n'avaient appris aucune des langues que parlent les cent millions d'individus sur lesquels s'exerce leur domination.

Il arrive ainsi qu'il n'y a pas le moindre rapport entre ce que nous apprenons étant enfans et ce qu'il nous faudra faire étant hommes, entre les études de l'adolescence et les professions de l'âge viril. Ces premiers vices de l'éducation expliquent peut-être la cause de cet esprit routinier qui autrefois enrayait le mouvement de tout ce qui doit tendre au développement intellectuel et par conséquent au bonheur de l'homme : car de nos jours on remarque que plus il se mêle d'instruction à la pratique d'un art quelconque, et plus on l'exerce avec élévation, avec désintéressement, avec affection; plus on le cultive pour lui-même, plus on est occupé de ses progrès; on est moins sensible aux bénéfices qu'on fait comme spéculateur; on l'est d'avantage aux succès obtenus comme artiste, on est touché de ses gains, moins parcequ'ils sont un moyen de bien-être que parcequ'ils rendent témoignage du pouvoir qu'on exerce, parcequ'ils sont un moyen d'acquérir un pouvoir plus grand, et, au lieu de dissiper ses profits dans les jouissances du luxe, ainsi que le font d'ordinaire les

* Des cours gratuits ont lieu régulièrement dans le local de l'établissement. Ils ont pour objet l'enseignement des langues, des mathématiques, des sciences naturelles et du dessin.

industrieux dont l'esprit est peu cultivé, on en emploie la meilleure partie à étendre utilement ses entreprises, à perfectionner ses procédés, en général à devenir plus puissant dans sa profession, à obtenir des résultats plus considérables *.

La société centrale de Bruxelles indépendamment de son travail pour le dehors, s'attacherait pour l'intérieur à des études suivies sur le système de culture, sur les amendemens et engrais, les instrumens aratoires, les plantes utilisées pour les arts, les plantes médicinales et hygiéniques, les productions de l'horticulture, l'amélioration des animaux domestiques, la destruction des animaux nuisibles, les coutumes rurales, routines et mêmes proverbes qui dans plusieurs endroits faisant autorité, doivent être combattus avec persévérance par le philanthrope, sur les maladies endémiques et sur les moyens d'y remédier, en provoquant des améliorations par le desséchement et la culture dans les localités qui produisent ces maladies, sur les épidémies, leurs successions, leurs périodes, leur caractère constant ou variable, sur les maladies des professions et les moyens de les faire disparaître, en perfectionnant les procédés industriels, comme l'a fait M. Darcet pour l'art des doreurs et le travail des monnaies; sur les effets des alimens, et les ressources qui permettent d'y suppléer

* Il serait à désirer que dans tous les pays où il existe des établissemens géographiques, il s'éleva à proximité, des instituts agricoles : pendant le temps où les élèves ne vaqueraient pas aux travaux de la campagne, ils pourraient assister à des leçons qui auraient pour objet l'explication des ouvrages concernant les événemens les plus remarquables de l'histoire de la patrie, l'étude des parties les plus essentielles de la géographie du pays, enfin la lecture d'ouvrages populaires sur l'économie rurale et domestique. Dans les leçons d'arithmétique on apprendrait aux élèves la manière la plus simple de calculer la surface d'un champ, la capacité d'une auge, d'un bassin, etc.

dans les temps de disette, par l'emploi de la gélatine qu'il s'agirait de généraliser; sur les secours à donner aux noyés et aux asphyxiés, genre de service encore si mal assuré presque partout et dans lequel on vient d'introduire, à Paris, des innovations si heureuses; sur la meilleure distribution à donner aux manufactures et aux usines; les voies de communication les plus favorables à l'échange et à l'exportation des denrées; sur l'établissement des bains publics, chauds et froids et d'écoles de gymnastique et de natation : sur la bonne administration des prisons et des hôpitaux, etc. Car il n'est peut-être pas un seul point de bien public qui ne vint se ranger comme de lui-même, dans le vaste cadre géographique. De ces institutions dont nous nous formions un si riant tableau, nous voyons naître un empressement à bien faire, une émulation de philantrophie bien propre à rapprocher des peuples que les horribles guerres n'ont que trop divisés; nous voyons se répandre partout, jusque dans les derniers rameaux du corps social, ce tour d'esprit propre à ramener l'idée et le goût des choses utiles et conservatrices, dispositions que nous serions trop heureux de substituer aux cruelles animosités qui nous déchirent; enfin, de tant de travaux accumulés par les années, nous voyons sortir des lumières inattendues sur les divers états du genre humain, et sur ceux que prennent en particulier les nations, lorsque dans la tranquille possession du sol natal, elles développent à loisir toutes leurs facultés.

La géographie n'a été trop long-temps qu'une science de mots qui ne semblait pas mériter une étude sérieuse. On ne donnait alors à la jeunesse que des notions insuffisantes, aussitôt mises en oubli que présentées aux efforts de sa mémoire! Il n'en restait, dans un âge plus avancé,

que le souvenir confus de quelques grandes divisions territoriales, et des noms bizarres auxquels ne se rattachait aucune idée morale ou philosophique. Le temps n'était pas encore arrivé où l'on reconnaîtrait que l'histoire d'un art, d'une industrie quelconque, de la pêche par exemple, mériterait de fixer notre attention tout autant qu'une série de batailles. Quel homme, quel événement en effet a plus contribué aux progrès rapides de la fortune et de l'indépendance des hollandais, que la pêche du hareng? De nos jours ne voyons-nous pas le fer mieux exploité, mieux travaillé, servir aux progrès de la civilisation, en rendant les communications et les transports plus faciles, soit que des ponts en chaîne ou en fil de fer s'élèvent sur les rivières, soit que des routes et des ornières en fonte s'établissent entre nos villes? On peut en dire autant d'une infinité d'autres travaux d'un avantage local, tels que les canaux de navigation, d'irrigation ou d'écoulement, le desséchement des marais, la construction et l'entretien des digues, ainsi que d'autres constructions auxquelles sont attachées la conservation et la prospérité des territoires. Faire connaître la nature et les besoins des différentes contrées, provoquer des discussions sur les difficultés et les avantages des travaux exécutés à l'étranger; c'est aussi indiquer aux capitalistes un emploi également honorable et utile de leurs fonds, et en même temps attirer sur le pays tous les bienfaits dont il peut être susceptible.

Ce sont les découvertes des derniers siècles, et les récits des voyageurs qui ne se sont pas bornés à parler de la configuration des terres, qui ont éveillé la curiosité des lecteurs, et appris aux hommes, qui cherchent partout matière à leur instruction, que la géographie en comportait une si

étendue que rien de ce qui touche aux intérêts humains ne lui est étranger. Cette science a pris, de ce moment, une marche régulière; elle a formé un corps; elle est devenue l'objet de l'attention du naturaliste et du commerçant, du philosophe et du mathématicien, du guerrier et du législateur. Embrassant à la fois les plus hautes spéculations de l'intelligence et les plus minutieux détails de l'organisation matérielle, la science géographique s'est faite l'histoire du monde entier. En décrivant les lieux, elle évoque les siècles; elle retrace dans ses tableaux cette nature toujours variée et cependant immuable; elle peint l'homme, ses mœurs et ses institutions, image vivante de l'univers dont elle soumet à ses investigations la forme éternelle, les combinaisons variables et les produits journaliers.

Le besoin d'être court nous a imposé des retranchemens que nous n'avons pas faits sans regret : qu'il nous suffise d'annoncer que dans ce fragment notre principal but a été de provoquer de nouveaux renseignemens, et que vu l'impossibilité de rédiger toutes les questions qui devaient servir à combler les lacunes de la science pour la description de chaque localité, nous avons préféré pour le moment de donner un aperçu rapide de quelques unes de nos sections géographiques à la suite desquelles nous plaçons une partie de notre correspondance et les tableaux que nous avons fait circuler depuis 1829. Nous avons lieu d'espérer qu'à l'aide de cette méthode d'investigation qui nous met en rapport non seulement avec toutes les célébrités, mais avec tous les hommes qui aiment la vérité, nous parviendrons sinon à rectifier bien des erreurs, du moins à donner un plus haut degré de précision à beaucoup de notions qui, de nos jours, réclament un complément.

Les différentes sections dont se compose le *Mémorial*, paraîtront successivement au fur et à mesure que seront publiés les dictionnaires des provinces : ne les considérant chacune d'elles que comme le développement des tableaux circulaires, ceux-ci trouveront leur place à la fin de notre *Mémorial*, dont ils offriront ainsi le résumé analytique.

Le réglement de la société sera livré au public très-prochainement.

L'Établissement Géographique, dont on a lithographié quelques vues, ainsi que le plan complet de tous les détails de l'intérieur, compte à peine deux années d'existence; et cependant, malgré les difficultés des circonstances et les obstacles inséparables de toute entreprise scientifique qui marque pour la première fois dans un pays, toutes les promesses faites au public seront réalisées, et de nouveaux développemens ne tarderont pas à donner la mesure du mouvement progressif.

Explication

du Plan des Souterrains.

A	Entrée principale.
b	Petite cave.
b'	Petite cave.
c	Escalier du souterrain à gauche.
c'	Escalier du souterrain à droite.
d	Palier.
d'	Petite cave.
e	Escalier du souterrain à gauche.
F	Sortie principale sur la rivière.
g	Dépôt de charbon.
i	Corridor de l'escalier du souterrain à droite.
k	Dépôt
l	Communication de l'imprimerie au magasin de pierres.
l'	Pièce destinée au service des serres.
m	Grande cave
n	Logement du jardinier
o	Souterrain de la serre ronde.
p	Galerie souterraine
q	Entrée de la galerie souterraine
r	Réservoir d'eau pour le service des serres
s	Magasin des pierres Lithographiques
s'	Galerie souterraine pour le service des fourneaux.
s"	Pièce destinée au service des serres
U	Grande cour
x	Serre basse
I	Cabinet
I'	Laboratoire de chimie.
II	Imprimerie Lithographique,
II'	Mouillage du papier
III	Dépôt pour broyer l'encre.
IV	Latrine particulière
V	Mouillage du papier
V'	Cabinet d'essai du chef imprimeur
VI	Imprimerie Lithographique.
VI'	Imprimerie Lithographique
VII	Lavoir
VII'	Cuisine
VIII	Cave.
IX	Pompe.
X	Imprimerie Lithographique
XI	Cabinet d'essai du chef imprimeur
XII	Imprimerie Lithographique.

Etablissement Géographique de Bruxelles

n
l'
p
s"
o
r
m
s
s'
x
k
l
q
r
XI
XII
III
e
F
IV
g
V
V'
i
X
U
VI
VI'
II'
II
I'
I
d
c
h
IX
A
c'
b'
d'
VII
VII'
VIII

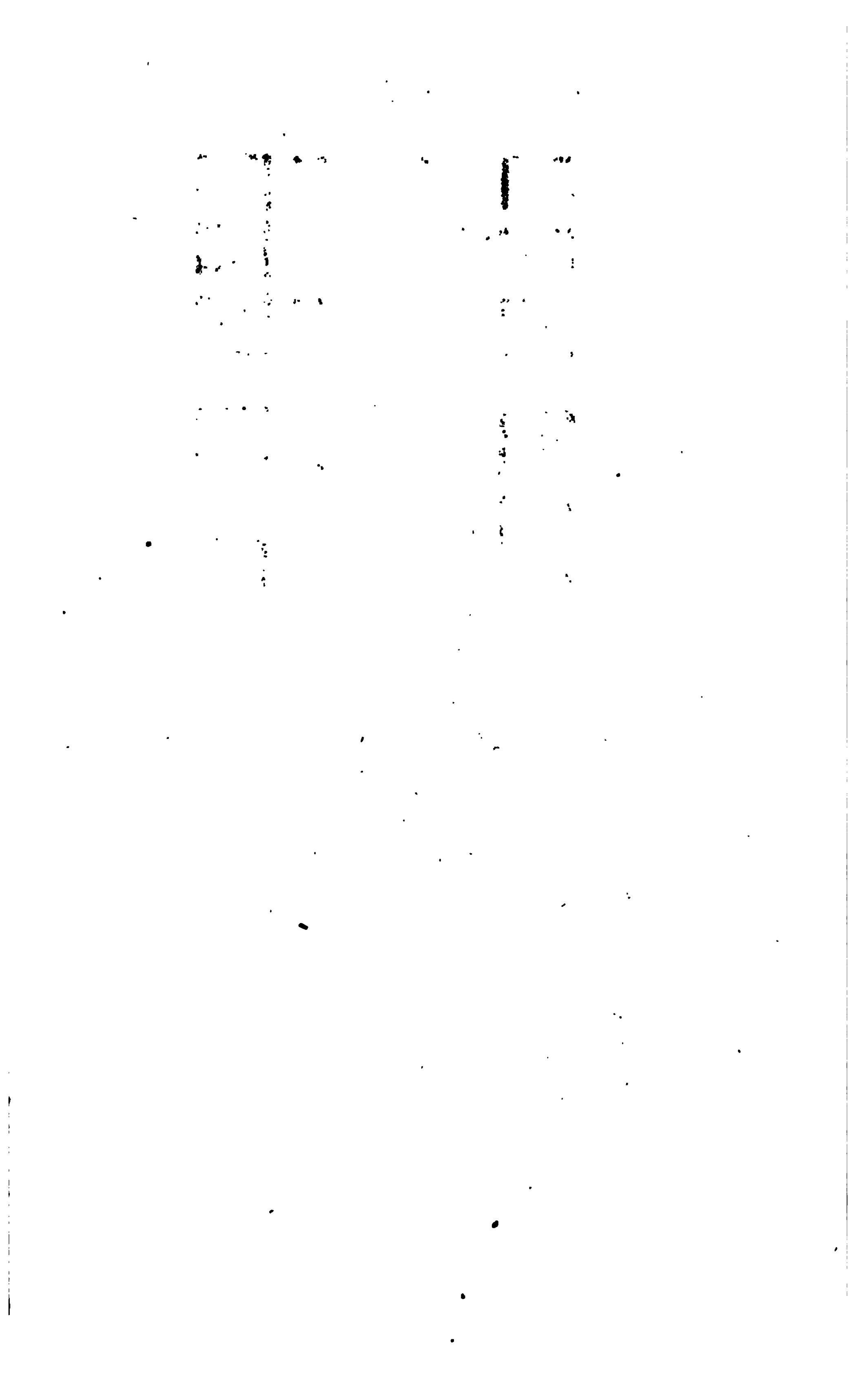
Plan des Souterrains

Explication
du Plan des Souterrains.

A	Entrée principale.
b	Petite cave.
b'	Petite cave.
c	Escalier du souterrain à gauche.
c'	Escalier du souterrain à droite.
d	Palier.
d'	Petite cave.
e	Escalier du souterrain à gauche.
F	Sortie principale sur la rivière.
g	Dépôt de charbon.
i	Corridor de l'escalier du souterrain à droite.
k	Dépôt
l	Communication de l'imprimerie au magasin de pierres.
l'	Pièce destinée au service des serres.
m	Grande cave
n	Logement du jardinier
o	Souterrain de la serre ronde.
p	Galerie souterraine
q	Entrée de la galerie souterraine
r	Réservoir d'eau pour le service des serres.
s	Magasin des pierres Lithographiques
s'	Galerie souterraine pour le service des fourneaux.
s"	Pièce destinée au service des serres
U	Grande cour
x	Serre basse
I	Cabinet
I'	Laboratoire de chimie.
II	Imprimerie Lithographique,
II'	Mouillage du papier
III	Dépôt pour broyer l'encre
IV	Latrine particulière
V	Mouillage du papier
V'	Cabinet d'essai du chef imprimeur
VI	Imprimerie Lithographique.
VI'	Imprimerie Lithographique
VII	Lavoir
VII'	Cuisine
VIII	Cave.
IX	Pompe.
X	Imprimerie Lithographique
XI	Cabinet d'essai du chef imprimeur
XII	Imprimerie Lithographique.

Etablissement Géographique de Bruxelles

Plan des Souterrains



Explication
du Plan du Rez de Chaussée.

A Entrée principale
B Escalier du Rez-de-chaussée à gauche
B' Escalier du Rez-de-chaussée à droite
C Escalier des soutèrains à gauche
C' Escalier des soutèrains à droite
D Grand palier à gauche
D' Grand palier à droite
E Escalier du bureau du Bibliothécaire
F Sortie principale sur la rivière
G Escalier du Rez-de-chaussée à droite
H Escalier du soutèrain à droite
I Grand palier du Rez de chaussée
K Dépôt du Musée et escalier de la Galerie
L Vestibule circulaire de la grande serre
L' Vestibule circulaire de la grande serre
M Musée
N Cabinet de Botanique
N Logement des Jardiniers
N' idem
O Serre ronde
P Plate-forme
Q Plate-forme d'entrée de la serre
R Escalier rustique
S Grande serre
T Avenue
V Grande cour
X Serre basse
1 Direction Générale
1' Cabinet du Directeur
2 Salle de lecture
2' Grande Bibliothèque
3 Bureau du Bibliothécaire
4 Dépôt des habits des artistes Lithographes
5 Cabinet des chefs de l'atelier des Lithographes
5' Cabinet pour les pierres terminées ou non achevées
6 Grand atelier des artistes Lithographes
7 Antichambre
7' Salon de réception
8 Logement du garde Magasin
9 Dépôt des clefs et concierge
10 Latrines
11 Atelier à aiguiser les burins
12 Atelier du ponsage des pierres.

Établissement Géographique de Bruxelles

Plan du Rez de Chaussée

Explication

du Plan du Premier Etage.

13 Serre papier d'un des chefs de l'établissement
14 idem - - - - - - - - idem
15 Grand palier du premier étage à gauche
16 Cabinet du chef de comptabilité
17 Bureau d'un chef de l'établissement
18 Salle d'instruction des élèves
19 Galerie de la Bibliothèque
20 Corridor
21 Manuscrits
22 Archives et renseignemens
23 Grand palier du 1er étage à droite.
24 Cabinet du dépôt des désinateurs
25 Contrôle, vérification et renseignements
26 Grande salle des dessinateurs
27 Enroulage des cartes
28 Séchoir des cartons à satiner
29 Grand palier
30 Cabinet de garde magasin
U Grande cour
V Plate-forme
Y Galerie au dessus de la grande serre

Etablissement Géographique de Bruxelles

V
20
21 22 23 24 25
19
18
U 26 26
17 16 15 14 13 30 29 28 27

Plan du Premier Etage

Explication
du Plan des Combles.

31 Palier
32 Menuiserie
33 Salle des coloristes
34 Dôme de la Bibliothèque .
35 Magasin des objets matériels de l'Établissement
36 Corridor
37 Dépôt d'objets divers
38 Grand magasin de papier et d'objets terminés
39 Palier
40. Magasin d'ouvrages satinés pour l'expédition
V Grande cour.
⟶ Direction du courant de la rivière

L'Établissement Géographique est bâti dans une situation très-pittoresque: au-devant s'ouvre une longue avenue de 100 mètres, garnie de peupliers; sur la gauche, du Côté des Serres, la vue se prolonge sur un vaste terrain dont l'art a su tirer le plus heureux parti; une belle pièce d'eau, une pelouse de verdure dominée par un pavillon en forme de temple et un jardin anglais sont disposés en une espèce d'amphithéâtre qui présente un tableau d'une perspective très-variée. Par derrière un taillis borde la Senne dont les eaux coûlent directement en coloyant la pépinière qui se développe à la droite de l'Établissement.

Établissement Géographique de Bruxelles

FRAGMENT

DE LA

CORRESPONDANCE

DE

L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE

DE BRUXELLES,

FONDÉ PAR

PH. VANDER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN ET DE LUCQUES, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE CELLE D'HISTOIRE NATURELLE DE VÉTÉRAVIE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LIÉGE, AUTEUR DE L'ATLAS UNIVERSEL EN 400 FEUILLES, ET DE L'ATLAS DE L'EUROPE, EN 165 FEUILLES.

LE DOCTEUR MEISSER

EST CHARGÉ DE LA RÉDACTION ET DE LA CORRESPONDANCE.



Bruxelles,

A L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE,

FAUBOURG DE FLANDRE.

1831

4

En publiant une partie de notre correspondance, nous n'avons eu d'autre but que de faire connaître les moyens d'investigation, qui seuls, selon nous, pouvaient nous placer sur la route de la vérité.

Le petit nombre de lettres que nous livrons à l'impression eu égard à la multiplicité de celles que nous avons émises, et à l'extension progressive de nos relations avec les différentes contrées du globe, ne remontent cependant pas à une époque antérieure à l'année 1829 d'où date notre principe de rédaction basée sur les renseignemens locaux, travail pénible auquel l'un de nous aidé de quelques élèves a essayé de suffire.

Quant aux lettres que nous mettons aujourd'hui sous les yeux du public, nous les donnons, sans prétention aucune,

telles qu'elles ont été expédiées, ce qui prouve que nous n'avons d'autre intention, que de provoquer des renseignemens partout où il y a des hommes qui attachent quelque prix à la description véridique du pays qu'ils habitent.

CORRESPONDANCE.

LETTRES LATINES.

Dom. sodalem societatum scientiarum Bruxell. et Lutet. plurimùm venerandum P. M. G. Vander Maelen, salvere jubet Nicolaus Hertzberg, præpositus Hardangriæ, pastor Kingservigensis, membrum societatis scientiarum Norvegiæ, eques ordinis Danebrogii Daniæ.

Pergratum mihi fuit, tuis 29 Martii h. a. honorari litteris quas tandem mense exacto recepi.

Multifaria, eruditissime! scire laboras, quorum haud pauca mihi quidem nota, sed eorumdem quid dem, quid non dem, dubius hæreo! Optato enim tuo satisfacere nequeo, nisi volumina scribendo, id quod nec otium nec senectus mea (annum jam agens 70um.) mihi

N. B. Nous croyons devoir faire remarquer ici, que c'est à leur spasteurs que les Islandais sont principalement redevables de leur grande moralité et de leur instruction peu commune. Ces ecclésiastiques sont très-nombreux dans l'île, vu qu'une demi douzaine de fermes ou de familles, à cause de la grande distance qui les sépare, ont à elles seules une petite église. Le pasteur est leur ami; il surveille l'éducation domestique des enfans; il achève lui-même leur instruction; il leur inspire les vrais sentimens de la religion.

permittunt, ne dicam eruditio mea parva! Pace itaque tuâ! Præcipuos quosdam scriptores rerum Norvegicarum commendaturus nominabo, utpotè ex epistolâ tuâ opinor, me certiorem factum, scripta Norvegica, undè haurire potes, tibi non esse nota.

1um. Quasi nucleum aut encyclopediam : scriptorem Ericum Johannem Jessen-Schardebøll Tom. 1. hafniæ 1763, daniæ script. de Norvegia, ejusdem geopraphiæ initio et progressu, de scriptoribus Norvegiæ a primis temporibus usque ad autorem, de nomine, finibus, latitudine, longitudine, climate Norvegiæ, de aurorâ boreali, de mari, de æstu maris, ejusdem fluviorum cursu, de phosphorescentiâ maris, de insulis et terrâ firmâ, de portubus finibusque, de montibus, de saxis a montibus ruptis cadentibusque (*Skruder*), de massis niveis : de omnibus quæ spectant ad Norvegiæ physicalem et geographicam descriptionem.

Habemus certè indigenos serioris immò serissimi ævi scriptores haud paucos quorum numero instar omnium sunt : historisk philosophiske samlinger, Christianiæ an. 1812 : Societatis topographiæ scripta : Topographiske selskabs skrifter : Buchstikken : nuntius currens : quæ scripta multarum parochiarum Regni descriptiones continent. Præ cœteris commendabo J. Krafts topographisk-statistisk Beskrivelse over Norge, Christianiæ : prima pars edita fuit an. 1820, jam 5 vel 6 partes. excussæ sunt et continuantur. Hi libri in officinis librariis Christianiæ venduntur. Opinor te callere linguam nostram ex his nempè tuis verbis : « ....Patriam.... cujus historia me suavissimè delectat. » sed fortasse Tormo Torfœi, qui latinè scripsit historiam Norvegiæ legisti!

Inter extraneos doctos peregrinatores, qui scripsere de Norvegia maximè dignos qui legantur commendo : Geologum Leopold von Buch in annalibus Gilberti; Beiträge zur Kenntniss Norwegens von Carl Naumann Leipzig 1824, præsertim respectu Geognosiæ et Mineralogiæ.

Tibi, solertissime! gestienti geographicè delineare Norvegiam, opus est chartâ Regni : quam benè delineatam an. 1785 : habemus a Pontoppidano quodam nec non geographiam Sommerfelti an. 1804. Hi libri necessaria scitu coutinent. Ex his plus cognitionis hauriendum quàm a meâ, etiamsi exaravissem verbosissinam epistolam. Omnia

quæ desideras de parochiâ meâ descripsi in Buchstikken nuper nominato ab anno 1812 ad 1826, quorum compendium compendiosissimè compositum hocce est : parochia Kingservigensis sita in præpositurâ Hardangriæ sese extendit a S. V. et N. V. et N. ad S. 7 milliaria norvegica continet; latitudo parochiæ solum modò 1 milliare; inclusa nempè est parochia a montibus 4 ad 5000 pedes rhinl. altis : sinus maris Samlefjord og Sorfjord 4 mill., norveg., longitudine inundat latera parochiæ. Numerus animarum 4,200 ad 4,300. Ad latus Sorfjordans dextrum est Folgefond longitudine 4 norveg., mil., latitudine 1 ad 1/2 ; summa ejusdem altitudo perpend. a mari 5180 ped. rhinl :. Folgefond descripsi in Buchstikken anno 1818, ni fallor.

Religioni evangelicæ Lutheranæ addicti sumus, eademque est totius Norvegiæ religio. Populus Norvegiæ est omninò religiosus, fidus, tranquillus, sincerus, fortis, ingeniosus, amans patriæ ingenuitatisque. Incolæ diœcesis Bergensis excellunt cœteris, vero Dei cultu et interno et externo ; insignes etiam sunt sinceritate et simplicitate morum et pietate. Vestitus antiquus perindè ac annis 4 ad 500 annis abhinc. Carne et lacte et piscibus et pane azymo (hordeo avenâque *fladbrod*) vescuntur indigenæ. Omnis luxus cujusvis generis osores, excipio, proh dolor ! usum spiritûs vini; sed laus Deo! Minor est abusus spiritûs vini hujus diœceseos quam cœterarum. In symposiis bibitur cerevisia pingûior ad morem antiquorum Norvegorum infusa trullis ligneis. De his dici potest ut Virgilius de Bia. « Pleno se proluunt (non auro) sed ligno. » Festum nati Christi celebratur præsertim pluribus diebus talibus symposiis in bona caritate : de his vide si placet. — Leopold von Buch, Carl. Naumann.

Tibi suggeras opto legem Norvegicam fundamentalem, ann. 1814 Christianiæ. Norvegus P. A. Haberg edidit Lutetiis librum linguâ gallicâ de constitutione Norvegiæ.

Chartam altitudinis montium Norvegiæ exhibere curavi 1826, Christianiæ, quæ monstrat summum jugum huc usque indagatum Alpium Norvegiæ esse 7,600 pedes rhinl. Secundùm 31 annorum diurnas observationes quas habui meteorologicas, inveni hujus parochiæ mediam temperaturam + 6° Reaumuri Thermometri mercurii scalâ. Barometri medium 27 — 11 — 8 gal. ped. (pied du

roi) ad littus maris; summum frigus, his 31 annis observatum, fuit — 14° Reaum. et summus calor + 23°; summus barometri status fuit 29 — 1 et minimus 26. 4 ad littus maris nempè.

Grato sumam animo in memoriam Tui, chartam Islandiæ, in cujus exaratione jam es occupatus. Gratiæ referendæ impar quidem sum; vires desunt; attamen verò, unicum quod mihi superest exemplar chartarum altit. montium mitto.

Sicut tu humanissime! Me primus dignatus es tuâ blandâ epistolâ, certè spero, te responsurum velle hisce litteris; responsum mittas, precor, per M. J. C. Rogge marchand à Bergen in Norvegiâ.

N[h]. HERTZBERG.

Dabam parochiâ ullensvangiæ juxtà Bergas in Norvegiâ 1829 mense, augusti, 12[a] die.

Viro illustri et reverendo Sodali Societatis Scientiarum Bruxellensis nec non Regiæ Societatis Geographicæ Parisiensis P. M. G. Vander Maelen, salutem plurimam dicit Th. Halthoris filius, Pastor ecclesiarum Forfastades, Haukadal, Brædratunga, et Skalholt.

Læto animo Tibi, vir illustrissime! qui patriam meam Islandiam dignari curas rectâ descriptione, placere vellem, tibi quam plurima, quæ ad hujus operis illustrationem pertinent, referendo; vereor autem ne earum sim obliturus, quæ tibi maximè intersint.

Sed ne tardem paucissimis argumentum attingere, hoc initium esto.

Insulam Islandiam, XC milliaria longam ab Oriente ad Occidentem, L vero latam ab Austro Boream versùs dicunt. Illa, ingentium montium multitudine, per maximam partem longitudinis onerata est, quorum permulti glaciales, nonnullique ignivomi dicuntur. (Inter hos Hekla, Katla et mons glacialis Eyafiallensis islandicè (*Eyafialla-*

Jokull) celeberrimi. Habitacula verò incolarum inter montes et littora tantùm sita sunt; quare, respectu montium et regionum, veteres, Islandiam in quatuor partes seu quadrantes (*fiórdungur*) borealem, australem, orientalem et occidentalem, et præterea, christianâ religione inductâ, totam insulam in duos Episcopatus, Skalholtensem in Australi et Holanensem in boreali parte diviserunt. Posterioribus autem temporibus, respectu jurisdictionis, in quatuor præfecturas (islandicè Amt) Regio Præfectui demandatas diviserunt, quæ ex quadrantum sitû nomen traxerunt. Præfecturæ iterùm in Toparchias divisæ: Porrò Toparchiæ (Syssur) in tribus (Hreppur.) Dispartiuntur, ubi tribuni (*Hreppstiorar*) singuli vel bini, in suâ tribu bonas regulas civiles defendunt. Respectu divisionis religiosæ, Islandia nostris temporibus unum salutat Episcopum, cui undeviginti præpositi pastorales; horum iterùm unicuique plures vel pauciores pastores morem gerunt. De toparchiâ Arnessensi, ubi mihi fortuna mansionem impertivit, solummodò aliquid speciatim enarrabo. Hæc in parte seu quadrante australi, circiter media inter montes et mare jacens, amni ingenti, a montibus glacialibus, ad mare usque profluente, orientem versùs est determinata; alter haud minor *hvita* (amnis albus) nuncupatus, e glacialibus quoque montibus originem habens, per Toparchiam transfluit. Horum utriusque aquæ color subalbidus, lactis mixturæ instar, videtur; uterque enim maxima parte liquefacta montium glacie constare præsumitur. Præter hos duos amnes, alii tres paulò minores per Toparchiam profluentes, in amnem *Hvita* sese effundunt, nimirùm Tungufliot (fluvius lingulæ) et Bruara (amnis pontis) et Sog, qui ex stagno Thinguallensi fontem habet. Occidentem versùs Toparchia Arnessensis Hellirsheide campis determinatur. Hæc Toparchia respectu rei religiosæ, in XV pastoratus, politicæ verò in XIII tribus dividitur. Inter amnes Piorsa et Hvita proximè ad mare, jacet perlata regio Floi appellata, quæ in V tribus, sed IV pastoratus divisa est. Pastorum sedes, ubi etiam templa ædificata sunt, ita vocantur: 1° Villingaholt ubi annexa synagoga Hroarsholt. 2° Gaulverabier, cui annectitur Stockseyri. 3° Kaldadarnes. 4° Hraungerdi cum Langardælir. A boreali latere hujus regionis proxima tribus, Skeid nominatur, spatium inter utrumque supra dictum amnem implens; ubi unica sedes pastoralis

Olafvellir (campi Olai) : tum magis boream versùs proximè ad amnem Piorsa et Montium radices, tribus Gunpveriensis, ubi sedes pastoralis Nupus, deinceps occidentem versùs, ad orientale latus amnis Hvita, tribus Hrunensis, ubi duæ pastorum sedes Holar et Hruni, cui posteriori sequitur Tungufell. Hanc tribum amniculus quidam Laxa ab utrisque ante dictis abscindit. Ultra amnem Hvita, occidentem versùs proximè ad montes, tribus Biskupstungur jacet. Hìc pastoris sedes Forfastadir, cui annexa sunt Haukadalar, Brædratunga et Skalholt. Hanc tribum fluvius Tungufliot in duas partes seu lingulas diffindit. Sed occidentem versùs, hanc tribum, cui nomen Grimsness, Bruara facit terminationem; illìc tres dantur pastorum Sedes : Middalur cum Uthlyd Mosfell et Klausturholar cum Burfell. Termini hujus tribûs ad latus occidentale, sunt tesqua Lingdalsheidi vocata et ante dictus amnis Sog., qui e maximo Islandiæ stagno (aquâ Thinguallensi) profluens, in amnem Hvita habet egressum. Ad boreale et occidentale latus hujus stagni, tribus Thinguallensis, boream versùs, montibus, occidentem versùs, tesquis circumdata jacet, ubipastoris sedes Thinguellir, sed huic annexa synagoga Ulfiotsvatn. Hìnc austrum versùs si pergas, ad occidentale latus, amnis Hvita qui hìc Olvesa nuncupatur, ubi pastoris sedes Arnarbali, sed annexa synagogæ Hialli et Reykir; demùm hìnc occidentem versùs, propè ad mare, tribus Selvogensis toparchiam Arnessensem claudit, ubi pastoris sedes. Hic est situs, hæc divisio religiosa, politica toparchiæ Arnessensis, cujus incolæ 4,570 numerantur et eorum plerique operiosi, læti atque humani sunt. De vegetantibus sive Herbis, quamvis multifariæ sint, pauca referre possum. Tamen Lichenis islandici, Angelicæ, nollem oblivisci. Sed de mineralibus hoc tantùm dicitur : toparchia tota, criteria habet; ignes subterraneos, per eam grassatos fuisse asseritur, nam plerique ejus lapides, carbonis instar exusti videntur; thermarum multitudo hanc suspicionem pari ; intestina terræ ignibus subterraneis aut fervidis aquis esse gravida, haud dubium est. Geysir juxtà prædium Haukadalensem, nec non huic similis Strockur, maximam admirationem merentur. Ambo, fervidam aquam L aut plures Passus in aerem, ingenti vi evomentes, una cum aquâ saxa difracta, sublime emittunt. Plures aliæ descriptione dignæ thermæ

in toparchiâ existunt inter quas : Badstosa et Geysir in tribu Olvesensi. Hæc pauca tuam benevolentiam excusare spero.

Summâ reverentiâ et gratitudine.

TH. HALTHORIS FILIUS.

Forfastades die 24 febr. 1830.

Præclaro atque plurimùm docto Domino P. M. G. Vander Maelen, sodali societatis scientiarum Bruxellensis, nec non Regiæ Societatis Geographicæ Parisiensis, salutem plurimam mittit Magnus Arnœus Pastor Ecclesiæ Thingeyrensis in Toparchiâ Hunavatnensi Islandiæ!

Tametsi mei officii curæ tantum sit, Ecclesiam Thingeyrensem ministrare, et quamvis ad Geographiam Domini G. Oddifilii Assessoris et Pastoris Ecclesiæ Reikiavik, Havniæ 1821 expressam, annuere possim, tamen tuis honorandis litteris 29 Martii p. a. sequentibus lineis sufficere cupio.

Toparchia hæc Hunavatnensis (*Hunavatns Syssla*) ad plagam Cæsiæ spectat, longitudinem circiter septem milliaria, et latitudinem maximè duo milliaria habet. Ad occidentem versùs amnis est nomine *Hrutafiardara* et sinus *Hrutafiordur* in quem hic amnis fluit. Ad septentrionale latus Mare est, quod Hunaflói vel *Schagastrandar Flói* vocant, à quo tres minores sinus nempè : Hrutafiordur, *Midfiordur* et *Hunafiordur*. Ad meridiem versùs magna jacet solitudo, et ad Orientem turba stat montium, qui differentiam inter hanc Toparchiam et Schagafordiensem agunt. Maximè hæc Toparchia a fructuosis vallibus, vel rure plano, vel oris marinis constat.

Amnes præcipui hi sunt : primus supra memoratus amnis *Hrutafiardara*, qui unà cum suo sinu, inter hanc toparchiam et Skan-

densem, item inter præfecturam Occidentalem et septentrionalem distinctionem agit; secundus amnis Midfiordensis (*Midfiardara*) qui in sinum medium fluit, et par est primo memorato amni; tertius amnis Videdalensis (*Videdalsa*) per vallem in ingentem lacum (*Midhop*) vocatum fluit, ante numeratis par; quartus amnis Vatnsdalensis (*Vatnsdalsa*) cujus pars inferior inter duo stagna manans *Quislar* vocatur; ille primùm per *Vatnsdal* in stagnum nonnullum in ore vallis Flodid, ac indè in stagnum Hunavatn perfluit, indèque ad sinum os scinditur; quintus amnis omnibus ante nuncupatis insignior, nomine *Blanda*, per *Blondudal* et *Langadal* usque in mare perfluit; sextus Orientem maximè versùs amnis nomine *Laxa* per *Laxardal* usque ad mare manat, isque oram marinam *Skagastrond* a valle *Langadal* discindit, et etsi amnis ille non sit grandis, tamen strictus est, et sæpè lethalis fuit. Collium et Montium classes sunt sequentes : A, Collis Hrutafiordensis (*Hrutafiardarhals*) : A sinu unacum rure nomen trahens, inter rus Hrutafiordense et rus Midfiordense distinctionem agit; B, Collis Midfiordensis (*Midfiardarhals*) qui inter Midfiors et Vallem Videdal situm habet latum. C, Montes *Vatnsnesfiöll* (in eâdem lineâ cum colle Midfiardarhalse stantes) circum se rus habent Vatnsnes; D, Montes Videdalenses (Videdalsfiiöllin) inter Videdal et Vatnsdal adstant. E, Montes Vatnsdalenses (Vatnsdalsfiöllin) inter Vatnsdal et Svinadal collocati sunt. F, Collis tenuis inter Svinadal et Blóndudal; G, Mons et collis inter Blondudals et Svartardals, Montes Langadalenses (Langadalsfiöllin) inter hanc vallem et Laxardals; H, Montes Skagastrandenses (Strandarfiöllin). I, Montes Laxaurdalenses (Laxardalsfiöllin) qui toparchias distinguunt.

Lacus notandi sunt sequentes :

1. Occidentem maximè versùs Stagnum Linakradals Vatn, inter Collem Midfiordensem ac Montes Vatnsnenses in convalle quâdam jacet. 2, ad latus orientale Montium horum, lacus est ingens nomine Vesturhop, unde rus circumjacens suum trahit nomen. 3. Illinc ad plagam borealem, penè mare, stagnum stat non insigne, nomine

Siggustada Vatn. 4. Non procul Orientem versùs lacus subit amplus, qui nomen habet *Midhóp,* hic, mare fere attingit, et per arenam exilem in sinum os ejus penetrat. 5. Mox fere lacus *Hunavatn* sequitur (inter quos duos lacus, in planitie quâdam, Prædium stat Thingeyræ, ubi olim monasterium fuit) ab hocce lacu hæc toparchia et sinus accipiunt nomen. 6. Hinc ad meridiem versùs, in ore Vatnsdals lacus stat, nomine Flódid, quem amnis Vatnsdali perfluit, et unde idem amnis rursus in duobus rivis in *Hunavatn,* qui *quislar* nominantur. 7. Ad orientem versùs in territorio Ausun stagnum nomine Laxarvatn jacet, (torrens enim, hoc inmanans stagnum *Laxa* vocatur. 8. Breve ab hoc postremùm relato stagno lacus *Svinavatn* venit, longus non autem latus est, et territorium Ausun a Svinadal abscindit. 9. Toparchiæ huic permultæ pertinent piscinæ, quæ in solitudinibus existunt. In plurimis hisce lacubus pisces innantes captantur.

Regiones vel partes hujus Toparchiæ ità enumerantur: I, Ad limina orientalia ejus, rus inter amnem est et collem; hîc in medio rure prædium est *Stadur,* ubi templum est et pastor ecclesiæ sedit; II, Ad latus orientale Collis Hrutafiordensis, territorium est formosum, valli simile amplæ, in quâ rus jacet; a bracchio maris *Midfiordur* nominatur. Hîc duo sunt prædia *Melstadur* et *Stadarbachi* cum suis templis ac ministris. Ad meridiem, hoc territorium in tres valles tenues dispartitur, clivos inter se habentes, quarum media villam habet *Nup,* ubi templum Stadarbacho annexum. III, ad pedem occidentalem montium Vatnsnesensium ora marina jacet, ibi villa *Kirkiuhvammur;* ad mare exterius, in promontorio nonnullo, rus montes circumjacens, Vatnsnes nominatur; hìc prædium Fiörn cum suo templo. IV, Orientem versus, ad latus Vatnsnesensium montium, et circà lacum Vesturhop, rus ab hoc lacu nomen accipit. Hîc duo sunt prædia *Breidabólstadur* et Vesturhópholar. Hoc rus a valle Videdal clivis saxosis vel montanis (nomen habentibus Biórgiñ) distinguitur. V, Tractus Videdalur venit, ubi villa Videdalstunga; hîc templum est *Breidabolstad* annexum. VI, Vallis amœna, nomine *Vatnsdalur* se aperit; hîc duo sunt prædia. VII, Extrà os hujus vallis, planities jacet formosa, quæ Thing vocatur; hoc rus graminosum ad meridiem tumulos saxosos, ad septentrionem mare, ad occidentem

lacum illum amplum Midhóp, et ad Orientem montem sublimem, lacumque Hunavatn habet. VIII, Ad orientem ab hac planitie, territorium partim clivosum, partim palustre nomine Asar procubat; infimum in hoc rure, ad mare, prædium stat Hiattabachi; in superiore autem parte hujus ruris villa stat ad alterum finem Svinavatns ejusdem nominis, ubi templum est Audkulæ annexum. IX, Trans lacum Svinavatn prædium stat Audkula, in valli Svinadal. X, In valle Blondudal prædium stat Blöndudalshólar. XI, Vallis angusta nomine Svartardalur aperitur; ibi prædium, item villa Bolstadarhud. XII, E duabus his congeminatis vallibus una tantùm amplior nomine Langidalur procreatur, quæ ad mare usque se extendit; hîc villa stat Holtastadur. XIII, A tergo montium Langadalentium vallis angusta nomine Laxardalur existit; hoc rus ad terminum toparchiæ orientalem jacet. XIV, Extra os hujus postremùm numeratæ vallis, ora marina nomine Skagastrond a meridie ad septentrionem sese distendit. Prope finem meridionalem, prædium stat Hoskuldstadur. Ad septentrionalem fere finem prædium nomine Hof. Circà in medio oræ, villa stat nomine Spakonufell. Quædam rura præ aliis nivosa sunt; in medio Toparchiæ nix minimùm depluit. Hæc meæ Toparchiæ descriptio. Incolæ nunc circà 3,33o numerantur, qui et à victu pecuario et piscatorio et frumentariis nutriuntur. In mercatorio merces frumentarias, lignarias, sal, ferrum, lina, vinum et plura emunt. Contrà lanam et merces laneas et pinguedinem pecudum et piscium divendunt. Plurimi inter iucolas industriosi, religiosi et hospitales sunt. Religionem Evangelico-Lutheranam colimus. Ministeria plurimi frequentant, doctrinas divinas domi diligenter legunt, psalmorum cantu atque precatione numen divinum adorant et juventutem informant. Incolæ non omnes bonâ sunt valetudine; inter alios morbos, præcipué arthritidem grassari, censeo. Res minerales hîc non sunt numeratu dignæ, exceptis tribus thermis calidis in Hrutafiordo, Midfiordo et hacce ecclesiâ. Plura memoratu digna non inveni : intra limites Thingeyrarum Ecclesiæ regio meis Curis solum demandata est.

MAGNUS ARNOEUS.

In ministerio Thingeyrensi d. 10 febr. 1830.

Viro præstantissimo Domino P. M. G. Vander Maelen, sodali societatis scientiarum Bruxellensis, nec non Regiæ societatis geographicæ Parisiensis dignissimo; ego : Magnus Erlendinus, *Præpositus* Eyafiordensis, *et Pastor Ecclesiæ* Hrafnagilensis *annexarumque ad quas* Akureyri, *seu Emporium Eyafiordense pertinet; et ego John Johnsonius pastor ecclesiarum* Grundensis *et* Modrevallensis Eyafiordensium, Modrufelli, *nosocomio* Islandiæ *borealis, habitans,*

Salutem dicimus plurimam!

Gratias habemus tibi, vir præstantissime! intimas pro litteris tuis die 29ª martii anni proximè elapsi ad nos datis, sed die 22ᵈᵃ decembris ejusdem anni a nobis acceptis, quarum lectio haud mediocri voluptate et gaudio animum nostrum perfundebat, eò quod et singularis humanitas et philanthropia ex illis eluceret, et patria nostra honorifico testimonio cumularetur, cujus licet situatio tàm propè polum arcticum et in confinio zonæ glacialis, primo aspectu parùm sensualium delectamentorum polliceri videatur, nihilo tamen pauciora signa et vestigia divinæ omnipotentiæ summæque sapientiæ antè oculos sistit, quam quævis alia orbis habitabilis terra, et nos ejus habitatores nihilo minorem causam, quam alii mundi incolæ, habemus, admirandæ et adorandæ divinæ bonitatis.

Sed causa, cur nos ambo simul tibi respondemus, gratiasque meritas pro epistolâ tuâ referimus, ea est, quod incerti sumus quem nostri reverà significatum volueris, cum alter quidem pastor sit ecclesiæ ad quam *Akureyri* pertinet, sed tamen præpositi munere et titulo honoratus, qui cum exteris nihil epistolarii commercii habuit, et infirmitate corporis ad scribendum inhabilis est redditus, sed alter e contrà proxime ad memoratam jacentis ecclesiæ pastor, cum diversis in *Daniâ, Holsatiâ* et *Angliâ* viris, per litteras interdùm collocutus est. — Sed quidquid sit, attamen, vir ornatissime! quod petitionem tuam attinet, ut tibi communicare velimus quædam

patriam nostram spectantia, tam generaliter respectu Geologiæ universalis quam specialiter respectu physicarum, ecclesiasticarum, politicarum et œconomicarum rerum, innatus amor patriæ impulit quo minus periculum faciamus huic tuæ laudabili petitioni satisfaciendi. At præsentis temporis angustiæ, officiique nostri occupationes, cùm non nisi paucæ dies supersint usque ad illud tempus, quo determinatum est ut proficiscatur cursor publicus hinc a boreali ad australem terræ quadrantem ubi navis cursoria regia omnes litteras tam privatas quam publicas ad exteros transmittendas exspectat, nec alia detur occasio litterarum ad exteros mittendarum, quam aut per cursorem publicum, ante dicto modo, et hoc semel tantum quovis anno, aut per naves mercatorias, quæ hîc ad Emporium *Eyafiordense*) Akureyri) annuatim quâvis æstate, negociandi gratia, appellere solent, haud possibile nobis est, priusquam autumno anni præsentis, cùm naves mercatoriæ hinc, mense circiter septembris, Havniam reversuræ sunt, aliquod specimen proni ad satisfaciendùm petitioni tuæ animi, litteris datis, exhibere, quod, Deo volente, nos tunc facturos pollicemur.

Non est ergo, vir prætantissime! quod diutius te detineamus legendo has nostras litteras; undè ad finem properantes, te sincero honore et amore, tuaque ad gloriam creatoris tendentia studia votis prosperrimis prosequimur.

Tui observantissimi :

MAGNUS ERLENDINUS, A° ÆTATIS 72do.

JSOHNSONIUS, A° ÆTATIS 71mo.

Dabâmus Modrufelli die januarii 28a 1830.

Domino illustrissimo P. M. G. Vander Maelen, plurimam in Domino nostro salutem, omnigenamque felicitatem dicit pastor Ecclesiarum Mosfellensium in Islandiâ Benedictus Magni.

Pergratæ mihi fuerunt, Vir Venerande! tuæ ad me litteræ datæ Bruxellis IV calend. April : anni præcedentis. Cæterùm quamquam humanæ tuæ petitioni satisfacere ardeam, et mihi quidquid de patriâ notatu dignum referre et posteritati mandare curæ cordique sit et esse debeat, tamen imparem memet ipse judico, laudatis tuis ita respondere, ut ad propositum geologiæ opus vel aliquatenus conducere, speive tuæ satisfacere possim; ne vero hæc mea ignorantiæ excusatio, desidiæ recusationis speciem præ se ferre videatur, Tibi Vir humanissime! quidquid in promptu et compertu est, lubens suppeditabo.

1. Mores Islandorum ut ubique gentium accidit, varii sunt; inter plerosque tamen qui de iis scripserunt, convenit, bonos esse, quod egomet etiam corde affirmo, addito : quod ab iis vitiis, quæ alias inquinant nationes, et humanitatis cultorumque morum indicium vulgò censentur, maxima pars abhorret; insuper pro, vel potius supra facultates, hospitales sunt; tam incolæ quam peregrini sine magnis impensis inter eos proficisci possunt; viatica, comitatus, aliaque necessaria, quæ in promptu sunt, partim gratis offeruntur, partim parvo emuntur; multi Islandorum litteris et aliis artibus liberalibus dediti sunt, tantùmque in eâ re progressi, ut peregrinorum admirationem nunc et olim in se converterint; nec tamen dissimulandum, penuriam librorum, insulæque paupertatem, quæ plerisque manibus victum sibi suisque parandi, necessitatem imponit, studiis multum officere.

2. Situatio regionis in concreditis mihi ecclesiis ea est : e septentrione Mosfell, ubi templum est et sedes pastoralis, et ingens ille mons

Esia dictus cujus cacumen, omnes in vicinitate montes superimminens, integrum fere annum nive obtectum aspicitur, et per rarò, mitissimo scilicet aëre, per mediam æstatem nudatur; ab ortu tesqua, a sede pastorali Mosfell, Mosfellsheidi, sive tesqua Mosfelli, dicta; alia est a specubus Hellisheidi sive tesqua specuum, vel, petrarum, ut alii derivant nominata, illæ ad mare usque austrum versùs protenduntur; tesquis hisce incultis et inhabitabilibus armenta pecudesq. pascuntur. Meridiem versùs, amnis, e supra laudata Hellisheidi, Scaturiens, Hellisca, quasi amnis e specu vel e petris profluens, dictus, Salmonum capturâ nobilis, meas a Reykjavicensibus ecclesias dividit; pars occidentalis a sinu Faxa Saxafjördur dicto, alluitur; in sinum huncce lingula prominet Gufunes sive lingula fumans, appellata, quæ freto valdè angusto ab insulâ Videy vocatâ disjungitur; ea pars sinûs quæ est e meridie lingulæ, haud infaustâ navium statione gaudet, quò fit, ut naves, quibus hiemem transeundi necessitas imponitur, hùc, quasi in portum aliquem, sæpius se conferant. In suprà laudatâ Gufunesi, templum Ecclesiarum Mosfellensibus annexarum, conspicitur. Ad villam quamdam, Reykirdiolam, intra parochiæ meæ limites, Thermæ exæstuant.

3. Libri Islandorum antiqui, quibus in primis delectantur incolæ, fere innumeri sunt, hi ex historiis tam peregrinorum quam conterraneorum, facta, non minus singulorum egregiorum virorum, quam totius Islandiæ nationis, continentibus, annalibus et Mythologiis variis conflant: pleraque hæc scripta edita et civitate latinâ donata, in litteratorum manibus cum laude et admiratione teruntur; in libro peculiari qui Schiagraphia inscribitur, scripta hæc recensentur et censentur.

4. Animalia insulæ nostræ, sunt oves, boves, equi, canes, feles, sues, vulpes, mures, glires, genus caprinum, et cervi Tarandi, qu per tesquas et montes errantes, incolis plus incommodi quam commod afferebant, quippe qui vivi propter salebras, rupes et acclivitaten montium caperentur haud facile erat, quo fit ut in dies adaugescen eorum numerus, ne nimiùm terræ noceant, jamjam a venatoribu acriter insecuti, minus infesti sunt. Interdùm etiam ursi glacie groen landicâ vecti apparent, sed e vestigio ab incolis circumveniuntur e

occiduntur. Insuper, insula nostra ingenti avium, piscium et insectorum multitudine abundat, quorum nomina nec novi nec teneo.

5. Quæ mineralia in terrâ nostrâ lateant neque negare neque affirmare ausim, sunt enim et qui varia eorum genera se aut vidisse aut investigasse contendunt, et qui id in dubium revocant; cæterùm constat si sulphur exceperis, ea nusquam insulâ effodiri aut exportari, omnemque in id huc usque impensam operam successû caruisse; verùm tamen inclinat animus ut credam aliquot mineralium genera hîc existere, quorum quædam, si recte sapio, me vidisse memini.

6. Forma judiciorum apud nos ita se habet : in plerisque causis civilibus (non criminalibus, et quibusdam civilibus) duo arbitri pacem inter litigantes, conditionibus, quæ, si fieri potest, in utriusque partis commodum cadant, componere conantur; quæ si non evalescat, excipit tribunal inferius, quod uno constat judice, sive Choronomo, (est scilicet insula in duodeviginti toparchias divisa, totidemque constituti Choronomi) indeque si res desideret, ad tribunal superius appellatur; hoc tribunal, in oppido Reykjavik constitutum. Iustitiarius cum duobus assessoribus et scribâ secretario administrat; hinc ad supremum tribunal quod Havniæ est, provocatur, cujus sententia manet.

In causis merè ecclesiasticis, præpositus loci cum duobus sacerdotibus, et Choronomo, judicis et scribæ munere fungente, sententiam dicit. Hinc provocatur ad Synodum quæ ex Regio Satrapâ, Episcopo insulæ et aliquot præpositis sacerdotibusq. constans VI iduum Julii quotannis Reykiavicæ habetur; hinc ad supremum Havniæ tribunal appellari potest; si partes litigantes jurisprudentiæ aut imperitæ sint aut optent, actor causarum defensorve iis addicitur.

7. Terra valdè uvida est, immò fluminibus abundans; puteique tam arte elaborati quam naturâ ipsâ scaturientes ubique conspiciuntur; horum aqua magis quam illorum salubris vulgò censetur. Fontium quorumdam scaturigines aquas continent calidas, vel etiam fervidas, quas vel ad aliquot ulnarum altitudinem, in aëra emittunt. Thermæ hæcce fervidæ, vernaculè Hverar, quod ollas æstuantes sonat, vocantur; exstat etiam apud nos, licet rarò, aquæ genus, quod cerevisiam et olet et sapit.

8. In Ecclesiis nostris accepta est religio evangelica ad reformationem Lutheranam accommodata, quam, diê quâvis dominicâ, Cleri nostri in templis coràm populo concionantur, tribusque festis, nativitatis scilicet Christi, Paschalis et Pentecostes, cultui Dei religioso addicuntur; sunt etiam alii sacri dies ad verbum Dei palàm populo enucleandum destinati, nempe festum circumcisionis Christi, quo incipit annus, Dies viridium et parascheves, item Festum Ascensionis, unusque dies quotannis, quo preces pro communi salute effundendæ sunt. — Nulla in Ecclesiâ Hæresis. Mortales à primâ pueritiâ à parentibus sub Sacerdotis fideli et vigilanti auspicio, religione Christianâ imbuuntur; quum verò paululùm adoleverint, à Sacerdotibus in penitiori scientiæ et morum doctrinâ erudiuntur, usque dùm tantùm in doctrinà Religionis profecerint, ut digni censeantur Confirmatione et sacrâ Cænâ; qui verò peracuti sunt ingenii, anno ætatis decimo quarto vel quinto in doctrinâ Religionis et fidei confirmantur; qui tardioris ingenii, infrà annum vigesimum; at qui adhuc maturi non censentur, per aliquot annos, pro re natâ, omni industriâ informantur : tandemque permissione vel, si res desideret, dispensatione Episcopi, confirmatione donantur. Lege cautum est, ne quis infrà annum decimum quartum, vel supra vigesimum, nisi Episcopi accedat venia, ad sacramentum Confirmationis admittatur. Fideles, si eos rectè pro confirmatis recenseo, in concreditâ mihi parochiâ ducenti et quinquaginta numerantur.

9. In vicinitate neminem novi virum studii Geologiæ, Botanices seu Mineralogiæ peritum, quod, quantum in ratione est, informationis magis inopiæ, quam ingeniis imputandum erit; manent enim illa : sint Mecænates, non deerunt Marones : porrò res ipsa loquitur, tali studiorum generi haud parùm officere, quòd hocce latus mundi nebulæ malusque Jupiter urget.

Habes igitur Vir Venerande! quidquid Tibi à me, negotiis aliàs distracto, suppeditari potest, et quamquam scio, Tibi, Domine illustrissime! vile hoc et imperfectum opusculum parùm pensi fore, velim tamen, spem fovere, Te humanissime! id in usum aliquatenùs convertere posse! erat quidem in promptu longiorem esse, sed qùum res multa conscribendi volumina materiam præbeat, difficileque sit

perfectum exhibere compendium, certa potius, quam multa litteris mandare, satiùs existimavi.

Tandem, si in scribendo minus quam par erat, dexteritatis adhibuerim, vel si qua fortè calami vitia irrepserint, ut boni æquique consulas oratum advenio. — Vale.

Quod faustum felixque sit Tibi contingat; ita semper in votis habet tuus addictissimus.

BENEDICTUS MAGNI.

Dabam Mosfelli pridiè id Maii 1830.

Domino P. M. G. Vander Maelen plurimam dicit salutem J. Tscherning Tribunus militum, Eques Aurat: et argent: Danebrogiæ.

Litteras, quas Domino pastori parochiæ Frederikshafniensis mandasti, has ille mihi eum in finem impertivit, ut e desideratis, quæ illi minùs erant cognita elaborarem. Huic muneri, utpotè parti orbis, artibus liberalibus imbutæ, perutili, volens subeo; meque eo, favente Deo, intra hujus anni finem, perfunctum spero.

Sunt verò deriderata in prospectu tot et talia, ut eruditio et otium unius hominis eis satisfaciendis vix sufficiant; hinc, si alios earum rerum peritos viros Tibi commendarem, id Tibi non ingratum fore, mecum reputavi.

In primis nominabo:

Dominum Doct. Philos. David, professorem disciplinæ, *statistik* appellatæ, in Universitate Hafniensi.

Dominum a Consiliis status Lehmann, membrum Collegii denominati.

Dominum Cubicularium Regis Ravert, General Toldkammer, membrum Collegii.

Dominum Rüse, autorem Geographiæ universalis novissimæ.

Dominum Centurionem navalem Zarthman, Archivarium Hydrographicum Classis Regiæ.

Insuper, litteras tuas oculis Principis Altissimi, Christiani Frede-

rici, Regis fratris germani, artium liberalium fautoris gnari, subjeci. Princeps egregius consilium tuum fossilia permutandi approbans, tibi mandare, quod eâ ratione fossilia Grœnlandica, Islandica e Daniâ etc. tecum commutare vellet, mihi injunxit, suoque Procuratori rerum harum, domino D. Ph. Beck mandata ad hæc spectantia dedit.

Faustum et felicem tuo operi exitum ex animo opto, meque tuæ benevolentiæ, domine præstantissime! commendo.

Vale et fave,

Tscherning, tribun. militum. equ. aurat. et argent. Danebrogiæ.

Dabam Hafniæ die 12 novemb. 1830.

LETTRES ALLEMANDES.

Der Rector der Universität zu Kiel, Staatsrath, Professor und Ritter Niemann, an den Herrn Vander Maelen.

Zu dem geographischen Werke, dessen Herausgabe Sie beabsichtigen, will ich mich befleissen durch die, über mein Vaterland gewünschten Beiträge, mitzuwirken.

Ew. Hochwohlgeboren richten zunächst Ihre Fragen an die hiesige Universität: Um Sie mit dessen gegenwärtigen Zustande bekannt zu machen, werde ich Ihnen die, seit 1826 erschienene Chronik derselben, in welcher Sie zugleich Nachrichten über die andern Gelehrten-Schulen des Landes finden werden, nächstens durch den mir genannten Commissionnär, Herrn Kaufmann Deliagre in Hamburg, zuzustellen die Ehre haben.

Vielleicht wird es Ihnen angenehm sein, wenn ich Ihnen demnächst ein Verzeichniss der wichtigeren neueren Schriften, sowohl zur allgemeinen Kunde von Dänemark als von den Herzogthümern Schleswig, Holstein und Lauenburg mittheile. Zu diesem Ende biete ich mich dar.

Bei der Menge und Mannichfaltigkeit von Gegenständen, welche

ein Werk wie das, von Ihnen angekündigte, umfasst, ersuche ich Ew. Hochwohlgeboren, mir deren Art durch bestimmte Fragen zu bezeichnen, damit ich dieselben, so viel wie möglich, Ihrem angenommenen Plane gemäss beantworten kann.

Genehmigen Ew. Hochwohlgeboren die Versicherung der ausgezeichneten Hochachtung, mit welcher ich bin, etc.

Kiel, 10 Junius 1829.

An den Herrn Ruebel zu Sindelfingen.

Da Ew. Hochwohlgeboren sich vorzüglich der Veredlung des Ackerbaues, welcher so nützliche Folgen für die Menschheit hat, widmen, erlaube ich mir zu hoffen, dass Sie meine Anfrage gütig aufnehmen werden, da dieselbe so ganz zu dem ausgebreiteten Kreise Ihrer Beschäftigungen gehört.

Vielleicht ist es Ew. Hochwohlgeboren nicht unbekannt geblieben, dass ich, zur Beförderung der geographischen Wissenschaften, einen, aus vierhundert Karten bestehenden Atlas herausgab, der mich jetzt im Interesse der Wissenschaften verpflichtet, ein allgemeines geographisches Wörterbuch zu verfassen, in welchem alles, was den Schranken der Erdbeschreibung angehört, mit der grössten Pünktlichkeit dargestellt werden soll.

Um diesen Zweck zu erreichen, unterstützen mich bereits viele ansehnlichen Männer, und ich ersuche Sie daher auch, um Ihre gütige Mitwirkung, und zwar vorzüglich, um das, was den Ackerbau, der in sich selbst schon eine Folgenreiche anderer Wissenschaften enthält, betrifft. Sehr würde es mich freuen einige Nachrichten über Ihre Erdäpfel- Brandtwein- und Essigfabrick, so wie auch eine geographische Ortsbeschreibung Ihrer wenig bekannten Gegend zu erhalten.

Genehmigen, u. s. w.

Brussel, den 2 October. 1829.

An den Herrn Von der Leyen zu Crefeld.

Nachdem ich zur Beförderung der geographischen Wissenschaften meinen, aus vier hundert Karten bestehenden Atlas herausgegeben hatte, fühlte ich die Nothwendigkeit, ebenfalls ein allgemeines geographisches Wörterbuch bekannt zu machen, und war seitdem ununterbrochen beschäftiget, um meinem Endzwecke immer näher zu kommen, da von allen Gegenden die grossmüthigen Beiträge der Gelehrten meine Kräfte unterstützen. In der Ueberzeugung, das Ew. Hochwohlgeboren jedes, zum allgemeinen Nutzen dienende Bestreben, billigen werden, hoffe ich, dass Sie auch im Interesse der Wissenschaften gerne Ihren Wirkungskreis erweitern, und mir erlauben werden, Ew. Hochwohlgeboren zu bitten, mir über Ihre Gegend, die Stadt, den Handel, die Fabricke, die Merkwürdigkeiten, die Sitten und Gebräuche der Einwohner, soviel als möglich pünktliche Berichte geben zu wollen, welche mich in den Stand setzen würden, in dem obengesagten Wörterbuche eine richtige Darstellung Crefeld's liefern zu können

Genehmigen Ew. Hochwohlgeboren die Versicherung meiner besondern Hochachtung, etc.

Brüssel, den 4 October 1829.

An den Herrn Doktor Chladni zu Kemberg.

Da Ew. Wohlgeboren den Wissenschaften den grössten Schutz verschaffen, schmeichle ich mir, dass Sie mit Freuden vernehmen werden, dass ich unermüdet beschäftigt bin, ein allgemeines geographisches Wörterbuch zu verfassen, wozu mich schon viele Gelehrten ermunterten, als ich meinen, aus vier hundert Karten bestehenden Atlas, herausgegeben hatte. Ihre Gelehrtheit, bin ich so frei, im Vortheil der Wissenchaften in Anspruch zu nehmen, und bitte ergebenst, mich mit Ihren gelehrten Mittheilungen beehren zu wollen, da Sie gewiss jede Gelegenheit, um Ihre Kräfte zum allgemeinen Nutzen anwenden zu können, mit Vergnügen ergreifen, und meine Bitte gütigst aufnehmen und erfüllen werden. Verehrend wäre mir zugleich die gefällige Mittheilung eines Verzeichnisses der bessten geographischen und periodischen Schriften, aus welchen ich die pünktlichsten Nachrichten hernehmen, und durch Ihre gütigen Erklärungen verbessern könnte.

Ich habe die Ehre, etc.

Brüssel den 4 October 1829.

An den Herrn Doktor Hassel zu Weimar.

Da Ew. Wohlgeboren zur Beförderung der Wissenschaften so manchen gelehrten Beitrag im Conversations-Lexicon zu liefern die Güte gehabt haben, werden Sie mit Interesse vernehmen, dass ich ein allgemeines geographisch-statistisches Wörterbuch heraus zu geben gedenke, wozu mich schon viele Gelehrten durch zweckmäs-

sigen Briefwechsel ermunterten, als ich meinen, aus vier hundert Karten bestehenden Atlas bekannt gemacht hatte.

Ich nehme Ihre Kenntnisse in Anspruch, weil ich fest überzeugt bin, dass Ew. Wohlgeboren die, den allgemeinen Nutzen bezweckende Bitte erfüllen, und mich durch Ihre ausgedehnten Wissenschaften in den Stand setzen werden, auch über Ihr schönes Vaterland: die Wiege der deutschen Gelehrsamkeit, die Stadt Weimar, das Schloss, die Merkwürdigkeiten, die Bibliothek, die wissenschaftlichen Vereine, die Umgebungen, etc., die vollkommensten Berichte in dem obengenannten Wörterbuche mittheilen zu können. Sehr würde es mich freuen, durch Ihre Gefälligkeit, eine Anzeige der Gelehrten im Grossherzogthume zu erhalten, welche Sie geneigt glauben, mir pünktliche Nachrichten über ihre Gegenden zu geben.

Mit ausgezeichneter Hochachtung, etc.

Brüssel den 6 October 1829.

An den Herrn Prediger und Professor Krehl zu Meissen.

Verschiedene Gelehrten haben die Gefälligkeit, mich zur Verfassung eines allgemeinen geographisch-statistischen Wörterbuches, mit ihren Beiträge zu unterstützen, seitdem ich meinen, aus vier hundert Karten bestehenden Atlas angekündigt habe. Jetzt ist der Zeitpunkt gekommen, wo ich vorzüglich auch in Deutschland meine Correspondenz auszudehnen trachten muss, um dadurch die zweckmässigen Nachrichten mittheilen zu können. Ich erlaube mir zu dem, die, Ihrem Stande so sehr angehörende Güte, in Anspruch zu nehmen, und Ew. Wohlgeboren zu bitten, mir eine genaue Beschreibung Ihrer Stadt mitzutheilen, und mir die Namen derjenigen Ihrer Freunde bekannt machen zu wollen, welche sich durch Liebe zu den Wissenschaften auszeichnen, und mir zu meinem Unternehmen helfen wollten, wofür denselben am Ende des Werkes die grösste Erkenntlichkeit erzeigt werden wird.

Genehmigen Ew. Wohlgeboren, etc.

Brüssel den 8 October 1829.

Der Herr M. A. T. G. Krehl, Pastor und Professor zu St.-Ofen in Meissen, an den Herrn Vander Maelen.

Ew. Wohlgeboren haben mich mit zwei Schreiben beehrt, welche die Aufforderung enthielten, Ihnen für Ihr geographisches Wörter buch Beiträge zu liefern. Sie werden mir erlauben, Ihnen offenherzig zu gestehen, dass ich von der Ehre, die Sie mir erzeigen, überrascht bin. Ich habe zwar im Philosophischen Einiges geschrieben und herausgegeben, sogar auch an einem Conversations-Lexicon Antheil genommen, dennoch bin ich nicht so eitel, zu glauben, dass Ihnen mein Name aus diesen Schriften hätte bekannt werden können. Wiewohl ich nun bereit bin, Ihnen zu dienen, so kann ich doch nicht unbemerkt lassen, dass es mir unmöglich ist, selbst nur von der Stadt, die ich bewohne, Ihnen alle die gewünschten Notizen zu ertheilen, da ich nicht weiss, wie kurz oder wie lang der Artikel *Meissen* in Ihrem Wörterbuch werden soll. Ich bitte daher Ew. Wohlgeboren zuvörderst, die Güte zu haben, und mich in den Stand zu setzen, ein richtigeres Urtheil fällen zu können, als es jetzt möglich ist.

Mit grösster Hochachtung habe ich die Ehre zu sein,

Ew. Wohlgeboren

Ganz ergebenster

M. A. T. G. KREHL.

Pastor und Professor zu St.-Ofen in Meissen.

Meissen den 15 November 1829.

An den Herrn Bosse zu Oldenburg.

Da Ew. Wohlgeboren sich mit unermüdetem Fleisse bestreb
besonders durch die Beförderung des Gartenbaues zu dem all
meinen Nutzen beizutragen, werden Sie nicht ohne Interesse hör
dass ich, um die geographischen Wissenschaften um etliche Stuf
höher zu stellen, ein allgemeines geographisch-statistiches Wört
buch zu verfassen beschäftiget bin, wozu mich, bei der Herausga
meines, aus vier hundert Karten bestehenden Atlasses, die grossm
thigen Unterstützungen der grössten Gelehrten aller Weltthe
aufgemuntert haben.

Da ich nun in Oldenburg Niemanden kenne als Sie, so bin ich
frei, mich an Ew. Wohlgeboren zu wenden, in der Ueberzeugung
dass Sie gerne meine Bitte gewähren und mir eine genaue Beschre
bung Ihres Wohnortes, so wie dessen Merkwürdigkeiten mittheile
werden, da dieses Ersuchen nach dem allgemeinen Bessten strebt,
und mit Ihrem so unentbehrlichen Fache in Verbindung steht. Ich
bitte daher ebenfalls um eine gefällige Anzeige der bessten geographischen Schriftsteller, und derjenigen Gelehrten Ihrer Bekanntschaft, die mich durch ihre Kenntnisse könnten behülflich sein.

Mit der grössten Hochachtung bin ich, etc.

Brüssel den 9 October 1829.

Der Herr Bosse an den Herrn Vander Maelen.

Ich muss bedauern, Ihnen keine hiesigen Gelehrten nennen zu können, welche Ihren Wünschen durch eine Correspondenz entsprächen; die wenigen Gelehrten, welche die Landesverhältnisse vollkommen kennen, bekleiden hohe Staatsämbter, und haben zu viele Geschäfte, um sich in einen weitläufigen Briefwechsel einlassen zu können. Mit Vergnügen würde ich Ihre Fragen beantworten, wenn ich nicht fühlte, wie schwierig es ist, denselben zu genügen, und wenn

cht meine Berufsgeschäfte zu überhäuft wären. Indess habe ich ehrere Schriften nachgesucht, und gefunden, dass solche im Stande nd, Ihnen die verlangte Auskunft zu geben.

Monumente sind hier keine, als jene auf dem Kirchhofe und der Lambertus-Kirche. Die Stadt Oldenburg verschönert und ergrössert sich mit jedem Jahre; auch das Grossherzogliche Schloss ird vergrössert und mit blumenreichen Gartenanlagen umgeben. ie Vergnügungsörter der Oldenburger sind hier: der Pflanzenreiche rossherzogliche Garten, das nahe Everste Holz, die Dorfschaften ador, Donnerschwer, Ohmstede, Wehnen, Ofen, das Lustschloss astadt, der Thiergarten, Waldungen, Park, u. s. w.; in und bei er Stadt zahlreiche Clubbs.

Mit der grössten Ehrfurcht bin ich, Ew. Wohlgeboren ergebener

BOSSE.

Oldenburg den 12 december 1829.

An den Herrn Prediger Schmeisser zu Frankfurt.

Zur Beförderung der geographischen Wissenschaften, habe ich einen, aus vier hundert Karten bestehenden Atlas herausgegeben, und bin jetzt beschäftigt, durch den lehrreichen Briefwechsel vieler Gelehrten ermuntert und unterstützt, auch ein allgemeines geographisch-statistiches Wörterbuch von allen Theilen der Welt zu verfertigen.

Die edelmüthige, mit Ihrem ehrwürdigen Stande verbundene Gefälligkeit kommt so gerne allen Bemühungen zu Hülfe, die vorzüglich den allgemeinen Nutzen beabsichtigen; dieses erdreistet mich, dass ich es auch zu wünschen wage, von Ew. Wohlgeboren solche zweckmässigen Mittheilungen zu erwarten, die mir die Gelegenheit geben werden, über Frankfurt, seine Merkwürdigkeiten, seine Umgebungen, über die Sitten und Gebräuche der Einwohner, u. s. w., die vollkommensten Nachrichten im obenerwähnten Wörterbuche mittheilen zu können.

Genehmigen Ew. Wohlgeboren die Versicherung, etc.

Brüssel den 14 october 1829.

An den Herrn Prediger der evangelischen Gemeine zu Rödbye, auf der dänischen Insel Laaland.

Wohlgeborner Herr!

Im Interesse der Wissenschaften habe ich mich verpflichtet, ein allgemeines geographisches Wörterbuch bekannt zu machen.

In der Ueberzeugung, dass Ew. Wohlgeboren gerne zum allgemeinen Nutzen mitwirken werden, wage ich es, obschon ich nicht die Ehre habe, Sie persönlich zu kennen, ergebenst zu ersuchen, mein obengenanntes Wörterbuch mit Ihren lehrreichen Beiträgen, besonders in Betreff Ihrer Insel und dessen Umgebungen, bereicheren, mir die bessten geographischen und periodischen Schriften anzeigen, Ihre gelehrten dortigen Bekannten um ihre Mitwirkung bitten, und Ihre gefällige Antwort und zweckmässigen Berichte an den Herrn Kaufmann Deliagre, in Hamburg, mit der Bitte, befördern zu wollen, dieselben gleich weiter an den Herausgeber zu senden.

Indem ich die Ehre habe, schliesslich zu melden, dass von allen zweckmässigen Mittheilungen in der Folge öffentliche Meldung geschehen werden soll, bin ich etc.

Brüssel den 24 october 1829.

Der Herr Christian Carl Meir an den Herrn Vander Maelen.

Hochgeehrter Herr!

Ihr mir werthes Schreiben vom 24 October d. J. ist mir zugekommen : es verdriesset mich sehr, Ihren Wünschen nicht gänzlich durch meine Kenntnisse entsprechen zu können; doch glücklicher Weise kann ich Ihnen einen meiner Freunde, den Herrn Professor und Doktor Lachen anweisen.

Über Laaland gibt es bis jetzt noch keine besonderen Werke,

doch glaube ich, dass Sie durch eine Anfrage an den obengenannten Herrn Doktor, pünktliche Nachrichen darüber einziehen könnten, indem er da beinahe alle Geistlichen kennt, und mit denselben in Umgang steht. Auch könnten Sie aus dem, von dem Herrn Brüün Jüüls, in den Jahren 1803 oder 1804, wenn ich nicht irre, zu Copenhagen herausgegebenen geographischen Hand-Lexicon, viel Nützliches schöpfen.

Da Ihre Unternehmung viele Bemühungen erfordert, so halte ich ich es für eine Pflicht, Ihnen meine kleinen Dienste anzubieten, wenn Sie dieselben zu Ihrem vortrefflichen Werke im geringsten nützlich glauben.

Indem ich Ihnen die bessten Folgen wünsche, habe ich die Ehre zu sein

Ihr ergebener

CHRISTIAN CARL MEIR.

Rödbye den 3 December 1829.

An den Herrn Hofrath und Bibliothekar Ebert zu Dresden.

Wohlgeborner Herr!

Da man in den lehrreichen Beiträgen, womit Ew. Wohlgeboren die Theile des Conversations-Lexicons bereicherten, Ihre vielseitigen Kenntnisse bewundert, und Ihre uneigennützige Bereitwilligkeit, wodurch Sie den allgemeinen Nutzen zu befördern trachten, erkennt, wage ich es ebenfalls, Sie ergebenst zu bitten, mir mit Ihren reichen und gelehrten Mittheilungen, im Interesse der Erdbeschreibung, gütigst zu Hülfe kommen zu wollen!

Um eine richtige Beschreibung aller Staaten liefern zu können, bemühe ich mich, mit den ansehnlichsten Personen durch einen zweckmässigen Briefwechsel mich in Verbindung zu setzen; daher nehme ich auch meine Zuflucht zu Ew. Wohlgeboren, welchen ich ersuche, mir die bessten sächsischen Erdbeschreibungen anzeigen zu wollen, die Sie am geeignetesten urtheilen, um eine richtige Uebersicht von ganz Sachsen zu bekommen.

Genehmigen Ew. Wohlgeboren, etc.

Brüssel den 5 November 1829.

An den Herrn Hofrath Winkler zu Dresden.

Hochgeehrter Herr!

Verschiedene gelehrten Männer aller Europäischen Staaten haben die Gewogenheit, seitdem ich einen, aus vier hundert Karten bestehenden Atlas herausgegeben habe, mich mit Ihrer gelehrten Hülfe und erhabenen Kenntnissen zur Verfertigung eines allgemeinen geographischen Wörterbuches, grossmüthig, zum allgemeinen Wohl zu unterstützen.

Da ich nun jedes Land richtig beschreiben möchte, spare ich weder Mühe noch Kosten, um meinem Briefwechsel die grösste Ausdehnung zu verschaffen, und bin fest überzeugt, dass Ew. Wohlgeboren auch gerne zum allgemeinen wechselseitigen Heile mitwirken, und durch Ihre gründlichen Kenntnisse dazu beitragen werden. Alle Berichte werden mit Dank angenommen.

Mit ausgezeichneter Hochachtung bin ich

Ew. Wohlgeboren, etc.

Brüssel den 5 November 1829.

An den Herrn professor Esmark zu Christiana in Norwegen.

Die gelehrten astronomischen Nachrichten, welche Ew. Wohlgeboren zum Wohl der Wissenschaften bekannt machen, veranlassen mich, Ihnen dafür meinen innigen Dank zu bezeugen, und Sie inständigst zu ersuchen, auch mir über Ihr Vaterland, Ihre gelehrten Berichte mittheilen zu wollen, um dadurch in den Stand gesetzt zu werden, in meinem geographischen Wörterbuche, der Nachwelt eine pünktliche Beschreibung desselben hinterlassen zu können.

Sehr verehrend würde es daher für mich sein, wenn Ew. Wohlgeboren die Güte haben wollten, mir bald die Versicherung zu geben, dass

ich so glüchlich sein werde, auch Sie unter die Zahl meiner Mitarbeiter, denen endlich der grösste Dank wird erstattet werden, aufnehmen zu können, da die Gelehrten anderer Nationen, seit der Herausgabe, meines, aus vier hundert Karten bestehenden Atlasses, mir die Gelegenheit geben, durch die Mittheilung Ihrer zweckmässigen Berichte, ihre vaterländischen Gefilde richtig beschreiben zu können! Alle möglichen Gegendienste, wozu mir meine grosse Bibliothek, Handschriften, mein botanischer Garten, etc., etc., Gelegenheit geben, stehen meinen geehrten Mitarbeitern zu Dienste. Ihre gütige Fürsprache bei einigen Gelehrten Ihres Vaterlandes, z. B. um mit den Herrn Predigern, Doktoren, Studenten, und solchen, die sich dem botanischen und dem pomologischen Fache widmen, in Briefwechsel treten zu können, würde mir gewiss auch reiche Hülfsmittel verschaffen.

Genehmigen Ew. Wohlgeboren die Versicherung meiner Ergebenheit, etc.

An den Herrn Doktor Olbers, zu Bremen.

Da Ew. Wohlgeboren zur vollständigen Herausgabe so vieler gelehrten Schriften, beizutragen die Güte haben, darf ich mir vielleicht wohl schmeicheln, dass Sie die geringen Kräfte, welche ich zur Beförderung der Erdbeschreibung anwende, mit Ihren Kenntnissen unterstützen, und mir eine richtige Beschreibung Bremen's, seiner Umgegenden, so wie auch seiner Merkwürdigkeiten zu kommen lassen werden.

Zugleich habe ich die Ehre, Ew. Wohlgeboren meine grosse Erziehungsanstalt, mit der Bitte, anzuempfehlen, mir einige Jünglinge, Söhne Ihrer Bekannten, besorgen zu wollen; da wohl keine

Anstalt mit dieser verglichen werden kann, indem die jungen Leute in allen Sprachen, durch die geschicktesten Professoren unterrichtet werden sollen, und im Gebäude selbst meine Bibliothek, Atlässe, Erdkugel, Lithographische Anstalt, zum Unterricht, vorgefunden werden!

In der Hoffnung, recht bald die günstige Versicherung zu erhalten, dass Ew. Wohlgeboren meine Bitten erfüllen wollen, bitte ich noch, mir die bessten geographischen Werke über Bremen, und einige ansehnlichen Männer daselbst anzuweisen, welche mit mir zur Beförderung der Erdbeschreibung, in Briefwechsel zu treten, die Güte haben wollten. Ich habe die Ehre, etc.

Brüssel, den 2 December 1829.

An den Herrn Vander Maelen, zu Brüssel.

Der Brief, womit mich Ew. Wohlgeboren unter dem 2ten December 1829 beehrt haben, ist mir erst vor wenigen Wochen durch eine Hanövrische Buchhandlung zugekommen: gerade in einer Zeit wo ich von einer sehr schweren Krankheit mich langsam zu erholen anfing; eine Krankheit, deren Folgen ich, als zwei und siebenzig jähriger Greis, noch nicht ganz beseitigen kann. Bei diesen Umständen würde es mir sehr schwer fallen, Ew. Wohlgeboren Verlangen, in Ansehung geographisch-statistischer Nachrichten über Bremen im gehörigen Umfange zu erfüllen. Glücklicher Weise kann ich Sie auf ein Werk verweisen, welches Sie doch bei Ihrem Wörterbuche nicht entbehren können.

Ich verharre, etc.

W. OLBERS.

Bremen, im März 1830.

An den Herrn Vander Maelen, zu Brüssel.

Die Wörterbücher angehend, wird es mir angenehm sein, wenn ich Ihnen auf irgend eine Weise dienen kann, sei es durch Vorschlag von zubenutzenden Materialen oder durch Mittheilung von Adressen, welche sich zu Mitarbeitern verstehen möchten. Für das Wörterbuch über die Niederlande will ich daher zwei Artikel: *Nordzee und Ryn,* vorläufig versprechen und liefern. Meine Karten müssen erst fertig sein, und auch dann ist es mir lieber für abbildende Geographie thätig zu sein. Eine grosse Karte von Mittel-Europa, welche das Hauptwerk meines Lebens sein soll, muss ich liefern, da sie ein dringendes Bedürfniss, und dabei Ehre einzulegen ist. Diese soll mich, sobald ich das Gegenwärtige vollendet habe, in den nächsten Jahren beschäftigen, und ich werde, um daran bequemer fort arbeiten zu können, vielleicht wieder nach Stuttgart ziehen, wo ich unter Bekannten und Verwandten angenehm lebe. Mein *Handbuch der Länder- Völker- und Staatenkunde von Mittel-Europa,* für welches ich schon so lange und soviel gearbeitet habe, soll diesen Sommer gedruckt werden. Es umfasst die deutschen Bundesstaaten mit Einschluss des Königreichs der Niederlande und der Schweiz.

Mit der grössten Hochachtung habe ich die Ehre zu sein,

Ew. Wohlgeboren

ergebenster

HOFFMANN.

München, den 7ten Februar 1830.

An den Herrn Vander Maelen, zu Brüssel.

Zu diesem gewiss sehr nützlichen Werke das Meinige beizutragen, bin ich recht gern bereit, theils unmittelbar, insofern die Sachen in meine wissenschaftlichen Fächer einschlagen, theils auch unmittelbar, insofern ich in andern Fächern die nöthigen Nachrichten von sachkundigen Männern einziehen kann. Meine Beschäftigungen sind hauptsächlich die mathematischen und Naturwissenschaften (für welche ich hier bei dem Gymnasio als Prorector angestellt bin.).

An meiner Mitwirkung, soviel in meinen Kräften steht, wo es einen gemeinnützigen Zweck gilt, soll es nicht fehlen. Dass ich mir erlaube, mich auf ähnliche Weise zu berufen, so mögen hier nur zwei Thaten genannt sein : Für das Conversations-lexicon (Leipzig bei Brockhaus) habe ich von *Bo II bis VI* fast alle Artikel mathematischen und physikalischen Inhaltes, wie auch die Biographien der, um diese Wissenschaften verdienten Männer verfasst; und Herrn Staatsrath Adelung in St-Petersburg habe ich zu seiner Geschichte des Moscowitischen Reiches alle Nachrichten, welche sich in der reichen Bibliothek zu Dresden, wo ich früher angestellt war, sammeln liessen, mitgetheilt.

Um Ew. Wohlgeboren Wunsche zu genügen, folgt hierbei eine Beschreibung Francfurts ᵃ/ₒ und seines Umfanges, welche ich glaube, dass für Ihr Wörterbuch wird pässlich sein, und alles Wichtige enthält. Sollten Sie eine noch ausführlichere Beschreibung verlangen, so würde ich mir eine Ehre daraus machen, zu Ihren Diensten zu stehen.

Schliesslich habe ich zu bitten, die Versicherung der Hochachtung gütigst zu empfangen, womit ich mich zu unterzeichnen beehre, als

Ew. Wohlgeboren

gehorsamster Diener

FR. SCHMEISSER, Dr.

Francfort ᵃ/ₒ im April 1830.

An den Herrn Vander Maelen, zu Brüssel.

In Beantwortung Ihrer Zuschrift versäume ich nicht, Ihnen in der Beilage ein Exemplar des Staats-und Adresshandbuches des Herzogthums Nassau zu übersenden, worin Ew. Wohlgeboren ohne Zweifel alle Hülfsmittel finden werden, welche Sie zu dem, von Ihnen herauszugeben beabsichtigten Werke bedürfen können.

Sollten Ew. Wohlgeboren noch weiter Mittheilungen nöthig haben, so werde ich mir ein Vergnügen daraus machen, Ihren Wünschen zuvor zukommen.

Genehmigen Sie die Versicherung der stäten Hochachtung, mit welcher ich die Ehre habe zu sein,

Ew. Wolgeboren.

ergebenster

MARSCHALLE.

Wiesbaden, im April 1830.

LETTRES HOLLANDAISES.

Aan den Heer Doctor Beers, te Edam.

Misschien is het UE. bekend dat ik ter uitbreiding der aardrijkskundige wetenschappen eene verzameling van 400 landkaarten heb

uitgegeven, welke thans door een algemeen aardrijks en staatkundig woordenboek zal gevolgd worden, het welk uit de navolgende afdeelingen zal zamen gesteld worden :

1° Aardrijkskunde,
2° Staatkunde,
3° Geschiedkunde,
4° Natuurkunde,
5° Artsenykunde,
6° Kruidkunde,
7° Weêrkunde,
8° Landbouwkunde,
9° Merkwaardigheden,
10° Zeden en gebruiken der inwoners, enz.

Uit deze moeijelijke zamenstelling zal UE. dan zelf de gevolg trekking kunnen maken, dat mij, vele aanzienelijke geleerden, indier voege, met geleerde en doelmatige bijdragen, ondersteunen, dat een ieder in zijne betrekking, en in zoo verre, wat het meeste met zijnen nuttigen werkkring overeenstemd, mij behulpzaam is. Thans moet ik trachten, ook mijne briefwisseling in de Nederlanden uittebreiden, en vertrouwende dat UED., tot nut der wetenschappen ook hier omtrent, zal willen medewerken, verzoek ik UED., om mij, met uwe kundigheden, behulpzaam te zijn, en mij omtrent Edam, zulke bijdragen te willen geven, die het meest met uwe vak strooken, en wel, over de landziekte in uwe gewesten, den invloed op het ligchaamsgestel der inwoners; welke is de ouderdom, die de menschen over het algemeen daar te plaatse bereiken? Is de lucht gezond? heeft de nabijheid der Zuiderzee veel invloed hier op? enz.

Voor mijne genomene vrijheid nogmaals verschooning vragende heb ik de eer, enz.

Brussel, 7 september 1829.

Aan den Heer Pastoor Awater, te Berkel.

De eerbiedwaardige betrekking waar in uweleerw. geplaats is, en de behoefte welke aan de zelve zoo natuurlijk is, om onafgebroken, voor het geluk en het welzijn uwer medemenschen werkzaam te zijn, geeft mij de hoop en overtuiging dat uweleerw. mijne vrijheid verontschuldigen, en mijne aanvragen met de zelfde bereidwilligheid en ijver, zal in aanmerking nemen, die mij reeds door verscheidene uwer ambtgenoten bewezen is.

De aardbeschrijving en voornamelijk, om de vorderingen van de zelve, die voor alle beoefenaars zoo hoogst gewigtig zijn, te bespoedigen, heeft sedert lang mijne meeste oplettendheid tot zich getrokken en der halven mij aanleiding gegeven, om eenen, uit 400 kaarten bestaanden Atlas, bekend te maken, die mij thans, de zeer moeijelijke verpligting oplegt, om een algemeen aardrijkskundig woordenboek te vervaardigen, waar in volgens de hier nevensgaande afdeelingen, van alle staten, de duidelijkste beschrijvingen, zullen opgeteekend worden.

1°. Aardbeschrijving, enz.

Hier toe ondersteunen mij nu reeds vele geleerden, en daar het alleen mijn doel is, om voor alle menschen nut te stichten zal uweeerw. het aantal mijner edelmoedige medewerkers, wel vermeerderen, en mij omtrent Berkel, zulke berigten mededeelen willen, welke met het doel van het boven genoemd woordenboek overeenstemmen, enz.

Brussel, 10 september 1829.

Aan den Heer Andreae, Notaris, enz., te Leeuwaarden.

Om de uitbreiding der aardbeschrijving te helpen bevorderen, gaf ik een, uit 400 kaarten zamengestelden Atlas uit, en overtuigde mij vervolgens, van de noodzakelijkheid, om in 't vervolg, ook een algemeen aardrijks en staatkundig woordenboek te moeten uitgeven, het welk in de volgende afdeelingen verdeeld is :

1°. Aardbeschrijving, enz.

Om aan dit voorgestelde doel te kunnen beantwoorden begon ik, eene uitgebreide briefwisseling, met vele geleerden in Europa, om door dit middel de zekerste berigten te ontvangen die in de aardrijkskundige werken, zeer onvolkomen voor handen zijn; mijn vriendelijk verzoek bestaat dus daar in, of UE. mij ten opzigte van Leeuwaarden, enz., hier toe behulpzaam wilde zijn, terwijl ik vast veronderstel, dat het UEd. aangenaam zal zijn, om ook, indienvoege, uwen nuttigen werkkring te kunnen uitbreiden.

In de aangename verwachting, mij met uwen geleerden bijstand, door middel eener geregelde briefwisseling, verëerd te zullen vinden, heb ik de eer, enz.

Brussel, 8 november 1829.

Aan den Heer Jonker van Alderwerelt, Raadsheer in het Hoog-Geregtshof, te S'Gravenhage.

Door uwen aanzienelijken rang in de maatschappij, heeft Uhoog[e]., zekerlijk de gelegenheid om met vele geleerde mannen in betrekking te staan, en der halven neem ik ootmoedigst de vrijheid Uhoog[e]., te

verzoeken, mij door uwen invloed en goedgunstige tusschenkomst, eenigen geleerden te willen aanwijzen, die mij in het belang der aardrijkskunde, en tot nut van 't algemeen, tot de uitgave, van een algemeen aardrijks en staatkundig woordenboek, het welk in de volgende afdeelingen ingedeeld zal worden, door geleerde bijdragen, ondersteunen en de gelegenheid geven wilden, om, de gewesten, welke zij bewonen, goed beoordeelen, en vervolgens met den inhoud der afdeelingen overeenstemmende, in het boven genoemde woordenboek beschrijven te kunnen.

1° Aardrijkskunde, enz.

Wanneer het uwe veelvuldige beroepsbezigheden mogten toelaten, mag ik mij dan vleijen Uhooge., onder het aantal mijner edelmoedige medewerkers, te durven vereëren? In deze blijde verwachting heb ik de eer, uwe geleerde briefwisseling te gemoet te zien, enz., enz.

Aan den Heer Professor Van Text, te Amsterdam.

De bijzondere hoogachting die ik voor UWE. persoon en voor uwe groote geleerdheid koester, boezemd mij de vaste overtuiging in, dat UE. een groot genoegen moet smaken om tot het nut uwer medemenschen uwen werkkring, hoe langer, zoo meer te kunnen uitbreeden.

Door uwe betrekkingen is UE. in de gelegenheid, om met den toestand van Amsterdam bekend te zijn, en daarom neem ik de vrijheid UE. te vragen meij enige ophelderingen, berigten en beschrijvingen over de volgende afdeelingen, die den inhoud van een algemeen aardrijks en staatkundig woordenboek zullen uitmaken te willen mededeelen.

1° Aardrijkskunde, enz.

Hoogst belangrijk zoude het mij zijn, in dien UE. mij met uwe geleerde aanmerkingen geliefde te ondersteunen.

Ik heb de eer, met de meeste hoogachting te zijn, enz.

Brussel, 19 november 1829.

Aan den Heer Broers, Med. Doct., enz., te Utrecht.

Ten behoeve der aardbeschrijving heb ik eenen algemeenen uit 400 kaarten zamengestelden Atlas uitgegeven, en wenschte thans mijn voornemen, om ook een algemeen woordenboek te kunnen bekend maken, door de grootmoedige ondersteuning der geleerden van alle staten, ten uitvoer te kunnen brengen.

In de veronderstelling, dat UED. mij uwe geleerde medewerking, zal willen schenken, voeg ik de volgende afdeelingen van het zelve daar bij.

1° Aardsbeschrijving, enz.

Zeer aangenaam zoude het mij zijn, wanneer ik door UWE. spoedige antwoord, de geruststelling zoude ontvangen dat UWE. mijne wenschen vervullen, en mij vooral over die punten der afdeelingen die het meest met UWE. vak strooken, B. V. kruidkunde, enz., uwe geleerde berigten zoude willen mededeelen.

Met de meeste hoogachting heb ik de eer mij te noemen, enz., enz.

Brussel, 24 november 1829.

Aan den Heer Speijert-Vandereijk, Hoogleeraar, te Leiden.

Indien het uwe nuttige bezigheden mogten veroorloven, uwen werkkring, ten behoeve der aardbeschrijving, te kunnen uitbreiden, zoude uwe geleerde ondersteuning, mijne moeijelijke taak, om een algemeen woordenboek, het welk uit de volgende afdeelingen zamengesteld is te kunnen uitgeven, zeer bevorderen.

1° Aardbeschrijving, enz.

Zeer doelmatig zoude het zijn, wanneer UED. mij door uwen

invloed, onder uwe geleerde vrienden, eenige medewerkers zoude willen bezorgen, die met mij ten behoeve der wetenschappen, eene geleerde briefwisseling onderhouden, en over de eene of andere provincie, of stad, enz., naauwkeurige berigten wilden mededeelen.

In de blijde verwachting mij met een gunstig antwoord, vereërd te zullen zien, heb ik de eer met de volmaakste hoogachting te zijn, enz.

Aan den Heer Haven-Droeze, Lector Anatom. et Chir., te Dordrecht.

Door uwe nuttige ambtsverrigtingen, is UED. dagelijks in de gelegenheid, om zich te kunnen overtuijgen, dat mijne onderneming, om een algemeen woordenboek, uit de volgende afdeelingen zamengesteld zijnde uitgeven, voor de wetenschappen, en het menschdom hoogst nuttig zijn zal.

1° Aardbeschrijving, enz.

Ten einde mijn deel te bereiken, zoude UE. mij oneindig verpligten, het getal mijner geleerde medewerkers te willen vermeerderen, en mij over Dordrecht, enz., enz., eene goede beschrijving en ook de titels der beste aardrijskundige werken, en de namen, van zulke uwer bekenden te willen mededeelen, die mij in het belang der wetenschappen, enz., eenige berigten wilden geven; van mijnen kant zal ik wederkeerig alle diensten bewijzen, die mijne krachten niet zullen te boven gaan.

Ik heb de eer, enz., enz.

Aan den Heer Meddens, Pastoor, te Groningen.

Uwe heilige ambtsverrigtingen geven UE. waarde, zeer dikwijls de gelegenheid om uwen weldadigen en nuttigen werkkring, tot nut van het algemeen, te kunnen uitbreiden, en der halve, zal UWE. mij ook wel in zoo ver behulpzaam willen zijn, om mij in Groningen; en elders, eenige uver geleerde bekenden te willen aanwijzen, die'er genoegen in zouden vinden, om mij, over hunne woonplaatzen, goede beschrijvingen, en de namen der beroemste, B. V. Schilders, opregters van weldadige gestichten, enz., te willen mededeelen, en mij daar door in staat te stellen om de volgende afdeelingen van mijn algemeen woordenboek, behoorlijk te kunnen uitwerken.

1° Aardbeschrijving, enz.

In de verwachting mij spoedig met een gunstig antwoord vereërd te zullen zien, heb ik de eer UWE EERW. bekent te maken, dat ik eenige Atlassen, een van 400 kaarten onderanderen in mijn Lithog. Établissement, heb vervaardigd, die bij mij nog ontbieden kunnen worden, thans een en ander aan UWE EERW. aanbevelende, heb ik de eer met de meeste hoogachting te zijn, enz., enz.

Brussel, 7 december 1829.

Aan den Heer C. Mulder, Hoogleeraar, te Franeker.

De overtreffelijke geleerde werken door UWE. tot heel der maatschappij uitgegeven, geven mij de overtuiging, dat UE. gaarne elke onderneming die ook hier op doeld, met uwe geleerde en veelvuldige kundigheden, zal helpen willen ondersteunen, hierop vertrouwende, heb ik de eer UE. de afdeelingen van mijn algemeen

woordenboek, waar van het eerste deel binnen kort zal worden uitgegeven mededeelen.

1° Aardrijksbeschrijving, enz.

Zoude UWE. nu wel de goedheid willen hebben deze afdeelingen aan uwe geleerde bekenden en ook aan kundige heeren studenten te willen mededeelen, en mij die gene te willen beduiden, die met mij, eene doelmatige briefwisseling wilden aanknoopen. UWE geëerd antwoord spoedig afwachtende, ik heb de eer met de meeste hoogachting te zijn, enz., enz.

Brussel, 8 december 1829.

Aan den Heer Walen, Secretaris van Geleerde Genootschappen, enz., enz., te Rotterdam.

Ofschoon de eer niet hebbende UE. persoonlijk te kennen, hebben mij uwe aanzienlijke beroep betrekking als secretaris van een der beroemdste Nederlandsche genootschappen, enz., eene buitengewoone hoogachting, voor uw persoon, en de overtuiging ingeboezemd, dat het voor UWE. eene behoefte geworden is, om onvermeid voor 't welzijn der menschen, en de uitbreiding der wetenschappen, werkzaam te zijn, en dat ook ik mij mag verzekerd houden, door UWE tot de zamenstelling van een algemeen woordenboek, waarvan het eerste deel, binnen kort zal 't licht zien, doelmatig ondersteund te zullen worden.

Zoodra mijne Atlassen (die in mijn Lithog. Etablissement vervaardigd, en waarin jongelingen geplaats kunnen worden, en in korten tijd zulke vorderingen in dit vak kunnen maken, om daardoor den kost te winnen,) bekend wierden, ontving ik van vele

geleerden, van andere rijken de doelmatige ondersteuning, om tot de zamenstelling van het genoemd woordenboek, te kunnen overgaan, en om dus ook in de N. provincien, mijne briefwisseling in 't belang mijner nuttige onderneming te kunnen uitbreiden, zoude het mij bijzonder aangenaam zijn, door UWE spoedig eenige grootmoedige der wetenschappen vrienden te leeren kennen, die mij over hunne woonplaatzen goede berigten en de namen der beste aardrijkskundige werken wilden aanwijzen en mededeelen, terwijl ik tot alle tegendiensten genegen ben, en ook bij de uitgeve, van het werk, openlijk, aan alle adelmoedige medewerkers mijne dankbaarheid betuigen zal.

UWE verzekerende, enz., enz.

Brussel, 9 december 1829.

Aan den Heer C. M. Vandijk, Apotheker, te Utrecht.

De nuttige werken, die UWE in 't licht gegeven, en waarvan de uitgever, der *Revue encyclopédique,* in het werk *Bulletin des Sciences technologiques,* eenige uittreksels medegedeeld heeft, geven aan ieder een volledig bewijs, dat UWE door uwe kundigheden, en ervaringen bereidwillig is, tot de vorderingen en de uitbreiding der wetenschappen te willen bijdragen.

Ik neem dus de vrijheid, aan UE. te melden, dat ik een algemeen woordenboek uit de volgende afdeelingen zamengesteld zijnde, zoo dra mogelijk, zal bekend maken.

1° Aardbeschrijving, enz.

Durf ik mij vleijen, dat UWE. in 't belang der aardrijkskunde, uwen nuttigen werkkring zoude uitbreiden en mij willen veroorloven, de volgende wenschen, door UWE vervuld te zien?

Ik hoop van UE. eene naamlijst, der beste werken, die voor de

provincię Utrecht, ooit in 't licht gegeven zijn, en ook, eene, der beroemde geleerden, schilders, enz., die erleefden en nog in leven zijn. — Van zulke geleerden, die zich met de wetenschappen onledig houden, die in de afdeelingen voor komen; en eene beschrijving der verfraaijingen, enz., die er te Utrecht gemaakt zijn, ten spoedigste te zullen ontvangen; terwijl het eerste deel van het woordenboek in weinige maanden voltooid, en uitgegeven zal worden; en UWE alle tegendiensten aanbiedende, waartoe mijne krachten, mijne boekverzameling, mijn opvoedings gesticht, kruidkundige tuin, enz., gelegenheid zouden kunnen geven, heb ik de eer, enz., enz.

Brussel, 10 december 1829.

Aan den Heer Vander Maelen, te Brussel.

WEL ED. ZEER GELEERDE HEER!

Uwe missive van 28 december 1829 is mij voor weinige dagen ter hand gekomen, en het zal mij aangenaam zijn aan uwe hoogst belangrijke onderneming en uw aan mij gedaan verzoek meer dienstbaar te kunnen wezen; doch om echter zoo veel mogelijk aan UWEG. regtmatig verlangen, zoo veel in mijn vermogen is, te voldoen, heb ik met eender zaakkundige vriend over de werken gesproken, die UWEG. over Gelderland en Arnhem zoude kunnen raad plegen met vooruitzigt op eenigzints voldoende inlichting en deze heeft mij de volgende boeken aangewezen:

Geldersche Geschiedenis en Tonneel des lands van Gelderl. Arnh. 1653 f°.

Pontani historia. 1639 f°.

Kneppenberg, historia Ecclesiastica. Bruxell. 1721 f°.

Tegenwoordige Staat van Gelderland. Amsterd. bij Tirion, 1741.

Vanspaan. Inleiding tot de historie van Gelderland. 4 deelen Utr. bij Alsheer.

Vanpaan. historie van Gelderland 1e deel Utr. bij Alsheer.

G. Vanhasselt. Geldersche maand werk 2 deelen.

— Geldersche oudheden 1e deel.

G. Vanhasselt. Kronijk van Arnhem.

— Arnhemsche oudheden.

Beschrijving van Gelderland, Arnhem 1826 f°.

J. A. Nijoff. Wandelingen in de omstreken van Arnhem, 4e druk 1828.

Tenhoet. Geld. Lustoord, beschrijving der omstreken van Nijmegen.

Ook zal nogbinnen eenige dagen worden uitgegeven: Gedenkwaardigheden uit de Geschiedenis van Gelderland. Nijoff 1e deel 4°.

Ofschoon ik gaarne meer gedaan had, was mij zulks echter onmogelijk, houd mij daarom het min voldoende ten goede, en ontvangt de wensch dat het u in de volvoering uwer uitgebreide onderneming voorspoedig moge gaan.

Hebbe d'eer, enz.

A. ROMBOUTS.

Aan den Heer Vander Maelen, te Brussel.

WEL ED. GEBOREN HEER!

Reeds eerder zoude ik uwe geëerde missive van den 19 Januarij beantwoord hebben, indien buitengewone drukte mij zulks niet belet had, in de hoop aan UWE begeerte voldaan te hebben zal ik

trachten de voorgestelde vragen zoo beknopt als zakelijk te beantwoorden.

Wat Utrecht aangaat, vertrouwe ik aan Uwe vereerende uitnoodiging voldaan te hebben. Zoo UE omtrent een of anderpunt nog nadere inligtingen mogte verlangen, zal ik het mij tot een genoegen rekenen, UE. daar in eenigzins van dienst te kunnen wezen.

Met de meeste hoogachting heb ik de eer mij te noemen.

Uwel Ed. D. W. Dienaar,
J. BORST.

Utrecht, 31 maart 1830.

A Monsieur Vander Maelen.

MONSIEUR,

Ce fut avec plaisir que je reçus votre lettre du 21 mars dernier, qui vient réveiller notre correspondance. Je ferai tout ce qui dépendra de moi, pour vous procurer tous les renseignemens qui vous seront nécessaires à la description de la Hollande, et pour vous indiquer les ouvrages les plus récens et les plus utiles à votre travail. J'ose me croire en état de vous procurer tous les renseignemens que vous voudrez obtenir sur toutes les provinces septentrionales.

Je termine, Monsieur, en vous assurant que je me ferai un devoir et un plaisir de vous être autant utile que vous croyez que mes facultés me le permettent; honorez-moi de vos demandes et fournissez-moi l'occasion de vous prouver que je suis

Votre dévoué serviteur,

J. VANWYK-ROEL,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Kampen, 16 avril 1830.

Aan den Heer Vander Maelen, te Brussel.

WEL EDELE HEER,

Uwe missive van 21 dezer maand is mij wel geworden, en ofschoon ik geloof dat degene die mijn adres aan UE. heeft gegeven, te veel van mijne bekwaamheden gezegd heeft; wil ik echter gaarne aan UE. verzoek voldoen, en zal zoo spoedig mogelijk, de verlangde inlichtingen, voor zoo veel in mijn vermogen is aan UE. toezenden; terwijl ik UE. vriendelijk aanrade om de bekoming van genoemde inlichtingen aangaande de stad Woerden en omliggende plaatsen (welke zoo wel om hare geschiedkundige bijzonderheden als fabrijken belangrijk zijn), UE. te adresseren aan den heer Jan Meulman, Dijkgraaf van het Groot Waterschap en Vrederegter te Woerden, dewijl deze heer door zijne onderscheidene ambtsbetrekkingen en lange inwooning in die plaats, niet alleen maar vooral door zyn Ed. liefde tot onderzoek, zeker het beste in staat is UE. de volledigste narichten op de voorgestelde vragen te geven.

Aangaande de moord en plundering in het jaar 1672 aan deze plaats en het naburig zwomerdam gepleegd niet beter verwijzen dan naar een mij zeldzaam voorgekomen boek, getiteld:

Toneel des Oorlogs in de vereenigde Nederlanden, door Lamb. Vandenbosch, in-8°, met platen, te Amsterdam, an°. 1675.

Indien UE. dit werk niet mocht bezitten of kunnen bekomen, zal ik bij mijne overige berichten een uittreksel toezenden, of zoo UE. liever het werk zelve verlange te zien, het zelve aan UE. toezenden.

U wel Ed. antwoord hier op verwachtende, ben ik met de meeste achting,

UW Ed. Dw. Dienaar,
VANDERLINDEN.

Bodengraven, 28 mei 1830.

A Monsieur Vander Maelen,

Monsieur,

Je viens d'apprendre que vous vous êtes adressé à deux de mes collègues ici, pour avoir des renseignemens relativement à la province de Drenthe, renseignemens qui vous sont indispensables pour l'intéressant ouvrage que vous avez l'intention de publier. Quoique je n'aie pas reçu de lettre de votre part, je prends pourtant trop d'intérêt à ce que vous désirez savoir, Monsieur, pour ne pas vous offrir mes services, qui pourront peut-être vous être de quelque utilité, vu que je suis né dans la province de Drenthe, que mes ayeux ont gouvernée long-temps en qualité de sénéchaux, et que par là, je me trouve dans la possession de plusieurs pièces inédites qui ont rapport tant à la forme du gouvernement qu'aux anciennes coutumes qu'on a observées dans cette province.

J'ai l'honneur de vous offrir mes services, et vous prie de me croire, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Louis-Sigismond, Comte de HEIDEN,
Candidat en droit.

Groeningue, le 2 juin 1830.

LETTRES FRANÇAISES.

A Monsieur l'Amiral De Krusenstern, auteur d'un Voyage autour du Monde, etc., etc.

MONSIEUR L'AMIRAL,

Vos brillantes expéditions navales vous assignant le premier rang parmi les bienfaiteurs des sciences géographiques, je me sens encouragé par ma reconnaissance particulière, à réclamer votre puissant appui, au moment où je me dispose à publier le fruit de mes recherches, consacrées depuis plusieurs années à réunir des matériaux authentiques, dans le but d'atteindre à une description fidèle de notre Globe. Je me suis imperturbablement renfermé dans le cadre des faits et des vérités appuyés sur les Autorités : aussi je les citerai fidèlement et minutieusement toutes les fois que l'authenticité commandera une juste confiance. Au lieu d'interpréter ou conjecturer, je resterai tout entier dans les données de l'expérience. C'est assez dire que pour l'Océanie, votre Ouvrage éclairera et nourrira constamment mon travail : j'ose donc, monsieur l'Amiral, vous supplier de me communiquer tout ce que vous possédcriez encore d'inédit sur cet important objet, sur lequel seul vous êtes appelé à prononcer, ayant fait connaître sous les rapports les plus satisfaisans et le plus en harmonie avec les derniers progrès des sciences, ces contrées lointaines que l'on

regardait avec raison comme inabordables avant que votre savant Ouvrage en eût indiqué les routes, signalé les dangers, et en quelque sorte aplani les chemins!

M'étant imposé, d'après mon plan primitif, le devoir de tout vérifier, j'ai fait venir de chaque pays les ouvrages originaux dont le mérite réunissait le plus grand nombre de suffrages : j'avais fait ma part des observations judicieuses des savans Russes qui avaient de plein droit reproché à plusieurs géographes de s'être mis de temps à autre dans une position difficile, par l'ignorance du bel idiome de *Karamsin;* je demandai au commerce tous les livres de géographie estimés par les nationaux. Je fis simultanément un appel à l'expérience et aux lumières de tous les pays, et je déclarai que je rendrais publiquement hommage avec reconnaissance à tous ceux qui auraient bien voulu répondre à mon invitation que m'inspirait l'amour de la science. La Géographie peut devoir en effet de grands secours à la réunion de ces hommes éminens de tous les pays, renommés par leur génie, leur savoir, et indépendans par la dignité de leurs noms! Voilà quel a été l'objet de ma correspondance avec cette classe d'élite de toutes les nations. Quel plus noble emploi pourraient-ils faire de leurs acquisitions pour l'encouragement des études graves auxquelles, en première ligne, vous avez, Monsieur l'Amiral, si puissamment contribué? L'observation, la comparaison des mœurs et des coutumes, des productions de la nature et de l'art, voilà la nouvelle carrière que, de concert avec un petit nombre d'hommes transcendans qui marchent à la tête de notre siècle, vous avez ouverte aux nations contemporaines.

C'est à vous que je dédie la description de l'Océanie, moins comme un hommage de ma profonde vénération pour votre génie et l'intrépidité de vos savantes expéditions, que comme le titre de justice que vous ont décerné unanimement les hommes éclairés de toutes les parties du monde. Quelles vastes connaissances, quelle indépendance d'esprit, que de jugement et d'expérience demandaient vos entreprises si heureusement achevées! Assurément voilà un grand sujet de méditation! C'est une suite de conquêtes qui attestent des progrès non interrompus, et l'univers s'agrandit

en même temps que votre nom immortel prend place parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Pénétré du plus profond respect, j'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Amiral,

Bruxelles, le 1er février 1830.

A Monsieur Vander Maelen.

Monsieur,

La lettre infiniment obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 1er février, m'est parvenue ces jours-ci et je m'empresse de vous en accuser la réception. Les préparatifs d'un petit voyage qu'exige ma santé ne me permettent pas d'entrer dans les détails que j'ai à vous communiquer; mais à mon retour, au mois de septembre, je ne manquerai pas de vous faire part de tout ce qu'il y a de nouveau relativement à l'hydrographie de la Mer du Sud, recueilli par nos navigateurs depuis que j'ai publié mes mémoires hydrographiques. L'ouvrage que vous avez l'intention de mettre au jour sera sans doute d'une grande utilité, et mon plus grand regret est de ne pouvoir y contribuer autant que je le désirerais, la multiplication de mes occupations absorbant tout mon temps. Vous me trouverez néanmoins toujours disposé à vous communiquer tous les renseignemens qui seront en mon pouvoir toutes les fois que j'aurai quelques heures de disponibles.

Je suis on ne peut plus sensible à la dédicace dont vous avez l'inten-

tion de m'honorer. Veuillez, Monsieur, en recevoir l'expression de ma reconnaissance, ainsi que des sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

KRUSENSTERN.

A M. Mustoxidi, l'un des directeurs de l'instruction publique en Grèce.

MONSIEUR,

La réputation distinguée dont vous jouissez dans la république des lettres, qui applaudit au choix judicieux que vient de faire le gouvernement de la Grèce en vous confiant en quelque sorte l'avenir de vos jeunes compatriotes, est un des principaux motifs qui me déterminent à réclamer de votre science philantropique les renseignemens que vos loisirs vous permettront de m'envoyer sur la Grèce. Vous reconnaîtrez, d'après le résumé en marge de ma lettre, quels sont les détails que je désire rassembler pour arriver à une expression vraie que les nationaux ne puissent pas désavouer. Ami zélé de la propagation des sciences, vous n'apprendrez pas sans intérêt que, parmi les données authentiques que j'ai reçues de différens pays, il s'en trouve même de l'Islande, d'où les ministres de la religion, les médecins, et autres personnes honorables m'ont envoyé des lettres latines renfermant sur la topographie, l'histoire naturelle, l'anthropologie, la statistique et l'histoire, des descriptions plus exactes et plus complètes que je ne l'eusse jamais espéré. Au milieu de ce généreux concours de toutes les nations en faveur de

la Géographie, la mère patrie de la civilisation ne restera pas sans doute muette, elle a trop de gloire à célébrer; et si partout ailleurs les détails géographiques ne doivent présenter aucune lacune, certes ils ne sauraient être assez minutieux pour la terre classique de l'héroïsme.

Agréez l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

A Monsieur Tilman, fabricant de draps, auteur de plusieurs mémoires académiques, etc., à Liége.

Monsieur,

S'il est évident que tous les ouvrages qui sont le fruit des sciences ou des arts ne sauraient atteindre à quelque perfection, à moins de recevoir l'influence des personnes les plus habiles, cette vérité est surtout applicable à l'entreprise d'un dictionnaire géographique dans lequel on s'efforcerait d'être aussi complet et véridique que le permet le zèle des amis de l'utilité publique. Les conditions d'un semblable travail exigeaient donc des recherches multipliées et minutieuses; outre la révision des ouvrages originaux sur chaque localité, il fallait encore une correspondance soutenue avec les habitans les plus éclairés de ces mêmes localités. Tel est le système qui a été adopté. En m'accordant la communication de vos précieux renseignemens sur les manufactures de draps de Liége, Visé et Dolhain, vous aurez, Monsieur, vivifié une partie importante de la description de la province de Liége, à laquelle je suis entièrement occupé

dans ce moment. C'est dans cet espoir que je vous soumets respectueusement les tableaux à remplir.

Puissiez-vous agréer ma demande comme me le fait augurer votre sincère attachement aux progrès de l'industrie et des sciences qui en activent le mouvement.

Recevez l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle je suis, etc.

Bruxelles, le 2 Mai 1831.

A Monsieur le Directeur de la fonderie de canons, à Liége.

Monsieur,

La publication d'un dictionnaire géographique, pour être marquée au coin de la vérité, ne peut être qu'un appel fait avec confiance au zèle et aux lumières des habitans : mes compatriotes m'ayant surtout secondé par leur empressement à répondre à mes tableaux, je ne crains pas, Monsieur le Directeur, de réclamer de vos bontés quelques renseignemens en faveur de la Géographie sur l'objet important confié à vos soins et à votre profond savoir. L'uniformité, en effet, cette qualité essentielle de tout système, se trouverait considérablement altérée dans l'exécution de mon plan, si j'avais été obligé de renoncer à l'espoir de recevoir les détails qui se groupent autour de chaque spécialité ou de chaque branche de connaissance. Persuadé que vous approuverez cette voie d'investigation qui peut seule donner une exposition vraie du pays, j'ose vous prier, Monsieur le Directeur, de m'accorder sur la célèbre fonderie de canons que vous dirigez, tous les renseignemens que vos loisirs vous permettront de me communiquer. L'invention

des machines foudroyantes ayant nécessité, par leur degré de perfection successive depuis 1336, une grande révolution dans la tactique de la guerre, surtout vers le milieu du siècle dernier, sous le grand Frédéric, qui eut à se défendre contre la majeure partie des forces de l'Europe, toutes les descriptions et considérations qui se rattachent aux fonderies doivent être recueillies par le géographe avec l'empressement qu'inspire un grand intérêt.

Pénétré du plus profond respect, j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, le 6 Mai 1831.

A Monsieur Joiris, auteur de divers mémoires déposés à la Commission Provinciale de Liége.

Monsieur,

Les renseignemens circonstanciés que j'ai reçus d'un très-grand nombre de localités de notre pays et même de simples communes, me donnent lieu d'espérer que, grâce à votre bienveillance, j'aurai également la faculté de pouvoir offrir dans la description de la province de Liége, les données spéciales que seul il vous est loisible de m'octroyer. Le résumé en marge suffira pour vous faire connaître quels sont, en quelque sorte, les principaux jalons de notre travail; aussi j'ose me flatter que dans le dessein d'aider une entreprise entièrement patriotique, vous voudrez bien m'honorer de la communication du mémoire intéressant qui a servi si puissamment à éclairer les recherches de la Commistion Provinciale.

Croyez, Monsieur, qu'en m'accordant cette faveur, vous aurez efficacement contribué à rendre l'exposition de la province de

Liége plus complète et plus digne de l'attention des hommes judicieux.

Veuillez agréer la considération très-distinguée avec laquelle je suis, etc.

Bruxelles, le 5 Mai 1831.

A M. le Régent de le Confrérie des Pauvres Prisonniers de Liége.

MONSIEUR,

La Géographie ayant pour but de faire connaître non seulement le sol et ses productions, mais surtout l'homme et ses mœurs, elle ne peut rester étrangère aux progrès de la civilisation, qui s'honore d'avoir élevé, dans ces derniers temps, des asyles de charité où la société trouve une garantie assurée contre une foule de délits qui, dans les siècles précédens, ne reconnaissaient malheureusement d'autre cause que le défaut de répression de la mendicité.

Les honorables administrateurs qui, comme vous, Monsieur, consacrent leur existence aux fonctions les plus pénibles et les plus méritoires, doivent se sentir naturellement portés à aider le géographe qui ne cherche que *vérité et utilité*. Livré dans ce moment au travail exclusif qu'exige la description de la province de Liége, il m'est indispensable de tenir de vous, Monsieur le Régent, quelques renseignemens sur votre philantropique institution. Vous vivez dans l'habitude de répandre des bienfaits, il me sera donc moins difficile d'obtenir de votre bienveillance le service que je réclame surtout au nom de l'humanité!

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée etc.

Le 3 Mars 1831.

A Monsieur Cockerill, à Liége.

MONSIEUR,

Pour échapper aux erreurs qui jusqu'ici ont déparé la Géographie, il n'y avait d'autre méthode à suivre, que de réclamer des renseignemens dans chaque localité : plusieurs industriels ayant bien voulu répondre à mon appel, je ne crains pas, Monsieur, de vous demander à cet effet votre appui, vu surtout que votre nom se rattache à des opérations qui, par leur inportance, sont essentiellement du domaine de la Géographie. Veuillez donc, s'il vous plaît, me transmettre quelques renseignemens concernant vos divers établissemens qui occupent un rang si distingué dans notre pays, et croyez qu'en m'enrichissant de ces communications, vous aurez rendu un grand service à tous les amis de la Géographie de notre pays.

Agréez l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, le 3 Mars 1831.

A M. Pagani, Professeur de l'Université de Liége.

MONSIEUR,

Il me serait bien agréable d'apprendre que vos loisirs vous permissent de me communiquer quelques renseignemens relatifs à la Géographie de la province de Liége, dont je m'occupe plus spécialement dans ce moment. Le but proposé est de donner place au plus grand nombre possible de documens authentiques, et de faits propres

à bien signaler l'état actuel de la Géographie dans la province de de Liége.

Parmi les hommes honorables qui favorisent le mouvement ascendant des connaisances, vous pouvez mieux que personne seconder mes efforts. Si le temps vous manquait, ayez la bonté d'utiliser en ma faveur quelques-unes de vos relations scientifiques. Je joins quelques tableaux à remplir, pour indiquer une partie du plan de mon travail.

Agréez l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Le 3 Mars 1831.

A M. F. Meeus, Gouverneur de la Banque, etc.

MONSIEUR,

Parmi le grand nombre de vérités utiles au bien public que le géographe a mission de relater et de classifier, celles qui ont pour objet l'état actuel des forêts et leur prospérité, méritent sans doute d'occuper le premier rang. Tous les besoins de la vie se lient en effet à cette conservation, dans laquelle l'agriculture, l'architecture, et presque toutes les industries, puisent des alimens et des ressources que rien ne pourrait remplacer. En un mot, c'est aux forêts que les gouvernemens demandent des élémens de protection, de sûreté et de gloire. Votre sollicitude toute particulière en faveur des travaux qui ont trait à la connaissance du pays, me fait espérer qu'il vous sera agréable de me faire accorder les renseignemens concernant le département des forêts, pour lesquels une autorisation de votre part suffira : un grand nombre d'administrations et beaucoup de

particuliers, ont bien voulu me seconder pour me faciliter mes nombreuses recherches : quant au service signalé que je vous demande, il me sera d'autant plus précieux, que je croirai le devoir autant à votre amour éclairé pour les sciences qu'à la rare bienveillance qui vous distingue.

Veuillez agréer l'assurance de la très-haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, M. le Gouverneur, votre, etc.

Bruxelles, le 2 Mars 1831.

A M. Burnet (de Lisbonne), élève en médecine de l'Université de Liége.

MONSIEUR,

Vous n'ignorez pas que j'ai cru devoir recueillir des renseignemens sur chaque localité, avant de songer à la rédaction du dictionnaire de notre pays. La savante université dont vous suivez les cours se distingue surtout par ses chaires de médecine et de sciences naturelles proprement dites : vous pouvez donc efficacement contribuer, pour Liége, à la part de communications que je sollicite au nom de la vérité, si souvent méconnue dans quelques livres de géographie publiés antérieurement. Vos liaisons avec les élèves, sans doute les plus zélés, me promettent également que vous leur ferez part de mon plan de rédaction dont le résumé se trouve en marge. Des universités étrangères ont répondu avec le plus vif empressement à mon premier appel; il est donc impossible que lorsque je suis occupé spécialement de la description de la province de Liége, les élèves de l'Université demeurent indifférens à un travail patriotique, dont les coopérateurs les plus ardens ne sauraient être que les jeunes gens les plus studieux.

Agréez l'assurance, etc.

Bruxelles, le 3 Mars 1831.

A M. le Président de la Chambre des Comptes.

Monsieur le Président,

Le dictionnaire géographique de notre pays, que je me propose de publier, nécessitant en premier lieu la réunion des documens les plus véridiques, j'ai consacré mon temps et mes efforts à puiser aux sources les moins équivoques. Des tableaux à remplir ont été répandus dans une grande majorité de localités, et je n'ai eu qu'à me louer du zèle de mes compatriotes pour seconder mes entreprises scientifiques. Veuillez, s'il vous plaît, M. le Président, excuser ces détails, je les croyais nécessaires pour vous expliquer notre plan, avant de solliciter de votre patriotisme les renseignemens géographiques que je pourrais devoir à votre appui. Le gouvernement a autorisé ces recherches; les gouverneurs des provinces les ont encouragées : pourrais-je espérer, M. le Président, que vous permissiez également aux chefs des bureaux de votre département, que je prenne copie de quelques notes relatives à la géographie de notre époque? Telle est la faveur pour laquelle je ne saurais assez vous remercier.

Veuillez agréer l'assurance de la considération la plus distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, le 3 Mars 1831.

A Monsieur Lesouine, fabricant d'armes, à Liége.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je rassemble dans ce moment tous les matériaux que je puis me procurer sur la province de Liége, pour en publier une description géographique aussi complète que le permettront le zèle et la bienveillance de mes compatriotes. Je m'adresse directement à vous, Monsieur, avec d'autant plus de confiance, que vous êtes auteur de mémoires très intéressans qui occupent un rang distingué parmi ceux que possède la Commission Provinciale de l'industrie : j'ose me flatter que vous voudrez bien agréer ma demande, en prenant en considération qu'il n'y a que vous qui puissiez me donner des renseignemens sur la fabrication des armes, la clouterie, etc.

Veuillez recevoir l'assurance de la considération très-distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, le 12 Mai 1831.

A Monsieur Vander Maelen.

Monsieur,

Je m'empresserais avec plaisir à vous fournir les renseignemens que vous me demandez sur l'état physique et politique de notre commune, si je me sentais à même de le faire d'une manière positive et satisfaisante. Mais, n'habitant cette commune que depuis 14 mois, et n'ayant eu que peu de relations avec ses habitans, ma qualité d'étranger m'obligerait à recourir à des ouï-dire que je ne pourrais

ni vérifier ni garantir; tandis qu'il vous faut des données positives pour atteindre le but que vous vous êtes proposé.

Je me vois donc obligé de vous retourner les pièces que vous m'avez envoyées, au sujet ci-dessus mentionné.

Cependant je prends la liberté de vous rappeler que M. François Heusch, homme de beaucoup de connaissances, et ci-devant secrétaire de notre commune, a eu l'honneur de vous envoyer ses réponses à des questions analogues, dans le cours de l'année dernière. Je lui ai parlé de votre nouvelle missive, et il m'a déclaré être prêt à remplir de nouveau les pièces en question, dans le cas que les premières se fussent égarées, ou les questions modifiées.

Veuillez donc vous adresser à lui, ou bien à M. Tiège, bourgmestre actuel de notre commune, et agréer l'assurance de la très-haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

J. B. DOMINIEY.

Bruxelles, le 24 mai 1830.

A M. A. H. Dumont, à Liége.

MONSIEUR,

Les renseignemens géologiques que vous avez la bonté de mettre à ma disposition, me seront d'autant plus précieux qu'ils appartiennent à un savant observateur, et que depuis quelque temps, je désespérais de pouvoir les obtenir. La rédaction ayant pour but d'embrasser tous les détails du domaine des faits positifs, en citant exactement les auteurs, je me garderais bien de préciser une limite aux données dont vous voulez bien enrichir le dictionnaire de la province

de Liége : je croirais enlever à l'ouvrage une bonne partie de son mérite; dautant plus que je n'ai pu jusqu'à présent, malgré mes efforts réitérés, me procurer votre précieux mémoire.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Bruxelles, le 24 mai 1831.

A M. Hyacinthe Delloye, négociant à Huy.

MONSIEUR,

La description géographique de la province de Liége, que je me propose de publier très-prochainement, ne saurait être complète que pour autant que chaque localité contribue aux renseignemens que réclame le plan de l'ouvrage. L'intérêt que chaque habitant instruit attache aux lieux où il est fixé, m'est un garant que les tableaux à remplir que je fais circuler mériteront l'attention de tous les bons esprits, qui savent combien une géographie véridique est importante pour tous les ordres de la société.

Il suffit qu'on ait la bienveillance de répondre aux questions consignées dansles tableaux sus-mentionnés. Je suis persuadé, Monsieur, que vous apprécierez l'utilité de ce travail, qui demande, de la part du géographe, de longues recherches et des efforts soutenus. Votre ville renferme assez d'hommes instruits, pour que je puisse espérer d'obtenir ces renseignemens en peu de temps, conformément aux tableaux que j'ai l'honneur de vous envoyer, parmi lesquels il y en a pour Messieurs les pasteurs, les médecins, etc. Mais ce qui m'intéresse en premier lieu, est de connaître l'état actuel des manufactures

de votre arrondissement : tel est le sujet sur lequel j'ose insister plus particulièrement.

Croyez, Monsieur, que vous me rendrez un grand service en répondant à ma demande.

Agréez l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, le 3 mars 1831.

A Monsieur Cauchy, ingénieur des mines, à Namur.

MONSIEUR,

Vous avez eu l'extrême obligeance de vous montrer favorable aux recherches que nécessitait la rédaction du dictionnaire géographique de notre pays. Personne mieux que vous, Monsieur, et surtout pour tout ce qui concerne la province où vous avez propagé les principes de l'illustre école de Monge, personne, dis-je, ne pourrait me communiquer des renseignemens plus authentiques et plus récens. J'ose me rappeler à votre bon souvenir, en vous priant de croire à la vive reconnaissance que je vous devrai, et pour moi et pour la science que je cultive.

Agréez l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, le 2 février 1831.

A Monseigneur l'Évêque de Liége.

MONSEIGNEUR,

Dans un travail aussi surchargé de détails que doit l'être un dictionnaire géographique de notre époque, il est indispensable, pour atteindre à un résultat véridique, de réunir le plus grand nombre possible de renseignemens et de détails sur chaque localité. Telle est la considération primordiale qui m'a déterminé à dresser des tableaux à remplir, applicables à chaque section géographique, dont la plus importante, sans contredit, renferme tout ce qui est relatif à la religion, aux mœurs, enfin ce qu'il y a de plus noble et de plus généreux dans l'homme. Je me félicite, avec tous les amis des sciences géographiques, d'avoir obtenu pour cette partie essentielle de notre travail, le patronage de tous les Princes de l'Église, auxquels j'ai exposé les besoins de notre rédaction, qui n'a qu'un seul but, celui de l'utilité. Monseigneur l'évêque de Namur, m'ayant accordé l'autorisation de faire circuler mes tableaux en vertu d'une lettre autographe (dont ci-joint copie), j'ai osé me flatter que j'obtiendrais le même bienfait de l'auguste prélat siégeant à Liége, qui, sans doute, se complaira à m'octroyer cette grâce, lorsqu'il apprendra que nos publications doivent commencer par la province de Liége.

Tout ce que je pourrais ajouter relativement au prix que j'attache à votre puissant encouragement, ne saurait être, Monseigneur, que très au-dessous de ce qui vous est dû. Permettez-moi seulement de recommander à votre sollicitude l'intérêt que doit inspirer la géographie de la province de Liége.

Pénétré des sentimens de la plus profonde vénération, j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc.

Bruxelles, 4 mars 1831.

A M. Kemlin, propriétaire d'une verrerie, au Val St. Lambert, près de Liége.

MONSIEUR,

Les renseignemens que j'ai sollicités du patriotisme de mes concitoyens, pour atteindre à une description fidèle de notre sol, devaient surtout avoir pour objet le domaine de l'industrie, dont les progrès exercent une si profonde influence sur la prospérité des états. La géographie mérite en effet de fixer l'attention des commerçans, puisque la considération et l'importance qui leur sont dues sont mises au grand jour par le tableau des faits authentiques qu'elle signale, concernant l'état du commerce mis en rapport avec ses diverses sources d'ascension et de décadence. Ces détails ne peuvent être fournis que par d'honorables industriels, qui, tels que vous, Monsieur, savent systématiser et appliquer de fécondes idées. Je puis donc espérer qu'en réclamant votre appui pour compléter la description de la province de Liége, à laquelle nous sommes occupés dans ce moment, vous ne me refuserez pas la communication de vos mémoires, qui ont été déposés à la Commission Provinciale, et qui rappellent un des plus beaux titres de votre province, déjà si distinguée par ses riches produits industriels.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, etc.

Bruxelles, le 5 mars 1831.

A M.r Paul Guibal, secrétaire de la Chambre de Commerce, à Odessa.

MONSIEUR,

Je me félicite d'avoir pu rencontrer en vous un ami de la vérité, un savant à la hauteur de son siècle : votre profession de foi, « des faits vus et bien vus, » voilà le cachet de notre époque, et surtout en géographie, où naguère on s'obstinait à introduire tant d'élémens hétérogènes, tels que traditions historiques qu'aucune charte ou monument n'autorisait, et, qui pis est, assertions erronées, démenties par les phénomènes les plus vulgaires des sciences physiques, uniques fondemens du tableau véridique de notre globe. Habitué à relever scrupuleusement les renseignemens que présente chaque localité, j'ose me flatter que vous approuverez mon spécimen en marge de cette lettre, et que les titres que j'y relate ne se trouveront pas en dissonance avec les notes précieuses pour les sciences, que vous avez eu l'avantage de recueillir dans les contrées lointaines que vous avez parcourues. Veuillez, au reste, Monsieur, suppléer à ce qui manquerait dans ce cadre sommaire et indicatif, et croyez qu'il me sera bien agréable de vous en témoigner publiquement, par l'impression, ma reconnaissance toute particulière. La nature de mes travaux exigeant que je ramifie autant que possible mes correspondances, uniquement pour la propagation des sciences utiles à l'humanité, je forme le vœu qu'il vous plaise de me donner les noms des personnes qui, dans les diverses localités, peuvent concourir à ce but philantropique.

Le bureau de rédaction, en m'offrant ses numéros disponibles, fait un hommage à la science à laquelle je me suis voué : qu'il me soit permis de donner à titre de faible démonstration de ma gratitude, les cartes géographiques que je vais expédier pour Trieste, et de fixer. . . . . francs par année, pour les journaux qui doivent compléter la collection du précieux journal d'Odessa.

C'est dans ces sentimens, dictés par le plus pur amour de la science, que j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, 7 novembre 1830.

A Monsieur Vander Maelen, à Bruxelles.

MONSIEUR,

Il y a déjà long-temps que j'ai reçu de Pétersbourg la lettre dans laquelle vous me demandez des renseignemens sur la contrée que j'habite. Différentes circonstances, et une maladie assez grave, m'ont empêché jusqu'à présent d'entrer en correspondance avec vous. J'espère maintenant, Monsieur, si cela vous convient, pouvoir en entretenir une régulière.

J'habite la nouvelle Russie depuis douze ans. J'ai parcouru la Crimée, la Géorgie, la Mingrélie, l'Imirette, une grande partie de la Circassie, le pays des Abases, et une assez vaste partie du Step depuis Odessa jusqu'à Astrakhan. J'ai côtoyé la Mer Caspienne depuis Bakou jusqu'à l'embouchure du Volga. Je suis en relation avec des personnes auxquelles toutes ces contrées sont parfaitement connues; de sorte que je pense, Monsieur, pouvoir vous être de quelque utilité, soit par moi-même, soit par les relations que je pourrai établir pour vous. Je suis aussi étroitement lié avec des personnes qui connaissent particulièrement la Grèce et l'Archipel, et possèdent à fond la langue grecque. Je vous serai infiniment obligé de me faire connaître la nature des renseignemens que vous désirez; et je me flatte de pouvoir vous en donner, si non de très-étendus, au moins de fort exacts, n'ayant jamais pris note de quoi que ce soit, sans m'être assuré par moi-même de la nature des faits, et de la situation des lieux.

Vous désirez, Monsieur, une collection complète de la gazette d'Odessa depuis le moment de la publication en 1820. Je me fais fort de vous la procurer depuis 1826 seulement; quant aux années précédentes, je les chercherai, me trouvant employé à la rédaction de la gazette d'Odessa depuis l'année 1829. Je vous prierai d'accepter, au nom de la rédaction, les années 1829 et 1830; quant aux autres,

qui malheureusement n'existent pas dans nos bureaux, je vous prie de me faire savoir le prix que vous voulez y mettre et les moyens de vous les faire parvenir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PAUL GUIBAL.

Mon adresse est : *M. Paul Guibal, secrétaire de la Chambre de Commerce, à Odessa.*

A Monsieur Ph. J. Coulier, auteur des principales positions Géonomiques du Globe.

MONSIEUR,

Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai reçu d'un de mes correspondans en Hollande la réponse que j'attendais impatiemment, pour vous prouver combien je m'estimais heureux de pouvoir vous être utile. Je m'empresse donc de vous envoyer tous les renseignemens que j'ai pu rassembler dans l'intérêt de votre demande, en y ajoutant encore le tableau de........... que j'ai reçu de Londres.

Parmi ces documens, il est vrai qu'il s'en trouve un qui fait partie d'un ouvrage tout récemment publié, mais il est possible qu'il ne vous soit pas encore parvenu, et, dans le cas contraire, j'espère que vous n'y verrez que le désir qui m'anime de mériter votre honorable confiance, en tout ce qui peut dépendre de mes efforts.

Bruxelles, le 15 novembre 1829.

A. M. le Chevalier Abramhson, à Copenhague.

MONSIEUR,

Sur le point de publier la série des dictionnaires géographiques, dont le prospectus que j'ai l'honneur de vous envoyer vous donnera, je l'espère, un exposé auquel suppléera la vaste étendue de vos connaissances, je m'estime heureux, Monsieur, de pouvoir réclamer de votre expérience et de vos travaux connus de tout le monde scientifique, quelques renseignemens sur votre patrie, immortalisée par les Tycho-Brahé, les OEhlenschlæger, les Thorswalden, et tant d'autres hommes distingués qui prouvent que votre nation a dignement fourni son contingent à la gloire des sciences, des lettres et des beaux-arts. Me proposant de réunir des données vérifiées sur les lieux-mêmes, je suis bien persuadé que cette partie de mon plan méritera votre approbation, puisque vos ouvrages brillent du plus vif éclat de la vérité. Il m'est donc en quelque sorte permis d'espérer qu'il vous plaira de m'envoyer quelques renseignemens sur votre patrie, dont vous êtes un des plus beaux ornemens.

La Société des Sciences de Bruxelles serait non moins honorée que puissamment secondée de vous compter au nombre de ses membres correspondans, qui dans chaque pays représentent les notabilités scientifiques les plus légitimes. Veuillez, Monsieur, répondre à ce vœu, et croyez que ce n'est pas seulement votre pays qui serait fier de posséder un homme d'un mérite aussi réel que le vôtre, etc.

Bruxelles, le 4 juin 1831.

A M. Delaictre, avocat à Namur.

MONSIEUR,

Il me serait bien agréable d'apprendre que vous êtes persuadé de toute la reconnaissance que je vous dois pour votre généreux procédé. L'ouvrage dont vous voulez bien enrichir ma bibliothèque, me rappellera que parmi les hommes estimables qui secondent les progrès des connaissances humaines, les plus distingués s'empressent d'aller en quelque sorte au-devant des vœux et des demandes....... Que votre modestie, Monsieur, me permette de vous dire que ces hommes sont rares.

Je voudrais pouvoir répondre à vos bontés et à votre noble initiative, mais je suis trop heureux du sentiment de la reconnaissance, etc., etc.

Bruxelles, le 15 avril 1831.

N. B. M. l'avocat Delaictre avait eu la bonté de faire présent à la bibliothèque de l'Etablissement Géographique, d'un ouvrage en 6 volumes sur la province de Namur.

A M. Triest, chanoine à Gand, fondateur, en 1803, *de l'Institut en faveur des filles sourdes-muettes.*

MONSIEUR,

En élevant en faveur des sourds-muets l'institut dont vous êtes le créateur, puisque avant vous, dans notre pays, un préjugé aussi absurde qu'il est humiliant pour l'espèce humaine, représen-

tait le sourd-muet comme un être insensé, vous avez pris rang parmi les premiers bienfaiteurs et les savans les plus distingués de notre patrie. Vous m'excuserez donc, si je vous demande quelques détails sur votre bel établissement, dont je me propose bien de parler dans le dictionnaire géographique que je vais publier. Cet objet est à mes yeux d'autant plus intéressant, que pendant une si longue suite de siècles, les sourds-muets sont demeurés végétatifs au milieu des mœurs, des idées et de la langue de leur pays, sans que leur vie intelligente ait pu commencer à se développer à la voix d'un maître libérateur, etc.

Bruxelles, le 18 janvier 1831.

A M. Vander Maelen, à Bruxelles.

MONSIEUR,

Par votre honorée du 18 dernier, vous désirez obtenir quelques indications au sujet des enfans sourds-muets en cette ville : en réponse, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir consulter *le Philantrope,* que vous pourriez avoir à Bruxelles, chez Weissenbruch, imprimeur, à qui je les ai communiqués dans le temps. Vous y trouverez, page 160 et suivantes, tout ce que je pourrais vous dire sous ce rapport, sauf le nombre des garçons, qui s'élève en ce moment à 33.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre très-humble serviteur,

P. TRIEST, *Chan.*

Gand, le 31 janvier 1831.

A M. Van Goethem fils, propriétaire d'un établissement industriel, à Auysen.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous répondre, pour vous informer que les renseignemens géographiques que j'ai eu l'honneur de vous demander n'ont d'autre objet que de faire connaître le degré de prospérité industrielle auquel nous avons atteint : tout ce qui peut être relatif aux procédés particuliers, en vigueur dans votre utile établissement, n'entre en aucune manière dans le domaine de nos recherches; il ne s'agit que de faire connaître la nature des résultats obtenus. Le nombre des ouvriers employés; l'époque de la fondation de l'établissement, les probabilités d'extension et de développement pour l'avenir; les ressources qu'offre la main-d'œuvre pour la population; les exportations; enfin, à la lettre, les renseignemens qui sont dans l'intérêt du propriétaire de l'établissement.

Veuillez croire au plaisir que j'aurai en apprenant que ces détails ont reçu votre approbation.

Agréez l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, le 21 juin 1831.

A M. Ista, Archiviste, à Liége.

MONSIEUR,

Parmi les recherches variées qu'exigeait le développement de notre plan géographique, l'histoire de la langue indigène pour chaque localité a toujours été à nos yeux une des sources les plus précieuses d'investigation : il n'est pas jusqu'aux langues les plus septentrionales, sur lesquelles nous n'ayons provoqué des renseignemens; et plusieurs lettres de l'extrême Islande nous ont prouvé tout récemment que la science privilégiée des Adelung, des Balbi, des Vaudoncourt, etc., offrait les monumens les plus rationnels au géographe qui ne s'arrête pas aux apparences de la vérité.

L'idiome du pays de Liége devant occuper une place distinguée dans la description géographique de cette province, dont nous nous occupons dans ce moment, il me serait bien agréable d'obtenir de votre bienveillance des renseignemens qui servissent à préciser l'état du langage, aux différentes époques de l'état social.

Si vos loisirs vous permettaient de me donner un aperçu descriptif des archives, vous rempliriez une lacune par laquelle, seul, vous pouvez satisfaire aux demandes de la science.

Je me flatte que vous accueillerez ma demande; c'est ainsi que la géographie vous devra la communication de précieuses lumières, que, par un heureux retour à la vérité, la majorité des lecteurs commencent à trouver intéressantes.

Bruxelles, le 4 mars 1831.

A M. Gravez.

MONSIEUR,

L'objet que se propose le géographe étant de représenter avec fidélité le sol et l'habitant de chaque pays, la peinture peut l'aider dans ses recherches pour découvrir la vérité aussi efficacement que maints et maints ouvrages. Cet aperçu, pour avoir échappé au vulgaire des amateurs, n'en motive pas moins en partie le goût éclairé des personnes qui, comme vous, Monsieur, aiment le beau dans les sciences et dans les arts. Les faits consignés dans les annales des historiens acquièrent un nouvel intérêt lorsqu'ils sont reproduits par le peintre; je pourrais en dire autant du paysage et d'autres genres qui doivent servir d'instruction au géographe, et je vous soumets ces considérations dans l'espoir d'obtenir votre approbation et votre appui, pour les renseignemens relatifs aux productions de l'art de la peinture, à Liége, qu'en votre qualité d'amateur très-distingué, vous vous complairez sans doute à me communiquer.

J'ose en appeler à votre zèle pour les connaissances utiles, ainsi qu'à votre patriotisme.

Agréez l'assurance de la considération très-distinguée, etc.

Bruxelles, le 6 mars 1831.

A M. Jacques Graberg de Hemsô, proconsul de LL. MM. Suédoise et Sarde, à Gênes.

MONSIEUR,

Les ouvrages que vous avez eu l'extrême obligeance de m'adresser, sont pour moi des guides où je puise chaque jour de nouvelles lumières : c'est au creuset de votre expérience que vous avez sou-

mis votre vaste érudition, et toutes deux s'accordent merveilleusement pour l'instruction de vos lecteurs. Veuillez, Monsieur, agréer comme un faible titre de ma reconnaissance les cartes géographiques que j'ai l'honneur de vous adresser, et croyez, Monsieur, qu'au milieu des travaux que j'ai entrepris, il me sera bien agréable d'apprendre qu'un savant de votre ordre veut bien prendre quelque intérêt aux productions qui sortent de mon établissement.

Recevez l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

A Monsieur Ph. Vander Maelen, à Bruxelles.

Monsieur,

Ayant été absent pour quelque temps, je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre du 21 Août, que j'ai trouvée à mon retour. Je suis, en vérité, confus de la trop haute opinion que vous voulez bien avoir à l'égard de mes connaissances en géographie : le peu que j'en sais est le fruit d'une étude assidue; et comme je ne cultive cette science qu'en amateur, je ne puis me mettre au rang des géographes de profession, dont il y en a plusieurs qui ont atteint une perfection rare, unie à de très-vastes connaissances.

Je désirerais maintenant pouvoir répondre selon vos souhaits à l'égard des connaissances locales sur la Hollande, mais on ne publie pas grand chose ici sur nos provinces, et les ouvrages anciens ne peuvent plus servir à une description selon l'état actuel. Ce qu'il y a de mieux, à l'égard des provinces septentrionales du royaume, ce sont les ouvrages de *Van Campen, Gosselin, de Gelder, Krajenhoff* (en hollandais).

M. Van Wijk R[r], a publié « *Nieuwe handleijding tot de aardrijkunde, etc.,* » dont il n'a encore paru que trois volumes, grand

in-8°: le premier volume contient la description des Pays-Bas, que vous pouvez employer en sûreté pour votre dictionnaire, sauf une légère erreur, page 226, à l'égard de la population d'Utrecht, que l'auteur évalue à 33,700 habitans: cela était vrai, il y a 25 ans; actuellement on peut la mettre hardiment à 38,000; et dans 5 ou 6 ans, cette ville en aura probablement 40,000. Il n'y a pas de cité en Hollande qui fleurisse autant; la ville devient trop petite pour la population qui s'y augmente: aussi on songe à l'agrandir; une partie des remparts est déjà abattue, et cette enceinte entière disparaîtra dans quelques années.

Les descriptions ne disent rien aussi de la belle salle de spectacle sur le Vreeburg, plus grande que celle de la Haye. M. Van Wijk parle de 7 églises réformées: cela est encore vrai, mais sous peu elles seront réduites à 6; celle de Saint-Jean, au milieu de la place de ce nom (*Jans kerkhof*), sera abattue pour agrandir cette place, qui sera alors en quelque sorte comparable au *Voorhout* de la Haye.

Par rapport à la Haye, je ne sais si les géographies indiquent que cette ville s'étend ou est censée s'étendre jusqu'à la mer, le village de Scheveningen ne formant actuellement qu'un faubourg de la ville et de l'octroi de la Haye.

Je n'ai pas de correspondans proprement dits, qui s'occupent de la géographie de nos provinces. Je ne connais que de réputation MM. Van Wijk R^r, instituteur à Hattem, et De Gelder, professeur (je crois) à Leide; mais ces deux savans seront incontestablement les plus à même de vous fournir des données précieuses sur les provinces hollandaises. J'observerai ici, en passant, que tout ce que les étrangers publient sur la Hollande est généralement tout-à-fait erroné: on décrit des établissemens et des manufactures qui n'existent plus, et on supprime ce qui existe véritablement; ce que les voyageurs racontent des mœurs, des coutumes, de l'état de la société en Hollande, tout cela est très-plaisant et divertit les Hollandais eux-mêmes.

A l'égard des colonies hollandaises aux Indes orientales, les meilleurs ouvrages à consulter sont (outre Raffles, Marsden et Crawford) le journal intitulé *Hermes*, publié à Amsterdam, chez *Westerman*, 1829. Vous serez obligé d'acquérir la collection complète, à cause des données précieuses qui s'y trouvent à l'égard de Java, Sumatra,

Bornéo, Célèbes, et dont un grand nombre a été fourni par M. Tobias, ancien commissaire de Bornéo et Célèbes, demeurant actuellement à Zwolle en Overijssel.—La traduction hollandaise de *Tuckeij* (*aardrijkskunde voor zeevaart en koophandel*), 5 vol. gr. in-8°, Rotterdam, *Immerzeel*, 1819, est aussi très-utile à consulter. Cette traduction, améliorée et augmentée, est préférable sous plusieurs rapports à son original (*Maritime geography and Statistic*). Vous posséderez sans doute les voyages suivans, non traduits en français; en tous cas, voici les titres :

Land en zee tochten in Nederlandsch Indie, door S. Olivier, 2 deelen, Amsterdam, 1828.

— *reize, door D. Kolff, in-8° met een kaart, Amst.*, 1828.

— — *een gedeelte der Nederl. bezittingen in O. Indie door S. C. Baane, in-8° met pl., Amst.*, 1826.

Brieven over Benkolen, door Nahuis, Breda, 1827.

De vrugten mijner werkzaamheden gedurende mijne reize over de Kaap der Goede Hoop, naar Java, enz., enz., door M. D. Teenstra, Groningen, 1829; 2 *volumes* (il doit en paraître un 3me) *in*-8°.

— *Schetsen aangaande de landelijke administratie van Java, enz., door P. de Haan, in-8°, Leiden*, 1829.

Tous ces ouvrages contiennent des renseignemens utiles à connaître.

Agréez les sentimens de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

De Derfelden de Hinderstein.

Snellenbrug, 10 septembre 1829.

A Monsieur Ph. Vander Maelen, à Bruxelles.

MONSIEUR,

J'ai reçu, il y a quinze jours, votre lettre datée du 8 Juin, dans laquelle vous m'engagez à vous communiquer, pour votre œuvre géographique, quelques notices sur le Danemarck, et particulièrement sur la partie de ce pays dont je suis habitant. Quoiqu'il est à craindre que votre entreprise soit pour le moment suspendue, à cause des troubles auxquels votre patrie est encore exposée, je m'empresserai néanmoins de vous montrer combien je souhaite pouvoir contribuer à l'accomplissement de vos vœux, en vous envoyant la relation ci-jointe sur l'établissement de *Frederikshavn*, écrite par mon ami M. le colonel Tscherning, ci-devant inspecteur de cet établissement, qui est seul en état de vous donner des renseignemens exacts.

Il vous serait agréable sans doute d'avoir quelques notices sur les dispositions prises en Danemarck, pour améliorer la condition des paysans et des pauvres, pour organiser les écoles primaires, les instituts d'un ordre plus élevé, etc., en un mot, tout ce qui regarde la civilisation du peuple Danois; mais je crains que cette entreprise ne surpasse mes forces. Je trouve donc plus raisonnable de m'en tenir aux notices de mon ami.

J'ai l'honneur de vous saluer,

C. L. STROM,
Pasteur de Frederikshavn,
(en Danemarck.)

Frederikshavn, le 12 Novembre 1830.

A Monsieur Ph. Vander Maelen, à Bruxelles.

MONSIEUR,

Vous trouverez ci-joint le modèle de lettres que je me propose d'envoyer à tous mes curés primaires, avec les tableaux que m'a remis de votre part votre correspondant de Namur. Je vous prie de le faire lithographier et d'en tirer 55 exemplaires, que vous aurez la complaisance de m'adresser par la diligence. J'aurai soin de les distribuer de suite et m'empresserai de vous faire passer les réponses, lorsqu'elles me seront toutes parvenues. J'aurai à me féliciter, Monsieur, si mes vœux à cet égard sont exaucés, d'avoir pu contribuer en quelque chose à l'accomplissement des vues éminemment patriotiques qui vous animent, et auxquelles la science a déjà de si grandes obligations.

Veuillez agréer l'assurance de la haute estime et de la considération très-distinguée avec lesquelles je suis,

Monsieur,

Votre bien humble et très-obéissant serviteur,

N. A. ONDERNARD, ÉVÊQUE DE NAMUR.

Namur, le 24 février 1831.

MONSIEUR LE CURÉ PRIMAIRE,

La vraie religion a la science pour appui et pour compagne. Tout ce qui peut contribuer à l'avancement de celle-ci doit donc inspirer un vif intérêt aux ministres du culte catholique. C'est ce motif qui

nous engage à vous transmettre les tableaux ci-joints destinés à perfectionner un ouvrage extrêmement utile. Veuillez les faire passer à MM. les desservans de votre canton, en les engageant de notre part à satisfaire, autant que possible, aux questions qui y sont posées. Après avoir recueilli leurs réponses, vous voudrez bien nous les faire parvenir avec les vôtres, sous bandes et sans délai.

Je suis avec une considération distinguée, Monsieur le curé primaire,

Votre très-affectionné dans le Seigneur,

N. A. Ondernard, Évêque de Namur.

LETTRES EN ITALIEN.

Pregiatissimo Signore,

Appena ebbi ricevuto il suo pregiatissimo foglio, mi sono occupato a riunire ciò che ella desidera, e gli insetti per il Signor Vanderlinden:[1] dopo di essermene occupato per un' intiera settimana, mi trovo abilitato a farglene l'invio dimani per mezzo della diligenza. Troverà

[1] M. le docteur Vanderlinden qui, jeune encore, avait pris rang parmi les premiers entomologues de notre époque, a été enlevé à l'humanité, à sa patrie et aux sciences, après une courte maladie, en 1831.

nella cassetta, oltre due piccole scattole di coleopteri, una raccolta di conchiglie fossili subapennine di circa 170 specie classificate a seconda dell' opera di Brocchi, e due raccolte topografiche. Bramerei conchiglie fossili secondarie ed anche terziarie classificate, come pure delle littorali e fluviatili e terrestri esotiche : sarei ben contento se si potesse trovare alcuna delle seguenti specie : *Cyprea argus, Ostrea malleus, Scalaria pretiosa, Scopula infundibulum, etc.* Rifflettendo al di lei progetto di fare un dizionario geografico, non ho creduto di poterla meglio servire che col dirigermi al C[te] Litta, distinto geografo che da lungo tempo si occupa di un lavoro simile sull' Italia : egli mi ha promesso di occuparsene e di prepararle una piccola memoria su tale proposito, che io le manderò subbito che mi sarà consegnata. Dal lato mio io non mancherò di rispondere a tutte quelle interrogazioni e schiarimenti che ella potrà da me desiderare.

Mi onori de' suoi comandi e mi creda

Suo devotissimo servitore ed amico.
C. Gius[e] De Cristofori,
Contrada del Durino, n° 428.

Milano, 4 Marzo 1830.

CHIARISSIMO SIGNORE,

L'Accademia della Valle Tiberina Toscana, per quanto molti ragguardevolissimi personaggi l'abbino favorita del loro nome, pur con tutto ciò non si estimava abbastanza onorata fino che le mancava fra quelli dei più rispettabili socj il nome chiarissimo di V. S. Illma.

Fu per questo che (eletto la proposizione del. Ch. Dottor Attilio Zuccagni Orlandini, socio nostro benemerito) gli Accademici la nominarono per acclamazione socio corrispondente, persuasi, che la cortesia di lei, eguale all' estenzione dei meriti suoi, non avrebbe ricusato questo piccolo attestato della vera stima che le professano.

Che s'ella non voleva che gli anzidetti Accademici usassero seco lei di tanta libertà, conveniva, permetta la sua modestia il dica, che le opere sue rendessero meno desiderabile la società dell' autore.

Io poi godo sommamente di questa circostanza, perche mi porge la fortunatissima occasione di protestarle il mio più profondo rispetto, coi sentimenti del quale mi dichiaro

Di lei chiarissimo Signore,

Devotissimo, obbligatissimo, ossequiosissimo servitore.
FRANCESCO GHERARD DRAGOMANNI.

Al. Ch. Sig. Ph. VANDER MAELEN (Bruxelles).

San Sepolcro, 5 Marzo 1831.

Imperiale e Reale Accademia Economico-Agraria.
Dei Georgofili di Firenze.

Intenta sempre l'Accademia ad ascrivere al numero dei suoi membri le persone che non solo possono recarle decoro con il loro nome, ma ancora esserle utili con la communicazione d'esperienze e di scritti diretti all' avanzamento delle cognizioni teoriche e pratiche riguardanti l'Agricoltura e qualunque altro ramo d'Economia pubblica e privata, e delle scienze ed arti in quei particolari che con esse abbiano relazione, ha nell' Adunanza ordinaria de' 6 febbrajo mille otto cento trentuno, eletto V. S. Ph. Vander Maelen per uno dei suoi socj corrispondenti, e perciò ve ne diamo la presente in prova della vostra ammissione e come un attestato del vostro merito e della nostra stima per voi.

Data in Firenze nella Residenza dell' Accademia, questo di 7 febbrajo 1831.

Gazzeri, Vice-Presidente.
Attilio Zuccagni Orlandini.
Seg. della corrisp.

Ferdinando Tartini Salvatici,
Segretario degli Atti.

Notre Correspondance, prenant chaque jour un nouveau développement, non seulement dans les parties les plus éclairées de l'Europe, mais encore dans les régions les moins connues de l'un et l'autre Hémisphère, nous aurions pu grossir ce recueil d'un grand nombre de lettres plus ou moins intéressantes : mais nous croyons en avoir publié suffisamment la première année, pour espérer que le public voudra bien nous tenir compte de nos efforts, qui n'ont eu pour but que d'atteindre à l'expression des faits véridiques relevés sur les lieux, et justifier ainsi le titre et le plan de la Géographie en douze Dictionnaires.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE LIÉGE.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE LIÉGE.

AVERTISSEMENT.

Le plan que nous avons adopté pour notre Géographie en douze Dictionnaires, se trouvant très-développé dans le prospectus que nous en publiâmes au commencement de 1830, il nous suffira sans doute de prévenir le public que nos communications ayant été forcément interrompues par les événemens politiques, nous ne crûmes pas moins remplir nos engagemens en faisant précéder le dictionnaire général du pays de la publication des dictionnaires spéciaux de chaque province, qui servissent en même temps à démontrer jusqu'à quel point nous avions poussé les recherches de détail pour le succès de cette première entreprise.

Il ne nous reste donc qu'à faire connaître les sections principales que nous avons admises dans l'exposé de chaque article, et les noms des personnes qui ont bien voulu nous aider en nous transmettant les renseignemens qui répondaient aux questions consignées dans les tableaux circulaires que nous avons adressés à chaque localité.

En suivant l'ordre des sections à chacune desquelles correspondent un ou plusieurs tableaux circulaires, nous pourrons payer une partie de la dette de la reconnaissance dont nous sommes surtout redevables envers les membres de la Société des Sciences naturelles de Liége.

Pour éviter des répétitions inutiles, nous placerons à la suite des noms de ces honorables bienfaiteurs des sciences, les titres des renseignemens dont ils ont bien voulu disposer en notre faveur.

Géologie et Minéralogie.

M. Davreux, président de la Société des Sciences naturelles de Liége :

Un tableau complet des espèces minérales, avec les localités;

Des observations entièrement neuves sur les eaux minérales.

M. Dumont, ingénieur des mines, etc, etc. :

Un tableau complet des espèces minérales, avec les localités ;

Un tableau des hauteurs de la province ;

Un grand nombre de renseignemens sur les minérais métalliques du sixième district des mines.

Nous avons à regretter plus que personne que les mémoires de MM. Davreux et Dumont, couronnés par l'Académie de Bruxelles, n'aient pas encore été publiés.

M. Fumière, inspecteur des ponts et chaussées et secrétaire de la Société des Sciences naturelles de Liége :

Un tableau des hauteurs, contenant un grand nombre d'observations inédites.

M. le Docteur Schmerling :

Un mémoire sur les grottes et les fossiles de la province.

Hydrographie.

M. Fumière :
Tableaux des rivières et des routes de la province de Liége.

Agriculture.

M. Stephens, membre de la Société des Sciences naturelles de Liége :
Des annotations précieuses pour servir à la rectification de plusieurs ouvrages sur l'agriculture.

Le plus grand nombre de MM. les Bourgmestres de la province, ainsi que MM. les Contrôleurs et Receveurs :
Tableaux circulaires remplis.
(On distinguera facilement, à l'étendue des articles, les localités d'où il a été impossible d'obtenir des renseignemens.)

Zoologie.

M. le baron Edmond de Selys-Longchamps, membre de la Société des Sciences naturelles de Liége :
Un mémoire du plus haut intérêt sur l'Ornithologie de la province de Liége, fruit des savantes recherches de l'auteur ;
Un mémoire sur l'Entomologie de la province;
Des renseignemens sur Waremme et plusieurs autres localités.

M. Carlier, membre de la Société des Sciences naturelles de Liége :
Un mémoire sur les sauriens, les ophidiens, les batraciens, etc.

M. Robert, membre de la Société des Sciences naturelles de Liége: Un mémoire sur les insectes de la province de Liége.

Anthropologie.

M. le Docteur Sauveur fils, savant géologue:
Des renseignemens sur les maladies qui ont éclaté à Liége depuis le douzième siècle jusqu'en 1814.

Commerce et Industrie.

MM. Plumans, A. Francottez, N. M. E. Soinne et Kemlin:
Rapports faits au comité d'agriculture, de commerce et d'industrie.
Ch. Wellekens, ingénieur des mines:
Mémoire sur le septième district des mines.

M. Elias, membre de la commission administrative de l'école gratuite pour la classe ouvrière, et M. Vischer, membre de la société d'encouragement pour l'enseignement élémentaire, nous ont accordé tous les secours que nous avons réclamés de leur bienveillance, et en outre ces Messieurs ont puissamment contribué par leur entremise à nous faire obtenir des documens authentiques du plus haut prix.

Telle est l'impulsion qui a été communiquée aux sciences géographiques par les habitans les plus éclairés de la province de Liége.

Les principaux ouvrages que nous avons pu consulter, sont: les mémoires géologiques de M. d'Omalius d'Halloy; la statistique de M. Courtois, ouvrage très-répandu et justement apprécié, qui nous a été d'un très-grand secours; la Flore de Spa de M. Le Jeune; le guide

des curieux qui visitent les eaux de Spa, par M. Dethier, l'itinéraire des environs de Spa, par M. Wolff; l'histoire de Liége par M. Dewez [1]; l'histoire de Spa par M. de Villenfagne; le journal d'agriculture; le voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas par M. de Cloet, (ouvrage dans lequel on distingue sous une simple initiale la plume élégante et facile de l'un de nos premiers savans); et la notice descriptive et historique des principaux châteaux et grottes, par M. Charlé de Tyberchamps.

Quant à la nomenclature basée sur les tableaux du cadastre, de MM. les Bourgmestres, de MM. les Contrôleurs et Receveurs, et les ouvrages les plus accrédités, après avoir donné l'étymologie toutes les fois qu'il y a eu lieu, et les synonymes même en wallon, nous nous sommes attachés à conserver en premier ordre le nom que nous avons cru devoir adopter après un mûr examen de tous nos renseignemens. Ces synonymes imposés aux communes à différentes époques, et que nous avons scrupuleusement reproduits, sont d'autant plus importans qu'il existe des actes, des écrits où ces noms peuvent se rencontrer, et il doit être satisfaisant quelquefois d'y retrouver leur concordance avec les noms anciens réhabilités ou tombés en désuétude.

Les circonstances ont nécessité quelque retard dans la transmission des matériaux, qui tous ne nous sont pas parvenus avec la même célérité: aussi la nomenclature n'a pu être régularisée aussi rigoureusement que nous l'avons fait pour la province de Namur, qui est sous presse. Nous ne citerons à cet égard que les articles commençant par les prénoms *Saint, Sainte,* que nous avons été obligés de laisser à la lettre S. Des renseignemens très-importans, entre autres ceux qui étaient attendus pour l'article Verviers, ne sont arrivés qu'en Décembre. Si nous insistons sur ces détails qui pourraient paraître mi-

[1] Histoire du Pays de Liége, par M. Dewez, auteur de l'Histoire générale de la Belgique; 2 vol. in-8, Bruxelles, 1822.

nutieux à quelques lecteurs, c'est que, dans notre désir d'être constamment vrais et exacts, nous nous sommes convaincus que l'on se tromperait étrangement si l'on croyait qu'on peut écrire des articles d'un ouvrage de géographie comme le permet un livre d'imagination; lorsqu'on veut concilier les contradictions de dates et de circonstances qui ne se rencontrent que trop souvent; lorsqu'il faut pâlir des jours entiers pour la vérification de quelques faits qui ne comportent parfois qu'un court alinea; lorsqu'en rédigeant un article on s'aperçoit d'une omission, on conçoit un doute sur certains renseignemens pris sur les lieux, contradictoires avec d'autres renseignemens, des assertions différentes; qu'il faut écrire de nouveau dans la localité que la chose concerne, attendre une réponse plus ou moins tardive, il doit inévitablement en résulter que la marche du travail en souffre, et que l'on consume un espace de temps qui ne saurait être apprécié que par les personnes vouées à ce genre de rédaction. Toutefois il serait déraisonnable et de la plus grande témérité de notre part de prétendre avoir échappé à beaucoup d'erreurs; heureux si nous parvenons à mériter les suffrages du public en faveur de nos efforts courageusement soutenus malgré les conjonctures, les difficultés sans cesse renaissantes qui sont attachées à un premier essai, et surtout si nous pouvons obtenir pour la province de Liége de nouveaux renseignemens destinés à agrandir les cadres de nos sections, que nous ne considérons jusqu'ici que comme de simples points de départ.

Nous réclamons avec la même instance des documens pour servir à la description des autres provinces du pays, à la suite desquels paraîtra le dictionnaire général avec la liste complète de toutes les personnes qui nous ont aidés de leurs communications.

Il sera en outre publié, à des époques indéterminées, des documens statistiques et un recueil de mémoires scientifiques mis en rapport avec les sections admises dans la Géographie en douze Dictionnaires. Tous les hommes éclairés sont priés de vouloir bien y déposer ce qu'ils posséderaient d'inédit.

L'appendice du dictionnaire de Liége est un premier modèle de ce recueil, et l'on peut juger de la nature et de l'importance des matériaux statistiques réunis sous le titre de documens, par ce qu'il en est publié présentement, ainsi que par les titres suivans des tableaux qui vont être également livrés à l'impression :

Tableaux du cadastre, par communes et par nature de propriétés, transcrits fidèlement d'après le n° 11 du cadastre, avec autorisation.

Tableaux de la contribution personnelle, patente et foncière, par communes. Années 1820, 1825, 1830, par M. Visscher. (Province de Liége.)

Tableaux du nombre des écoles primaires et des élèves. Années 1820, 1825, 1830, par M. Visscher. (Province de Liége.)

Tableaux des machines à vapeur de la province de Liége.

COUP-D'ŒIL

SUR

LA PROVINCE DE LIÉGE.

Avant sa réunion à la France, en vertu des décrets de la Convention nationale des 2 et 4 mars, et 8 mai 1793, renouvelés après la rentrée des troupes françaises, en juillet 1794, le pays de Liége était composé de cinq provinces principales, savoir: la Campine, la Hesbaye, les comtés de Looz et de Horn, le marquisat de Franchimont, le Condroz et le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse : il possédait en outre plusieurs enclavemens.

Le département de l'Ourte, qui fut érigé par le gouvernement français, était formé :

1° D'une grande partie de l'ancienne principauté de Liége, dont les communes les plus éloignées de la capitale étaient entrées dans la composition des départemens circonvoisins;

2° Des territoires qui, bien que très-rapprochés de Liége, ne dépendaient point de la principauté, tels que les villages de Loncin et d'Awans (à moins de 9 milles au N. O. de la ville de Liége), appartenant à l'électorat de

Trèves, et le village d'Othée appartenant à celui de Cologne, et dont la distance de Liége est d'environ 18 milles;

3° De la plus grande partie du duché de Limbourg et du comté de Daelhem;

4° De la plus grande partie de la principauté de Stavelot, comprenant deux abbayes soumises au même abbé, celle de Stavelot et celle de Malmedy, avec les villes des mêmes noms et leurs territoires;

5° De quelques portions de la province de Luxembourg, telles que les terres de Saint-Vith, de Schleyden et de Cronembourg, à l'extrémité orientale du département;

6° De 26 juridictions ou villages du duché de Brabant;

7° De 27 seigneuries du comté de Namur;

8° De plusieurs villages qui se prétendaient indépendans, et qu'on appelait *terre de redemption*, avant qu'ils fussent partagés entre l'empereur d'Allemagne et les Hollandais, d'après le traité de Fontainebleau du 8 novembre 1785. Pour échapper à la domination de ces deux puissances qui réclamaient également le droit de souveraineté, ces villages furent contraints de payer à l'une et à l'autre un léger tribut annuel. Dans cette cathégorie, se trouvaient les terres d'Argenteau et de Hermalle : la première sur la rive droite de la Meuse, et la seconde sur la rive gauche; le village de Fallais, l'un des 26 du duché de Brabant; enfin, le petit village de Paifve, à droite et à la moitié du chemin qui conduit de Liége à Tongres, portait aussi le titre de *terre de rédemption*, tandis que le village de Tignée, à 1 lieue 1/5 et à l'E. de Liége, prétendait dépendre immédiatement de l'empire Germanique.

Le département de l'Ourte, qui fut maintenu depuis 1794 jusqu'en janvier 1814, reçut son nom de la rivière d'Ourte, qui le parcourt du S. au N., et vient se jeter dans la Meuse,

à Liége : ce département eut pour limites à l'E., ceux de la Roer et de la Sarre, au S. celui des Forêts, à l'O. ceux de Sambre-et-Meuse et de la Dyle, au N., celui de la Meuse inférieure.

La province de Liége actuelle est formée de ce département dont on a retranché six cantons, savoir: Cronembourg, Schleyden, Eupen, Malmedy et Saint-Vith, qui ont été cédés à la Prusse, et Viel-Salm qui fait partie du grand duché de Luxembourg avec quelques communes du canton de Ferrière; elle en a échangé aussi quelques autres avec la province de Namur. Cette province, dont la ville de Liége est le chef-lieu, est bornée à l'E. par le royaume de Prusse, au S. par le grand duché de Luxembourg, à l'O. par les provinces de Namur et du Brabant méridional, au N. par celle de Limbourg, qui répondent par leur position aux départemens ci-dessus mentionnés.

Sous le rapport de la Géographie physique, les limites qui correspondent à ces confins politiques, sont, au N. et à l'O., les vastes plaines de la Belgique et de la Campine, à l'E. en tirant vers le S. E., les montagnes qui se continuent avec les volcans éteints de l'Eiffel, et au S. les landes et les forêts des Ardennes.

Suivant M. Dewez, le plus grand diamètre de la province du N. ou S. est de 10 lieues, et de l'E. à l'O., de 15 lieues. On évalue sa superficie à 262,900 bonniers.

La province actuelle est divisée en 3 arrondissemens; savoir: Liége, Verviers et Huy, comprenant 327 communes dont 7 ont conservé le titre de ville, et qui sont: Liége, Verviers, Limbourg, Herve, Huy, Stavelot et Visé. Chaque commune a ses dépendances plus ou moins nombreuses qui sont fidèlement rapportées dans ce dictionnaire.

APERÇU GÉOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE.

D'après les travaux les plus distingués des géologues qui se sont occupés de la province de Liége, les terrains de cette contrée peuvent admettre deux classes : la première, qui est caractérisée par des couches horizontales ou de formation crayeuse, se remarque sur la rive gauche de la Meuse ; on la désigne sous le nom de *Hesbaye ;* la seconde classe de terrains présente des couches inclinées : elle occupe toute la rive droite du fleuve et comprend la vallée de la Meuse, une partie des régions géologiques du Condroz et de l'Ardenne et du ci-devant duché de Limbourg.

La surface de ces deux classes de terrains qui constituent le sol de la province de Liége, offre un grand nombre de vallées interceptées par des plateaux d'une élévation et d'une étendue plus ou moins considérables. Ces vallées figurent autant de tiges projetées par la vallée primordiale, représentant le tronc au moyen duquel les eaux se dirigent versl a mer du Nord. A la rive gauche, les vallées dans lesquelles coulent la Méhaigne et le Geer sont peu profondes ; la plupart sont étroites, très-sinueuses, à pentes escarpées et presque perpendiculaires, tandis que celles où s'épanchent l'Ourte, la Vesdre, la Hoegne et l'Amblève forment des gorges et des ravins qui creusent profondément le sol. Les plus remarquables de ces bassins se trouvent séparés par des collines dont les crêtes sont en général assez arrondies, tandis que les pentes s'abaissent sous une légère inclinaison pour se terminer au bord des rivières d'une manière abrupte.

Parmi les plateaux qui diversifient la physionomie de la province de Liége, on en distingue sept :

1° Celui de la Hesbaye, à la rive gauche de la Meuse ;

2° Celui du Condroz compris entre la Meuse, l'Ourte et le Hoyoux ;

3° Celui qui est placé entre l'Amblève et l'Ourte ;

4° Celui qui se trouve circonscrit d'un côté par l'Ourte et l'Amblève, et de l'autre par la Vesdre, la Hoegne et le Wayai ;

5° Celui qui est limité par le Wayai et la Hoegne ;

6° Celui qui est borné par la Hoegne et la Vesdre ;

7° Celui du Limbourg entre la Vesdre et la Meuse.

TABLEAU

Des élévations du sol de la province au-dessus de l'Océan.

ENDROITS OBSERVÉS.	Hauteurs.
Le niveau moyen de la Meuse à la limite des provinces de Liége et de Limbourg. . . . . Mètres.	46,772
Le zéro de l'échelle du Pont-des-Arches, à Liége.	54,735
L'embouchure de l'Ourte, près de la Tour-en-Bêche, *ibidem*. .	55,064
L'Ourte à Chênée, où elle reçoit la Vesdre.	59,444
La Meuse sous le pont de Huy, à l'embouchure du Hoyoux. . .	62,118
La route de la Vesdre, vis-à-vis le four à chaux, en-deçà de Chaudfontaine	69,700
La Meuse à la limite actuelle des provinces de Liége et Namur. .	72,784
L'Ourte à Esneux.	73,860
La Meuse à l'ancienne limite des départemens de l'Ourte et de Sambre-et-Meuse	86,412
L'Ourte à Douxflamme, où elle reçoit l'Amblève.	88,107
Oreye.	101,935
La Vesdre au pont de Fraipont.	102,000
L'Ourte à Hamoir.	104,260
L'Amblève à Remouchamps, où commence sa navigation. . .	120,247
L'embouchure de la Hoegne dans la Vesdre, à Pépinster. . .	127,622
L'Ourte, près de Barvaux, où elle entre dans la province de Liége.	128,980
Le point d'embranchement des trois routes, à Pépinster. . . .	131,622
Remouchamps	132,000
Près l'orifice de la bure d'extraction de la houillère de la Haye, près de Saint-Gilles.	136,470
Moulin de Voroux.	140,000
Plateau d'Oupeye.	150,535
Pont de Theux.	155,000
Verviers (porte de Xhavée), en suivant la route de la Vesdre. .	158,459
Le point de jonction de la route de la Vesdre avec celle de Spa, à Theux.	159,208
Jardin derrière le château de Chokier.	164,535
Montagne au-dessus de la caverne à ossemens fossiles, à Chokier.	166,080
Sur la montagne, près de la citadelle de Liége, le long du petit sentier, au N. O. de ce fort.	168,230

	Hauteurs.
Au-dessus de la bande calcaire, à Beauseraye, vis-à-vis la courbe que fait la route de la Vesdre, près du four à chaux, en-deçà de Chaudfontaine	172,300
La bascule de Sainte-Walburge	181,000
Sommet de la montagne d'Angleur, vers la maison de campagne de M. Nagelmaekers	181,440
Plateau d'Ans	182,255
Vallon des Forges, entre Liége et Theux	182,255
L'Arbre Sainte-Barbe (Hesbaye)	185,000
Pierreuchamps	188,400
Les hauteurs de Rocour	198,000
Sommet du pont de Dolhain-Limbourg, sur la Vesdre	201,209
Soxhant	203,000
Haut-Sart	203,000
Plaine moyenne sous Chinheid, vis-à-vis Chinheid	203,000
Le mont Tillot	203,000
Près de l'église de Polleur	207,000
Plaine inférieure de Turon	210,308
Chinheid	212,208
Plaine inférieure du Marteau	217,610
Vis-à-vis la Heid des Chèvres	224,900
Au village de Mont, près de Theux	225,000
Plaine moyenne, sous Chinru	232,208
Butte à la Soufrerie	232,208
Sasserotte	232,208
Rougethier	233,000
Plateau de la montagne de Ninane, à l'O., derrière l'hôtel des grands bains, à Chaudfontaine	233,830
Plateau de la montagne située à 600 mètres environ au N. du château de Colonster	234,470
Thier de Spixhe	239,500
Bois de Franchimont	239,500
Adseux	241,000
Le Thier du Gibet	246,208
La plaine inférieure de Spa	246,808
La plaine moyenne du Fays	246,810
L'hôtel des Pays-Bas à Spa	248,000
Le bois d'Ensival	261,410
Oneux	263,000

	Hauteurs.
Entre Theux et Spa	266,000
Montagne entre Sasser et Sasserotte	268,700
La Reid	270,000
Le vallon de Spa.	272,000
Hauteur à l'E. de Barvaux.	274,200
Jevoumont.	276,000
La plaine du Fays	276,000
Heid des Chèvres.	283,310
L'Hôtel d'Orange à Stavelot.	292,000
Le Mont commun	305,210
Tanezémont.	305,210
Vieux Pré.	309,000
Lit de l'Amblève, au pont de Stavelot.	311,527
Le Hameau des Douze-Hommes.	320,000
Le Mont Jonkeux.	322,728
Becco.	329,000
Le Spaloumont, vers Annette et Lubin, près de Spa.	332,736
La Fontaine de Watroz.	336,240
Jehanster.	339,000
La Fontaine de Nivesez.	342,080
La Fontaine du Tonnelet.	347,920
Hauteur de Staneux	349,000
Hauteur moyenne du plateau du Condroz.	350,000
Rohaimont.	351,928
Banoyard.	357,000
Hauteur à l'E. de Heid.	357,500
La Fontaine de Bonsart.	359,600
Le Sart.	361,000
Bois entre Polleur et Spa.	370,908
Tige au Sart.	370,908
Haut-Regard	372,000
Creppe.	375,000
Jalhay.	385,000
Barrière de la Sauvenière, à Spa.	389,000
Limite de la province et de la Prusse, en suivant la route de la Vesdre.	397,639
L'élévation qui domine Haut-Regard.	407,000
Devant la Forge, sur la hauteur dominante, près de Vert-Buisson.	413,000
La Sauvenière ou le Groesbeck.	415,080

Au coin du Hasselbosch.	421,000
La Géronstère, à Spa.	421,360
Lierneux.	423,700
Point où la Vesdre pénètre dans la province de Liége.	430,399
Hestreux.	443,000
Francorchamps	469,000
Sur la hauteur près du bois Monfa.	476,000
A l'extrémité E. du bois Magosser.	481,000
A la première maison sur la route de Spa à Stavelot.	494,000
Cokaifagne.	506,000
Sur la hauteur de Longchamps.	522,000
Devant Baronheid.	546,000
A la maison Leloup, de Spa, à Stavelot.	567,000
Au-dessus le Geisbosch.	605,000
Sur les Hautes-Fanges.	610,000
Sommet des Fanges, à l'embranchement des routes de Malmédy et de Stavelot.	622,000
Hoquay.	635,000
A la Grande-Croix (Ardennes).	648,000
A la Fontaine Bevigny (Ardennes).	655,000
A la Baraque Michel (Ardennes)	680,000

LA HESBAYE.

La Hesbaye, qui appartient au terrain crétacé, occupe la rive gauche de la Meuse; sa plus grande élévation ne dépasse pas 200 mètres. Cette partie distincte de la province de Liége, repose sur les terrains ardoisier et houiller (anthracifère *Omalius d'Halloy*). La superposition se remarque surtout dans les vallées arrosées par les petites rivières qui

fluent vers la Meuse entre Huy et Maestricht (1). Les parties constituantes de la Hesbaye, sont en premier lieu la craie ; le tuffeau, la marne, l'argile, le silex, forment les autres élémens dans des proportions plus ou moins variées. Ce terrain, dont les couches sont horizontales, se présente presque toujours au-dessous d'un dépôt meuble ordinairement d'une couleur jaune; l'épaisseur de ces couches superficielles atteint quelquefois plusieurs mètres. La craie dont se compose essentiellement ce dépôt, se trouve abondamment dans les étages qui avoisinent les terrains primordiaux; et lorsque l'on voit la superposition, elle repose immédiatement sur ce terrain, ou bien elle n'en est séparée que par quelques lits très-minces de marne ou d'argile bleuâtre, qui renferme quelquefois du fer sulfuré. En s'éloignant des terrains primordiaux, la craie passe au tuffeau : elle prend alors une teinte jaunâtre, et sa texture devient plus lâche et plus poreuse; d'autres fois elle acquiert assez de consistance pour être employée comme pierre à bâtir.

La craie blanche de cette zône est ordinairement tendre et friable; exposée aux agens atmosphériques elle se désagrège et se pulvérise. On l'emploie généralement pour l'amendement des terres; on s'en sert aussi à Liége pour préparer une couleur connue dans le commerce sous le nom de *petit blanc ;* les rognons de silex pyromaque noirâtre qu'elle renferme sont très-propres à servir de pierre à briquet.

[1] M. l'ingénieur Cauchy a donné connaissance du terrain ardoisier à Hozémont, à 2 lieues 4/5 à l'O. de Liége.

La Hesbaye, qui présente une surface légèrement sillonnée, est d'une grande fertilité. Peu de contrées sont aussi favorables à la culture des plantes céréales et oléagineuses.

CONDROZ.

Cette région, située sur la rive droite de la Meuse entre ce fleuve et l'Ourte, une partie de l'ancien duché de Limbourg et le N. O. de l'ancien marquisat de Franchimont, appartient au terrain anthracifère *Omalius d'Halloy*, zône houilleuse et calcaire (*Dethier*). Les roches constituantes sont le calcaire, le schiste et le quartz. Ces roches existent en couches qui présentent presque tous les angles possibles d'inclinaison, depuis le plan horizontal jusqu'à la position verticale, et qui sont en outre souvent contournées et repliées les unes sur les autres en divers sens. Les couches subordonnées les plus remarquables sont la houille et le fer hydraté. Le Condroz offre un caractère particulier déterminé par ses collines alongées, séparées par des vallées parallèles dont le fond est calcaire, tandis que les collines sont composées de schistes et de psammites. Il est à remarquer, à cet égard, que dans les parties des bandes situées à l'E. et à l'O. du Condroz, où les collines longitudinales disparaissent, comme si elles avaient été enlevées par suite du voisinage des plaines ou des grandes vallées, le nombre

et la puissance des bandes de schiste diminuent, et le calcaire se montre seul dans les espaces plus considérables.

Le calcaire de cette région présente un très-grand nombre de cavités et de grottes. Il est en général d'une couleur bleuâtre qui passe au gris clair ou au noir, selon que le principe colorant est plus au moins abondant. Quelquefois, mais rarement, la couleur bleuâtre est remplacée par une teinte blanche ou rougeâtre. Cette roche dégage souvent lorsqu'on la brise une odeur fétide; ce calcaire est ordinairement très-dur, sa texture est souvent compacte, quelquefois grenue ou lamellaire. Ses couches sont parfois très-puissantes, verticales à Pepinster, sur la Vesdre, à la Reid, à Conblain-au-Pont, à Esneux sur l'Ourte, contournés en arc entre Ensival et Pepinster, quelquefois très-feuilletées, et présentent un grand nombre de grottes souterraines, comme à Remouchamps sur l'Amblève, au hameau d'Adseux près de Louveignez, aux Surdans et à l'Ermitage-Saint-Anne, sur la Vesdre au-dessus de Verviers, à Pepinster, à Tilf, etc. Ces grottes, dont le creusement est d'une époque antérieure à celui des vallées, portent en Condroz le nom de *Chantoires*, de *Trous de Sottais* ou *Masottais* (esprits follets) et de *Baumes*.

Ce calcaire est propre à un grand nombre d'usages économiques; on en fait d'excellentes pierres de taille qui réunissent la beauté à la solidité. Il fournit également une grande quantité de marbres qui, s'ils n'ont pas la vivacité des couleurs de plusieurs marbres des Alpes et des Pyrénées, sont au moins remarquables par leur solidité; les uns sont d'un gris uni; d'autres formés du mélange de pâtes de diverses nuances grises, ou de pâtes grises et de parties spathiques blanches; d'autres présentent un fond noirâtre pointillé de taches blanches, provenant d'animaux vermi-

formes : c'est celui connu dans le commerce sous le nom de *petit granite ;* d'autres sont composés du mélange de pâtes rougeâtres et grisâtres et de parties spathiques blanches ; d'autres enfin sont tout-à-fait noirs.

Près de Theux, dans une carrière appartenant à Monsieur Dethier, on extrait un marbre noir susceptible du poli le plus brillant : Monsieur Courtois[1] en a vu des tables qui auraient pu servir de miroir. On peut aussi le travailler au tour, et en faire des pilons, des mortiers, des bustes. La roche d'où l'on extrait ce marbre précieux est à bancs verticaux ou contournés : elle contient une espèce de terre d'ombre très-belle qui peut servir à laver des plans.

On fait aussi avec le calcaire du Condroz d'excellentes chaux ; les unes, provenant des couches les plus pures, et particulièrement de celles dont la texture est un peu grenue, sont principalement recherchées pour les constructions ordinaires ; les autres, faites avec des couches plus souillées d'argile, sont très-propres pour les travaux hydrauliques.

Les carrières les plus considérables de ce calcaire bleu sont situées à Chokier, à Argenteau, sur les bords de la Meuse, à Ensival, à Verviers, au ruisseau de Mangombroux, entre Verviers et Limbourg, sur la Vesdre, entre Rechain, Olne et Soiron, et à Ognez entre Sprimont et Beaufays.

Le calcaire concrétionné accompagne souvent ce calcaire à couches ; on voit, surtout dans les grottes, de nombreuses stalactites qui rappellent quelquefois la translucidité de l'albâtre oriental. On voit aussi, entre des couches calcaires, des infiltrations spathiques qui ressemblent à des copeaux minces de bois de sapin.

[1] M. Courtois, conservateur du Jardin Botanique de l'Université de Liége, auteur d'une statistique de la province de Liége.

D'autres fois c'est la magnésie qui entre dans la composition, et alors le calcaire ordinaire passe à une dolomie qui a des caractères particuliers et que l'on connaît dans le pays sous le nom de *môle*. Cette roche présente une texture cellulaire formée par de petites cavités irrégulières; les parties solides ont souvent assez de dureté et de ténacité pour que l'on puisse en faire des pavés; les parties friables sont parfois employées pour l'amendement des terres, d'où lui vient le nom de môle, qui paraît une corruption de celui de marne.

Le calcaire renferme très-souvent des rognons de phtanite, qui quelquefois forment même de petits bancs au milieu des couches calcaires; on y trouve aussi du fer sulfuré et de la chaux fluatée violette.

ROCHES SCHISTEUSES.

Les schistes de ce terrain appartiennent en général à la variété de schiste argileux; ils diffèrent de ceux du terrain ardoisier en ce qu'ils se divisent en feuillets plus petits, et que leur cassure est moins schistoïde. Leur couleur ordinaire est le grisâtre et le jaunâtre: on en rencontre de rougeâtres et plus rarement de verdâtres, de noirâtres et de bleuâtres. En général ils sont si altérables par les influences météoriques, qu'ils ne sont propres à aucun usage économique.

Ces schistes ont une telle tendance à passer au psammite, que dans plusieurs cantons les ouvriers n'ont point de termes

pour distinguer ces deux roches, et ils appellent également *agaize*, *agazhe*, *agôche*, les schistes argileux et les psammites; il n'y a que les mineurs de houille qui établissent la différence, en réservant ces noms aux schistes argileux. Ces schistes passent aussi, mais beaucoup plus rarement, au phtanite et au fer oxidé rouge granuleux.

ROCHES QUARTZEUSES.

Les psammites de cette formation présentent des couches souvent feuilletées, quelquefois massives; ils ont souvent de la tendance à se diviser en fragmens rhomboïdaux; leur cohésion varie depuis celle du quartz le plus tenace jusqu'à l'état arénacé; leurs couleurs les plus communes sont le grisâtre et le jaunâtre, mais il y en a aussi de rougeâtres, de bleuâtres, de verdâtres, de blanchâtres; ils sont presque toujours parsemés de paillettes de mica. On en fait en général des pavés; on les emploie aussi comme pierres de taille, moellons, carreaux, meules à aiguiser, etc. Indépendamment de leur liaison intime avec les schistes, ces psammites passent aussi au grès, au sable, au poudingue, au phtanite et au quartz grenu.

Les poudingues sont ordinairement formés d'une pâte de psammite rougeâtre qui renferme des fragmens plus souvent arrondis qu'anguleux, de diverses roches ordinairement siliceuses, notamment du quartz compacte blanc, du quartz grenu rougeâtre ou grisâtre, et du phtanite noirâtre. Ces fragmens sont ordinairement agglutinés si fortement

qu'ils constituent une pierre très-solide; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que souvent on n'y aperçoitaucun ciment. On emploie ces poudingues dans le arts, à faire des ouvrages de hauts fourneaux, des meules de moulin, des pavés, etc.

Les roches quartzeuses de cette formation sont fréquemment traversées par de petits filets de quartz blanc, et leurs fissures ou leurs géodes présentent souvent de petits cristaux de quartz limpide.

MINÉRAIS MÉTALLIFÈRES.

L'un des caractères les plus remarquables du calcaire des bandes variées de cette région, c'est d'être en plusieurs endroits traversé par des filons remplis de minérais métalliques qui alimentent un grand nombre d'exploitations : la première qui mérite d'être mentionnée pour son importance est celle de calamine de la Vieille-Montagne, commune de Moresnet. Cette substance y est plus ou moins mélangée de parties argileuses, et présente des parties terreuses, ainsi que beaucoup de petites géodes tapissées de petits cristaux de zinc silicaté et de zinc carbonaté. La mine de la Vieille-Montagne alimente une fabrique importante de zinc établie à Liége, ainsi que les diverses fabriques de laiton qui existent dans le pays et dans le Nord de la France. Le zinc oxidé se rencontre aussi à Membach, Stembert et Oneux, près de Theux.

Des amas, des filons et des couches de minérai de fer hydraté, se trouvent en abondance dans une bande composée de calcaire et de schistes gris qui appartiennent à cette zone. Les exploitations des environs de Ferrières sont remarquables par la quantité de beaux échantillons irisés ou gorges de pigeon que l'on y trouve, et ceux des environs de Theux, par de magnifiques morceaux mamelonnés et par des quartz cariés, si légers qu'ils flottent sur l'eau. Dans les localités suivantes, les minéraïs de fer sont généralement en amas couchés, quelquefois accompagnés d'épanchemens en forme de nappes qui bordent la tête de ces amas :

1° A Rin, Aywaille, Hazoumont, Bois-Nollet, Bois-le-Comte, la Maison-Blanche, Chacolmain; entre le psammite rouge à poudingue, et le calcaire anthracifère. Plusieurs anciennes exploitations se trouvent à Beauregard, Rotty, Hayen et Aux-Oies, près de Beaufays.

2° A Louveignez, la Paillette, la Pierrie : entre le calcaire anthracifère et le schiste argileux.

3° A Poyoux, fourneau près de Theux (ancienne exploitation) : entre le calcaire anthracifère et la dolomie.

4° Au Bois-le-Moine et aux Boncelles (ancienne exploitation) : dans le psammite rouge à poudingue.

5° A Hodbeaumont, près de Theux, et à Oneux (dans ce dernier endroit l'exploitation a cessé depuis des siècles) : en dépôt reposant contre la dolomie.

6° Près du château de la Rochette et près de la maison Orval, au même endroit : en filons dans la dolomie.

7° A Angleur; en couches entre la dolomie et le schiste alumineux.

Tous ces gîtes fournissent du minérai de fer hydraté en rognons creux ou géodiques de différentes grosseurs;

hématoïde et compacte à l'extérieur; de couleur noirâtre ou brunâtre; à cassure unie ou conchoïdale.

Les géodes sont quelquefois remplies d'argile ochreuse jaune et pulvérulente; plus souvent elles sont vides, tapissées dans l'intérieur de mamelons noirs luisans, quelquefois irisées, d'autres fois recouvertes d'oxide rouge de fer. On remarque encore assez souvent dans l'intérieur de ces géodes du manganèse oxidé métalloïde et du manganèse hydraté pulvérulent.

Le minérai est exploité par puits et galeries: assez généralement on atteint le terme de l'amas couché à la profondeur de 60 à 70 mètres.

Près de Theux, et notamment sur la rive gauche de l'Amblève, près d'Aywaille et de Ferrières, on trouve le manganèse oxidé.

A la Rochette, au S. E. de Liége, on a exploité autrefois le plomb à l'endroit dit *la Soufrerie de Prayon*. Les haldes de cette ancienne exploitation, outre la galène et la pyrite pour en retirer du soufre, sont remarquables par les cristaux de quartz, de barytine et de calcaire, que l'on y trouve. A peu de distance de cette localité, l'on voit à Angleur la substance nouvelle que M. Berthier [1] a nommée *halloysite* en l'honneur du savant dont les travaux ont si puissamment contribué aux progrès de la géologie.

Au milieu du calcaire ordinaire, l'on voit à Visé un petit filon de calcaire spathique, renfermant des globules de cuivre pyriteux qui paraissent décomposés par l'effet des influences météoriques. Dans le voisinage des terrains métallifères ci-dessus mentionnés, se trouvent les eaux thermales de Chaudfontaine, près de Liége.

[1] Annales de chimie et de physique, juillet 1826, p. 332.

TERRAIN HOUILLER.

Le terrain houiller de la province de Liége fait partie d'une série de bassins qui s'étendent depuis la Roer, dans une direction qui se rapproche du N. E. au S. O. jusqu'au Pas-de-Calais.

On distingue dans la province deux bassins principaux : 1° celui de Battice et de Clermont, 2° celui de Liége.

D'après les savantes recherches de M. d'Omalius d'Halloy, la houille forme des couches dont l'épaisseur est très-variable, on en cite de plus de deux mètres, et d'autres fois elles ne consistent qu'en de simples indices. Elle appartient en général à la variété feuilletée ou schistoïde (*Schieferkohle* des auteurs allemands), mais sa texture présente beaucoup de variations; il y en a qui est presque compacte, d'autre dont les feuillets sont si minces qu'elle ressemble au fer oligiste laminaire; quelquefois elle est terreuse et pulvérulente. Elle est toujours d'un noir assez foncé, souvent éclatant, ayant même le brillant métallique. Ses qualités comme COMBUSTIBLE sont aussi très-variables, et on trouve des nuances depuis les houilles les plus grasses jusqu'aux houilles les plus sèches. Les premières s'enflamment avec facilité, brûlent avec rapidité, et ne laissent presque aucun résidu. Les secondes s'allument difficilement, brûlent avec lenteur, et laissent un résidu d'argile ferrugineuse assez considérable. Ces dernières variétés que l'on appelle *houille maigre*, *terre houille* ou *téroule*, sont

avantageuses pour le chauffage des classes peu aisées, à cause de la lenteur de leur combustion.

On trouve quelquefois au milieu des houilles grasses, des feuillets d'anthracite qui se distinguent de la masse principale, parce qu'ils ne brûlent pas lorsqu'ils sont exposés au feu. La houille recèle aussi une substance qui a tous les caractères du charbon de bois; elle se présente quelquefois en parties solides qui se lient intimement avec les masses de houille qui les entourent et qui font entendre le même *cri* que le charbon de bois, lorsqu'on veut le rayer dans un sens contraire à la direction des fibres; d'autres fois cette matière forme des espèces d'enduits friables, qui recouvrent l'extérieur des couches de houille.

BASSIN

De Battice et de Clermont.

Les exploitations les plus importantes de ce bassin, situé à l'E. de la ville de Liége, sont à Battice, à Clermont, à Housse et à Fléron. On en extrait de la houille maigre que l'on mélange quelquefois avec la houille grasse, lorsqu'on veut obtenir une grande chaleur sans beaucoup de flamme. La houille maigre est encore employée avec avantage dans la distillation du zinc pour en opérer la réduction. On compte dans ce bassin onze lits de houille, qui ont ensemble environ 29 palmes d'épaisseur.

BASSIN DE LIÉGE.

Le bassin houiller de Liége est fort étendu et donne lieu à des exploitations très-importantes; le nombre et la puissance des couches, la qualité du combustible, les facilités que la Meuse offre pour l'exportation, sont les principales causes de l'état florissant qui distingue ces mines depuis des temps très-reculés. La bonne houille de Liége est si grasse qu'on ne peut l'employer aux usages domestiques dans son état naturel; elle éprouve un renflement trop considérable; on est obligé de la pétrir avec de l'argile, pour en former des boulets qui brûlent avec moins de rapidité; dans quelques hauts fourneaux on l'emploie comme coak après en avoir séparé par la distillation la partie bitumineuse. Mais toutes les houilles de ce bassin sont loin de jouir de ces propriétés : on en exploite, entre autres, dans la partie septentrionale, vers Oupeye, qui est très-sèche.

Les principales mines de houille de la rive gauche de la Meuse sont situées à Jemeppe, à S[t] Nicolas, à Glain, à Ans, à S[te] Marguerite, à S[te] Walburge, au Thier à Liége, à Herstal, à Oupeye où elles vont se perdre. Les houillères de la rive droite finissent à Wandre, en descendant la Meuse par Yvot, Seraing, Ougrée, la Chartreuse, Jupille et Cheratte. Les houillères de la rive gauche donnent une houille grasse jusqu'à Oupeye; sur la rive droite celle de la Chartreuse donne un combustible plus gras que maigre; les houillères de Jupille, Cheratte et Wandre ne donnent

que de la houille maigre. Dans les environs de Liége, à St Gilles, on compte approximativement soixante à soixante-cinq couches, d'une épaisseur moyenne de 5 à 6 palmes, dont il n'y a qu'une vingtaine en exploitation. Quant à la profondeur des houillères, il en existe qui atteignent jusqu'à 300 toises ou 584 mètres 710.

On considère les exploitations des environs de Huy comme faisant partie du bassin de Liége, mais elles sont beaucoup moins importantes : on n'y voit plus ces grands établissemens qui distinguent les mines de Liége; les couches n'y sont pas non plus aussi puissantes ni aussi nombreuses; elles ne donnent en général qu'une houille sèche, qui est quelquefois d'un aspect plus brillant que les houilles grasses : c'est là que l'on trouve le plus souvent ces parties laminaires qui ressemblent au fer oligiste écailleux.

D'après M. l'ingénieur Dumont, le nombre total des couches de houille du bassin général de la province de Liége peut être évalué à 83 ou 85.

Le terrain houiller est composé de plusieurs roches, dont les principales, indépendamment de la houille, sont le schiste argileux et le psammite; lesquels passent à d'autres roches, telles que le schiste bitumineux, le schiste alunifère, le phtanite, le grès, le fer carbonaté, etc., etc. Le fer sulfuré se trouve quelquefois dans la houille, soit en rognons, soit en dendrites; on sent bien que sa présence nuit à la qualité du combustible qui, alors, devient impropre à plusieurs usages économiques. On trouve encore, mais rarement, du calcaire spathique dans la houille, soit sous la forme de simples infiltrations entre les feuillets de houille, soit sous celle de masses cristallisées.

ROCHES SCHISTEUSES.

Les schistes du terrain houiller sont ordinairement grisâtres ou brunâtres, et deviennent quelquefois tout-à-fait noirs : c'est le cas principalement de ceux qui avoisinent les couches de houille; mais cette couleur se perd par l'action du feu, ce qui annonce qu'elle est due à une matière charbonneuse. Leur dureté est très-variable, car d'un côté ils passent à l'argile, et de l'autre au phtanite; ils ont tous une grande tendance à se décomposer par les influences météoriques. Il y en a qui forment des couches compactes où l'ón ne distincte pas la structure schistoïde.

Le schiste alunifère ne paraît différer des autres schistes noirs de ce terrain, que par sa propriété de donner de l'alun après avoir été grillé. Ces schistes sont principalement exploités sur les bords de la Meuse.

ROCHES QUARTZEUSES.

Les psammites sont ordinairement grisâtres, et passent au brunâtre, au noirâtre, au rougeâtre et au bleuâtre. Ils renferment communément de petites paillettes de mica; ils ont plus de tendance à passer au grès que ceux du ter-

rain anthracifère. Les psammites du terrain houiller sont employés à faire des pavés, des meules à aiguiser, des moellons, etc.

FER CARBONATÉ.

Le fer carbonaté se présente souvent sous la forme de masses ovoïdes engagées dans le schiste argileux ou dans la houille; lorsque ces masses ont été exposées quelque temps aux influences météoriques, elles se divisent en lames concentriques. D'autres fois, le fer carbonaté forme des couches au milieu du schiste argileux, et alors il est très-difficile de le distinguer de celui-ci à la simple vue. On commence à employer ce minérai dans les environs de Liége pour la préparation du fer.

ARDENNES.

La portion de l'Ardenne comprise dans la province de Liége se rapproche de la forme d'un carré oblong, à angles saillans. Sa limite N. O., passe entre Theux et Spa, Spa et Polleur, et se dirige vers Eupen au N. E. et au S. O., coupe le cours de l'Amblève entre Targnon et Remou-

champs et se termine dans le canton de Ferrières. Ce terrain (terrain ardoisier, *d'Omalius d'Halloy*;—zone quartzo-schisteuse, *Dethier*), est principalement composé de couches alternatives de schistes ou de quartz, plus ou moins inclinées, très-souvent verticales, et communément dirigées du N. E. au S. O. La position de ces couches est en général moins irrégulière que celle des couches du calcaire anthracifère, comme l'avait déjà remarqué Robert de Limbourg.

ROCHES SCHISTEUSES.

Les couches schisteuses sont les plus abondantes; elles se rapportent en général au schiste ardoise. La couleur la plus ordinaire est celle connue sous le nom de *bleu* ou *gris d'ardoise*, qui passe souvent au verdâtre, au rougeâtre, au gris ordinaire, etc. Mais quelle que soit la couleur et même l'état d'altération du schiste ardoise, sa cassure, qui est schistoïde jusque dans ses plus petites parties, fournit presque toujours un moyen de le distinguer du schiste argileux. Ce dernier a aussi un état différent de décomposition : il se transforme ordinairement en une terre argileuse, quelquefois sablonneuse, tandis que l'ardoise présente une altération particulière : celle qui se trouve à la surface des plateaux est devenue blanchâtre, tendre, friable, douce au toucher, d'un aspect stéatiteux, et se réduit en une terre légère, onctueuse, qui ne fait point pâte

avec l'eau. Il paraît, au reste, que cette altération est due à un ordre de choses qui n'existe plus actuellement; car non seulement les ardoises employées à la bâtisse n'éprouvent rien de semblable, mais les couches qui se montrent à jour dans les vallées profondes, ont encore conservé leur couleur bleuâtre et leur dureté : or, on sait que dans les terrains inclinés, les couches du sommet sont les mêmes que celles du fond des vallées.

On emploie ces schistes comme moellons spécialement à Spa et à Chevron; ils sont connus sous le nom d'*ardoises de Spa* et *de Chevron*. Dans la partie de l'Ardenne comprise entre l'Amblève et les sources du Glain, on se sert de ces schistes en dalles pour paver et pour couvrir les maisons rustiques : ce qui donne aux villages un aspect tout particulier.

Les ardoises ont une grande tendance à passer à la stéatite, dont la couleur est en général verdâtre, se rapprochant de l'olivâtre et quelquefois présentant du talc cristallisé.

Parmi les passages de l'ardoise à d'autres substances, l'un des plus remarquables, sous le rapport économique, est la pierre à rasoir (schiste novaculaire, coticule, etc.); on l'extrait dans le canton de Viel-Salm, qui faisait partie de l'ancien département de l'Ourte. A Ottré, l'on trouve une roche feuilletée qui est une ardoise stéatiteuse ou une stéatite schistoïde renfermant de petits globules noirâtres d'une substance laminaire que l'on a rapportée à la diallage. M. Dethier, qui l'a observée en 1809, lui a donné le nom d'*ottrelite*, que plusieurs ouvrages allemands ont mentionnée sous celui d'*ourtelite* [1].

[1] M. Wolff, naturaliste de Spa, a répandu dans les collections des curieux un grand nombre d'échantillons de l'ottrelite.

Dans quelques parties de l'Ardenne et surtout aux environs de Viel-Salm, on voit une roche schisteuse, plus tendre et d'une couleur moins intense que l'ardoise ordinaire : on en fait des crayons qui sont recherchés par les écoles d'enseignement simultané ou mutuel. Quelques unes de ces roches passent à l'ampélite graphique ou crayon des charpentiers, et d'autres à l'ampélite alunifère : près de Spa, l'on remarque des bancs tendres de cette espèce, qui se couvrent d'efflorescences salines dont il est probable que l'on pourrait retirer de l'alun.

ROCHES QUARTZEUSES.

Les roches quartzeuses de l'Ardenne présentent plusieurs modifications : la plus abondante est le quartz grenu ; les veines de quartz blanc compacte ou laminaire qui le traversent sont quelquefois si nombreuses et si intimement unies avec la masse grenue, que l'analogie est frappante avec les marbres gris et blancs du Hainaut. Les couleurs les plus communes de cette roche sont le grisâtre qui passe aux diverses nuances du bleu, du noir et quelquefois du jaune et du rouge. La variété bleuâtre se trouve spécialement à Polleur ; elle sert de pierre à aiguiser. Les psammites ne sont pas très-communs dans l'Ardenne, si ce n'est sur les bords de cette région, où ils se lient avec les schistes argileux du terrain anthracifère. Il font cependant, sous le nom de *pierre à faux*, l'objet d'un commerce assez avantageux pour les environs de Viel-Salm et de Houffalise.

Les poudingues de l'Ardenne ont, en général, une certaine tendance à la structure feuilletée, qui leur donne un aspect particulier. C'est surtout dans les environs de Viel-Salm, que l'on a exploité une roche, dont on a fait des colonnes qui ont été vendues sous le nom de *granite rouge;* aussi, elle présente réellement une de ces apparences par laquelle, il est facile de se laisser tromper; car cette roche, qui se trouve dans la même bande que celle de Weisme, contient comme elle des globules de quartz limpide et une pâte de grès blanc; mais celle-ci est mélangée, d'une manière analogue à ce que l'on voit dans les marbres, avec une matière schisteuse rougeâtre, qui donne à la roche un aspect tout particulier.

Il a paru à M. d'Omalius que les poudingues qui se trouvent dans le terrain ardoisier diffèrent de ceux du terrain anthracifère, en ce qu'ils sont en général composés de fragmens plus petits, plus adhérens entre eux; plus rarement arrondis; que la couleur rouge est plus rare; que l'on n'y voit point de phtanite noir; et que ces poudingues passent au quartz grenu et à l'ardoise, au lieu de passer au psammite et au schiste argileux rouge. Cependant, ajoute ce savant géologue, comme si la nature se plaisait à échapper aux règles que l'on essaie d'établir, on voit à Malmédy un amas de poudingues qui présentent des caractères entièrement opposés. Cet amas, qui a moins d'un myriamètre de long, sur une largeur d'un à deux kilomètres, s'étend le long de la Warge, principalement sur la rive droite; les escarpemens qu'il forme s'élèvent à plus de 200 mètres au-dessus du niveau de la vallée.

Cet amas est composé de cailloux qui sont quelquefois d'une grosseur très-considérable, surtout dans les assises inférieures. En général, ils sont de nature quartzeuse et

faiblement agglutinés par un ciment rougeâtre qui semble être un psammite fort imprégné de fer et d'argile. La majeure partie des cailloux de cet amas est de quartz grenu brun; il y en a aussi de calcaire compacte très-dur, d'un gris rougeâtre peu foncé. Le quartz blanc compacte, quelquefois laminaire, forme une grande quantité de veines ou de filons dans les couches schisteuses et quartzeuses de cette formation : ces quartz à grain fin avec des filons de quartz blanc, connus sous le nom de *pierres de fagnes*, se trouvent épars sur les plateaux ou roulés en cailloux d'un volume quelquefois considérable dans les lits des rivières, ou sur les plaines de moyenne élévation où les eaux ont coulé à des époques très-reculées. Le plus remarquable de ces blocs est celui nommé le *faix du diable*, que l'on voit sur le plateau des Fanges entre Stavelot et Salm.

MINÉRAIS MÉTALLIQUES.

Les substances métalliques ne sont point étrangères au terrain de l'Ardenne : les mines de fer sont très-abondantes sur les bords de cette région; mais il paraît qu'elles appartiennent aux terrains voisins, et non au terrain ardoisier proprement dit (*d'Omalius*). Cependant les cristaux de quartz, de stéatite et de mica vert de ce terrain, sont ordinairement accompagnés d'une matière noirâtre, qui paraît être du fer oxidé, passant quelquefois au fer oligiste : ce dernier surtout se trouve très-bien caractérisé à Viel-Salm et à Bihain, où il est d'un gris d'acier très-brillant.

TERRAIN MEUBLE.

Le terrain meuble est très-peu abondant en Ardenne; quelques plateaux ne présentent que cette terre blanche et légère produite par la décomposition des ardoises; d'autres sont recouverts de sable, d'argile, etc., qui ont la propriété de transformer ces plateaux élevés en vastes marais. Ceux-ci, connus sous le nom de *fanges* ou *fagnes*, forment un véritable désert, souvent sans chemins et sans autres productions minérales que la tourbe, dont l'extraction offre les formes décrites par les minéralogistes sous le nom de *tourbe des marais*, tourbe fibreuse et tourbe limoneuse. Cette tourbe qui sert de combustible se trouve en couches presque horizontales dont l'épaisseur varie depuis une palme jusqu'à trois et quatre aunes. On reconnaît parfaitement dans ces tourbières la bruyère commune, le bouleau, le chêne avec l'écorce, les branches et les racines. Elles renferment des troncs ou branches de bouleau de 2 à 3 palmes de diamètre, dont la situation est horizontale. Le bois est si bien conservé qu'il peut encore servir à la charpente ainsi qu'à de jolis ouvrages d'ébénisterie. Dans la tourbière de Bihain, près d'Ottré, l'une des plus considérables de l'Ardenne, on a rencontré des noisettes très-reconnaissables, bien qu'on ne trouve pas de noisetiers dans ce canton. En 1684 et en 1800, pendant l'été, de violens incendies ont éclaté sur une vaste étendue de ces tourbières, dont les couches ont été entamées jusqu'à une grande profondeur.

Les célèbres eaux minérales de Spa, qui jaillissent du terrain ardoisier, doivent encore figurer parmi les produits du règne minéral de l'Ardenne.

LIMBOURG.

Le pays de Limbourg est formé en grande partie du plateau qui se trouve entre la Vesdre et la Meuse : la crête s'élève de l'Ouest à l'Est par Beyne, Ayeneux, Herve, Henri-Chapelle : la pente qui s'abaisse vers la Meuse est douce et légèrement sillonnée, tandis que celle qui est inclinée vers la Vesdre, présente un grand nombre d'anfractuosités ; Henri-Chapelle est le point le plus culminant de ce plateau.

TABLEAU MÉTHODIQUE

DES

ESPÈCES MINÉRALES DE LA PROVINCE DE LIÉGE.

NOMS.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES VARIÉTÉS.		
CHAUX CARBONATÉE.		
— — primitive.	Château de Chokier, Ahin, Loyable, Seilles, Richelle.	Calcaire.
	Horion-Rosémont.	Dolomie.
— — équiaxe.	Chaudfontaine.	Calcaire argileux.
	Poulseur.	Psammite anth. sup.
	Angleur.	Fer hydraté.
— — inverse.	Château de Chokier, Goffontaine, Ensival, Flône, Engihoul, et Theux.	Calcaire.
	Lincé, Chokier, Marsinne, Berneau.	Dolomie.
	Juslenville.	Filon plombifère.
— — métastatique.	Nandrin, Moulin, entre le Sart et Hody, Château de Chokier, Colonster, Goffontaine, Pépinster, Ensival, Seilles, Argenteau et Theux.	Calcaire.
	Comblain-au-Pont, Avin, Lincé.	Dolomie.
	Entre Comblain-au-Pont, et Comblain-la-Tour.	Psammite anth. sup.
— — métastatique transposée.	Chokier.	Calcaire.
— — mixte.	Château de Chokier, Chokier, Lavoir.	Calcaire.
— — cuboïde.	Flône.	Calcaire.

NOMS.			LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES.	VARIÉTÉS.			
CHAUX CARBONATÉE.				
—	—	semi-émarginée.	Loyable.	
—	—	unitaire.	Château de Chokier.	
—	—	prismée.	Seilles.	
—	—	binaire.	Entre le Sart et Hody, Seilles.	
—	—	imitable.	Chantoire près Verviers, Seilles.	Calcaire.
—	—	antiédrique.	Loyable, Engihoul.	
—	—	antécédente.	Château de Chokier.	
—	—	dodécaèdre.	Villers-le-Temple, Moulin, Château de Chokier, Verviers, Ahin, Chokier, Seilles, Oneux.	
			Comblain-au-Pont.	Dolomie.
			Poulseur.	Psammite anth. sup.
—	—	dodécaèdre raccourcie.	Ahin, Loyable, Chokier, Yvot, Horion-Hozémont.	Calcaire.
			Val-Benoît.	Psammite houiller.
			Boute-li-Cou.	Fer carb. lithoïde.
—	—	analeptique.	Entre Flémalle et Chokier.	
—	—	bi-binaire.	Entre le Sart et Hody, Chantoire, près de Verviers. Seilles.	Calcaire.
—	—	coordonnée.	Chokier.	
—	—	uni-bino-ternaire.	Château de Chokier, Chokier.	
—	—	bis-uni-binaire.	Oneux.	Amas métallifère.
—	—	FORMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ DÉCRITES PAR HAUY.		
—	—	$\overset{\frac{1}{2}}{e}$	Poulseur.	Psammite anth. sup.
—	—	$P\,\overset{2}{e}\,\overset{1}{D}$	Seilles.	
—	—	$P\,B_{1}\,E^{1}\,{}^{1}E$	Chokier.	
—	—	$B_{1}\,\overset{1}{e}\,\overset{2}{e}$		
—	—	$B_{6}\,\overset{\frac{1}{2}}{e}\,\overset{2}{e}$	Entre Flémalle et Chokier.	Calcaire.
—	—	$B_{3}\,\overset{3}{e}\,\overset{2}{D}$	Colonster.	
—	—	$P\,\overset{2}{e}\,\overset{1}{D}\,\overset{2}{D}$	Seilles.	
—	—	$P\,B_{1}\,\overset{2}{e}\,\overset{\frac{1}{3}}{e}$	Chokier.	

NOMS.			LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES.	VARIÉTÉS.			
CHAUX CARBONATÉE.				
—	—	$B\,\overset{\frac{2}{5}}{e}\,\overset{2}{e}\,\overset{4}{D}$	Château de Chokier.	Calcaire.
—	—	$\overset{\frac{1}{4}}{D}\,\overset{1}{e}\,\overset{2}{e}\,\overset{\frac{2}{3}}{e}\,\overset{\frac{2}{5}}{e}$	Chokier.	
—	—	lenticulaire.	Ahin. Engihoul.	
—	—	spiculaire.	Chaudfontaine.	Schiste anth. sup.
—	—	aciculaire conjointe et radiée.	Flône.	Calcaire.
			Entre Loyable et Statte, Long-Pré.	Dolomie.
—	—	fibreuse conjointe.	Sainte-Marguerite, près de Liége.	Terrain houiller.
—	—	fibreuse radiée.	Lavoir.	Calcaire.
—	—	laminaire.	Scry, Modave, Chokier, Engihoul, Seilles, Richelle, etc.	
			Scry, Comblain-au-Pont, etc.	Dolomie.
			Sainroul, Juslenville.	Filon plombifère.
—	—	lamellaire.	Long-Pré.	Dolomie.
			Comblain-au-Pont et Comblain-à-la-Tour. Poulseur, Rochette.	Psammite anth. sup.
			Moha.	Filon plombifère.
—	—	compacte massive.	La plupart de nos calcaires anthracifères. Esneux, Seilles, Theux, etc.	
—	—	— dendritique.	Certains calcaires anthracifères, à Stembert. Quelques cailloux du Poudingue de Malmédy.	
—	—	grossière.	Le calcaire de Maestricht.	
—	—	crayeuse.	La craie.	
—	—	spongieuse.	Modave, Loyable, Chokier.	Calcaire.
—	—	floconneuse.	Loyable, Chokier.	
—	—	pulvérulente.	Modave, Loyable, Chokier.	
—	—	pseudomorphique.	Les pétrifications du calcaire anthracifère : Vierset, Ognée, Chokier, Richelle, etc.	
—	—	fistulaire.	Remouchamps, Verviers, Chokier, Engihoul, etc.	
—	—	cylindrique.	Remouchamps, Chokier, Seilles, etc.	
—	—	conique.		
—	—	stratiforme.		

NOMS. Espèces.	NOMS. Variétés.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
CHAUX CARBONATÉE.			
— —	mamelonnée.	Chokier.	Calcaire.
		Chaudfontaine.	Schiste anth. sup.
		Bords du Hoyoux, près de Barse, Hollogne-aux-Pierres.	Tuf calcaire.
— —	globulif. testacée.	Barse, Hollogne.	Tuf calcaire.
— —	incrustante.	Barse, Valdor, Hollogne.	Tuf calcaire.
— —	sédimentaire.	Barse, Valdor, Hollogne.	Tuf calcaire.
CHAUX CARBONATÉE FERRIFÈRE			
— —	primitive.	Oupeye, Bouhouille.	Psammite houiller.
— —	inverse.	La Vieille-Montagne, près de Moresnet.	Amas zincifère.
— —	antiédrique.	La Vieille-Montagne, près de Moresnet.	Amas zincifère.
— —	aciculaire.	La Vieille-Montagne, près de Moresnet.	Amas zincifère.
— —	lamellaire.	Oteppe.	Schiste ardoise comm.
		Angleur.	Amas ferrugineux.
CHAUX CARBONATÉE FERRO-MANGANÉSIFÈRE.			
— —	primitive convexe.	Flémalle-Grande, Boute-li-Cou.	Fer carbonaté lith.
CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE.			
— —	primitive.	Bernean.	Dolomie.
— —	primitive convexe.	Entre Hamoir-Lassus et Sy, Hamoir, Sy, Lincé, Membach, Loyable, Mallieue, Angleur, Rochette, Bilstain, Marsinne, Berneau, Vieille-Montagne, Theux.	Dolomie.
		Goffontaine, Pépinster, Ensival, Verviers, Chokier, Seilles.	Calcaire.
		Entre Ninane et la chaussée de Liége à Chaudfontaine.	Schiste anthr. sup.
— —	laminaire.	Mallieue.	Dolomie.
— —	lamellaire.	Entre Hamoir-Lassus et Sy, Membach, Angleur, Hancé, Bilstain, Vieille-Montagne, Theux.	Dolomie.
— —	granulaire.	La plupart de nos dolomies anthracifères. Loyable, Marsinne, Onoux, etc., etc.	Dolomie.
— —	compacte.	Membach, Vieille-Montagne.	Dolomie.

NOMS.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES. VARIÉTÉS.		
CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE.		
— — pseudomorphique.	Les crinoïdes lamellaires qu'on rencontre dans la dolomie de Comblain-au-Pont, de St-Léonard, de Marsinne, etc.	Dolomie.
— — fétide.	Certains calcaires anthracifères : Chokier, Richelle, etc. Flémalle, Rochette.	
— — bitumminifère.	(Chaux carbonatée anthracifère). Le calcaire anthracifère de Seilles, Modave, Theux, etc., etc.	Schiste alunifère.
— ARRAGONITE.		
— — primitive.	Oteppe. Chaudfontaine.	Schiste ardoise com.
— FLUATÉE.		
— — primitive.	Chokier.	Calcaire.
— — primitive cunéiforme.	Seilles.	
— — cubique.	Chokier, Seilles.	
— — cubo-octaèdre.	Chokier.	
— — laminaire.	Scry, Chokier, Forêt, Seilles. Scry, Vierset, Engihoul, Theux.	Dolomie.
— — granulaire.	Chokier.	Calcaire.
— SULFATÉE.		
— — trapézienne.	Entre Flémalle et Chokier.	Filon argileux.
	Hermalle, Mallieue, Rochette.	Argile.
	Argenteau.	Schiste alunifère.
— — équivalente.	Hermalle.	Argile plastique.
— — lenticulaire géminée.	Mallieue.	
— — aciculaire radiée.	Loyable, Ampsin, Flône, Mallieue.	Schiste alunifère.
	Mallieue.	Argile plastique.
— — aciculaire libre.	Entre Chokier et Flémalle.	Filon argileux.
	Bois de Huy.	Amas zincifère.
	Argenteau.	Schiste alunifère.
	Rochette.	Argile.
— — laminaire.	Loyable, Argenteau.	Schiste alunifère.
	Rochette.	Argile.
— — fibreuse conjointe.	Argenteau.	Schiste alunifère.
— — muscoïde.		

NOMS.		LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES.	VARIÉTÉS.		
BARYTE SULFATÉE.			
— —	apophâne.	Rochette.	Amas quartzeux.
— —	trapézienne.	Esneux.	Calcaire.
		Comblain-à-la-Tour.	Filon ferrugineux.
		Rochette.	Amas quartzeux.
— —	épointée.	Esneux.	Calcaire.
— —	entourée.	Rochette.	Amas quartzeux.
— —	équivalente.		
— —	sex-décimale.		
— —	crétée.		
— —	laminaire.	Seilles.	Calcaire.
		Verviers.	Schiste anth. sup.
		Comblain-à-la-Tour.	Filon ferrugineux.
		Rochette.	Amas quartzeux.
— —	concrétionnée, mamelonnée, fistulaire, coralloïde.	Rochette.	Filon ferrugineux.
ALUMINE SULFATÉE.			
— —	fibro-soyeuse.	Loyable.	Schiste alunifère.
— HYDRO-PHOSPHATÉE.			
— —	aciculaire radiée.	Angleur.	Amas ferrugineux.

QUARTZ.

1° QUARTZ HYALIN.

NOMS.		LOCALITÉS.	GISEMENT.
— —	PRISMÉ limpide.	Colanhau.	Schiste ardoise diall.
		Petit-Sart.	Schiste ardoise roug.
		Oteppe.	Schiste ardoise com.
		Sauvenière, près de Spa.	Quartz grenu ard.
		Barse.	Poudingue anth.
		Henne.	Psammite anth. infér.
		Chokier.	Calcaire.
		Chokier, Berneau.	Dolomie.
		Angleur, Vieille-Montagne, Henri-Chapelle, Mallieue, Hodbeaumont.	Amas métallifère.
		Val-Benoît, Chartreuse, Cheratte, Trembleur, Argenteau.	Psammite houiller.
		Neuve-Cour, Bruyères, Bleyberg.	Quartz grenu houill.
		Plomterie.	Faille.

NOMS.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES. VARIÉTÉS.		
1° QUARTZ HYALIN.		
— — PRISMÉ-enfumé.		
— — — noir brunâtre.	Richelle.	Quartz grenu.
— — — noir.	Chokier, Theux.	Calcaire.
— — — laiteux.	Henri-Chapelle.	Amas métallifère.
— — — rubigineux.	Chokier, Angleur.	Filon argileux.
— — LAMINIFORME.	Colanhan.	Schiste ardoise diall.
	Rochette.	Amas quartzeux.
	Engis.	*Id.* zincifère.
— — INCRUSTANT.		
1° Du fer sulfuré dodécaèdre. 2° Du fer sulfuré mamelonné. 1° De la baryte sulfatée trapézienne.	Rochette.	*Id.* quartzeux.
— — MASSIF.	Colanhan.	Schiste ardoise diall.
	Petit-Sart.	*Id.* *Id.* roug.
— — SUB-GRANULAIRE.	Le quartz grenu du terrain ardoisier : Sauvenière, Quarreux, etc. Le quartz grenu du terrain houiller : Hosémont, Bruyères, Bleyberg, etc.	
— — GRANULAIRE.	Le grès blanc du Greensand inférieur : Angleur, Gemenich, etc.	
— — GROSSIER.	Une partie des quartz incrustans et pseudomorphiques de la Rochette. Le quartz des amas couchés.	
— — ARÉNACÉ.	Le sable et les cailloux du terrain tritonien.	
— — PSEUDOMORPHIQUE.		
1° En chaux fluatée cubique. 2° — carbonatée inverse. 3° — — métastatique. 4° — — dodécaèdre. 5° En plomb sulfuré cubo-octaèdre. 6° En baryte sulfatée primitive.	Rochette.	Amas quartzeux.
2° QUARTZ-AGATHE.		
— — CALCÉDOINE. — — CACHOLONG. — — CORNALINE. — — PYROMAQUE.	Avec le quartz agathe pyromaque du terrain crétacé.	

NOMS.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES. VARIÉTÉS.		
QUARTZ-AGATHE.		
— — PYROMAQUE.	Heure-le-Romain, Queue-du-Bois, Barchon, Fafchamps, Mortier, etc., etc.	Terrain crétacé.
— — CALCARIFÈRE.	Autour du quartz pyromaque.	
3° QUARTZ-JASPE.		
— — noir.	(Phtanite), Douxflamme Chokier, Seilles, etc., etc.	Calcaire.
— — rubané.	Dalhem, Richelle, Berneau.	Terrain houiller.
DIALLAGE LAMELLIFORME NOIRE.	Colanhan, Lierneux, Comte.	Schiste ardoise diall.
TALC.		
— cristallisé.	Colanhan.	
	Petit-Sart.	*Id.* *Id.* roug.
— lamellaire vert.	Colanhan.	*Id.* *Id.* diall.
	Petit-Sart.	*Id.* *Id.* roug.
— lamellaire blanchâtre et nacré.	Seilles.	Calcaire.
ÉPIDOTE.	Englebermont, Rosière, Tilf, Lize, Henne, Quincampois, etc., etc.	Psammite anth. infér.
PHOLÉRITE.	Flémalle, Saint-Gilles, Val-Benoît, Bellevue, Plomterie, Nouvelle-Haye, Chartreuse.	Sch. et psam. houil.
HALLOYSITE.		
— mamelonnée.	Richelle.	Filons et amas métallifères.
— compacte vitreuse limpide.	Angleur.	
— — — noire.	Angleur, Rochette.	
— — — bleu-verdâtre pâle.	Richelle.	
— — — verte.		
— — — brunâtre.		
— — cireuse blanc-bleuâtre.	Angleur, Moha, Theux.	
— — terreuse.		
— granulaire.		
— cloisonnée.		
— terreuse.	Richelle.	
PLOMB SULFURÉ.		
— — primitif.	Rochette, Bleyberg.	
— — octaèdre.	Awirs, Rochette, Moha, Oneux, Juslenville.	
— — octaèdre segmiforme.	Awirs.	
— — cubo-octaèdre.	Rochette, Moha, Oneux, Juslenville.	

NOMS.			LOCALITÉS	GISEMENT.
ESPÈCES.	VARIÉTÉS.			
PLOMB SULFURÉ.				
—	—	laminaire.	Sanserotte, Esneux, Strivay, Comblinay, Moulin-de-Jenneret, Stembert, Sainroul, Awirs, Bois-de-Huy, Flône, Mallieue, Dosquet, Aigremont, Engis, Angleur, Olne, Vogelsang, Henri-Chapelle, Overoth, Lavoir, Bois du Chant-d'Oiseau, Velaine, Marsinne, Moha, Berneau, Souvré, Oneux, Theux, Pouillon-Fourneau, Juslenville, Sohan, Bleyberg.	Filon et amas métallifères.
—	—	lamellaire.	Membach, Stembert, Awirs, Rochette, Flône, Mallieue, Dosquet, Aigremont, Engis, Henri-Chapelle, Velaine, Moha, Juslenville, Bleyberg.	
—	—	strié.	Angleur.	
—	—	antimonifère.	Moha.	
—	CARBONATÉ.			
—	—	tri-hexaèdre.	Angleur.	
—	—	annulaire.		
—	—	prismatique.	Oneux.	
—	—	laminiforme.	Chokier.	
—	—	bacillaire.	Bois de Huy, Mallieue, Vogelsang, Lavoir, Berneau, Oneux.	
—	—	aciculaire.	Stembert, Membach, Oneux, Juslenville.	
—	—	terreux.	Angleur.	
—	—	granulaire.	Membach.	
—	PHOSPHATÉ VERT.		Rochette.	Amas quartzeux.
CUIVRE PYRITEUX.				
—	—	primitif.	Entre Pépinster et Goffontaine, Richelle.	Calcaire.
—	—	épointé.	Richelle.	
			Entre Pépinster et Goffontaine	
—	—	massif.	Colanhan.	Schiste ardoisé diall.
			Petit-Sart.	*Id.* *Id.* roug.
			Oteppe.	*Id.* *Id.* com.

NOMS.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES. VARIÉTÉS.		
CUIVRE PYRITEUX.		
— — irisé.	Richelle.	Calcaire.
— — hépatique.	Colanhan.	Schiste ardoise diall.
— CARBONATÉ VERT.		
— — aciculaire radié.	Henne.	Psammite anth. infér.
	Huy.	*Id.* *Id.* sup.
	Richelle.	Calcaire.
	Colanhan.	Schiste ardoise diall.
— — mamelonné.	Petit-Sart.	*Id.* *Id.* roug.
	Henne.	Psammite anth. infér.
— — terreux.	Colanhan.	Schiste ardoise diall.
— — BLEU.	Richelle.	Calcaire.
FER OLIGISTE.		
— — prismatique.	Colanhan.	Sch. ard. diallagique.
	Petit-Sart.	*Id.* *Id.* rougeâtre.
— — laminaire.	Colanhan.	*Id.* *Id.* diallagique.
	Petit-Sart.	*Id.* *Id.* rougeâtre.
— — irisé.	Colanhan.	*Id.* *Id.* diallagique.
	Petit-Sart.	*Id.* *Id.* rougeâtre.
— — terreux globuliforme.	Fraipont, Chantoir près de Verviers.	Calcaire.
	Saint-Léonard, Ahin, Amay, Chèvremont, Chaudfontaine, entre Membach et Goé, entre Lavoir et Marsinne.	Schiste anth. sup^r^.
— SULFURÉ.		
— — primitif.	Entre Hebronval et Fraiture, Jubiéval, entre Jerleau et Jévigné, Francorchamps, entre la Chapelle-Sainte-Anne et la Gleize, Fumal, Hucorgne.	Schiste ard. comm.
	Entre Havelange et Quarreux, Francorchamps.	Quartz grenu ardoisier.
	Ombret.	Schis. anthr. inf^r^.
	Pépinster, Richelle.	Calcaire.
	Boute-li-Cou, Chartreuse, Bouhouille (commune de Saint-Remy).	Terrain houiller.
	Bleyberg.	Filon du terrain houill.
— — octaèdre.	Val-Benoît.	Psammite houiller.
— — trapézoïdal.	Boute-li-Cou.	Terrain houiller.

NOMS.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES. VARIÉTÉS.		
FER SULFURÉ.		
— — dodécaèdre.	Fumal.	Sch. ard. commun.
— — cubo-octaèdre.	Houillère des Makets, près de Jemeppe, Chartreuse.	
— — cubo-dodécaèdre.	Boute-li-Cou.	
— — tri-épointé.		
— — icosaèdre.	Houillère des Makets, près de Jemeppe, Boute-li-Cou.	Terrain houiller.
— — P M $\overset{2}{A}$ $\underset{2}{B}$ $\overset{2}{C}$ G^{2} ${}^{2}G$	Boute-li-Cou.	
— — dendroïde.	Hollogne-aux-Pierres, Chartreuse.	
— — mamelonné.	Flône.	Calcaire.
	Sainte-Marguerite.	Terrain houiller.
— — granuliforme.	Chartreuse.	
— — ÉPIGÈNE.		
— — primitif.	Entre Jerleau et Jévigné.	Sch. ard. commun.
— — cubo-octaèdre.	Bougny.	Psammite houiller.
— — BLANC.		
— — primitif.	Chokier.	Calcaire.
— — primitif dentelé.	Oneux.	Amas métallifère.
— — quaternaire.	Entre Verviers et Dolhain.	Calcaire.
	Rochette.	Dolomie.
	Velaine.	Filon zincifère.
— — concrétionné-mamelonné, aciculaire-radié.	Angleur.	Filon quartzeux.
	Rochette.	Amas qurtzeux.
	Awirs, Mallieue.	Amas zincifère.
	Grivegnée.	Tourbe.
— HYDRATÉ.		
— — hématite.	Bois de Cendron, Pirir (commune de Forêt), Bois-Nollet, Laleumont, Chokier, Hodbeaumont, Oneux.	
— — fistulaire.	Hodbeaumont.	
— — mamelonné.	Pirir, Bois-Nollet, Bois-le-Comte, Laleumont, Hodbeaumont.	Amas métallifère.
— — géodique et cloisonné.	Bois de Cendron, Bois-le-Moine, Pirir, Ferrière, Rouge-Minière, Esegotte, Filot,	

NOMS.	LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES. VARIÉTÉS.		
FER HYDRATÉ.		
— — géodique et cloisonné.	Xhoris, Pirombœuf, Houssonlogne, Paradis, Kin, Henoumont, Hasoumont, Bois-Nollet, Bois-le-Comte, Roty, Hayn, Bausgnée, Fourneau (près de Barse), Bois-Chantraine, Bois l'Abée (entre Vierset et le Sart), Louveignez, Bois d'Esneux, Laleumont, Audegnée, Vieu, Koray (entre Hody et Vieu), Ellemelle, Chabaufosse, Seny, Modave, Maison-Blanche (à gauche de la chaussée de Beaufays à Liége), Chat-Colmain, Paillette, Beauregard, Rosière, Beaufays-aux-Oies, Hourkinette, Hodbeaumont, Oneux, Pouillon-Fourneau, Sohan.	Amas métallifère.
— — massif.	Moulin des Boncelles, Comblinay, Fourneau, Modave, Rochette, Paillette, Mastat, Beauregard, Awirs, Mallieue, Angleur, Vogelsang, Lavoir, Bois du Chant-d'Oiseau, Arbre-Sainte-Anne, Velaine, Marsinne, Bois de Xhavée, Richelle, Berneau, Hodbeaumont, Oneux, Theux, Pouillon-Fourneau, Sohan.	
— — pulvérulent.	Richelle.	Filon ferrugineux.
— CARBONATÉ.		
— — laminaire.	Poulseur, Chaudfontaine.	Psammite anth. sup.
— — lithoïde.	Awirs, Flémalle, Marihaye, Bonte-li-Cou, Val-Benoît, Chartreuse, etc., etc.	Schiste houiller.
— PHOSPHATÉ TERREUX.	Canal de l'Ourte, à Angleur.	Limon tourb. alluv.
— SILICATÉ GRANULIFORME.	Dans le Greensand du terrain crétacé, et dans la glauconie tritonienne.	

NOMS.			LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES.	VARIÉTÉS.			
ZINC OXIDÉ SILICIFÈRE.				
—	—	cristallisé.	Vieille-Montagne.	Amas zincifère.
—	CARBONATÉ.			
—	—	primitif.	Vieille-Montagne, Vogelsang.	
—	—	primitif convexe.	Vieille-Montagne et Bois de Huy.	
—	—	prismé P D		
—	—	birhomboïdal.		
—	—	rhomboïdal aigu.		
—	—	— plus aigu.		
—	—	— très-aigu.		
—	—	semi-émarginé.		
—	—	aciculaire radié.		
—	—	lamellaire.		
—	—	compacte.	Membach, Stembert.	
—	—	mamelonné.	Membach, Stembert, Vieille-Montagne, Bois de Huy, Velaine.	
—	—	sub-mamelonné.	Membach, Stembert, Vieille-Montagne, Vogelsang, Velaine.	
—	—	ferrifère.	Awirs, Bois de Huy, Mallieue, Dosquet, Aigremont, Engis, Vogelsang, Bois du Chant-d'Oiseau, Velaine.	
HOPÉITE cristallisée.			Vieille-Montagne.	
WILLEMITE.				
	—	imitable.		
	—	mamelonnée.		
	—	massive.		
ZINC SULFURÉ.				
—	—	primitif.	Angleur.	Filon quartzeux.
—	—	biforme.	Bleyberg.	Filon du terr. houill.
—	—	triforme.		
—	—	pseudomorphique.	Angleur.	Filon quartzeux.
—	—	laminaire.	Angleur. Membach. Bleyberg.	Filon quartzeux. Amas zincifère. Filon du terr. houill.
—	—	lamellaire.	Richelle. Rochette. Membach. Bleyberg.	Calcaire. Amas quartzeux. Amas zincifère. Filon du terr. houill.

NOMS.		LOCALITÉS.	GISEMENT.
ESPÈCES.	VARIÉTÉS.		
ZINC SULFURÉ.			
	mamelonné.	Henri-Chapelle, Awirs, Velaine.	Amas zincifère.
MANGANÈSE HYDRATÉ.			
— —	terreux testacé.	Vieille-Montagne. Angleur.	Amas ferrugineux.
— —	concrétionné	Verleumont, Meuville.	Filon du terr. ard.
— —	compacte.	*Id.* Vieille-Montagne.	*Id.* Amas zincifère.
— —	cloisonné.	Lierneux.	Filon du schiste ard.
— —	ramuleux.	Petit-Sart. Angleur.	Schiste coticule. Amas ferrugineux.
— —	ferrifère.	Vieille-Montagne,	Amas zincifère.
TITANE OXIDÉ.		Salm-Château (Luxembourg), près des limites de la province de Liége.	Filon quartzeux ou schiste ard. rougeâtre.
SOUFRE NATIF.		Rochette. Henri-Chapelle, Awirs.	Amas quartzeux. Amas métallifère.
ANTHRACITE.			
—	compacte.	Richelle.	Calcaire.
—	globuliforme.	*Id.* Hosémont.	*Id.* Dolomie.
—	terne.	Aigremont, Chokier, Theux.	Calcaire.
HOUILLE.			
—	laminaire.	Dans le terrain houiller.	
—	schistoïde.		
—	daloïde.		
—	compacte.		
—	irisée.		
	terreuse.	En couche dans le calcaire supér., à Ocquier. En couche dans le psammite supérieur, à Chabaufosse, près de Lincet.	

COMMERCE ET INDUSTRIE [1].

CLOUTERIE.

La fabrication des clous dans la province de Liége, remonte à plusieurs siècles : c'est une industrie que les révolutions politiques et commerciales y ont jusqu'à présent laissé subsister, parce qu'outre l'habileté que donne aux ouvriers une longue pratique, elle y est fixée par des avantages locaux particuliers, entre lesquels il faut compter pour beaucoup l'abondance et le bas prix du charbon de terre propre à la petite forgerie, ainsi que la culture du pays par propriétés très-divisées, qui, consistant principalement en pâturages clos de haies, laisse aux paysans beaucoup de temps libre. Telle est la partie des districts de Verviers et de Liége, qui y occupe encore, d'après le relevé fait en 1830, par ordre du gouverneur de la province, 5939 ouvriers; mais il est certain que l'on a omis de compter une foule d'enfans travaillant avec leurs parens, ainsi que d'ouvriers paveurs, faiseurs de briques, maçons, terras-

[1] Extrait du rapport approuvé par le comité d'agriculture, de commerce et d'industrie de Liége.

siers, etc., qui ne s'occupent qu'à la clouterie pendant les mois d'hiver, en sorte que ce relevé doit être considéré comme inférieur de beaucoup au nombre réel de cloutiers de la province.

Chez ces ouvriers, les femmes, ainsi que les enfans des deux sexes, dès l'âge où ils sont capables de manier un marteau, travaillent ensemble en famille, ce qui a permis de réduire la main-d'œuvre à un taux si bas, que, sous ce rapport, toutes les nations du monde, même avec le secours des mécaniques employées jusqu'à présent, sont tout-à-fait hors de concurrence, avec la fabrication de cette province. Malheureusement ces avantages se trouvent compensés chez plusieurs de ses rivaux, par le prix du fer.

Sous l'ancien gouvernement Liégeois, le fer était à peu près, dans ce pays, au taux commun de l'Europe, et le commerce de clous avait un développement et une importance qu'il n'a point égalée depuis. Sous le régime français la consommation de l'empire y a suppléé en partie, mais on sent que, pour une marchandise aussi lourde par rapport à sa valeur, les frais de transport par terre bornent le rayon que l'on peut alimenter : l'exportation ne peut d'ailleurs prendre une grande extension que par mer. Cette voie a été ouverte depuis 1815, et sans reprendre toute son ancienne importance, le commerce de clous a cependant pu compter dans la balance de l'industrie de la province.

Les débouchés principaux, abstraction faite des débouchés fermés par suite des événemens de 1830, ont été jusqu'aujourd'hui, Francfort et une partie de l'Allemagne, les ports de Hambourg et de Bremen, Lisbonne et le Portugal, Gibraltar et les ports de l'Espagne, où l'on n'admet plus que les petits clous, et où ceux d'un pouce et plus de longueur sont prohibés; le port franc de Marseille et les

Échelles du Levant; en Amérique, le Brésil, la Havane et les républiques du Sud; enfin depuis quelques années les États-Unis, seulement pour les petits clous. Les pertes qu'a éprouvées ce commerce ont eu lieu à mesure que les étrangers et surtout les Anglais se sont mis à même de baisser le prix de leurs fers, tandis qu'en Belgique, ce prix n'a fait qu'augmenter à la faveur d'un droit d'entrée sur les fers étrangers, qui monte, à 5 fl. environ par 100 kilog., ou 5 fr. 20 par 100 livres de Liége.

FABRIQUES D'ARMES A FEU [1].

La fabrication des armes est une des branches les plus importantes de l'industrie de la province de Liége, et elle a cela de particulièrement avantageux que l'on peut compter sur sa stabilité, vu que ce pays étant le point de toute l'Europe où les armes à feu se font incontestablement à meilleur compte, le commerce est à l'abri de ces perturbations auxquelles est exposé celui qui ne repose que sur des faveurs d'impôts et de priviléges.

Nos armes doivent cet avantage non moins au bas prix de la main-d'œuvre (car la plupart des ouvriers parviennent à se faire un salaire journalier considérable), qu'à

[1] Extrait du rapport approuvé par le comité d'agriculture, de commerce et d'industrie.

l'organisation de la fabrique et à la sage division du travail.

Les ouvriers ne sont pas réunis dans des ateliers, mais dans la ville et dans les villages environnans; chacun d'eux dans son domicile, où ils sont aidés par leur famille, forment des élèves dès leur enfance, sont chauffés au foyer commun, etc., etc. En outre presque chaque pièce de l'arme est l'objet d'une fabrication séparée, ce qui permet aux ouvriers d'y acquérir par l'habitude, une plus grande habileté; sans compter que, n'étant pas payés à la journée, mais à la pièce, ils sont stimulés par leur intérêt à faire vite et bien.

Les matières employées dans la fabrication des armes sont en grande partie indigènes. Le fer se tire de nos forges, même pour les canons d'armes de guerre, pour lesquels on a cessé d'exiger du fer d'Allemagne depuis que des établissemens nationaux ont été reconnus en donner également de convenable. Le laiton se tire de nos forges de Liége; les bois, tant noyer que hêtre, proviennent de la Belgique; on n'emploie de l'étranger que l'acier qui nous vient d'Allemagne, et quelques beaux bois pour fusils de luxe que l'on retire du midi de la France.

Les principaux débouchés sont les différens états de l'Allemagne, les foires de Francfort et de Leipsik et les ports de Brème et de Hambourg, la France tant pour sa consommation intérieure en armes de luxe que pour ses importations en qualités plus communes par Bordeaux et le Hâvre pour divers points de l'Amérique du Sud et par Marseille pour les Échelles du Levant.

L'Égypte et la Turquie ont aussi donné lieu, dans les derniers temps, à quelques expéditions faites directement.

L'Italie en tire peu, ainsi que l'Espagne, dont les douanes

repoussent cet article et n'ont admis de temps à autre que des fusils de guerre pour le gouvernement. Le débit en Portugal, autrefois très-considérable, est devenu préque nul, depuis la séparation du Brésil. Dans l'Amérique le débouché vers les nouvelles républiques du Sud, d'abord fort prospère, a bien décliné par les guerres civiles, l'anarchie et la pauvreté qui ont anéanti presque entièrement le commerce direct entre ces contrées et nos ports.

La consommation de l'île de Cuba est réduite à rien par les obstacles que l'Angleterre a mis à la traite d'Afrique que faisaient les navires de la Havane. La même cause a un peu diminué l'importance des relations avec le Brésil; mais ce vaste empire n'en reste pas moins, par sa consommation intérieure, un des débouchés les plus importans et les plus réguliers pour la province de Liége.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord qui, jusqu'à ces dernières années avaient persisté par habitude à ne prendre leurs armes à feu qu'en Angleterre, ont commencé à en acheter à Liége.

Les colonies des ci-devant Pays-Bas consommaient peu d'armes, avec l'usage desquelles la prudence du gouvernement ne voulait pas familiariser les naturels.

Avant l'année 1810, les canons des armes fabriquées à Liége n'étaient légalement assujétis à aucune épreuve : la cupidité et la mauvaise foi en faisaient abus aux dépens de la sûreté des acheteurs et de notre commerce avec l'étranger, par le décri dans lequel étaient tombées les armes de Liége, décri qui dure encore après vingt ans dans plusieurs pays et surtout en Allemagne.

Un décret impérial du 14 décembre 1810, établit et régla l'épreuve publique; les dispositions en furent renou-

nouvelées par l'arrêté royal du 22 novembre 1818, qui subsiste encore aujourd'hui.

Les fabricans d'armes de Liége croient que cette mesure doit être maintenue dans l'intérêt de leur industrie et qu'une surveillance constante doit en assurer l'exécution.

HOUILLÈRES.

Les houillères sont une des richesses les plus productives du sol de cette province, et l'une des branches d'industrie qui ont le plus prospéré dans ces derniers temps. On sait ce qu'elles étaient encore en 1816. A cette époque on ne comptait guère que neuf ou dix exploitations importantes, et encore, par suite de la mauvaise routine et du défaut de débouchés, ne procuraient-elles que de maigres profits à leurs propriétaires. Au commencement de 1830, en moins de 15 ans, les exploitations, dont les produits pouvaient, en totalité, être évalués à plus de sept millions de florins, s'étaient multipliées au point d'occuper plus de 12,000 ouvriers. Qu'on remarque en passant que ce nombre considérable de bras ne devaient leur emploi dans les houillères qu'aux perfectionnemens de procédés sans lesquels il eût été impossible d'en occuper le quart; c'est à l'introduction des machines à vapeur que l'on est redevable de la valeur acquise ou conservée par des fosses dont

l'exploitation devenait impraticable. Environ soixante machines, représentant la force de trois mille chevaux, servent à l'épuisement des eaux, et à l'extraction de la houille. Tous les matériaux que réclament les houillères, fer, bois, etc., se tirent du pays, et en grande partie de la province. En outre, le transport du combustible par eau et par terre demande une multitude de bateaux, de voitures et de chevaux; et fait vivre plus de mille personnes.

Jusqu'en 1830, les deux tiers des produits des houillères de la province de Liége, se sont écoulés par la Hollande.

FABRIQUES DE SOUDE ARTIFICIELLE [1].

Il n'existe qu'une fabrique de soude artificielle dans la la province de Liége, elle est située dans l'établissement des verreries et cristalleries du Val St Lambert. Cette fabrique est montée pour pouvoir produire annuellement 500,000 kilog. de soude artificielle brute, lesquels peuvent donner 200,000 kilog. de soude; carbonate de soude pure, désignée dans le commerce, sous le nom de *sel de soude*, lequel se vend de 75 à 85 fl. les 100 kilog.

[1] Extrait du rapport de M. Kemlin, au comité d'agriculture, de commerce et d'industrie de Liége, adopté par le comité.

La société du Val St Lambert s'est procuré à présent le sulfate de soude du commerce, mais il entre dans ses projets de monter des chambres de plomb, pour fabriquer l'acide sulfurique nécessaire à la décomposition du sel marin pour le transformer en sulfate.

On emploie la soude pour faire le savon dur, pour fabriquer le verre, pour couler les lessives, et dans quelques opérations de teinture; ces divers arts peuvent en consommer plusieurs millions de livres en Belgique.

La soude étant par sa nature une matière première servant dans divers arts qui enrichissent le pays, sa fabrication réclame une protection toute particulière du gouvernement. Le soufre et le salpêtre, qui servent à la fabrication de l'acide sulfurique, devraient être libres à l'entrée en Belgique, sans payer aucun droit. Le sel marin, servant à la fabrication du sulfate de soude, doit continuer à jouir de l'exemption de l'impôt: c'est à ces conditions et à l'activité des verreries, que les fabriques de sulfate de soude qui existent en Belgique pourront se maintenir en activité.

D'après M. Kemlin, les faibles droits d'entrée sur le sulfate de soude, et la soude en général, tels qu'ils sont portés au tarif actuel, sont suffisans pour soutenir la concurrence avec l'étranger sur la fabrication de ces sels, surtout si l'on parvient à ouvrir des débouchés pour l'écoulement des produits dans lesquels ils entrent comme matière première, notamment les verres.

VERRERIES [1].

Trois verreries existent dans la province de Liége, une à Liége même, une dans la commune de Chênée, et la troisième est établie depuis quatre ans dans l'ancienne abbaye de Val S[t] Lambert, commune de Seraing.

La première, appartenant à MM. de Melotte frères et sœurs, est uniquement destinée à la fabrication du verre blanc, désigné dans la commune sous le nom de *gobeleterie commune*. Cette verrerie peut fabriquer annuellement pour une valeur d'environ 90,000 fr.

Les matières premières qu'elle emploie sont :

La silice ou sable blanc;
La soude;
La potasse ou le salin;
Et la chaux.

Le bois dont on se sert pour combustible se tire des forêts des provinces de Liége et de Namur. Ces mêmes provinces fournissent également du sable blanc, qui s'y trouve en grande abondance. La soude s'achète en Belgique, où ce sel se fabrique depuis quelques années, très en grand. La potasse et le salin sont aussi des productions indi-

[1] Extrait du rapport de M. Kemlin, au comité d'agriculture, de commerce et d'industrie, adopté par le comité.

gènes et qui peuvent au surplus être remplacées par la soude artificielle, dans la composition du verre blanc dont il est ici question.

La deuxième de ces verreries est à M. Bourdon : on n'y fabrique que des bouteilles noires ordinaires, et des dames-jeannes destinées à contenir des acides, etc.; cet établissement n'étant en activité que quelques mois de l'année, ses produits ne doivent s'élever annuellement qu'à environ 25,000 fr.

Les matières premières qu'on y emploie sont : des cendres de bois; du sable jaune; des sulfates et muriates de soude ou résidus, provenant des raffineries de sel, toutes matières qui se trouvent sur les lieux mêmes ou dans les environs de la verrerie. La fonte de ces matières se fait au charbon de terre.

La troisième verrerie a été créée en 1826 par une société dactionnaires, dont l'un deux, M. Kemlin, est administrateur de cet établissement. On y fabrique :

1° Le cristal fin et ordinaire.
2° Le demi-cristal ou gobeleterie commune.
Et accessoirement des fioles, des bouteilles et des verres, façon d'Allemagne.

On y a aussi fabriqué des verres à vitres et des cylindres ou globes pour couvrir les pendules.

La fabrication du cristal, dans l'établissement du Val S[t] Lambert, s'élève annuellement à la somme de	fr.	344,000
Celle du demi-cristal et autres verres communs à.		215,000
Total. . . .	fr.	559,000

Les matières premières employées sont pour le cristal, la silice ou sable blanc.

La potasse.

L'oxide de plomb ou minium.

Pour le demi-cristal et gobeleterie commune.

Le sable blanc.

La soude artificielle.

L'oxide de plomb ou minium.

Et de la chaux.

Le sable s'extrait de la province de Namur, et arrive en bateau sur la Meuse.

La potasse se tire d'Amérique et de Russie.

L'oxide de plomb ou minium se fabrique très en grand dans l'établissement même avec des plombs provenant d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne. La soude artificielle se fabrique également dans l'établissement.

Le charbon de terre est exclusivement employé à la fusion du cristal et du verre dans l'établissement du Val S[t] Lambert. La consommation annuelle de ce combustible est de 3,650,000 kilogrammes.

MINIUM.

Il existe dans la province de Liége trois fabriques de minium : l'une située à Chokier, appartenant à M. Chaudoir-Bussy; elle pourrait fabriquer annuellement 120 à 150,000 kilog. de minium, mais n'étant en activité que trois

ou quatre mois de l'année, sa fabrication ne s'élève qu'à environ 30,000 kilog., qui, au prix moyen de 45 fr. les 100 kilog., donnent une valeur de 13,500. fr.

Une deuxième, appartenant à M. Williquet, est située à Liége. D'après les renseignemens que l'on a pu se procurer, elle serait sur le même rang que la précédente, pour l'état d'activité et le montant de sa production.

Enfin la troisième, qui est la plus considérable, est établie dans les verreries et cristalleries du Val St Lambert; elle peut fabriquer annuellement 430,000 kilog. de minium, dont plus de la moitié est employée dans l'établissement comme matière première du cristal et du demi-cristal; le surplus est destiné au commerce.

Le minium n'étant pas autre chose que du plomb oxidé, ce métal est la seule matière première employée à sa fabrication. On le tire presque totalement de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne, l'exploitation qui s'en fait en Belgique étant presque nulle. Les combustibles pour chauffer les fours à minium, sont le charbon de terre ou le bois; on donne la préférence à ce dernier combustible dans l'établissement du Val St Lambert, à cause du degré de pureté qu'exige le minium qui doit entrer dans la composition du cristal. Les fours pour le minium au Val St Lambert, consomment annuellement 8 à 900 stères de bois.

La plus grande consommation du minium en Belgique, est pour la fabrication du cristal. Les autres arts qui en font usage sont les faïenceries et la peinture à l'huile.

La seule puissance avec laquelle il pourrait être avantageux de faire un traité de commerce d'exportation de minium, paraît être la Prusse.

La France a des fabriques de minium, qui suffisent aux

besoins de sa consommation; il n'y a donc aucune probabilité de s'ouvrir un débouché avec ce pays.

Les exploitations de plomb en Belgique ne fournissant pas la vingtième partie des besoins de la consommation, et ce métal étant une matière première qui alimente plusieurs arts essentiellement utiles au pays, M. Kemlin pense que le plomb devrait être exempt de droit d'entrée en Belgique.

ÉPINGLES.

A l'exception de quelques ouvriers épingliers, dont les produits étaient insignifians eu égard à la consommation, cette industrie dépendait autrefois en très-grande partie de l'étranger.

Ce ne fut qu'en 1827 que l'on vit s'élever une fabrique d'épingles assez importante pour fournir, par la suite, non seulement à la consommation dans les Pays-Bas, mais encore aux exportations d'outre-mer. Cette fabrique a constamment occupé cent cinquante ouvriers environ.

La matière première se retire en majeure partie de Stolberg (Prusse). Il est à souhaiter, pour le soutien de ce genre d'industrie, qu'il ne soit apporté aucun changement aux droits d'entrée existans sur les fils de laiton étrangers, car la moindre augmentation sur les droits de

la matière première, favoriserait les épingles étrangères et serait la ruine de cette fabrique.

Les produits en ont été jusqu'à ce jour de cent mille francs environ par an.

CHAPELLERIE DE GLONS.

La fabrication des chapeaux de paille dits *de Glons*, occupe dans la province de Liége et de Limbourg environ six mille ouvriers des deux sexes.

Il peut s'en fabriquer 1 million 1/2 de pièces; cette industrie met annuellement en circulation deux millions de francs, et répand l'aisance dans les communes qui s'en occupent.

On tresse la paille à Lantin Xhendremal, Oltrec, Wihogne, Paifve, Juprelle, Villers-St-Siméon, Liers, Fexhe-Slins, Glons, Boir, Houtin-St-Siméon, Laramée, Vivegnis, Oupeye, Bassenge, Roelenge (Limbourg).

Les matières premières sont:

1° La paille d'épeautre: elle se récolte sur les lieux; 2° Le fil à coudre provenant des fabriques de la Belgique; 3° Le soufre minéral en bâton pour blanchir la paille; 4° La colle blanche pour apprêter. Ces deux derniers articles se trouvent dans les magasins de Liége.

Les matières premières s'élèvent à peine à cinq pour cent de la valeur des objets fabriqués. Les principaux débouchés sont la Belgique et particulièrement la Hollande; les affaires sont nulles avec la France, où les chapeaux et

les tresses de paille paient un droit d'entrée qui équivaut à une prohibition.

L'introduction en Belgique des chapeaux de papier venant de la France, fait un tort considérable à la chapellerie de Glons.

CHAPEAUX DE FEUTRE [1].

Antérieurement aux années 1814, 1815 et 1816, la chapellerie à Liége était dans un état très-prospère : l'approvisionnement exclusif des villes de Verviers, Herve, Maestricht, Huy, Stavelot, etc., et des débouchés nombreux dans les ci-devant départemens de la Roer et Rhin-et-Moselle, assuraient à son industrie une prospérité toujours croissante ; dans ces dernières contrées elle n'avait, à ces époques, à lutter que contre un fort petit nombre de concurrens. La Prusse a depuis établi des douanes ; elle a frappé nos produits d'un impôt considérable, ce qui a fait naître à ses habitans l'idée de former des établissemens dans le genre des nôtres ; toute concurrence avantageuse pour nos fabriques, par ces deux causes, est devenue impossible. Dès lors Liége ne compta plus que onze fabriques, qui occupaient 334 ouvriers ; ils consommaient

[1] Extrait du rapport de M. L. Plumans, au Comité d'agriculture, de Commerce et d'Industrie de Liége, approuvé par le Comité.

annuellement 114,000 peaux de lièvres de la Saxe et de la Russie, au prix moyen de 255 fr. les cent : fr. 290,700.

Ces matières confectionnées fournissaient à la consommation 39,600 chapeaux.

Depuis 1816 à 1826 la chapellerie a graduellement diminué, mais d'une manière insensible; ce n'est réellement que de 1826 à 1830 que les progrès désastreux de sa décadence ont été effrayans.

Les moyens les plus propres pour rendre quelque activité à nos fabriques paraissent être ceux-ci: 1° De prohiber à l'entrée en Belgique les chapeaux de soie; c'est particulièrement de la Prusse et de Hambourg qu'ils sont expédiés pour ce pays; ils pourraient aussi être introduits de la Hollande, où ils sont encore à plus vil prix qu'ici;

2° De prohiber sous des peines sévères la pluche qui sert à confectionner ces sortes de chapeaux; parce qu'en général toutes les soieries sont introduites en Belgique par la fraude. La pluche nous vient plus particulièrement de Creveld que des autres parties de l'Allemagne et de la France, où le prix en est plus élevé;

3° De défendre les corporations ou corps de métiers des ouvriers chapeliers. Par ce moyen les Allemands et les Flamands seront admis à travailler concurremment avec les Wallons et les Français; il s'établira une rivalité dont le résultat ne pourra être qu'avantageux à nos fabriques; par ce moyen aussi lefabricant ingénieux ne se verra plus dans la triste nécessité de renoncer aux fruits d'expériences coûteuses; ces coalitions destructives de tout progrès disparaîtront, et alors les ouvriers sentiront eux-mêmes, que là où il n'y a pas de perfectionnement, il y a décadence.

BRASSERIES.

Le nombre des brasseries de la province de Liége est de 243; 80 brasseries environ sont établies pour le commerce, les autres sont attachées à des exploitations agricoles; toutes les matières employées à la fabrication de la bière, viennent de la province de Liége. Les brasseries destinées au commerce, emploient environ 250 ouvriers, plus 160 chevaux pour le transport des bières; l'entretien des ustensiles des brasseries est très-onéreux, l'article de la tonnelerie qui s'y rattache est considérable; on peut dire sans exagération que les brasseries de la province de Liége mettent annuellement en circulation un capital de 900,000 florins des Pays-Bas.

POPULATION.

La population des villes est répartie ainsi qu'il suit:

Liége.	58,067	habitans.
Verviers.	19,592	—
Huy.	6,880	—
Herve.	3,099	—
Stavelot.	3,681	—
Limbourg.	2,202	—
Visé.	1,834	—

La popul. gén. de la prov. est de 369,917 habitans.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE LIÉGE.

A

AAZ (GRAND), ruisseau qui a sa source dans la commune de Hermée, coule du S. au N. et se jette dans la Meuse non loin de Haccourt.

AAZ, dépendance de la commune de Hermée.

AAZ (GRAND), dépendance de la commune de Hermée.

AAZ (PETIT), dépendance de la commune d'Oupeye.

ABBAYE-A-LA-BRUYÈRE (L'), dépendance de la commune de Beaufays.

ABBAYE-DE-ST.-ROCH, dépendance de la commune de Ferrières.

ABÉE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. O. de Nandrin, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 E. S. E. de Huy.

La commune a pour dépendances Hoboval, Saint-Vitu, Scry et Thiliesse.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par les ruisseaux de Thiliesse et de Saint-Vitu, qui sont alimentés par un grand nombre de sources. On y trouve aussi plusieurs petits étangs.

SOL : Élevé, coupé de collines; le terrain est en général rocailleux et sablonneux.

AGRICULTURE : On récolte du seigle, de l'épeautre, de l'avoine et de la vesce; choux et pommes de terre; très-peu de pommes et de poires; fourrages pour la consommation. Quelques bouquets de bois taillis, peuplés de bouleaux et d'aulnes.—Chevaux, bœufs, vaches, moutons et porcs; peu de volaille; lièvres et perdrix en assez grand nombre; les étangs fournissent des carpes : on les pêche tous les 4 ou 5 ans.—Laine et beurre.

POPULATION : 373 habitans.

HABITATIONS : Maisons bâties en pierre et couvertes en paille; disséminées. La commune ne possède pas d'école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire à bâtir et à chaux qu'on y calcine dans plusieurs fourneaux.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est située entre les routes de 2e classe de Dinant et de Marche-en-Famène. La route de Liége à Dinant traverse le village de Scry. Les chemins vicinaux sont de facile exploitation.

ABÉE, dépendance de la commune de Soheit.

ABOLENS, village du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. d'Avennes, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 de Huy, réuni depuis quelques années à la commune de Lens-Saint-Remy.

HYDROGRAPHIE : Le Geer forme la limite de ce village vers la commune de Lens-Saint-Servais.

SOL : Le territoire, argileux, marécageux,

ne présente que des élévations peu considérables.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des légumes, des fruits, et du fourrage. La couche végétale a généralement 8 à 12 pouces de profondeur. Marne et cendres de Hollande pour engrais. — Peu d'élèves en chevaux.

POPULATION : 296 habitans.

INDUSTRIE : Les habitans s'adonnent à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse le village.

ACHERSTRADT, dépendance de la commune de Hombourg.

ACOSSE, commune du canton et à 1 lieue S. d'Avennes, de l'arrondissement et à 4 lieues N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée par un ruisseau qui a son cours dans la direction du S. au N. O., vers Meeffe.

SOL : Élevé et plat; terrain généralement mêlé de *terres franches*, d'argile et de marne, reposant sur un fond argileux.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, de l'épeautre, du colza, de la navette, du chanvre, des féveroles et du trèfle; des légumes et plantes potagères en abondance et d'une qualité supérieure; une assez grande quantité de pommes, poires et prunes de diverses espèces. Les engrais usités sont les fumiers naturels, les cendres de Hollande et la marne pour les trèfles. Quelques chênes, trembles et peupliers du Canada composent les bois taillis. La commune d'Acosse compte environ 80 chevaux de trait, propres au service de l'artillerie; vaches, moutons, porcs, dindons, poulets, canards, pigeons, dont une partie se consomme dans la commune; fort peu d'abeilles; un grand nombre de lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : 371 habitans.

HABITATIONS : En bois et argile, partie en briques, presque toutes couvertes en chaume; la plupart disséminées. 1 chapelle; 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 12 métiers à tisser pour la fabrication de toiles de ménage. 1 brasserie peu importante.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont d'une exploitation difficile en hiver.

ADENCE (LE MOULIN D'), dépendance de la commune de Wanzin.

ADSEUX, hameau de la commune de Louveignez. Au S. E. de ce hameau, on voit un ruisseau qui va se perdre dans une caverne profonde et tortueuse, creusée dans le calcaire ancien ou marbre bleu gris du Condroz.

AFFNAY, dépendance de la commune de Neuchâteau.

AGAUX, dépendance de la commune de Battice.

AGESSES (LES) OU AGUESSES (LES), dépendance de la commune d'Angleur.

AHIN, village formant, avec Ben, la commune de Ben-Ahin. On a rencontré dans le calcaire de cette localité du fer oligiste terreux globuliforme et de la chaux carbonatée primitive dodécaèdre.

AIGREMONT (BOIS D'), hameau de la commune des Awirs. On a trouvé à Aigremont, dans un amas zincifère, du zinc carbonaté de la variété ferrifère, et dans le calcaire, de l'anthracite de la variété terne. Ce hameau est remarquable par son antique château, assis sur la cime d'un rocher sourcilleux. La situation formidable de ce château, où les mécontens et les insurgés venaient ordinairement se réfugier et concerter leurs plans d'attaque contre les partisans des évêques, lui assigne une place mémorable dans les annales historiques du pays de Liége. Ce château appartenait autrefois à la maison d'Aremberg : Guillaume d'Aremberg, prince de la Marck, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, après l'avoir fortifié, s'y retrancha en 1474; mais les troupes de Louis de Bourdon, évêque de Liége, l'ayant assailli à l'improviste, le château fut emporté et démantelé.

AINEFFE, commune du canton et à 2 lieues S. de Waremme, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes de Borlez et de Viemme, à l'E. par celle de Seraing-le-Château; elle touche au S. au territoire de Chapon-Seraing, et à l'O. S. O. à celui de Vaux.

HYDROGRAPHIE : Un seul étang servant d'abreuvoir.

SOL : Entrecoupé de petites collines, bien cultivé dans toutes ses parties.

AGRICULTURE : On récolte le froment, seigle, épeautre, avoine et fourrages; pommes de terre, pois, fèves, choux; pommes, poires, cerises. On emploie la marne pour engrais. — Vaches; trois troupeaux de moutons de cent vingt têtes chacun, porcs, poulets et dindons; perdrix, cailles et lièvres en petite quantité. — Laine, beurre.

POPULATION : 119 habitans.

HABITATIONS : La majeure partie des habitations est bâtie en briques et couverte en paille, très-peu en ardoises et pannes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Deux chemins vicinaux : celui de Vaux à Aineffe et à Limont, et celui d'Aineffe à Verlaine et à Borlez. Ces chemins sont bien entretenus, cependant ils sont encore difficiles en hiver et dans les temps pluvieux.

AISAUMONT ou AISOMONT, dépendance de la commune de Wanne.

AIWISES. *Voyez* AWIRS.

A-LA-BARRIÈRE, dépendance de la commune de Thys.

A LABOUCK. *Voyez* AL-BROUCK.

A-LA-BRUYÈRE, dépendance de la commune de Fraipont.

A-LA-CROIX, dépendance de la commune de Crisnée.

A-LA-CUISSE, dépendance de la commune de Filot.

A-LA-FONTAINE, dépendance de la commune de Flemalle (Grande).

ALBASSE, dépendance de la commune de Nandrin.

AL-BROUCK, dépendance de la commune de Forêt.

AL'CHAUDIÈRE, dépendance de la commune de Forêt.

ALENSBERG, dépendance de la commune de Moresnet.

A L'ESPAGNE ET ROND-FONTAINE, dépendance de la commune de Forêt.

AL'GRAPPE, dépendance de la commune de Battice.

A LISTALLE. *Voyez* AL-SITALLE.

ALLEUR, commune du canton et à 2 lieues S. S. O. de Glons.

Elle est bornée au N. par les communes de Lantin et de Voroux, à l'E. par Rocour et Ans-et-Glain, au S. par Loncin, au S. O. par Awans, et à l'O. par Xendremal.

Elle a pour dépendances les hameaux de Hombroux et Waroux.

SOL : L'aspect du territoire est varié; le sol de nature argileuse.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, épeautre, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, foin et fruits. Les jardins sont situés auprès des habitations, et les légumes y sont cultivés avec soin. Les vergers sont enclos de haies et plantés d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers et pruniers. On n'y voit que deux petits bois qui dépendent du château de Waroux. — 123 bêtes à cornes, et 4 troupeaux de moutons.

POPULATION : 675 habitans.

HABITATIONS : La commune d'Alleur renferme 105 maisons d'une construction assez solide. On y remarque le château de Waroux, de forme hexagone, qui n'offre d'autres agrémens que ses jardins et sa situation auprès de la route de Liége à Bruxelles; ce château est d'une construction ancienne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie des habitans est l'agriculture. 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Bruxelles traverse l'extrémité Sud de la commune; 16 chemins vicinaux impraticables en hiver.

A-LONHIENNE, dépendance de la commune de Forêt.

ALPERIRE, dépendance de la commune de Forêt.

AL-PLATTE-HAYE, dépendance de la commune de Filot.

AL-SITALLE, dépendance de la commune de Forêt.

ALTEMBROUCK, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

AMAS, dépendance de la commune d'Ocquier.

AMAY, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Jehay-Bodegnée, à l'E. par celles de Flône et de Hermalle-sous-Huy, au S. par le territoire de Strée, et à l'O. par les communes de Tyhange et de Neuville-sur-Meuse.

DIVISION : La Meuse la divise en deux grandes sections (la rive droite et la rive gauche); elles comprennent les hameaux de Fond-d'Oxhe, Lambermonts (les), Molvaux, Neufs-Bonniers, Ombret, Ponthier, Pache (rive droite) et Pache (rive gauche), Haute-Flône, Quisimode, Ris-de-Mer, Richemont, Remont, Rochettes (les), Saint-Popée, Thier-Pirka, Thier-Philippart, Trou-Bottin, Trou-du-Renard, Ransard ou Rausa, Wiamont (Grand) et Wiament (Petit.)

HYDROGRAPHIE : La Meuse traverse la commune de l'Ouest à l'Est; elle inonde fréquemment la partie basse de ce terrain. Deux petits ruisseaux, dont les sources sont sur les hauteurs de la rive gauche, se rendent à la Meuse dans la direction du N. au S.; il n'y a pas de marais ni d'étang remarquable. Les inondations de la Meuse causent de graves préjudices aux récoltes.

SOL : Le centre de la commune, placé dans le bassin de la Meuse, offre un aspect déprimé; mais les parties latérales, entrecoupées de collines d'où s'échappe un grand nombre de petits ruisseaux tributaires de la Meuse, s'élèvent successivement jusqu'aux montagnes qui bordent cette rivière. La région comprise dans le bassin de la Meuse offre un terrain d'une assez bonne qualité; l'argile y abonde : les régions montagneuses qui, comparativement, sont très-inférieures sous le rapport agricole, présentent, dans la grande variété de leurs couches, des terrains argileux ou sablonneux et rocailleux. On trouve dans cette localité du fer oligiste terreux globuliforme et du schiste alumineux; la puissance de la couche est de 18 à 20 aunes : elle est exploitée à une grande profondeur. On se débarrasse de l'eau par l'écoulement ou en la faisant communiquer avec le calcaire.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'épeautre (cette dernière espèce en petite quantité), l'orge, l'avoine, la féverole; les choux, fèves, pois et haricots, chicorée, laitues, endives; poires et prunes. On confectionne du vinaigre de pommes et du sirop de poires : les prunes sont séchées pour être livrées au commerce. La vigne est cultivée avec succès, le vin d'Amay tient un des premiers rangs parmi les vins du pays; les bonnes années, telles que 1819, 1822, 1825, 1827, ont donné un vin fort agréable, et qui pouvait remplacer quelques vins de France; le 1825 était de bonne qualité. L'essence dominante dans les bois taillis est un mélange de chênes, charmes et bouleaux; la futaie ne produit guère que du chêne. Les taillis s'exploitent à 18 ans. Les arbres de futaie ne s'exploitent que lorsque leur dépérissement est visible, ce qui arrive à des âges très-variés, selon la nature du sol où ils croissent; on en coupe à l'âge de 36, 54, 72, 90, 108, 150 ans et plus; on les emploie aux exploitations charbonnières, à la bâtisse et à la menuiserie. Les animaux élevés dans la commune sont : le bœuf, le mouton, le porc, le canard et le dindon; les chevaux sont propres au trait, au train, au roulage. — Le renard, le blaireau, le loup, le sanglier (ces deux dernières espèces seulement à la rive droite), sont signalés parmi les animaux nuisibles; le lièvre, le lapin, le chevreuil, la perdrix, la caille, sont les animaux les plus communs.

POPULATION : 2,470 ames.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la com-

mune contient 120 maisons plus ou moins bien construites, et parmi lesquelles on en remarque quelques-unes qui servent d'habitation à des personnes aisées. Les hameaux de Ponthière, d'Ombret et de Rausa sont assez importans. 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie des habitans sont l'agriculture et la culture de la vigne, l'exploitation, le raffinage et la cristallisation des aluns (deux alunières en activité), le commerce des bois et celui des fruits qu'on fait sécher pour les livrer au commerce. Moulins à eau. Il y a deux foires par année : la première se tient le 1er mai, et la seconde, le lundi après la Saint-Denis.

Amay est l'endroit de toute la province où il y a le plus de briquetiers ; vers le printemps ils émigrent par centaines pour aller exercer leur industrie en France, en Allemagne et même en Russie ; ils reviennent chez eux vers l'hiver.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée de l'E. à l'O. par la route de 2e classe de Namur à Liége. Vingt-cinq chemins vicinaux impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

AMBLÈME. *Voyez* EMBLÈVE.

AMBLÈVE, rivière assez considérable qui prend naissance à Heppenbach (royaume de Prusse), entre dans la province de Liége à Warge, où le volume de ses eaux s'accroît du ruisseau de ce nom ; elle coule rapidement de l'E. à l'O., reçoit l'Eau-Rouge, gros ruisseau qui descend des Hautes-Fanges, à Challe, passe à Stavelot, tourne vers le S. O., reçoit le Glain, aux Trois-Ponts sur la rive gauche, se dirige au N., jusqu'à Petit-Coo, où elle se divise en deux branches, dont la gauche baigne le pied d'un mont escarpé sur lequel est situé le village de Grand-Coo, et va rejoindre, après une lieue de circuit, la branche droite, à l'endroit même où celle-ci se précipite comme un torrent du haut d'un roc schisteux.

A partir de Grand-Coo, l'Amblève décrit un cours extrêmement sinueux et rapide, en se portant au N. O., longe la commune de Gleize, reçoit la Lienne à Targnon, sur la rive gauche, d'où, tournant brusquement au N. jusqu'à Nessonvaux, elle se dirige de nouveau à l'O., passe à Quareux, à Remouchamps, à Aywaille, et grossie considérablement par les eaux d'un grand nombre d'affluens, elle se jette dans l'Ourte à Douxflamme. Le cours de l'Amblève a 77 à 78,000 mètres de développement.

Le lit de l'Amblève est encaissé entre des rochers calcaires et quartzeux ou schisteux, quelquefois disposés en bancs verticaux, en forme de murs, et roule des blocs énormes de quartz dont elle a dépouillé ses bords. Plusieurs sources minérales jaillissent dans l'étendue de son bassin, à Challe, aux Trois-Ponts, à Saint-Remacle. Les rochers escarpés, couverts de masures d'anciens châteaux, les bois et les pelouses, dont l'aspect varié rappelle, sur les bords de l'Amblève, les plus beaux sites de la Suisse, offrent en outre un riche fond de végétation qui leur est propre. On y remarque : le *polypodium calcareum* (Smith), le *lychnis viscaria* (L.), l'*artemisia campestris*, le *geranium rotundifolium*, le *ceterach officinarum*, la *festuca glauca*, la *libertia arduennensis*, le *veratrum album*, qui habitent sur les rochers et dans les lieux incultes, la *campanula latifolia* qui se plaît dans les bois, le *meum athamanticum*, la *sanguisorba officinalis*, qui abondent dans les prés des vallées, l'*hydrocotyle vulgaris*, le *menyanthes trifoliata*, le *drosera rotundifolia*, la *viola palustris*, qui ombragent les lieux marécageux.

C'est encore dans le bassin de l'Amblève qu'on cultive ces excellens fruits à pepin, si recherchés dans le pays. L'Amblève nourrit aussi une grande quantité de truites, *salmo fario* (L.), d'anguilles, d'écrevisses ; le cyclostome élégant, *cyclostoma elegans* se trouve en abondance sur les hauteurs de l'Amblève.

L'Amblève est navigable jusqu'à Remouchamps. Elle est flottable à bûche perdue, depuis ce point jusqu'à la limite de la province. Il est à remarquer que les sécheresses, les grandes pluies et la gelée interrompent

le cours de sa navigation plus tôt que celle de l'Ourte.

On pourrait la canaliser avec succès jusqu'à Stavelot, et par là même on rendrait un bienfait immense à la partie industrielle de cette petite ville, où se trouvent établies les tanneries les plus importantes de la Belgique.

AMBLÈVE ou **AMBLÈME**, dépendance de la commune d'Aywaille. On y remarque les ruines d'un château antique : elles consistent en restes de murs, en salles voûtées et quelques débris de tours. Connu dans le pays sous le nom de Château des Quatre Fils Aymon, ce château était placé sur la crête d'un rocher élevé et taillé à pic, dont l'Amblève baigne le pied.

AMBLÈVE, dépendance de la commune de Sprimont.

AMBRESIN. *Voyez* EMBRESIN.

AMBRESINIEAUX. *Voyez* EMBRESSENIAU.

AMBRY. *Voyez* AMRY.

AMBSIN. *Voyez* AMPSIN.

AMCOMONT, dépendance de la commune de Lierneux.

AMERMONT, dépendance de la ville de Stavelot.

AMOSTRÈNE ou **AMOSTRENNE**, dépendance de la commune d'Esneux.

AMPSIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. E. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Villers-le-Bouillet, à l'E. par les communes de Neuville-sous-Huy et de Tyhange, situées sur la rive droite de la Meuse, et à l'O. par la commune d'Antheit.

Ses dépendances sont les hameaux de Bende, Jouette, Henrotia, Hasquette, Loyable, Mirsandaine, Sart (château du), Taverne-à-Meuse et Vinave.

HYDROGRAPHIE : La Meuse longe la commune au S. ; elle reçoit le ruisseau de Bende dont la direction est du N. E. au S. O. Ses inondations sont nuisibles aux propriétés riveraines.

SOL : La commune est située dans le bassin de la rive gauche de la Meuse ; le terrain, qui présente quelques inégalités, est argileux, sablonneux et rocailleux. Il y a une mine de manganèse.

On rencontre dans cette localité du schiste alumineux. La puissance de la couche est de 18 à 20 aunes.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, un peu d'épeautre, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, de la vesce ; des pommes de terre, des choux, des fèves, des pois, des haricots ; des pommes, poires et prunes ; on y cultive la vigne ; les vins d'Ampsin tiennent le premier rang parmi les crûs du pays. Il y a des bois taillis composés des essences de chêne, de charme et de bouleau. On y élève des bœufs, des vaches, des moutons, des porcs, de la volaille, des abeilles. Lièvres, lapins, bécasses, cailles, perdrix ; renards, blaireaux. — Peu de laine ; beurre pour la consommation.

POPULATION : 832 habitans.

HABITATIONS : La plupart sont construites en briques et couvertes en chaume, un petit nombre en ardoises ou pannes ; elles sont disséminées sur les hauteurs, et offrent un petit noyau d'agglomération au centre de la commune. 1 église ; 2 écoles, dont l'une a été établie en 1824 par les soins de M. de Lamine, de Liége.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un grand nombre des habitans de cette commune sont employés dans les briqueteries des environs. Il y a 2 fabriques d'alun, 2 distilleries, 1 brasserie, 2 moulins à farine mûs par le ruisseau de Bende ; les produits des fabriques se consomment dans l'intérieur du pays ; 1 four à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Namur traverse son territoire ; les chemins vicinaux sont praticables en hiver ; 5 ponts.

AMRY, dépendance de la commune d'Heure-le-Romain.

ANDOUMONT. *Voyez* GOMZÉ.

ANDRÉ (SAINT). *Voyez* SAINT-ANDRÉ.

ANDRIMONT, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Limbourg, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue N. E. de Verviers.

Elle est bornée au N. par Thimister,

et Henri-Chapelle, à l'E. par Bilstain et Limbourg, au S. par Verviers et Stembert, et à l'O. par Dison. Sa surface carrée est de 942 bonniers.

Ses dépendances sont la Neuville, les Heids, la Hénorie, la Clésare, les Fourneaux, le Chantoire, les Croisiers-Tombeux.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre venant de Verviers limite la commune du S. O. au N. E.; plusieurs petits affluens de la Vesdre fertilisent son territoire; le Bilstain, qui longe la colline de Neuville à l'E., reçoit le Qués à Jurdan et se jette dans la Vesdre à Nasprerié; le Dison et le Foxhale, qui séparent la commune d'Andrimont de celle de Dison, se perdent à Hodimont.

SOL : Élevé, entrecoupé de collines. Terrain marécageux et rocailleux renfermant des pierres calcaires et de grès en extraction.

AGRICULTURE : Les récoltes sont peu importantes, à peine la terre donne-t-elle une dépouille par année. On évalue à 2,000 gerbes d'avoine et 1,000 gerbes d'orge la quantité de grains qui se récolte annuellement; peu de fourrages. Pommes et poires; environ 1/7 du territoire est planté en bois taillis et haute futaie. En 1830, on comptait dans la commune 34 chevaux de petite race, 521 bêtes à cornes, 36 veaux, 88 porcs, 80 moutons. — Beurre.

POPULATION : 800 habitans.

HABITATIONS : 161 maisons de mauvaise construction, excepté quelques habitations particulières; 1 église, 1 chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE. Commune peu commerçante; agriculture, laine. — 1 fabrique de drap située sur la Vesdre à l'extrême frontière de la commune, 1 filature de laine à mécanique, 1 moulin à farine et un moulin à foulon, mûs par le ruisseau de Dison; 1 four à chaux; 1 carrière de pierre calcaire qu'on exploite pendant trois mois de l'année. — Fréquentation des marchés de Verviers.

ROUTES ET CHEMINS : La nouvelle route de la Vesdre limite la commune au S. Elle compte 8 chemins vicinaux, dont les principaux conduisent à Verviers, Aubel, Henri-Chapelle, Dolhain, Eupen (Prusse) et Thimister. Ils sont bien entretenus et praticables en toute saison. — 2 ponts sur la Vesdre, dont un en fil d'archal communique avec la route royale de la Vesdre, et un autre construit en bois.

ANDRIMONT, dépendance de la commune de la Gleize.

ANGLEUR, commune du deuxième canton (S. O.) et à 1 lieue S. de Liége.

Elle est bornée au N. par la Meuse, à l'O. par Seraing, au S. et à l'E. par l'Ourte.

Ses dépendances sont les hameaux de Huit-Saules, Barge-en-Pot, Agesses (les), Battes (Grosses), Maison-de-là-Haut, Colonster, Quincampois, Sart-Tilman, Streu-Pas.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé par la Meuse, l'Ourte, et les ruisseaux de Colonster, Quincampois et Renory.

SOL : Le sol est en grande partie argilo-sablonneux, schisteux, mêlé de grès rouge. Les principales productions minérales qu'on y trouve sont : la chaux carbonatée lamellaire; la baryte sulfatée concrétionnée fibreuse; le quartz hyalin prismé; la lenzinite; le fer oxidé, hydraté; le plomb carbonaté dodécaèdre; le plomb carbonaté terreux; le zinc sulfuré octaèdre et lamelleux; et le manganèse oxidé métalloïde.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, épeautre, orge, avoine, trèfle, houblon, pommes de terre; les jardins légumiers appelés *cotillages*, reposant sur une terre de médiocre qualité, sont cultivés avec soin. Les vergers, la plupart à proximité des maisons, sont plantés d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers, *prunus padus*. Les prés qui appartiennent aux bassins de la Meuse et de l'Ourte, se trouvant inondés chaque hiver par ces rivières, sont d'une bonne qualité et n'ont besoin d'aucun engrais : le foin en est excellent. L'essence du bois taillis est mêlée de chênes, hêtres, charmes, qui s'exploitent tous les 15 ans.

On trouve dans les bois d'Angleur le lézard des souches, *lacerta stirpium;*

l'orvet commun, *anguis fragilis;* dans les marais, la cyclade calyculée, *cyclas calyculata;* la cyclade oblique, *cyclas obliqua;* le lymnée des étangs, *lymneus stagnalis;* le lymnée brun, *lymneus fuscus;* et l'auricule pygmée, *auricula minima.*

POPULATION : 893 habitans.

HABITATIONS : Le château de Quincampois et ses alentours, souvent visités par les étrangers, offrent un des sites les plus agréables des environs de Liége.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans s'adonnent à l'agriculture qui est la principale branche d'industrie, et à l'exploitation des bois. 2 moulins à farine mûs par l'Ourte; 2 martinets ou usines à battre le fer; 1 tannerie au hameau de Grosses-Battes.

ROUTES : Aucune route ne traverse la commune.

ANIXHE. *Voyez* ENIXHE.

ANNE (SAINTE), dépendance de la commune de Celles.

ANS, village, dépendance de Ans-et-Glain.

ANS-ET-GLAIN, commune du deuxième canton et à 1/2 lieue N. O. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes d'Alleur et de Rocour, à l'E. par la ville de Liége, au S. par le territoire de la commune de Grâce-Montegnée, et à l'O. par celui de Loncin.

Cette commune, formée des villages d'Ans et de Glain, a pour dépendances les hameaux de Bolsée, Brouck, Coq-Fontaine, Molinvaux, Montfort et Ster.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Légie (dit *Ri de Coq-Fontaine*), qui prend sa source sur une pièce de terre appelée les Dix-Huit-Bonniers, située dans le village d'Ans.

SOL : Le terrain, de nature pierreuse, schisteuse, est inégal.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'orge, du trèfle, des légumes, des fruits, des fourrages. Les vergers sont situés à proximité des habitations et plantés d'arbres fruitiers tels que pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. Il y a un petit bois dont l'essence est mêlée de chênes, charmilles et bouleaux d'une bonne venue; l'exploitation a lieu tous les 12 ans. Il y a 3 troupeaux de moutons de 150 chacun.

POPULATION : 3,852 habitans.

HABITATIONS : On remarque dans cette commune des vestiges d'un ancien château, et quelques jolies maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est l'agriculture et l'exploitation des mines. Il y a quelques cordiers et beaucoup de maçons, de plafonneurs, de charpentiers et d'armuriers, qui, à l'exception de ces derniers, vont exercer leur profession dans les communes voisines. 4 moulins à farine, situés dans le village d'Ans, sur le ruisseau de Coq-Fontaine : ces établissemens sont construits en briques et couverts de chaume; deux moulins à farine, mûs par le vent, bâtis en pierre et briques; une raffinerie de sel.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Bruxelles traverse la commune de l'E. à l'O., et celle de Bierset de l'E. au S. O. Dix-huit chemins vicinaux impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

ANS OU RI DE COQ-FONTAINE. *Voyez* LÉGIE.

ANTHEIT, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Villers-le-Bouillet, à l'E. par celle d'Ampsin, au S. par celle de Huy, et à l'O. par celles de Wanze et Vinalmont.

Ses dépendances sont Val-Notre-Dame, la Petite-Wanze, Champia, Gistru, Malsemaine, Kakirie, Rivage, Terre-Rouge, l'Eumont et l'Espagne.

HYDROGRAPHIE : La Meuse et la Méhaigne arrosent son territoire.

SOL : Terrain inégal, argileux, pierreux et marécageux. La couche végétale varie de 2 à 12 pouces de profondeur. On trouve dans cette localité du zinc silicaté (zinc oxidé silicifère. (Haüy).

AGRICULTURE : On récolte le froment, seigle, orge, avoine, épeautre, légumes,

fruits et fourrages; la vigne donne un vin de médiocre qualité. L'essence des bois taillis est un mélange de chênes, charmilles et noisetiers; l'aménagement se fait à 18 ans. — Chevaux; 128 bêtes à cornes; trois troupeaux de moutons contenant 340 têtes; anguilles, brochets, perches, et goujons dans la Méhaigne; une pêcherie établie au Val-Notre-Dame.

POPULATION : 1,427 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ trente maisons, toutes construites en pierre et briques, couvertes en paille. On y remarque le château de Val-Notre-Dame, fondé par Albert, comte de Moha, au retour de la première croisade. Ce château, d'une vaste ordonnance, est entouré de terrains d'agrément baignés par la Méhaigne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole, exploitation des houillières; une tannerie, trois brasseries, un moulin à huile, un moulin à tan et un à farine : tous trois mûs par la Méhaigne.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Huy à Liége traverse une petite partie de la commune. Quatre chemins vicinaux impraticables en hiver.

ANTHINNE ou ANTHISNES, commune du canton et à 3 lieues N. E. de Terwagne.

Elle est bornée au N. par le territoire de la commune d'Esneux, à l'E. par les communes de Hody et de Comblain-au-Pont; elle joint au S. les communes d'Ouffet et Fairon-Comblain, et à l'O. celles de Tavier, Hody et Villers-aux-Tours.

Les dépendances de cette commune sont Floche, Blockay, Ouhar, Larock, Stepennes, Tolumont, Vien et Viegeay.

HYDROGRAPHIE : Un petit ruisseau forme la limite entre cette commune et celle d'Esneux.

SOL : Le territoire, très-montueux, est argileux, schisteux et rocailleux. On trouve dans cette localité le psammite sablonneux.

AGRICULTURE : On récolte des céréales et du foin; des pommes, des poires et des cerises. Bois plantés de chênes, bouleaux, charmilles et coudriers; il y a cinq troupeaux de moutons, mérinos et métis. Ces troupeaux se composent de 500 têtes environ.

POPULATION : 846 habitans.

HABITATIONS : Le village d'Anthinne renferme environ 100 maisons. On remarque dans cette commune les châteaux d'Ouhar et de Vien; ils sont entourés de terrains d'agrément.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fabrique des instrumens aratoires.

ROUTES ET CHEMINS : Quatorze chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux, à cause de l'inégalité du terrain.

ANWEGH, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

ANZE-SUR-GEER, dépendance de la commune de Houtain.

ARAS, dépendance de la commune de Herstal.

ARBESPINNE, dépendance de la commune de Sart.

ARBRE, dépendance de la commune de Fooz.

ARBRE-SAINT-MICHEL, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

ARCIS (FERME D'), dépendance de la commune de Herstal.

ARDENNE, dépendance de la commune de Mons.

ARDENNES (RIS D'), ruisseau, prend sa source dans la commune de Ville-en-Hesbaye, coule du S. au N. et se jette dans la Méhaigne.

ARDONCOUR, dépendance de la commune de Melins.

ARGENTEAU, commune du canton et à 3/4 de lieue O. S. O. de Daelhem, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Richelle, à l'E. par celle de Saint-Remy, au S. par celle de Cheratte, et à l'O. par la Meuse et la commune de Hermalle.

Les dépendances sont les hameaux de Wihou, Borre, Sart-sur-le-Bois et Sarolay.

HYDROGRAPHIE : Toute la partie du bassin située à l'O. est arrosée par la Meuse lors-

qu'elle sort de son lit; le ruisseau d'Argenteau se dirige du S. au N.

SOL : L'aspect du territoire est très-varié; il est borné à l'O. par quelques collines escarpées, en grande partie boisées et couvertes de pâturages.

On trouve dans cette localité la chaux carbonatée métastatique, la chaux sulfatée trapézienne, la chaux sulfatée aciculaire, la chaux sulfatée fibreuse, le quartz hyalin prismé limpide et le schiste alumineux. Dans la chaux carbonatée bituminifère des rochers d'Argenteau, le colonel Bory de Saint-Vincent a observé de très-belles variétés d'anthracite.

AGRICULTURE : On récolte de l'orge, peu d'épeautre, de la vesce, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre et des fruits; la vigne prospère difficilement; elle dépérit de 15 à 20 ans. Le bois consiste en taillis mêlés de futaie. On élève des chevaux, du gros bétail et des moutons.

POPULATION : 670 habitans.

HABITATIONS : Il y a 154 maisons d'une construction solide. Le château d'Argenteau, situé sur la rive droite de la Meuse, est bâti sur des rochers escarpés, dont les sommets sont couronnés de verdure; il est remarquable par sa position pittoresque et par son antiquité. Un pont soutenu par de nombreuses et élégantes arcades réunit les deux rochers qui dépendent du château : au-dessous des arcades se pressent des touffes d'arbrisseaux. Le village, adossé contre le rocher, se dessine dans la Meuse dont les eaux baignent les alentours. En contemplant ce site romantique, on se croit transporté dans les endroits les plus délicieux de la Suisse ou de l'Italie.

Le château d'Argenteau tel qu'il est maintenant, a été rebâti sur les ruines d'une ancienne forteresse, qui appartenait à une des familles les plus distinguées du pays. Dans l'église d'Hermalle, qui est sur l'autre rive de la Meuse, on voit encore un mausolée portant une inscription de 1530.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie des habitans est l'agriculture; on confectionne des platines pour les manufactures d'armes de Liége; un moulin à farine mû par eau; une distillerie de fécule de pomme de terre. Foire le 11 septembre de chaque année.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a deux chemins vicinaux mal entretenus qui n'aboutissent à aucune grande route.

ARGENTEAU, ruisseau qui prend sa source à la fontaine nommée Ste-Julienne, au S. du hameau de Liery, commune de Retinne, du canton de Fléron. Ce ruisseau s'accroît à Saive d'un affluent qui, naissant sur le territoire d'Evegnée, passe à Tignée et alimente plusieurs moulins à farine; de là, continuant son cours vers le N. par Saivelette, Rabosée, Chesneux, entre Housse, Chératte, Sarolay et Wihou, il se perd dans la Meuse près du château d'Argenteau. Le ruisseau d'Argenteau coule du S. au N. et arrose une étendue de terrain d'environ 2 lieues, en faisant mouvoir plusieurs fouleries.

ARIES (LES), dépendance de Vyle.

ASSE, dépendance de la commune de Charneux.

ASSE, dépendance de la commune de Julemont.

ASSE, ruisseau prenant sa source dans la commune et un peu au-dessus de Charneux, se jette dans la Berwinne, à Mortroux.

ATRIN OU ATRIN, dépendance de la commune de Clavière.

ATRIVE, dépendance de la commune d'Avin.

ATTENHOVEN, commune du canton et à 1/2 lieue N. de Landen, de l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Neerlanden, à l'E. par celle de Gingelom (Limbourg), au S. par celle de Landen, et à l'O. par celle de Rumsdorp.

HYDROGRAPHIE : Un affluent de la petite Geete, nommé Molekbeek ou ruisseau de Landen, longe son territoire du S. au N.

SOL : Argileux, rocailleux, coupé de collines.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, du colza,

des trèfles, des pommes et des poires; peu de fourrages; peupliers du Canada. — Chevaux, bêtes à cornes, trois troupeaux de moutons de 100 têtes chacun; avant l'hiver de 1830 on comptait 250 ruches : il n'en reste plus qu'un petit nombre; perdrix, lièvres, cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 685 habitans, qui parlent le flamand et le français.

HABITATIONS : 165 maisons construites en bois et argile, couvertes en chaume; quelques-unes en briques, couvertes en pannes; agglomérées. — 1 église, 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture; un moulin à farine mû par le ruisseau de Molekbeek; 3 brasseries peu importantes.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune communique avec Tirlemont et Waremme par un chemin de terre qui la traverse du N. O. au S. E.; et avec St-Trond et Landen, par un autre qui se dirige du N. E. au S. E. Les chemins vicinaux, au nombre de 15, sont impraticables en hiver.

AUBEL, commune, et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 N. de Verviers.

Elle est bornée au N. par les communes de Fouron-St-Pierre et Fouron-St-Martin, à l'E. par celles de Limbourg et de Montzen, au S. par celles de Henri-Chapelle et de Clermont, au S. O. par celle de Neuchâteau, et à l'O. par celle de Warsage.

La commune a pour dépendances les hameaux suivans : Neer-Aubel, St-Jean-Sart, Gorhet, Messitert, Berg, Birven et Welde.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée au S. et au S. O. par la Berwinne; la Belle et la Pettereuse, affluens de la Berwinne, prenent leurs sources sur ce territoire, l'un à Helles-Troep, et l'autre à Domelrade; trois étangs servent de réservoir aux moulins.

SOL : Ce territoire occupe une petite partie au N. O. du plateau qui s'élève entre la Meuse et la Vesdre. La nature du terrain, assez variée, offre de l'argile et des grès en extraction, du sable, de la marne, du schiste et du marbre rouge; du grès blanc, et du grès violet non exploité, à St-Jean-Sart.

AGRICULTURE : Peu de céréales; la récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, des fourrages, ne suffit point au besoin de la commune. On y récolte pommes de terre, choux, pois, fèves, oignons. Une assez grande quantité de pommes et poires, dont on extrait du sirop. Bois de haute futaie, peuplés de chênes, de hêtres et de bouleaux; bois taillis. On y élève et engraisse beaucoup de bétail. En 1830 on comptait dans cette commune 69 chevaux, et 1,268 bêtes à cornes; les chevaux sont propres à l'artillerie. Lièvres et lapins; perdrix, bécasses et bécassines dans la saison. Peu d'abeilles, beaucoup de renards et blaireaux; carpes et truites en petit nombre. — Laine, beurre, fromage estimé.

POPULATION : 3,156 habitans qui parlent le flamand, le wallon et le français.

HABITATIONS ET ÉDIFICES : Maisons construites en briques et pierre, couvertes en ardoises, pannes et paille. La section du marché et une partie de celle de St-Jean-Sart sont agglomérées. Deux églises, une chapelle, une maison communale, une école, une prison, une librairie, un bureau de contrôle, un bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La situation de cette commune est très-favorable au commerce, vu qu'à proximité des principales villes de la province, elle n'est éloignée que de 1 lieue 1/2 du territoire de Limbourg.

Un marché hebdomadaire qui, de temps immémorial, se tient à Aubel, attire le lundi de chaque semaine une affluence si considérable de marchands de Liége, de Verviers, de Herve et du Limbourg pour le débit des grains, qu'il peut être considéré comme le lieu d'approvisionnement de la majeure partie de la province et d'une partie du Limbourg. Il s'y tient également un marché au beurre et au fromage, et le mardi après la St-Hubert une foire annuelle pour toute espèce de bestiaux, et principalement pour les porcs que les habitans

de la Hesbaye y viennent exposer en vente. On compte dans cette commune 49 métiers à tisser le drap, et dix à tisser la toile; treize fabriques de drap, dont une à mécanique; une teinturerie, une filature à mécanique, une tannerie, quatre brasseries, deux fabriques de tabac, quatre fabriques de sirop, une fabrique de chandelles, une fabrique de cierges, deux fabriques de drêche, deux moulins à farine et un moulin à drêche mûs par eau; une tuilerie, deux briqueteries, quatre carrières de grès.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur du chef-lieu de la commune est pavé. La route de Verviers à Maestricht traverse la commune. Soixante-dix chemins vicinaux se croisent sur le territoire et offrent des communications avec les communes voisines, telles que Henri-Chapelle, Clermont, Warsage, Neuchâteau, Charneux, Saint-Jean-Sart, Limbourg, Herve, Fouron-St-Pierre, etc.

AUBIN, dépendance de la commune de Neuchâteau.

AU-BOIS (FERME), dépendance de la ville ou commune de Limbourg.

AU-BOIS, dépendance de la commune d'Ensival.

AU-CHÊNE, dépendance de la ville de Liége.

AU-DESSOUS-DE-HENRI-MOULIN, dépendance de la commune de Fosse.

AU-DESSUS-LE-BOIS, dépendance de la commune de Bolland.

AUFNAY, dépendance de la commune de Neuchâteau.

AU-HOLSBERG, dépendance de la commune de Moresnet.

AU-LAVEU, dépendance de la ville de Liége.

AULICHAMPS, dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

AUPRÉ, dépendance de la commune de Clermont.

AU-RYS-ET-TOURBY, dépendance de la commune de Forêt.

AU-SART, dépendance de la ville ou commune de Limbourg.

AU-SART, dépendance de la commune de Clermont.

AU-TIGE, dépendance de la commune de Beaufays.

AU-TROOZ, dépendance de la commune de Forêt.

AU-TROUMELY, dépendance de la commune de Forêt.

AUVANS. *Voyez* AWANS.

AU-VINAGE, dépendance de la commune du Tilleur.

AUX-COMMUNES, dépendance de la commune de Strée.

AUX-CROISETTES, dépendance de la commune de Forêt.

AUX-DIX-BONNIERS, dépendance de la commune de Battice.

AUX-FAWES, dépendance de la commune de Battice.

AUX-FORGES, dépendance de la commune de Battice.

AUX-GOTTES, dépendance de la commune de Strée.

AUX-GRANGES, dépendance de la commune de Clermont.

AUX-HOUX, dépendance de la commune de Clermont.

AUX-OYES, dépendance de la commune de Beaufays.

AUX-RYS. *Voyez* AU-RIS-ET-TOURBY.

AUX-TRIXHES, dépendance de la commune de Strée.

AVENNES, commune du canton, et à 1 lieue 1/2 S. E. de Hannut, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. O. de Waremme.

Elle est bornée au N. par les communes de Villers-le-Peuplier et de Lens-St-Remy, à l'E. par la commune de Braives, au S. par les communes de Ville-en-Hesbaye et de Ciplet, et à l'O. par la commune de Moxhe.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne traverse son territoire de l'O. à l'E. Le ruisseau de Ciplet arrose une faible partie de la commune, et va se jeter dans la Méhaigne.

SOL : Cette commune occupe dans le bassin de la Méhaigne un terrain légèrement exhaussé. Deux couches très-épaisses de marne traversent le territoire dans toute sa longueur de l'O. à l'E.; cette

marne est même à découvert dans plusieurs endroits.

Les terres arables se composent en partie d'une couche végétale, argileuse, de 6 à 8 pouces de profondeur, sur fond argileux, et en partie d'une terre marneuse et pierreuse, peu fertile, reposant sur fond marneux.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, du trèfle, des légumes, des pommes, des poires, des fourrages. La marne est employée tous les 20 à 25 ans comme amendement. L'essence du bois est un mélange de peupliers du Canada et de trembles. —42 chevaux de trait en 1829; vaches, moutons, porcs, dindons, poulets, pigeons; peu d'abeilles.

POPULATION : 389 habitans.

HABITATIONS : Construites en briques, pierre, bois et argile, couvertes en chaume, pannes et ardoises. Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie. Un moulin à farine mû par eau; une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Une ancienne chaussée côtoie la commune de l'O. à l'E.; celle dite *Tige à l'Aywisse* la traverse.

AVERNAS. *Voyez* CRAS-AVERNAS.

AVERNAS-LE-BAUDUIN, commune du canton et à 1 lieue 1/2 Sud de Landen.

Elle est bornée au N. par la commune de Warnant, à l'E. par Houtain et Bertrée; elle touche au S. au territoire de Hannut, et à l'O. à ceux de Grand-Hallet et de Lincent.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau peu important, dit *Henri-Fontaine,* arrose son territoire.

SOL : Le terrain est inégal, et généralement argileux; les parties les plus productives ont une couche végétale de 8 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, avoine, orge, trèfle, foin, légumes, fruits, chanvre et plantes oléagineuses. Bois taillis situés sur un terrain très-pierreux, dont l'essence est mêlée de chênes, bouleaux, coudriers. —Trois troupeaux de 100 moutons chacun.

POPULATION : 330 habitans.

HABITATIONS : Les habitations sont construites en briques et pierre, bois et argile, couvertes en chaume, quelques-unes en ardoises et pannes; un petit nombre agglomérées; une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol; un moulin à farine mû par le ruisseau de Henri-Fontaine : ce moulin est construit en pierre et briques.

ROUTES ET CHEMINS : 9 chemins vicinaux aboutissent à la commune.

AVIES (LES), dépendance de la commune de Vyle.

AVIN, commune du canton et à 1 lieue d'Avennes, de l'arrond., et à 4 lieues 1/2 N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par la Méhaigne, à l'E. par la commune de Ciplet, au S. O. par celle de Meeffe, et à l'O. par la commune de Wasseige.

Ses dépendances sont Atrive et Mohiry.

HYDROGRAPHIE : L'intérieur de la commune est arrosé par deux ruisseaux qui y prennent leur source, et dont les eaux se réunissent à la rivière de Méhaigne, qui sépare la commune d'Avin de celle de Moxhe.

SOL : L'aspect du territoire est varié; les meilleures parties se composent d'une terre argileuse, dont la couche végétale a 11 à 14 pouces de profondeur; on extrait de la marne.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, du chanvre, de l'avoine, des fourrages et des légumes. On emploie la marne, la chaux et les cendres de Hollande pour engrais. L'essence des bois est mêlée de charmes, chênes et surtout de peupliers du Canada, dont la coupe se fait de 30 à 40 ans; le bois sert à la fabrication des sabots. — Chevaux propres au trait; vaches, moutons, porcs; dindons, poules, pigeons; quelques ruches d'abeilles; lièvres et perdrix en petit nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 583 habitans.

HABITATIONS : Les habitations sont disséminées; partie construites en briques et en pierre, partie en bois et argile; couvertes en ardoises, pannes et chaume. Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. Une brasserie, une fabrique de sirop, et un moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune; les chemins vicinaux sont presque impraticables en hiver.

AVIN (GRAND). *Voyez* AVINS (LES).

AVIN (PETIT). *Voyez* AVINS (LES).

AVINS (LES), commune du canton, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. E. de Huy.

Elle est bornée au N. E. par la commune de Clavier, au S. E. par celle de Bois-Borsut, au S. O. par le territoire de Havelange (Luxembourg), à l'O. par celui de Pailhe, et au N. O. par la commune de Modave.

Elle se compose des villages de Avin (Grand) et Avin (Petit).

HYDROGRAPHIE : Le Hoyoux traverse la commune du N. au S.; ses eaux limpides et fraîches fertilisent les prairies. Le ruisseau de Bouillon qui, en été tarit souvent, n'arrose qu'une petite partie du territoire.

SOL : Les plaines sont plus ou moins inclinées, et dans quelques endroits la pente des coteaux est très-rapide. La partie S. E. est très-productive.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en seigle, épeautre, avoine, trèfles, luzerne, pommes de terre, pommes, poires; fumiers et chaux pour engrais. L'essence des bois est mêlée de chênes, bouleaux et charmilles.

POPULATION : 313 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune se compose d'environ 44 maisons plus ou moins bien construites; Petit-Avin ne renferme que quelques fermes, et 17 maisons de ménagers et journaliers.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une carrière où l'on exploite la pierre calcaire; deux moulins à farine, l'un mû par le Hoyoux, et l'autre par le ruisseau de Bouillon; un pressoir à huile et une batterie de chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Dinant passe à l'O. du chef-lieu de la commune. 13 chemins vicinaux impraticables en hiver.

AVIOM ou AVION-PUITS, dépendance de la commune d'Esneux.

AVISTER, dépendance de la commune d'Esneux

AVROY ou AVRAY (BOIS D') L'ÉVÊQUE ET PETIT BOURGOGNE, dépendance de la ville de Liége.

AWANS, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. E. de Lantin, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes de Villers-l'Évêque et d'Othée, au N. E. par celle d'Alleur, à l'E. par celle de Loncin, au S. par celle de Bierset, au S. O. par celle de Velroux, et à l'O. par celles de Fooz et de Hognoul.

Elle a pour dépendance le hameau dit *Moulin-à-vent.*

SOL : La superficie du terroir présente peu d'inégalités. La couche végétale des terres arables, qui est de nature argileuse et sablonneuse, a généralement 18 à 23 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, avoine, orge, épeautre, féveroles, trèfles, légumes, fruits, fourrages et plantes oléagineuses. — On cultive dans les vergers des pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. — En 1830 cette commune comptait 69 chevaux, 32 poulains, 98 bêtes à cornes, 32 veaux, 178 porcs, 500 moutons.

POPULATION : 709 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 110 maisons plus ou moins bien construites; le hameau ne se compose que de 5 ou 6 maisons; 1 église, 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie des habitans.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à St-Trond traverse le territoire de

la commune du S. E. au N. O. On y compte 20 chemins vicinaux, impraticables pendant l'hiver et dans les temps pluvieux

AWANS, dépendance de la commune d'Aywaille.

AWEIHOUX, dépendance de la commune de Clermont.

AWIRS (les) commune du canton et à 2 lieues S. O. de Seraing, de l'arrondissement et 3 lieues S. O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Glexhe, à l'E. par la commune de Horion-Hozémont, au S. par la Meuse, et à l'O. par les communes d'Engis et de St-Georges.

Les dépendances sont : Baille-six-Bonniers, Bois-d'Aigremont, Corvea, Heneau et Mémont.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est traversé du N. au S. par le ruisseau de Rewes. La Meuse longe la commune au S.

SOL : Surface entrecoupée de ravins. On trouve dans cette localité du fer hydraté compacte, du fer sulfuré blanc concrétionné, du plomb sulfuré octaèdre, du zinc carbonaté ferrifère et du soufre natif.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, orge, avoine, épeautre, féveroles, trèfle, légumes, fruits de bonne qualité, et fourrages. — Les bois sont agrégés de charmes, chênes, bouleaux, etc., partie en futaie et partie en taillis, tous aménagés en coupes réglées. — On élève des chevaux, des bêtes à cornes et des moutons.

POPULATION : 1,091 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune se compose d'environ 40 maisons plus ou moins bien construites ; 1 église. On y voit un vieux château connu sous le nom de Château d'Aigremont ; il est situé sur un rocher très-élevé ; on y a établi une maison d'éducation.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est l'agriculture ; 6 moulins à farine mûs par l'eau ; 2 brasseries peu importantes.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Huy traverse la commune de l'E. à l'O.; 48 chemins vicinaux ; 3 ponts en bois et en pierre sur le ruisseau de Rewes.

AXHE (GRAND) commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 6 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Berloz, à l'E. par celle de Waremme, elle touche au S. au territoire de Celles, et à l'O. à celui de Hollogne-sur-Geer.

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose le territoire vers l'O., du S. au N.; ses débordemens sont très-nuisibles aux riverains.

SOL : La commune est située dans la vallée du Geer ; surface généralement unie, terrain argileux et marécageux le long de la rivière ; la couche végétale a généralement 7 à 8 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, féveroles, pois, navette, colza, trèfle et vesce ; les carottes et les betteraves sont cultivées en grand ; fourrages consommés en entier sur les lieux ; on cultive dans les jardins, pois, fèves de marais, choux, oignons, artichauts, asperges, scorsonères, carottes, pommes de terre, etc. ; diverses espèces de fruits, tels que pommes, poires, pêches, abricots, cerises, prunes, groseilles, framboises, fraises, noix et noisettes. Point de bois ; on trouve seulement quelques peupliers dans le village. — En 1830, on y comptait 24 chevaux de labour, 15 poulains, 32 bêtes à cornes. On élève des oies, des canards, des dindons, des pigeons et des poulets. Un très-petit nombre de ruches ; lièvres, perdrix et cailles en petite quantité. — Beurre et fromage pour la consommation.

POPULATION : 217 habitans.

HABITATIONS : 22 habitations rurales, 12 cabanes en pierre, briques, bois et argile, couvertes en tuiles et en chaume ; elles sont disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à blé mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne voie romaine passe à l'E. de la commune ; les chemins vicinaux sont généralement mauvais. Un pont sur le Geer.

AXHE (PETIT) dépendance de la commune de Waremme.

AYENEUX, commune du canton et à 3/4 de lieue S. E. de Fléron, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Liége.

Ses dépendances sont : Badrihaye, Cour-des-Fréneaux, Fond-de-Gotte, Hoteux, Laid-Broly, les Heids, Liery, Parfondvaux, Rafhay (Haute et Basse), Retinne, Trois-Chênes, Voye-de-Liége, Wegimont et Wérixhas.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Soumagne arrose les prairies d'Ayeneux en coulant du N. au S. O.; il est souvent nuisible aux propriétés riveraines par ses débordemens. Le ruisseau nommé Pancerez prend sa source dans la commune.

SOL : Aspect varié.

AGRICULTURE : On récolte épeautre, seigle, avoine, orge; pommes de terre, pois, choux, carottes, etc.; diverses espèces de fruits, tels que pommes, poires, prunes, cerises, abricots, pêches. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation du bétail. Tilleuls, frênes et chênes en petit nombre; quelques haies vives qui servent de cloisonnage aux prairies. — En 1830, on y comptait 67 chevaux de trait, 297 bêtes à cornes, 20 moutons, 70 porcs; lièvres et perdrix. — Beaucoup de beurre; peu de miel et de cire.

POPULATION : 1,007 habitans qui parlent le français et le wallon.

HABITATIONS : La plupart construites en pierre et briques. Sur la route de Liége à Verviers et Aix-la-Chapelle, se trouve situé l'ancien château de Wégimont : ce château, régulièrement bâti et bien distribué, occupe le centre d'un parc magnifique enceint de murailles. — Un bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à blé et un moulin à foulon, mûs par le Soumagne. — 1 fabrique de clous. Foire aux bestiaux le 1er mai.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Liége à Verviers et Aix-la-Chapelle, traverse la commune de l'O. à l'E. Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

AYWAILLE, commune du canton et à 2 lieues S. S. O. de Louveignez.

Elle est bornée au N. par la commune de Sprimont, à l'E. par celles de la Reid et de Gleize, au S. par celle de Harzé, et à l'O. par celle de Comblain-au-Pont.

Ses dépendances sont : Amblève, Awans, Chambrale, Dieupart, Ferme-Spirlet, Florzé, Gippe, Henoumont, Rhin, la Mohinette, Montjardin, Niaster, Nanceveux, Parfondvaux, Piromboeuf, Quareux, Remouchamps, Sedot et Sept-Troux.

HYDROGRAPHIE : Le cours sinueux de l'Amblève parcourt le territoire d'Aywaille du S. E. au N. O. Cette rivière passe successivement à Quareux, à Sedot, entre Encesdos et Nanceveux, où le petit torrent d'Oulneux, grossi du Ninglinspo, vient se précipiter dans son lit; elle tourne à l'O. pour embrasser les deux flancs d'une forte colline, d'où elle coule au N. et au N. O. par Montjardin, Remouchamps, Aywaille; elle reçoit sur sa rive gauche un ruisseau qui, prenant sa source à Harzé, baigne le pied du rocher d'Amblève et se perd dans l'Ourte. Le lit de l'Amblève, entre Quareux et Sedot, dans une étendue d'un 1/4 de lieue, est jonché de blocs de quartz bleu susceptible d'un poli aussi brillant que le jaspe.

EAUX MINÉRALES : En face d'un endroit qu'on appelle le Pas de Saint-Remacle, près de Quareux, se trouve une source d'eau minérale, nommée la Fontaine de Saint-Remacle.

SOL : Cette commune présente des montagnes élevées et d'une pente rapide; quelques-unes sont boisées et les autres produisent un pâturage sec pour les bêtes à laine; le sol est peu productif; terrain sablonneux, calcaire, schisteux, contenant du minerai de fer oxidé en exploitation, du manganèse métalloïde et de l'alumine sulfatée. Près de Remouchamps, formation calcaire du Condroz passant subitement au terrain schisteux des Ardennes.

AGRICULTURE : On récolte du seigle, de l'épeautre dont on fait *les galets d'Aywaille*, si renommés dans les Ardennes.

On cultive à Quareux et dans quelques autres endroits de cette commune une excellente qualité de fruits à pepins qui approvisionnent les villes de Spa et de Verviers. Le principal bouquet de bois est celui du fond de Quareux, composé des essences de chêne, de hêtre, de bouleau, de coudrier; on les coupe ordinairement à 14 ou 15 ans. Près de Montjardin on cueille le *veratrum album* (L.). — Bêtes à cornes et à laine; beaucoup d'ânes qui remplacent les chevaux, surtout à Quareux; des troupeaux de chèvres couvrent les parties incultes des montagnes. Les moutons, qui sont de race Ardennaise, ne livrent au commerce qu'une laine très-légère. L'Amblève est très-poissonneuse entre Quareux et Remouchamps; on y pêche une grande quantité de truites.

POPULATION : 1,607 habitans.

HABITATIONS : Sur la rive droite de l'Amblève, en face de la grotte de Remouchamps, on remarque le beau château de Montjardin, bâti sur un rocher escarpé, entouré de jardins en terrasses et de bosquets pittoresques. On voit aussi sur la même rive quelques ruines des anciens châteaux d'Amblève et de Quareux, et une église de style gothique qui se trouve à Dieupart.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et le commerce des bestiaux constituent la principale industrie des habitans. Un haut fourneau composé d'un seul système de marteau, pour la fonte du minerai de fer au moyen du charbon de bois; 1 verrerie, 2 petites brasseries, 1 moulin à farine, et un à battre le chanvre, mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Depuis qu'on a pratiqué une grande route de Beaufays au Pouhon, cette commune est devenue le passage ordinaire des Ardennes dans l'intérieur de la province. Il y a un pont en pierre sur l'Amblève.

HISTOIRE : Le village d'Aywaille fut incendié en 1794. Ce fut aussi entre Aywaille et Esneux que se livra, la même année, une sanglante bataille entre les Français et les Autrichiens qui furent obligés de repasser le Rhin.

AZE, petit ruisseau qui arrose la commune de Lorcé; il se trouve souvent à sec pendant l'été.

B

BACH, dépendance de la commune de Clermont.

BADRIHAYE, dépendance de la commune d'Ayeneux.

BADWEAU, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

BAELEN, commune du cant. et à 3/8 de lieue E. de Limbourg, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Verviers.

Elle est bornée au N. par les communes de Henri-Chapelle et de Welkenraedt, à l'E. par le hameau de Stockem (Prusse), au S. par les communes de Membach et de Goé, et à l'O. par celles de Limbourg, Bilstain et Henri-Chapelle,

Cette commune a pour dépendances le village de Dolhain-Baelen et les hameaux de Bellevue, Bordon-sous-Nereth, Heggen, Honthem, Muschémen, Masarinen, Nereth, Overoth, Panscherelle, Runschen.

HYDROGRAPHIE : Au couchant cette commune est séparée de celle de Limbourg par la rivière de Vesdre; du N. au S. elle est traversée par le petit ruisseau de Ruyff, et de l'E. à l'O. par celui de Baelen qui fait mouvoir plusieurs usines.

SOL : La superficie du terrain présente beaucoup d'inégalités; le sol en général est de très-médiocre qualité; la couche végétale varie de 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'épeautre, de l'orge, du trèfle, des légumes, des fruits et des fourrages. L'essence des bois taillis se compose de chênes, bouleaux et coudriers;

ils ne sont pas régulièrement coupés. — 11 troupeaux de moutons en 1830.

POPULATION : 1,916 habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme 275 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'agriculture et l'exploitation des usines. Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol, et des manufactures : 4 petits fours à chaux, 1 carrière de grès en exploitation, 4 fouleries, 1 fonderie, 1 filature, 1 teinturerie, 1 papeterie, 1 moulin à farine; tous alimentés par le ruisseau de Baelen.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de la Vesdre traverse cette commune de l'O. à l'E.; on y compte 64 chemins vicinaux parmi lesquels se trouve l'ancien chemin de Limbourg à Aix-la-Chapelle.

BAELEN, ruisseau qui prend sa source dans la commune du même nom, coule de l'E. à l'O., et se jette dans la Vesdre à Limbourg; il alimente neuf usines; ses eaux ne diminuent pas en été et ne gèlent point en hiver.

BAILESSE, ruisseau qui arrose la commune de Saint-Georges.

BAILLE-SIX-BONNIERS, dépendance de la commune des Awirs.

BALAINE (RUISSEAU DE LA), affluent de la rive droite de la Vesdre.

BALTEVELT, dépendance de la commune de Welkenraedt.

BAMBOSCH, dépendance de la commune de Moresnet.

BAMMERWAY ou BANNEWAY, dépendance de la commune de Louveignez.

BAMVAY ou BANWAY, petit ruisseau qui arrose la commune de Louveignez.

BANEUX. *Voyez* BANNEUX.

BANGNIÉE, dépendance de la commune de Tavier.

BANHAGERBACH, ruisseau qui arrose la commune de Hombourg.

BANNEUX, dépendance de la commune de Louveignez.

BANNEUX, dépendance de la commune de Lierneux.

BANNEWAY. *Voyez* BAMMERWAY.

BANOGARD, dépendance de la commune de la Reid.

BANSGNÉE ou BONSGNÉE, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

BARAGUE, dépendance de la commune de Jalhay.

BARAQUES (AUX), dépendance de la commune de Spa.

BARBOTHEZ, dépendance de la commune de Bolland.

BARBOTTE (LA), dépendance de la commune de Villers-le-Bouillet.

BARCHON, dépendance de la commune de Cheratte.

BARDACH, dépendance de la commune de Clermont.

BARGE-EN-POT, dépendance de la commune d'Angleur.

BARISART, ruisseau qui prend naissance non loin de la source de la Géronstère (Spa), coule du S. au N. en se grossissant d'un grand nombre de filets d'eau qui jaillissent au S. de Spa, et va se joindre au Wayay, à l'endroit où cette petite rivière sort du bourg pour continuer son cours à l'O.

BARISART, source d'eau minérale ferrugineuse à 1/4 de lieue S. de Spa; ses eaux jouissent de peu de célébrité.

BARNONTIÈGE, dépendance de la commune de Ferrières.

BARONHEID, dépendance de la commune de Francorchamps.

BARRIÈRE-AUX-CHAMPS, dépendance de la commune d'Herstal.

BARRIÈRE-SUR-LA-CHAUSSÉE, dépendance de la commune de Rocour.

BARSE, dépendance de la commune de Vierset.

BARWOSAN, dépendance de la commune de Battice.

BASERIE, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

BAS-GRANDCHAMPS, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

BAS-HAY, dépendance de la commune d'Ayeneux.

BAS-OHA, commune du canton, de

l'arrondissement et à 1 lieue O. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Moha, à l'E. par celle de Wanze, au S. par la commune de Beaufort (province de Namur), et à l'O. par celle de Couthuin-Reppe.

Elle a pour dépendances les hameaux de Chaye, Yava, Lamalle et Oha.

HYDROGRAPHIE : La Meuse côtoie la commune de l'E. à l'O.

SOL : La partie du terrain située dans le bassin de la Meuse, se compose d'une terre d'alluvion très-productive, les autres parties sont argileuses, sablonneuses et graveleuses. La couche végétale y varie de 7 à 12 pouces de profondeur. On exploite du fer et du charbon de terre.

AGRICULTURE : On récolte du blé, du vin et des fruits; trèfles et fourrages. Les bois taillis se composent de chênes et de charmilles; leur aménagement se fait à 18 ans. En 1830 il y avait deux troupeaux de moutons de 300 têtes chacun.

POPULATION : 629 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient 55 maisons, et les hameaux à peu près le même nombre.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est l'agriculture et l'exploitation des vignobles. Un grand nombre des habitans de cette commune sont employés à l'extraction du minerai et du charbon de terre. — 1 distillerie, 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 13 chemins vicinaux qui présentent généralement des pentes plus ou moins rapides; ils sont praticables dans toute l'année.

BAS-RIEUX, ruisseau assez important qui arrose le territoire de Liége de l'O. au N., et se jette dans la Meuse dans la ville du même nom.

BASSE, dépendance de la commune de Marchin.

BASSE (HAMEAU DE LA), dépendance de la commune de Fumal.

BASSE-AWIRS, dépendance de la commune des Awirs.

BASSE-BERWINNE, dépendance de la commune de Charneux.

BASSE-BODEUX, commune du canton, et à 2 lieues O. S. O. de Stavelot, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 de Verviers.

Cette commune a pour dépendances les hameaux de Fontaine-Vieille-Femme, Haute-Bodeux, Moulin, Premassin, Trouboussier et Vaux.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux baignent cette commune : l'un du N. au S. et l'autre de l'O. à l'E. Une grande partie des prairies du chef-lieu et celles du hameau de Vaux sont arrosées par ces deux cours d'eau.

SOL : Ce territoire est en partie couvert de bruyères qui servent de pâturages aux moutons. Terrain argilo-sablonneux. On trouve dans cette localité le poudingue à noyaux calcaires, connu chez les habitans du Condroz sous le nom de *Pire d'Avoûe*.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ 600 rasières de seigle et 500 rasières de froment; les fourrages ne suffisent pas à la consommation. La pomme de terre est le seul légume cultivé en grand. Fruits de mauvaise qualité. Environ 60 bonniers de bois taillis. D'après le dernier recensement, il y avait dans la commune 20 chevaux de trait, 236 bêtes à cornes, dont 36 bœufs employés à l'agriculture, 115 veaux, 78 porcs et 505 moutons. Quelques ruches. Lièvres et perdrix peu nombreux. On pêche dans les ruisseaux des truites, des anguilles et des écrevisses. — Laine et beurre; environ 500 livres de laine sont livrées chaque année au commerce.

POPULATION : 486 habitans.

HABITATIONS : 72 habitations rurales et 17 cabanes, en pierre, bois et argile, et couvertes en ardoises; elles sont disséminées. Église et école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à blé mû par l'eau.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par un chemin vicinal allant à Stavelot et à Malmédy. Les chemins sont en général très-mauvais en hiver.

BASSE-BODEUX, ruisseau qui prend sa source dans la commune de ce nom et va se perdre dans le Glain, aux Trois-

Ponts. Ses eaux font mouvoir un moulin.

BASSE-CHÊNETTE, dépendance de la commune de Saint-André.

BASSE-CHERATTE, dépendance de la commune de Cheratte.

BASSE-CROTTE, dépendance de la commune de Verviers.

BASSE-FRAIPONT, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

BASSE-HERMALLE, dépendance de la commune de Hermalle-sous-Argenteau.

BASSEHEZ, dépendance de la commune de Bolland.

BASSE-L'HEURE, dépendance de la commune de Romsée.

BASSE-MELIN, dépendance de la commune de Melin.

BASSE-MONT, dépendance de la commune de Dison.

BASSE-RAFHAY, dépendance de la commune d'Olne.

BASSE-RANSY, dépendance de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

BASSE-ROTY, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

BASSE ou BAS-SLINS, dépendance de la commune de Slins.

BASSE-TRIBAUMONT, dépendance de la commune de Wegnez.

BASTAPREZ, dépendance de la commune de Thimister.

BATTES (GROSSES), dépendance de la commune d'Angleur.

BATTICE, commune du canton et à 1/2 lieue E. de Herve, de l'arrondissement et à 3 lieues N. N. O. de Verviers.

Elle est bornée au N. par les communes de Mortier, Saint-André et Charneux, à l'E. par celle de Thimister, au S. par celles de Dison, Petit-Rechain, Grand-Rechain et Xhendelesse, et à l'O. par celles de Soumagne, Melin et Bolland.

Les dépendances sont : Agaux, Al'grappe, Aux-dix-Bonniers, Aux-Fawes, Barwosan, Belle-Fontaine, Beauregard, Biomont, Bois-Chaffaux, Bois-de-Herve, Boué, Bouxhémont, Bruyères, Chaîneux, Chêne-du-Loup, Chêne-à-l'Ouxhe (Chêne-à-la-Porte), Chapelle-aux-Bruyères, Château-Crèvecœur, Coloster, Cour-à-Bosse, Cour-à-Fosse, Cour-de-l'Epinette, Cour-Lemaire, Dourcy, Elbuhaye, Elfrance, Elvaux, Gellée, Grand-Horré, Gurne, Hauregard, Hauzeur, Houlteau, la Hougue, Hubert-Fays, la Croix-de-Pierre, la Neuve-Cour, Malvaux, Manaihan, Maison-du-Bois, la Commune, Monty, Nouvelle-Chaussée, Outre-Cour, Petit-Bois, Petit-Horré, Porward, Renenbois, Rosay, Rosmel, Rouxhe, le Surho, Sur-la-Hougue, Sur-les-Vignes, Thier-Nagant, Trou-du-Bois, Trou-du-Taureau, Vinave, Waucoumont, Weheoulle, Wez, Xhéneumont et José, qui a pour dépendance le pays de José.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par les ruisseaux de Hack et de Houlteau; plusieurs rigoles dérivant des sources fertilisent le territoire.

SOL : Terrain très-inégal. On remarque au hameau dit *Chéne-à-l'Ouxhe* un dépôt de sable très-fin qui est employé par les plafonneurs. On extrait de la houille dans cette localité. La nature du terrain est argilo-sablonneuse, et dans quelques endroits pierreuse; sa couche végétale varie de 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y récolte du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du foin, des légumes et des fruits. — Environ 200 chevaux sont employés à l'agriculture, aux fabriques et au roulage.

POLULATION : 4,280 habitans.

HABITATIONS : 790 maisons dont 150 sont agglomérées; 1 église, 1 maison communale et 4 écoles primaires. On y remarque le château de Crèvecœur, d'une construction ancienne; les anciens châteaux de Bosmel et de Xhéneumont ont été transformés en métairies.

COMMERCE ET INDUST. : On exporte beaucoup de beurre et de fromage (dit *de Herve*) dans l'intérieur et à l'étranger; 25 petites fabriques de draps, qui occupent environ 420 métiers à tisser. Exploitation des houillières; 1 tuilerie, et 12 briqueteries. Trois moulins à blé mûs par l'eau. Il s'y tient deux foires par année : la première le

15 mai et la seconde le 15 novembre, et un marché aux grains très-fréquenté le mardi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes de 2e classe de Liége à Aix-la-Chapelle, de Battice à Theux, par Verviers, et celle en construction sur Maestricht, traversent le chef-lieu; 118 chemins vicinaux aboutissent à la commune; ils sont bien entretenus et praticables en toute saison. Relais de diligences.

BAU, dépendance de la commune de Moresnet.

BAUGNÉE, dépendance de la commune de Braive.

BAUNOIS, dépendance de la commune de Louveignez.

BAYE (A LA), dépend. de la commune de Beaufays.

BAZIL ou **BAZILE**, dépendance de la commune de Trembleur.

BEAUFAYS, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. de Louveignez.

Elle a pour dépendances les hameaux suivans : l'Abbaye-à-la-Bruyère, Au-Tige, Aux-Oyes, les Cours, Croix-Michel, Grosse-Pierre, Labouxhe et Montchamps.

SOL : Le centre de la commune offre un plateau incliné à l'O. vers l'Ourte, et à l'E. vers la Vesdre. Terre argilo-sablonneuse. La profondeur de la couche végétale est assez considérable. On trouve dans cette localité l'*ananchytes conoïdea* dans la craie blanche.

AGRICULTURE : Cette commune produit du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, du trèfle, des légumes, des fruits et du bois. Les bois taillis peuvent être divisés en deux parties : la première se compose d'un taillis essence de chênes, charmilles et bouleaux, surmonté de quelques arbres de haute futaie que l'on exploite la cinquième année. L'essence de la seconde est mêlée de charmilles, bouleaux et coudriers; l'exploitation a lieu la quinzième année.

POPULATION : 608 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La plupart des habitans sont agriculteurs. Il s'y tient deux foires par année : la première le jeudi après la *Quasimodo*, et la seconde le 29 septembre.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne route de Liége à Spa traverse la commune de Beaufays.

BEAUFAYS, dépend. de la commune de Vyle.

BEAUFAYS (LE TROU DE), dépendance de la commune de Vyle.

BEAUFRAIPONT, dépendance de la commune de Chénée.

BEAULOUP, dépend. de la commune de la Gleize.

BEAULOUP, affluent de la rive droite du Glain.

BEAUMONT, dépend. de la commune de Nandrin.

BEAUMONT, dépend. de la commune de Stavelot.

BEAUREGARD, dépendance de la commune de Battice.

BEAUREGARD, dépend. de la commune d'Esneux.

BEAURIEUX, dépend. de la commune d'Heure-le-Romain.

BEAURIEUX (RUISSEAU DE), prend sa source dans la commune d'Heure-le-Romain, et va se réunir à deux autres petits courans, au village de Haccourt où ils ne forment plus qu'un lit.

BEBRONNE, dépend. de la commune de Charneux.

BEBSIT, dépendance de la commune de la Reid.

BECCO, dépendance de la commune de la Reid.

BECCOIN ou **BECOEN**, dépendance de la commune de Fraipont.

BÉCHURON, dépend. de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

BECK, ruisseau qui arrose la commune de Rosoux.

BÉEMONT, dépend. de la commune de la Warzée.

BEFVE, dépendance de la commune de Thimister.

BEFVE, affluent de la Berwinne.

BEGTNE, dépendance la commune de Sprimont.

BELMONT, dépendance de la commune de Warzée.

BELLAIRE, commune du cant. et à 3/4 de lieue N. N. O. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Wandre, à l'E. par celle de Saive, au S. par la commune de Queue-du-bois, et à l'O. par celle de Jupille.

SOL : Le terrain y est très-inégal et présente sur divers points des coteaux d'une pente très-rapide. Le terroir est d'une nature argilo-schisteuse, et dans plusieurs endroits pierreuse. La couche de la terre végétale varie de 6 à 9 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte de l'épeautre, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du trèfle, des légumes, des fruits et du foin. L'essence des bois consiste en charmilles, bouleaux et chênes, d'une mauvaise croissance. En 1830, il y avait 55 bêtes à cornes.

POPULATION : 812 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La vente du beurre, des fromages, et la fabrication des clous sont les principales ressources des habitans.

ROUTES ET CHEMINS : Sept chemins vicinaux, praticables en toute saison, aboutissent à la commune.

BELLAIRE, dépendance de la commune de Marchin.

BELLAIRE, dépendance de la commune de Moha.

BELLE-FONTAINE, dépendance de la commune de Battice.

BELLE-FONTAINE, dépendance de la commune de Grivegnée.

BELLE-MAISON, dépendance de la commune de Marchin.

BELLEVAX, dépendance de la commune de la Reid.

BELLEVIDELLE ou **BELLEVÉDÈRE**, dépendance de la commune de Seraing.

BELLEVUE, dépendance de la commune de Baelen.

BELVA, dépendance de la commune de la Reid.

BELVEN, dépendance de la commune de Hombourg.

BEN-AHIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue O. de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes de Couthuin-Reppe et Bas-Oha, à l'E. par celles de Huy et de Marchin, au S. par celle de Perwez, et à l'O. par la commune d'Andennes. (Ces deux dernières font partie de la province de Namur.)

Ses dépendances sont : Ahin, Champ-de-Bonsalles, Gives, Lovegné, Sarte-à-Ben, Saint-Léonard, Solières, Théonogrive ou Thonsgive.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est baignée par la Meuse, qui est un moyen de transport très-avantageux au commerce de cette localité. Elle est encore arrosée par le ruisseau de Solières qui, en circulant sur son territoire, fait mouvoir plusieurs usines.

SOL : Le terrain y est assez inégal et entrecoupé par des masses de bois. La pente des coteaux est dans plusieurs endroits très-rapide. Les meilleures terres sont formées d'alluvion. Le terrain est de nature argilo-schisteuse, pierreuse et marécageuse, reposant ordinairement sur fond glaiseux et sablonneux; la couche végétale a généralement 4 à 12 pouces de profondeur. Il y a dans cette localité des mines de plomb, de calamine, de fer et de manganèse.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, le trèfle, les légumes, les fruits et les fourrages. Les vignes occupent des coteaux situés sur des terrains schisteux, orientés S. E. Le vin y est d'assez bonne qualité. L'essence des bois taillis est un mélange de chênes, charmilles, bouleaux et hêtres sous futaie; l'aménagement se fait à 18 ans. — On élève du bétail; 4 troupeaux de moutons.

POPULATION : 1,200 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 30 maisons.

Cette commune renferme 3 châteaux; le plus important est celui de Solières formé d'une partie des bâtimens de l'ancienne abbaye de ce nom. Il est bien distribué et entouré de bois et de divers terrains

d'agrément. Le château de Fléron, non loin du précédent, est vaste, et d'une construction moderne; et le troisième est le château d'Ahin, à proximité de la grande route; l'architecture en est ancienne, et la distribution mal entendue et incommode.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce consiste, outre les productions du sol, dans celui des charbons de terre, des bois ouvrés et non ouvrés, et des pipes à fumer. Quelques fours à chaux. Un moulin à tan, une tannerie, une papeterie, une fabrique de poudre à canon, une brasserie, et un moulin à farine mû par l'eau.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Namur à Liége traverse la commune; 15 chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et dans les temps pluvieux.

BENDE, dépendance de la commune d'Ampsin.

BENDE, ruisseau qui circule sur le territoire de la commune d'Ampsin, du N. E. au S. O., fait mouvoir 2 moulins, et sert à l'irrigation des prés.

BERG, dépendance de la commune d'Aubel.

BERG, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

BERGER-HAYE, dépendance de la commune de Saint-André.

BERGERVAL ou BERGEVAL, dépendance de la commune de Fosse.

BERGILEZ, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Waremme.

Elle est bornée au N. par les communes de Heers (province de Limbourg) et Grandville; à l'E. par celle de Hodeige, au S. elle touche au territoire de Pousset, et à l'O. à ceux de Lantremange et Opheers qui appartient à la province de Limbourg.

Cette commune a pour dépendances les hameaux de La-Mer-à-Pousset et Malpas.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par la rivière de Geer et le petit ruisseau de l'Yerne.

SOL : Terrain inégal, argileux, compacte; quelques terres sablonneuses mêlées de cailloux. La couche végétale varie de 8 à 11 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en blé, légumes, fruits et fourrages; peu de plantes oléagineuses. On y élève des chevaux, des bêtes à cornes et des moutons.

POPULATION : 524 habitans.

HABITATIONS : La commune contient 107 maisons. Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions du sol et le bétail sont les principales ressources des habitans. Un moulin à farine sur le Geer. Une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Outre l'ancienne voie Romaine qui traverse une partie du territoire de la commune, et qui communique avec Tongres, il y a 18 chemins vicinaux impraticables en hiver.

BERINZENNE, hameau dépendant de Spa; on y remarque une ferme, d'où la vue embrasse un vaste horizon qui s'étend au N. jusqu'à Herve et le pays de Limbourg. Cette ferme est située à peu de distance de l'antique chemin d'Elvequée, dont l'élévation au-dessus du niveau de Spa, est de 11 à 1200 pieds.

BERLEUR (GRAND ET PETIT), dépendance de la commune de Tavier.

BERLEUR, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

BERLEUR, dépendance de la commune de Ferrières.

BERLOZ, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Waremme.

Elle est bornée au N. par la commune de Corswaremme (Limbourg), à l'E. par les communes de Bettincourt et de Waremme; elle touche au S. aux territoires de Grand-Axhe et de Hollogne-sur-Geer, et à l'O. à ce dernier et celui de Rosoux. La commune de Berloz a pour dépendances les hameaux du Moulin et de Wiline.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par le Geer et traversé du S. au N par une des sources de la Mule. Un petit étang.

SOL : Le territoire de cette commune est généralement bas et coupé par un coteau au pied duquel sont des prairies marécageuses; les terres arables sont argileuses.

AGRICULTURE : On récolte, année com-

mune, environ 1,500 rasières de froment, 700 de seigle, 200 d'orge, 100 d'épeautre; avoine, féveroles, pois, colza, navette; pommes de terre, carottes, betteraves; pommes, poires, prunes, dont une partie se vend au marché; fourrages pour la consommation. On emploie pour engrais la marne et les cendres de tourbe. On y élève des bêtes à cornes et à laine, des porcs, des dindons et canards; lièvres, cailles et perdrix; l'étang est peuplé de carpes. — Beurre, fromage, œufs.

POPULATION : 443 habitans.

HABITATIONS : 5 fermes, 30 habitations rurales, 45 cabanes, parmi lesquelles plusieurs construites en briques et couvertes en pannes. Une église, une école et une maison de campagne appartenant à la famille De Berlooz.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture; Une petite fabrique de drêche; un moulin à farine mû par le Geer.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins sont praticables en toute saison.

BERNALMONT, dépendance de la commune de Vottemme.

BERNARD-FAGNE, dépendance de la commune de Ferrières.

BERNEAU, commune du canton et à 1 lieue N. de Daelhem.

Elle est bornée au N. par la commune de Mesch (province de Limbourg), à l'E. par celles de Fouron-le-Comte et de Warsage, au S. par celle de Bombaye, et à l'O. par celles de Vyle et de Mouland.

Cette commune a pour dépendance le hameau de Longchamps.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Berwinne.

SOL : Les parties au N., à l'E. et au S. du village, offrent des plaines étendues; la partie à l'O. forme un vallon. Les meilleures terres labourables dans lesquelles domine une argile douce, friable, ont une couche végétale de 10 à 18 pouces de profondeur; dans les terres moins fertiles, cette couche varie de 5 à 8 pouces. On trouve dans cette localité du plomb sulfuré, de l'argile plastique de la variété argile à pipes, *pfeifenthon* (Werner), et dans le calcaire anthracifère les espèces fossiles suivantes : *productus transversus* (Sowerby) et *productus antiquatus* (Sowerby).

AGRICULTURE : On récolte du froment, seigle, avoine et trèfle. On élève des chevaux; 2 troupeaux de moutons de 120 têtes chacun.

POPULATION : 383 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend environ 84 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent principalement à l'agriculture. Un petit four à chaux en activité, un moulin à farine mû par la Berwinne, une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Maestricht à Verviers traverse la commune de Berneau du N. au S., et celle de Liége à Fouron-le-Comte (ancienne route de poste d'Aix-la-Chapelle), la traverse de l'O. à l'E. 14 chemins vicinaux bien entretenus aboutissent à la commune.

BERTRÉE, commune du canton et à 2 lieues S. de Landen, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Houtain-l'Evêque, à l'E. par celle de Cras-Avernas et une partie de Trognée, au S. par les territoires de Hannut et de Pousset, et à l'O. par celui d'Avernas-le-Bauduin.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée de l'E. à l'O. par un affluent de la Petite-Geete.

SOL : L'aspect du territoire est assez régulier; on remarque quelques ondulations vers le N.; terrain argilo-sablonneux et pierreux, dont la couche végétale varie en général de 5 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Le froment forme la culture dominante; on y récolte du chanvre, du trèfle, des légumes, des fruits et des plantes oléagineuses. On y élève des chevaux dont le nombre est assez considérable pour en faire un objet de commerce. Un troupeau de moutons de 90 têtes.

POPULATION : 250 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la com-

mune contient 60 maisons pour la plupart couvertes en chaume.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques tisserands fabriquent des toiles de commande pour l'usage des habitans; 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte 11 chemins vicinaux de difficile exploitation; deux ponts en pierre.

BERWETTE, dépendance de la commune de Baelen.

BERWINNE (LA), petite rivière qui prend sa source dans la commune de Clermont, dist. d'Aubel, coule du S. au N.O., arrose les terroirs de Thimister, Neuchâteau, Mortroux, Daelhem, Bombaye, Mouland, et va se réunir à la Meuse à Naiwagne ou Navagne, au-dessous de Visé. Ses principaux affluens sont les ruisseaux d'Asse, de Battice, de Befve, de Bolland, de Stocquis, etc.

Cette rivière, avec ses affluens, fait mouvoir un grand nombre de moulins à farine et une foulerie. Le cours sinueux de la Berwinne est de 24,000 mètres environ.

BESHONÉ ET PREAI, dépendance de la ville de Liége.

BETAENE, dépendance de la commune de Goé.

BETTEGNE, dépendance de la commune de Sprimont.

BETTEGNES, dépendance de la commune d'Esneux.

BETTINCOURT, commune du canton et à 1/2 lieue N. E. de Waremme.

Ses limites sont: au N. les communes de Goyer et Rolenge (province de Limbourg), à l'E. celle de Waremme, et à l'O. celles de Berloz et de Corswaremme, province de Limbourg.

HYDROGRAPHIE : Les inondations de la Mule, petit ruisseau qui se jette dans le Geer, sont nuisibles aux riverains.

SOL : Uni; le terrain est argileux, sablonneux et marécageux. La couche végétale est de 8 à 11 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte blé, légumes, fruits et fourrages; peu de plantes oléagineuses. Il y a beaucoup de bouleaux de mauvaise qualité. En 1830, il s'y trouvait 21 chevaux de trait et quelques poulains; on élève des bêtes à cornes et des moutons dont il y a un troupeau.

POPULATION : 189 habitans.

HABITATIONS : La commune contient 46 maisons assez bien construites, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole; le bétail qu'on élève dans la commune donne lieu à quelques exportations.

ROUTES ET CHEMINS : 7 chemins vicinaux impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

BETTONVAUX, dépendance de la commune de Wanze.

BEUSDAL, dépendance de la commune de Teuven.

BEYNE-HEUSAY, commune du cant. et à 1/2 lieue O. de Fléron, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 E. de Liége.

Ses dépendances sont les hameaux de Boisgneau, Bois-de-Beyne, Bois-de-Breu et Neuville.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire n'est arrosé que par quelques petits ruisseaux.

SOL : Située sur la pente occidentale d'un plateau qui s'élève entre la Meuse et la Vesdre, cette commune est coupée par quatre collines. La moitié du terrain est argileux, le reste est en partie sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en épeautre, seigle, orge, avoine, fourrages; pommes de terre, carottes, choux et betteraves; pommes, poires et cerises en abondance, dont une partie se vend aux marchés de Liége et de Verviers. On cultive aussi le chardon à carder dont on se sert dans les fabriques de draps. Bois taillis plantés de chênes, hêtres, bois blancs, etc.; ils sont aménagés à 12 ans et fournissent un peu de bois de construction. En 1830, on comptait dans cette commune 43 chevaux de trait, 142 bêtes à cornes, 20 veaux, 111 porcs, 528 moutons. On n'y élève qu'une petite quantité d'abeilles; lièvres et perdrix peu nombreux. — Laine, beurre.

POPULATION : 1,764 habitans.

HABITATIONS : 25 maisons particulières,

6 fermes, 36 habitations rurales et 294 cabanes, construites en pierre et briques, couvertes la plupart en chaume, quelques-unes en ardoises et en pannes; disséminées.

On y remarque un ancien château nommé *Neufcour*, qui appartient à M. Léopold de Villenfagne; une église, une chapelle et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE: 4 petits métiers à tisser le lin et les grosses étoffes de laine; une fabrique de sirop, un fourneau à forger des ancres et des enclumes, 11 clouteries. La fabrication des clous forme la principale branche d'industrie de cette commune, qui en fournit à Liége, à Jupille et à Soumagne. Il s'y tient annuellement une foire pour le bétail, le premier mardi de septembre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune, dont l'intérieur est pavé. Il y a, sur la même route, un pont en pierre nommé le *pont de Gueldre*.

BEYNE, petit hameau dépendant de la commune de Beyne-Heusay.

BIERLEUR ou BIERLEUX, dépendance de la commune de Chevron.

BIERSET, commune du canton et à 1/2 lieue N. O. de Hollogne-aux-Pierres.

Elle est bornée au N. E. et au S. par la commune d'Awans, au S. par les communes de Hollogne-aux-Pierres et de Velroux, à l'O. par la commune de Voroux-Goreux, et au N. O. par celle de Fooz.

Cette commune n'a pas de dépendance.

HYDROGRAPHIE : Elle n'est arrosée par aucun ruisseau.

SOL : Argileux, pierreux, renfermant de la marne en extraction. La couche végétale varie de 6 à 12 pouces.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine, légumes, fruits et fourrages. En 1830 on comptait dans la commune 34 chevaux, 12 poulains, 56 bêtes à cornes, 13 veaux, 50 porcs, et 300 moutons.

POPULATION : 365 habitans.

HABITATIONS : Une maison particulière, 4 fermes, 17 habitations rurales, 30 cabanes, un château appartenant à Mme la baronne de Goèv-de-Herve.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un commerce assez considérable de grains.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Bierset traverse une grande partie du territoire de cette commune.

HISTOIRE : Les Liégeois s'étant révoltés contre leur évêque Henri de Gueldre, ce prince vint camper à Votemme où, en présence des échevins de Liége, il fit condamner au bannissement Henri de Dinant que l'on avait chargé de la défense des droits du peuple : ce jugement n'ayant pas été reconnu, l'évêque ne voulut entamer aucune conférence avant qu'on lui eût livré Henri de Dinant. Le peuple s'y opposa et les hostilités recommencèrent. Sur ces entrefaites, trois abbés chargés de faire des démarches auprès de l'évêque se rendirent à Votemme, et après quelques négociations, la paix fut conclue à Bierset le 13 octobre 1255.

BIESTER, dépendance de la commune de Stavelot.

BIETTE, dépendance de la commune de Strée.

BILDGEN, dépendance de la commune de Moresnet.

BILESSE, ruisseau qui prend sa source dans le bois de Rond-Fahay, traverse la gorge dite *Hé-de-Statte*, et se perd dans la Hoegne sous le hameau de Solwaster (Sart.) On voit sur la rive droite des rochers de quartz bleu veiné de blanc, taillés à pic, et une grotte profonde creusée dans le roc.

BILSTAIN (RI DE) ou HOCKEL, qui prend naissance à Lohnville (Baelen), et se jette dans la Vesdre.

BILSTAIN, commune du canton et à 3/8 de lieue O. N. O. de Limbourg, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue N. E. de Verviers.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Dolhain-Baelen, au S. par celle de Limbourg, au S. O. par celle d'Andrimont, et à l'O. par celle de Henri-Chapelle.

Les dépendances de cette commune sont :

Hoyoux, Villers, Wooz, Ruyff et Champ-de-Woffe.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre arrose une faible partie du territoire et y alimente quelques usines; le ruisseau de Villers traverse la commune à l'O.

SOL : Superficie élevée et entrecoupée de collines; terrain argileux calcaire.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en seigle, épeautre, avoine, orge, froment, trèfle; fourrages peu abondans. La pomme de terre est cultivée en grand; peu de fruits tels que pommes et poires; chênes, hêtres, bouleaux, coudriers sur taillis qu'on exploite au bout de 12 ans. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs. Très-peu d'abeilles; un assez grand nombre de lapins, lièvres, perdrix et renards. — Peu de laine; fromage, beurre.

POPULATION : 600 habitans.

HABITATIONS : 2 maisons particulières; 14 fermes, 100 habitations rurales construites en pierre, couvertes en chaume, fort peu en ardoises, toutes disséminées; deux châteaux, une église, une chapelle, une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 45 métiers à tisser des draps, 2 fabriques de draps dont une partie des produits est exportée à l'étranger; une foulerie, 4 fours à chaux et 2 carrières en exploitation.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Aix-la-Chapelle par Verviers et Limbourg traverse une petite partie du territoire de cette commune; chemins vicinaux praticables; 3 ponts en pierre sur le ruisseau de Villers, dont un communique avec Andrimont.

BINSTA, dépendance de la commune de Stavelot.

BIOMONT, dépendance de la commune de Battice.

BIRVEN, dépendance de la commune d'Aubel.

BISE (FROIDE), dépendance de la commune de Waremme.

BLANCHIMONT, hameau de la commune de Francorchamps. Il s'y trouve une source d'eau minérale, qui dépose une grande quantité d'ocre jaune, propre à la peinture.

BLEGNY, dépendance de la commune de Trembleur.

BLEHEN, village du canton et à 1 lieue N. d'Avennes, réuni depuis quelques années à la commune de Lens-Saint-Remy.

Ce village est borné au N. par la commune de Poucet, au S. par Lens-Saint-Remy, à l'E. par le village d'Abolens, et à l'O. par les communes de Villers-le-Peuplier et de Hannut.

SOL : Terrain d'une superficie légèrement ondulée; argileux; la profondeur de la couche végétale varie de 5 à 8 pouces.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine, fourrages, légumes et fruits d'assez bonne qualité. Les engrais sont les fumiers naturels et les cendres de Hollande. La marne que l'on tire d'Avennes est aussi employée comme amendement.

POPULATION : 225 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les produits agricoles font le principal commerce des habitans.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune. Les chemins vicinaux sont d'une difficile traversée pendant l'hiver et dans les temps pluvieux.

BLENDEF, dépendance de la commune de Louveignez.

BLENDEF, ruisseau qui arrose la commune de Louveignez.

BLERET, commune du canton et à 3/4 de lieue E. de Waremme.

Elle est bornée au N. par la commune de Lantremange, à l'E. par celle de Pousset; elle touche au S. au territoire de Bovenistier, et à l'O. à celui de Waremme.

SOL : Présentant peu d'inégalités, terrain argileux.

AGRICULTURE : On récolte du froment et du seigle; peu de fourrages; pommes de terre, carottes; quelques pommes et poires; l'essence des bois consiste principalement en peupliers du Canada. En 1830, on comptait un petit nombre de chevaux, 23 poulains, 53 bêtes à cornes, 26 veaux, 220 moutons, 90 porcs; un seul cultivateur soigne l'éducation des abeilles; lièvres,

lapins, perdrix. — Laine, beurre; fromage pour la consommation.

POPULATION : 202 habitans.

HABITATIONS : 5 fermes, 17 habitations rurales, 8 cabanes, construites en grande partie en briques, bois et argile, couvertes en chaume, 2 en ardoises; agglomérées. Il y a une église, une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : A l'O. la commune est longée par une voie ancienne; les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

BLEYBERG, dépendance de la commune de Gemenich.

BLOCKAI, affluent de l'Ourte.

BLOCKAY, dépendance de la commune d'Anthinne.

BLOCKAY, dépendance de la commune de Fairon.

BODEGNÉE-JEHAY, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Verlaine, à l'E. par Jehay, elle touche au S. au territoire d'Amay, et à l'O. à ceux de Villers-le-Bouillet et de Fise-Fontaine.

Les dépendances de cette commune sont : Jehay, village, et les hameaux de Hacquenière, Dieu-le-Garde, Paix-Dieu, Bellevue, Malgueule et Rogeré.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux prennent leur source dans la commune : l'un à Jehay et l'autre à Bodegnée; ils coulent tous deux du N. au S., et vont se jeter dans la Meuse.

SOL : Terrain en grande partie argileux, et marécageux sur les bords des ruisseaux.

AGRICULTURE : On récolte annuellement 975 rasières de froment, 930 de seigle, 1,080 d'épeautre, 1,800 d'avoine, 180 de féveroles, 42 de vesce; fourrages. Les légumes sont : les pommes de terre, les carottes, les betteraves, les navets, les pois, les fèves, les haricots et les choux. Beaucoup de pommes, de poires, de prunes et de cerises : ces fruits sont la principale richesse des habitans, qui les vendent au marché de Huy. Bois futaie et taillis, d'essence de chênes, frênes, hêtres et bois blancs; cette dernière espèce domine. D'après le recensement de 1830, il y avait dans la commune 61 chevaux employés à l'agriculture, propres à l'artillerie, 35 poulains, 176 bêtes à cornes, 53 veaux, 352 porcs et 530 moutons. Quelques particuliers élèvent des abeilles; les lièvres, les lapins et les perdrix sont très-nombreux. On y trouve aussi beaucoup de renards; carpes et brochets dans les étangs. — Laine, beurre, fromage, miel, cire, peaux, etc.

POPULATION : 1,060 habitans.

HABITATIONS : Les 2/3 des maisons sont construites en briques et couvertes en ardoises, le reste est en bois et argile avec toiture en chaume; elles sont disséminées. 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 4 métiers à tisser, dont l'un confectionne du linge de table damassé; 5 brasseries, 1 fabrique de drêche, 1 moulin à blé, au hameau de la Paix-Dieu; 2 houillères en activité.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par un chemin vicinal qui conduit à Liége, appelé *Tige des marchands*. Les chemins sont en général très-mauvais en hiver.

BODEUX (BASSE). *Voyez* BYSE-BODEUX.

BODEUX (HAUTE), dépendance de la commune de Basse-Bodeux.

BOELHE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 7 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes de Montenaeken (province de Limbourg), Trognée et Rosoux-Creenwick, et à l'E. par la commune de Hollogne-sur-Geer; elle touche au S. à la commune de Geer, et à l'O. à celle de Trognée et de Cras-Avernas, (canton de Landen.)

HYDROGRAPHIE : Un petit affluent de la Mule nommé *la Bruyère* prend naissance presque au centre de la commune; ce ruisseau est souvent nuisible aux propriétés riveraines par ses inondations que favorise la nature marécageuse d'une partie du terroir.

SOL : Située sur un plateau coupé par deux collines, l'une au S. et l'autre au N.,

cette commune présente un terrain partie argileux, partie marécageux.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ 900 rasières de froment, 350 de seigle, 100 d'orge, 80 d'épeautre, 600 d'avoine, 40 de semences de colza et de navettes; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, salsifis, panais, choux, fèves, haricots, etc.; pommes, poires dont une partie se vend au marché. — Fumier, marne, cendres de tourbe pour engrais. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs; lièvres, cailles, perdrix; carpes. — Peu de laine; fromage, beurre, œufs.

POPULATION : 371 habitans.

HABITATIONS : 2 maisons particulières, 4 fermes, 40 habitations rurales, 19 cabanes construites en briques, bois et argile, couvertes en chaume; disséminées. Il y a une église, une maison communale, une école et une maison de campagne appartenant à M. De Favreau.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

BOIN, ruisseau qui arrose la commune de Vissoul.

BOIN OU BOING, dépendance de la commune de Héron.

BOIR OU BOIRS, dépendance de la commune de Glons.

BOIS, dépendance de la commune de Bois-Borsut.

BOIS (GRAND), dépendance de la commune de Cerexhe-Heuseux.

BOIS (LE), dépendance de la commune de Daelhem.

BOIS (VERT), dépendance de la commune de Housse.

BOIS-AU-HAUT-DE-ROCHETTE, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

BOIS-BORSUT, commune du canton, de l'arrondissement et à 4 lieues S. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes des Avins et de Clavière, à l'E. par celles de Clavière et de Bonsin-Chardeneux, au S. elle touche au territoire de Maffe et à l'O. à celui de Havelange. (Ces trois dernières communes sont de la province de Namur.)

Ses dépendances sont Odet, Fontenoy, Hoyoux et Bois.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du *Fond-de-la-Veu*, dont la source est au hameau de Fontenoy, arrose la commune; le ruisseau de Verlée rejoint le précédent, baigne le hameau de Hoyoux dont il prend le nom, et va se perdre ensuite dans la Meuse à Huy.

SOL : Argileux, sablonneux et pierreux; la couche végétale a généralement 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte seigle, avoine, épeautre, trèfle, orge, fourrages, légumes; on cultive le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer. L'essence des bois taillis est mêlée de bouleaux, chênes, ormes et charmilles sous futaie d'une assez belle venue.—Chevaux de labour, sept troupeaux de moutons dont la réunion équivaut environ à 2,000 têtes.

POPULATION : 564 habitans.

HABITATIONS : La commune contient environ 111 maisons plus ou moins bien construites. On y remarque le château de Hoyoux, dont la construction est moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole; le bétail donne lieu à quelques exportations; une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 14 chemins vicinaux en assez bon état.

BOIS-CHAFFOUX, dépendance de la commune de Battice.

BOIS-D'AIGREMONT. *Voyez* AIGREMONT.

BOIS-D'AIX, dépendance de la commune de Moresnet.

BOIS-D'ALEUX, dépendance de la commune de Hody.

BOIS-DAME-AGNÈS, dépendance de la commune de Marchin.

BOIS-D'ANNAY, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

BOIS-D'AVRAY-L'ÉVÊQUE ET

PETIT-BOURGOGNE, dépendance de la ville de Liége.

BOIS-DE-BEYNE, dépendance de la commune de Romsée.

BOIS-DE-BEYNE, dépendance de la commune de Beyne-Heusay.

BOIS-DE-BREU, dépendance de la commune de Beyne-Heusay.

BOIS-DE-BREU, dépendance de la commune de Grivegnée.

BOIS-DE-FAYNE, dépendance de la commune d'Engis.

BOIS-DE-GOESNES ou GOSNES, dépendance de la commune de Marchin.

BOIS-DE-HERVE, dépendance de la commune de Battice.

BOIS-DE-LEVAL, dépendance de la commune de St-Remy.

BOIS-D'EL-FIESSE, dépendance de la commune de Charneux.

BOIS-DE-MONT, dépendance de Flémalle (Grande).

BOIS-DE-MONT, dépendance de la commune de Jemeppe.

BOIS-DE-PONTIS ou PONTISSE, dépendance de la commune de Herstal.

BOIS-DES-GATTES, dépendance de la commune d'Engis.

BOIS-DES-MOINES, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

BOIS-D'OLNE, dépendance de la commune d'Olne.

BOIS et GRANDCHAMP de St GILLES, dépendance de la commune de St-Nicolas.

BOIS-FLÉRON, dépendance de la commune de la Reid.

BOIS-GEORGE, dépendance de la commune la Reid.

BOISGNEAU, dépendance de la commune de Beyne-Heusay.

BOIS-LEMOINE, dépendance de la commune de Forêt.

BOIS-L'ÉVÊQUE, dépendance de la commune de Soumagne.

BOIS-MAYETTE, dépendance de la commune de St-Nicolas.

BOIS-RENARD, dépendance de la commune de la Reid.

BOLINPONT, dépendance de la commune de Jalhay.

BOLLAND, commune du canton à 1 lieue N. O. de Herve.

Elle est bornée au N. par les communes de Mortier et de Battice, à l'E. par cette dernière commune, au S. par le territoire de Melins, et à l'O. par ceux de Trembleur et de Mortier.

Ses dépendances sont : Barbothez, Basse-Hez, Cours (les), Dessous-le-Rys, Dessus-le-Bois, Doyard, Enhez, Entre-deux-Bois, Ferroul, Fond-du-Bagne, Grétry, Hacboistier, Mez, Nehe, Noble-Haye, Prise (la), Pucelles (Trois), Sarémont, Sauboland et Terre-de-la-Fouarge.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Bolland traverse la commune; les ruisseaux de Noble-Haye, de Foxhale et de Mortier longent le territoire.

SOL : La surface de ce territoire est sillonnée de collines dont quelques-unes ont une pente très-rapide. Terrain argilo-sablonneux et pierreux, dont la couche végétale a 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, des légumes, des fruits et fourrages. On ne cultive pas de plantes oléagineuses. L'essence du bois consiste en hêtres, noisetiers, charmilles, saules, bouleaux et chênes ; on les exploite la seizième année. Les chevaux qu'on élève sont d'une race faible ; le bétail est beau et nombreux ; il y a dans la commune un troupeau de moutons de 70 têtes.

POPULATION : 615 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 104 maisons plus ou moins bien construites, couvertes en ardoises et chaume, une belle église, une chapelle, une maison communale et une école primaire. On y remarque le château du comte de Lannoy et un ancien couvent. — Une fabrique de serge, une de bas de laine, une brasserie, un moulin à foulon et un à blé, alimentés par le ruisseau de Bolland.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les produc-

tions du sol donnent lieu à quelques exportations.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par le chemin de Bolland à Herve et de Bolland à Liége; les grandes routes de Herve à Liége et de Verviers à Maestricht passent au S. du territoire. 19 chemins vicinaux praticables en toute saison.

BOLLAND, affluent de la Berwinne.

BOLLAND, dépendance de la commune de Mortier.

BOLSCHELAER, dépendance de la commune de Fouron-St-Pierre.

BOLSÉE, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

BOMBAYE, commune du canton et à 1/2 lieue N. de Daelhem.

Elle est bornée au N. par la commune de Berneau, à l'E. par celles de Neuchâteau et de Warsage, au S. par celles de Daelhem et de Mortroux, et à l'O. par celle de Visé.

Ses dépendances sont : Brassines, Chaffour, Croix, Fraubach, Cromwez, Mons, Tombe, Trixhes et les Trois-Rois.

HYDROGRAPHIE : La partie occidentale est arrosée par la Berwinne.

SOL : Le terrain est très-inégal, le peu de plaines qui s'y trouvent sont inclinées tantôt au nord, tantôt au midi; argilo-sablonneux et pierreux; la couche végétale varie de 4 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine, trèfle, fourrages, légumes et fruits. Les bois taillis se composent des essences de chênes, charmilles, noisetiers et saules, sous futaie, en général d'une mauvaise croissance et sans aménagément réglé. — Environ 53 chevaux employés à l'agriculture, 128 bêtes à cornes qui fournissent le laitage pour la consommation des habitans, et 5 troupeaux de moutons dont la réunion peut être évaluée à 246 têtes.

POPULATION : 555 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 115 maisons d'une assez bonne construction.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans s'adonnent à l'agriculture; quelques ménagers s'occupent à filer de la laine.

ROUTES ET CHEMINS : 21 chemins vicinaux bien entretenus, praticables en toute saison.

BON-AIR, dépendance de la commune de Sart.

BONCELLES, commune du canton et à 1 lieue S. de Seraing.

Elle a pour dépendance Gauhy.

HYDROGRAPHIE : Un petit ruisseau nommé *Ri du Moulin* ou *Fraineux*, qui fait mouvoir un moulin à farine.

SOL : Cette commune est assise sur un plateau boisé, dans lequel domine le terrain argilo-pierreux.

AGRICULTURE : Le terroir, peu fertile, ne produit que du seigle, un peu d'épeautre, de l'avoine et des pommes de terre; on exploite beaucoup de bois. En 1830, on comptait dans la commune 30 chevaux, 160 bêtes à cornes, 54 veaux, 169 porcs et 120 moutons.

POPULATION : 818 habitans.

HABITATIONS : 2 maisons particulières, 1 ferme, 50 maisons rurales, 17 cabanes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la coupe des bois sont les principales ressources des habitans ; un moulin à farine mû par l'eau et une fabrique de sirop.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est éloignée de la route de Liége à Givet d'environ 5 kilomètres.

BONNE (RAVIN OU CAVÉE DE), torrent qui prend naissance par trois embranchemens aux communes de Tinlox, Seny et Clavier, traverse le territoire de Linchet et va se jeter dans le Hoyoux à Modave. Les crues subites des eaux de ce torrent, occasionées par les fortes pluies ou la fonte des neiges, sont très-nuisibles à l'agriculture.

BONNY, ruisseau prenant sa source au hameau de Namion, traverse ceux de Bony et Sany et va se perdre dans la Vesdre, à Chaudfontaine.

BONROME ou BONROMMÉ, dépendance de la commune de la Reid.

BONVOISIN, dépendance de la commune de Dison.

BOOSE, dépendance de la commune de Trembleur.

BORBIESTER, dépendance de la commune de Jalhay.

BORBOUX, dépendance de la commune de Thimister.

BORCHÊNE, petit ruisseau qui sépare la commune de Goé de celle de Jalhay.

BORDON-SOUS-NERETH, dépendance de la commune de Baelen.

BORDS-DU-GAVÉ, dépendance de la commune du Thimister.

BORGOUMONT, dépendance de la commune de la Gleize.

BORLEZ, commune du canton et à 2 lieues S. de Waremme.

Elle est bornée au N. par les communes de Celles et de Viemme, à l'E. par celle d'Aineffe, au S. par le territoire de la commune de Vaux-Borset, et à l'O. par celui de Waleffes.

HYDROGRAPHIE : Cette commune n'est arrosée par aucune rivière ni ruisseau.

SOL : Terrain assez égal, marneux, argileux. La couche végétale a en général 15 à 18 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte blé, légumes, et fourrages ; peu de plantes oléagineuses ; fruits de bonne qualité. Beaucoup de bouleaux de mauvaise croissance. — On élève des chevaux et des bêtes à cornes ; environ 250 moutons.

POPULATION : 284 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient 53 maisons d'une construction assez solide.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale branche d'industrie des habitans. Le bétail élevé dans la commune ne donne lieu qu'à un commerce peu considérable. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 9 chemins vicinaux impraticables en hiver.

BORRE, dépendance de la commune d'Argenteau.

BORSET, dépendance de la commune de Vaux-Borset.

BORSUT, chef-lieu de la commune de Bois-Borsut.

BORSUT, dépendance de la commune de Verlaine.

BOSCH-HUISER, dépendance de la commune de Moresnet.

BOSE, dépendance de la commune de Trembleur.

BOSQUET, dépendance de la commune de Marneffe.

BOSSEAUX ou **BOSSIAUX**, dépendance de la commune de Fallais.

BOSSENRAEDT, dépendance de la commune de Hombourg.

BOSSON, dépendance de la commune de Werbomont.

BOSSON, ruisseau qui sépare la commune de Ernonheid de celle de Harzé.

BOTTU, dépend. de la comm. de Seilles.

BOUBENNE, dépendance de la commune de Nandrin.

BOUCHEMONT. *Voyez* BOUXHEMONT.

BOUCHTAI, dépendance de la commune de Vottemme.

BOUEIN, dépendance de la commune de Wanne.

BOUGNOUX, dépendance de la commune de Charneux.

BOUGNY, dépendance de la commune de Romsée.

BOUHAYE, dépendance de la commune de Soiron.

BOUHAYE, dépendance de la commune de Fraiture.

BOUHAYE, dépendance de la commune de Nandrin.

BOUHOUILLE, dépendance de la commune de Saint-Remy.

BOUHY, dépendance de la commune de Queue-du-Bois.

BOULBOUL ou **BOULBOULE**, dépendance de Flémalle (Grande).

BOULIN-PONT, dépendance de la commune de Jalhay.

BOUMONT, dépendance de la commune de Vierset.

BOUNY. *Voyez* BOUGNY.

BOUNY (AU), dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

BOUQUETTE (LA), dépendance de la commune de Stembert.

BOURGOGNE, dépendance de la commune de Villers-le-Temple.

BOURGOUMONT, dépendance de la commune de la Gleize.

BOURRÉE, dépendance de la commune de Couthuin.

BOUSGNÉE, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

BOUTAY (LE), dépendance de la commune de Strée.

BOUTOR, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

BOUTOR (AU), dépendance de la commune de Jemeppe.

BOUVRIE, dépendance de la commune de Glexhe.

BOUXHE (LA), dépendance de la commune de Beaufays.

BOUXHEMONT OU **BOUXHMONT**, dépendance de la commune de Battice.

BOUXHEMONT OU **BOUXHMONT**, dépendance de la commune de Charneux.

BOUXHTAI, dépendance de la commune de Vottemme.

BOVEGNÉE, petit ruisseau qui sépare la commune de Goé de celle de Limbourg.

BOVENISTIER, commune du canton et à 1 lieue S. de Waremme, de l'arrondissement et à 5 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes de Bleret et de Pousset, à l'E. par celle de Limont, au S. par celles de Viemme et de Donceel, et à l'O. par les communes de Celles et de Waremme.

SOL : Ce territoire, qui fait partie du plateau de la Hesbaye, est argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Il produit du seigle, du froment, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine et des fèves. Les fourrages suffisent à la nourriture du bétail. Les principales espèces de légumes qu'on y cultive sont la pomme de terre, la carotte et la betterave. Pommes dont une partie est livrée au commerce. On y trouve quelques plantes médicinales telles que camomille, althée. Il y avait en 1830, 40 chevaux, 22 poulains, 54 bêtes à cornes, 31 veaux, 72 porcs, 198 moutons. Lièvres et perdrix; renards en petit nombre. — Laine, beurre.

POPULATION : 216 habitans.

HABITATIONS : 5 fermes, 24 habitations rurales, 58 cabanes. La majeure partie est construite en briques et couverte en paille. Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Filage de lin et de chanvre; une fabrique de sirop; une briqueterie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, qui offrent des communications avec Viemme, Bleret et plusieurs autres communes voisines, sont peu praticables pendant l'hiver.

BOVERIE, dépendance de la ville de Liége.

BOVERIE, dépendance de la commune de Seraing.

BOVERIE, dépendance de la commune de Polleur.

BOYE, dépendance de la commune de Moresnet.

BRAS, commune du canton et à 4 lieues S. O. de Stavelot.

Elle est bornée au N. par la commune de Chevron, au N. E. par celle de Basse-Bodeux, à l'E. par celle de Lierneux, au S. par la commune de Malempré, à l'O. par celle de Vaux-Chavanne, et au N. O. par celle de Grand-Menil (ces trois dernières appartiennent au grand-duché de Luxembourg).

Les dépendances de cette commune sont : Derrière-le-Thier, Erria, Évilettes, Floret, Grand-Heid, Monchenoul, Sur-le-Thier et Troz-de-Bras.

HYDROGRAPHIE : La rivière de Lienne arrose le territoire de la commune. Les ruisseaux de Xhavan et de Mierdeux traversent le chef-lieu et alimentent plusieurs usines.

SOL : Le terrain, qui présente sur plusieurs points des élévations d'une pente rapide, est argilo-schisteux. Quelques parties marécageuses donnent lieu à l'extraction des tourbes pour le chauffage des habitans. La profondeur de la couche végétale varie de 5 à 8 pouces.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune consistent en avoine, fourrages, légumes et fruits. L'essence des bois taillis, qui occupent environ un tiers de la superficie, est mêlée de bouleaux, chênes, charmilles et trembles; l'exploitation se fait tous les 15 à 18 ans. Pour le labour des terres, au lieu de chevaux on se sert exclusivement de bœufs. On élève beaucoup de bêtes à cornes que l'on emploie à tous les transports. Un troupeau de moutons.

POPULATION : 959 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 60 maisons, dont la plupart sont d'une chétive construction.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie des habitans est l'agriculture et le commerce du bétail dont l'exportation est assez considérable. Les jours fixés pour les foires sont : le mardi après la grande Pâques, le 16 août et le 24 octobre. Un moulin à farine, un à scier le bois, un pressoir à l'huile, tous mûs par la rivière de Lienne et le ruisseau de Xhavan; une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est très-éloignée des grandes routes. Les chemins vicinaux sont impraticables pendant une grande partie de l'année.

BRAIVE, commune du canton et à 1/2 lieue E. d'Avennes, de l'arrondissement et à 4 lieues N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes de Lens-Saint-Remy et Lens-Saint-Servais, à l'E. par la commune Tourine, au S. E. par celle de Latinne, au S. par celle de Marneffe, au S. O. par celle de Ville-en-Hesbaye, et à l'O. par la commune d'Avennes.

Cette commune a pour dépendances les hameaux de Brivioule et de Baugnée.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est traversé de l'E. à l'O. par la Méhaigne. Il est également arrosé par le Ris d'Ardenne, qui verse ses eaux dans la Méhaigne.

SOL : L'aspect du terroir présente un grand nombre d'inégalités; le chef-lieu de la commune, dans toute sa longueur, est assis sur un banc de marne peu productif. La couche végétale varie de 4 à 7 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en blé, pommes de terre, fruits, plantes oléagineuses et fourrages. On se sert pour engrais du fumier naturel, de cendres de Hollande, de la chaux et de la marne. On élève dans cette commune des chevaux et des bêtes à cornes. Beaucoup de volaille. Lapins et renards; canards sauvages. On pêche dans la Méhaigne des brochets, des anguilles et des écrevisses. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 648 habitans.

HABITATIONS : On remarque dans cette commune un château d'une architecture moderne. Presque toutes les maisons sont construites en bois et argile, et couvertes en chaume. Une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par la Méhaigne; une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne voie romaine passe à peu de distance et au N. de la commune. Les chemins vicinaux sont praticables pendant toute l'année. Il y a un pont sur la Méhaigne.

BRANCHE-PLANCHART, dépendance d'Ans-et-Glain.

BRANDENHOVEL, dépendance de la commune de Moresnet.

BRASSINE-AU-PONT, dépendance de la commune de Sprimont.

BRASSINES, dépendance de la comm. de Bombaye.

BRESSOUX, dépendance de la comm. de Grivegnée.

BRIALMONT, dépendance de la commune de Tilf.

BRIALMONT, dépendance de la commune de Chênée.

BRIVIOULE, dépendance de la comm. de Braive.

BRIX-HELEPREZ, dépendance de la commune de Forêt.

BROCKBACH ou BACQ, ruisseau prenant sa source à Waldborn (Prusse), et va se jeter dans la Gueule, au S. de Moresnet.

BROCKERBACH ou BROUCK, ruisseau

qui prend sa source dans les étangs du château de Broich, territoire de Montzen, et va se perdre dans la Gueule, vers Moresnet.

BROU (EN), dépendance de la comm. de Limbourg.

BROUCK, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

BROUCK (HAUTE ET BASSE), dépend. de la commune de Forêt.

BROUCK, dépendance de la commune de Thys.

BROUCK. *Voyez* BROCKERBACH.

BROUN, dépendance de la commune de Moresnet.

BRUCK, dépendance de la commune de Marneffe.

BRUME, dépendance de la commune de Fosse.

BRUN, dépendance de la commune de Chevron.

BRUS, dépendance de la commune de Glons.

BRUT, dépendance de la commune de Lierneux.

BRUT, dépendance de la commune de Chevron.

BRUWIÈRE ou BRUYÈRE (LA) dépendance de la commune de Mortier.

BRUYÈRE (A LA), dépendance de la commune de Fraipont.

BRUYÈRES, dépendance de la commune de Cerexhe-Heuseux.

BRUYÈRES, dépendance de la comm. de Xhendelesse.

BRUYÈRES, dépendance de la comm. de Battice.

BRUYÈRES, dépendance de la comm. de Beaufays.

BRUYÈRES (LES), dépendance de la commune de Jupille.

BRUYÈRES (LES), dépendance de la commune de Grivegnée..

BRUYÈRES (LES PETITES), dépendance de la commune de Chênée.

BUAY, ruisseau qui arrose la commune de Meeffe.

BUCK, dépendance de la commune de Marneffe.

BUISSON-COSMAN, dépendance de la commune d'Odeur.

BURDINAL (LE), ruisseau prenant sa source au centre de la comm. de Burdinne, arrose la Montzée, Visoul, Oteppe, Marneffe, et va se perdre à Hucorgne dans la Méhaigne.

BURDINNE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. d'Avennes, de l'arrondissement et à 3 lieues N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Le Burdinal, ruisseau qui prend sa source à Waret-l'Évêque, traverse le territoire de Burdinne, et va se perdre dans la Méhaigne à Hucorgne; en hiver ce ruisseau déborde et inonde les prés avoisinant son cours.

SOL : Assez élevé, coupé de collines; terrain argilo-schisteux et siliceux.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent annuellement en 1,500 rasières de froment, 600 de seigle, 400 d'épeautre, 200 d'orge, 1,100 d'avoine, 150 de fèves, pois et vesce, 200 de colza et autres semences oléagineuses. Quelques prairies peu étendues d'une mauvaise qualité. On sème beaucoup de trèfles. Les fourrages se consomment dans la commune. Légumes en suffisante quantité pour la consommation. Différentes espèces de choux, betteraves, navets, pois. Poires, pommes, cerises; diverses espèces de prunes, etc. Un bois de 20 bonniers, peuplé de bois blancs, de peupliers du Canada; ces derniers dominent. On y trouve aussi quelques bois taillis composés de chênes. On coupe le bois futaie après 30 ans. On récolte la camomille, le coquelicot, la bardane, la mauve, le pas-d'âne et quelques autres plantes médicinales.— Élèves de chevaux qui se vendent à l'étranger; bêtes à cornes en petit nombre; moutons, quelques porcs. Peu de volaille, poules et canards. Lièvres, perdrix, renards. Les bêtes à laine livrent annuellement au commerce 600 toisons, savoir : 400 de laine fine et 200 de laine grossière, du poids de 4 livres du pays. Pour améliorer la race indigène, M. P. L. Eloy, bourgmestre de cette commune, se propose de faire venir du Leicester un troupeau de 50 à 60 moutons. — Peu de beurre. Exportation de céréales.

POPULATION : 811 habitans.

HABITATIONS : La plupart sont construites en bois et argile, couvertes en chaume; une vingtaine au plus en pierre et briques, couvertes en ardoises ou pannes; elles sont disséminées. Il y a une école primaire et un pensionnat de demoiselles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Trois métiers à tisser le chanvre et le lin grossier, à l'usage de la commune. Deux moulins à farine, dont un mû par le vent et un par l'eau; deux moulins à huile mûs par des chevaux; une brasserie, une fabrique de sirop de pommes, une fabrique de drêche munie d'un seul séchoir activé accidentellement.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux de difficile exploitation; ils ne sont praticables pour les voitures que pendant 6 mois de l'année; en hiver on effectue les transports à dos de cheval, ce qui entraîne beaucoup de frais; on paie environ 50 cents pour le transport d'une rasière de grains.

BURDO-CUISINE, dépendance de la commune de Housse.

BURMONTIGE, dépend. de la comm. de Ferrières.

C

CABENTE, dépendance de la commune de Villers-le-Bouillet.

CAHOTTE, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

CALAMINE (ÉTABLISSEMENT DE LA) dépendance de la commune de Moresnet.

CALVAIRE, dépendance de la ville de Liége.

CAMPAGNE (LA), dépendance de la commune de Hermalle-sous-Argenteau.

CAMPAGNE, dépendance de la comm. de Trembleur.

CAQUEHU ou CACHUS, dépendance de la commune de Verlaine.

CARDEL, dépendance de la commune de Welkenraedt.

CARRIÈRES ou CARRIÈRE-SAUVAGE, dépendance de la commune de la Reid.

CASMATROIE, dépendance de la commune de Chaudfontaine (5e section).

CASMATROIE, affluent de la Vesdre.

CATINA, dépendance de la commune de Fraipont.

CELLE (BOIS DE), dit de Chokier, dépendance de la commune de Chokier.

CELLES, commune du canton et à 1 lieue 3/8 S. de Waremme, de l'arrondissement et à 5 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Waremme, à l'E. parcelles de Bovenistier et de Viemme, au S. elle touche aux territoires des communes de Borlez et de Waleffes, et à l'O. à ceux de Hollogne-sur-Geer et de Grand-Axhe.

Les six hameaux suivans dépendent de cette commune : Labia, la Folie, Faime, Saive, Termogne, Sainte-Anne.

SOL : Le territoire présente une surface assez unie ; la terre est argileuse, médiocrement grasse, rouge à la vue, et présentant un grain plus ou moins fin, susceptible d'être facilement divisé, et par conséquent très-propre à la végétation. La profondeur de la couche végétale varie de 9 à 11 pouces.

AGRICULTURE : On récolte annuellement 3,500 rasières de froment, 2,700 de seigle, 300 d'orge d'hiver, 300 d'orge d'été, 4,400 d'avoine, 200 d'épeautre, 480 de féveroles, 60 de vesce, 50 de navette, 15 de semences de trèfle. Prairies artificielles où l'on cultive le trèfle de Hollande. Les fourrages, quoique abondans, se consomment sur les lieux. Pois, haricots, pommes de terre, panais, oignons, scorsonère, poireaux, céleris, asperges, carottes, épinards, oseille, choux de bonne qualité. Une assez grande quantité de pommes, poires et cerises dont une partie se vend aux marchands

fruitiers. On se sert pour engrais de la marne. Il y a un petit bois d'une superficie de 2 bonniers 80 perches, peuplé de chênes, de sapins et de bois blanc. Les prairies sont ornées de rangées de peupliers et de bouquets de frênes, d'ormes et de bouleaux. On récolte la camomille, le pavot, etc. En 1830 la commune comptait environ 109 chevaux propres au roulage et au service de l'artillerie, 82 poulains, 137 bêtes à cornes, 90 veaux, 1,000 moutons, 170 porcs. On y soigne peu l'éducation des abeilles. Lièvres, perdrix, cailles en assez grand nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 766 habitans.

HABITATIONS : 6 maisons particulières, 16 fermes, 97 habitations rurales, 10 cabanes; quelques-unes construites en pierre et briques, le reste en argile et en bois, et couvert en chaume; 1 église, 2 chapelles, 1 école.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte 18 chemins vicinaux, généralement mauvais en hiver.

CENSE-ROUGE, dépendance de la commune d'Ougrée.

CEREXHE-HEUZEUX, commune du canton et à 1 lieue N. O. de Fléron.

Elle est bornée au N. par la commune de Tignée, à l'E. par celles de Trembleur et de Mortier, au S. par la commune de Melin, et à l'O. par celle d'Évegnée.

Les dépendances de cette commune sont: Bruyères, Faweteau, Grand-Bois, Gueldre et Way.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Bolland sépare cette commune de celles de Melin, Mortier et Trembleur. Le terroir est aussi arrosé par un petit ruisseau qui prend sa source au village de Blehen (commune de Lens-Saint-Remy) et vient se perdre à Cerexhe-Heuzeux, dans le Bolland.

SOL : Terrain inégal, de nature caillouteuse, argileuse, sablonneuse; la couche végétale de 9 à 14 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine, épeautre, trèfle, fourrages, légumes et fruits, tels que pommes, poires, cerises et noix. L'essence des bois taillis est composée de chênes et charmilles, surmontés d'une haute futaie d'une très-belle végétation. On élève des chevaux. On compte environ 230 bêtes à cornes, et 4 troupeaux de moutons dont la réunion donne 355 têtes.

POPULATION : 800 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 70 maisons, et les hameaux un nombre à peu près égal; quelques-unes sont assez régulièrement construites.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie des habitans, parmi lesquels il n'y a qu'un petit nombre de cloutiers, menuisiers et tisserands. — 1 filature de laine, 1 foulerie, mues par le ruisseau de Bolland.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route; 37 chemins vicinaux y aboutissent; ils sont d'une difficile exploitation pendant les temps pluvieux.

CERFONTAINE, dépendance de la commune de Charneux.

CHAFFOUR (LE), dépendance de la commune de Flémalle (Haute).

CHAFOUR, dépendance de la commune de Bombaye.

CHAHALLE, dépendance de la commune de Ferrières.

CHAINEUX, dépendance de la commune de Battice.

CHALAIS ou CHALET, dépendance de la commune de Fise-Fontaine.

CHALBOT, dépendance de la commune de Thimister.

CHALET, ruisseau qui arrose la commune de Fise-Fontaine.

CHALIFONTAINE, dépendance de la commune de Theux.

CHALLES, dépendance de la commune de Stavelot.

CHALSÈCHE, dépendance de la commune de Theux.

CHAMBRALE, dépendance de la commune d'Aywaille.

CHAMONT, dépendance de la commune de Thimister.

CHAMP-DE-BONSALLE ou BOUSALLE, dépendance de la commune de Ben-Ahin.

CHAMP-DE-BURES, dépendance de la commune de Ramet-Yvot.

CHAMP-DE-HARRE ou DE HERON, dépendance de la commune de Chevron.

CHAMP ou CHANT-DES-OISEAUX, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

CHAMP-DES-PIERRES, dépendance de la commune de Wanne.

CHAMP-DE-WOOZ, dépendance de la commune de Bilstain.

CHAMPIA, dépendance de la commune de Wanze.

CHAMPIA, ruisseau prenant sa source dans le bois de Champia, arrose la commune de Wanze.

CHAMPIOMONT, dépendance de la commune de Charneux.

CHAMPS-DES-OISEAUX, dépendance de la commune de Sprimont.

CHANTOIRE, dépendance de la commune d'Andrimont.

CHANTRAINE, dépendance de la commune de Magnée.

CHANTRAINE, dépendance de la commune de Mortroux.

CHANTRENE, dépendance de la commune de Warnant.

CHANXHE, dépendance de la commune de Sprimont.

CHAPEAUVILLE, dépendance de la commune de Vottemme.

CHAPEAUVILLE-TRIBOUILLE dépendance de la ville de Liége.

CHAPELLE (LA), dépendance de la commune de Tavier.

CHAPELLE-AU-CHÊNE, maison isolée, dépendance de la commune de Chapon-Seraing.

CHAPELLE-AUX-BRUYÈRES, dépendance de la commune de Battice.

CHAPON-SERAING, commune du canton et à 3/4 de lieue N. O. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune d'Aineffe, à l'E. par celles de Seraing-le-Château et de Verlaine, au S. par celles de Fise-Fontaine et de Warnant, et à l'O. par celle de Vaux-Borset.

Cette commune est divisée en deux sections : la Bourlotte et Chapon-Seraing. Elle n'a pour dépendance qu'une maison isolée dite *la Chapelle-au-Chêne*.

HYDROGRAPHIE : Un étang ou abreuvoir à fond argileux, situé au centre de la commune.

SOL : Égal; argileux, contenant de la marne de différentes espèces; l'espèce grasse et crayeuse est exportée à Andennes pour la fabrication de la faïence.

AGRICULTURE : Les récoltes annuelles consistent en 1,200 rasières de froment, 600 de seigle, 300 d'épeautre, 300 d'orge, 1,000 d'avoine, 120 de féveroles; quelques prairies artificielles en trèfle, dont les dépouilles sont quelquefois insuffisantes. Les autres espèces de fourrages sont assez abondantes; une petite quantité se vend au marché. Plusieurs vergers sont plantés de pommiers, dont le produit se vend aux fabricans de vinaigre. Peupliers du Canada dont le bois sert aux constructions. — Un assez grand nombre d'élèves de chevaux qui alimentent les foires. Poules, dindons, canards, dont partie se consomme dans la commune, et partie est vendue dans les villes et communes voisines. Lièvres et perdrix en petit nombre; beaucoup de taupes, très-funestes à la culture des céréales. 300 moutons livrent au commerce une laine assez grossière, dont le principal débouché est à Tirlemont.

POPULATION : 315 habitans.

HABITATIONS : Construites pour la plupart en briques et pierre, quelques-unes en bois et argile, la plupart couvertes en chaume, un petit nombre en ardoises et pannes; agglomérées. Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de bétail et de chevaux. Ce dernier article est assez important. On exporte au marché de Liége et de Huy, des grains et des porcs. — 1 moulin à farine mû par le vent. 1 moulin à huile mû par des chevaux;

2 petites brasseries, 1 fabrique de drêche.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux qui communiquent avec Liége, Huy et les communes voisines. Depuis quelque temps les chemins vicinaux sont devenus d'une exploitation très-facile, au moyen des fossés et rigoles qu'on a creusés pour l'écoulement des eaux.

CHARLEROY, dépendance de la commune de Wihogne.

CHARNEUX, commune du canton et à 3/4 de lieue N. de Herve.

Elle est bornée au N. par les communes de Warsage, Aubel et une partie de Clermont, à l'E. par cette dernière, celles de Thimister et de Battice, et à l'O. par la précédente, par celles de Julemont et de Neuchâteau.

Cette commune a pour dépendances les hameaux de Sauvenière (la), Prévôt (le), Warrimont, Basse-Berwinne, Bebronne, Bois-del-Fiesse, Bougnoux, Cerfontaine, Bouxhemont, Champiomont, Fawes, Faweux, Ferme-Château, Fosselette, Grosseneux, Renoupré, Sironval, Thier-Desfawes, Trou-Spineux, Monty, Hesselle, Longbroux, La Cour, Cour-Nélis, Halleux, Hameval, Hayes (les), Houilleux, Iffiet, Larbuisson, Plenesse, Roisleux, Rossenfosse, Rouaux, Wadeleux, Vivier, Asse et Val-Dieu.

HYDROGRAPHIE : La Berwinne coule dans la direction de l'extrémité N. de la commune; elle est encore arrosée par les ruisseaux d'Asse et de Monty.

SOL : Dans plusieurs endroits les pentes sont très-rapides; le terrain est généralement formé de couches argileuses d'une couleur brunâtre, mêlées au silex et reposant sur un fond marneux stratifié avec des schistes.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine et épeautre. Les légumes y sont cultivés avec soin. Les vergers sont plantés d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers, cerisiers, etc., d'une belle végétation. L'essence des bois taillis est mêlée de charmilles, bouleaux, noisetiers et chênes; l'aménagement se fait à 12 ans. On y élève des chevaux pour la culture. Il s'y trouve 94 moutons.

POPULATION : 2,264 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 60 maisons bien construites et agglomérées. On remarque, aux confins du territoire, l'ancienne abbaye dite *Val-Dieu*, d'une construction solide, mais d'un accès difficile à cause de sa situation. On distingue encore dans la commune le château de Beauregard et celui de Charneux, qui ne sont, proprement dit, que de bonnes habitations. 2 écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans s'adonnent à l'agriculture. Il y a une fabrique de draps contenant une chaudière à teindre la laine, une foulerie de draps, composée de deux machines à laine, une presse hydraulique, une filature de laine, des tables à tondre et des métiers à tisser. Les tables à tondre sont activées par un moulin à bras; la filature et la foulerie sont mues par l'eau. La commune possède en outre 3 filatures de laine, dont une est mue par le ruisseau de Monty et les deux autres par la Berwinne; 1 moulin à farine activé par l'eau. Il s'y tient annuellement une foire, le 25 novembre. Un marché hebdomadaire le mercredi.

ROUTES ET CHEMINS : Le chef-lieu est éloigné d'environ 3/4 de lieue S. de la grande route d'Aix-la-Chapelle à Liége; 85 chemins vicinaux, dont le principal est celui de Herve à Aubel, aboutissent à la commune; ils sont en tout temps d'une difficile exploitation.

CHARNEUX, dépendance de la commune de Jalhay.

CHARNEUX, dépendance de la commune de Fraipont.

CHATEAU, dépendance de la ville de Stavelot.

CHATEAU-CRÈVECOEUR, dépend. de la commune de Battice.

CHATEAU-DE-THISNE, dépendance de la commune de Thisne.

CHATIFONTAINE, dépendance de la commune de Theux.

CHAT-QUEUE, dépendance de la commune de Seraing.

CHAUD-CHAMP, dépendance de la commune de Nessonvaux.

CHAUDFONTAINE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. O. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues S. S. E. de Liége.

Les dépendances de cette commune sont: Baserie, Bois-au-haut-de-Rochette, Lemtrée, Ninane, Paillette, La Rochette, Ster et Sur-le-Bois.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre, encaissée entre des collines pittoresques, et roulant sur un lit de cailloux et de fragmens de rochers, arrose le riant vallon de Chaudfontaine, du S. E. au N. O.; ses bords, très-escarpés, offrent de belles coupes géologiques. Un grand nombre d'usines sont alimentées par ses eaux; elle reçoit, au hameau de La Rochette, un petit courant d'eau qui prend sa source à Romsé, au N. de la commune.

EAUX MINÉRALES : Les eaux thermales de Chaudfontaine sont très-fréquentées : d'après M. Villenfagne Ingihoul, leur antiquité remonterait à l'année 1250. Toutefois ce n'est qu'en 1676, qu'un particulier nommé Simon Sauveur y construisit un petit bâtiment pour son usage; en 1713, on jeta les fondemens de l'Hôtel des Bains, dans lequel les eaux thermales, jaillissant d'une source voisine, viennent se distribuer. Plus tempérées que celles d'Aix-la-Chapelle et de Borcette, limpides et inodores, elles ont une température constante de 32° 50; 100 livres ont donné 15 grains d'hydrochlorate de magnésie; 5 d'hydrochlorate de chaux; 88 de soude; 14 de sulfate de chaux; 91 de carbonate de chaux; 12 d'alumine et 15 de silice. Les propriétés médicinales des eaux de Chaudfontaine sont très-variées; elles conviennent dans les affections hypocondriaques, le scorbut, les obstructions du mésentère, du foie, de la rate, etc.

SOL : Partie entrecoupé de collines, partie en plaines; offrant une vallée boisée, dont l'aspect retrace un vaste jardin paysagé dans lequel serpentent les eaux limpides de la Vesdre. La partie du territoire qu'occupe le hameau de La Rochette, se rattache à une chaîne quartzeuse, composée de grès compacte ou quartz grenu, qui s'étend en largeur du S. E. au N. O., depuis Chênée jusqu'à La Rochette, et renferme, dans plusieurs endroits, des filons métalliques remarquables, de plomb et de fer sulfuré, dans une gangue de quartz noirâtre ou limpide et cristallisé, sous la forme primitive de la baryte sulfatée limpide, contenant de la chaux carbonatée et magnésienne. On trouve abondamment, dans une exploitation de fer oxidé jaune, peu éloigné du filon plombifère, de la baryte sulfatée concrétionnée d'un gris jaunâtre à l'extérieur et qui passe au brun dans l'intérieur. On y trouve aussi la chaux sulfatée cristallisée, la chaux carbonatée encrinitique, le quartz hyalin primitif, le jaspe schisteux, la chlorite commune, le fer sulfuré arsénical, le plomb phosphaté lamellaire, le cuivre sulfuré, le carbonate de chaux vert, azuré. Il y a des carrières considérables de grès schisteux à paver, plusieurs carrières de marbre rouge, bleuâtre, blanc, verdâtre. Au pied d'une colline de grès, sur la gauche de la Vesdre, se trouve un banc assez puissant formé entièrement d'encrinites.

AGRICULTURE : La quantité des céréales qu'on récolte annuellement, se compose de 600 à 700 hectolitr. de seigle, 2,400 à 2,500 d'épeautre, 300 à 350 d'orge, 2,100 à 2,300 d'avoine; on vend environ 300,000 kil. de foin par année au marché; on y cultive plusieurs espèces de pommes de terre; les pommes et les poires servent à la fabrication du sirop, qui remplace le beurre dans la classe peu aisée. Il y a des bois taillis dont le chêne et le bouleau forment les principales essences. Les coteaux et les vallons de cette charmante contrée offrent une végétation active où croissent en abondance les plantes suivantes : *statice elongata*, *dianthus carthusianorum*, *silene nutans*, *lychnis viscaria*, *lythrum salicaria*, *anemone ranunculoïdes*, *caucalis grandiflora*,

chenopodium vulvaria, impatiens noli tangere, lactuca virosa, cochlearia draba, stachys alpina, lolium tenue, festuca glauca, melica nutans, polypodium dryopteris, polypodium lobatum (Huds.), *aspidium lobatum* (Wild.), etc. On compte à peine 30 chevaux de trait dans cette commune. Le menu gibier y est assez rare; on n'y trouve que peu de lièvres et de lapins. La grande quantité de bois qui couvrent le territoire servent à abriter les renards, qui y sont assez nombreux. Le beurre et le fromage ne s'exportent point; la laine se vend aux marchands des environs.

POPULATION : 973 habitans qui parlent le français. L'affluence des étrangers qu'attirent les eaux de Chaudfontaine, répand parmi les habitans une honnête aisance et des mœurs très-affables.

HABITATIONS : Les habitations sont la plupart construites en pierre et en briques, couvertes en ardoises, en pannes, quelques-unes en chaume, agglomérées en partie, et en partie disséminées. Il y a 1 église et 1 école primaire.

On remarque à La Rochette, un château d'une architecture élégante, auquel se trouve annexé un établissement de mécaniques à filer la laine. Une grande et belle avenue conduit du château à Chaudfontaine.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 moulins à blé, 2 forges, 4 fabriques d'armes à feu, 1 laminerie de fer, 1 ferblanterie, 1 filature de laine; tous ces établissemens sont mûs par les eaux de la Vesdre et de son affluent. La filtration des eaux minérales de l'établissement des bains de Chaudfontaine, est opérée par une roue de 30 pieds de hauteur.

ROUTES ET CHEMINS : La route dite *Route Royale de la Vesdre,* longe la gauche de de cette rivière, et passe sur le territoire de la commune : elle communique avec Liége, Verviers, Spa, Aix-la-Chapelle, Stavelot et Malmedy. Il y a 3 ponts en bois et en pierre de taille.

CHAUMONT, colline située près de Polleur, aux bords de la Hoegne. On y trouve des blocs quartzeux que l'on exploite pour la confection de pierres meulières et creusets de hauts fourneaux à fondre le fer.

CHAUMONT, dépendance de la commune de Hermalle-sous-Huy.

CHAUMONT, dépendance de la commune de Clermont.

CHAUMONT-ET-FOND-DES-TAWES, dépendance de la commune de Romsée.

CHAUSSÉE, dépendance de la commune de Bierset.

CHAUSSÉE, dépendance de la commune de Loncin.

CHAUSSÉE, dépendance de la commune d'Odeur.

CHAUSSÉE, dépendance de la commune de Rocour.

CHAUSSÉE, dépendance de la commune de Villers-l'Évêque.

CHAUSSÉE, dépendance de Voroux-lez-Liers.

CHAUSSÈE, dépendance de la commune de Wihogne.

CHAUSSÉE-DE-BIERSET, dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

CHAUSSÉE-ET-CROUPET, dépendance de la commune de Fléron.

CHAUSSÉE-St-TROND, dépendance de la commune d'Alleur.

CHAUTHIER, dépendance de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

CHAUVEHEID, dépendance de la commune de Theux.

CHAUVEHEID, dépendance de la commune de Chevron.

CHAUWISTRÉE, dépendance de la commune de Daelhem.

CHAWETAY, petit ruisseau qui arrose la commune de Fraiture.

CHAWION, ruisseau qui prend sa source à Arbre-l'Épine, coule de l'E. à l'O., reçoit plusieurs filets d'eau et se jette dans le Wayai, au-dessus de Spixhe.

CHAYE, dépendance de la commune de Bas-Oha.

CHEFNEUX, dépendance de la commune de Wandre.

CHEFNEUX, dépendance de la commune de Cheratte.

CHEINHEZ, ruisseau qui prend naissance au hameau de Marché (Theux), longe le cours de la Hoegne, en coulant du S. au N., et va se perdre dans la même rivière sur la rive droite, près de la forge Thierry, sous Juslenville.

CHEMIN-DE-LA-CLEF ET BOIS-LE-MEUNIER, dépendance de la commune de Fléron.

CHÉNAC, ruisseau qui prend sa source dans la commune d'Olne, et va se jeter dans la Vesdre; il alimente quelques usines assez importantes.

CHÊNE (AU), dépend. de la ville de Liége.

CHÊNE (LE), dépendance de la commune de Hermalle.

CHÈNE-A-L'HUI, dépendance de la commune de Battice.

CHÊNE-A-LOUP, OU MIEUX **CHÊNE-A-L'OUXHE**, hameau de la commune de Battice. Il s'y trouve une carrière dont le sable, très-fin, doux au toucher, est employé par les plafonneurs : ce sable forme un dépôt horizontal inférieur aux silex, qui sont très-répandus dans les environs.

CHÊNÉE, commune du canton et à 1 lieue S. O. de Fléron.

Cette commune a pour dépendances : Beaufraipont, Gaillardmont, Lonneux, Mehégne et les Petites-Bruyères.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte et la Vesdre, dont la réunion s'effectue à peu de distance de cette commune, fertilisent son terroir et facilitent le commerce de transport avec les communes voisines. Le ruisseau de Wasar circule sur son territoire.

SOL : Montueux au N. et à l'E.; argileux, sablonneux ou caillouteux dans les autres parties. Au centre de la commune on remarque de beaux vallons. Récemment on a défriché une partie du terroir.

AGRICULTURE : On récolte des céréales, fruits et légumes. L'essence dominante des bois taillis, dont la superficie est d'environ 40 bonniers, est composée en grande partie de chênes. L'exploitation se fait tous les 13 ans. On compte dans la commune environ 56 chevaux, 134 vaches, 380 moutons et 102 porcs.

POPULATION : 1,688 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont plus ou moins bien construites. — Une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine mûs par l'eau, une verrerie, un laminoir.

CHÊNÉE (RUISSEAU DE), affluent de la rive gauche de la Vesdre.

CHÊNE-HOYEMONT, dépendance de la commune de Werbomont.

CHENESTRE, dépendance de la commune de Saint-André.

CHENEUX, dépendance de la ville de Stavelot.

CHENEUX OU **CHENNEUX**, dépendance de la commune de la Gleize.

CHENIER-LE-MOULIN, dépendance de la commune de Hucorgne.

CHERATTE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. O. de Daelhem.

Elle est bornée au N. par la commune d'Argenteau, à l'E. par celles de Saint-Remy, Housse et Saive; elle touche au S. au territoire de Wandre, et à l'O. par la Meuse.

Cette commune a pour dépendances : Barchon, Basse-Cheratte, Chefneux, Chertal, Corinhez, Communes (les), Hoignée, Pétoumont, Sabarez et Sartag.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Meuse. Le ruisseau de Sainte-Julienne, qui prend sa source dans la commune d'Évegnée, circule sur une faible partie du territoire. Le ruisseau de Bolland longe le hameau de Barchon.

SOL : Une partie du territoire est située dans le bassin de la Meuse; le reste du sol s'étend en pente rapide. Quelques rochers dépouillés de toute végétation apparaissent épars. Le terroir se compose d'une terre d'alluvion, et d'une terre argileuse mêlée de schiste. La profondeur de la couche végétale varie de 5 à 18 pouces.

AGRICULTURE : On récolte des grains de toute espèce : fourrages, légumes et fruits, tels que pommes, poires, noix et cerises. Il se trouve dans la commune un coteau où l'on cultive la vigne. Les bois taillis reposent sur un sol pierreux; l'essence est mêlée de chênes, noisetiers et charmilles;

l'aménagement se fait tous les 12 ans. On élève des chevaux pour le labour; il se trouve dans la commune 350 moutons.

POPULATION : 1,918 habitans.

HABITATIONS : On remarque dans cette commune un château d'une construction ancienne et régulière, et 6 maisons particulières bien bâties.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie des habitans consistent dans l'agriculture, la fabrication des platines pour les armes à feu, et l'exploitation des houillères, qui donnent lieu à un commerce assez considérable. Quelques habitans s'occupent aussi de la fabrication des draps. — 2 moulins à farine, 2 fouleries, mûs par l'eau; 1 fabrique de draps.

ROUTES ET CHEMINS : 14 chemins vicinaux généralement praticables en toute saison.

CHERATTE (BASSE), dépendance de la commune de Cheratte.

CHERMONT, dépendance de la commune de Chèvremont.

CHERTAL, dépendance de la commune de Herstal.

CHERTAL, dépendance de la commune de Hermalle.

CHERTAL, dépendance de la commune de Cheratte.

CHESSION, dépendance de la commune de Lorcé.

CHEVAHEID. *Voyez* CHAUVEHEID.

CHÈVREMONT (CHIÈVREMONT), hameau de la commune de Vaux, remarquable par les ruines de l'antique château de Chèvremont, célèbre dans les fastes du pays de Liége. Cette forteresse, située aux bords de la Vesdre, s'élevait sur un rocher escarpé, dont l'accès était impraticable. Par sa position formidable, qui dominait la ville de Liége, ce château devint le repaire des brigands qui infestaient la contrée et qu'entretenait le seigneur de Chèvremont, issu de la race des rois Francs. On tenta à plusieurs reprises, mais inutilement, de se défaire de voisins aussi incommodes, jusqu'à ce que l'évêque Notger parvint à s'emparer du château, par stratagème: invité de se rendre auprès du châtelain pour administrer le sacrement du baptême, l'évêque introduisit à sa suite un grand nombre de vassaux armés et affublés d'habits sacerdotaux. Cette troupe déguisée eut à peine franchi les fortifications, qu'elle se précipita avec fureur dans toutes les parties du château, et en peu de temps le détruisit de fond en comble.

CHEVRON, commune du canton et à 3 lieues 1/2 O. de Stavelot, de l'arrondissement et à 7 lieues S. S. O. de Verviers.

Elle est bornée au N. par la commune de Lorcé, à l'E. par celle de Rahier, au S. par les communes de Bras, Grand-Menil et Harre, et à l'O. par la commune de Werbomont.

La commune est divisée en 4 sections qui se composent des hameaux suivans : Bru-Neuville et Bierleux; Chauveheid, Forges et Neucy; Habiémont, Pixheu et Champ-de-Harre.

HYDROGRAPHIE : La commune est située sur la rive droite de la Lienne, qui arrose le territoire. Il y a, au hameau de Bru-Neuville, des eaux minérales ferrugineuses qui jaillissent dans un petit vallon. Les eaux de cette source ont joui d'une grande renommée : on les exportait en quantité considérable sous le nom de *Pouhon de Spa*, dont les propriétés seraient à peu de chose près analogues. Le docteur Ash assure que leur usage en médecine est identique. Cette fontaine, qui appartenait autrefois au prince de Stavelot, a été détruite à l'époque de la révolution française : elle n'a pas été rétablie depuis.

SOL : Montueux, coupé de vallons; terrain marécageux et rocailleux; offrant le schiste-ardoise et la tourbe des marais. Les schistes-ardoises sont exploités dans trois carrières : on les emploie comme moellons, spécialement à Spa et à Chevron; dans le commerce, ils sont connus sous le nom d'ardoises de Spa et de Chevron.

AGRICULTURE : Terrain peu fertile, ne produisant que du seigle, de l'avoine et des pommes de terre; fourrages en petite quantité; point de légumes ni d'arbres fruitiers.

Bois taillis peuplés de chênes, ormes, bouleaux et charmilles; les arbres de haute futaie sont rares.—Peu de chevaux employés au labour; bêtes à cornes, porcs, moutons. Lièvres en petit nombre. — Laine, beurre; peu de miel et de cire.

POPULATION : 759 habitans.

HABITATIONS : 161 habitations rurales, bâties en moellons et en argile; elles sont couvertes en grosses dalles, ce qui leur donne un aspect tout particulier. Les toits, presque plats, y servent en automme de séchoirs pour les grains; les habitations sont disséminées. Cette commune possède 1 église, 2 chapelles, 1 maison communale et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exploitation de trois carrières d'ardoises, et d'un peu de tourbe; 2 moulins à farine mûs par l'eau.

ROUTES ET CHEMINS : Un chemin vicinal conduisant à Stavelot assez bien entretenu par les habitans; 1 pont en pierre sur la Lienne.

CHEVRONHEID, dépendance de la commune de la Gleize.

CHICHEN, dépendance de la commune de Theux.

CHICK-CHACK, dépendance de la ville de Verviers.

CHIFFET, dépendance de la commune de Clermont.

CHINAC, dépendance de la commune d'Olne.

CHINAUX (LES), ruisseau qui prend naissance sur le territoire de Forêt, au S. O. du hameau de Troz, coule du S. O au N., et se perd dans la Vesdre près de Prayon.

CHINRU, dépendance de la commune de Polleur.

CHINRU, dépendance de la commune de Theux.

CHOKIER, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Seraing.

Elle est bornée au N. par la commune de Mons, à l'E. par celle de Flémalle (Haute), au S. par la Meuse, et à l'O. par la commune de Horion-Hozémont.

Les dépendances de cette commune sont: Au-Trokay, Le Château, Ferme-d'Othept, et Ferme-Isolée.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est longée au S. par la Meuse, dont la navigation forme la principale richesse des habitans.

SOL : Terrain fort inégal, offrant du côté de la Meuse des masses de rochers nus et très-escarpés; la nature du sol est argilo-schisteuse, pierreuse, et dans plusieurs endroits marécageuse. Sur le bord de la Meuse, se trouve une caverne qui renferme un grand nombre d'ossemens et d'espèces nouvelles qui toutes n'ont pas encore été bien déterminées. On rencontre dans cette localité, du fer sulfuré dodécaèdre, du fer sulfuré icosaèdre, du plomb carbonaté laminiforme, de la chaux carbonatée primitive, de la chaux carbonatée mixte, de la chaux carbonatée aciculaire, de la chaux fluatée cubique, de la chaux sulfatée trapézienne, du quartz hyalin prismé limpide, du quartz hyalin rubigineux, etc.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, épeautre, orge, avoine, trèfles, fourrages, légumes et fruits de diverses espèces, tels que pommes, poires, prunes, noix et cerises. Quelques coteaux sont plantés de vignes qui ne produisent qu'un vin de médiocre qualité. Les bois taillis, situés la plupart sur un terrain schisteux et pierreux en pente très-rapide, sont peuplés d'essences de chênes, charmilles et coudriers. On les exploite en coupes réglées dont l'aménagement se fait tous les 12 ans. On y fait des élèves de chevaux pour l'agriculture. Il se trouve un nombreux troupeau de moutons dans la commune.

POPULATION : 451 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 75 maisons dont la plupart sont d'une assez bonne construction. 1 école primaire. Parmi le grand nombre de châteaux qui décorent les bords enchanteurs de la Meuse, il en est peu qui, par la beauté et la variété des sites environnans, présentent un plus riche sujet d'études pour le paysagiste que le château de Chokier. Majestueusement assis sur le rocher qui lui sert de base, et dont la forme ressemble à une pyramide renversée,

ce château domine de deux côtés le cours de la Meuse, qui lui offre à perte de vue un amphithéâtre de collines et de montagnes tapissées de verdure, et couronnées de rochers dont les teintes mêlées de gris, de blanc et de noir, nuancent des tableaux ravissans. Sur un autre point se développent des plaines fertiles, des coteaux garnis de vignobles, des maisons de campagne, des châteaux, et des usines dont l'activité vivifie tous les environs.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'agriculture, la fabrication et le commerce de chaux, le commerce de charbon de terre, des bois de construction, et la construction des bateaux. — Un chantier de construction, des dépôts de houille, 3 brasseries, 1 fabrique de minium, 2 fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Huy traverse la commune. Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver.

CIPLET, commune du canton et à 1/2 lieue S. de Ciplet.

Elle est bornée au N. par la commune de Moxhe, au N. E. par celle d'Avennes, à l'E. par celle de Ville-en-Hesbaye, au S. par la commune de Burdinne, et à l'O. par celle d'Avins.

Cette commune a pour dépendances la Neuville, Hollogne, Tombeux et Trou-des-Chiens.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne établit la limite entre cette commune et celle d'Avennes. Le terroir est arrosé par les ruisseaux de Neuville et de Ciplet : le premier prend sa source au hameau de Neuville, et le second à l'endroit dit *Trou-des-Chiens* et se jette dans la Méhaigne, après avoir traversé une petite partie du territoire d'Avennes.

SOL : La surface est d'un aspect assez généralement égal ; vers Burdin le sol s'exhausse et forme un beau plateau. Les élémens qui forment le terrain sont l'argile et la marne. Il y a quelques parties caillouteuses, et les environs du cours de la Méhaigne sont de nature marécageuse. La profondeur de la couche végétale varie généralement de 6 à 8 pouces.

AGRICULTURE : On récolte du blé, des plantes oléagineuses, des fourrages et des pommes de terre. On cultive principalement dans les vergers les pommiers et les poiriers.

POPULATION : 719 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont plus ou moins bien construites.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie consiste dans l'agriculture ; 1 moulin à farine mû par eau ; 1 brasserie.

CIPLET (RUISSEAU DE), prend sa source à l'endroit dit *Trou-des-Chiens* (commune de Ciplet), et se jette dans la Méhaigne, après avoir traversé une partie du territoire d'Avennes.

CLAMODAR ou CLEMADEAU, dépendance de la commune de Villers-le-Temple.

CLAVIÈRE, commune du canton et à 3 lieues S. de Nandrin.

Elle est bornée au N. par les communes de Modave, Linchet, Terwagne, Seny et Warzée, à l'E. par celles de Dende (grand-duché de Luxembourg) et d'Ocquier, au S. par le territoire de la commune de Bonsin, et à l'O. par les communes de Bois-Borsut et d'Avins.

Les dépendances de cette commune sont : Atein, Ochain, Pair, Petit-Bois, Pontoz, Vai, Valtibiémont et Vervoz.

HYDROGRAPHIE : Le Hoyoux longe une faible partie de son territoire, dont l'intérieur est arrosé par quelques petites sources.

SOL : Terrain fort inégal ; la pente des coteaux sur divers points est très-rapide. Le sol renferme de l'argile douce de couleur fauve, quelquefois mêlée de pierres et de marne noire. Les terres les moins fertiles se composent d'une terre végétale glaiseuse, humide, et dans plusieurs endroits pierreuse et schisteuse. Généralement la profondeur de la couche végétale varie de 5 à 12 pouces.

AGRICULTURE : On récolte seigle, épeau-

tre, avoine, orge, trèfle, pois, vesce, fourrages, légumes et fruits, tels que pommes, poires, prunes, noix et cerises.

Les bois se composent de taillis en partie mêlés de futaie. Les coupes ne sont pas réglées. L'essence dominante consiste en chênes, charmilles et bouleaux. Les chevaux élevés dans la commune sont destinés au labour; on y élève également du gros bétail; il s'y trouve 15 troupeaux de moutons.

POPULATION : 610 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 12 maisons, le village d'Ochain 45, en général d'une construction assez solide. Le château d'Ochain est vaste et d'un goût sévère. Les châteaux de Vervoz et de Ponton n'ont rien de remarquable : ils ne peuvent être considérés que comme des habitations commodes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'agriculture et l'exploitation des bois. Quelque commerce de bétail; 1 moulin à farine mû par le Hoyoux, et 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route. On y compte 28 chemins vicinaux de difficile traversée à cause de l'inégalité du terrain.

CLERMONT, commune du canton et à 2 lieues N. de Verviers.

Cette commune a pour dépendances Bach, Bardach-Chiffet, Couve, Crawhez, Ecoles, Froid-Thier, Counhaye, Haye-Dresse, Hayes, Lohirville, Pierreux, Sante, Sclassin, Vlamerie et Voie-Grande.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la Berwinne, qui prend naissance sur son territoire, un peu à l'O., et de là, se dirigeant au N., reçoit à sa droite les ruisseaux de la Trappe et de Jean-Ouri, dont les sources sont au N. E.; au S. la commune donne naissance au ruisseau de Bilstain, affluent de la Vesdre. 3 étangs ou réservoirs pour les usines, alimentés par les eaux de la Berwinne et du Bilstain.

SOL : La commune de Clermont forme, avec celle de Battice et Thimister, un bassin bitumінifère, qui a son issue au N. Elle est traversée de l'O. à l'E. par une colline dont le versant septentrional est assez raide, et qui, s'inclinant au S., sépare la section de Lohirville du reste de la commune. Le terrain est très-varié; il offre de l'argile, du sable, du calcaire, du grès, de la marne. Il y a des carrières de grès, de calcaire, et des mines de houille, en exploitation; ces dernières sont souvent revêtues de silex pyromaques, bruns ou noirs, et de cailloux roulés.

AGRICULTURE : Les fourrages sont à peine suffisans à la consommation; peu de légumes ou herbes potagères : pommes de terre, choux. Pommes et poires dont une petite quantité alimente les marchés. Frênes, peupliers du Canada. Vergers enclos de haies composées des essences de chêne, hêtre, frêne. — Chevaux propres à l'artillerie et au labour; vaches et porcs que fournit la Hesbaye et que les habitans de cette commune engraissent pour leur propre consommation et pour le commerce. Il règne souvent une maladie très-funeste au bétail. Fort peu d'abeilles; quelques lièvres. — Beurre dont une partie se vend aux marchés d'Aubel, de Verviers et de Herve; fromage qui s'exporte en France et en Allemagne; un peu de miel, et de cire.

POPULATION : 1,031 hommes, 1,101 femmes, total : 2,132 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, en briques, en bois et argile; couvertes en chaume, pannes et ardoises; agglomérées dans le chef-lieu. 1 chapelle, 2 écoles, 1 artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 115 métiers à tisser le drap; une fabrique de poudre, où une explosion a eu lieu en 1823 et en 1829. 1 fabrique de sirop; 2 moulins à farine mûs par eau, 1 briqueterie, 1 four à chaux, 1 carrière de pierres de taille; carrières de grès, en exploitation. — 2 foires, une le 3me mardi de novembre, pour la vente du bétail, et l'autre le 24 juin, pour le commerce des moutons et de quelques instrumens aratoires; l'une et l'autre ne dure qu'un jour.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune. Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

CLERMONT, commune du canton et à 2 lieues N. N. O. de Nandrin.

Elle est bornée au N. par la commune d'Eben, au S. par les villages de Saint-Severin et d'Yernée.

Ses dépendances sont: Au-Pré, Au-Sart, Aweihoux, Chamont, Converterie, Fontaine, Haledet, Magnery, les Granges et Parfondry.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée par le ruisseau d'Yernée.

SOL : La plus grande partie du territoire est montueuse et couverte de bois. La profondeur de la couche végétale varie d'un à quatre décimètres.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, méteil, épeautre, avoine, trèfle, fourrages, légumes, fruits, et bois dont l'essence est mêlée de chênes, charmilles, noisetiers et bouleaux, surmontés de quelques hêtres et chênes de haute futaie. L'aménagement se fait à 14 ou 15 ans.

POPULATION : 490 habitans.

HABITATIONS : Les habitations sont d'une construction médiocre.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie; 1 moulin à farine situé sur l'Yernée.

ROUTES ET CHEMINS : La commune s'étend depuis le lit de la Meuse jusqu'à la chaussée de Liége à Givet.

CLOSTEN, dépendance de la commune de Welkenraedt.

COCHONS (ILE AUX), petite île qui se trouve près de Liége.

COINHEY (MAISON ISOLÉE), dépendance de la commune de Seny.

COINTE, dépendance de la commune d'Ougrée.

COIRFALISE, dependance de la commune de Louveignez.

COKAI-FAGNE, dépendance de la commune de Sart.

COKAIHAYE ou COKAIHEY, dépendance de la commune de Lambermont.

COKAIKO, dépendance du village de Parfondvaux.

COLLINE-DE-TARGNON, dépendance de la commune de Forêt.

COLONSTER, dépendance de la commune d'Angleur. On trouve dans cette localité de la chaux carbonatée métastatique.

COLONSTER, ruisseau arrosant la commune d'Angleur; il fait mouvoir un moulin qui porte son nom.

COMBLAIN-A-LA-TOUR, dépendance de la commune de Fairon. On trouve dans cette localité de la baryte sulfatée trapézienne, laminaire et lamellaire.

COMBLAIN-AU-PONT, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. d'Aywaille.

Ses dépendances sont : Douxflamme, Fraiture, Géromont, Halleux, Hoyemont, Leliotte, Mont-et-Raideux, Olneux, Raideux, Rivage et la Solde.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par les rivières de l'Ourte et de l'Amblève, et par une petite fontaine qui se perd dans l'Ourte, à 60 mètres de sa source.

SOL : Inégal, argileux, reposant sur roche calcaire. La profondeur de la couche végétale est généralement de 6 pouces. On trouve dans cette localité la chaux carbonatée métastatique, la chaux carbonatée fétide, le plomb sulfuré granulaire.

AGRICULTURE : On récolte seigle, épeautre, méteil, avoine, pois, vesce, trèfle, foin, légumes, fruits. L'essence des bois est mêlée de chênes, aulnes, bouleaux, charmilles et noisetiers surmontés de quelques balivaux.

POPULATION : 1,393 habitans.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont d'une bonne construction.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole; 1 moulin à farine, 1 à battre le chanvre, mûs par le moyen des eaux.

COMBLES (SUR LES), dépendance de la commune de la Reid.

COMBLINAY, dépendance de la commune de Fairon.

COMBLINAY, ruisseau qui traverse la commune de Fairon, alimente le moulin

de son nom, et va se jeter dans l'Ourte, au-dessous du village de Comblain-à-la Tour.

COMMUNES (LES), dépendance de la commune de Cheratte.

CONINGSHEID, dépendance de la commune de Warsage.

CONVERTERIE, dépendance de la commune de Clermont.

COO (GRAND), village et dépendance de la commune de Stavelot, dans une île formée par les deux branches de l'Amblève. La cascade de Coo est produite par les eaux de la branche droite de l'Amblève, qui se précipitent du haut d'un roc schisteux en larges nappes argentées. Deux ponts, construits en bois et revêtus de terre et de rocailles, sont suspendus au-dessus des deux bras de la cascade, dont la bifurcation a creusé un lit profond dans la substance du roc. La tranchée que franchit le torrent a 6 à 7 aunes de largeur, sur 19 à 22 de hauteur. La configuration variée des roches qu'il rencontre dans sa course impétueuse, multiplie à l'infini les accidens des chutes d'eau, et donne même lieu, en quelques endroits, au singulier phénomène de jets d'eau naturels qui s'élancent en forme de gerbes.

Les environs de Coo offrent au voyageur des sites pittoresques qui lui rappellent quelques-unes des gorges des Alpes, ou des belles vallées de la Suisse. Les habitans, qui sont les plus pauvres de la contrée, se livrent exclusivement à la pêche; ils vendent à Spa des anguilles et des truites excellentes, que l'Amblève nourrit en quantité.

COO (PETIT), dépendance de la commune de Stavelot.

COQ-FONTAINE, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

COQ-FONTAINE (RI DE). *Voyez* LÉGIE.

COQUAI-FAGNE, dépendance de la commune de Sart.

CORINHEZ, dépendance de la commune de Cheratte.

CORINHEZ, dépendance de la commune de Housse.

CORIS, dépendance de la commune de Saint-André.

CORNEMONT, dépendance de la commune de Louveignez.

CORNESSE, commune du canton et à 3 lieues 1/2 N. O. de Spa, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 E. de Verviers.

Ses dépendances sont : Cromhaise, Fays-Groffontaine, Grandry, Lonneux, Nessonvaux, Noulez, Pont-de-Pepenster, Saint-Germain, Sante, Sclessin et Drolinval, dont les dépendances sont Cornesse, Denamont, Fond-de-Ville et Mort-Bon-Nom.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée au S. par la Vesdre, qui la sépare des communes de Theux et de Fraipont; et par le Grandry, qui prend sa source aux environs des hameaux de Cornesse et Sclessin. 2 étangs, dont un sert de réservoir à une fabrique de draps.

SOL : Élevé au N., bas et uni au S., le long de la Vesdre; entrecoupé de collines à l'E. et à l'O. Terrain schisteux dans beaucoup d'endroits; argileux, sablonneux et rocailleux dans le reste du territoire.

AGRICULTURE : On récolte froment, méteil, seigle, orge, avoine et fèveroles; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, panais, pois, fèves, choux et navets. Pommes, poires, prunes, abricots, dont la plus grande partie se consomme sur les lieux. Bois futaie et taillis, planté de chênes, hêtres, frênes et cerisiers : la coupe se fait de 10 à 14 ans. On y trouve une grande quantité de plantes médicales, telles que bardane, belladone, bouillon-blanc, bourrache, camomille, capillaire, petite centaurée, colchique, digitale pourprée, fumetère, garou, genièvrier, lierre terrestre, mauve, menthe, millepertuis, morelle, origan, patience, plantain, rue, saponaire, thym, serpolet, tanaisie, valériane, etc. — En 1830, 41 chevaux de trait employés au labour; 327 bêtes à cornes, 145 porcs, 176 moutons et 6 chèvres. Quelques ruches; lièvres, lapins, renards et blaireaux en petit nombre. On pêche dans la Vesdre, truites, ombres, etc.; les étangs four-

nissent des carpes et des brochets. — Laine et beurre. — Fréquentation des marchés de Verviers et d'Olne.

POPULATION : 1,115 habitans.

HABITATIONS : 16 maisons particulières, 98 habitations rurales, 107 cabanes, construites en pierre, briques, bois et argile; quelques-unes sont couvertes en ardoises et pannes, et les autres en paille; la plupart sont disséminées. Il y a 1 église, 2 chapelles, 1 école primaire et 1 château au hameau de Sclessin, avec fermes et dépendances.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux fabriques de draps, dont les produits s'exportent dans l'intérieur du pays; 1 filature de laine pour les fabricans de Verviers; 1 moulin à bois de teinture et 1 à blé, mûs par eau; 1 briqueterie. — Quatre carrières de grès à paver, en exploitation.

ROUTES ET CHEMINS : La nouvelle route de la Vesdre, de Liége à Verviers et à Spa, passe au S. du chef-lieu. Les chemins vicinaux sont généralement bons. — Trois ponts sur la Vesdre.

CORNILLON, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Boncelles et arrose celle d'Ougrée.

CORONMEUSE, dépendance de la commune de Herstal.

CORONMEUSE, dépendance de la commune de Votemme.

CORONMEUSE, dépendance de la commune de Julémont.

CORTILS, dépendance de la commune de Mortier.

CORVA, dépendance de la commune des Awirs.

COSENBERG, dépendance de la commune de Montzen.

COSI, petit ruisseau qui arrose la commune de Jupille.

COUCROTTE, dépendance de la commune de Forêt.

COUNACHAMPS, dépendance de la commune de Louveignez.

COUNHAYE, dépendance de la commune de Clermont.

COUR (LA), dépendance de la commune de Charneux.

COUR, dépendance de la commune de la Gleize.

COUR (LA), dépendance de la commune de Thimister.

COUR-A-BOSSE, dépendance de la commune de Battice.

COUR-EN-FOSSE, dépendance de la commune de Battice.

COUR-BONAVENTURE, dépendance de la commune de Thimister.

COUR-DE-L'ÉPINETTE, dépendance de la commune de Battice.

COUR-DES-FRÉNEAUX, dépendance de la commune d'Ayeneux.

COUR-JACQUEMIN, dépendance de la commune de Thimister.

COUR-LEMAIRE, dépendance de la commune de Battice.

COUR-MATHIAS, dépendance de la commune de Herve.

COUR-NÉLIS, dépendance de la commune de Charneux.

COURS (LES), dépendance de la commune de Beaufays.

COURS (LES), dépendance de la commune de la Reid.

COURS (LES), dépendance de la commune de Bolland.

COUR-SAUVENIÈRE, dépendance de la commune de Herve.

COUTHE, dépendance de la commune de Moresnet.

COUTHUIN-REPPE, commune du canton et à 5/4 de lieue S. E. de Héron.

Elle est bornée au N. par les communes de Héron, Lavoir et Hucorgne, à l'E. par celles de Moha et de Bas-Oha, au S. par la Meuse, et à l'O. par les communes de Seilles et de Landenne.

Cette commune a pour dépendances : Envoz, Long-Pré, Marsine, Sur-le-Meiz, Reppe, Bourrée, Géront, Regeon et Wanherive.

HYDROGRAPHIE : La Meuse coule au S. de cette commune, en longeant les hameaux de Reppe, Wanherive et Bourrée. Un petit affluent de la Méhaigne arrose une

partie de son territoire. — 4 petits étangs ou abreuvoirs.

SOL : Coupé de collines élevées. Le hameau de Sur-le-Meiz est sur une hauteur qui domine les autres; celui d'Envoz est également situé sur une éminence; le reste du territoire est bas. La nature du sol est en grande partie argileuse, le reste est sablonneux, marécageux et rocailleux.

AGRICULTURE : Les récoltes annuelles consistent en 195,000 kilogr. de froment, 107,000 kil. de seigle, 180,000 d'avoine, 14,000 d'orge, 54,000 d'épeautre, 15,000 de colza; fourrages en quantité suffisante; pommes de terre, carottes, choux, céleris, fèves, pois, haricots; pommes, poires, prunes, cerises, noix de bonne qualité, pour la consommation, et partie pour alimenter les marchés. L'essence des bois taillis est mêlée de chênes, peu de hêtres. On y trouve les plantes médicinales suivantes : petite-centaurée, absynthe, sabine, hellébore, guimauve, etc. — Environ 130 chevaux de trait dont un petit nombre est livré au commerce, et 4 étalons d'une espèce rare; bêtes à cornes, moutons, porcs, volaille; fort peu d'abeilles; lièvres et lapins assez nombreux. On pêche dans la Meuse des anguilles, des carpes, des brochets, des saumons et des écrevisses. — Laine, beurre, fromage; peu de miel, peaux, crins, poils de vache.

POPULATION : 2,114 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, briques et bois, couvertes en chaume; disséminées. Il y a 1 église et 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 30 métiers à tisser; 3 brasseries; 1 fabrique de cierges. Un petit nombre des habitans colportent aussi dans les communes voisines la faïence des manufactures d'Andennes. L'extraction d'une espèce de houille, dite *Teroule*, et du fer oxidé, occupe la majeure partie des habitans de la commune; le fer oxidé est exporté et travaillé au dehors.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont d'une exploitation difficile en hiver.

COUVE, dépendance de la commune de Clermont.

COUVENAILLE, dépendance de la commune de Slins.

COWA, dépendance de la commune d'Awirs.

CRAHENFOSSE-ET-TRIMOLLETS, dépendance de la commune de Forêt.

CRANE ou CRAME, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

CRAS-AVERNAS, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. E. de Landen, de l'arrondissement et à 5 lieues N. N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes de Houtain-l'Évêque et de Montenaken (Limbourg), à l'E. par cette dernière et celle de Boelhe; elle touche au S. au territoire de Trognée et à l'O. à celui de Bertrée.

HYDROGRAPHIE : La commune est traversée par un petit ruisseau qui tarit en été; un autre courant d'eau nommé *Henri-Fontaine* traverse le territoire de l'E. au S. O. Un petit étang d'une superficie d'environ 2 perches 50 aunes, est alimenté par les eaux du susdit ruisseau.

SOL : Uni; on n'y remarque que quelques ondulations, et principalement vers la commune de Houtain-l'Évêque; terrain argileux, sablonneux et marécageux. La couche végétale varie de 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, la vesce, les pommes de terre, le chanvre; les fourrages sont abondans; haricots, choux de diverses espèces, oignons, poireaux, cerfeuil, oseille, carottes, épinards, panais, betteraves, scorsonères, asperges; pommes, poires, prunes, abricots, pêche, cerises. Les bois consistent en peupliers du Canada, saules et trembles. — On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des poules, des pigeons, des oies, des canards, des dindons. — Éducation des abeilles. Perdrix, cailles, alouettes, grives, lièvres et lapins; quelques carpes. — Laine, beurre, fromage, peaux, crins, cornes, poils de vache; un peu de miel et de cire. — Fréquentation des marchés de Saint-Trond, Tirlemont, etc.

POPULATION : 400 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 92 maisons, construites en briques, pierre, bois et argile, quelques-unes couvertes en ardoises ou en pannes, la plupart en chaume; partie agglomérées, partie disséminées. — 1 église, 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie. Commerce de chevaux.

ROUTES : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver.

HISTOIRE : On fait dériver le nom de cette commune d'une butte nommée *Cras-Verna*.

CRAWHEZ ou **CRAWHEID**, dépendance de la commune de Clermont.

CREHEN, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. O. de Huy.

La commune a pour dépendance Dieu-le-Garde.

SOL : Élevé et plat; terrain dont la majeure partie est argileuse.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ 1,800 rasières de froment, 900 de seigle, 300 d'orge, 2,200 d'avoine, chanvre et colza. Les fourrages ne se vendent point au marché. On y cultive des pois, fèves, différentes espèces de choux; des carottes, des pommes de terre. Peu de fruit; plusieurs bonniers de terre sont cultivés en camomille; point de bois, on s'en approvisionne dans les communes voisines. — Élèves de chevaux propres au trait et au service de l'artillerie; un petit nombre de bœufs, de moutons, de porcs, de volaille. On n'y soigne que très-peu l'éducation des abeilles; lièvres et perdrix; un grand nombre d'animaux et d'insectes nuisibles aux céréales et aux fruits. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 537 habitans.

HABITATIONS : Les habitations sont construites en briques, en pierre, un grand nombre en bois et argile, couvertes en ardoises ou chaume; disséminées. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans s'adonnent exclusivement à l'agriculture. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Namur à Louvain avoisine cette commune. Les chemins vicinaux sont assez difficiles à exploiter en hiver.

CRENWICK, dépendance de la commune de Rosoux.

CRÊPE (RUISSEAU DE), affluent du Wayay, qui prend sa source dans la forêt communale de Spa, au S. O. de ce bourg, arrose les parties basses du hameau de Crêpe, traverse le chemin de Winandplanche à Spa, et se perd dans le Wayay entre Spa et le hameau de Marteau.

CRÊPE, dépendance de la commune de Spa.

CREUYSBERG, dépendance de Fouron-Saint-Martin.

CRÈVECOEUR, dépendance de la commune d'Esneux.

CRÈVECOEUR, dépendance de la commune de Battice.

CRINDAL ou **CRINDOUL-ET-CRONENBOSCH**, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

CRISNÉE, commune du canton et à 1 lieue N. E. de Momalle, de l'arrondissement et à 3 lieues N. O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Loigne, au N. O. par la commune de Herstappe (ces deux communes font partie de la province de Limbourg), à l'E. par la commune d'Odeur, au S. par les communes de Kemexhe et Fise-le-Marsal, et à l'O. par la commune de Thys.

La commune a pour dépendance le hameau de la Croix.

SOL : Ce terroir est très-varié dans la nature des terrains dont il se compose. On y rencontre des couches argileuses, sablonneuses et caillouteuses.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, de l'orge, des féveroles, du colza et des navettes. Les fourrages se consomment sur les lieux. On cultive la pomme de terre, la carotte, la betterave; il y croît des arbres fruitiers de toute qualité, des légumes, des herbes potagères; cette dernière culture doit être considérée comme

importante, en ce qu'elle donne un produit qui se renouvelle sans cesse dans le cours d'une année. — Les pommes et les poires sont de plusieurs espèces; elles n'appartiennent pas seulement aux jardins : le plus grand nombre des arbres sont plantés dans la campagne; une partie est employée à la fabrication du sirop et du vinaigre, le reste se vend au marché. — La culture est trop subdivisée pour qu'il soit possible de préciser la quantité de terre affermée, et celle qui est exploitée par les propriétaires : on sait seulement que ces derniers cultivent la majeure partie du territoire. — Les bois consistent en frênes et peupliers du Canada. — En 1830 on comptait dans cette commune environ 54 chevaux, 20 poulains, 69 bêtes à cornes, 26 veaux, 200 moutons et 50 porcs; très-peu de lièvres et de perdrix. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 336 habitans qui parlent le français et le wallon.

HABITATIONS : 10 maisons particulières, 9 fermes dont 4 grandes, 20 habitations rurales, 25 cabanes, construites en briques, quelques-unes en bois et argile, couvertes en paille, très-peu en pannes. — 1 église, 1 école primaire, 1 bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Bruxelles traverse une partie du territoire de cette commune, dans la direction du S. E. au N. O. Chemins vicinaux d'une facile exploitation pendant toute l'année.

CROISETTE, dépendance de la commune de Forêt.

CROISIERS (LES), dépendance de la commune d'Andrimont.

CROIX, dépendance de la commune de Bombaye.

CROIX (A LA), dépendance de la commune de Crisnée.

CROIX-ANDRÉ, dépendance de la commune de Nandrin.

CROIX-CLAIRE ou CLADÉ, dépendance de la commune de Nandrin.

CROIX-DE-PIERRE (LA), dépendance de la commune de Battice.

CROIX-FRAUBACH, dépendance de la commune de Tignée.

CROIX-HENRARD, dépendance de la commune de Gomzé-Andoumont.

CROIX-MICHEL, dépendance de la commune de Beaufays.

CROMHAISE, dépendance de la commune de Cornesse.

CROMWEZ, dépendance de la commune Bombaye.

CROMWEZ ou CRONWÉ, dépendance de la commune de Daelhem.

CRONCHAMP, dépendance de la commune de Francorchamps.

CROSSÉE, dépendance de la commune d'Ouffet.

CROTEUX ou CROTTEUX, dépendance de la commune de Mons.

CROTTEUX, ruisseau prenant sa source dans la commune de Mons qu'il arrose de l'E. à l'O.

CROUPET, dépendance de la commune de Fléron.

CRUXHAIN, dépendance de la commune de Montroux.

CUL-DE-LIGNÉ, dépendance de la commune de Polleur.

CUTOILE (TERRE), dépendance de la commune de la Reid.

D

DAELEM, dépendance de la commune de Baelen.

DAELHEM, commune, chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. E. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune

de Bombaye, à l'E. par celle de Saint-André, au S. par la commune de Trembleur, et à l'O. par celle de Richelle.

Les dépendances de cette commune sont : Chauwistrée, Cromwez, Haustrée (la), la Picherotte, la Saulx, le Bois et Sous-la-Ville ou la Neuville.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Berwinne et les ruisseaux de Bolland et de Daelhem.

SOL : Légèrement ondulé; argilo-sablonneux et pierreux. La couche végétale varie de 5 à 14 pouces de profondeur. On rencontre dans cette localité du quartz rubané.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine, orge, épeautre, trèfle, fourrages, légumes et fruits. L'essence des bois taillis, qui occupent un terrain en pente rapide, est mêlée de chênes, charmilles et bouleaux d'une végétation peu active.— On élève des chevaux pour le labour. On compte dans la commune 4 troupeaux de moutons, dont l'ensemble est d'environ 255 têtes.—Beurre et fromage.

POPULATION : 1,131 habitans.

HABITATIONS : La commune renferme 194 maisons dont 24 sont disséminées dans les hameaux; elles sont généralement construites en pierre et briques, et couvertes en chaume.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie. — 1 moulin à farine mû par eau; 2 brasseries; 1 fabrique de draps; 3 filatures de laine. Ces usines sont mues à bras d'hommes lorsque le ruisseau de Daelhem tarit. Il s'y trouve encore 1 petite fabrique de colle pour les drapiers. — Marché aux céréales le mardi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route; 25 chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et dans les temps pluvieux.

DALALEMONT, dépendance de la commune de Fairon.

DALLE, dépendance de la commune de Slins.

DAMRÉ, dépendance de la commune de Sprimont.

DAMRÉ, dépendance de la commune de Louveignez.

DARION, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 7 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Hollogne-sur-Geer; elle touche au S. au communes d'Omal et de Ligney, et à l'O. à celle de Geer.

HYDROGRAPHIE : Le Geer coule entre Darion et la commune de Geer.

SOL : Plat; argileux et marécageux. La profondeur de la couche végétale est de 7 à 10 pouces.

AGRICULTURE : On y récolte annuellement 600 rasières de froment, 200 de seigle, 100 d'orge d'hiver et d'été, 350 d'avoine, 50 de féveroles, de pois et vesce; fourrages en quantité suffisante pour la consommation; pois, fèves, haricots, carottes, betteraves, pommes de terre, panais, oignons, poireaux, choux, laitues; pommes, poires et prunes. On emploie le fumier, les cendres de tourbe et la marne pour engrais. L'essence des bois consiste en peupliers du Canada, propres aux constructions; la coupe a lieu de 30 à 35 ans.

En 1830, on comptait 14 chevaux, 26 bêtes à cornes, 20 porcs. Poules, dindons, canards, oies; lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage, peaux de bêtes à cornes.

POPULATION : 118 habitans.

HABITATIONS : 1 maison particulière, 6 habitations rurales, 17 cabanes, construites, la majeure partie en briques et en bois, couvertes en chaume. Il y a 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans s'adonnent à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune : il y a 4 chemins vicinaux, impraticables pendant l'hiver et dans les temps pluvieux.

DEBROUSSE, dépendance de la commune de Saint-Georges.

DEHALLEUX, dépendance de la commune de Nandrin.

DEIGNÉ, dépendance de la commune de Louveignez.

DELBOUHET, dépendance de la commune de Nandrin.

DELVENNE, ruisseau prenant sa source à Jehay-Bodegnée, se dirige vers le S. O., et va se jeter dans la Meuse au village d'Ampsin.

DEMAMSÉE (RIS). *Voyez* MAMSÉE.

DENAMONT, dépendance de la commune de Drolinval.

DERNIER-PATAR, dépendance de la commune de Hollogne-aux-pierres.

DEROMONT, dépendance de la commune de Vierset.

DERRIÈRE-CORONMEUSE, dépendance de la commune de Vottemme.

DERRIÈRE-LE-THIER, dépendance de la commune de Bras.

DESGNEZ ou **DESNIÉ**, dépendance de la commune de la Reid.

DESSOUS-LE-RYS, dépendance de la commune de Bolland.

DESSUS-LE-BOIS. *Voyez* AU-DESSUS-LE-BOIS.

DEURP-KELMIS, dépendance de la commune de Moresnet.

DEVANT-HANNEUX, dépendance de la commune de Theux.

DEVANT-LE-PONT, dépendance de la ville de Visé.

DEVAUX, ruisseau. *Voy.* VAUX (RIS DE).

DICKÉ, dépendance de la commune de Mons.

DIEU-LE-GARDE, dépendance de la commune de Bodegnée.

DIEU-LE-GARDE, dépendance de la commune de Crehen.

DIEUPART, dépendance de la commune d'Aywaille.

DISON, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Limbourg, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue N. de Verviers.

Elle est bornée au N. par les communes de Battice et Thimister, à l'E. par celle d'Andrimont, au S. par celle de Hodimont, et à l'O. et au S. E. par celle de Petit-Rechain.

Elle a pour dépendances Basse-Mont, Haute-Saurée, Bon-Voisin, Husquet, Pisseroule.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Dison arrose la commune du N. au S.; 4 étangs servent de réservoirs aux usines.

SOL : Le terroir est entrecoupé de collines, surtout à l'E., où les pentes des coteaux sont très-abruptes. La région située entre l'O. et le N. O. est de nature argileuse; le reste rocailleux et schisteux. La couche végétale varie généralement de 8 à 9 pouces de profondeur. Il y a des carrières de grès en exploitation. On y extrait aussi la pierre calcaire à bâtir.

AGRICULTURE : On y cultive peu de céréales; la majeure partie des terres arables est cultivée en graminées : on récolte annuellement environ 100,000 livres de foin. — Pommes de terre, choux de plusieurs espèces, carottes, panais, oignons, poireaux, céleris; pommes, poires, prunes, cerises, fraises. — On y trouve une grande quantité de plantes médicinales, telles que bouillon-blanc, mauve, lierre terrestre, sureau, camomille, scabieuse, pavot, serpolet, tussilage, belladone, douce-amère, tanaisie, millepertuis, etc. — La principale essence des bois taillis et des haies qui cloisonnent les diverses propriétés, est le frêne, qui sert au chauffage. — On y élève des vaches et des veaux qui se vendent à Verviers. On compte 77 chevaux qui sont propres au service de l'armée. La maladie connue sous le nom de *feu Saint-Antoine*, y exerce souvent ses funestes effets sur les bestiaux. — Beaucoup de lièvres, de lapins; peu de perdrix. — On n'y fait du beurre que pour la consommation.

POPULATION : 3,807 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre de taille et en briques, couvertes en ardoises; les habitations dans le chef-lieu sont agglomérées, dans les hameaux elles sont éparses. — Il y a 1 église, 4 écoles primaires, et une société de lecture.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La fabrication des draps, qui forme une branche d'industrie très-importante pour cette commune, active 125 métiers, et livre annuellement au commerce 35,000 pièces de drap qui ont leur débouché à l'intérieur et à

l'étranger. Les laines d'Espagne et de Saxe sont en général les matières premières employées pour cette fabrication. Il y a 3 fouleries, 5 lavoirs, 2 tondeuses. 1 brasserie en bon état, 1 moulin à farine mû par eau, et 7 fabriques de draps activées par des machines à vapeur. L'état prospère de cette commune et de son commerce doit être exclusivement attribué au zèle éclairé de ses fabricans, qui, pour leur instruction et leur activité, pourraient rivaliser avec les premiers manufacturiers de l'Europe.— Il se tient à Dison un marché hebdomadaire qui a lieu le vendredi, pour la vente des légumes, du laitage, de la viande et de plusieurs autres productions. Le troisième lundi du mois d'octobre, il y a une foire annuelle pour la vente des bestiaux; elle ne dure qu'un jour.

ROUTES ET CHEMINS : Le village de Dison est traversé dans toute son étendue par la route de Verviers à Battice, qui communique avec Liége, Verviers et Aix-la-Chapelle. L'intérieur de la commune et le marché sont pavés. Il y a 2 ponts en pierre de taille, 2 en briques et 4 en bois sur le ruisseau de Dison. Les chemins vicinaux, dont les principaux conduisent à Thimister, Andrimont et Petit-Rechain, sont praticables en hiver.

DISON, ruisseau prenant sa source dans la commuce de Battice, traverse la commune de son nom du N. au S., et va se jeter dans la Vesdre à Hodimont. Ce ruisseau fait mouvoir une quantité assez considérable d'usines. Ses eaux ne tarissent jamais, elles diminuent seulement un peu dans les grandes sécheresses.

DOFNIÉ, ruisseau prenant sa source dans le bois de Goé, dont il traverse la commune.

DOLEMBREUX, dépendance de la commune de Sprimont.

DOLHAIN, dépendance de la commune de Baelen.

DOMMARTIN, dépendance de la commune de Saint-Georges.

DONCEEL, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S.S.O. de Momalle, de l'arrondissement et à 4 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Limont, à l'E. par celle de Jeneffe, au S. par la commune de Haneffe, et à l'O. par celles de Viemme et de Bovenistier.

La commune a pour dépendance Stier.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par l'Yerne, affluent du Geer.

SOL : Bas, coupé par le ruisseau d'Yerne; sablonneux, partie argileux et rocailleux. La profondeur de la couche végétale est de 8 à 11 pouces.

AGRICULTURE : Les diverses espèces de grains et graines qu'on récolte dans la commune, sont : le froment, qui produit annuellement environ 600 rasières, le seigle 450, l'avoine 1,200, l'orge 100, le colza et la navette 12, les trèfles 3, et les diverses espèces de fourrages 50. On cultive dans cette commune le trèfle pour remplacer les jachères; pois, fèves, pommes de terre, panais, carottes, betteraves, navets, oignons, poireaux, épinards, cerfeuil, pourpier, raifort, céleris, choux rouges, blancs, de milan, choux-fleurs, laitues, endives, asperges, scorsonères; pommes, poires, prunes, cerises, noix, abricots, pêches, groseilles, fraises. — L'essence des bois est mêlée de peupliers, chênes, frênes, pour la construction. — Chevaux de trait, poulains, bêtes à cornes, veaux, moutons et porcs. — On y soigne aussi l'éducation des abeilles; lièvres, perdrix, cailles en petit nombre. — Laine, beurre.

POPULATION : 258 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. Il s'y trouve 1 moulin à vent et 1 moulin mû par eau, pour moudre le blé; 1 distillerie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui traversent la commune et qui communiquent avec Hanneffe, Limont, Celles, sont peu praticables en hiver.

DONHEID, dépendance de la commune d'Ensival.

DORCHENNE, ruisseau prenant sa source dans le bois de Goé; il arrose une partie de la commune de Goé.

DORP, dépendance de la commune de Hombourg.

DOS (le) dépendance de la commune d'Engis.

DOURCY, dépendance de la commune de Battice.

DOUXFLAMME ou DONFLAMME, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

DOYARD, dépendance de la commune de Bolland.

DOYARD, dépendance de la commune de Trembleur.

DREISCHEN, dépendance de la commune de Moresnet.

DREY, village du canton et à 2 lieues E. de Bodegnée, réuni depuis le 26 septembre 1823, à la commune de Warnant, dont il n'est éloigné que d'environ 1/2 lieue.

Il est borné au N. par la commune de Vieux-Waleffe, à l'E. par celle de Fize-Fontaine, au S. par Warnant, et à l'O. par la commune de Fallais.

hydrographie : Un ruisseau prenant sa source à Warnant, traverse le village du N. au Sud.

sol : La superficie du terrain présente très-peu d'inégalités; on remarque seulement quelques inclinaisons vers le N. de la commune. Terrain argilo-sablonneux et schisteux; la profondeur de la couche végétale est de 5 à 14 pouces.

agriculture : On récolte froment, seigle, avoine, épeautre, féveroles, trèfles, fourrages, légumes et fruits, tels que pommes, poires, prunes et cerises. — Les chevaux sont employés à l'agriculture.

population : 68 habitans.

habitations : Ce village contient 18 maisons d'une médiocre construction.

commerce et industrie : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture et au commerce des productions du sol. Quelques ouvriers vont exercer leur industrie dans les villes voisines.

routes et chemins : Un seul chemin vicinal qui se dirige sur Huy. Il est d'une difficile exploitation.

DROLINVAL, dépendance de la commune de Cornesse.

DROSSEH, dépendance de la commune de Hombourg.

DRUPLING, dépendance de la commune de Welkenraedt.

DRUYSSCHEN, dépendance de la commune de Welkenraedt.

DUYVELSKOUL, dépendance de la commune de Moresnet.

E

EAU-ROUGE, ruisseau qui prend sa source dans les Fanges, arrose la commune de Stavelot, et va se jeter dans la Vesdre.

EAU-ROUGE, dépendance de la commune de Francorchamps.

ECCKENSTOCK, dépendance de la commune de Hombourg.

ECOLES, dépendance de la commune de Clermont.

EHEN, commune du canton et à 4 lieues E. de Huy.

Ses dépendances sont Beregy, Ingihoul, Saint-Marteau, Malhine et Neuville.

population : 97 habitans.

ELBUHAYE, dépendance de la commune de Battice.

ELFRANCE, dépendance de la commune de Battice.

ELFRANCE ou ELLEFRANCE, dépendance de la commune de Forêt.

ELIXEM, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. de Landen, de l'arrondissement et à 8 lieues N. O de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune d'Overhespen, à l'E. par celle de Wanghe, au S. par les communes de Laer et d'Esemael, et à l'O par celle de Haekendover.

hydrographie : La petite Geete coule

du S. O. au N. E. Il existe dans la commune deux réservoirs.

SOL : Uni, terrain argilo-sablonneux et dans quelques endroits mêlé de cailloux. La couche végétale varie de 6 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune on y récolte 570 rasières de froment, 489 de seigle et 780 d'avoine. Peu de chanvre et de fourrages; pois, fèves, choux rouges, verts, choux-fleurs, pommes de terre, céleri, carottes, poireaux, oignons, épinards, asperges. L'essence des bois taillis est mêlée de peupliers, ormes et frênes qui servent à la confection des outils aratoires.—Chevaux, vaches, moutons, porcs dont une partie se vend au marché; lièvres, perdrix, cailles.—Laine, beurre.

POPULATION : 184 habitans.

HABITATIONS : La commune contient 37 maisons construites en bois et argile, couvertes en paille, un petit nombre en briques avec toiture en pannes ou en ardoises; 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie des habitans; 1 moulin à farine et 1 à foulon mûs par eau; 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Le chemin de Tirlemont à Landen traverse la commune. Les chemins vicinaux sont impraticables dans la mauvaise saison. — 1 pont en briques sur la Petite-Geete.

ELLECORE, dépendance de la commune de la Reid.

ELLEGOTTE, dépendance de la commune de Nandrin.

ELLEMAGNE, dépendance de Flémalle (Grande.)

ELLEMELLE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Nandrin.

Elle est bonnée au N. par la commune de Tavier, à l'E. par celle d'Ouffet, au S. par Seny, et à l'O. par la commune de Fraiture.

Cette commune a pour dépend. Ouchenée.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par un petit ruisseau qui prend sa source dans la commune.

SOL : Au N. et à l'E. le terroir est montueux; il est formé d'une argile mêlée de pierres de grès reposant sur un fond glaiseux et schisteux. La profondeur de la couche végétale est de 3 à 11 pouces.

AGRICULTURE : On récolte épeautre, seigle, orge, avoine, féveroles, vesce, trèfles, fourrages, légumes et fruits; les plantes oléagineuses n'y sont cultivées qu'en très-petite quantité. Plus d'un quart de la superficie est planté en bois taillis dont l'essence est un mélange de chênes, frênes, coudriers et bouleaux d'une assez belle venue.—Les chevaux y sont employés à l'agriculture. 62 bêtes à cornes, 350 moutons dont environ 1/4 mérinos et 3/4 métis.

POPULATION : 223 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu renferme 42 maisons mal construites. On remarque à Ouchenée 1 château d'une construction ancienne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie de cette commune.

ROUTES ET CHEMINS : Cette localité n'est traversée par aucune route. 7 chemins vicinaux de difficile exploitation, aboutissent à la commune.

ELLENOOZ, dépendance de la commune de Saint-André.

ELSAUTE, ruisseau affluent de la rive droite de la Vesdre.

ELSEM, dépendance de la commune de Hombourg.

ELSEROUX, dépendance de la commune de Thimister.

ELVAUX, dépendance de la commune de Battice.

ELVAUX, dépendance de la commune de Herve.

ELVAUX, dépendance de la commune de Melin.

EMBIERIRE, dépendance de la commune de Héron.

EMBIERIRE, ruisseau affluent de l'Ourte.

EMBLÈVE, dépendance de la commune de Rahier.

EMBLÈVE ou BRASSINE-AU-PONT,

dépendance de la commune de Sprimont.

EMBOUR, commune du canton et à 2 lieues S. O. de Fléron.

Elle a pour dépendance Sauheid.

HYDROGRAPHIE : La commune d'Embour est arrosée dans la partie O. par l'Ourte.

SOL : Le terroir fait partie des vallées formées par l'Ourte et la Vesdre : au centre de la commune il s'élève un plateau. Terrain argileux, sablonneux et quelquefois pierreux.

AGRICULTURE : On récolte toute espèce de céréales, légumes et fruits. L'essence des bois taillis est pleuplée de chênes sous futaie de bois blanc. On compte dans la commune environ 36 chevaux, 119 vaches, 95 porcs et 430 moutons.

POPULATION : 661 habitans.

HABITATIONS : Les maisons dont se compose cette commune sont en général assez bien construites.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 laminoirs, 2 fenderies et quelques usines.

EMBRESIN, commune du canton et à 1 lieue O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 5 lieues N. O. de Huy.

La commune a pour dépendances Embresseniau, le Soleil, Monsieur et Waloppe.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne et le ruisseau de Meeffe arrosent le territoire au S., de l'O. à l'E.

SOL : Argileux, sablonneux et marécageux. La couche végétale varie de 6 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce territoire produit environ 1,100 rasières de froment, 300 de seigle, 100 d'orge, 2,000 d'avoine, 60 de colza; les fourrages sont peu abondans. Les principaux légumes sont les pommes de terre, les carottes, les pois, les fèves et les choux. Pommes et poires en petite quantité. Point de bois.—On élève des chevaux pour l'agriculture; des vaches, des porcs, des moutons et de la volaille. Peu d'abeilles. Lièvres et perdrix en petit nombre. — Laine, beurre et fromage. — Fréquentation des marchés de Namur, Tirlemont et Louvain.

POPULATION : 562 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont disséminées. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 brasserie peu importante; un moulin à blé mû par le vent, deux métiers à tisser de la toile pour la consommation intérieure.

ROUTES ET CHEMINS : Une voie romaine traverse le territoire de l'E. à l'O. au N. de la commune. Les chemins vicinaux sont de difficile exploitation; 2 ponts sur la Méhaigne.

EMBRESSENIAU OU EMBRESINIAUX, dépendance de la commune d'Embresin.

EMPEREUR, (HAMEAU DE L') dépendance de la commune de Villers-le-Peuplier.

EN-FRANCE, dépendance de Villers-le-Temple.

ENGIN, dépendance de la commune de Thimister.

ENGIS, commune du canton et à 2 lieues S. S O. de Hollogne-aux-Pierres.

Elle est bornée au N. par la commune des Awirs, à l'E. et au S. par la Meuse, et à l'O. par la commune de Saint-Georges.

Cette commune a pour dépendances Bois-des-Gattes, Bois-de-Fayne, le Dos et Giltay.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Meuse.

SOL : Le territoire présente du côté de la Meuse une pente assez rapide dans la direction du Sud : cette situation est favorable à la culture de la vigne. Terrain généralement argileux, hérissé de rochers contenant en abondance de la pierre calcaire. On prétend que la partie Nord du territoire renferme des mines de plomb et de cuivre. La profondeur de la couche végétale varie de 4 à 13 pouces. On trouve dans cette localité le plomb sulfuré et le quartz hyalin.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, épeautre, avoine, trèfle, féveroles; toutes sortes de légumes et de fruits; on y cultive aussi le houblon.

Les bois taillis, qui occupent 1/9 de la superficie, sont d'essence de chênes et char-

milles, disposés souvent en pentes très-rapides; la coupe se fait ordinairement la 12me année.

POPULATION : 679 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 60 maisons dont quelques-unes sont construites à la moderne. On remarque sur le chemin de Warfusé un très-beau château qu'on vient d'y élever : sa position pittoresque et les beaux jardins d'agrément qui l'entourent lui méritent une mention particulière parmi les châteaux qui embellissent les bords de la Meuse. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exploitation d'une carrière de pierre calcaire; 1 brasserie, 1 raffinerie de sel, 1 four à chaux adossé à la carrière de pierre calcaire.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Huy traverse la commune. On y compte 7 chemins vicinaux en bon état, et plus ou moins praticables dans l'hiver et pendant les temps pluvieux.

ENGLEBERMONT, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

ENHEZ, dépendance de la commune de Bolland.

ENIXHE, dépendance de la commune de Fexhe.

ENIXHE ou SAINT-MARTIN, dépendance de la commune de Liers.

ENSE, petit ruisseau prenant sa source dans la commune de Filot : ses eaux vont se perdre au-dessous d'un moulin, dans un souterrain dont on ignore l'issue.

ENSIVAL, commune du canton et à 3 lieues N. de Spa.

Bornée au N. par la commune de Lambermont, à l'E. par Verviers et Stembert, au S. par Theux, et à l'O. par la commune de Wegnez.

Ses dépendances sont : Au-Bois, Donheid, Ferme-Biolley, Houckaye, Haute-Folie, La-Raye, Les-Fouleries, Pied-Vache, et Maison-Bois.

HYDROGRAPHIE : La commune d'Ensival est longée par la Vesdre, dans laquelle se perd un ruisseau qui traverse le pays.

SOL : Une partie est montueuse, le reste est tout en plaines. Le terroir est de nature argileuse, généralement mêlée de schiste et de pierres de grès, reposant sur un fond calcaire. La profondeur de la couche végétale varie de 4 à 10 pouces. On trouve dans cette localité la chaux carbonatée magnésifère primitive.

AGRICULTURE : On récolte du blé, des fourrages, des légumes et des fruits.

POPULATION : 2,722 habitans.

HABITATIONS : La commune contient 330 maisons, formant un joli bourg dont dépendent plusieurs maisons isolés, parmi lesquelles on distingue celle dite *Maison-Bois*.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie consiste dans l'agriculture et la fabrication des draps. 2 fabriques de draps et 1 moulin à farine mûs par la Vesdre.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins y sont bien entretenus et praticables pendant la majeure partie de l'année.

ENTRE-DEUX-BOIS, dépendance de la commune de Bolland.

ENTRE-DEUX-HEID, dépendance de la commune de Forêt.

ENTRE-DEUX-PORTES, dépendance de la ville de Huy.

ENTRE-LES-DEUX-RECHAINS, dépendance de la commune du Petit-Rechain.

ENVAUX ou ENVOZ, dépendance de la commune de Couthuin.

ERALE ou EVALE, dépendance de la commune de Marneffe.

ÉREFFE ou ÉRIFFE, dépendance de la commune de Marchin.

ERNAWE, petit ruisseau qui arrose quelques prés de la commune de Jehay.

ERNONHEID, commune du canton et à 1 lieue E. de Ferrières.

Elle est bornée au N. par la commune de Xhoris et par une partie de celle de Harzé, à l'E. par cette dernière commune; elle touche au S. au territoire de Werbomont, et à l'O. à celui de Ferrières.

Les dépendances de cette commune sont : Faweux, Pouhon et Thier-de-Statte.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Bosson

forme la limite à l'E. et sépare cette commune de celle de Harzé.

EAUX THERMALES : Cette commune possède une fontaine d'eaux thermales, dite *fontaine du Pouhon*.

SOL : Généralement montueux, et la plupart des coteaux sont en pentes très-rapides; terrain pierreux et schisteux. La profondeur de la couche végétale varie de 4 à 8 pouces.

AGRICULTURE : On n'y récolte que le seigle (dit *régon* par les habitans), et l'avoine; les légumes et les fruits n'y sont pas abondans. — Les bois taillis, qui occupent environ un tiers de la superficie, sont d'essence de chênes, bouleaux, charmilles et aulnes sous futaie. — Trois troupeaux de moutons. — On est dans l'usage d'y atteler le gros bétail. Les habitans soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : 151 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient 17 maisons, et les hameaux à peu près le même nombre.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est l'agriculture, dont les produits sont insuffisans à la commune; exploitation des bois.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune. Trois chemins vicinaux y aboutissent; le plus remarquable conduit d'Aywaille à Werbomont.

ERRIA, dépendance de la commune de Bras.

ES-BOS, dépendance de la commune de Moresnet.

ESCHEN, dépendance de la commune de Moresnet.

ESELBACH, dépendance de la commune de Montzen.

ES-GOTTES, dépendance de la commune de Filot.

ESNEUX, commune du canton et à 2 lieues 1/2 O. de Louveignez, de l'arrondissement et à 3 lieues S. de Liége.

Cette commune a 26 dépendances : Amostrène, Avister, Aviompuits, Beauregard, Bettègnes, Crèvecœur, Evieux, Famelette, Féchereux, Flagothier, Fontin, Grand-Fossé, Haye-des-Pauvres, Hestreux, Hony, Houte-Siplou, Lagombe, Lagrange, Lincé, Lonneux, Montfort, Rond-Chêne, Rys-d'Oneux, Salte, Souverain-Pré, Trois-Couronnes et Thier-de-Hony.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte, venant de Comblain-au-Pont, entre sur le territoire de la commune, à Montfort, pour descendre du N. au S., tourne à l'O. en coulant ensuite au N. par les hameaux de Rond-Chêne et Amostrène, touche presqu'au chef-lieu de la commune, en se portant au N. O. jusqu'à Beauregard, où, se dirigeant brusquement à l'E., elle revient baigner le chef-lieu au N. après un détour d'une lieue 1/4, pour se porter de nouveau au N. E. et N. O. Les ruisseaux Martin, Ridonneux et le Halza, sont les affluens qui alimentent son cours sur le même territoire.

Lorsque la canalisation de l'Ourte sera achevée, les habitans de cette commune auront un débouché très-facile pour les pierres à grès et les autres productions territoriales.

SOL : Élevé, coupé de collines boisées. La qualité du terrain est argileuse, sablonneuse, schisteuse et dans quelques endroits marécageuse. La profondeur de la couche végétale varie de 4 pouces à 3 pieds. La chaux carbonatée bituminifère y existe en couches verticales très-puissantes, et renferme beaucoup de corps organisés; on y trouve aussi du fer oxidé brun fibreux, en stalactites et en géodes, du plomb sulfuré et de la baryte sulfatée. Quelques carrières de grès à paver.

AGRICULTURE : On récolte froment, épeautre, seigle, orge, avoine, pois, fèves, féveroles, trèfle; les fourrages sont abondans et se vendent en partie au marché; fèves blanches, fèves de marais, carottes, betteraves, choux, pommes de terre, etc. Pommes, poires, prunes, cerises, abricots, pêches de bonne qualité et dont une partie est livrée au commerce. Les principales essences dont se composent les bois d'Esneux sont les chênes, bouleaux, et le bois blanc. — Les plantes médicinales les plus

abondantes sont l'althée, la matricaire, l'absynthe, la sabine, la rue, la digitale, la belladone, la jusquiame, la pulmonaire, la fougère mâle, le chiendent, l'ellébore, le garou, la bistorte, le plantain, l'euphorbe, la bryone, le houblon, etc. — En 1830 on y comptait environ 102 chevaux et 16 poulains propres au labour et à l'artillerie; 294 bêtes à cornes, 126 veaux, 200 porcs, 1,000 moutons, 10 chèvres. — On y élève une assez grande quantité d'abeilles. Sangliers, loups, renards, fouines, chevreuils, lièvres, lapins, perdrix, bécasses, grives. — L'Ourte nourrit des saumons, des brochets, des anguilles, des truites, des barbots et plusieurs autres espèces de poissons d'eau douce. — On porte au marché de la laine, du beurre, du fromage, du miel, de la cire, des peaux. — Il s'y tient 2 foires pour la vente des porcs, qui ne durent qu'un jour : la 1re le 19 mars, et la 2me le 4 novembre de chaque année.

POPULATION : 1,522 habitans.

HABITATIONS : 281 maisons particulières, 8 fermes, 20 habitations rurales, 11 cabanes, construites en pierre, en briques, en bois et argile, couvertes en ardoises, pannes et chaume; disséminées. — 2 églises, 1 chapelle, 1 école, 1 pensionnat. Il y a plusieurs jolies maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 3 moulins à farine mûs par eau, 3 brasseries, 1 moulin à tan, 1 tannerie et 1 distillerie. Un grand nombre d'habitans s'occupent du transport par bâteau des pierres à paver, pierres de taille, de bois, écorces, etc.; il y a des briqueteries, des fours à chaux et des carrières en exploitation.

ROUTES ET CHEMINS : La route de l'Amblève et celle de Liége à Spa avoisinent la commune; les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

ESNEUX, dépendance de la commune de Sprimont.

ESPINETTE (L'), dépendance de la commune de Herve.

ESTANGES, dépendance de la commune de Verlaine.

ESTERE. *Voyez* STER.

ETRAYS ou ETROUY, dépendance de la commune de Forêt.

EUPÈNE, petit affluent de la Vesdre.

EVEGNÉE, commune du canton et à 3/4 de lieue N. E. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 E. de Liége.

Cette commune a pour dépendances : Mattfosse, Mostier et le Thier.

HYDROGRAPHIE : Un petit affluent de la Meuse nommé *Sainte-Julienne*, prend naissance sur le territoire, et arrose une partie des prés de cette commune.

SOL : Terrain très-déprimé, reposant sur des couches marneuses; dans quelques endroits marécageux ou caillouteux.

AGRICULTURE : On récolte annuellement 1,000 rasières d'épeautre, 400 de seigle, 600 d'avoine, 200 d'orge; les fourrages sont consommés dans la commune. — Pommes de terre, carottes, choux; pommes, poires. — 15 chevaux, 90 bêtes à cornes, 100 moutons, 40 porcs. Quelques lièvres. — Laine, beurre.

POPULATION : 216 habitans.

HABITATIONS : 4 fermes, 40 habitations rurales, partie en briques, en pierre et en argile, couvertes en chaume, très-peu en ardoises et en pannes; assez disséminées. — Il y a 1 chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie. Laitage qui se vend aux marchés de Herve et de Sur-Fosse (commune de Retinne.) Clouteries dont les produits sont exportés à Soumagne; une petite fabrique de serges; 2 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

EVIEUX, dép. de la commune d'Esneux.

EVILETTES (LES), dépendance de la commune de Bras.

EWEREVILLE ou EWAREVILLE, dépendance de la commune de Polleur.

EXBOMONT ou EYBOMONT, dépendance de la commune de la Gleize.

EYKENPLANCK. *Voyez* PLANCK.

F

FAFCHAMPS ou **FAVECHAMPS**, dépendance de la commune de Mortier.

FAFCHAMPS, dépendance de la commune de Trembleur.

FAFFETU. *Voyez* Favetu.

FAGNE, dépendance de la commune de Lorcé.

FAGNE (sur la), dépendance de la ville de Spa.

FAGNE ou **FANGE-RAQUET**, dépendance de la commune de Spa.

FAGNEAU, dépendance de la commune de Francorchamps.

FAGNOUILLE, dépendance de la commune de Ferrières.

FAIME, dépendance de la commune de Celles.

FAIRON, commune du canton et à 3 lieues S. E. de Nandrin, de l'arrondissement et à 6 lieues S. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Comblain-au-Pont, à l'E. par celles de Xhoris et de Hamoir, au S. par la commune d'Ouffet, et à l'O. par celle d'Anthinne.

Ses dépendances sont : Comblain-à-la-Tour, Blockay, Comblinay, Dalalemont et Sparmont.

hydrographie : La commune de Fairon est traversée par l'Ourte et les ruisseaux de Blockay et de Comblinay, qui alimentent plusieurs usines.

sol : Le territoire de cette commune consiste dans un bassin environné de montagnes. L'Ourte, qui forme ce bassin, y a déposé une terre d'alluvion d'une assez grande profondeur. La couche végétale est de 2 à 15 pouces.

agriculture : On récolte seigle, épeautre, avoine, méteil, trèfles, légumes et fruits. — Bois taillis mêlés de chênes, bouleaux, charmes. — 150 bêtes à cornes et 520 moutons.

population : 649 habitans.

habitations : Les habitations dont se compose la commune sont d'une construction assez solide.

commerce et industrie : On trouve à Fairon 1 moulin à battre le chanvre, 2 moulins à farine sur le ruisseau de Blockay, et 1 sur celui de Comblinay; 1 brasserie.

FALHEZ, dépendance de la commune de Soiron.

FALHEZ, dépendance de la commune de Xhendelesse.

FALISE, dépendance de la commune de Lierneux.

FALIZE ou **LAFALIZE**, dépendance de la commune d'Olne.

FALLAIS, commune du canton à 1 lieue S. E. d'Avennes.

Elle est bornée au N. O. par la commune de Latinne, au N. E. par celle de Vieux-Waleffe, au S. par Warnant et Famal, et à l'O. par la commune de Marneffe.

Cette commune a pour dépendances Bosseaux et Pitet.

hydrographie : Le territoire de la commune est arrosé du N. O. au S. par la Méhaigne.

sol : Le terroir, dont la superficie présente plusieurs ondulations, est généralement argileux; seulement dans quelques endroits il est mêlé de schiste. La couche végétale a 4 à 8 pouces de profondeur.

agriculture : On y récolte des grains de toute espèce, légumes et fruits. L'essence des bois taillis est un mélange de chênes, charmilles, noisetiers, saules et bouleaux. L'exploitation se fait tous les 14 ans.

population : 576 habitans.

habitations : On remarque dans cette commune le château de Fallais, qui est d'une construction antique. Ce château, jadis entouré de 3 fossés remplis par l'eau

de la Méhaigne, fut rasé par les Français : il a été relevé depuis. Cette commune possède deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 3 moulins à farine, dont 1 est situé au hameau de Pitet; tous les trois sont mûs par les eaux de la Méhaigne. 1 pressoir à huile; 3 brasseries.

FALLOGNE, dépendance de la commune de Saint-Severin.

FAMELETTE, dépendance de la commune d'Esneux.

FAMELETTE, dépendance de la commune de Hucorgne.

FANGE, dépendance de la commune de la Reid.

FANGE-MARON, dépendance de la commune de la Reid.

FANGE-MARTIN, dépendance de la commune de Francorchamps.

FANGES (LES) dépendance de la commune de Theux.

FANSON, dépendance de la commune de Xhoris.

FAVECHAMPS. *Voyez* FAFCHAMPS.

FAVENCE OU **FAVEUR**, dépendance de la commune de Nandrin.

FAVETU, dépendance de la commune de Nandrin.

FAWES, dépendance de la commune de Louveignez.

FAWES, dépendance de la commune de Charneux.

FAWETEAU OU **FAWETAU**, dépendance de la commune de Cerexhe-Heuseux.

FAWEUX, dépendance de la commune de Charneux.

FAWEUX, dépendance de la commune d'Ernonheid.

FAWEUX (AU), dépendance de la commune de Fléron.

FAWEUX, dépendance de la commune d'Olne.

FAYENBOIS, dépendance de la commune de Jupille.

FAYENBOIS (PETIT), ruisseau qui arrose la commune de Jupille.

FAYNAGE OU **FAGNAGE**, dépendance de la commune de Stoumont.

FAYS, dépendance de la commune de Polleur.

FAYS, dépendance de la commune de Sprimont.

FAYS, dépendance de la commune de Villers-le-Bouillet.

FAYS, dépendance de la commune de Soiron.

FECHER, dépendance de la commune de Soumagne.

FÉCHEREUX, dépendance de la commune de Neuchâteau.

FÉCHEREUX, dépendance de la commune d'Esneux.

FENDERIE-AU-TROZ. *Voyez* AU-TROZ.

FENEUR, commune du canton et à 1/4 de lieue S. O. de Daelhem.

Elle est bornée au N. par la commune de Daelhem, à l'E. par celle de Trembleur; elle touche au S. au territoire de Saint-Remy, et à l'O. à celui de Richelle.

Cette commune a pour dépendance Fosse.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée par le ruisseau de Bolland, dont les eaux tarissent souvent en été.

SOL : Le territoire est couvert de plusieurs coteaux dont quelques-uns ont de fortes inclinaisons. Sol argilo-sablonneux, mêlé de schiste et de gravier. La profondeur de la couche végétale varie de 5 à 16 pouces.

AGRICULTURE : On y cultive froment, seigle, peu d'avoine, trèfle, féveroles, luzerne et sainfoin; le foin y est assez abondant; pommes de terre pour la consommation. Pommes, poires et cerises qu'on livre au commerce. Les bois taillis, qui occupent à peu près 46 perches de terre, sont d'une croissance chétive. — Les chevaux élevés dans la commune sont destinés à l'agriculture; le bétail y est nombreux; 2 troupeaux de moutons de 70 têtes chacun. — Beurre, fromage.

POPULATION : 334 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune se compose de 22 maisons plus ou moins bien bâties.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les produc-

tions territoriales forment la principale branche commerciale. — 3 moulins à farine sur le Bolland.

ROUTES ET CHEMINS : 7 chemins vicinaux, dont le principal est celui de Visé à Herve. Ils sont praticables en toute saison.

FÉREUSE, dépendance de la commune de Louveignez.

FERME (LA PETITE), dépendance de la commune de Bras.

FERME-AU-BOIS. *Voyez* AU-BOIS.

FERME-AU-FART, dépendance de la commune de Marneffe.

FERME-BIOLLEY, dépendance de la commune d'Ensival.

FERME-CHATEAU, dépendance de la commune de Charneux.

FERME-DE-HAZE, dépendance de la commune de Francorchamps.

FERME-DE-LOÉ, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

FERME-D'OTHEPT OU OTHET, dépendance de la commune de Chokier.

FERMES-EN-BROU. *Voyez* EN-BROU.

FERME-SPIRLET, dépendance de la commune d'Aywaille.

FEROT, dépendance de la commune de Ferrières.

FEROT, ruisseau qui arrose le hameau du même nom, commune de Ferrières.

FEROUILLE OU FEROUL, dépendance de la commune de Bolland.

FERRÉE, dépendance de la commune de Strée.

FERRIÈRES, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 7 lieues S. de Liége.

Elle est bornée au N. par Xhoris, à l'E. par Ernonheid et Werbomont, au S. par Harre, Bomal et Isier, à l'O. par My et Ville (ces cinq dernières communes appartiennent au grand-duché de Luxembourg), et au N. O. par la commune de Filot.

La commune de Ferrières a pour dépendances : Bernard-Fagne, Burmontige, Ferot, Houpet, Grimonster, Lafry, Lantroule, Lognoul, Masteau, Malacord, Moulin, Rocqueminière, Thier, Trou-de-Ferrières et Abbaye-de-Saint-Roch.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par les ruisseaux de Pouhon et de Saint-Roch qui en est un affluent. Le ruisseau de Wezomont traverse le hameau de Burmontige, et le hameau de Ferot est baigné par le ruisseau du même nom.

SOL : Le terroir occupe un plateau qui présente des coteaux d'une pente plus ou moins rapide. Terrain généralement argilo-schisteux, reposant sur fond calcaire. La profondeur de la couche végétale y est de 5 à 11 pouces. On trouve dans le calcaire anthracifère du fer oxidé hydraté.

AGRICULTURE : On récolte toute espèce de grains, légumes, et fruits tels que pommes, poires, prunes, cerises et noix. L'essence des bois taillis, situés sur terrain pierreux, est mêlée de charmes, chênes, bouleaux et noisetiers, surmontés d'une haute futaie d'essence de chênes et de hêtres d'une très-belle venue. L'exploitation se fait régulièrement tous les 18 ans. — On y élève des chevaux et du bétail; il s'y trouve 8 troupeaux de moutons.

POPULATION : 936 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 30 maisons plus ou moins bien bâties. Les hameaux sont peu importans, et ne renferment que des maisons de journaliers et de ménagers. On remarque dans cette commune le château de Grimonster, entouré de vastes dépendances. — 2 écoles dont l'une est tenue dans l'ancienne abbaye de Saint-Roch.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie ont pour objet l'agriculture, l'exploitation des mines de fer, et celle des bois, dont on fait du charbon. Les productions du sol, le bétail et le minerai de fer, tels sont les principaux articles du commerce. — 1 haut fourneau; plusieurs petits fours à chaux sont établis dans les hameaux pour la fabrication de la chaux destinée à l'agriculture; 3 moulins à farine mûs par eau; 2 brasseries dont une, en très-bon état, dépend du château de Grimonster.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est très-éloignée des grandes routes. Les che-

mins vicinaux sont impraticables pendant une grande partie de l'année.

FERRIÈRES, dépendance de la commune de Lavoir.

FEXHE-AU-HAUT-CLOCHER, commune du canton et à 2 lieues 1/2 de Waremme, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Fréloux, au N. E. par celle de Fooz, à l'E. par la commune Voroux-Goreux, au S. par la commune de Roloux, et à l'O. par les communes de Noville et Momale.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Strel et Brouckart.

SOL : Le terrain y est assez égal, de nature argileuse. La couche végétale a 17 à 20 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, l'épeautre, l'avoine, l'orge, la pomme de terre, les plantes fourragères, et oléagineuses. Les vergers, enclos de haies, sont plantés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. — Élèves de chevaux et de bêtes à cornes. 3 troupeaux de moutons.

POPULATION : 342 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 63 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Les habitans fréquentent les marchés de Liége. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver.

FEXHE-SLINS, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. N. E. de Lantin, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes de Glons et Slins, à l'E. par celle d'Hermée; elle touche au S. aux territoires de Liers et Milmorte, et à l'O. à ceux de Slins et Villers-Saint-Siméon.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de 2 hameaux : Tilice et Anixhe ou Enixhe.

SOL : Le terrain est assez uni, de nature argileuse, sablonneuse, ou rocailleuse. La meilleure terre est formée d'une argile douce et friable, de couleur fauve et d'une culture facile. Les couches végétales n'ont que 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Son territoire produit du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, des légumes et des fruits, tels que pommes, poires, prunes, cerises et noix. Bois plantés de chênes, de bouleaux et de coudriers. — On y élève des chevaux de labour et du gros bétail; 6 troupeaux de moutons formant ensemble 560 têtes.

POPULATION : 911 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu renferme environ 188 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie de cette commune. — 1 brasserie peu importante.

ROUTES ET CHEMINS : Une partie de la commune est traversée par un embranchement de la route de Liége à Tongres. 9 chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

FIERAIN, dépendance de la commune de Lambermont.

FIERAIN, petit ruisseau, affluent de la Vesdre.

FILOT, commune du canton et à 1 lieue N. N. O. de Ferrières, de l'arrondissement et à 8 lieues E. E. S. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Xhoris, à l'E. par les communes de My et de Ville (grand-duché de Luxembourg), au S. par Vieuville, et à l'O. par Hamoir.

La commune a pour dépendances Es-Gottes, A-la-Cuisse, Al-Platte-Haye, et la maison isolée dite *Sur-les-Tailles*.

HYDROGRAPHIE : Deux petits ruisseaux arrosent cette commune : l'un, appelé *Ris-de-Mamsée*, sourd d'une fontaine, un peu au-dessous de la maison isolée; l'autre est alimenté par les eaux de la fontaine bénite, située dans la bruyère communale, au lieu dit *Antige*; après un cours d'environ 500 aunes, ces deux ruisseaux se réunissent à un petit étang.

CADASTRE : Superficie totale de 648 bonniers, 5 perches, 16 aunes, se divisant ainsi : — Terres labourables 355 bonniers.

— Pâtures, bruyères et terres vagues, 219 bonniers. — Prés, 25 bonniers. — Bois et broussailles, 18. — Vergers, 3. — Propriétés bâties, étangs et jardins, 12 bonniers, 88 perches, 6 aunes. — Chemins, rivières et ruisseaux, 15 bonniers, 17 perches, 10 aunes.

SOL : Très-élevé et sillonné de ravins; les trois quarts et demi des terres sont peu productives, ayant une couche végétale de 5 à 8 pouces, sur fond schisteux; le reste repose sur un fond calcaire.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, seigle 70 rasières, méteil (*mesture*) 59, épeautre 472, orge pur 10, orge mêlé pour engraisser les porcs 20, avoine 460, pois et vesce 6 rasières de chaque espèce, graine de trèfle 400 livres. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation. Pommes de terre, carottes, betteraves, panais, navets, choux, pois, haricots, etc. Fruits en petite quantité, tels que pommes, poires, cerises, prunes, noix et noisettes. La commune produit peu de bois, on n'y trouve que quelques buissons de bouleaux, charmilles, noisetiers et cornouillers; le bois de chauffage vient des communes voisines et la houille de Liége. — *Plantes médicinales,* althée et camomille. — Les engrais consistent en fumiers de bestiaux et chaux; pour les trèfles et les prairies, on emploie aussi la suie de cheminée. — En 1830, il y avait 43 chevaux de race ardennaise et propres au service de l'artillerie, 92 bêtes à cornes, 30 porcs, et 350 moutons. Très-peu de volaille. On n'élève pas d'abeilles. Lièvres et perdrix assez rares; lapins beaucoup plus nombreux. Il y a aussi des loups, des renards, des putois et des fouines. — Environ 100 livres de beurre et 700 livres de laine sont livrées annuellement au commerce.

POPULATION : 277 habitans.

HABITATIONS : 19 maisons particulières et 42 cabanes; une partie est bâtie en pierre et couverte en ardoises, le reste est en bois et argile avec toiture en chaume. Les habitations sont agglomérées au chef-lieu et disséminées dans le hameau d'Es-Gottes. Résidence d'un notaire et d'un docteur en médecine et en chirurgie. Il y a 1 église et point d'école : les enfans fréquentent les écoles des communes de Xhoris, Hamoir et My.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 brasserie peu importante; 1 moulin à blé mû par eau. 3 foires d'un jour : on y vend principalement des porcs, des toiles et de la quincaillerie; elles se tiennent les 14 janvier, 9 octobre et 27 novembre. — 2 fours à chaux en non activité.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec les communes de Hamoir, Xhoris, Vieuville et Ville; ils sont tous praticables en hiver. L'intérieur du chef-lieu est pavé.

FINS (LES), dépendance de la commune de Wegnez.

FISE OU FIZE, dépendance de la commune de Thys.

FISE-FONTAINE, commune du canton de Bodegnée, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Chapon-Seraing, à l'E. par celle de Bodegnée, au S. par celle de Villers-le-Bouillet, et à l'O. par celle de Warnant.

Cette commune a pour dépendance le hameau de Chalet.

HYDROGRAPHIE : Le territoire n'est arrosé par aucun cours d'eau.

SOL : Inégal; terrain argileux au N. et rocailleux au Sud.

AGRICULTURE : Assolement triennal; jachères; fumiers naturels pour engrais. La charrue, la herse et le rouleau sont les outils aratoires en usage; on laboure avec des chevaux. On récolte du seigle, du froment, de l'épeautre, de l'orge, de l'avoine et des féveroles. Prairies artificielles ensemencées en trèfle ordinaire et trèfle de Hollande; fourrages en abondance, consommés sur les lieux. Pommes de terre, betteraves et carottes. Les fruits sont de bonne qualité, mais ils ne réussissent ordinairement que tous les trois ou quatre ans : on recueille principalement des pommes et des poires. — Point de bois. — Vaches,

moutons, porcs, dindons et poulets, dont une partie se vend aux marchés de Liége et de Huy; lièvres et perdrix en petit nombre. — Beurre et fromage pour la consommation des habitans; laine. — Fréquentation des marchés de Liége et de Huy, pour la vente du bétail et de la volaille, et de celui de Tirlemont pour la laine.

POPULATION : 472 habitans.

HABITATIONS : Maisons en pierre, quelques-unes en briques, toiture en paille; elles sont disséminées. 1 école primaire où l'on enseigne à écrire, l'arithmétique et la géographie.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement. 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont assez bons depuis qu'on a creusé des fossés pour l'écoulement des eaux.

FISE-LE-MARSAL, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. de Waremme, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. N. E. de Liége.

SOL : Bas et plat; le terrain est en général argileux, en moindre partie rocailleux.

AGRICULTURE : Assolement triennal; jachères, quelquefois remplacées par les trèfles; fumier pour engrais; charrue, herse, cylindre pour outils aratoires; chevaux employés à l'agriculture. On récolte dans cette commune, annuellement, environ 330 rasières de froment, 624 de seigle, 140 d'épeautre, 168 d'orge, 1,040 rasières d'avoine et 70 de féveroles et vesce. Assez de fourrages pour la consommation des bestiaux. On y cultive des pois, des haricots, des fèves de marais, des pommes de terre, des betteraves, des carottes, des panais, des choux, du raifort, etc. Pommes, poires, dont une partie se vend au marché; abricots, cerises, noix, prunes. — On y élève des chevaux propres au service de l'artillerie, et dont un petit nombre alimente les foires voisines; des vaches, des porcs, quelques chèvres, un assez grand nombre de poules, dindons et pigeons; Éducation des abeilles. Le menu gibier consiste en lièvres, perdrix, cailles et râles, en petit nombre. — Laine, beurre, fromage, miel, cire, peaux, crins et cornes.

POPULATION : 268 habitans.

HABITATIONS : 1 maison particulière, 4 fermes, 35 habitations rurales, 20 cabanes, construites en pierre, en briques, en bois et argile; couvertes en paille, quelques-unes en pannes ou ardoises. Il y a 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Saint-Trond, passe sur le territoire de la commune au N. Les chemins vicinaux sont facilement praticables en hiver.

FLAGOTHIER ou FLAGOTIÈRE, dépendance de la commune Sprimont.

FLAGOTHIER, dépendance de la commune d'Esneux.

FLAMERIE ou VLAMERIE, dépendance de la commune de Clermont.

FLÉMALLE (GRANDE), commune du canton et à 1 lieue S. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 2 lieues S. O. de Liége.

Elle est bornée au N. et à l'O. par la commune de Mons, à l'E. par celle de Jemeppe, au S. par la Meuse et la commune de Flémalle (Haute.)

Les dépendances de cette commune sont : A-la-Fontaine, Bois-de-Mont, Bois-d'Annay, Au-Bonny, Boutor, Boulboule, Champ-des-Oiseaux, Ellemagne, Gothay, Harkay, Les-Saulx, Croupets, Lhonneux, Mons, Profonval, Renack (Haute et Basse), Souxhon et Les-Tailles.

HYDROGRAPHIE : La Meuse baigne le territoire du S. au N.E.

SOL : La plus grande partie du territoire est élevée, surtout vers le N. où il est entrecoupé de collines; vers le S. on remarque un coteau où la vigne prospère. La partie située au bord de la Meuse est basse; le terrain est argileux, rocailleux et schisteux; on y trouve d'énormes rochers de grès dont on fait des pavés, des pierres de taille, des moellons, et principalement des meules à aiguiser pour les manufactu-

res d'armes du pays. — On trouve dans cette localité de la chaux carbonatée, de la chaux sulfatée, du fer sulfuré et de la pholérite lamellaire.

AGRICULTURE : Les inondations de la Meuse causent toujours de graves préjudices à l'agriculture : les eaux, en se retirant, emportent une grande partie de la couche végétale. L'assolement triennal et les jachères sont en usage. On récolte du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine. Les fourrages sont assez abondans et se consomment sur les lieux. Les pommes de terre, les betteraves et les carottes sont cultivées en grand pour la nourriture des habitans et l'engrais du bétail. On récolte beaucoup de pommes : la plus grande partie est livrée au commerce. L'essence des bois est composée de chênes, bouleaux et coudriers, d'une assez belle végétation. Les propriétés sont très-divisées : on n'y trouve qu'une seule grande ferme. Le territoire produit annuellement environ 200 rasières de froment, 200 de seigle, 110 rasières d'orge, 140 d'avoine et 700 rasières de pommes, dont environ 500 à 600 rasières sont vendues au marché.—D'après le dernier recensement on comptait 45 chevaux de trait, 164 bêtes à cornes, 60 porcs et 100 moutons. On élève aussi un peu de volaille pour la consommation.

POPULATION : 1,256 habitans.

HABITATIONS : 268 habitations rurales construites en pierre et briques; quelques-unes sont couvertes en ardoises et le reste en chaume. Il y a 1 église, 1 école primaire et 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du grès dont on fait des meules à aiguiser ; 1 brasserie. La plupart des habitans sont employés dans les houillères des environs. La commune possède depuis peu de temps quelques ateliers de graveurs et de tailleurs sur cristaux, provenant de la belle fabrique établie au Val Saint-Lambert à l'instar de celle de Vonèche.

ROUTES ET CHEMINS : Le chef-lieu est traversé du S. au N. par le grande route de Namur à Liége. L'intérieur de la commune est pavé, ainsi qu'une partie des chemins vicinaux, qui sont praticables en toute saison. Il y a un relais de diligence.

FLÉMALLE (HAUTE), commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 2 lieues S. E. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Mons, au N. E. par celle de Flémalle (Grande), au S. par la Meuse, et à l'O. par la commune de Chokier.

Cette commune a pour dépendances le Chaffour, Guiha et les Trixhes.

HYDROGRAPHIE : La Meuse baigne le territoire à l'E. Le ruisseau de Souxhon circule dans la commune.

SOL : Les hameaux des Thrixhes et de Guiha sont situés sur une montagne; le chef-lieu et le hameau de Chaffour sont dans un fond, près de la Meuse; le terrain, argileux à l'E., est entrecoupé de collines calcaires à l'O.

AGRICULTURE : les jachères y sont toujours en usage. Ce territoire produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine; beaucoup de fourrages pour la consommation; les pommes de terre, les betteraves et les carottes y sont cultivées en grand. Pommes en quantité. — Propriétés très-divisées : une seule grande ferme. La récolte en grains, fourrages, légumes et fruits, peut s'élever, année commune, à 100 rasières de froment, 170 de seigle, 60 d'orge, 70 d'avoine; 20,000 livres de fourrage, 25,000 liv. de pommes de terre, 18,000 de betteraves et carottes, et 800 rasières de pommes, dont 700 rasières sont livrées au commerce. — D'après le dernier recensement, il y avait 28 chevaux de trait, 79 bêtes à cornes, et 50 veaux.—En novembre et décembre 1821 il a régné dans cette commune une épizootie qui a enlevé un grand nombre de bestiaux. — Beurre pour la consommation.

POPULATION : 931 habitans.

HABITATIONS ET ÉDIFICES : 189 habitations rurales, bâties en moellons ou en briques, couvertes en chaume, et quelques-unes en ardoises. Il y a 1 église, 1 école primaire où l'on enseigne l'arithmétique et la géogra-

phie. On y remarque 1 château et 1 jolie maison de campagne.

INDUSTRIE ET COMMERCE : Un moulin à blé mû par eau; 2 fours à chaux; extraction du calcaire, qu'on y emploie. On y fabriquait autrefois beaucoup d'alun.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée à l'E. par la route de Namur à Liége. L'intérieur du chef-lieu est pavé, ainsi qu'une partie des chemins vicinaux. Il y a un relais de diligence.

FLÉRON, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Liége.

Ses dépendances sont : Chemin-de-la-Clef, Bois-de-Meunier, Au-Croupet, Au-Faweuz et Moulin-de-Fléron.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé au S. O. et au N. par 2 petits courans d'eau, dont la réunion au hameau des Moulins, forme le ruisseau de ce nom qui sépare le territoire de Fléron de celui de Queue-du-Bois.

SOL : Plateau entre la Meuse et la Vesdre; couvert de prairies, sauf quelques parties au S. et à l'E. qui offrent des terrains en culture. La nature du sol est très-variée. Il est partie argileux, partie caillouteux. Il contient des mines d'une houille maigre, analogue à celle d'Oupeye, et du schiste argileux (pierre à aiguiser).

AGRICULTURE : La culture des terres y est bien soignée. Le mode de culture le plus usité est l'assolement triennal; les jachères ont presque entièrement disparu pour faire place aux trèfles et pommes de terre. Les engrais employés dans cette commune se composent de fumier et d'un peu de cendres. On laboure avec la charrue à roulettes; on se sert aussi de la herse, et du rouleau pour outils aratoires. Chevaux pour l'agriculture. Sept fermes. Les terres cultivées en céréales ne donnent qu'une dépouille par année; les trèfles en donnent deux. On récolte de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, des féveroles. Les fourrages ne sont pas très-abondans. Les différentes espèces de légumes et d'herbes potagères qu'on y cultive, quoique moins précoces qu'à Liége, sont d'une bonne qualité. Pois, fèves, choux de diverses espèces; carottes, betteraves. On y récolte des pommes, des poires et des cerises. Les pommes servent à la fabrication du vinaigre et du sirop. Une assez grande quantité de fruits se vend sur les lieux ou au marché. On y élève des chevaux pour les besoins des cultivateurs, des vaches, et un petit nombre de poulets pour la consommation. — 60 chevaux, 208 bêtes à cornes, 160 moutons et quelques porcs. Une vingtaine de ruches; un petit nombre de lièvres, perdrix et cailles. — Très-peu de laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : 1,188 habitans.

HABITATIONS : 35 maisons particulières, 7 fermes, 55 habitations rurales, 153 cabanes. Ces habitations, en grande partie disséminées, sont construites la plupart en briques et pierre, le reste en bois et argile, couvertes en chaume, très-peu en ardoises. Cette commune, renferme 1 église, 2 chapelles et 2 écoles primaires. — Résidence d'un notaire et d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a 1 petite fabrique de serges, 3 fabriques de draps, 3 clouteries, 1 vinaigrerie, 1 fabrique de sirop. Un grand nombre d'ouvriers cloutiers de cette commune travaillent pour les marchands de Liége.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Herve passe sur le territoire. Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

FLERON, dépendance de la commune de Marchin.

FLOCHE ou FLOXHES, dépendance de la commune d'Anthinne.

FLONE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Jehay-Bodegnée, à l'E. par celle de Saint-Georges, au S. par la Meuse, et à l'O. par la commune d'Amay.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est baignée par la Meuse. Le ruisseau de Maçrelle, venant de la commune de Saint-Georges, lui sert de limites au N., avec la commune

de Jehay-Bodegnée, et à l'O. avec une partie de celle d'Amay.

SOL : Le territoire est montueux, et assez bien boisé. Les pentes sont très-rapides. Le sol est composé d'argile, de schiste et de pierre calcaire; il contient de la houille et de l'alun. Les meilleures terres, situées dans la partie haute de la commune, sont formées de terrains argilo-sablonneux. Les terres d'alluvion occupent le bassin de la Meuse. La couche végétale varie de 5 à 14 pouces de profondeur. On trouve dans cette localité du zinc silicaté et du zinc carbonaté ou calamine du schiste alumineux, de la chaux carbonatée cuboïde, aciculaire et radiée, du fer sulfuré mamelonné, du plomb sulfuré primitif et du plomb sulfuré lamellaire.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, de la vesce; des pommes de terre, du trèfle, diverses espèces de plantes potagères et légumineuses; on y cultive le pommier, le poirier, le prunier et la vigne. L'essence des bois taillis est un mélange de chênes et de charmilles. L'aménagement se fait à 18 ans. — On y élève du bétail : 1 troupeau de 200 moutons.

POPULATION : 93 habitans.

HABITATIONS : Le village de Flône renferme environ 12 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de fruits. Extraction de la houille et du calcaire à chaux, qu'on y calcine dans deux fourneaux. — Plusieurs alunières non exploitées. 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Huy traverse la commune de l'E. à l'O. Les chemins vicinaux sont presque tous en pente et d'un entretien difficile.

FLONE (HAUTE). *Voy.* HAUTE FLONE.

FLORET, dépendance de la commune de Bras.

FLORZÉ, dépendance de la commune de Sprimont.

FLORZÉ, dépendance de la commune d'Aywaille.

FOCCROULE OU FOCROULLE, dépendance de la commune de Louveignez.

FOLIE, dépendance de la commune de Celles.

FONCOURT, dépendance de la commune de Fumal.

FOND-CONNET, dépendance de la commune de Romsée.

FOND-DE-FIERAIN, dépendance de la commune de Wegnez.

FOND-DE-FORÊT, dépendance de la commune de Forêt.

FOND-DE-FORÊT, ruisseau qui arrose la commune de Forêt, alimente plusieurs usines et va se jeter dans la Vesdre.

FOND-DE-GOTET, ruisseau prenant sa source dans la commune d'Olne, se perd dans la Vesdre.

FOND-DE-GOTTE, dépendance de la commune d'Ayeneux.

FOND-DES-GRASSES-FOSSES, dépendance de la commune de Forêt.

FOND-DE-HALLE, dépendance de la commune de Fraipont.

FOND-DE-LA-VEU, ruisseau prenant sa source au hameau de Fontenoy, arrose la commune de Bois-Borsut, et va se réunir au ruisseau de Verlé à Hoyoux, où il perd son nom.

FOND-DE-MARTIN, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

FOND-DES-LOUPS, dépendance de la commune de Romsée.

FOND-DES-TAWES, dépendance de la commune de Romsée.

FOND-DES-TROIS, dépendance de la commune de Forêt.

FOND-DE-VILLE, dépendance de Drolinval, commune de Cornesse.

FOND-D'OXHE, dépendance de la commune d'Amay.

FOND-DU-BAGNE, dépendance de la commune de Bolland.

FOND-DU-ROUX, dépendance de la commune d'Amay.

FOND-SAVEPRÉ, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

FONDS-DE-TIGE, dépendance de la commune de Gomzé-Andoumont.

FONTAINE, dépendance de la commune de Clermont.

FONTAINE, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

FONTAINE (SAINT), dépendance de la commune de Paille.

FONTAINE-DE-LA-ROSE, ruisseau qui arrose la commune de Landen.

FONTAINE (A LA). *Voy*. A-LA-FONTAINE.

FONTAINE-DE-LA-VIEILLE-FEMME, dépendance de la commune de Basse-Bodeux.

FONTAINE-DE-LIÉGE, dépendance de la commune de Jalhay.

FONTAINE-DE-LIERY, dépendance de la commune de Paifve.

FONTAINE-DE-LIERY, ruisseau qui arrose la commune de Parfondvaux.

FONTAINE (RIS A), ruisseau qui arrose la partie O. de la commune de Moha et va se perdre dans la Méhaigne.

FONTAINE (RUISSEAU DE LA), arrose la commune de Houtain-l'Évêque; il y active 1 moulin.

FONTAINE-SAINT-PIERRE, ruisseau appelé aussi *Bacquelaine*, prend sa source dans la commune de Lincent qu'il traverse de l'E. à l'O.

FONTENOY, dépendance de Bois-Borsut.

FONTIN, dépendance de la commune de Sprimont.

FONTIN, dépendance de la commune d'Esneux.

FOOZ, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Lantin, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Villers-l'Évêque, à l'E. par celle d'Hognoul, au S. E. par les communes d'Awans et Bierset, au S. par celle de Voroux-Goreux, au S. O. par la commune de Fexhe-au-Haut-Clocher, à l'O. par la commune de Fréloux, et au N. O. par celle de Kemexhe.

SOL : Le terrain y est assez égal. Le sol, de nature argileuse, est très-fertile. La profondeur de la couche végétale est de 17 à 20 pouces environ.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, le trèfle, la pomme de terre et les plantes potagères. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. — Assolement sexennal. — Élèves de bétail. 2 troupeaux de bêtes à laine.

POPULATION : 345 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient 67 maisons. 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent principalement à l'agriculture. Il y a 1 brasserie où l'on fabrique de la bierre brune, pour la consommation de la ferme dont elle dépend.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont impraticables pendant l'hiver et dans les temps pluvieux.

FORBOS, dépendance de la commune du Grand-Rechain.

FORBY, dépendance de la commune de Forêt.

FORÊT, commune du canton, de l'arrondissement et à 3 lieues S. E. de Liége.

Elle s'étend du N. au S. entre la grande route de Liége à Aix-la-Chapelle, et celle de Liége à Spa.

Ses dépendances sont : Al'brouck, Al-Chaudière, Al-Sitalle, Al-Espagne, A-Lonhienne, Alperire, Au-Rys-et-Tourby, Au-Troz, Au-Troumely, Aux-Croisettes, Bois-le-Moine, Brouck (Haute et Basse), Dessous-l'Abbaye, Coucrotte, Elle-France, Entre-deux-Heids, Étrays, Fond-de-Forêt, Fond-de-Grasses-Fosses, Fond-des-Trois, Forby, Fosse-d'Elleur, Grosses-Pierres, Haut-du-Rys-de-Targuignon, Henne-Granchamp, La-Fainderie, Lez-l'Abbaye, Longueheid, Les-Rochers, Le-Thier, Long-Trixhe, Massonheid, Masta, Naviette, Nobiet-Champ, Noirevaux, Poyon-Sart, Prayon, Rys-de-Mosbeux, Sainte-Barbe, Senry, Souffrie, Sur-noire-Falise, Sur-les-Roches, Trimollet, Tromly, Troz et Viesheid.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre coupe la commune à peu près en deux parties égales. Son territoire est encore arrosé par les ruisseaux de Fond-de-Forêt, Rys-de-

Mosbeux et Saint-Rys, tous les trois affluens de la Vesdre.

SOL : Terrain montueux. Les revers des montagnes sont la plupart incultes ou boisés. Les sommités offrent quelques terres labourables. Le sol est en général argileux, sablonneux, schisteux, caillouteux. Cette localité renferme du fer oxidé hydraté hématite et du fer oxidé hydraté géodique, qui ont pour gisement le calcaire anthracifère.

AGRICULTURE : On y cultive l'épeautre, le seigle, l'orge, l'avoine, les légumes, les trèfles. Les bois taillis sont peuplés d'une essence de coudriers et charmes, surmontés de jeunes chênes, ormes, bouleaux et frênes. L'aménagement se fait à 10 ans.

POPULATION : 1,808 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme 4 moulins à blé mûs par eau, 7 usines à canons de fusil, alimentées par la Vesdre et les ruisseaux de Mosbeux et Fond-de-Forêt : la plus importante a 2 ateliers, et sert à confectionner des fusils de calibre et de munition, 2 forges activées par la Vesdre, et 4 martinets à battre le fer. On y trouve encore une foulerie de draps, sur le ruisseau de Fond-de-Forêt, et une alunerie où l'on emploie la terre extraite sur le territoire de la commune de Chaudfontaine. On y fabrique aussi du sulfate de fer.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée de l'E. à l'O. par la nouvelle route de la Vesdre; celle de Liége à Spa longe son territoire au Sud.

FORGES, dépendance de la commune de Marchin.

FORGES, dépendance de la commune de Chevron.

FORGES. *Voy.* THIER-DES-FORGES.

FORGES (AUX), dépendance de la commune de Villers-le-Temple.

FORGES-THIRY, dépendance de la commune de Theux.

FORIRE. *Voy.* FOURIRE.

FORSEILLE, ruisseau prenant sa source au hameau du même nom, arrose la commune de Lavoir et celle de Héron où il active un moulin à farine.

FORSEILLE, dépendance de la commune de Héron.

FOSSE, commune du canton et à 2 lieues O. N. O. de Stavelot, de l'arrondissement et à 7 lieues de Verviers.

Elle est bornée au N. par les communes de Stavelot et de la Gleize, au S. E. par celle de Grand-Halleux, au S. par celle d'Arbre-Fontaine, au S. O. par la commune de Lierneux, et à l'O. par celle de Basse-Bodeux. (Grand-Halleux et Arbre-Fontaine font partie du grand-duché de Luxembourg.)

Ses dépendances sont : Au-dessous-de-Henry-Moulin, Bergeval, Brume, Henry-Moulin, Mont-de-Fosse, Pré-Castar, Saint-Jacques et Trois-Ponts.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée, dans sa partie orientale, par la rivière de Salm, qui se dirige vers le nord jusqu'au hameau des Trois-Ponts, où elle se jette dans l'Amblève. Le territoire est encore baigné par plusieurs autres ruisseaux dont le plus important est celui de Bodeux.

SOL : Le terrain présente des inclinaisons plus ou moins rapides; on y rencontre des collines escarpées. Terre argilo-schisteuse, pierreuse et marécageuse. La couche végétale est très-mince.

AGRICULTURE : On récolte seigle, avoine, fourrages et pommes de terre. Près de la moitié de la superficie est occupée par des bois taillis dont l'essence se compose de chênes, hêtres et bouleaux. L'aménagement se fait de 15 à 18 ans. — On laboure avec des bœufs. — Élèves de bêtes à cornes. Beaucoup de moutons.

POPULATION : 510 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune contient environ 25 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie consiste dans l'agriculture et le commerce des bestiaux. Il y a une pêcherie sur la petite rivière de Salm. 1 moulin à farine sur le ruisseau de Bodeux au lieu dit *Au-Moulin;* un moulin à battre le chanvre et une scierie de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route du Condroz, qui, pendant une grande partie de l'année, est dans un si mauvais état que la commune peut être considérée comme n'ayant aucun moyen de communication. Plusieurs chemins vicinaux également impraticables.

FOSSE, dépendance de la commune de Modave.

FOSSE, dépendance de la commune de Feneur.

FOSSE-A-BOIS, dépendance de la commune de Héron.

FOSSE-D'ELLEUR, dépendance de la commune de Forêt.

FOSSELETTE, dépendance de la commune de Charneux.

FOSSEROULE, ruisseau arrosant la commune de Hucorgne.

FOSSOUL ou **FOSSEROULE**, dépendance de la commune de Hucorgne.

FOULERIE, dépendance de la commune de Mortroux.

FOULERIE (LA), dépendance de la commune d'Ensival.

FOULERIE, dépendance de la commune de Wegnez.

FOURIRE, dépendance de la ville de Stavelot.

FOURNEAU, dépendance de la commune de Marchin.

FOURNEAUX-DE-JONDREZ, dépendance de la commune de Grivegnée.

FOURON-LE-COMTE, commune du canton et à 1/2 lieue N. E. de Daelhem, de l'arrondissement et à 5 lieues N. E. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes de Brust-Eysden et Mheer (province de Limbourg), à l'E. par celles de Noorbeck (même province) et Fouron-Saint-Martin, au S. par le territoire de Warsage et de Berneau, et à l'O. par celui Mesch (province de Limbourg).

Les dépendances de cette commune sont : Altembrouck, Kattenroth, Ketten, Oetegroeven, Schophem, Schophemerheyde, Snauwenberg, Wintjensheyde, Vitsen et Sel.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Voer traverse ce territoire de l'E. à l'O., et fait mouvoir 4 moulins à farine.

SOL : La superficie offre des plaines assez inclinées, et sur divers points des coteaux rapides. Le terrain est en grande partie sablonneux, glaiseux, argileux et siliceux. La meilleure terre est une argile meuble, de couleur fauve et d'un labour facile. La profondeur de la couche végétale varie de 6 à 15 pouces environ.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, le houblon, le trèfle, les féveroles, la vesce. Foin, pommes de terre, navets; quelques plantes oléagineuses, légumes et fruits. Bois taillis, essence mêlée de chênes, bouleaux, charmilles et coudriers, aménagés à 12 ans. — Assolement sexennal; peu de jachères. — Quelques élèves de chevaux et de bétail; 19 troupeaux de moutons de 80 têtes chacun, dont un tiers de mérinos. — Laine, beurre.

POPULATION : 1,238 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend environ 170 maisons, dont quelques-unes sont assez bien bâties. Il y a 1 église et 2 maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la seule branche d'industrie de cette commune, depuis que ses distilleries ne sont plus activées. — 5 moulins à farine et 1 pressoir à huile mûs par eau, 2 brasseries et 2 deux distilleries : ces deux dernières chôment depuis quelques années.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne route de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune du S. au N. Plusieurs chemins vicinaux très-pierreux et praticables en toute saison.

FOURON-SAINT-MARTIN, commune du canton et à 2 lieues N. O. d'Aubel, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. N. O. de Verviers.

Elle est bornée au N. par la commune de Noorbeck, à l'E. par celles de Stenaeken (province de Limbourg), Teuven et Hombourg, au S. par les communes d'Aubel et de Fouron-Saint-Pierre, et à l'O.

par celles de Warsage et de Fouron-le-Comte.

Cette commune a pour dépendances : Bery, Crindal, Hagelstein, Heyde, Kys, Planck, Strovenbosch, Ulvent, Veurs, Voert et Creuysberg.

HYDROGRAPHIE : Le Veurs et le Voer arrosent son territoire. — Plusieurs étangs, dont un sert de réservoir à une papeterie.

SOL : Le terroir, qui est élevé et sillonné de collines, se compose de couches sablonneuses et argileuses ; dans quelques endroits il est marécageux. La couche végétale a généralement 6 à 15 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte environ 1,430 rasières de froment, 1,617 de seigle, 512 d'orge, 1,250 d'avoine, 52 de pois, 291 de fèves et 15 de sarrasin. Fourrages assez abondans. Légumes, herbes potagères. Cerises, poires et pommes en quantité. Bois de futaie, dont les principales essences sont le chêne, le frêne, le saule qui sert aux constructions ; bois taillis, dont la coupe se fait à 13 ou 14 ans. — En 1830, il y avait 115 chevaux, 5 poulains, 396 bêtes à cornes, 25 veaux, 600 moutons, 180 porcs, 8 chèvres. On y élève des abeilles. Un assez grand nombre de lièvres, lapins, renards et perdrix. — Les cours d'eau et les étangs fournissent des truites. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 1,091 habitans.

HABITATIONS : 6 fermes, 170 habitations rurales et 70 cabanes, la plupart construites en bois et argile, quelques-unes en pierre et briques, 6 couvertes en ardoises, 1 en pannes, le reste en chaume ; peu agglomérées. Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 école et 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie consiste dans l'agriculture et l'exploitation des bois. Cette commune possède 1 fabrique de papier gris, 3 brasseries, 1 fabrique de drêche et 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, qui communiquent avec la ville de Maestricht et les communes de Slenaeken, Teuven, Hombourg et Henri-Chapelle, sont assez faciles à exploiter en hiver.

FOURON-SAINT-PIERRE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. N. O. d'Aubel, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. de Verviers.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Fouron-Saint-Martin, au S. par celles d'Aubel et de Warsage, et à l'O. par cette dernière et la susdite commune de Fouron-Saint-Martin.

Les dépendances de cette commune sont : Loé, Paerds-Kerkhoff, Ruland, Roth, Swaen-Petit-Herman et Vaterval.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Voer arrose la partie N. du territoire, et fertilise les prairies qu'il traverse dans son cours. 4 petits étangs.

SOL : Le terroir, composé de couches de marne et d'argile, est déprimé et entrecoupé de quelques collines sablonneuses. La profondeur de la couche végétale est de 5 à 14 pouces.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ 400 rasières de froment, 350 de seigle, 200 d'épeautre, 400 d'orge, 600 d'avoine, 100 de fèves, 15 de pois. Fourrages peu abondans. Pommes de terre. Pommes et poires, dont une petite partie se vend au marché. L'essence des bois taillis, qui occupent environ 1/3 de la superficie, sont mêlés de chênes, charmilles et bouleaux. — En 1830, on comptait dans cette commune environ 52 chevaux, 4 poulains, 123 bêtes à cornes, 400 moutons, 58 porcs, un petit nombre de ruches. Lièvres, lapins, perdrix, cailles, bécasses ; renards ; truites et carpes dans les étangs. — 525 livres de laine, 4,000 livres de beurre et 6,000 livres de fromage.

POPULATION : 421 habitans.

HABITATIONS : 4 fermes, 27 habitations rurales, 19 cabanes ; disséminées. Il y a 1 chapelle, 1 maison communale et 1 château antique. 1 artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture ; 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a un chemin qui communique avec Aubel, Henri-Cha-

pelle et Maestricht. Les chemins vicinaux, au nombre de 18, sont généralement praticables en hiver.

FOUYÈRE ou **FOUIR**, dépendance de la commune de Jalhay.

FOXHALE, ruisseau qui longe la commune de Bolland.

FOXHALLE, dépendance de la commune de Herstal.

FOXHALLES, dépendance de la commune de Trembleur.

FRACTY ou **FRAITY**, dépendance de la commune de Theux.

FRAGNÉE, dépendance de la ville de Liége.

FRAINEUX-YERNÉE, commune du canton et à 2 lieues N. de Terwagne, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Huy.

SOL : Cette commune occupe un plateau qui offre quelques pentes peu rapides. Le sol se compose, en partie, d'une argile légère de 6 à 7 pouces de profondeur, assise sur un fond de terre forte et compacte, et en partie, d'une terre blanchâtre reposant sur un fond glaiseux.

AGRICULTURE : Le terrain est bien cultivé; il produit du seigle, de l'épeautre, de l'avoine et de gros légumes. Les bois taillis sont peuplés de bouleaux parsemés de quelques arbres de haute futaie; ils s'exploitent tous les 15 ans. — On y compte 16 chevaux, 35 bêtes à cornes, 20 porcs, et 200 moutons.

POPULATION : 209 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Dinant côtoie la commune à l'Est.

FRAINEUX, dépendance de la commune de Nandrin.

FRAÎNEUX, dépendance de la commune de la Reid.

FRAIPONT, commune du canton et à 1 lieue N. de Louveignez.

Ses dépendances sont : Basse-Fraipont, A-la-Bruyère, Badweau, Beccoïn, Catina, Charneux, Fond-de-Halle, Halinsart, Molinet, Roty (Haute et Basse) Pont-ès-Vaux, Transister, Terre-Renard, Trou-Renard, Goffontaine, Haveigné, Heid-le-Moine, Heid-Moty, Ravary, Rive, Sur-Treppe, Voye-en-Croix.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre borne la commune de Fraipont au N., la partie à l'O. est arrosée par le ruisseau de Targnon, celui de Haveigné traverse la commune du S. au N.

SOL : Les bords de la Vesdre présentent des montagnes assez élevées. La nature du terrain est argilo-sablonneuse, mêlée de gravier, et dans plusieurs endroits de schiste ou de grès, reposant généralement sur roche calcaire et schisteuse. La couche végétale varie de 4 à 20 pouces de profondeur. Cette localité contient du fer oligiste terreux globuliforme, du poudingue psammitique (*pire d'avoûe* des habitans du Condroz).

AGRICULTURE : On y récolte seigle, épeautre, avoine, fourrages, légumes, et fruits tels que pommes et poires. Ces produits ne suffisent pas pour la consommation intérieure. — Il y a beaucoup de bois taillis dont l'essence est un mélange de chênes, charmilles et bouleaux.

POPULATION : 882 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'industrie consiste dans l'agriculture, et la fabrication des canons de fusil. Un grand nombre des habitans sont occupés aux manufactures de draps de Verviers et de ses environs. — 1 tannerie sur le Haveigné; 1 usine à canons de fusil sur la Vesdre; cet établissement renferme 3 forges et 2 fourneaux; on y confectionne des fusils de calibre et de munition. — 1 foulerie de draps à 4 bacs; elle a 1 tournant toujours actif; un second tournant fait mouvoir 4 tours à lainer. — Cette commune possède encore 1 moulin situé sur la Vesdre, dont le tournant à 12 pouces 3/4 de hauteur, et qui fait mouvoir alternativement une meule à moudre les bois de teinture, une deuxième à moudre l'épeautre et une troisième à moudre le blé; 1 moulin à tan et des fours à chaux dont les produits ne sont employés qu'à la culture.

ROUTES ET CHEMINS : La nouvelle route

dite *Route-Royale-de-la-Vesdre* traverse la commune de Fraipont.

FRAIPONT (HAUTE ET BASSE), dépendance de la commune de Fraipont.

FRAIPONT, dépendance de la commune d'Olne.

FRAITURE, commune du canton et à 1/2 lieue S. de Nandrin, de l'arrondissement et à 4 lieues E. de Huy.

SOL : Superficie élevée, offrant un site agréable; terrain argileux, sablonneux et pierreux. Cette localité renferme la dolomie (chaux carbonatée magnésifère d'Haüy).

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ 60 rasières de seigle, 500 d'épeautre, 1,500 d'avoine, 60 d'orge.—Quelques petites prairies; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, betteraves. Pommes, poires, consommées dans la commune. — Bois peuplés de chênes, hêtres et peupliers du Canada. — 80 chevaux de trait, propres au service de la cavalerie légère; bêtes à cornes, moutons, porcs. — On n'y soigne que très-peu l'éducation des abeilles. Lièvres, lapins, perdrix, cailles et bécasses; loups et renards. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 313 habitans. Il s'y trouve une brigade de maréchaussée.

HABITATIONS : En pierre, briques, ou bois et argile; couvertes en chaume ou en ardoises.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Fours à chaux pour l'amendement des terres.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Terwagne passe à 3 milles de la commune. Les chemins vicinaux sont presque impraticables en hiver.

FRAITURE, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

FRANCE. *Voyez* EN-FRANCE.

FRANCHEMONT, dépendance de la commune de la Reid.

FRANCHEVILLE, dépendance de la ville de Stavelot.

FRANCHIMONT, dépendance de la ville de Theux.

FRANCK, dépendance de la commune de Welkenraedt.

FRANCOMONT, dépendance de la commune de Lambermont.

FRANCORCHAMPS, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Stavelot, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 de Verviers.

Elle est bornée au N. par la commune de Sart, à l'E. et au S. par la commune de Malmedy (Prusse), au S. O. et à l'O. par la commune de la Gleize.

Ses dépendances sont : Baronheid, Fagneau, Fange-Martin, Cronchamps, Haze, Hockay, Mastat et Ster.

HYDROGRAPHIE : La commune de Francorchamps est arrosée par les ruisseaux de Hockay et de l'Eau-Rouge : ce dernier traverse la partie méridionale du territoire.

SOL : Le territoire de cette commune est un des plus élevés du canton; terrain argilo-schisteux, pierreux et marécageux. La profondeur de la couche végétale varie de 5 à 10 pouces.

AGRICULTURE : Ce territoire est généralement peu fertile, les 3/5[es] de la superficie sont couverts de pâturages communaux et de bruyères. On n'y récolte qu'un peu de seigle, de l'avoine, des pommes de terre et du foin. Il y a quelques bois taillis plantés de chênes, de bouleaux et d'aunes : la coupe s'en fait de 15 à 18 ans.—Les terres restent six, douze et même vingt ans en jachères. Les travaux de l'agriculture se font avec des bœufs. On y élève beaucoup de bêtes à cornes, des moutons et des porcs dont la chair est très-succulente.

POPULATION : 909 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune renferme environ 50 maisons plus ou moins bien construites. — 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'engrais du bétail, qui formait autrefois la principale branche d'industrie de cette commune, est considérablement diminué depuis quelques années. — 1 moulin à farine sur le ruisseau de Hockay, au lieu dit *Entre-les-Deux-Eaux*. Deux foires par année, le 23 avril et le 10 octobre.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la route de Spa à Malmedy et à Stavelot. L'abondance des neiges qui

tombent tous les ans dans ce pays, et qui restent très-long-temps sans se fondre à cause de l'élévation du sol, rendent les chemins vicinaux impraticables pendant une grande partie de l'hiver.

FRANCQUEVAL, dépendance de la commune de Lambermont.

FRAUBACH, dépendance de la commune de Bombaye.

FREFAIHAY, dépendance de la commune de Spa.

FREHISSE, dépendance de la commune de Queue-du-Bois.

FRÉLOUX, commune du canton et à 3 lieues E. de Waremme, de l'arrondissement et à 3 lieues de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Kemexhe, à l'E. par celle de Fooz, au S. par la commune de Fexhe-au-Haut-Clocher, et à l'O. par celle de Momalle.

SOL : Le terrain y est assez égal. Les inclinaisons sont peu sensibles. Le sol est argileux, légèrement sablonneux. La profondeur de la couche végétale est de 15 à 20 pouces. On trouve dans cette localité de la chaux carbonatée et du fer sulfuré.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, de l'épeautre, des féveroles, des pommes de terre, du trèfle, des légumes et quelques plantes oléagineuses. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. — Élèves de chevaux, de gros et menu bétail. Cette commune est surtout remarquable par le bel établissement horticultural de M. Bellefroid Van Hove, l'un de nos plus zélés agronomes.

POPULATION : 84 habitans.

HABITATIONS. Le chef-lieu de la commune contient 9 maisons plus ou moins bien construites. On y remarque un petit château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS. Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver, et dans les temps pluvieux.

FRERISSART, dépendance de Villers-le-Temple.

FRETINNE (BOIS DE) dépendance de la commune de Nandrin.

FRISE, dépendance de la commune de Saive.

FROIBERMONT, dépendance de la commune d'Olne.

FROIDEBISE, dépendance de la commune de Waremme.

FROIDECOUR, dépendance de la commune de Stoumont.

FROIDE-FONTAINE, dépendance de la commune de Villers-le-Temple.

FROID-HEID, dépendance de la commune de Nessonveaux.

FROID-HEID, dépendance de la commune d'Olne.

FROIDMONT, dépendance de la commune de Haccourt.

FROIDMONT, dépendance de la commune de Moha.

FROIDTHIER, dépendance de la commune de Clermont.

FROID-VILLE, dépendance de la commune de Rahier.

FROID-VILLE, dépendance de la commune de Stavelot.

FRUMHY OU FREHEMY, dépendance de la commune de Tignée.

FUMAL, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues N. N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Fallais, à l'E. par celle de Warnant, au S. par celles de Vinalmont et de Hucorgne, et à l'O. par la commune de Marneffe.

Ses dépendances sont les hameaux de Foncourt et de la Basse.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est traversé du N. E. au S. O. par la Méhaigne, sur laquelle est établie une pêcherie construite en bois, d'une superficie de 90 aunes.

SOL : Le terroir, qui est situé dans un fond, se compose de bancs sablonneux fort épais, de bancs d'argile, et de couches schisteuses. La profondeur de la terre végétale varie de 6 à 12 pouces.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent

en froment, seigle, épeautre, orge, avoine; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, betteraves. Pommes, poires, prunes, cerises. Bois plantés de chênes, bouleaux et trembles.—Chevaux, vaches, moutons, porcs, dont une partie est livrée au commerce. — Fort peu d'abeilles. Lièvres et perdrix. — Laine, beurre, fromage, miel, cire, peaux.

POPULATION : 531 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, en briques, en bois et argile; couvertes en chaume, pannes et ardoises; agglomérées en partie. Il y a 1 église, 1 école et 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à farine sur la Méhaigne; 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Le chemin de Ville-en-Hesbaye traverse cette commune et communique avec la ville de Huy.

FUTVOIE, dépendance de la commune de la Reid.

G

GAILLARDMONT, dépendance de la commune de Chênée.

GARDE-DE-DIEU, dépendance de la commune de Charneux.

GEER, commune du canton et à 2 lieues S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 7 lieues O. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes de Boelhe et Trognée, à l'E. par celle d'Hollogne-sur-Geer, au S. par les communes de Darion, Ligney et Lens-Saint-Servais, et à l'O. par celle de Lens-Saint-Remy.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le Geer.

SOL : Ce territoire, dont la surface est plate, est en général argileux et marécageux : les meilleures terres se composent d'une argile douce et friable, de couleur fauve et d'une culture facile, ayant une couche végétale de 8 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, 1,100 rasières de froment, 400 de seigle, 100 d'orge, 650 d'avoine, 70 de féveroles, pois et vesce. Pois, fèves, haricots, carottes, betteraves, choux. On cultive le pommier, poirier, prunier. Peupliers du Canada, propres aux constructions. — Assolement triennal et quadriennal. Les jachères sont ordinairement remplacées par les trèfles. Fumier, cendres de hollande et marne pour engrais; 3 fermes. En 1830, on comptait dans la commune : 45 chevaux, 12 poulains, 30 bêtes à cornes, 40 porcs et 150 moutons. Lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 249 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu renferme 56 maisons assez bien agglomérées; elles sont construites partie en briques, partie en bois, et couvertes en chaume.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Il y a 1 brasserie peu importante.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver.

GEER ou JAAR, rivière qui prend sa source dans la commune de Lens-Saint-Remy, canton de Waremme, coule vers l'E. N. E., arrose les villages de Geer, Darion, Hollogne-sur-Geer, Grand-Axhe, la ville de Waremme, Lantremange, Bergilez, Lens-sur-Geer, et Orey, où elle traverse la route de Liége à Bruxelles, et sert, dans cette partie, de limite à la province de Liége et à celle de Limbourg. Elle entre dans cette dernière province, passe à Tongres, revient dans la province de Liége pour en sortir après un court trajet, et va se joindre à la Meuse, par la rive gauche, à Maestricht, après un cours de 13 lieues.

Cette rivière parcourt dans la province 24 milles environ, et a 9 mètres de largeur; sa pente est insensible depuis Lens-Saint-Remy jusqu'à Tongres, parce qu'elle

coule sur le solde la Hesbaye, qui n'est qu'une grande plaine légèrement inclinée vers la Meuse et l'Escaut; mais depuis Tongres jusqu'à Maestricht, cette pente est très-rapide. C'est sur les rives du Geer et de la Méhaigne que se trouvent les seules prairies que l'on remarque en Hesbaye. Cette rivière donne aussi le mouvement à plusieurs moulins à farine dans la province. Elle reçoit, entre les communes de Bergilez et Lens-sur-Geer, les eaux du ruisseau d'Yerne, qui prend sa source à Yernau, hameau de la commune de Saint-Georges. La Mule, ruisseau formé de deux autres plus petits, dont l'un a sa source à Creenwick, et l'autre aux environs de Boilhe, se jette dans le Geer, à 2 milles au-dessus d'Oley.

GEETE (PETITE), rivière qui prend sa source à Thisnes, coule du S. O. au N. E., arrose Elixem, Wanghe, et sort de la province non loin de Neerhespen, à 21 milles de sa source, pour aller porter ses eaux à la grande Geete, qui a son embouchure dans la Demer. Elle arrose la partie N. O. du canton de Landen, et reçoit plusieurs petits ruisseaux par sa rive droite. Cette rivière a dans la province de Liége 8 à 9 mètres de largeur, et fait mouvoir deux ou trois moulins à farine.

GELIVAUX ou GELIVEAUX, dépendance de la commune d'Olne.

GELLÉE, dépendance de la commune de Battice.

GELLÉE, dépendance de la commune du Petit-Rechain.

GEMENICH, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. N. E. d'Aubel, de l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Verviers.

Elle est bornée au N. par la commune de Vals (province de Limbourg), à l'E. par le territoire neutre de Kelmis, au S. par les communes de Moresnet et Montzen, et à l'O. par celles de Hombourg et Teuven.

Ses dépendances sont : Bleyberg, Neumoelen, Oude-Moelen, Terstraeten et Volikerick.

HYDROGRAPHIE : Elle est limitée au S. et à l'O. par la Gueule, qui la sépare des communes de Montzen, Hombourg et Teuven. Son territoire est arrosé par un grand nombre de sources; les principales sont le Weschbach et le Brockbach, qui vont se perdre dans la Gueule.

SOL : Inégal, entrecoupé de coteaux, dont les pentes sont peu rapides; terrain argileux, sablonneux et marécageux, offrant la craie, la marne et le calcaire anthracifère en extraction. La profondeur de la couche végétale varie depuis 6 jusqu'à 15 pouces. Fossiles : trigonie circulaire, *trigonia circulata* (Lam.); peigne orbiculaire, *pecten orbiculare* (Sow.); *hamites intermedius* (Sow.)

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine; toutes sortes de légumes et d'herbes potagères. Pâturages excellens; fourrages qui se consomment dans la commune; poires, pommes, cerises. Bois taillis essences de chêne, bouleau et charme; peupliers dont le bois sert aux constructions. — Les meilleures terres reposent rarement. — Elèves de bêtes à cornes, de veaux, de porcs et de moutons. En 1830, la commune avait 67 chevaux de trait, 7 poulains, 515 bêtes à cornes, 230 veaux, 224 porcs et 200 moutons. — Lièvres, perdrix, bécasses; quelques loups en hiver; beaucoup de renards. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : 504 hommes, 551 femmes; total : 1055 habitans, qui parlent allemand.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune renferme environ 45 maisons, le hameau de Volikerick 25, et celui de Terstraeten 24; elles sont construites en pierre, en briques, en bois et argile, et couvertes en chaume, très-peu en ardoises; disséminées. On y trouve 1 église, 2 chapelles et 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La presque totalité des habitans s'occupent de l'éducation du bétail. Ils font commerce de laitage, et transportent leurs denrées au marché d'Aix-la-Chapelle. — Il y a 1 moulin à foulon, 2 moulins à blé et à écorce,

alimentés par la Gueule, et 1 brasserie. 1 carrière de pierres calcaires, 1 de pierres à paver, et 2 fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : 35 chemins vicinaux d'une exploitation difficile en hiver.

GEMERETH, dépendance de la commune de Baelen.

GEMINE, affluent de la Meuse.

GENSTERHOF, dépendance de la commune de Hombourg.

GEORGES (SAINT), commune du canton et à 1 lieue E. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes de Horion-Hozémont et Verlaine, à l'E. par celles de Glexhe et Awirs, au S. par les territoires d'Engis et Hermalle-sous-Huy, et à l'O. par ceux de Flône, Jehay et Verlaine.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux suivans, savoir : Dommartin, Mallieue, Oulhaye, Oultrechamp, Stockay, Sur-le-Bois, Tincelle, Warsée et Yernau.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par plusieurs petits ruisseaux, qui y prennent leurs sources : le plus considérable est l'Yerne, qui prend naissance au hameau d'Yernau. Quelques étangs servent d'abreuvoirs au bétail.

SOL : Le terrain, assez inégal, est entrecoupé de coteaux très-rapides. Le sol se compose d'une terre argileuse ou glaiseuse, froide, mêlée de schiste, de silex et de grès. La profondeur de la couche végétale varie de 7 à 16 pouces.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, environ 2,000 rasières de froment, 2,000 de seigle, 1,000 d'épeautre, 700 d'orge, 3,000 d'avoine. Fourrages; pommes de terre, carottes, betteraves, pois, fèves, choux. Pommes, poires, prunes, dont une partie se vend au marché. On y cultive la vigne. Les bois sont peuplés de chênes, hêtres et peupliers. — Assolement sexennal; fumier, chaux, marne pour engrais; 19 fermes. — Élèves de chevaux et bétail. En 1830, on comptait dans la commune 197 chevaux, 76 poulains, 442 bêtes à cornes, 148 veaux, 850 porcs et 490 moutons. Volaille; quelques ruches d'abeilles; lièvres, perdrix, cailles. Les étangs nourrissent des carpes. Cette commune livre annuellement au commerce environ 400 toisons, 2,200 livres de beurre, 1,000 de fromage, et 200 peaux.

POPULATION : 1,664 hommes, 1,705 femmes; total : 3,369 habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme 125 habitations rurales, 19 fermes, 250 cabanes et 6 maisons particulières; elles sont, en grande partie, construites en pierre et briques, presque toutes couvertes en chaume, un très-petit nombre en pannes ou ardoises. Il y a 1 église, 1 chapelle et 1 école primaire. Le château de Warfée ou Warfusée, situé sur une éminence, est un vaste et bel édifice, d'une construction solide; la principale façade présente un grand corps de logis bien ordonné et flanqué de deux belles tours carrées. Les jardins sont vastes et élégans; plus de 150 bonniers de bois d'agrément en embellissent les alentours. On remarque aussi le château d'Oulhaye, qui est construit à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des mines et usines. — 2 moulins à farine, dont 1 est mû par vent, et 1 par eau; — 1 alunière, plusieurs mines de houille et 1 carrière de pierre à paver.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Huy longe la commune, au S. On y compte 93 chemins vicinaux, d'une exploitation plus ou moins difficile; le principal chemin traverse le territoire du S. au N. O.

GERARD-SART, dépendance de la commune de Saint-André.

GERAUSAULX, dépendance de la commune de Thimister.

GERMAIN (SAINT), dépendance de la commune de Cornesse.

GERMAIN (SAINT), dépendance de la commune de Soiron.

GERNECHAMPS, dépendance de la commune de Lierneux.

GEROMONT ou GERAUMONT, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

GERON ou GERONT, dépendance de la commune de Couthuin.

GERONSTER (LA), dépendance de la commune de Spa.

GERTRUDE (SAINTE), dépendance de la commune de Landen.

GHEXHE, ruisseau qui traverse la commune de Lierneux.

GIBE ou GIPPE, dépendance de la commune d'Aywaille.

GILBURY, ruisseau qui arrose l'intérieur de la commune de Chaudfontaine, et se perd dans la Vesdre.

GILEPPE, petite rivière qui prend sa source dans les Hautes-Fanges, et se jette dans la Vesdre.

GILLE (SAINT), dépendance de la ville de Liége.

GILLES (SAINT), dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

GILTAY, dépendance de la commune d'Engis.

GIVES, dépendance de la commune de Ben.

GLAIN, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

GLEIZE (LA), commune du canton et à 2 lieues O. N. O. de Stavelot, de l'arrondissement et à 6 lieues S. de Verviers.

Elle est bornée au N. par la commune de Spa, à l'E. par celles de Francorchamps et Stavelot, au S. par les communes de Stavelot, Fosse et Basse-Bodeux, et à l'O par celles de Rahier et Stoumont.

Ses dépendances sont : Andrimont, Beauloup, Borgoumont, Cheneux (le), Chevronheid, Cour, Eybomont, Heitrimont, Au-Monceau, Au-Moulin, Neuville, Roanne, Roumé, Ruy, Venne, et Vaux-Renard (ferme isolée).

HYDROGRAPHIE : La partie occidentale du territoire est arrosée par l'Amblève, dont les débordemens, surtout en hiver, causent de grands dommages au riverains. Le Royne, ruisseau qui vient de Francorchamps, et le petit ruisseau de l'Abreuvoir, baignent aussi le territoire de cette commune.

SOL : Terrain très-inégal, boisé, entrecoupé de montagnes et de coteaux, dont les pentes sont plus ou moins rapides. Les parties les plus élevées sont couvertes de bruyères. Le sol est argileux, schisteux et rocailleux. La profondeur de la couche végétale est de 6 à 9 pouces environ.

AGRICULTURE : Le territoire est ensemencé en seigle et avoine pour la majeure partie. On récolte environ 1,600 rasières de seigle, 140 de froment et 3,200 d'avoine. Pommes de terre en abondance et de bonne qualité. Pommes, poires et cerises. Les prés situés le long de l'Amblève et du Royne, donnent de bon foin. Bois taillis et de haute futaie; le chêne, le bouleau, le charme, le hêtre et le coudrier, sont les essences qui dominent; l'aménagement se fait à 18 ans. Il y a une aunaie sur les bords du ruisseau de Royne. — Jachères. On emploie ordinairement 20 voitures de fumier pour l'engrais de 22 perches de terre ensemencée en seigle. On se sert de bœufs pour les travaux agricoles. Le prix de la journée d'un ouvrier travaillant à la terre est de 32 cents avec la nourriture. Le prix moyen pour le labour d'un hectare est de 10 florins. — Peu de chevaux, un plus grand nombre de bœufs, de vaches et de moutons; élèves de porcs et de veaux, et engrais de ces derniers; volaille; éducation des abeilles; lièvres, perdrix et bécassines en grande quantité; beaucoup de renards; quelques loups et sangliers en hiver. — Exportation de veaux, porcs et poulets gras. — Laine, beurre, miel et cire. — Fréquentation des marchés de Stavelot et de Spa, où se rendent chaque année des marchands pour acheter la laine et le beurre.

POPULATION : 710 hommes, 696 femmes; total : 1,406 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 45 maisons; elles sont la plupart construites en pierre, bois et argile, et couvertes en paille, quelques-unes en ardoises; toutes disséminées. Cette commune

possède 3 écoles primaires, dont deux provisoires et non autorisées, fréquentées seulement en hiver.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Produits agricoles. — 3 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont d'une exploitation difficile en hiver, à cause de la neige qui y séjourne long-temps. Le chemin principal est celui qui vient de Spa et traverse la commune du N. au S.

GLEXHE, commune du canton et à 2 lieues S. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Horion-Hozémont, au S. et à l'E. par la commune des Awirs, et à l'O. par celle de Saint-George.

Ses dépendances sont Bouvrie, Godin et Hautepenne.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée au S. E. et à l'O. par le ruisseau de Horion-Hozémont.

SOL : La surface de ce territoire est inégale, et offre sur divers points des pentes assez rapides. Le sol est argileux, schisteux et rocailleux. Couche végétale de 6 à 14 pouces environ de profondeur.

AGRICULTURE : On y récolte du froment et du seigle; les fourrages ne suffisent pas à la consommation. Les principaux légumes cultivés en grand sont les pommes de terre et les carottes. Les arbres fruitiers ne réussissent point. Bois taillis plantés de chênes, charmilles, bouleaux et saules.— Assolement triennal; fumiers naturels et marne pour l'engrais des terres. Le dernier recensement donne à cette commune 24 chevaux, 7 poulains, 28 bêtes à cornes, 12 veaux et 180 moutons; on élève aussi des porcs et peu de volaille. Lièvres et lapins en petit nombre.

POPULATION : 138 habitans.

HABITATIONS : 17 maisons en pierre et en briques, toitures en chaume. 2 fermes. Il y a une église, et une maison communale; point d'école. On remarque sur un rocher appelé *Haute-Penne*, un antique château qui appartient au duc d'Aremberg.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 5 moulins mûs par eau, dont 3 à farine, 1 à huile et 1 à battre le chanvre. Extraction de la houille.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par un chemin vicinal qui communique avec la route de Namur à Liége.

GLONS, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Liége.

Elle est bornée au N. et à l'O. par les communes de Sluse, Milen et Roelenge (province de Limbourg), à l'O. et au S. par celles de Fexhe-Slins et Paifve, et à l'E. par la commune de Houtain-Saint-Siméon.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux de Boir, Brus, Oborne, Saint-Laurent, Saint-Pierre et Wicknaille.

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose son territoire de l'O. à l'E.; ses inondations nuisent beaucoup aux propriétés riveraines.

SOL : Le terrain est très-inégal, entrecoupé de collines, dont quelques-unes ont une forte inclinaison. Les plaines présentent des ondulations plus ou moins sensibles. La majeure partie des terres arables occupent des plateaux élevés et d'un accès difficile : circonstance qui augmente considérablement les frais de culture, en ce qui concerne particulièrement le transport et le placement des engrais. Le sol se compose d'une terre argileuse, sablonneuse, marneuse, mêlée de silex; le bassin du Geer offre un terrain d'alluvion. La couche végétale a 3 à 9 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir est bien cultivé, et produit froment, épeautre, orge, seigle, avoine, féveroles, trèfle, foin, pommes de terre; plantes oléagineuses, légumes et fruits. Une partie de la commune est plantée en bois taillis, essence de charme, frêne et coudrier; leur aménagement se fait de 7 à 9 ans. — Elèves de bétail; fréquentation du marché de Liége.

POPULATION : 1,965 habitans.

Parmi les gens du peuple, on remarque

un grand nombre de phthysiques : les fabriques de chapeaux et d'ouvrages en paille, où la classe ouvrière, au milieu de vapeurs sulfureuses, est obligée de puiser ses moyens de subsistance, contribuent à développer des maladies de poitrine plus ou moins graves.

HABITATIONS : Le chef-lieu est situé en grande partie sur la rive droite du Geer, dans un fond; les maisons sont assez bien bâties.

L'an 1692 (le 18 septembre) il se fit ressentir dans le pays un tremblement de terre, pendant lequel les cheminées à Glons tombèrent, les murs se fendirent, et la tour de l'église, violemment ébranlée, laissa choir plusieurs pierres. Ce fait est constaté dans un ancien manuscrit conservé à Glons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la fabrication des chapeaux de paille sont les principales branches d'industrie de cette commune. Les femmes, les filles et jusqu'aux enfans en bas âge s'occupent de la formation des tresses, et les hommes de l'assemblage des mêmes tresses. Il se fait à Glons un débit considérable de ces chapeaux de paille. Une grande partie des habitans émigrent en été pour exercer leur profession dans les villes voisines, et reviennent passer l'hiver dans leur commune. — 4 moulins à farine mûs par l'eau du Geer, dont 2 avec pressoir à huile, et 1 à monder l'épeautre; 5 brasseries où l'on fabrique de la bierre brune pour la consommation de la commune et des environs.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Tongres passe à peu de distance de la commune. Plusieurs chemins vicinaux assez escarpés et peu praticables en hiver.

GOBÉE, dépendance de la commune de Trembleur.

GODIN, dépendance de la commune de Glexhe.

GOÉ, commune du canton et à 1/2 lieue S. S. E. de Limbourg, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 E. de Verviers.

Elle est bornée au N. par la commune de Limbourg, à l'E. par celle de Baelen, au S. par le territoire de Membach, et à l'O. par celui de Jalhay.

Ses dépendances sont : Betaene, Handrimont, Hèvremont, Nantistay et Pierresse.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la Vesdre. Les ruisseaux de Bovegnée, Borchêne et Gileppe lui servent de limite, entre les communes de Limbourg, Jalhay et Membach.

SOL : Ce territoire, qui forme un plateau dont les inclinaisons sont peu sensibles, est borné à l'E. par de petites montagnes et au S. par une colline boisée. Le terrain est argileux, schisteux, mêlé de gravier. La profondeur de la couche végétale varie de 4 à 12 pouces.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, beaucoup d'avoine et de pommes de terre; peu de légumes et de fruits. Bois taillis formés des essences de chêne, bouleau et coudrier. — Assolement triennal et sexennal; on emploie la chaux comme engrais. 10 fermes. — Environ 40 chevaux, 152 bêtes à cornes, 32 veaux, 290 moutons, 67 porcs, 15 chèvres; quelques ruches d'abeilles; lièvres, perdrix; renards, sangliers et chevreuils. La Vesdre nourrit des truites. — Laine; beaucoup de beurre qu'on porte aux marchés de Verviers et Limbourg.

POPULATION : 264 hommes, 232 femmes; total : 496 habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune 60 habitations rurales, 10 fermes et 18 maisons particulières, construites en briques et couvertes en chaume, plus ou moins agglomérées. — 1 église, 1 maison commune, 1 école, et 1 maison de campagne de construction moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a 1 filature à mécanique, et 1 moulin à foulon, alimentés par la Vesdre. — 4 fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de la Vesdre avoisine la commune. 17 chemins vicinaux assez bien entretenus.

GOÉ-SOUS-LE-MOUSTIER, dépendance de la commune de Limbourg.

GOFFONTAINE, dépendance de la commune de Fraipont.

GOFFONTAINE, dépendance de la commune de Cornesse.

GOIKA. *Voyez* GUIHA.

GOIRHET. *Voyez* GORHET.

GOMEFOSSÉ (FONDS DE), dépendance de la commune de Trembleur.

GOMELEVAY, dépendance de la commune de Nessonvaux.

GOMZÉ-ANDOUMONT, commune du canton et à 3/4 de lieue N. O. de Louveignez, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. E. de Liége.

Ses dépendances sont : Croix-Henrard, Fonds-de-Tige, Grocfin, Nachelet, Mosbeux et Thiers-des-Forges.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le petit ruisseau de Mosbeux.

SOL : Ce territoire est montueux et aride au N.; au S., il offre quelques coteaux peu rapides et des terres arables. Le sol est en général argileux et rocailleux, et repose sur un fond calcaire ou schisteux. L'épaisseur de la couche végétale est de 4 à 13 pouces environ.

AGRICULTURE : Produit épeautre, avoine, foin, trèfles, pommes de terre et légumes. Les vergers sont plantés de pommiers et de poiriers. Les bois taillis peuplés de bouleaux, aunes et charmes. Assolement triennal. — On y fait des élèves de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons.

POPULATION : 304 habitans.

HABITATIONS : 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'éducation du bétail et la culture des terres. — 1 moulin à blé sur le Mosbeux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Spa traverse le territoire de cette commune à l'O.

GOREUX, dépendance de la commune de Voroux-Goreux.

GORHET OU **GORRHEZ**, dépendance de la commune d'Aubel.

GORONNES (LES), dépendance de la commune de Limbourg.

GOTALLE, dépendance de la commune de Louveignez.

GOTALLE, dépendance de la commune de Sprimont.

GOTHAY, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

GOTTE, dépendance de la commune de Romsée.

GOTTES (AUX). *Voyez* AUX-GOTTES.

GOTTES (LES), dépendance de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

GOUHY, dépendance de la commune de Boncelles.

GOUT-ENTRE-DEUX-EAUX, dépendance de la commune de Charneux.

GRACE-MONTEGNÉE, commune du canton et à 1/2 lieue N. E. de Hollogne-aux-Pierres.

Elle est bornée au N. par les communes de Loncin et Ans-et-Glain, à l'E. par celles de Saint-Nicolas et Tilleur, au S. par la commune de Jemeppe, et à l'O. par les communes de Mons et Hollogne-aux-Pierres.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux de Berleur, Jal, Longue-Voye, Lamay, Pansy, Renalde, Au-Tillou, Trixhay et Werihas.

HYDROGRAPHIE : Une très-petite partie de son territoire est arrosée par le ruisseau de Hollogne.

SOL : Sa superficie est assez inégale, excepté au N., où le territoire offre de belles plaines arables. Le sol est, en général, argileux, sablonneux, schisteux et pierreux; il renferme de la marne et de vastes dépôts houillers. L'épaisseur de la couche végétale varie de 10 à 20 pouces.

AGRICULTURE : Produit froment, seigle, orge, épeautre, avoine, trèfles, fourrages, pommes de terre. La culture des légumes et des arbres fruitiers y est bien soignée; peu de bois : quelques taillis peuplés de bouleaux, charmilles et coudriers, dont les coupes ne sont point réglées. — On cultive à bras. — Peu de gros bétail; 1 seul troupeau de moutons. — Fréquentation des marchés de Liége.

POPULATION : 3,664 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 620 maisons; quelques-unes sont habitées par des propriétaires très-aisés.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'exploitation des mines de houille, et l'agriculture. Un grand nombre d'habitans de cette commune, hommes, femmes et enfans, se livrent à un genre d'industrie particulier, qui consiste dans le colportage de ville en ville, et de village en village, des productions du sol; non seulement de la commune, mais encore des marchandises provenant de la ville de Liége et de sa banlieue. Les femmes employées à ce mode de transport, sont connues vulgairement sous le nom de *Boteresses*. — Il y a 1 moulin à eau, et 1 à vent, pour moudre le blé; 1 pressoir à huile et 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Bierset traverse le territoire de cette commune de l'E. à l'O. Les chemins vicinaux sont d'une exploitation difficile en hiver.

GRAND-AXHE. *Voyez* AXHE (GRAND).

GRAND-BOIS. *Voyez* BOIS (GRAND).

GRANDCHAMP-DE-SAINT-GILLES, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

GRANDCHAMPS, dépendance de la commune de Jupille.

GRANDE-PLACE, dépendance de la commune de Theux.

GRANDES-FOSSES, dépendance de la commune de Queue-du-Bois.

GRAND-FOSSÉ, dépendance de la commune d'Esneux.

GRAND-HALLET (MOULIN DE), dépendance de la commune de Grand-Hallet.

GRAND-HEID, dépendance de la commune de Bras.

GRAND-HORRÉ OU XHORÉ, dépendance de la commune de Battice.

GRAND-POIRIER, dépendance de la commune de Vierset.

GRAND-RECHAIN. *Voyez* RECHAIN (GRAND).

GRANDRY, dépendance de la commune de Cornesse.

GRANDRY, ruisseau qui fait mouvoir une filature de laine dans la commune de Cornesse, et va se jeter dans la Vesdre.

GRAND-SART. *Voyez* GERARD-SART.

GRAND-TRIXHE, dépendance de la commune de Verbomont.

GRAND-VEAU, dépendance de la commune de Nandrin.

GRANDVILLE, commune du canton de Waremme, de l'arrondissement et à 4 lieues N. O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Horpmael (province de Limbourg) et par celle d'Oreye, à l'E. par la commune de Lens-sur-Geer, au S. par Hodeige, et à l'O. par Bergilet et Heers. (Cette dernière fait partie de la province de Limbourg).

La commune se compose de son chef-lieu et d'un hameau appelé *Maison Coune*.

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose la commune au S. et à l'E., et la sépare de la commune de Lens-sur-Geer. L'Yerne traverse aussi une partie de son territoire.

SOL : Bas et coupé par de petites collines; terrain de médiocre qualité, argileux, sablonneux, et en partie rocailleux. La couche végétale a 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, orge, avoine, épeautre, etc.; fourrages peu abondans; pommes de terre, carottes en petite quantité; très-peu de pommes et de poires; point de bois, quelques peupliers seulement. — Chevaux, bêtes à cornes et moutons en petit nombre; poules et pigeons; lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre et fromage pour la consommation.

POPULATION : 179 hommes, 167 femmes; total : 346 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 65 maisons contruites en pierre, briques, bois et argile, la plupart couvertes en chaume et quelques-unes en tuiles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture. 1 pressoir à huile, en non activité depuis plusieurs années.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Saint-Trond à Liége passe à 1/4 de lieue N. du chef-lieu; l'ancienne voie romaine dite *Brunehaud*, traverse le ter-

ritoire du S. O. au N. 22 chemins vicinaux d'assez difficile exploitation en hiver.

GRAND-ZEIE ou ZÉES, dépendance de la commune de Plaineveaux.

GRANGES (LES), dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

GRAVIER (LE), dépendance de la commune de Chênée.

GRÉTRY, dépendance de la commune de Bolland.

GRIHANSTER, dépendance de la commune de Nessonvaux.

GRIMBOIRIEUX, dépendance de la commune de Herstal.

GRIMONSTER, dépendance de la commune de Ferrières.

GRIRY ou GRIZY, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Louveignez et arrose celle de Sprimont.

GRISE-PIERRE, dépendance de la commune de Saint-André.

GRIVEGNÉE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue S. E. de Liége.

Elle est bornée au N. par la Meuse et la commune de Jupille, à l'E et au S. par le canton de Fléron, et à l'O. par l'Ourte.

Ses dépendances sont : Belle-Fontaine, Bois-de-Breux, Bressoux, Bruyères (les), Fournaux-Jondrez (les), Malveau, Péville, Robertmont, Thiers (sur les), Tombay, Trou-Louette Verte-Humeresse, et Wez.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est baigné par la Meuse et l'Ourte.

SOL : L'aspect du territoire est varié ; le sol, de nature argileuse, schisteuse et sablonneuse, est généralement bien cultivé. Les meilleures terres ont une couche végétale de 15 à 20 pouces.

AGRICULTURE : La culture des terres y est très-bien soignée. On y récolte du houblon, du seigle, de l'avoine ; beaucoup de foin et de légumes. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. On y cultive aussi la vigne. Quelques bois taillis.—Élèves de bêtes à cornes.

POPULATION : 2,199 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a 1 mine de houille en exploitation, 3 petites distilleries, 1 moulin à farine, 1 moulin à broyer les couleurs, 1 filature de laine, et 2 laminoirs sur l'Ourte.

ROUTES ET CHEMINS : La route de la Vesdre et celle de Liége à Aix-la-Chapelle traversent le territoire de cette commune.

GRIVOT, dépendance de la commune de Charneux.

GROCFIN ou GROS-CONFIN, dépendance de la commune de Gomzé-Andoumont.

GROSONEUX, dépendance de la commune de Charneux.

GROSSE-PIERRE, dépendance de la commune de Beaufays.

GROSSES - BATTES *Voyez* BATTES (GROSSES).

GROSSES-PIERRES, dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

GROSSES-PIERRES, dépendance de la commune de Forêt.

GROSTHIER, dépendance de la commune de la Reid.

GROUMONT, ruisseau qui arrose la commune de Lierneux.

GRUMSBEMPT, dépendance de la commune de Gemenich.

GUELDRE, dépendance de la commune de Cerexhe-Heuseux.

GUEULE (LA), rivière qui prend sa source à Eynatten (Prusse), coule du S. E. au N. O., entre dans la province de Liége à Moresnet, arrose le territoire de Gemenich et de plusieurs hameaux, et pénètre dans le Limbourg par Sippenaeken. Cette rivière, qui reçoit les eaux de la Gulpe, à 2 lieues N. de Sippenaeken, se jette dans la Meuse à 1 lieue environ au-dessous de Maestricht. Le cours de la Gueule est très-rapide et sujet à des débordemens fréquens ; il fait mouvoir dans la province des moulins à farine, 1 moulin à tan et 1 à huile, des fouleries et 1 usine à canons.

GUEULES-DE-LOUP, ruisseau qui prend sa source à Chantrain, et va se perdre dans les fonds de Forêt.

GUIHA ou GOIKA, dépendance de la commune de Flémalle (Haute).

GULPE ou GALOPPE (LA), rivière qui

prend naissance à 1/4 de lieue N. de Henri-Chapelle, passe sur le territoire de Sinnich et de Teuven, et, après un cours de 3 lieues environ, se jette dans la Gueule, à 1/4 de lieue au-dessus de Cartiels (province de Limbourg). Cette rivière est très-rapide et sujette à des débordemens; elle fait mouvoir plusieurs moulins à farine.

GULPEN, dépendance de la commune de Hombourg.

GURNÉ, dépendance de la commune de Battice.

H

HAAG, dépendance de la commune de Moresnet.

HABIEMONT, dépendance de la commune de Chevron.

HABOSA ou HALBOSART, dépendance de la commune de Villers-le-Bouillet.

HACBIRSTIER, dépendance de la commune de Bolland.

HACCOURT, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. E. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Wonck (province de Limbourg) et Lixhe, à l'E. par la commune de Visé, au S. par celles de Hermalle et Oupeye, et à l'O. par les communes d'Heure-le-Romain et Houtain-Saint-Siméon.

Ses dépendances sont Froidmont et Hallembaye.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par le Grand-Aaz, qui sert à l'irrigation des prés.

SOL : Si l'on en excepte les terrains situés dans le bassin de la Meuse, la surface du terroir présente un assez grand nombre d'inégalités. Les plaines, au S. et à l'O., sont plus ou moins inclinées, et, sur divers points, la pente des coteaux est très-rapide. — Terrain argileux, sablonneux, mêlé de silex.

AGRICULTURE : Année commune on récolte environ 5,000 mesures de seigle, autant de froment et d'orge, 8,000 d'avoine; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, haricots, oignons, choux; pommes, poires, cerises, noix. Bois taillis plantés d'ormes, de frênes et de coudriers. — Assolement triennal. — 77 chevaux, 15 poulains, 200 bêtes à cornes, 280 moutons, 170 porcs; peu de volaille; lièvres et perdrix en petit nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 652 hommes, 629 femmes; total : 1,281 habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune 256 habitations rurales, 14 fermes, et 3 maisons particulières. Le chef-lieu contient environ 170 maisons : la plupart sont construites en briques et couvertes en chaume, un très-petit nombre en pannes ou ardoises; généralement disséminées. — 1 église, 1 chapelle, 1 école, 1 notaire et 1 arpenteur juré.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 2 tisseranderies; 1 moulin à farine sur le ruisseau de Grand-Aaz; 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Visé traverse la commune du S. à l'E. Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver.

HACK, dépendance de la ville de Herve.

HACK, petit ruisseau qui arrose la commune de Battice et la partie O. de celle de Herve.

HACQUENIÈRE, dépendance de la commune de Bodegnée.

HADELIN (SAINT). *Voyez* MONT SAINT-HADELIN.

HADELIN, (RUISSEAU DE SAINT) ou SOUMAGNE, prenant sa source à Ayeneux, traverse les communes de Soumagne et

d'Olne pour aller se perdre dans celle de Forêt.

HAEGELSTEIN, dépendance de la commune de Hombourg.

HAFTAY, dépendance de la commune de la Reid.

HAGELSTEIN, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

HAGEN ou HAYEN, dépendance de la commune de Membach.

HAIE-DES-CHÊNES, dépendance de la commune de Sprimont.

HALBOSART. *Voyez* HABOSA.

HALEDET, dépendance de la commune de Clermont.

HALINSART, dépendance de la commune de Fraipont.

HALLEMBAYE, dépendance de la commune de Haccourt.

HALLEMBAYE, dépendance de la commune de Herstal.

HALLET (GRAND), commune du canton à 1 lieue 1/2 S. S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 6 lieues N. N. E. de Huy.

Elle a pour dépendance le hameau du Moulin.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée à l'E. et au N. par un petit ruisseau qui prend sa source à Henri-Fontaine, baigne les communes de Bertrée et d'Avernas-le-Bauduin, se grossit de plusieurs sources sur le territoire de Grand-Hallet, et va se perdre dans la petite Geete, à Orp-le-Grand.

Pendant le tremblement de terre qui se fit ressentir le 23 février 1828, on vit jaillir au centre de la commune, dans une prairie appartenant au bourgmestre, une source d'un volume assez considérable, dont les eaux de couleur jaune et le goût saumâtre peuvent servir d'indices à de nouvelles investigations.

SOL : Le terroir, qui présente de grandes variétés, est composé partie de terre *franche* très-fertile, mêlée d'argile ou de sable gisant sur fond argileux, partie de terrains caillouteux revêtant immédiatement des couches sablonneuses, qui renferment des carrières de pierres blanches propres à la bâtisse, et recherchées surtout pour la construction des fours à cuire le pain. On extrait de la marne qui est employée à l'amendement des terres argileuses.

AGRICULTURE : La récolte en grains et graines peut s'élever, année commune, à 1,920 rasières de froment, 704 de seigle. 156 d'orge d'hiver, 80 d'orge de mars, 80 de graines de chanvre et 16 de camomille. Prairies naturelles et artificielles; le trèfle est le fourrage que produisent les prairies artificielles : cette plante se soutient avec avantage. Pommes de terre et légumes de différentes espèces. Les vergers sont plantés de pommiers, de poiriers et de pruniers. On cultive dans quelques jardins des pêchers et des abricotiers; de la camomille et de la guimauve. Les arbres qui dominent dans cette localité, sont les peupliers du Canada, employés aux constructions. — Assolement triennal; on emploie pour l'engrais des terres le fumier des bestiaux, les cendres de Hollande et la marne pour les terres trop argileuses. — Élèves de chevaux, propres au trait et au service de la cavalerie; bêtes à cornes, moutons et porcs; dindons, oies et canards; quelques ruches; un assez grand nombre de lièvres, perdrix, cailles et bécassines. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Hommes, 321; femmes, 340; total : 661 habitans.

HABITATIONS : La plus grande partie des maisons sont construites en pierre blanche exploitée dans les carrières des environs; on y trouve aussi quelques habitations bâties en briques, bois et argile; toiture en paille pour les deux tiers, le reste en pannes ou ardoises; presque toutes disséminées. Il y a dans cette commune 1 église, 1 école primaire et 1 château. On remarque, au centre de la commune, une tour antique où les criminels pouvaient autrefois se réfugier, et se mettre à l'abri des poursuites de la justice pendant trois jours.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 moulins à farine mûs par eau. Commerce de fil de

chanvre. Extraction du calcaire à bâtir et de la marne pour l'engrais des terres.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver, surtout pour les voitures.

HALLET (PETIT), commune du canton et à 2 lieues S. S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 6 lieues N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé de l'E. à l'O. par un petit ruisseau venant de la commune de Cras-Avernas, et par un grand nombre de petits filets d'eau. On a remarqué que le tremblement de terre du 23 février 1828, a fait surgir plusieurs sources dans cette commune.

SOL : La superficie du terroir présente autant de variétés que la nature des terrains dont se compose le sol. Au N. le terrain est sablonneux, marneux, et renferme des carrières de silex en exploitation; la partie S. offre une terre franche mêlée d'argile, et de la profondeur de 25 à 30 pouces : c'est la plus fertile du territoire. On y trouve aussi des terrains rocailleux.

AGRICULTURE : Les récoltes en grains et graines sont évaluées, année commune, dans les proportions suivantes : froment 1,280 rasières, seigle 264, orge d'hiver 260, orge d'été 86, avoine 1,680, colza 48, chanvre 160, camomille 16. Trèfle et féveroles; fourrages pour la consommation seulement. Légumes de bonne qualité, consistant en pommes de terre, choux de différentes espèces, carottes, etc.; pommes, poires, pêches, abricots, prunes, cerises et groseilles qui se consomment sur les lieux. On cultive aussi la camomille et la guimauve. Peu de bois : le peuplier du Canada est l'arbre qui domine dans la commune. — Les engrais employés sont les fumiers naturels, les cendres de hollande et la marne.—On élève des chevaux d'une bonne race, propres au service de l'artillerie et au trait; des bœufs, des vaches, des porcs, des oies, des canards, des poules et des dindons. Les lièvres, les perdrix et les cailles sont assez nombreux. — Beurre et fromage.

POPULATION : Hommes, 172; femmes, 181; total : 353 habitans.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont construites en silex et couvertes en chaume. — Église et école primaire.

INDUSTRIE ET COMMERCE : 3 moulins mûs par eau, dont 1 à blé et 2 à battre le chanvre. On fait quelque commerce de chevaux et de chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver, surtout dans la partie du N. de la commune, où ils sont devenus marécageux par suite du tremblement de terre de 1828. Un pont en pierre sur la Méhaigne.

HALLEUR, dépendance de la commune de Stembert.

HALLEUR, dépendance de Ville-Limbourg.

HALLEUX, dépendance de la commune de Charneux.

HALLEUX, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

HALOUP ou FERMES-A-HALOUX, dépendance de Ville-Limbourg.

HAM, dépendance de la commune d'Esneux.

HAMEVAL, dépendance de la commune de Charneux.

HAMOIR, commune du canton et à 3 lieues 1/2 S. E. de Nandrin, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 S. S. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes d'Ouffet et Fairon, à l'E. par celle de Xhoris, au S. par les territoires de Filot et Vieuville, et à l'O. par les communes d'Ouffet et Fohogne (grand-duché de Luxembourg.)

Ses dépendances sont : Hamoir-Lassus, Renne, Tableux et Xhignesse.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte traverse cette commune du S. au N.; le Neblon et quelques autres ruisseaux arrosent son territoire.

SOL : Bassin de l'Ourte terminé au N. et au S. par des coteaux très-élevés. Le terrain est en grande partie schisteux, calcaire,

argileux, légèrement sablonneux. Les couches végétales ont 5 à 12 pouces de profondeur. On y trouve de la chaux carbonatée magnésifère primitive convexe, (gisement dolomie), et du marbre rouge et blanc. Ce marbre, finement pointillé de blanc gris et de rouge jaunâtre, était autrefois l'objet d'une grande exploitation : plusieurs maisons de Liége en sont encore décorées.

AGRICULTURE : Les productions consistent en seigle, épeautre, avoine, orge, trèfles, foin, pois, vesce, pommes de terre, légumes et fruits. Les bois sont peuplés de chênes, charmilles, bouleaux et coudriers. Assolement triennal, sexennal, jachères. — Elèves de chevaux et de gros et menu bétail; 3 troupeaux de moutons d'environ 120 têtes chacun.

POPULATION : 521 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 100 maisons. — 1 église et 1 vieux château, au hameau d'Hamoir-Lassus.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des bois. — 1 moulin à farine, et 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont escarpés et peu praticables en hiver.

HAMOIR-LASSUS, dépendance de la commune d'Hamoir.

HAN, dépendance de la commune de Sprimont.

HANEFFE, commune du canton et à 2 lieues S. E. de Waremme, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 O. de Liége.

Ses limites sont : au N. la commune de Donceel, au S. le territoire de Verlaine, et à l'O. et au N. O. les communes de Seraing-le-Château et Viemme.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par l'Yerne, dont on tire parti pour l'irrigation des prés.

SOL : Superficie légèrement ondulée : terrain argileux, marneux et graveleux. La profondeur de la couche végétale est de 7 à 18 pouces.

AGRICULTURE : Les terres sont ensemencées, la majeure partie, en froment, méteil, seigle, avoine, peu d'orge, beaucoup de foin, trèfles, féveroles, vesce, pois, pommes de terre, en moindre quantité; quelques plantes oléagineuses; légumes et fruits; point de bois. — Assolement triennal, sexennal, novennal; jachères. — Elèves de chevaux et de bétail; 4 troupeaux de moutons d'environ 140 têtes chacun. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation du marché de Liége.

POPULATION : 711 habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient environ 124 maisons plus ou moins bien construites; elle possède 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont bien entretenus, quoique peu praticables en hiver; les principaux conduisent au Thier, à Liége et à Viemme.

HANLEZ, dépendance de la commune de Thimister.

HANNÊCHE, commune du canton de Héron, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune d'Acosse, à l'E. par celle de Bierward, au S. par la commune de Burdinne, et à l'O. par celle de Forville.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par un petit ruisseau qui y prend sa source et qui flue vers Meeffe.

SOL. Surface élevée, entrecoupée de collines; terrain argileux au N., marécageux au S. La profondeur de la couche végétale est de 5 à 16 pouces.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, épeautre, avoine, colza, navette, fèves et féveroles, et plusieurs espèces de trèfles. Fourrages en abondance. Pommes de terre, betteraves, navets, choux de différentes espèces, pois, haricots, épinards, asperges, artichauts, etc. — Fruits à pépins et à noyaux très-répandus. Peu de bois taillis. Les chemins sont plantés de peupliers, de bois blancs et de saules. — Les terres, au N., sont très-fertiles et produisent tous les ans; celles de la partie S. sont mises en jachères tous les trois ans. —

Chevaux de trait au nombre de 180; vaches, bœufs et porcs; pigeons, poules, dindons et canards. On élève très-peu d'abeilles. Lièvres, perdrix et cailles en quantité; râles et poules d'eau. — Beurre et fromage.

POPULATION : 340 habitans.

HABITATIONS : Le plus grand nombre des maisons sont construites en argile et couvertes en paille; quelques-unes sont bâties en pierre et briques et couvertes en ardoises; elles sont disséminées. Cette commune n'a point d'école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Produits agricoles. — Un moulin à farine mû par le vent. — Commerce de chevaux avec la France.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse cette commune; l'intérieur est pavé. Les chemins vicinaux sont impraticables pendant une grande partie de l'année.

HANNUT, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. N. O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 5 lieues N. O. de Huy.

Ses limites sont, au N. les communes de Grand-Hallet, Avernas-le-Bauduin et Bertrée, à l'E. celles de Pousset et Blehen, au S. les territoires de Villers-le-Peuplier et Crehen, et à l'O. celui de Thisne.

SOL : Le territoire de cette commune est formé de plaines fertiles et étendues, dont le développement présente peu d'inclinaisons. Le sol se compose, en partie, d'une terre végétale, meuble, argileuse, sur fond argileux, et en partie, d'une argile légère, connue dans le pays sous le nom de *terre blanche* ou *chiveterre*. La profondeur des couches végétales est de 8 à 16 pouces.

AGRICULTURE : La culture y reçoit toutes les améliorations dont elle est susceptible. Les terres sont ensemencées la majeure partie en froment, orge, avoine, épeautre, trèfles, fourrages; pommes de terre pour la consommation; quelques plantes oléagineuses; légumes; fruits, tels que pommes, cerises et noix. Plusieurs jardins sont entourés de murailles garnies d'espaliers. — Peu de jachères.

POPULATION : 1,075 habitans.

HABITATIONS : Un château, des fortifications et une enceinte de murailles percée de trois portes dont il ne reste plus que celle de Huy, avaient élevé Hannut au rang de ville : aujourd'hui ce n'est plus qu'un petit bourg mal bâti qui possède 1 église, 1 école primaire et 1 château d'une construction moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'adonnent généralement à l'agriculture. — 1 moulin à farine mû par vent et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Ce bourg communique avec les communes voisines, au moyen de chemins vicinaux, le plus souvent impraticables pendant une grande partie de l'année. Vu la difficulté des chemins et l'éloignement des grandes routes, les habitans sont obligés de transporter leurs denrées à dos de cheval.

HISTOIRE : Hannut, qui dépendait du ci-devant duché de Brabant, doit son origine à un ancien château-fort, dont il ne reste plus de vestiges : bâti dans le 12e siècle, sous le règne de Henri Ier, duc de Brabant, ce château, et les habitations qui s'y élevèrent successivement, furent cernés d'un large fossé, qui forme encore aujourd'hui une partie de l'enceinte du bourg. Henri Ier lui donna le rang de ville, et l'entoura de murailles. Il était alors le chef-lieu d'un bailliage comprenant dans son ressort 12 communes, et possédait un bureau de douanes et un bureau pour la perception des droits provinciaux. Enclavé dans la province de Liége, ce bourg donna son nom à un canton de justice de paix qui, à l'époque de la nouvelle organisation, fut transféré à Avennes.

HANSEZ, dépendance de la commune d'Olne.

HARDUEMONT, dépendance de la commune de Verlaine.

HARENG ou HARRENT, dépendance de la commune de Herstal.

HARKAI, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

HARNAY, ruisseau qui arrose la commune de Rahier.

HARTANGE ou **HARTENGE**, dépendance de la commune de Waremme.

HARVÉ, dépendance de la commune de Baelen.

HARZÉ, commune du canton et à 2 lieues N. de Ferrières, de l'arrondissement et à 9 lieues S. E. de Huy.

Bornée au N. par la commune d'Aywaille, à l'E. par celle de Lorcé, au S. par celle de Werbomont, et à l'O. par les territoires d'Ernonheid et de Xhoris.

Elle a pour dépendances : Havelange, Housselogne, Paradis, Pavillon-Champ, Pironbœuf, Pouhon-d'en-Haut, Pouhon-d'en-Bas et le Trou, maison isolée.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux arrosent le territoire de cette commune : le plus important est le ruisseau d'Harzé, qui prend sa source au hameau de Housselogne et arrose les prairies situées au N. et et à l'E. du chef-lieu.

SOL : La surface de ce terroir est inégale et entrecoupée de coteaux à pentes rapides. Le sol, qui offre des terres fertiles au N. O. et au N. E., est tout-à-fait stérile au S. E. et au S. Il se compose en partie d'une terre argileuse, mêlée de schiste, sur fond calcaire, et en partie d'une terre rougeâtre, schisteuse et peu susceptible de culture. La profondeur de la couche végétale varie depuis 4 jusqu'à 12 pouces.

AGRICULTURE : Cette commune récolte du seigle, de l'épeautre, de l'orge et de l'avoine en petite quantité; des pois, des féveroles et du trèfle. Les fourrages sont peu abondans. Les pommes de terre et les carottes sont cultivées en grand et de bonne qualité. On cultive aussi des chardons à carder. Pommes, poires et cerises pour la consommation. Un tiers environ de la superficie est occupée par des bois taillis et de haute futaie, peuplés principalement de chênes, bouleaux et charmilles : on les coupe tous les 14 ans. — Assolement triennal et jachères. Trois fermes. — On élève quelques chevaux, un plus grand nombre de bêtes à cornes et de moutons; peu de porcs. Éducation des abeilles. — Laine et beurre que l'on vend sur les lieux.

POPULATION : 728 habitans.

HABITATIONS : On compte 142 maisons dont 26 sont bâties en pierre et couvertes en ardoises; les autres sont construites en bois avec toiture en paille. Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 maison communale et 1 école primaire où les enfans pauvres sont admis gratuitement aux frais du Bureau de Bienfaisance. — Résidence d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à farine et 1 à huile mûs par eau. — Carrière de pierre à bâtir et four à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : 7 chemins vicinaux mal entretenus et très-mauvais en hiver.

HAUTE-FLONE, dépendance de la commune d'Amay.

HARZÉ, ruisseau qui prend sa source au hameau de Housselogne, commune d'Harzé, et arrose les prairies situées au N. et à l'E. de cette commune.

HASQUETTE, dépendance de la commune d'Ampsin.

HASSE ou **HAZE**, dépendance de la commune de Sprimont.

HASSE (RUISSEAU DIT DE LA), arrose l'intérieur de la commune de Sprimont. Il active 2 moulins à farine.

HAUDRIMONT, dépendance de la commune de Goé.

HAUREGARD, dépendance de la commune de Battice.

HAUSTER. *Voyez* HOOSTER.

HAUSTRÉE (LA), dépendance de la commune de Daelhem.

HAUTBOIS, dépendance de la commune de Mortier.

HAUT-DONY, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

HAUT-DU-RYS-DE-TARGUIGNON, dépendance de la commune de Forêt.

HAUTE-FOLIE, dépendance de la commune de Louveignez.

HAUTE-FOLIE, dépendance de la commune d'Ensival.

HAUTE-MONT, dépendance de la commune de Dison.

HAUTE-PENNE, dépendance de la commune de Glexhe.

HAUTE-RAFHAI, dépendance de la commune d'Olne.

HAUTE-ROTY, dépendance de la commune de Fraipont.

HAUTE-SAIVE, dépendance de la commune de Saive.

HAUTE-SAURÉE, dépendance de la commune de Dison.

HAUTE-VAOTTE, dépendance de la commune de Stembert.

HAUT-LAVEUX, dépendance de la commune de Jemeppe.

HAUT-MARAIS, dépendance de la commune de la Reid.

HAUT-PRÉ, dépendance de la commune de Seraing.

HAUT-PRÉ, dépendance de la ville de Liége.

HAUTREGARD, dépendance de la commune de la Reid.

HAUT-SART, dépendance de la commune de Theux.

HAUZEUR, dépendance de la commune de Battice.

HAVEGNÉ, ruisseau qui traverse la comm. de Fraipont du S. au N., y alimente un moulin et va se perdre dans la Vesdre.

HAVEIGNÉ, dépendance de la commune de Fraipont.

HAVEIGNÉ, dépendance de la commune de Louveignez.

HAVELANGE, dépendance de la commune de Harzé.

HAYE, dépendance de la commune de Nandrin.

HAYE, dépendance de la commune de Julémont.

HAYE (LA), ruisseau qui prend sa source dans la commune de Clermont, et va se perdre dans celui de Befve entre Clermont et Thimister.

HAYE-DRESSE, dépendance de la commune de Clermont.

HAYE (LES), dépendance de la commune de Charneux.

HAYE-DES-PAUVRES, dépendance de la commune d'Esneux.

HAYE-DU-LOUP, dépendance de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

HAYEN, dépendance de la commune de Sprimont.

HAYES, dépendance de la commune de Clermont.

HAZAU, dépendance de la commune de Moresnet.

HAZE. *Voyez* FERME-DE-HAZE.

HAZE ou **HASSE** dépendance de la commune de Francorchamps.

HAZOUMONT, dépendance de la commune de Sprimont.

HEBRET, dépendance de la commune de Marneffe.

HECHTER, dépendance de la commune de Moresnet.

HEGGEN, dépendance de la commune de Baelen.

HEID, dépendance de la commune de Louveignez.

HEID (DE LA), ruisseau qui arrose la commune de Louveignez.

HEID (GRAND). *Voyez* GRAND-HEID.

HEID (SUR LA), dépendance de la commune de Sprimont.

HEIDE-DESPA, dépendance de la commune de Theux.

HEID-KAISIN, dépendance de la commune de Fraipont.

HEID-LE-MOINE, dépendance de la commune de Fraipont.

HEID-LES-CHESNEUX, dépendance de la commune de Saive.

HEID-MOTY, dépendance de la commune de Fraipont.

HEIDS ou **HÉS** (LES), dépendance de la commune d'Andrimont.

HEISTREUX, dépendance de la commune de Membach.

HEITRIMONT ou **HULRIMONT**, dépendance de la commune de la Gleize.

HELLE, petit affluent de la Vesdre.

HEMPTENNE, ruisseau qui arrose la commune de Meeffe.

HENA, dépend. de la comm. de Vissoul.

HENA. *Voyez* HEUNEAU.

HÉNEUMONT ou **HYNEUMONT**, dépendance de la commune de Wanne.

HENNE-GRAND-CHAMPS, dépenpance de la commune de Forêt.

HENNE, dépendance de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

HENOIT, dépendance de la commune de Vissoul.

HENOL, ruisseau qui arrose la partie la plus méridionale du territoire de Stavelot.

HENOREIS. *Voyez* Xhenorie.

HÉNOUMONT ou **HENNUMONT**, dépendance de la commune d'Aywaille.

HENRI-CHAPELLE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 O. N. de Limbourg, de l'arrondissement et à 2 lieues N. N. O. de Verviers.

Bornée au N. par la commune de Montzen, à l'E. par celles de Lontzen (Prusse) et Welkenraedt, au S. par les territoires de Baelen et Bilstain, au S. O. par Andrimont, à l'O. par Thimister et Clermont, et au N. O. par la commune d'Aubel.

Ses dépendances sont : Anwegh, Heuvel, Heysteren, Hockelbach, Imbach, Quartier, Wallon, Ruyff, Vivier et Wilcour.

Hydrographie : Le territoire de cette commune est arrosé par plusieurs ruisseaux qui y prennent leurs sources, et dont un seul active un moulin à farine.

Sol : Henri-Chapelle est situé sur une côte longitudinale très-élevée, qui appartient au plateau de Limbourg, dont il est le point culminant. En général, son territoire s'abaisse en pente douce vers le cours de la Berwinne, tandis qu'il offre de nombreux escarpemens vers la Vesdre. Toutes les terres sont fortement inclinées, à l'exception de celles dont est formée la vallée de Hockelbach. Le sol est très-varié : au N., le terrain meuble se compose d'une terre argileuse et marneuse, sur fond siliceux, qui, mêlée au sable, au N. E., prend une forte teinte jaunâtre et noirâtre; le reste du territoire offre une terre schisteuse décomposée, de couleur blanchâtre, se convertissant en marais (*fanges*) à la suite de l'infiltration lente des eaux. Les couches végétales ont 3 à 11 pouces de profondeur. — Terrain de craie et de marne, rempli de silex pyromaques bruns et noirs, et traversé par des filons métalliques contenant du plomb et du zinc sulfurés, dans des gangues de quartz laiteux. On y trouve du soufre natif. Les couches calcaires renferment divers fossiles, entre autres, le *spatangus bufo*.

Agriculture : Cette commune ne renferme que très-peu de terres labourables, ensemencées en seigle, orge et avoine; elles reposent tous les 3 ans. Ses principales richesses agricoles consistent en pâturages dont la culture exige beaucoup de soins. Les cultivateurs étendent ordinairement avec la pelle le fumier laissé dans le parc par le bétail qu'on y élève en grand nombre, arrachent les plantes nuisibles et font une guerre active aux taupes. Le parcage a lieu vers la mi-avril et se continue sans interruption jusqu'à la fin du mois de novembre ou la mi-décembre, lorsque l'arrière-saison n'est pas rigoureuse. Les vaches hivernent dans les étables sans litière; le fumier qui en provient est mélangé avec la marne et avec l'argile qu'on enlève des prés où la couche végétale est profonde; on en forme un tas qui séjourne souvent 3 à 4 mois, avant d'être répandu sur le sol. On ne cultive que peu de légumes dans cette commune. Le voisinage des Hautes-Fanges nuit aux arbres fruitiers. Il s'y trouve quelques bouquets de bois futaie et taillis, essence de chêne, bouleau, charme et coudrier. Les plantes qui prédominent dans la flore des environs de Henri-Chapelle sont : la véronique, *veronica paludosa*, le buplèvre en faucille, *buplevrum falcatum* (L.); la menthe poivrée, *mentha piperita* (L.), etc. — Élèves de chevaux en petit nombre; environ 1,463 bêtes à cornes, la plupart vaches laitières; 2 troupeaux de moutons, l'un de 100 bêtes indigènes et 40 métis, l'autre de 70 bêtes de race indigène. — Laitage.

Population : 1,329 habitans.

Habitations : Henri-Chapelle, jadis bourg, n'est plus aujourd'hui qu'un village médiocre, contenant environ 241 maisons, la plupart mal construites. Il y a 1 église, 1 école primaire, et 2 châteaux qui n'ont rien de remarquable.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et le tissage des draps pour les fabriques de Dolhain-Baelen et Verviers. Les habitans achètent leurs céréales en Prusse. Le commerce de transport est presque anéanti depuis que les voitures pour l'Allemagne suivent les nouvelles routes par Verviers et Vaals à Aix-la-Chapelle. — 1 brasserie, 1 corroierie et 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune du S. E. à l'E. N. E. : cette route est aujourd'hui très-peu fréquentée. Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

HENRICHETTE ou HENRICKETTE, dépendance de la commune de Waleffe.

HENRI-FONTAINE, ruisseau qui arrose les communes de Bertrée, du Grand-Hallet, d'Avernas-le-Bauduin, et va se perdre dans la petite Geete.

HENRI - MOULIN, dépendance de la commune de Fosse.

HENRI-PRÉ, ruisseau qui traverse la commune d'Andrimont et va se perdre dans la Vesdre.

HENRI-TERRE, dépendance de la commune de Mouland.

HENROLAY ou HENROTAY, dépendance de la commune d'Ampsin.

HEPSÉE, dépendance de la commune de Verlaine.

HERBESTAL, dépendance de la commune de Welkenraedt.

HEBBIESTER, dépendance de la commune de Jalhay.

HERGH, dépendance de la commune de Montzen.

HERIDIA, dépendance de la commune de Héron.

HERMALLE (BASSE). *Voyez* BASSE-HERMALLE.

HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune d'Haccourt, à l'E. par la Meuse, au S. par le territoire de Vivegnis, et à l'O. par celui d'Oupéye.

Ses dépendances sont : Basse-Hermalle, le Chêne, Chertal-la-Campagne, Préixhe-sur-Vivegnis et Werihet.

HYDROGRAPHIE : La Meuse longe la commune, à l'E. : cette rivière inonde annuellement une partie du territoire, malgré la digue qu'on y a construite en 1773.

SOL : Le terrain y est assez inégal : les plaines, formées par le bassin de la Meuse présentent une surface très-déprimée; à l'O. s'élève une petite chaîne de collines. Le sol se compose en grande partie d'une terre d'alluvion, mêlée de gravier, sur fond caillouteux. Les couches végétales ont 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La récolte des grains et graines consiste, année commune, en 500 rasières de froment, 1,000 de seigle, 1,200 d'orge, 1,000 d'avoine, 100 de graines de colza; fourrages de bonne qualité; pommes de terre, choux, carottes, haricots, pour la consommation. Les vergers sont, en général, plantés de pommiers et cerisiers. — Jachères; 10 fermes. — Environ 57 chevaux, 8 poulains, 158 bêtes à cornes, 28 veaux, 125 moutons, 172 porcs. Poules, dindons, oies. — Peu de beurre.

POPULATION : 408 hommes, 459 femmes; total : 867 habitans.

HABITATIONS : 153 habitations rurales, 10 fermes, 7 maisons particulières. Le chef-lieu contient environ 130 maisons. Elles sont construites en pierre et briques, en bois et argile; couvertes en chaume, très-peu en pannes ou ardoises; assez agglomérées. — 1 église, 1 école et 5 maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'occupent de l'agriculture, de la vannerie, du blanchissage des toiles. Le tricotage des bas de laine fournit un moyen de subsistance aux femmes, qui livrent au commerce le produit de cette industrie. Il y a à Hermalle 16 vanniers, 2 tisserands, 1 moulin à farine mû par eau, 1 brasserie, 1 fabrique de sirop, 1 distillerie, 1 alunière et 1 fabrique de poterie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Visé longe la commune à l'O. Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

HERMALLE-SOUS-HUY, commune du canton et à 1 lieue N. O. de Nandrin, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Huy, et à 4 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. et à l'O. par la Meuse, au S. par les territoires de la Neuville et de Tihange, et à l'E. par la commune de Saint-Severin.

Elle a pour dépendances : Chaumont, Hotinne, Mallieue, Ombret, Prez et Sart-Lombart.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est baigné à l'O, du S. au N., par la Meuse et par plusieurs petits ruisseaux qui ont leur cours de l'E. à l'O.

SOL : Surface inégale, terrain argileux et calcaire, renfermant la chaux sulfatée et l'argile plastique.

AGRICULTURE : On y récolte des grains, des légumes et des fruits. La partie E. du territoire est bien boisée. — On élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et de la volaille.

POPULATION : 594 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce en produits du sol.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Huy à Liége passe à l'O. et à peu de distance du chef-lieu de la commune.

HERMÉE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Liége.

Bornée au N. par la commune d'Heure-le-Romain, à l'E. par celle d'Oupeye, au S. par les territoires de Milmorte et Herstal, et à l'O. par celui de Fexhe-Slins.

Ses dépendances sont : Aaz et Grand-Aaz.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Grand-Aaz prend sa source presque au centre de la commune, d'où il se dirige au N., après avoir alimenté 2 usines.

SOL : Les plaines présentent plusieurs mouvemens de terrain assez remarquables, et, sur divers points, la pente des coteaux est très-rapide. Terrain argileux et pierreux, dont la couche végétale est de 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du seigle, de l'épeautre, de l'avoine; trèfles, foin, féveroles; pommes de terre, pois, fèves, choux, navets. Pommes, poires, prunes, cerises. Bois taillis, essence mêlée de chênes, bouleaux, charmilles, coudriers; ormes, frênes, saules, peupliers. — Jachères. — Environ 40 chevaux; gros et menu bétail; quelques ruches d'abeilles; lièvres, lapins, perdrix. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 754 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune renferme environ 149 maisons construites, partie en briques, partie en bois et argile, couvertes en chaume et disséminées. — 1 église; résidence d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. On compte dans la commune 2 moulins à farine sur le Grand-Aaz, et 1 moulin à huile mû par chevaux; 1 fabrique de chapeaux de paille, 1 fabrique de cire et 1 fabrique de sirop. Les femmes et les enfans font des tresses de paille pour les fabriques de Glons.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, quoique bien entretenus, sont d'une exploitation difficile en hiver.

HERMENSTEIN, dépendance de la commune de Moresnet.

HÉRON, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Vissoul, au N. O. par celle de Lamontzée, à l'O. par les communes de Waret-l'Évêque et Burdinne, au S. par le territoire de Landenne, au S. E. par celui de Couthuin-Reppe, et à l'E. par la commune de Lavoir.

Ses dépendances sont : le village de Forseilles ou Forville, et les hameaux de Boin, Fosse-à-Bois, Sart-le-Prôle, Trou-du-Bois et Montigny.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par les ruisseaux de Boin et de Forseilles:

ce dernier, qui est le plus important, donne le mouvement à un moulin à farine. — 3 étangs dont un sert de réservoir au moulin.

SOL : Surface unie, excepté au N., où se trouve un coteau boisé. Le terrain est argileux, rocailleux et généralement humide. Il renferme des carrières de pierre à bâtir et du fer. L'épaisseur de la couche végétale varie de 6 à 13 pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte 2,800 rasières de froment, 1,500 de seigle, 200 d'épeautre, 1,500 de méteil, 2,000 d'orge, 3,000 d'avoine, 60 de colza et navette. Fourrages pour la consommation; légumes et fruits. Bois taillis, essence de bouleaux, chênes, hêtres, peupliers, trembles. — Assolement triennal; jachères. — Elèves de chevaux et de bétail. Poules, pigeons, dindons, canards; quelques ruches d'abeilles; lièvres, perdrix, cailles et bécasses. On pêche des carpes dans les étangs. — Laine, beurre, fromage, miel, cire et peaux.

POPULATION : 468 hommes, 464 femmes; total : 932 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 52 maisons. Elles sont construites en pierre et briques, en bois et argile, couvertes en chaume, quelques-unes en pannes ou ardoises; en grande partie disséminées.— — 1 église, 1 école primaire; 1 notaire, 1 pharmacien et 1 artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des mines et carrières. On compte dans la commune 2 moulins à farine, dont un est mû par le vent; 2 brasseries, 1 fabrique de drêche et 1 de sirop; 1 carrière de pierre de taille, que l'on façonne sur les lieux.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a dix-huit chemins vicinaux; le principal est celui qui conduit de Héron à Huy, par Lavoir. Ces chemins sont généralement difficiles à exploiter en hiver; quelques-uns sont même impraticables.

HERRÉE, dépendance de la commune de Tavier.

HERSTAL ou **HÉRISTAL**, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. E. de Liége, à 2 lieues S. S. O. de Visé, et à 3 lieues 1/2 O. S. O. d'Herve.

Bornée au N. par la commune de Vivegnis, à l'E. et au S. par la Meuse, et à l'O. par les communes de Vottemme et de Milmorte.

Elle a pour dépendances Arcis (ferme d'), Barrière-aux-Champs, Bois-de-Pontis, Chertal, Coronmeuse, Foxhalle, Grimborieux, Hareng, Marexhe, Monsin (l'île de), Moulin-du-pré-Wigier, Patar, Pontis (ferme de), Préalle (Haute et Basse), Rogivaux, Rhées et Thier-des-Monts.

HYDROGRAPHIE : La commune est baignée à l'E. et au S. par la Meuse.

SOL : Ce terroir, situé dans le bassin de la rive gauche de la Meuse, est entrecoupé de coteaux. Le terrain est argileux et schisteux, et renferme plusieurs houillères en exploitation.

AGRICULTURE : On récolte des céréales, quelques plantes oléagineuses, du houblon et beaucoup de légumes; les vergers sont plantés d'arbres fruitiers de différentes espèces. La vigne est cultivée sur les coteaux voisins de la Meuse.

POPULATION : 6,032 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On fabrique dans ce bourg, de l'acier pour bijouterie, et divers ustensiles en fer et en acier, telsque tire-bottes, fléaux de balances, scies, etc. L'exploitation des houillères occupe aussi un grand nombre de bras.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Maestricht traverse la commune du S. au N.

HISTOIRE : Ilyavait à Herstal une citadelle, jadis la résidence ordinaire de Pepin-le-Gros, qui en prit le nom de Herstal ou Héristal, ce qui a fait conjecturer par les uns que c'était le lieu de sa naissance, et par les autres qu'il en était le fondateur. Ce bourg est appelé dans des actes anciens *Heristalium*. Les rois de France de la seconde race ont continué à l'habiter. Herstal fut compris, plus tard, dans le duché de la Basse-Lotharingie; il devint l'apanage des fils puînés des ducs de Brabant, par

la donation qu'en fit le duc Henri à son fils Godefroy. Les princes de Liége succédèrent dans tous les droits de ces ducs, en 1546; mais le roi de Prusse, Frédéric II, s'en prétendit souverain, en 1740, comme héritier en partie de la maison de Nassau-Orange, qui l'avait possédé, et ne renonça à ses prétentions en faveur des princes de Liége que moyennant une somme de 150,000 écus.

HERVE, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. O. de Verviers.

Elle est entièrement enclavée dans le territoire de la commune de Battice.

Ses dépendances sont : Cour-Sauvenière, Elvaux, Hack, l'Espinette et Nazareth.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Hack baigne l'extrémité O. du territoire de cette commune. Quelques prés sont arrosés par des eaux de source.

SOL : La ville de Herve est située sur une éminence d'où l'on découvre de beaux points de vue. La partie du territoire qui s'étend au N. et au S. de la ville, présente une plaine fertile, couverte d'un grand nombre de petites fermes ou petites closeries exploitées par les propriétaires. Le reste de la commune est assis sur un coteau légèrement incliné, riche en pâturages, séparés par des haies vives entremêlées de bouquets de bois. Le silex, la marne, la craie, la glauconie crayeuse, et une argile de couleur plus ou moins noirâtre, forment le fond du sol.

AGRICULTURE : Cette commune ne renferme point de terres cultivées en céréales : les exploitations agricoles ont pour objet la conservation et l'amendement des pâturages, qui nourrissent les riches et nombreux troupeaux de bétail auxquels on doit le beurre et le fromage si avantageusement connus dans toute l'Europe sous le nom de *beurre* et de *fromage de Herve*. Un mélange heureux de graminées, de légumineuses et de chicoracées, procure à ces troupeaux une nourriture saine et abondante. Les plantes dont la culture est le plus répandue dans les prés, sont : parmi les graminées, l'agrostis commun, *agrostis vulgaris* (Schrad.), le vulpin des prés, *alopecurus pratensis* (L.); le vulpin genouillé, *alopecurus geniculatus* (L.); la flouve odorante, *anthoxanthum odoratum* (L.); l'avoine duvetée, *avena pubescens* (L.); l'avoine jaunâtre, *avena flavescens* (L.); la brise moyenne, *briza media* (L.); le brome mollet, *bromus mollis* (L.); le brome en grappe, *bromus racemosus* (L.); la cynosure en crête, en wallon QUARÉ, *cynosurus cristatus* (L.); le dactyle pelotonné, *dactylis glomerata* (L.); la fétuque rouge, *festuca rubra* (L.); la fétuque des prés, *festuca pratensis* (L.); le ray-grass, *lolium perenne* (L.); la fléole des prés, *phleum pratense* (L.); le paturin annuel, *poa annua* (L); le paturin des prés, *poa pratensis* (L.); le froment rampant, *triticum repens* (L.). Parmi les légumineuses : le trèfle rampant, *trifolium repens* (L.); le trèfle des prés, *trifolium pratense* (L.); le trèfle jaune, *trifolium procumbens* (L.); le trèfle filiforme, *trifolium filiforme* (L.); le trèfle des montagnes, *trifolium montanum* (L.); le trèfle jaunâtre, *trifolium ochroleucum* (L.); la luzerne lupuline, *medicago lupulina* (L.). Parmi les chicoracées : la crepis verte, *crepis virens* (L.); la crepis bisannuelle, *crepis biennis* (L.); le pissenlit, *leontodon taraxacum* (L.); l'apargie hispide, *apargia hispida* (Wild.). Les pâturages qui renferment le moins de plantes étrangères à la famille des graminées, sont réputés les meilleurs; plusieurs agriculteurs pensent que les légumineuses doivent y entrer pour un quart. Le tiers des prairies est fauché pour les foins d'hiver, les deux autres tiers, ainsi que les regains, sont abandonnés à la pâture des vaches laitières. On fait servir alternativement au pâturage les prairies qui ont été fauchées l'année précédente, afin que le séjour des bestiaux les engraisse. Le parcage continu a lieu depuis la mi-avril jusqu'à la fin de novembre. Les vaches hivernent dans les étables sans litière; elles s'y nourrissent du foin récolté sur les fonds.

Le fumier qui en provient, sans mélange de paille ni de bruyère, est moins abondant, mais plus actif; il sert à fumer la partie des prés destinés à la faux. Chaque jour le cultivateur étend avec la pelle le fumier laissé dans le parc par le bétail, en prenant soin de le répandre sur le gazon le plus court, le moins fourni; il en arrache les plantes nuisibles, et surtout le plantain, *plantago media* (L.). Outre les gelées trop prolongées, les pluies abondantes de l'été ou les sécheresses excessives, les pâturages de Herve sont exposés à un autre fléau : la larve du hanneton connu en wallon sous le nom de *warbeau*, y produit quelquefois de grands ravages. On ne récolte point de grains sur ce territoire. Quelques jardins sont cultivés en légumes. Les vergers, enclos de haies et situés à proximité des habitations, sont plantés de plusieurs espèces d'arbres fruitiers. Les exploitations comprennent en général 4, 6, 8, 10 bonniers; il n'y en a qu'une seule de 15 bonniers. On élève dans cette commune une belle race de bêtes à cornes. Les vaches sont en général des métisses provenant de vaches hollandaises et de taureaux indigènes. Indépendamment des maladies sporadiques, parmi lesquelles on a observé la phthisie pulmonaire, une épidémie connue vulgairement sous le nom de *feu-volant*, de *feu Saint-Antoine*, exerce de temps en temps ses ravages parmi les bestiaux : la marche de cette maladie est si rapide, que souvent elle ne laisse pas le temps aux propriétaires d'appeler les secours des gens de l'art. — Beurre et fromage estimés. On y fait une espèce de petit fromage plat qu'on aromatise avec la graine de fenouil.

POPULATION : 3,099 habitans.

Peu de maladies règnent dans la ville de Herve, l'élévation du sol lui garantit une grande salubrité. Le typhus de 1813 a eu lieu à l'époque de la retraite de l'armée française, et celui de 1817 ne paraît avoir été occasioné que par les produits alimentaires de 1816, dont la constitution fut très-pluvieuse.

HABITATIONS : La ville de Herve est assez bien bâtie. Elle renferme 506 maisons, la plupart construites en pierre et briques, et couvertes en chaume, un très-petit nombre en ardoises. On y trouve 1 église, 1 école primaire et 2 hospices : celui de Sainte-Élisabeth, fondé avant l'an 1749, servit primitivement au logement des voyageurs; il est destiné actuellement aux vieillards des deux sexes, veufs ou célibataires, âgés de plus de 50 ans. Le nombre d'individus admis en 1826, s'élevait à 33 (hommes et femmes); l'hospice de Saint-Henri, fondé en 1811, mais seulement ouvert en 1817, est destiné à recevoir les malades des deux sexes. Le total des individus admis en 1826, a été de 42, sur lesquels il y a eu la même année 12 décès, (6 hommes et 6 femmes.)

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fait un commerce de transit assez considérable avec l'Allemagne. Le fromage qu'on y achète à domicile s'exporte dans le pays et à l'étranger. Commerce de bétail. Plus de 600 habitans se livrent à la fabrication de souliers. Il y a des fabriques de draps et autres étoffes de laine, de bonneterie, de chapeaux, de gants, d'horlogerie, de colle-forte, de savon; 1 brasserie et 2 tanneries. Cette ville possède un marché aux grains, au beurre et au fromage, qui s'y tient le jeudi de chaque semaine, et où se rendent quelques marchands colporteurs qui y viennent étaler divers objets d'aunage, de mercerie et d'épicerie. — Foire le premier mardi du carnaval, le 5 mai, le mardi après le deuxième dimanche d'août et le 6 novembre.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune du S. O. au N. E. Les chemins vicinaux sont bien entretenus et praticables en toute saison.

HISTOIRE : L'origine de la ville de Herve n'est point connue. On remarque que c'est à Herve que se publia, sous le règne de Joseph II, le *Journal général de l'Europe*, dont le principal rédacteur était le célèbre Lebrun, qui devint ministre des affaires

étrangères et périt sur l'échafaud, en 1794.

HERVILLERS, dépendance de la commune de Modave.

HESSELLES ou HÉZELLE, dépendance de la commune de Charneux.

HESTREUX, dépendance de la commune d'Esneux.

HESTREUX, dépendance de la commune de Tavier.

HESTROUMONT, dépendance de la commune de la Reid.

HEUNEAU, dépendance de la commune des Awirs.

HEURE-LE-ROMAIN, commune du canton et à 1 lieue 1/4 E. S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Houtain-Saint-Siméon, à l'E. par celle de Haccourt, au S. par la commune d'Oupeye, et à l'O. par celle de Fexhe-Slins et Hermée.

Ses dépendances sont : Amry, Beaurieux et Vaux.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée du S. O. au N. E. par le ruisseau de Grand-Aaz, qui fait tourner 2 moulins à farine.

SOL : La superficie du territoire est assez inégale, et la pente des coteaux plus ou moins rapide. Terrain argileux, marneux et calcaire, contenant de la craie en exploitation. La meilleure terre se compose d'une argile douce et friable de 10 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte 860 rasières de froment, 1,300 de seigle, 2,600 d'épeautre, 1,700 d'orge, 2,160 d'avoine; fourrages pour la consommation; trèfles; légumes de diverses espèces; pommes, poires, prunes, cerises; quelques plantations de peupliers. — Assolement triennal; jachères. — Environ 73 chevaux; vaches, moutons, porcs; peu de volaille; quelques ruches d'abeilles; beaucoup de lièvres, lapins, perdrix et cailles. — Laine, beurre, miel et cire.

POPULATION : 492 hommes, 511 femmes; total : 1,003 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu de la commune renferme environ 99 maisons, la plupart construites en bois et boussillage, la toiture en chaume; très-peu en briques, couvertes en pannes ou ardoises. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'extraction de la craie. On y fabrique aussi des chapeaux de paille. 3 moulins à farine mûs par eau, 1 briqueterie, et 1 carrière de craie dont les produits ne suffisent pas pour couvrir les frais de l'exploitation et du transport.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux mauvais en hiver.

HEURE ou HURE-GILSON, dépendance de la commune de Spa.

HEUSAY, dépendance de la commune de Beyne-Heusay.

HEUSEUX, dépendance de la commune de Cerexhe-Heuseux.

HEUSIER, dépendance de la commune de Julémont.

HEUSIER ou HEUSIERS, dépendance de la commune de Mortroux.

HEUVEL, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

HEUZIER, dépendance de la commune de Saint-André.

HEUZY, dépendance de la commune de Stemberg.

HÉVREMONT ET BOIS-D'HÉVREMONT, dépendance de la commune de Limbourg.

HÉVREMONT, dépendance de la commune de Goé.

HEYDE, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

HEYENDAEL, dépendance de la commune de Teuven.

HEYENDAL, dépendance de la commune de Hombourg.

HEYENDALERBERG, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Hombourg, et va se perdre dans la Gueule.

HEYSTEREN, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

HEZELE. *Voyez* HESSELLE.

HIERLOT ou HIERLOZ, dépendance de la commune de Lierneux.

HIERVACHE, dépendance de la commune de Charneux.

HIEZ, dépendance de la commune de Tignée.

HILAIRE (SAINT), faubourg dépendance de la ville de Huy.

HIMBE ou **HIMPE**, dépendance de la commune d'Ouffet.

HIRTZ, dépendance de la commune de Moresnet.

HOBOVAL, dépendance de la commune d'Abée.

HOCKAY ou **HOKAY**, dépendance de la commune de Francorchamps.

HOCKAY, ruisseau qui arrose la commune de Francorchamps.

HOCKAISART ou **HOCTAISART**, dépendance de la commune de Spa.

HOCKELBACH, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

HODBEAUMONT, dépendance de la commune de Theux.

HODE-CHAMPS. *Voyez* HOTTE-CHAMPS.

HODEIGE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Waremme, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 O. N. O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Fize-le-Marsal, au N. E. par celle de Momale, à l'E. et au S. E. par le territoire de Lamine, au S. par Pousset et Bergilet, à l'O. par Granville, et au N. O. par la commune de Lens-sur-Geer.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est traversé du S. au N. par l'Yerne, affluent du Geer.

SOL : Sa superficie offre beaucoup d'irrégularités. Terrain argileux, sablonneux, mêlé de silex, sur fond pierreux. La plus forte inclinaison des plaines se fait remarquer dans la direction du N. O.; les meilleures terres sont composées d'une argile douce et friable, de 10 pouces de profondeur. L'épaisseur des couches végétales varie de 3 à 10 pouces.

AGRICULTURE : La récolte en grains et graines peut être évaluée, année commune, dans les proportions suivantes : froment 3,070 rasières, seigle 4,150, avoine 4,230, navette 50, plantes fourragères 410. Pois, fèves, choux, carottes, pommes de terre. Pommes, poires, prunes, cerises, noix. Bois plantés de chênes, frênes, peupliers et saules. — Assolement sexennal; les terres de première classe reposent rarement. — Six fermes. — En 1830, il y avait 56 chevaux, 24 poulains, 74 bêtes à cornes, 29 veaux, 341 moutons, 170 porcs; peu de volaille; lièvres, cailles, perdrix. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 506 habitans.

HABITATIONS : 52 habitations rurales, 6 fermes, 30 cabanes; elles sont construites partie en pierre et briques, partie en bois et argile; toiture en chaume ou en pannes; agglomérées. — 1 église, 1 école; 1 arpenteur juré.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

HODIMONT, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/4 de lieue N. de Verviers.

Bornée au N. par la commune de Dison, à l'E. par celle d'Andrimont, au S. par la Vesdre qui la sépare de Verviers, et à l'O. par Lambermont et Petit-Rechain.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre longe son territoire au S. Le ruisseau de Dison forme en partie la limite de cette commune avec celle de Verviers : ce ruisseau déborde souvent à la suite des pluies abondantes, et cause de grands dommages.

SOL : A l'exception de la région du N., qui est anfractueuse et couverte de monticules, le reste du terroir présente peu d'inégalités. La nature du sol est en grande partie schisteuse et peu fertile.

AGRICULTURE : Les habitans de cette commune ne se livrent point à la culture des céréales. Il y a quelques prairies de mauvaise qualité. On cultive dans les jardins des légumes et des fruits pour la consommation.

POPULATION : 2,499 habitans.

HABITATIONS : Ce village est bien bâti; il a 5 rues, dont une, très-belle, est tirée au cordeau et se nomme la rue Neuve. On y compte environ 208 maisons, 1 église et 1 école primaire.

INDUSTRIE : La fabrication des étoffes de laine occupe plus des 4/5 de la population de cette commune. On y trouve 26 fabriques de draps dont plusieurs sont activées par des machines à vapeur. Il y a aussi des filatures de laine, des teintureries et fouleries, et plusieurs machines à lainer; 1 fonderie de fer; 1 fabrique d'eau-forte et de vitriol bleu; 1 brasserie et 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Verviers traverse la commune.

HODY, commune du canton et à 2 lieues E. S. E. de Nandrin, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. de Huy.

Ses dépendances sont : Bois-d'Aleux, Moulin-d'Embierire, Poulseur, Renastienne et Sart.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte, rivière navigable, longe la commune un peu au-dessus du hameau de Poulseur, où elle reçoit l'Embierire, ruisseau qui prend naissance au hameau de son nom. Cette rivière, sur laquelle se trouve placée une écluse large de 3 mètres, procure de grands avantages à la commune en servant au transport des pierres à paver, bois, charbons, etc.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de collines. Terrain argileux et sablonneux, en grande partie calcaire. On y trouve plusieurs variétés de chaux, entre autres la chaux carbonatée métastatique.

AGRICULTURE : On y récolte de l'épeautre, du seigle et de l'avoine. Fourrages pour la consommation; pommes de terre, légumes; très-peu de fruits. Bois taillis, essence de charmille, coudrier, bouleau et aune. — Assolement triennal; jachères. — Élèves de chevaux de labour; volaille; un petit nombre de ruches; quelques lièvres, perdrix, cailles, lapins; beaucoup de renards et sangliers. Pêche abondante de poissons d'eau douce, tels qu'ablettes, barbeaux, etc. — Laine, beurre en petite quantité.

POPULATION : hommes 240, femmes 210; total : 450 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre et couvertes en chaume; agglomérées. Il n'y a point d'école, les enfans fréquentent les écoles des communes voisines. 1 vieux château, situé sur une éminence à Poulseur, remarquable par la solidité de sa construction et par ses souterrains.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'Agriculture. — 2 métiers à tisser; 1 moulin à farine mû par eau; 1 moulin à râper le tabac, mû à bras; 4 fours à chaux et 1 carrière de pierre à paver.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver et dans les temps pluvieux.

HOEGNE (LA), OU RIVIÈRE DE POLLEUR, DE THEUX. Elle prend sa source sur les Hautes-Fanges, au milieu des tourbières, entre la Croix-de-Boderange et la Croix-Mockel, à 1 lieue 1/2 N. de Malmedy. Cette rivière, après avoir parcouru du S. E. au N. O. pendant l'espace d'une lieue une gorge étroite et hérissée d'escarpemens nommés *la Hoëgne*, vient déboucher avec violence pour se précipiter, presqu'à angle droit, à travers une longue série de rochers perpendiculaires d'où ses eaux s'élancent de cascade en cascade. Elle passe à Neufmarteau, à Polleur et à Franchimont, où elle reçoit les eaux du Wayai ou Spiheroule venant de Spa, arrose Theux, Juslenville, et, grossie des ruisseaux de Chawion, Turon, Targnon, Sassore, Weiot, Wislez, Quenway et de Cheinhez, qui font mouvoir plusieurs usines, se jette dans la Vesdre à Pepinster. Elle parcourt un espace d'environ 5 lieues 1/4 depuis sa naissance jusqu'à son embouchure. Le lit de la Hoëgne est couvert de cailloux roulés, parmi lesquels on en remarque d'une grande dimension. Ses eaux nourrissent la loche franche, *cobitis barbatula* (L.)

HOERBACH, ruisseau qui arrose la commune de Moresnet.

HOFFERMOELEN, dépendance de la commune de Moresnet.

HOFFROIMONT, dépendance de la commune de Thimister.

HOGNOUL, commune du canton et à 1 lieue N. N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 2 lieues N. O. de Liége.

Elle est bornée au N. par la commune de Villers-l'Evêque, au N. E., à l'E. et au S. par celle d'Awans, et à l'O. par le territoire de Fooz.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées.

SOL : Plat, de nature argileuse. La couche végétale a 20 pouces de profondeur environ.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, du trèfle, du foin; quelques plantes oléagineuses, et des légumes. Les vergers sont entourés de haies vives et plantés d'arbres fruitiers tels que pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. — On y élève peu de chevaux et de bêtes à cornes; 1 troupeau de moutons.

POPULATION : 372 habitans.

HABITATIONS : 77 maisons plus ou moins bien construites.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 moulin à farine mû par le vent, et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Bruxelles traverse la commune du S. E. au N. O. On compte neuf chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

HOGNOUX, dépendance de la commune de Francorchamps.

HOIGNÉE, dépendance de la commune de Cheratte.

HOLCH-BECK, ruisseau qui arrose la commune de Neerlanden du S. au N.

HOLLOGNE-AUX-PIERRES, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 O. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes d'Awans et Loncin, à l'E. par celle de Grace-Montegnée, au S. par le territoire de Mons, et à l'O. par les communes de Verloux et Bierset.

Ses dépendances sont : Aulichamps, Dernier-Patar, Aux-Grosses-Pierres, A-la-Valise, Vinave-de-Lontin et Rallier.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est baigné par le ruisseau de Mahai, qui reçoit le Crotteux, et donne le mouvement à 7 moulins à farine. On y trouve aussi plusieurs sources d'eaux minérales, dans lesquelles prédomine le carbonate de chaux, qui, en se précipitant, produit des tufs et des incrustations remarquables.

SOL : Sa superficie est entrecoupée de collines sur toute l'étendue du territoire, excepté au N., où s'ouvrent les belles plaines de la Hesbaye. Les sommités des montagnes et les terres qui ont leur développement au N., sont revêtues d'une couche argileuse douce et friable, d'un labour facile, et d'environ 21 pouces de profondeur; quelques autres portions de ce territoire, de nature glaiseuse et marneuse, sont également susceptibles de culture. L'épaisseur de la couche végétale varie de 8 à 21 pouces. En général la formation des terrains offre la craie blanche, le tuf calcaire, le silex de la craie blanche, le schiste argileux, la chaux carbonatée et le calcaire anthracifère. On y trouve aussi la chaux carbonatée mamelonnée, globuliforme et incrustante. Le terrain houiller renferme du fer sulfuré dendroïde. On a découvert un grand nombre de fossiles dans la craie blanche et le tuf calcaire, tels que l'ananchyte conoïde, *ananchytes conoïdea;* l'helice chartreuse, *helix carthusiana;* (Mull.); l'hélice des jardins, *helix hortensis* (Mull.); l'hélice nemorale, *helix nemoralis* (Lin.); le cyclostome élégant, *cyclostoma elegans* (Mull).; le spatangue orbiculaire, *spatangus suborbicularis;* le spatangue cœur de tortue, *spatangus cor testudinarium* (Gold.).

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, épeautre, avoine, trèfle, foin, légumes, pommes de terre. On y cultive aussi quelques plantes oléagineuses. Les vergers sont enclos de haies, et plantés de pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. Il y a des bois taillis mêlés de futaie, d'essence de chêne, bouleau, charmille et frêne; on les exploite en coupes réglées, et leur aménagement est de 12 ans. — Assolement trienual et sexennal; jachères. — Elèves de chevaux et bétail; 3 troupeaux de moutons.

POPULATION : 969 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 130 maisons plus ou moins bien construites. — 1 église et 1 école primaire. On y remarque un beau château, entouré d'étangs.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 7 moulins à farine mûs par eau, et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Bierset traverse une partie de son territoire de l'E. à l'O. Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver.

HOLLOGNE-SUR-GEER, commune du canton et à 1 lieue S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 6 lieues O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Berloz, à l'E. par celle de Grand-Axhe, au S. par le territoire de Celles, et à l'O. par ceux d'Omal et Darion.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et du hameau de Manil.

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose le territoire de cette commune. — 3 étangs.

SOL : Surface assez unie, couverte de belles plaines exploitées par l'agriculture. Terrain argilo-sablonneux, marécageux. L'épaisseur de la couche végétale varie de 6 à 11 pouces.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, environ 1,800 rasières de froment, 800 de seigle, 200 d'orge d'été et d'hiver, 150 d'épeautre, 1,200 de féveroles, pois et vesce, 100 de graines de colza et navette; prés de bonne qualité; pommes de terre; pois, fèves, haricots, choux, salsifis, panais, betteraves, carottes; pommes, poires, prunes. Bois taillis, essence de chêne, bouleau, charmille et coudrier. — Assolement triennal et sexennal; les meilleures terres ne reposent jamais; fumier ordinaire, cendre de hollande, marne pour engrais; 10 fermes. — Le dernier recensement donne à la commune 91 chevaux, 46 poulains, 249 bêtes à cornes, 250 moutons, et 300 porcs. On y élève des poules, dindons et canards que l'on vend au marché; lièvres, perdrix, cailles. Les étangs nourrissent des brochets et des carpes. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 274 hommes, 302 femmes; total : 576 habitans.

HABITATIONS : 46 habitations rurales, 10 fermes, 40 cabanes, et 2 maisons particulières; la plupart de boussillage, la toiture en paille; très-peu sont bâties en pierre ou briques, et couvertes en pannes ou ardoises. — 1 église, 1 maison communale, 1 école primaire, et 1 vieux château entouré d'eau, appartenant à M. le baron de Stockem.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles. — 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont mauvais en hiver.

HOMBIET, dépendance de la commune d'Andrimont.

HOMBOURG, commune du canton et à 1 lieue N. E. d'Aubel, de l'arrondissement et à 3 lieues N. de Verviers, et à 6 lieues E. N. E. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Teuven et Gemenich, à l'E. par celle de Montzen, au S. et au S. O. par la commune d'Aubel, et à l'O. par celle de Fouron-Saint-Martin.

Ses dépendances sont : Belven, Gulpen, Acherstradt, Dorp, Drieschen, Haegelstein, Laeschet, Gensterhoff, Elsem, Heyendal, Merckhoff, Op-Sinnich, Reimersdal, Wiedenfeld.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée du N. au S. par la Gulpe, rivière dont le cours rapide occasione de fréquens débordemens. La gueule longe la commune à l'E., et la sépare de Gemenich. Deux autres ruisseaux prennent leur source sur le territoire : le Teunisbach et le Banhagerbach; ils forment la limite de cette commune avec celles de Montzen, Gemenich et Teuven. — Quelques étangs dont la superficie est de 7 bonniers.

SOL : Le terroir, montueux au N. et à l'E., s'abaisse dans la direction S. et S. O. On remarque quelques plaines assez étendues, surtout au hameau de Reimersdal, où se trouve située la plus grande partie

des terres arables. Les élémens du sol, qui sont très-variés, renferment l'argile, la marne, la pierre calcaire, le silex, le schiste argileux et le sable. La couche végétale a 6 à 15 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte environ 1,200 quintaux de froment, 1,600 de seigle, 2,800 d'épeautre, 1,500 d'avoine, 700 d'orge, 500 de pois, féveroles, vesce et semence de trèfles, 13,500 de foin; pois, haricots, choux, carottes, betteraves; pommes, poires; bois taillis peuplés de chênes, charmes, bouleaux; beaucoup de plantes médicinales, telles que: aigremoine, bouillon-blanc, camomille, mauve, millepertuis, tormentille, etc. — Assolement triennal et sexennal; 20 fermes. Le dernier recensement donne à cette commune : 193 chevaux, 53 poulains, 1,357 bêtes à cornes, 402 veaux, 1,335 moutons, 224 porcs; volaille; quelques ruches; lièvres, lapins, perdrix, bécasses; renards, blaireaux, fouines, loups peu nombreux. Les rivières et les étangs fournissent des carpes, des truites et des tanches. Cette commune livre annuellement au commerce environ 200 livres de laine, 48,000 de beurre, 59,000 de fromage de Limbourg; 3,000 de fromage de Herve; 5,000 œufs; 350 livres de miel, 100 de cire. — Fréquentation des marchés de Herve et Aubel.

POPULATION : 825 hommes, 832 femmes; total : 1,657 habitans, qui parlent l'allemand et le wallon.

HABITATIONS : 151 habitations rurales, 141 cabanes, 20 fermes, 2 maisons particulières, la plupart construites en bois et argile avec toiture en chaume, quelques-unes en pierre et briques, et couvertes en ardoises, la majeure partie disséminées. Il y a 2 églises, 2 maisons communales et 2 écoles. On y remarque une jolie maison de campagne, bâtie à la moderne, et un château à Op-Sinnich, d'une construction antique : il appartient à M. le baron de Furstenberg.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture. — 3 moulins à farine mûs par eau; 2 petites fabriques de potasse et 3 fabriques de sirop.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte un grand nombre de chemins vicinaux praticables en toute saison : les principaux conduisent à Henri-Chapelle, Maestricht, Aubel, Gemenich, Aix-la-Chapelle, Montzen, Sippenaken et Teuven.

HOMBROUX, dépendance de la commune d'Alleur.

HONIOUX, dépendance de la commune de Baelen.

HONTEM, dépendance de la commune de Montzen.

HONTHEM ou **HONTEM**, dépendance de la commune de Baelen.

HONVENT ou **HOMVENT**, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

HONX, dépendance de la commune de Paille.

HONY, dépendance de la commune d'Esneux.

HONY, dépendance de la commune de Sprimont.

HOOA, ruisseau qui arrose la commune de Modave.

HOOF. *Voyez* PANSCHERELLE.

HOOFF-KELMIS, dépendance de la commune de Moresnet.

HOOSTER ou **HAUSTER**, dépendance de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

HORION, dépendance de Horion-Hozémont.

HORION-HOZÉMONT, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. S. O de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes de Jeneffe et Roloux, au N. E. par celle de Velroux, à l'E. par celle de Mons, au S. par celles de Chokier, Awirs et Glexhe, et à l'O. par celle de Saint-Georges.

Ses dépendances sont : Hozémont, Cahotte, Fontaine, Lonneux, Lexhy, Rouvroy, Bonpery, Ronsart, Rengisart, Arbre-Saint-Michel, Bois-des-Moines, Crâne, Tesnière, Trokay et Usine-Marchoson.

HYDROGRAPHIE : Une partie du terroir

est arrosée par un ruisseau qui a sa source au hameau d'Hozémont. — Il y a aussi quelques petits étangs.

SOL : La surface de cette commune, entrecoupée de collines au S. et à l'E., offre de belles plaines au N. et à l'O. Le terrain est argileux, sablonneux et schisteux; il renferme des couches de petits cailloux de quartz blanc. On y exploite de la houille, du grès à paver et de la pierre calcaire.

AGRICULTURE : Les terres sont ensemencées en froment, seigle, épeautre, orge, avoine, féveroles, colza, navette, trèfle, luzerne, etc.; très-peu de houblon. Vergers enclos de haies vives et plantés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Un dixième environ de la superficie du terroir est couvert de bois taillis mêlés de futaie: les principales essences sont le chêne, le bouleau et la charmille: L'aménagement se fait à 12 ans. — 215 chevaux, 418 bêtes à cornes, 210 porcs, 650 moutons. On élève un peu de volaille et d'abeilles. — 13 fermes. — Lièvres, lapins, perdrix, cailles et râles en petit nombre. Les étangs fournissent des carpes. — Laine, beurre et fromage. — Fréquentation des marchés de Huy et de Waremme.

POPULATION : Hommes, 1,038; femmes, 1,058; total : 2,096 habitans.

HABITATIONS : 387 maisons bâties en pierre, briques et argile, et généralement couvertes en chaume. — Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 maison communale et 1 école primaire. On y remarque trois châteaux : l'un au chef-lieu, le deuxième au hameau de Lexhy, et le dernier au hameau de Fontaine : celui-ci n'offre plus que des ruines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce en productions du sol. — Extraction de la pierre à bâtir et à paver, et du calcaire à chaux, qu'on y calcine dans trois fourneaux. — 4 brasseries et 3 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux généralement mauvais en hiver.

HORION-HOZÉMONT, ruisseau qui traverse la commune de Glexhe du S. O. au S. E. et y alimente 3 moulins à farine.

HORIVARD, dépendance de la commune de Battice.

HORLOT, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

HORNAY, dépendance de la commune de Sprimont.

HOSALLE ou NOSALLE, dépendance de la commune de Housse.

HOSDEIN, dépendance de la commune de Latinne.

HOTCH-BECK, ruisseau. *Voy.* HOLCH-BECK.

HOTEUX, dépendance de la commune d'Ayeneux.

HOTGNÉ. *Voyez* HOTTEIGNEZ.

HOTINE, dépendance de la commune d'Hermalle-sous-Huy.

HOTON, dépendance de la commune d'Olne.

HOTTECHAMPS, dépendance de la commune de Louveignez.

HOTTECHAMPS, ruisseau qui arrose la commune de Louveignez.

HOTTEIGNEZ, dépendance de la commune de Sprimont.

HOUCHENÉE, dépendance de la commune d'Ellemelle.

HOUCKAIE, dépendance de la commune d'Ensival.

HOUILLEUX, dépendance de la commune de Charneux.

HOUILLÈRES, dépendance de la commune de Seilles.

HOULTEAU, dépendance de la commune de Battice.

HOULTEAU, ruisseau qui arrose la la commune de Battice où il alimente une filature.

HOUMIER, dépendance de la commune de Stavelot.

HOUPELOUP ou HOUP-LE-LOUP, dépendance d'Ouffet.

HOUPET, dépendance de la commune de Ferrières.

HOUSSE, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. de Daelhem, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 N. E. de Liége.

Elle est bornée au N. par les communes

de Saint-Remy et Cheratte, à l'E. par celle de Trembleur, et au S. et à l'O. par les territoires de Cheratte et Saive.

Ses dépendances sont : Burdo-Cuisine, Corinhez, Leval, Nossalle, Outrèwe, Richausaulx, Verdbois et Rochette.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est baignée par 3 ruisseaux : celui de Sainte-Julienne, qui la sépare de Cheratte; le Bolland, formant sa limite avec Trembleur; et le petit ruisseau de Bacsac, qui se jette dans le Bolland, au hameau de Leval.

SOL : Le terroir présente quelques coteaux d'une pente très-abrupte. Le sol, de nature argileuse, pierreuse et schisteuse, contient de la houille en exploitation. La profondeur de la couche végétale est de 7 à 16 pouces.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'orge, l'avoine; féveroles et trèfles en moindre quantité; fourrages assez abondans; pommes de terre et légumes pour la consommation. Les fruits servent à faire du sirop et du vinaigre. Quelques hectares de bois taillis peuplés de chênes, charmilles et coudriers; on les coupe de 10 à 12 ans. — Assolement sexennal; jachères. — Élèves de chevaux et bêtes à cornes; 1 troupeau de moutons de 100 têtes environ. — Beurre. — Fréquentation des marchés de Herve et de Daelhem.

POPULATION : 838 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 53 maisons plus ou moins bien construites. 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fait le commerce de houille, de grains et de beurre. La platinerie pour les fabriques d'armes à feu de Liége et l'extraction de la houille occupent un grand nombre de bras. — 2 moulins à farine mûs par eau; 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 4 chemins vicinaux, dont le principal est celui de Saint-Remy à Barchon : ils sont très-mauvais dans les temps pluvieux.

HOUSSELOGNE ou HOUSSONLOGE, dépendance de la commune de Harzé.

HOUTAIN-L'ÉVÊQUE, commune du canton et à 1 lieue S. de Landen, de l'arrondissement et à 6 lieues N. N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par les communes de Walzbetz et Weseren, et à l'E. par celles de Montenaeken et Cras-Avernas.

HYDROGRAPHIE : La partie basse du territoire est arrosée par les ruisseaux de Sept-Fontaines et la Fontaine; le premier forme sa limite avec Montenaeken.

SOL : Inégal. Les plaines sont ondulées, plus ou moins inclinées. Le terroir se compose en partie d'une terre argileuse douce et friable, d'un labour facile, et en partie d'un terrain argilo-sablonneux, mêlé de rocaille. L'épaisseur des couches végétales varie de 3 à 10 pouces.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, avoine, orge et féveroles; ces deux dernières espèces dans une proportion beaucoup moins forte. La culture des trèfles supplée à la pénurie des prés, qui ne produisent qu'un foin de mauvaise qualité; pommes de terre pour la consommation. Les jardins sont cultivés en gros légumes, et les vergers plantés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers. Bois, essence mêlée de bouleaux, trembles, aunes et charmilles. — Assolement quadriennal; les meilleures terres reposent rarement. — Élèves de chevaux de labour, de gros et menu bétail; 3 troupeaux de moutons, 2 de 130 têtes, et 1 de 100. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation des marchés de Saint-Trond et Tirlemont.

POPULATION : 661 habitans.

HABITATIONS : Le hameau de Walho comprend les deux plus fortes fermes de la commune; celui de Houtain se compose de plusieurs petites fermes et d'un assez grand nombre de maisons construites en bois et argile. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Quelques fermiers font commerce de chevaux. — 1 moulin à farine mû par eau, et 3 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : On compte dans

la commune 20 chemins vicinaux, dont le principal est celui de Cras-Avernas à Racour. Ils sont, en général, difficiles à exploiter en hiver et pendant les temps pluvieux.

HOUTAIN-SAINT-SIMÉON, commune du canton et à 1 lieue E. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Roelenge, Bassenge et Wonck (province de Limbourg), à l'E. par celle de Haccourt, et au S. par le territoire d'Heure-le-Romain.

Cette commune a pour dépendance le hameau d'Anze-sur-Geer

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose la partie N. O. du territoire de cette commune, et forme sa limite avec celle de Roelenge (province de Limbourg.) Le lit trop encaissé de cette rivière ne permet pas qu'on en tire parti pour l'irrigation des prés.

SOL : La superficie du terroir n'offre d'inégalités que dans la direction du N. O. vers la rive droite du Geer, où s'élèvent des coteaux d'une pente plus ou moins abrupte. Le sol est argileux, sablonneux, mêlé de silex.

AGRICULTURE : On récolte annuellement 650 rasières de froment, 900 de seigle, 1,300 d'épeautre, 1,200 d'orge, 1,600 d'avoine; fourrages pour la consommation; peu de colza; pommes de terre, pois, fèves; pommes, poires, prunes, cerises; quelques chênes, frênes et peupliers; bois taillis d'essence mêlée de charmilles. — Assolement triennal; jachères; 5 fermes. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons; peu de volaille, quelques renards; un assez grand nombre de lièvres, lapins et perdrix. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : 421 hommes, 466 femmes; total : 887 habitans.

HABITATIONS : 5 fermes, 96 habitations rurales, 74 cabanes; la majeure partie en bois et boussillage, quelques-unes en briques; presque toutes couvertes en chaume, très-peu en ardoises et pannes. Les plus belles habitations se trouvent au hameau d'Anze. Il y a 1 chapelle, 1 école primaire et 1 bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent à l'agriculture et à la fabrication des chapeaux de paille, connus dans le commerce sous le nom de *chapeaux de paille de Glons*. On compte dans la commune 8 fabricans de chapeaux de paille et 2 marchands de tresses de paille. On y confectionne aussi de fort beaux tapis en paille, dont les couleurs sont très-vives et les dessins très-ingénieux.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

HOUT-SIPLOUX, dépendance de la commune d'Esneux.

HOUVEIGNÉ, dépendance de la commune de Stavelot.

HOYEMONT, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

HOYOUX, dépendance de la commune de Bilstain.

HOYOUX, dépendance de la commune de Bois-Borsut.

HOYOUX ou HOUYOU, rivière qui a sa source au hameau de Houyou (province de Namur), coule dans la direction du S. au N. N. O., en laissant à sa rive droite Petit-Avin, la Tour-de-Courlimont, Petit-Modave, Roisu, Barse, et se jette dans la Meuse à Huy. Elle reçoit par ses deux rives un grand nombre de petits ruisseaux, qui y fluent presque tous perpendiculairement à son cours. Cette rivière est sujette à des débordemens; elle fait mouvoir 83 usines, dont la plus grande partie sont des papeteries, des moulins à farine, et des usines employées à la fabrication et à la manipulation du fer. On pêche, dans le Hoyoux, l'ombre, *salmo thymallus* (Lin.)

HOZÉMONT, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

HOZÉMONT, ruisseau. *Voyez* HORION-HOZÉMONT.

HUBERT, dépendance de la commune de Battice.

HUBRIMONT. *Voyez* HEITRIMONT.

HUCORGNE, commune du canton de Héron, de l'arrondissement et à 2 lieues N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. et à l'O. par les communes de Marneffe, Fumal et Lavoir, et au S. et à l'E. par celles de Couthuin-Reppe, Moha et Vinalmont.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux de Chenier-le-Moulin, Famelette et Fossoul.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne traverse la commune et y reçoit le ruisseau Burdinal. Ses eaux fertilisent les prairies qu'elles inondent pendant l'hiver.

SOL : En général montueux et entrecoupé de collines; terrain argileux, rocailleux, schisteux et calcaire. La profondeur de la couche végétale varie de 5 à 12 pouces.

AGRICULTURE : On récolte 700 rasières de froment, 820 de seigle, 800 d'épeautre, 820 d'avoine, 300 de féveroles et 300 livres de graine de trèfles; prairies naturelles et artificielles; pommes de terre, betteraves et carottes; pommes, poires, prunes et cerises. Les bois sont peuplés de chênes, de hêtres, de peupliers, de bouleaux et de charmilles. — Chevaux de trait; vaches, moutons et porcs, dont un cinquième pour la consommation de la commune : le reste est livré au commerce. Beaucoup de lièvres et de perdrix. — Laine et beurre.

POPULATION : 252 hommes; 234 femmes; total : 486 habitans.

HABITATIONS : Maisons en pierre et briques; quelques-unes sont couvertes en ardoises et le reste en chaume; elles sont disséminées. — 1 école primaire et 1 château au hameau de Fossoul.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 brasserie peu importante, 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en hiver. Il y a un pont en bois sur la Méhaigne.

HUIT-SAULX ou HUIT-SAULES, dépendance de la commune d'Angleur.

HUMBLET, dépendance de la commune d'Ouffet.

HUSQUET, dépendance de la commune de Dison.

HUSQUET, dépendance de la commune du Petit-Rechain.

HUYNEUMONT *Voyez* HÉNEUMONT.

HUY, chef-lieu d'arrondissement et de canton, et siége d'un tribunal de première instance, à 6 lieues 3/4 S. O. de Liége, et à 6 lieues 1/4 E. N. E. de Namur.

Son territoire est borné au N. par la commune d'Antheit, à l'E. par celles de Tihange et Vierset, au S. par Marchin, et à l'O. par Ben-Ahin et Wanze.

Cette ville, entourée de vieux remparts, compte 7 faubourgs, savoir : Entre-deux-Portes, Statte, Saint-Pierre, Saint-Hilaire, Rioulle, Sainte-Catherine et Saint-Léonard.

HYDROGRAPHIE : La Meuse, qu'on passe à Huy sur un pont de pierre de 200 pieds de longueur sur 35 de largeur, divise la ville en deux quartiers. Le cours de cette rivière, encaissé entre des rochers escarpés, présente plusieurs branches qui enlacent quelques îlots boisés et couverts de pâturages. Elle reçoit par sa rive droite le Hoyoux, rivière qui se grossit d'un grand nombre de filets d'eau, en suivant une pente rapide, et se jette dans la Meuse, dans l'enceinte de la ville. Le Hoyoux, qui déborde souvent dans les temps pluvieux, alimente un grand nombre d'usines importantes. On trouve sur ses bords escarpés une fontaine incrustante, fortement chargée de tuf. La Méhaigne vient se perdre dans la Meuse au faubourg de Statte. Plusieurs sources d'eaux minérales jaillissent dans le bassin du Hoyoux; les deux principales sont situées au faubourg de Sainte-Catherine : l'une d'elles coule dans un bassin de pierre de forme octogone. Ces eaux sont ferrugineuses : M. le professeur Delvaux, qui les a soumises à l'analyse, a trouvé sur un litron : peroxide de fer, 0,01150 grammes ou esterling; oxide de manganèse, 0,00673; carbonate de

chaux, 0,17770; carbonate de magnésie, 0,03230; chlorure de sodium 0,00946; sulfate de soude, 0,00589; silice, 0,00673; alumine, 0,00096; acide carbonique, 0,01271.

SOL : La ville de Huy est assise dans un vallon agréable, bordé de collines dont les flancs sont couverts de vignobles, de vergers et de bois, au-dessus desquels s'élèvent par intervalle les sommets arides de quelques rocs inaccessibles. Le fond de la vallée, composé d'une terre d'alluvion, renferme des terres excellentes, et quelques prairies le long de la Meuse et du Hoyoux; mais les coteaux ne sont généralement revêtus que d'une faible couche végétale, de nature calcaire ou schisteuse, qu'on fertilise pour la culture des grains, de la vigne et des arbres fruitiers. Ce terrain appartient à la formation calcaire anthracifère, qui occupe tout le bassin de la Meuse, conjointement avec les roches subordonnées, telles que le schiste bitumineux, le schiste alunifère, le phtanite, le grès, le fer carbonaté, la houille. Cette dernière s'y trouve en couches moins puissantes que dans le bassin de Liége; elle est maigre et d'un aspect brillant, quelquefois en fragmens laminaires qui ressemblent au fer oligiste écailleux. Les rochers qui hérissent le cours de la Meuse offrent un système de couches de schistes, de psammites et de poudingues qui prennent une couleur rougeâtre. Les autres accidens du terrain sont le quartz calaminaire, le plomb sulfuré, la dolomie et le tuf calcaire, qui forment en partie le bassin du Hoyoux. Parmi diverses substances minérales disséminées dans le sol, on distingue la chaux carbonatée transposée, la chaux sulfatée aciculaire, le zinc, le plomb carbonaté bacillaire, le plomb carbonaté terreux, et le cuivre carbonaté vert aciculaire radié (gisement psammite). Le terrain houiller et le schiste alumineux renferment un grand nombre de fossiles, entre autres : l'ammonite de Lister, *ammonites Listeri* (Sow.); l'ammonite sphérique, *ammonites sphœricus* (Sow.); l'orthocère de Steinhaver, *orthocera Steinhaveri* (Sow.); le *cyathophyllum vesiculorum* (Gold.). On trouve dans le tuf calcaire l'hélice des chartreux, *helix carthusiana* (Lam.). On remarque dans les environs la grotte du *Manteau*, dans laquelle on a découvert un grand nombre de fossiles.

AGRICULTURE : Le fond du vallon est en grande partie consacré à la culture des légumes, qui approvisionnent non seulement la ville, mais encore tout le Condroz et le ci-devant duché de Limbourg-Autrichien. Les autres portions du territoire sont cultivées en seigle, orge ou escourgeon, épeautre, avoine, féveroles, trèfles, pour la majeure partie; fort peu de froment; chanvre, pommes de terre en petite quantité. Il y a de belles plantations d'arbres fruitiers, telles que pruniers et cerisiers, on cultive principalement la prune appelée vulgairement la prune d'altesse, *prunus domestica* (Sering.) Les coteaux schisteux et calcaires, orientés S. S. E., N. et N. O. sont plantés de vignes. On y tient la vigne en échalas formés de différens bois, tels que coudrier, nerprun, etc.; elle ne souffre aucune culture intermédiaire. L'engrais que l'on emploie est le fumier de bétail. Le vin récolté est de médiocre qualité. Un dixième du territoire est couvert de bois taillis, essence mêlée de chênes, charmes, bouleaux et aunes, et qui s'aménagent à 14 ans. Le mode de culture usité n'admet qu'un petit nombre de jachères. — On fait peu d'élèves en chevaux dans les environs, et le bétail y est assez rare.

POPULATION : 6,880 habitans.

HABITATIONS ET ÉDIFICES : La ville de Huy est tellement resserrée entre des montagnes que les rues en paraissent écrasées. On y compte 644 maisons plus ou moins bien construites; plusieurs d'entre elles, bâties à la moderne, ont une façade très-régulière. On y remarque une grande place entourée d'assez beaux édifices, et ornée d'une fontaine alimentée par une source située au faubourg de Sainte-Marguerite, à 850 mètres de distance. Il se trouve dans le quartier dit Saint-Domitien une autre

fontaine dont les eaux limpides et salutaires jouissent d'une assez grande réputation parmi les habitans. L'hôtel-de-ville est vaste et régulièrement construit. Sous le gouvernement des princes-évêques de Liége, Huy n'avait que 5,000 habitans, mais elle comptait 15 églises et un nombre considérable d'abbayes et couvens, dont on ne voit plus que les ruines. On distingue entre autres, l'abbaye de Neufmoustier, de l'ordre de Saint-Augustin. Cette ville ne possède plus qu'une collégiale avec sa succursale qui est l'église de Saint-Pierre. Le local qui sert d'hospice aux vieillards des deux sexes, aux orphelins et aux femmes en couche peut recevoir un grand nombre de malades. L'hospice d'Oultremont, fondé par un legs de Mme la comtesse d'Oultremont, est adossé à la montagne du Fort qui supporte des jardins en terrasse placés au bord de la Meuse; il contient 24 salles destinées à recevoir des vieillards des deux sexes (6 hommes et 6 femmes), et des enfans orphelins, lesquels doivent être nés dans les communes de Warnant, Saint-Georges, et Hucorgne. Il y a en outre, 1 mont-de-piété, 1 caisse d'épargne, 1 collége, 7 écoles primaires, 1 salle de spectacle, 1 société d'harmonie et 1 maison d'arrêt. Le château, qui a été reconstruit depuis quelques années, s'élève sur le prolongement N. E. d'une montagne d'où il domine la ville et le cours de la Meuse et du Hoyoux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Au moyen de son port sur la Meuse, cette ville fait un grand commerce de blé. Celui du vin devient de jour en jour plus important. Le colportage de diverses productions du territoire, et principalement des plantes potagères, occupe aussi un grand nombre d'habitans. Cette ville est essentiellement industrielle; on y compte : 10 brasseries, 11 distilleries, 3 fabriques de colle forte, 25 tanneries, 3 moulins à tan sur le Hoyoux, 11 moulins à farine, 5 moulins à broyer des cailloux pour les fabriques de faïence, 4 batteries à chanvre, 2 pressoirs à huile; 1 foulerie, 1 fabrique de fer-blanc très-importante, appartenant à M. Hyacinthe Delloye, 2 lamineries, 2 forges ou martinets, 1 fourneau à réverbère destiné à couler des ouvrages et vases en fer, 1 haut fourneau appartenant à M. Lentz Detienne, 1 moulin à scier le bois, 5 papeteries où l'on emploie le chlore où le chlorure de chaux pour le blanchîment du papier, 1 raffinerie de sel, et 2 fabriques de poudre à canon près de la ville.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché le mercredi de chaque semaine, et des foires les trois premiers mercredis de carême, les premiers mercredis de mai et de juin, les premiers mercredis après les 15 août, 9 octobre, 11 et 25 novembre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Namur traverse une partie de la ville de Huy et de son territoire. Le pont qui est placé sur la Meuse et réunit les deux quartiers de la ville, est construit en pierre de taille; ses arches, au nombre de 7, sont hautes de 138 mètres au-dessus du niveau du lit de la Meuse; leur diamètre varie de 16 à 18 mètres de largeur et de 12 mètres de longueur. Ce pont fut construit en 1294 et coûta 6,600 livres. Les Français le détruisirent en 1693; il fut rétabli en 1714. En hiver et dans les temps pluvieux, plusieurs chemins vicinaux ne sont pas praticables; on cite surtout les chemins de la section de la Sarthe.

HISTOIRE : Dès le Xe siècle la ville de Huy était déjà très-importante; on la considérait comme la capitale du Condroz; à cette époque elle se trouvait sous l'administration des comtes, dont le dernier, nommé Ansfride, élevé à l'évêché d'Utrecht, fit donation de ce comté à l'évêque Notger en 985. Les guerres qui s'allumèrent aux XVIe et XVIIe siècles, exposèrent la ville de Huy à de grandes calamités. En 1595, elle fut prise par le capitaine Haranguer, qui pendant la nuit, fit cacher dans une petite maison au pied du château trente hommes, lesquels, y ayant pénétré à l'aide d'une échelle de corde, se tinrent en embuscade à l'endroit où devaient passer les habitans du château pour se rendre à la messe : ce stratagème

ayant réussi, le château et la ville furent forcés de se rendre. En 1675, elle tomba au pouvoir des Français, et ne fut restituée à l'évêque de Liége, que par le traité de Nimègue de 1678. La ville de Huy eut encore à subir plusieurs siéges plus ou moins désastreux : les Hollandais y ont tenu garnison jusqu'en 1718; après en avoir détruit les fortifications, ils la rendirent au prince de Liége.

I

IFFIET, dép. de la comm. de Charneux.

IMBACH, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

INGIHOUL, dép. de la comm. d'Éhein.

ISLE-ADAM, dépendance de la commune de Lambermont.

IVERNA-FONTAINE, dépendance de la commune de la Gleize.

J

JAAR, rivière. *Voyez* Geer.

JACE, dépendance de la commune de Jemeppe.

JACQUES (saint), dépendance de la commune de Fosse.

JAL, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

JALHAY, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Limbourg, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. E. de Verviers.

Bornée au N. par les communes de Stembert, Limbourg, Goé, au N. E. et à l'E. par celle de Membach, au S. par les territoires de Malmedy, Weisme et Sart, et à l'O. par Sart et Polleur.

Ses dépendances sont : Boulin-Pont, Charneux, Fontaine-de-Liége, Fouyère, Herbiester, Mangonbroux, Mariomont, Moulin-de-Jalhay, Parfondbois, Piron-Cheneux et Surister.

hydrographie : La commune est arrosée au N. par la Gileppe, et au S. par la Hoëgne. Plusieurs petits ruisseaux baignent encore le territoire : tous ces cours d'eau descendent des Hautes-Fanges. Il y a aussi quelques étangs qui sont alimentés par des sources.

sol : Au N. s'élève un plateau assez élevé qui s'abaisse dans la direction du S. Les plaines offrent des ondulations plus ou moins marquées, surtout dans les parties boisées, qui sont entrecoupées de gorges assez prolongées. Le terrain, de médiocre qualité, est argileux et sablonneux, mêlé de schistes et de grès, en grande partie couvert de bruyères, et contient de la tourbe : ce combustible occupe une superficie d'environ 300 bonniers; les habitans l'exploitent pour leur usage. On rencontre fréquemment sur le plateau de Jalhay, des amas considérables de scories et de laitiers qui indiquent d'anciennes opérations métallurgiques dont on ne saurait fixer l'époque.

agriculture : On récolte seigle, orge et avoine. Les espèces d'avoine les plus communes dans les champs, sont : l'*avena sativa* (Var.), *arduennensis* (Lej. et Court.), (en wallon *betch-di-Mohon*), dont le grain, plus gros que celui de l'avoine commune, est trop dur pour les chevaux, et sert à la nourriture des basses-cours : l'*avena strigosa* (Schreber), ou avoine rude, et l'*avena orientalis* (Schreb.) ou avoine de Hongrie. La culture des pommes de terre est très-répandue : leur qualité est recherchée, et donne lieu à une grande consommation. Très-peu de fruits.

Beaucoup de bois taillis plantés de chênes, hêtres, bouleaux, charmilles, coudriers; la coupe se fait ordinairement de 15 à 20 ans. Parmi les plantes rares, on remarque l'*alchemilla alpina*, dont la végétation prospère sur ce sol. — Jachères; environ 500 bœufs sont employés aux travaux agricoles. — En 1830, on y comptait 18 chevaux, 857 bêtes à cornes, 367 veaux, 180 porcs, 1,200 moutons et 25 chèvres; quelques ruches; lièvres, lapins, chevreuils, sangliers, perdrix, bécasses; on y trouve aussi quelques loups, des renards et des blaireaux. — On pêche dans les ruisseaux des truites et des écrevisses. — Fréquentation des marchés de Verviers pour bœufs et porcs gras; on y vend aussi un peu de laine, de miel et de cire.

POPULATION : 2,141 habitans.

HABITATIONS : 374 habitations rurales, 7 cabanes; la plupart des maisons sont construites en moellons ou en bois et argile, couvertes en chaume; quelques-unes sont bâties en briques avec toiture en ardoises ou en pannes. Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 maison communale et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de bétail et de produits agricoles. On exporte une grande quantité d'écorces de chênes, dont la majeure partie est employée par les tanneries de Stavelot. — 1 moulin à blé mû par eau. — 2 foires par an : le 23 avril et le 1er mardi d'octobre.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune. Le chef-lieu et plusieurs hameaux sont pavés dans l'intérieur. — 7 petits ponts en bois et en pierre sur les différens cours d'eau : ils ne peuvent servir qu'aux piétons.

JAMAIGNE, dépendance de la commune de Marchin.

JAMAIGNE (FONTAINE DE), située au hameau de Marchin; elle est remarquable par la bonté et le volume d'eau qu'elle donne.

JAVA, dépendance de la commune de Bas-Oha.

JEAN-AUX-BOUTEILLES, dépendance de la commune de Stembert.

JEANGOME, dépendance de la commune de Stembert.

JEAN-OURY, ruisseau prenant sa source dans la commune de Clermont, va se jeter dans la Berwinne.

JEAN-RECY, ruisseau qui arrose la commune de Stoumont où il alimente un moulin.

JEAN-SART (SAINT), dépendance de la commune d'Outrelouxhe.

JEAN-SART (SAINT), dépendance de la commune d'Aubel.

JEHANSTER ou **JEHOSTER**, dépendance de la commune de Polleur.

JEHAY, village du canton et à 1/2 lieue S. E. de la commune de Bodegnée dont il dépend, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Huy, et à 5 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par les communes de Verlaine et Saint-Georges, à l'E. par Saint-Georges et Flône, au S. par le territoire d'Amay, et à l'O. par celui de Bodegnée.

Ses dépendances sont : Bellevue, Malgueule et Rogeré.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du Pont-de-la-Macrelle et celui d'Ernawe arrosent ce territoire.

SOL : Le terroir présente plusieurs élévations dont la pente est plus ou moins rapide. Le terrain est argileux, glaiseux et pierreux. Les couches végétales ont 5 à 14 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Son territoire produit froment, seigle, orge, épeautre, avoine, féveroles, vesce, trèfles, foin, pommes de terre, légumes et fruits. On y cultive très-peu de plantes oléagineuses. Les bois taillis sont plantés de chênes, charmes et bouleaux. — Assolement triennal et sexennal; jachères. — Élèves de chevaux et bêtes à laine.

POPULATION : 600 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont assez bien bâties; on y remarque entre autres un beau château de construction antique. — 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation de la houille et du bois,

forment les principales branches d'industrie de ce village. — 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Huy passe à l'E. du village; la chaussée verte, dite *des Romains*, le traverse du S. au N. On y trouve aussi un grand nombre de chemins vicinaux, la plupart impraticables en hiver et pendant les temps pluvieux.

JEHOSTER, dépendance de la commune de la Reid.

JEHOSTER. *Voyez* JEHANSTER.

JEMEPPE, commune du canton et à 1 lieue S. E. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Grace-Montegnée, à l'E. par celle de Tilleur, au S. par la Meuse, et à l'O. par les communes de Flémable (Grande) et Mons.

Ses dépendances sont: Bois-de-Mont, Boutor, Jaco, Laveux, Haut-Laveux, Malotte, Paisay, Quatre-Ruelles, Rieux, le Tilleul, Toutes-Voyes, Puits-en-Melvelle.

HYDROGRAPHIE : La Meuse, qui sépare cette commune de celle de Seraing, longe son territoire au S. Le ruisseau de Hollogne-aux-Pierres l'arrose du N. O. au S.

SOL : Une petite partie de ce terroir est située dans le bassin de la Meuse et offre une surface assez unie; le reste présente des terrains montueux dont les pentes sont plus ou moins rapides. Au S. s'élève un coteau où l'on cultive la vigne. Le sol est argileux, glaiseux et schisteux. La couche végétale des meilleures terres á 20 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Cette commune produit froment, seigle, orge, épeautre, avoine, trèfle; pommes de terre; houblon et quelques plantes oléagineuses. Les prés occupent des terrains d'alluvion le long de la Meuse. La culture des jardins légumiers est bien entendue; on en vend le produit au marché de Liége. On cultive aussi la vigne et les chardons à carder. Un sixième environ du territoire est planté de bois taillis, essences de chêne, hêtre, bouleau et charmille, aménagés à 12 ans. — Peu de jachères. — Élèves de chevaux et de bêtes à cornes; 1 troupeau de moutons. — Fréquentation du marché de Liége.

POPULATION : 1,948 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 280 maisons régulièrement bâties: leur agglomération donne à cette commune l'aspect d'une petite ville. Il y a une école de géométrie industrielle et une école d'enseignement mutuel.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture, l'exploitation du bois et du charbon de terre, forment les principales branches d'industrie. La proximité des établissemens de M. John. Cockerill est très-avantageuse au commerce intérieur de cette commune, où plusieurs étrangers ont fixé leur séjour. — 4 moulins á farine et 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Namur traverse la commune du N. E. au S. O. 33 chemins vicinaux bien entretenus et praticables en toute saison.

JENEFFE, commune du canton et à 1 lieue N. de Momalle, de l'arrondissement et à 4 lieues N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Remicourt, au N. et à l'E. par celle de Noville, au S. E. par le territoire de Roloux, au S. par la commune d'Horion-Hozémont, au S. O. par la commune de Haneffe, et à l'O. par celles de Donceel et Limont.

Cette commune n'est point divisée.

SOL : Le terroir, de nature argileuse et glaiseuse, est très-fertile. Les couches végétales ont 16 à 24 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, orge de mars, avoine, épeautre, vesce, navette; plantes fourragères, pommes de terre, pois, betteraves, carottes, etc.; pommes, poires, prunes, cerises, abricots, pêches, noix, groseilles. Frênes dont le bois est employé aux constructions. — Environ 99 chevaux, 53 poulains, 150 bêtes à cornes, 450 moutons, et 128 porcs; lièvres, perdrix et cailles, en petit nombre.

POPULATION : 286 hommes, 247 femmes; total : 533 habitans.

HABITATIONS : 17 fermes, 85 habitations

rurales et une maison de campagne appartenant à M. Lahest, de Liége. Cette commune renferme 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et le filage du chanvre et du lin.

ROUTES ET CHEMINS : 11 chemins vicinaux communiquant avec les communes de Noville, Hanneffe, Biers et Limont; ils sont généralement mauvais en hiver.

JENGKEM, dépendance de la commune de Montzen.

JEVIGNEZ, dépendance de la commune de Lierneux.

JEVOUMONT, dépendance de la commune de Theux.

JOICLUSE. *Voyez* SOXCHLUSE.

JONCKEU, dépendance de la commune de Polleur.

JONCKEUX (LES DEUX), dépendance de la ville de Liége.

JONETTE, dépendance de la commune d'Ampsin.

JONFOSSE, dépendance de la ville de Liége.

JONGENBOSCH, dépendance de la commune de Moresnet.

JONKEM, dépendance de la commune de Mons.

JOSÉ, dépendance de la commune de Battice.

JOUBIEVAL, dépendance de la commune de Lierneux.

JOUBIEVAL, ruisseau qui arrose la commune de Lierueux.

JULÉMONT, commune du canton d'Aubel, de l'arrondissement et à 4 lieues N. O. de Verviers.

Bornée au N. par les communes de Mortroux et Neuchâteau, à l'E. par celle de Charneux, au S. par le territoire de Battice, et à l'O. par celui de Saint-André.

La commune se compose de son chef-lieu et de 5 hameaux, savoir : Thiernagant, Coronmeuse, Asse, Heusier et Haye.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau d'Asse arrose la commune du S. E. au N. E., et fait mouvoir deux moulins à farine.

SOL : Bas au N., s'exhaussant au S.; terrain argileux, sur fond pierreux et schisteux; il contient de la marne. La couche végétale a 3 à 11 pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : On récolte seigle, froment, méteil, avoine, orge, féveroles et vesce; les grains ne suffisent pas à la consommation. Fourrages peu abondans: plusieurs particuliers sont obligés d'en acheter. Pommes de terre, choux, carottes, etc.; pommes et poires dont partie est employée à faire du vinaigre et partie à faire du sirop. Point de bois. — Jachères; 4 grandes fermes. — Chevaux, bêtes à cornes, porcs et moutons. On élève très-peu d'abeilles; lièvres et perdrix peu nombreux. — Fromages qui se vendent aux marchés d'Aubel et de Herve, où ils obtiennent la préférence sur ceux de quelques communes du canton.

POPULATION : Hommes 131; femmes 134; total : 265 habitans.

HABITATIONS : 49 habitations rurales en pierre ou en briques, et quelques-unes en bois et argile, couvertes en ardoises, en tuiles et en chaume; elles sont la plupart disséminées. — Une chapelle annexe de Neuchâteau, une maison communale, et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 4 métiers à tisser le drap; 2 moulins à blé mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La nouvelle route de Battice à Maestricht traverse la commune dans la direction du S. au N. O. Les chemins vicinaux sont généralement praticables en toute saison.

JULIENNE (SAINTE), ruisseau prenant sa source dans la commune d'Evegnée; il arrose celle de Cheratte, où il alimente plusieurs usines.

JUPILLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue E. de Liége.

Bornée au N. par la Meuse qui la sépare de la commune de Wandre, à l'E. par les communes de Bellaire et Queue-du-Bois, au S. par celles de Fléron, Beyne et Grivegnée, et à l'O. par Grivegnée.

Ses dépendances sont : Bruyères (les), Fayenbois, la Ruelle-des-Juifs, Grandchamps, Piétresses (les), la Rue-de-Meuse-et-Village.

HYDROGRAPHIE : La Meuse arrose le territoire de cette commune, au N.; un ruisseau venant de Fléron la traverse dans sa plus grande longueur, et active plusieurs usines importantes.

SOL : Une partie du terroir est assise dans le bassin de la Meuse; le reste est entrecoupé de collines. Les terrains sont généralement inclinés vers le N.; le sol est en grande partie argileux, caillouteux et schisteux. Les couches végétales ont 4 à 20 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, épeautre, avoine, orge, trèfle, fourrages, houblon, pommes de terre, légumes et fruits; quelques bois taillis mêlés de futaie d'essence de chêne et bouleau. — Assolement sexennal; les meilleures terres ne reposent jamais. — Élèves de chevaux et de bétail; 300 moutons. — Fréquentation du marché de Liége.

POPULATION : 2,124 habitans.

HABITATIONS : Le village de Jupille renferme environ 310 maisons. Il y a 1 école primaire; on remarque dans cette commune un beau château récemment construit et 4 maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'agriculture, l'exploitation des usines et des houillères qui se trouvent sur le territoire. On y trouve aussi un grand nombre de cloutiers et de fabricans de quincaillerie. — 7 moulins à farine mûs par eau, 2 papeteries, 2 fouleries de serges, 2 filatures de laine, 1 fabrique de draps, 1 fabrique de chaudières de machines à vapeur; 1 distillerie d'eau-de-vie de grains. Il s'y tient des foires les 15 avril, 24 juin et 2 octobre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Aix-la-Chapelle touche le territoire au S. Plusieurs chemins vicinaux, peu praticables en hiver, servent encore à son exploitation.

HISTOIRE : Ce village se nommait autrefois *Jobii Villa;* Pépin d'Héristal, qui en faisait ses délices, y mourut, et Pépin-le-Bref y célébra la fête de Pâques en 759.

JUPRELLE, commune du canton et à 1 lieue S. S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 N. N. O. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Paifve et Slins, à l'E. par celle de Villers-Saint-Siméon, au S. E. par Voroux, au S. par Lantin, à l'O. par Xhendremael, et au N. O. par Wihogne.

SOL : Le terroir est entrecoupé de collines dont quelques-unes ont une forte inclinaison. Terrain argilo-sablonneux, mêlé de silex, sur fond sablonneux ou pierreux. La profondeur de la couche végétale varie de 4 à 10 pouces.

AGRICULTURE : On récolte du froment, de l'épeautre, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du foin, des pommes de terre, des légumes, et des plantes oléagineuses; fruits, tels que pommes, poires, prunes. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons. — Laitage.

POPULATION : 624 habitans.

HABITATIONS : Elles sont en général mal construites. Il y a 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Tongres traverse cette commune du S. au N. Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver.

JUSLENVILLE, hameau dépendant de la commune de Theux. On y trouve de la chaux carbonatée et du plomb sulfuré laminaire, mais l'exploitation en est abandonnée. Il y a aussi une source minérale dont les eaux ont une température constante de 14° à 17° et dégagent du gaz acide carbonique. M. le professeur Delvaux, qui les a soumises à l'analyse en 1827, a trouvé qu'elles contenaient par litre :

	Grammes.
Carbonate de chaux.	0,1456
» de magnésie	0,0330
Sulfate de soude	0,0357
Chlorure de sodium.	0.0191
Silice avec traces d'alumine. .	0,0272
Traces de matières organiques.	. . . .
TOTAL. . .	0,2606

Ces eaux sont si abondantes qu'elles pourraient faire tourner plusieurs moulins

K

KARENHEZ, dépendance de la commune de Saive.

KATTENRODT, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

KEESKORFF, dépendancè de la commune de Moresnet.

KELMIS, dépendance de la commune de Moresnet.

KELMISER-MOELEN, dépendance de la commune de Moresnet.

KEMEXHE, commune du canton et à 2 lieues N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 3 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Crisnée, au N. E. par celles d'Odeur et Villers-l'Évêque, à l'E. par le territoire de Fooz, au S. par celui de Fréloux, et à l'O. par la commune de Fize-le-Marsal.

Dépendance : la Burette (maison isolée).

SOL : Superficie égale, légèrement inclinée. Le terrain, de nature argilo-sablonneuse, est assez fertile. La profondeur des couches végétales varie de 15 à 20 pouces.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, épeautre, orge d'été et d'hiver, avoine et plantes fourragères; le foin est assez abondant : on en vend tous les ans environ 60,000 kilogrammes. On y cultive des pois, fèves de marais, haricots, pommes de terre, carottes, betteraves et plusieurs autres légumineuses; pommes et poires dont une partie se vend au marché, prunes, cerises, abricots, noix et noisettes pour la consommation; camomille, bardane. Les bois sont peuplés de chênes, frênes, peupliers et saules; les peupliers forment l'essence dominante. — Élèves et commerce de chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs. Éducation des abeilles. — Laine, beurre, fromage, miel, cire, peaux, crins, poils de chèvres et de vaches.

POPULATION : 254 hommes, 251 femmes; total : 505 habitans.

HABITATIONS : 4 fermes, 110 habitations rurales; construites en pierre et briques, partie en boussillage, couvertes en paille; quelques-unes en pannes; disséminées. — 1 église, 1 maison communale et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fait quelque commerce en chevaux et en bêtes à cornes.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Liége à Saint-Trond passe au N. du territoire. Huit chemins vicinaux, peu praticables en hiver.

KERMISER-HEYD, dépendance de la commune de Moresnet.

KETTEN, dépend. de Fouron-le-Comte.

KEVER, dépendance de la commune de Moresnet.

KIN, dépendance de la commune d'Aywaille.

KINKEMPOIS. *Voyez* QUINCAMPOIS.

KIS, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

KLOSTER, dépendance de la commune de Moresnet.

KOCK, dépendance de la commune de Moresnet.

KOKAIHAYE-BOUHOUILLE, dépendance de la commune de Saint-Remy.

KONENBOSCK, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

KRASBOÈNE, dépendance de la commune de Warsage.

KREEHAEN, dépendance de la commune de Welkenraedt.

KRIKELSTEIN, dépendance de la commune de Moresnet.

KROSCHELENBERG, dépendance de la commune de Moresnet.

KRUYWEG, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

L

LABAYE, dépendance de la commune de Beaufays.

LABIA, dépendance de la commune de Celles.

LABONPRÉ, dépendance de la commune de Stoumont.

LABOUXHE, dépendance de la commune de Beaufays.

LABOUXHE, dépendance de la commune de Melin.

LABREUVOIR, ruisseau qui arrose la commune de la Gleize.

LACHAUSSÉE, dépendance de la commune d'Overhespen.

LACHELET ou **NACHELET**, dépendance de la commune de Gomzé-Andoumont.

LACROIX, dépendance de la commune de Mortroux.

LAER, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. O. de Landen, de l'arrondissement et à 9 lieues N. N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Wanghe, à l'E. par celle de Neerwinden, au S. par le territoire de Neerheylissem, et à l'O. par celui d'Esmael (ces deux dernières communes du Brabant méridional.)

HYDROGRAPHIE : La petite Geete longe la commune au N.

SOL : La surface de ce terroir est généralement unie. Le terrain est de nature argileuse pour la majeure partie ; le reste est sablonneux et rocailleux. Couche végétale de 6 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfles, foin ; chanvre et plantes oléagineuses en moindre quantité ; pommes de terre et légumes. On cultive dans les jardins le pommier, poirier, prunier, cerisier, abricotier, pêcher, etc. Quelques trembles, peupliers, ormes, et frênes qu'on emploie au charronnage. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs. Lièvres, perdrix et cailles assez nombreux.

POPULATION : 297 habitans.

HABITATIONS : 58 maisons, 6 fermes, construites en briques, bois et argile ; toiture en paille, très-peu en ardoises ou pannes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de bétail ; productions du sol. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Onze chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

LAESCHET ou **LASCHET**, dépendance de la commune de Hombourg.

LAFAINDERIE, dépendance de la commune de Forêt.

LAFRY, dépendance de la commune de Ferrières.

LAGOMBE, dépendance de la commune d'Esneux.

LAGANSE, dépendance de la commune de Battice.

LAGOTTE. *Voyez* ESGOTTE.

LAGRANGE, dépendance de la commune d'Esneux

LAHAYE, dépendance de la commune de Theux.

LAHAYE ou **DELHAYE**, dépendance de la commune de Neuville.

LAHERNFOSSE, dépendance de la commune de Forêt.

LAID-BROLY, dépendance de la commune d'Ayeneux.

LAID-PREZ, dépendance de la commune de la Reid.

LAIDRY, ruisseau qui arrose la commune de Rahier.

LAJAXHE, dépendance de la commune de Sprimont.

LALOT, dépendance de la commune de Nandrin.

LAMALLE, dépendance de la commune du Bas-Oha.

LAMAY, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

LAMBERMONT, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/4 de lieue O. de Verviers.

Ses dépendances sont : Fiérain, Francqueval, Francomont, Isle-Adam, Cokaihaye et Wazay.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre longe la partie basse du territoire de cette commune, qu'elle sépare de celles d'Ensival et Verviers.

SOL : Montueux. Le chef-lieu est situé sur une hauteur; le hameau de Francomont est dans un fond, au bord de la Vesdre. Le sol, partie argileux, partie rocailleux, repose sur le schiste et la pierre calcaire.

AGRICULTURE : Les récoltes des céréales suffisent à peine aux besoins de la commune. Les fourrages se consomment sur les lieux. La pomme de terre est la principale espèce de légume qu'on y cultive; peu de fruits; quelques bois taillis. — Assolement et jachères. — Peu d'élèves de chevaux; quelques abeilles; lièvres et perdrix; renards. — Beurre.

POPULATION : 589 hommes, 571 femmes; total : 1,160 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre et briques, couvertes en ardoises et chaume. — Il y a 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Fabriques de draps, dont une est activée par une machine à vapeur; 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La route de la Vesdre longe une des extrémités de la commune au S.; celle de Verviers à Battice la sépare de celle de Hodimont. Le hameau de Francomont est pavé. Les chemins vicinaux sont d'une exploitation difficile et exigent beaucoup de frais pour leur entretien.

LAMBERMONT (LES), dépendance de la commune d'Amay.

LAMBERT (SAINT), dépendance de la commune de Paille.

LAMBERT (SAINT), ruisseau qui arrose une faible partie du territoire de Paille.

LAMBIERIRE, ruisseau qui traverse la commune d'Ougrée du S. au N. et va se jeter dans la Meuse.

LAMBIET-MOULIN, petit ruisseau qui arrose la commune d'Ougrée.

LAMINE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Waremme, de l'arrondissement et à 4 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Hodeige, à l'E. par Momalle, au S. par Remicourt, et à l'O. par Pousset.

HYDROGRAPHIE : L'Yerne, affluent du Geer, arrose la commune du S. au N.; ses inondations sont très-nuisibles.

SOL : Bas et uni; quelques parties sont entrecoupées de collines; terrain argileux et rocailleux.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, avoine et orge. On y cultive aussi la navette et toute sorte de légumes. Les fourrages ne sont pas abondans; pommes, poires, prunes, cerises, noix. On ne vend qu'une petite quantité de pommes au marché. Les essences de bois sont : le chêne, le frêne, le saule, le cerisier, le coudrier et le peuplier : cette dernière espèce domine. — Assolement triennal. On laboure avec des chevaux et des bœufs. — Élèves de bêtes à cornes et de moutons. Lièvres, perdrix, cailles en assez grand nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 274 habitans.

HABITATIONS : 5 fermes, 22 habitations rurales, 12 cabanes, construites en pierre et briques, en bois et argile, couvertes en chaume et en pannes; agglomérées. — Il y a 1 église, 1 maison communale et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

LAMONTZÉE, commune du canton et à 2 lieues S. d'Avennes, de l'arrondissement et à 3 lieues N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Le Burdinal arrose le territoire.

SOL : Généralement montueux, surtout au centre de la commune. Le terrain est

argileux, schisteux et caillouteux. La profondeur de la couche végétale varie de 4 à 12 pouces.

AGRICULTURE : Produit du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, de l'épeautre, des fourrages, des légumes et des fruits. Les bois taillis sont peuplés de chênes, aunes, bouleaux et coudriers, aménagés à 14 ans. — Assolement triennal et sexennal. — On y élève des chevaux, des bêtes à cornes et à laine.

POPULATION : 225 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — Il y a 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont mauvais en hiver.

LAMOTTE, dépendance de la commune de Wandre.

LANDEN, ruisseau qui arrose la commune de Walsbetz.

LANDEN, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 7 lieues N. N. O. de Huy, à 8 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Rumsdorp, à l'E. par celles d'Attenhoven et Gingelom (cette dernière de la province de Limbourg); elle touche au S. aux territoires de Walsbetz et Warnant, et à l'O. à ceux de Raccourt, Overwinden et Neerlanden.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Sainte-Gertrude.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé par les ruisseaux du Moulin et de la Fontaine-de-la-Rose.

SOL : Terroir appartenant au plateau de la Hesbaye; le bourg est assis dans un vallon arrosé par les ruisseaux du Moulin et de la Fontaine-de-la-Rose. Le terrain, argilo-sablonneux, rocailleux et marécageux, est fertile et d'un labour facile. L'épaisseur des couches végétales varie de 5 à 10 pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des féveroles, de la vesce, du foin, des trèfles, des légumes et des fruits, tels que pommes, poires, prunes, cerises et noix. Il n'y a qu'un bois taillis de 16 perches environ. — Assolemens avec peu de jachères. — On y élève des chevaux et du bétail.

POPULATION : 688 habitans.

HABITATIONS : Landen était autrefois une ville forte dont il reste encore quelques vestiges; ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit bourg contenant à peine 145 maisons, outre le hameau peu important de Sainte-Gertrude, composé de quelques petites fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques produits agricoles; 1 moulin à blé mû par eau et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Bruxelles passe à 1 lieue environ de la commune. Les chemins vicinaux ne s'exploitent que difficilement en hiver et pendant les temps pluvieux.

HISTOIRE : Landen est célèbre dans l'histoire de la monarchie française pour avoir été le berceau de la race Carlovingienne : Pépin de Landen jeta les premiers fondemens de la grandeur de cette dynastie, et mourut à Landen en 640.

LANDENNE, commune du canton, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Huy.

Bornée au N. par les communes de Héron et Waret-l'Évêque, à l'E. par celles de Couthuin et Seilles, elle touche au S. au territoire de cette dernière, et à l'O. à ceux de Hingeon, Pontillas et Bierwart.

Elle a pour dépendances : Petit-Waret, Velaine, Tramaka, et des deux fermes isolées, Loyse et Mostombe.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux de Mostombe et de Gémine arrosent cette commune, et alimentent plusieurs moulins et 1 haut fourneau. — 2 étangs.

SOL : Surface en partie élevée et en partie basse : le terrain marécageux prédomine; le reste est argilo-sablonneux, schisteux et rocailleux. La terre végétale a 5 à 11 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, épeautre, avoine, pois, vesce, etc.; fourrages pour la consommation. Pommes de terre dites *tournaisiennes*,

carottes, panais, fèves, pois et choux; peu de fruits. Bois taillis : le chêne domine. — Assolement triennal; jachères. — Élèves de veaux, de porcs et de moutons; dindons, poules, etc.; quelques ruches; peu de lièvres et de perdrix. — Laine que les marchands viennent acheter sur les lieux.

POPULATION : Hommes, 416; femmes, 439; total : 855 habitans.

HABITATIONS : Presque toutes les maisons sont bâties en pierre et couvertes en paille; la plupart des fermes sont couvertes en ardoises ou en pannes; les maisons sont disséminées. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Presque nuls. — 2 brasseries et 1 moulin à battre le chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux traversent la commune; ils conduisent à Huy, à Namur et aux villages voisins.

LANEUVILLE ou SOUS-LA-VILLE, dépendance de la commune de Daelhem.

LANSIVAL, dépendance de la commune de Lierneux.

LANTIN, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. de Glons, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Juprelle, à l'E. par Voroux-lez-Liers, au S. par Alleur, et à l'O. par Xhendremal.

Dépendance : le hameau de Hosden.

SOL : Ce terroir, assis sur le plateau de la Hesbaye, est généralement uni. Les terres sont argileuses et très-fertiles. La couche végétale a 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La culture des terres est très-bien soignée. On récolte toutes sortes de grains, des légumes, des graines oléagineuses et des fruits. Point de bois. — On n'élève que les chevaux nécessaires au renouvellement des écuries; bêtes à cornes et moutons.

POPULATION : 338 habitans.

HABITATIONS : La commune est agglomérée. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Tongres traverse une partie de son territoire à l'E. — 10 chemins vicinaux presque impraticables en hiver.

LANTREMANGE, commune du canton et à 5 lieues O. S. O. de Glons, de l'arrondissement et à 5 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune d'Opheen (Limbourg), à l'E. par celle de Bergilez, au S. par les territoires de Pousset et Bleret, et à l'E. par ceux de Waremme et Oleye.

Dépendance : le petit hameau de Vinave-d'Oleye.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Geer, qui fait mouvoir 1 moulin à farine.

SOL : Terroir composé en majeure partie de vastes terres arables de nature argilo-sablonneuse. L'épaisseur des couches végétales varie de 6 à 10 pouces.

AGRICULTURE : Annuellement on récolte environ 1,500 rasières de froment, 800 de seigle, 150 d'orge, 100 d'épeautre, 1,100 d'avoine, féveroles, pois, vesce, 90 de semences de colza et de navette; fourrages assez abondans; pois, fèves, haricots, pommes de terre, carottes, salsifis, panais, betteraves, choux de diverses espèces; pommes, poires, prunes, dont une petite quantité est livrée au commerce. — Assolement sexennal, jachères; fumier, marne, cendres de Hollande pour engrais. 7 fermes. — En 1830, on y comptait 29 chevaux, 18 poulains, 52 bêtes à cornes, 32 veaux, 30 moutons, 63 porcs; lièvres, cailles, perdrix. — Laine, beurre, fromage, œufs, peaux.

POPULATION : 181 hommes, 177 femmes; total : 358 habitans.

HABITATIONS : 7 fermes, 40 habitations rurales, 20 cabanes; construites partie en briques, partie en bois et argile, couvertes en chaume, 7 en pannes ou ardoises; disséminées. Il y a 1 église et 1 école. — 1 arpenteur juré.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. 1 moulin à eau et 1 moulin à vent pour moudre le blé; 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

LANTROULE, dépendance de la commune de Ferrières.

LANTZENBERG, dépendance de la commune de Welkenraedt.

LARBUISSON, dépendance de la commune de Charneux.

LARGE-EAU (LA PETITE), dépendance de la commune de Burdinne.

LARGE-EAU (LA GRANDE), dépendance de la commune de Burdinne.

LA ROCHETTE, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

LAROCH, dépendance de la commune d'Anthinne.

LASAULX, dépendance de la commune de Daelhem.

LATINNE, commune du canton et à 1/2 lieue E. d'Avennes, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Tourine, au N. E. par celle de Waleffe-Saint-Georges; à l'E. par Vieux-Waleffe, au S. et au S. E. par Falais, au S. O. par Marneffe, et à l'O. par Braive.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Hosdein.

SOL : Le terroir, entrecoupé de collines, est argileux, sablonneux et marécageux. La couche végétale est très-profonde.

AGRICULTURE : On récolte annuellement 1,250 rasières de froment, 600 rasières de seigle, 1,400 d'avoine, 400 d'orge, 40 de semences de colza, 35 de navette, 30 de chanvre; fourrages insuffisans à la consommation, pommes de terre, carottes, betteraves, oignons, pois, chicorée, choux de diverses espèces; pommes, poires, prunes, noix. Bois taillis plantés de chênes, bois blancs, bouleaux et coudriers; quelques peupliers du Canada. — Assolement triennal et sexennal; jachères; fumier et cendres pour engrais. — Élèves et commerce de chevaux, de vaches, de moutons, de volaille; environ 94 chevaux propres à l'agriculture et à l'artillerie; très-peu d'abeilles; lièvres et perdrix en petit nombre. — Laine, beurre, fromage et peaux.

POPULATION : 329 hommes, 367 femmes; total : 696 habitans.

HABITATIONS : Construites partie en pierre et briques, partie en bois, couvertes en paille et disséminées. Il y a 1 église. On y remarque les ruines d'un vieux château et d'une chapelle antique.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — Un moulin à farine mû par eau, 1 pressoir à huile, 1 moulin à battre le chanvre. 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver.

LAURENT (SAINT), dépendance de la commune de Glons.

LAVAULX, dépendance de la commune de Basse-Bodeux.

LAVAUX, dépendance de la commune d'Heure-le-Romain.

LAVEUX (HAUT ET BAS), dépendance de la commune de Jemeppe.

LAVOIR, commune du canton et à 1/2 lieue E. de Héron, de l'arrondissement et à 2 lieues O. N. O. de Huy.

Bornée au N. par les communes de Vissoul, Oteppe et Hucorgne, à l'E. par cette dernière et celle de Couthuin, au S. par Couthuin, et à l'O. par Héron.

Ses dépendances sont : Ferrières et Verre.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le ruisseau de Forseille, qui alimente un moulin à farine. — 1 étang servant de réservoir au moulin.

SOL : La superficie du terroir offre un aspect irrégulier : elle est entrecoupée de collines dont quelques-unes sont très-inclinées. Le calcaire anthracifère, la dolomie, le schiste argileux, le psammite, sont les principales roches qu'on y rencontre; ces divers gisemens contiennent du fer spéculaire granulaire, du fer hydraté, du plomb sulfuré et du plomb carbonaté bacillaire.

AGRICULTURE : Année commune on récolte environ 733 rasières de froment, 250 de seigle, 19 d'orge, 10 de graines de colza et navette, 3 de chanvre; fourrages consommés dans la commune; pommes de terre, choux, carottes, poireaux, oignons, scor-

sonères, céleri, pois, fèves, haricots; pommes, poires, prunes, cerises. — Bois taillis surmontés d'une assez belle futaie : ils sont peuplés de chênes, charmilles, bouleaux, hêtres, frênes, peupliers, ornes, etc. — Assolement quadriennal; jachères; fumier, cendres de hollande pour engrais. — 44 chevaux de trait, dont un très-petit nombre est livré au commerce; vaches, moutons, porcs; volaille pour la consommation : le surplus se vend au marché; un petit nombre de ruches; lièvres, lapins, perdrix, cailles en petit nombre. — Laine, beurre, fromage, peaux.

POPULATION : 129 hommes, 109 femmes; total : 238 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, couvertes la majeure partie en chaume, quelques-unes en ardoises et pannes, en partie agglomérées. Il y a 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des mines de fer et de plomb, ainsi que des carrières que renferme le territoire; 3 métiers à tisser, 2 brasseries, 1 four à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

LAVOIR, ruisseau affluent de la Méhaigne.

LEEVERBACK, ruisseau affluent de la Gueule.

LEFFIN, dépendance de la commune de Theux.

LÉGIE ou **RI-DE-COQ-FONTAINE**, en latin *Legia*, gros ruisseau traversant du N. O. au S. E. le vallon dans lequel est bâtie la ville de Liége, qui lui emprunta son nom. Il a sa source dans une pièce de terre nommée vulgairement *les Dix-huit Bonniers*, située sur le plateau du village d'Ans, entre la grande route de Liége à Bruxelles et l'embranchement de Planchart. Après avoir réuni ses eaux à celles d'un autre ruisseau qui découle de la partie supérieure de la plaine d'Ans, il donne le mouvement à douze moulins, en longeant la chaussée, et descend le faubourg Sainte-Marguerite. Au moyen d'un canal souterrain il pénètre dans l'enceinte de la ville de Liége, arrose le quartier de Cocraimont, et se rend par les rues Saint-Severin, Agmont et de la Table-de-Pierre, derrière le Palais, où il se divise en deux branches, dont l'une, nommée *les Bas-Rieux*, traverse le Palais et le marché, passe sous la maison commune, et va se jeter dans la Meuse, à 160 mètres au-dessus du Pont-des-Arches, après avoir parcouru une distance d'une lieue; l'autre branche, nommée *Faux-Rieux*, sort par la rue du Pont pour se perdre également dans la Meuse. La pente de la Légie est de 23m 32 sur 1,000 mètres de cours.

LEMPEREUR, dépendance de la commune de Moxhe.

LEMTRIE ou **LEMTRÉE**, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

LENNEUX, dépendance de la commune de Richelle.

LENS-SAINT-REMY, commune du canton et à 3/4 de lieue N. d'Avennes, de l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Huy.

Ses dépendances sont les villages d'Abolens et Blehen.

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose une partie du territoire.

SOL : Le terrain y est assez égal, il n'offre que des élévations et des pentes peu considérables. La terre végétale se compose d'une argile douce et légère, faiblement sablonneuse, de 8 pouces à 12 pouces de profondeur, sur fond argileux.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine et les plantes fourragères. Les prés produisent de bon foin. — Assolement sexennal; jachères. — Peu d'élèves en chevaux; quelques bestiaux.

POPULATION : 1,290 habitans.

HABITATIONS : Elles sont la plupart mal construites. — 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont assez mauvais en hiver.

LENS-SAINT-SERVAIS, commune du canton et à 1 lieue N. d'Avennes, de

l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Le Geer prend sa source presque au centre de la commune.

SOL : Surface unie, légèrement ondulée. Le terrain est argileux et marécageux, principalement aux bords du Geer. La terre végétale a 8 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Le produit annuel des céréales s'élève à 875 rasières de froment, 300 de seigle, 85 d'orge, 500 d'avoine, 60 de féveroles, pois et vesce. On ne cultive les fourrages que pour la consommation de la commune; pommes de terre, carottes, betteraves; pommes, poires, prunes, pêches, abricots. Peupliers du Canada dont le bois est propre aux constructions. — Assolement avec jachères; fumier, marne, cendres de Hollande pour engrais.—On y élève quelques chevaux, des bêtes à cornes, des porcs; des poules, des canards, des dindons, qu'on livre en partie au commerce; lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage, peaux.

POPULATION : 120 hommes, 128 femmes; total : 248 habitans.

HABITATIONS : La plupart construites en bois et argile, et couvertes en chaume; très-peu sont construites en briques et couvertes en ardoises. Il y a 1 église, 1 école et un petit château antique.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Agriculture; commerce de bétail. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Ils sont peu praticables en hiver.

LENS-SUR-GEER, commune du canton et à 2 lieues E. N. E. de Waremme, de l'arrondissement et à 4 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune d'Oreye, à l'E. par celle de Fize-le-Marsal, au S. par le territoire de Hodeige, et à l'O. par celui de Granville.

Elle a pour dépendance le hameau de Ramkin.

HYDROGRAPHIE : Le Geer limite la commune au N.; l'Yerne arrose son territoire au S., et se jette dans le Geer à très-peu de distance et au N. O. du chef-lieu.

SOL : Bas et entrecoupé de petites collines; terrain de médiocre qualité, argileux et sablonneux dans la plus grande partie, et rocailleux dans quelques endroits.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, épeautre, orge, avoine; fourrages insuffisans pour la consommation; pommes de terre, carottes, etc., en petite quantité; un peu de pommes et de poires; point de bois. — Assolement triennal et jachères. — Chevaux, bêtes à cornes et moutons en petit nombre. Poules et pigeons; lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre et fromage pour la consommation.

POPULATION : Hommes 137, femmes 124; total : 261 habitans.

HABITATIONS : Maisons bâties en pierre, briques, bois et argile, la plupart couvertes en chaume, quelques-unes en pannes ou ardoises. — 1 église et point d'école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement. — 1 moulin à blé mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : A l'O. l'ancienne voie romaine qui conduit à Tongres, et à l'E. la chaussée de Liége à Saint-Trond. Chemins vicinaux presque impraticables en hiver.

LÉONARD (SAINT), dépendance de la commune de Marchin.

LÉONARD (SAINT), dépendance de la commune de Ben.

LÉONARD (SAINT), dépendance de la commune de Huy.

LES-HEIDS, dépendance de la commune d'Ayeneux.

LESPAGNE, dépendance de la commune d'Antheid.

LESPINETTE. *Voyez* ESPINETTE (L').

LES-ROTYS, dépendance de la commune de Fraipont.

LESSAULX, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

LESVILEZ, dépendance de la commune de Theux.

LETHIER. *Voyez* THIER (LE).

LEUMONT, dépendance de la commune d'Antheid.

LEVAL, dépendance de la commune de Saint-Remy.

LEVAL, dépendance de la commune de Housse.

LEXHY, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

LEZ-L'ABBAYE, dépendance de la commune de Forêt.

L'HEURE (HAUTE ET BASSE), dépendance de la commune de Romsée.

LIÉGE, en latin *Leodium*, en hollandais *Luik*, en allemand *Lüttich*, commune et chef-lieu de la province de ce nom, d'arrondissement et de 4 cantons de justice de paix, à 5 lieues S. S. O. de Maestricht et à 19 lieues 1/4 E. S. E. de Bruxelles. Siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Malines, d'une cour supérieure de justice, dont le ressort s'étend sur les provinces de Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur, des tribunaux de première instance et de commerce, et d'une université; résidence du gouverneur de la province, du général commandant la province, d'un auditeur militaire, d'un commandant de place et d'un receveur général de finances.

Bornée au N. par les communes de Rocour, Vottemme et Herstal, à l'E. par celle de Grivegnée, au S. par les communes d'Anglear et Ougrée, et à l'O. par celle de Saint-Nicolas.

POSITION ASTRONOMIQUE : La ville de Liége est située, d'après les observations faites sur les lieux, à 50° 39′ 22″ de latitude septentrionale, et à 3° 11′ 27″ de longitude orientale, à compter de l'observatoire de Paris. Cette commune renferme la ville de Liége proprement dite, *intra muros*, divisée en 4 cantons ou quartiers, du Nord, de l'Ouest du Sud, et de l'Est :

Canton de l'Est, ci-devant Amercœur. — Ressort de la cure primaire de Saint-Nicolas.

Depuis le pont des Arches, le quartier d'Amercœur en entier, y compris la Boverie, Bressoux, Follepensée, Froidmont, les Vennes, Longdoz et Pévlle, plus les communes de Jupille, Grivegnée et Anglear.

Canton du Sud, ci-devant Avroy. — Ressort de la cure primaire de Saint-Jacques.

Partant du pont des Arches, la rue Neuvice, l'Hôtel-de-ville, rue de la Grande-Tour, Place-Verte, place de la Comédie, Haute-Sauvenière, Mont-saint-Martin, faubourg Saint-Laurent, jusqu'au chemin qui conduit de Saint-Gilles à Saint-Nicolas : le tout à gauche, y compris les communes de Saint-Nicolas, Tilleur, Sclessin, le Val-Benoît; suivant le cours de la rivière jusqu'au pont des Arches, point du départ, avec tout ce qui est enclavé dans cette démarcation et notamment Boute-li-Cou, Cointe, Fragnée, Saint-Maur, la ruelle des Loups, celle du bois d'Avroy, celle de Bourgogne et celle des Chèvres.

Canton de l'Ouest, ci-devant Sainte-Marguerite. — Ressort de la cure primaire de Saint-Martin.

Partant de la maison n° 26, au coin de la rue des Mineurs, derrière le Palais, rue Neuve, de la Salamandre, Volière, Pierreuse, jusqu'à la porte Sainte-Walburge et prenant le chemin de Vottemme, le tout à gauche, y compris Votemme, le faubourg Sainte-Walburge, Hovémont, Ans et Glain; suivant le chemin qui conduit de Saint-Nicolas à Saint-Gilles, jusqu'à la maison de l'ex-échevin Masillon, descendant le faubourg Saint-Laurent, le Mont-Saint-Martin et la Haute-Sauvenière, place de la Comédie, Place-Verte, rue de la Grande-Tour, les degrés Saint-Lambert, longeant le Marché jusqu'à la maison n° 26, point du départ, le tout à gauche avec tout ce qui est enclavé dans cette démarcation et notamment les ruelles du Marêt, du Coq, des Ris, du Calvaire, Naimette, Molinvaux, aux Cailloux, de Vottemme et Xhovémont.

Quartier du Nord, ci-devant Saint-Léonard. — Ressort de la cure primaire de Saint-Barthélemi.

En partant du pont des Arches, rue Neuvice, celle des Mineurs, derrière le Palais, rue Neuve, celle de la Salamandre, le Fond-Saint-Servais, la rue Volière et

Pierreuse, le tout à droite jusqu'à la porte Sainte-Walburge ; prenant le chemin qui conduit à Vottemme, les Tawes, Thier-à-Liége, le tout à droite en y comprenant l'ancien quartier Saint-Léonard, jusques et y compris Herstal, Coronmeuse, en remontant la rivière jusqu'au pont des Arches, point du départ, avec tout ce qui est enclavé dans cette démarcation et notamment Bernalmont, Besonheid, Chapeauville, Cropoumont, Jolivet, Paradis, Richelle; les Tawes, Thier-à-Liége et Tribouillet.

On y compte 9 faubourgs, dont les principaux sont ceux d'Amercœur, de Sainte-Marguerite, de Saint-Léonard et d'Avroy ; deux beaux quais : celui d'Avroy et de Saint-Léonard.

La ville de Liége se divisait autrefois en 2 parties : la ville haute, qui s'étend sur le penchant de la Montagne-Sainte-Walburge, à la rive gauche de la Meuse, et la ville basse, qui comprend les quartiers de l'Ile et d'Outre-Meuse.

HYDROGRAPHIE : La Meuse, profondément encaissée entre des coteaux escarpés et boisés, dans l'étendue de son cours compris entre Huy et Liége, s'élargit à mesure qu'elle avance vers cette dernière ville. Après avoir baigné par sa rive droite une île assez étendue, couverte de champs fertiles, nommée *la Boverie,* elle projette un bras qui traverse une partie du quartier d'Outre-Meuse, et communique avec l'Ourte au pont Saint-Nicolas : par sa rive gauche elle donne une autre branche qui alimente le canal de la Sauvenière et reprend le cours de son lit un peu au-dessus du pont des Arches. La Meuse arrose la ville du S. O. au N. E., fertilise les prairies qui se déploient dans son riche bassin, côtoie la longue avenue de Saint-Léonard, et, déviant brusquement d'abord à l'E., et puis au N. N. E., elle embrasse de ses deux rives plusieurs îlots très-productifs, et roule ses eaux vers Maestricht. L'Ourte, rivière navigable, reçoit la Vesdre à Chênée, et se divise en plusieurs branches utilisées par l'établissement d'un grand nombre d'usines importantes ; elle confond ses eaux avec celles de la Meuse, par trois embouchures, dans l'enceinte de la ville de Liége, après avoir formé plusieurs iles dont la communication est facilitée par des ponts entre lesquels on distingue le célèbre pont des Arches, qui traverse la Meuse dans sa plus grande largeur.

Un troisième cours d'eau bien moins considérable, nommé *Légie* ou *Ri de Coq-Fontaine*, descend du plateau d'Ans, baigne les jardins situés sur la gauche en arrosant le faubourg Sainte-Marguerite, entre par un canal souterrain dans l'enceinte de la ville, passe derrière le Palais, et se divise en deux branches, dont l'une, sous le nom de *Bas-Rieux*, traverse le Marché et va se perdre dans la Meuse, à 160 mètres au-dessus du pont des Arches ; l'autre branche, nommée *Faux-Rieux*, débouche par la rue du Pont et se rend également dans la Meuse.

EAUX MINÉRALES : On trouve aux Basse-Awez, à 1/4 de lieue de la ville, sur la gauche de la route de Chaudfontaine, une source très-abondante d'eau sulfureuse froide. M. le professeur Delvaux, qui a soumis cette eau à l'analyse, a constaté qu'une livre contenait :

		Esterlings.
Carbonate de chaux.	0	1,995
— de magnésie.	0	0,692
— de soude.	0	0,225
Sulfate de soude.	0	1,040
Chlorure de sodium.	0	0,301
Silice, alumine.	0	0,200
Matière de nature organique.		
Carbonate de manganèse.		
Total :	0	4,455

Cette eau, qui contient aussi de l'hydrogène sulfuré et de l'acide carbonique, dépose une matière pulvérulente blanche, consistant en sable siliceux, mêlé de soufre, d'oxide de fer, de chaux et de magnésie.

L'eau recueillie dans une galerie de la houillère de M. Orban, à Sainte-Marguerite, contient par livre :

	Grammes.	
Carbonate de chaux.	0	143
— de magnésie.	0	111
— de soude	0	224
Sulfate de soude.	0	392
Hydro-chlorate de soude.	0	032
Silice.	0	008
Oxide de fer et de manganèse trace.		
Acide carbonique 1/9 de son volume.		
Total :	0	910

Une livre d'eau provenant d'une houillère de Sainte-Walburge a donné :

	Grammes.
Carbonate de chaux.	0 1,800
— de magnésie.	0 0,822
— de soude.	0 0,312
Sulfate de soude.	0 4,797
Hydrochlorate de soude	0 0,371
Silice.	0 0,278
Alumine.	0 0,056
Oxide de fer et de magnésie, trace.	
Total :	0 8,436

Les eaux potables contiennent une quantité variable de carbonate de chaux, de sulfate de magnésie et de chaux, d'hydrochlorate de chaux et de magnésie.

Une livre d'eau extraite d'un puits de la place Saint-Pierre a donné :

	Esterlings.	
Sulfate de chaux.	0	198
Carbonate de chaux.	0	208
Hydrochlorate de chaux.	0	015
— de magnésie.	0	116
— de soude.	0	164
Silice.	0	050
Total :	0	751

ASPECT ET SOL : Cette ville est agréablement située dans un vallon longitudinal, traversé par la Meuse, entre deux coteaux éloignés l'un de l'autre à leurs sommets de 2,232 mètres : l'un, connu sous le nom de *Sainte-Walburge*, atteint à une élévation de 90 mètres au-dessus du niveau des eaux basses de la Meuse, et domine la ville à l'O. ; l'autre, nommé *le Cornillon*, couronné par le fort de la Chartreuse, est beaucoup moins élevé et s'étend à l'E. sur la rive droite. Une partie de la ville s'élève en amphithéâtre sur le revers d'une colline commandée par la citadelle dont le plateau a 158 mètres d'élévation au-dessus de l'Océan.

Le bassin de la Meuse, composé d'un terrain d'alluvion, est très-productif. Une argile plus ou moins compacte et quelques couches crayeuses et siliceuses constituent en général la couche végétale, dont la superficie est d'une couleur noirâtre, occasionée par l'abondance de principes bitumineux.

Terrain de transition appartenant au calcaire anthracifère, composé de schiste argileux, de schiste alunifère, de psammite, de phtanite, de grès houiller, de chaux carbonatée et sulfurée, de houille et de glauconie crayeuse. Les principales espèces minérales qu'on y rencontre sont : la chaux carbonatée fibreuse et conjointe, le fer sulfuré, la houille laminaire, schistoïde, compacte, irisée et terreuse; le silex pyromaque et la pholérite : cette dernière substance, qui est un hydro-silicate d'alumine, d'un blanc très-pur, formé de petites écailles convexes et nacrées, se trouve dans les fentes du grès et du schiste.

On exploite du sable calcaire à Sainte-Walburge, où l'on rencontre souvent dans la glaise des masses globuleuses recelant une espèce de serpulite. Le terrain houiller renferme plusieurs espèces de fossiles, entre autres l'*unio acutus* (Sowerby). On trouve dans la glauconie crayeuse la *mya plicata* (Sowerby).

Les environs de Liége abondent en dépôts houillers. La fosse de Beaujonc est célèbre par le dévouement héroïque de Goffin. Les couches de charbon de terre les plus nombreuses se trouvent à la montagne appelée *la Butte de Saint-Gilles*, qui est située à une petite demi-lieue de la ville ; son élévation est de 117 mètres au-dessus de la Meuse et de 200 mètres au-dessus de l'Océan. L'épaisseur des lits de

houille n'y excède pas une toise : avant que l'on puisse y parvenir, il faut percer des couches de terre plus ou moins puissantes et un roc de schiste argileux de couleurs variées dont les nombreux feuillets sont couverts d'empreintes de tiges et de feuilles de végétaux de la famille des fougères, des lycopodes et des graminées.

AGRICULTURE : Le vallon de la Meuse, qui s'élargit dans les environs de Liége, présente le tableau d'un vaste jardin potager qui, après avoir fourni aux besoins de la ville, suffit encore à la consommation d'une grande partie de la province. Une classe particulière de femmes connues sous le nom de *Boteresses,* portent à dos, à Verviers, à Spa, à Stavelot, à Limbourg, et même à Maestricht et à Malmedy, les légumes et les fruits que l'on cultive en grand dans ce riche terroir. Des coteaux garnis de vignes et de vastes houblonnières embellissent les deux rives de la Meuse, dont les eaux fertilisent de gras pâturages placés dans la partie inférieure du bassin.

On cultive principalement le seigle, l'orge, l'épeautre, surtout sur la rive droite, le trèfle, l'avoine, les féveroles, plusieurs espèces de légumes, la pomme de terre, peu de froment, beaucoup de houblon dont la culture prospère sur la rive droite. La majeure partie des prés s'étendent le long de la Meuse et de l'Ourte : le foin y est abondant et de bonne qualité. Dans les terrains dits *cotillages,* les habitans se livrent avec le plus grand soin à la culture des légumes. Les coteaux schisteux sont couverts de vignobles; la vigne n'admet aucune culture intermédiaire; elle ne peut se perpétuer qu'au moyen d'un renouvellement périodique de six en six ans. Les vins qu'on y récolte se consomment sur les lieux. Les vergers, clos de murs ou de haies, situés à proximité des habitations ou dans les faubourgs, sont peuplés d'un grand nombre d'espèces de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers : on y cultive surtout les poires appelées dans le pays, *peur di France, breuminem, gros-gllot, rosselet di Rheims* et *gros-rosselet*. Le fraisier donne un produit très-lucratif : il prospère principalement sur les pentes schisteuses exposées au midi : l'espèce la plus répandue est le fraisier de Virginie, *fragaria virginiana* (Wild.) Les bois se composent de taillis surmontés de futaie ou de taillis simples peuplés de chênes et coudriers. Les terrains humides présentent quelques oseraies. Parmi un grand nombre de plantes qui appartiennent à la Flore de Liége et de ses environs, on distingue l'érodier musqué, *erodium moschatum* (Wild.); le trèfle fraisier, *trifolium fragiferum* (Linn.); l'érigère du Canada, *erigeron Canadense* (Linn.); l'orchis panaché, *orchis variegata* (Lej.); l'épiaire des Alpes, *stachys Alpina* (Linn.). On observe près de Liége l'oreillard (chauve-souris), *plecotus auritus* (Geoffroy). On pêche dans la Meuse et l'Ourte, le brochet, *esox lucius* (L.), en wallon *bechet;* l'anguille, *muræna anguilla* (L.), en wallon, *anweïe;* la carpe, *cyprinus carpio* (L.); la perche, *perca fluviatilis* (L.), en wallon, *piche;* l'ablette, *cyprinus alburnus* (L.); et une grande quantité de goujons, *cyprinus gobio* (L.), en wallon *govion.*

La pêche la plus importante est celle du saumon, *salmo salar* (L.), que l'on prend en grande abondance depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de mai. Les étangs et les mares nourrissent un grand nombre de batraciens, tels que la grenouille verte, *rana esculenta* (L.); la grenouille rousse, *rana temporaria* (L.); en plus petite quantité, la rainette commune, *hyla arborea* (Roësel); le crapaud pluvial, *bufo bombinus* (Daud.); la salamandre terrestre, *lacerta salamandra* (Lin.); la salamandre marbrée (en wallon, *quatt pess d'aiwe*), *salamandra marmorata* (Latreille); la salamandre ponctuée, *salamandra punctata* (Lat.); la salamandre palmipède, *salamandra palmata* (Schneider).

MÉTÉOROLOGIE : L'atmosphère est en général d'une constitution froide et hu-

mide. Le nombre de jours de pluie, de neige et de grêle est annuellement à Liége de 150 jours. La quantité moyenne d'eau tombée par année est de 0m 711. Les vents de S. O. et de N. N. O. y dominent les deux tiers de l'année et sont presque toujours suivis de pluie : à ceux-ci succèdent ordinairement les vents d'E. et de N. E. qui sont secs et âpres, et prolongent souvent la durée de l'hiver.

D'après les observations faites par M. Falise depuis 1736 jusqu'en 1783, et ensuite par MM. Thomassin et Comhaire, la plus forte chaleur qu'on ait éprouvée à Liége pendant 90 ans, a été de + 37 degrés centésimaux ou + 29° 60′ Réaumur, le 30 août 1783 : la même année, le plus grand froid s'y est fait sentir du 29 au 30 décembre : le thermomètre marquait — 24° 43′. La plus grande élévation du baromètre a eu lieu en 1825; elle était de 0m 780. La moindre élévation a été observée le 22 mars 1751, à 0m 704.

Le 19 octobre 1726, vers huit heures du soir, on observa à Liége l'aurore boréale qui fut visible dans une grande partie de l'Europe : pendant plus de deux heures, on put distinguer les objets, et même lire; la lune était au dernier quartier. Le 23 février 1828, Liége éprouva de fortes secousses de tremblement de terre qui furent également ressenties dans plusieurs autres localités.

ANTHROPOLOGIE : Quoique la situation de la ville de Liége ne soit pas malsaine; cependant l'impétuosité des vents dominans et les inondations donnent lieu à un certain nombre de maladies que l'on remarque surtout dans la partie basse de la ville, composée des quartiers d'Outre-Meuse ou de l'Est, du Nord et du Sud. Le quartier de l'Ouest, au contraire, occupant la partie élevée de Liége, offre un séjour bien moins insalubre. La malpropreté qui règne généralement dans le quartier d'Outre-Meuse, jointe à la mauvaise distribution des rues, qui sont étroites et presque écrasées, ne contribue que trop efficacement à la stase de l'air, dont le renouvellement est si précieux, surtout dans les endroits populeux. Aussi voit-on dans ce quartier un très-grand nombre de scrofuleux et de rachitiques, outre une foule d'individus d'une constitution languissante dont la pâleur constante accuse l'absence d'un air pur.

Dans la classe ouvrière les maladies qui ont été le plus généralement observées à Liége sont : la péritonite, les dartres et l'anémie, surtout chez les personnes employées dans les exploitations de houille, et les fonderies en zinc et en fer.

Plusieurs savans observateurs ont appelé l'attention sur le canal de la Sauvenière, d'où s'exhalent des miasmes pendant les chaleurs de l'été; il est à présumer que des mesures ont été prises pour mettre les habitans à l'abri de cette fâcheuse influence.

La vaccination se propage heureusement à Liége : depuis 1824, le nombre des enfans vaccinés à l'hospice de la Maternité, s'élève annuellement de 700 à 800. C'est à la philantropie éclairée du premier directeur de cet hospice, M. Ramoux, et de son digne successeur, M. le docteur Simon, qu'on doit, en grande partie dans la province de Liége, le succès de la découverte de l'immortel Jenner.

En 1801, M. le docteur Beauvais, de Verviers, a pratiqué le premier à Liége la vaccine, époque à laquelle un hospice de vaccine fut établi à Paris par Frochot.

Le comité de vaccine de Liége fut organisé en 1806.

Ce qui suit présente le tableau indicatif par ordre de dates des maladies épidémiques et contagieuses qui régnèrent à Liége depuis le XIIIe siècle, jusqu'au commencement du XIXe.

1225. Maladie meurtrière causée par la famine qui, à cette époque, régnait dans le pays.

1282. Dysenterie très-violente, déterminée par un trop grand usage de fruits et surtout du raisin.

1348. Maladie épidémique, aggravée par les inondations de la Meuse et de l'Ourte.

1362. Épidémie qui prit naissance dans le Limbourg, s'étendit à Liége et dans toute la Hesbaye.

1439. Maladie contagieuse qui, suivant un manuscrit cité par Foullon, fit périr à Liége plus de 20,000 personnes.

1519 ou 1520. Maladie très-meurtrière qui sévit à Liége. Pour soigner les malades, on fit un appel aux frères cellites de Hasselt : en récompense de leur zèle, ces religieux respectables furent dotés par les magistrats, et s'établirent à Liége.

1529. Suette anglaise; elle se déclara dans le mois de septembre : les malades atteints de cette affection étaient enlevés en vingt-quatre et quelquefois même en douze heures.

1532. Maladie épidémique qui régna en septembre; on trouva dans les bois un grand nombre d'animaux qui avaient succombé.

1564. Maladie populaire qui fit irruption vers la fin de l'été, et disparut en automne.

1579. Le principe de la maladie qui éclata à cette époque vint du camp du duc de Parme au-devant de Maestricht, et s'étendit jusqu'à Liége. Pendant les mois de septembre, octobre et novembre de la même année, la ville de Liége fut entièrement déserte.

1780. Dysenterie qui attaqua surtout la classe indigente.

1793-1794. Le typhus régna à Liége. Le centre principal de ses ravages fut l'hôpital Saint-Léonard. Son introduction avait eu lieu par des objets volés aux hôpitaux.

1805. Épidémie de rougeole et de scarlatine très-meurtrière. — Année fort humide.

1814. Typhus qui s'est déclaré à Liége, à l'entrée des Alliés, et qui ne s'est pas propagé au-delà des hôpitaux.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS, ÉDIFICES, HABITATIONS : La ville de Liége, située sur la croupe et au pied d'une colline, se divise naturellement en haute et basse ville; cette dernière renferme les quartiers de l'Ile et d'Outre-Meuse. Les rues sont en général fort étroites, et les hautes maisons qui les bordent y laissent pénétrer peu de jour et d'air, ce qui les rend pour la plupart très-malpropres. On remarque cependant un assez grand nombre de maisons qui réunissent à une façade très-régulière une distribution aussi gracieuse que commode dans l'intérieur. La rive gauche de la Meuse présente de très-beaux quais, la plupart plantés d'arbres et garnis de maisons élégantes : ces superbes avenues dont quelques-unes se prolongent jusqu'au dehors des faubourgs, servent de promenades aux habitans de la cité : la promenade de la Coronmeuse est fort agréable.

Cette ville et sa banlieue contiennent 8,560 maisons, dont 5,500 sont comprises dans la ville centrale. On y compte 236 rues, 11 places publiques dont la plus remarquable occupe l'emplacement de l'ancienne église Saint-Lambert; 13 ponts, parmi lesquels on distingue celui des Arches; 21 églises, tant primaires que succursales, un temple de protestans; 18 fontaines publiques et 77 pompes alimentées par les eaux qui descendent des montagnes de l'E. et du N. de la ville. Elle conserve encore six portes à son enceinte extérieure, dont la plus remarquable est celle d'Amercœur, qui rappelle de grands souvenirs historiques.

Le pont des Arches, qui rattache le quartier d'Outre-Meuse à celui de l'Ile, est un des plus beaux monumens de la ville de Liége. Ce pont, qui embrasse la Meuse dans sa plus grande largeur, fut construit vers l'an 1648, pour remplacer celui qu'une crue extraordinaire des eaux avait renversé cinq ans auparavant. Sa longueur entre les deux bords escarpés du fleuve, est de 140 mètres, et sa largeur de 15 mètres. Il est percé de six arches, décrivant un hémicycle, dont le diamètre varie de 15 à 18 mètres. Le prince Maximilien de Bavière fit construire sur l'arche du milieu une espèce de fort ou de tour carrée destinée à contenir les habitans des deux rives. L'ancien palais des princes évêques de

Liége, aujourd'hui le Palais de Justice, est un édifice remarquable par l'étendue et la magnificence de ses bâtimens. Le prince Erard de la Marck en fit jeter les premiers fondemens, en 1508, et ne cessa d'y faire travailler pendant les trente-deux années de son épiscopat. En 1734, une partie du palais fut dé truite par un violent incendie, et reconstruite presque immédiatement sous la direction de l'ingénieur Anneessens, de Bruxelles. Le palais, tel qu'il a été rebâti, consiste en deux grandes cours entourées de bâtimens qui s'élèvent au-dessus d'une large galerie voûtée, soutenue par des colonnes taillées en candelabres et chargées d'ornemens du meilleur goût. La principale façade qui donne sur la place de Saint-Lambert est d'un style élégant : le portique, d'ordre composite, présente une corniche magnifique, appuyée sur six colonnes du même ordre d'architecture, et douze pilastres bien proportionnés ; cette corniche est enrichie de deux autres colonnes et de douze pilastres d'ordre corinthien, qui supportent un fronton massif orné de statues. Ces vastes bâtimens renferment aujourd'hui la cour de justice, les archives, et la prison de correction pour les filles de mauvaises mœurs ; les galeries donnent place à une multitude de petites boutiques en bois. Non loin du palais, se trouve le théâtre de Liége : cet édifice, construit en 1818 sur l'emplacement du couvent des Dominicains, a été bâti d'après les plans de M. A. Dukers, de Liége, et sous les auspices de Melle Mars, qui y posa la première pierre. Les colonnes qui décorent la façade sont en marbre de Saint-Remy, et leurs bases et leurs chapiteaux en fer coulé. Entièrement isolé et séparé par des rues larges et spacieuses, ce théâtre s'annonce par un avant-corps de sept portiques et un grand nombre de galeries ménagées avec art. L'Hôtel-de-Ville, situé sur la place du Marché, est une construction moderne qui date de 1714 : les parties dont se compose cet édifice, forment un carré parfait, ouvert dans sa partie opposée à la façade ; le rez-de-chaussée présente un beau dégagement décoré de colonnes élégantes. On voit encore sur la place du Marché trois belles fontaines, dont la plus remarquable, placée entre les deux autres, est un chef-d'œuvre du célèbre Delcour. Cette fontaine, d'un style pur et gracieux, figure un heptagone supporté par une ordonnance de pilastres d'ordre toscan, formant sept portiques au-dessus desquels s'élève une colonne d'un seul fût, surmontée de trois petites statues représentant les trois Grâces. Le palais de l'université, situé au bord de la Meuse, a été bâti sur les ruines de l'église des Jésuites. Cette université, créée par un arrêté royal du 25 septembre 1816, a été installée solennellement le 15 septembre 1817 : la façade n'offre rien de remarquable, mais l'enceinte, qui forme une demi-rotonde ornée de deux rangs de colonnes en stuc et de deux galeries demi-circulaires, est d'un aspect très-imposant. En 1827, le nombre des élèves de l'université s'élevait à 506.

Parmi le grand nombre de riches établissemens dépendans de l'université de Liége, celui qui attire plus spécialement l'attention des savans est le cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie.

La collection minéralogique de l'université de Liége est classée d'après la méthode de Haüy; elle se compose d'environ 2,400 échantillons, renfermés actuellement dans huit tables, rangées suivant la longueur du cabinet. Chaque échantillon porte sur son godet une étiquette indiquant le nom de l'espèce et de la variété à laquelle il appartient et la localité exacte. En tête de chaque espèce, se trouve en outre une étiquette longue de deux palmes et haute d'une palme, sur laquelle se lisent, outre le nom de l'espèce, ses principaux caractères définis, tels que la pesanteur spécifique, la forme cristalline, le clivage, l'analyse, etc.

Ces échantillons appartiennent à peu près à 1,500 variétés formant 240 espèces; les petits cristaux et les pierres précieuses sont placés sur de petits supports en bois d'ébène, pour les rendre plus visibles.

Les métaux usuels (le plomb, le cuivre, le fer) sont classés par localités; les échantillons sont au nombre de 400. Les empreintes de végétaux du terrain houiller occupent deux grandes tables: l'une comprend les tiges, et l'autre les frondes. Parmi ces empreintes l'on remarque plusieurs espèces nouvelles annoncées par MM. Sauveur et Courtois.

La collection des roches comprend six autres tables, qui renferment environ 2,000 échantillons.

Celle des pétrifications animales occupe les appuis des fenêtres et compte environ 800 échantillons. Les animaux invertébrés y sont distribués d'après Lamarck.

A ces richesses scientifiques il faut ajouter les ossemens fossiles découverts récemment à Chokier, dans une caverne creusée dans le calcaire. Parmi ceux-ci on remarque des os de différentes parties du squelette de l'ours des cavernes, des dents et des os du rhinocéros unicorne et bicorne, d'hyène, de loup, de renard, de campagnol, etc.

Il existe en outre une collection des roches et des minéraux de chaque province du royaume; elle est actuellement déposée en partie au cabinet de l'école des mines.

Le noyau des collections mentionnées ci-dessus, est formé d'un envoi fait en juillet 1819, par ordre du ministre de l'intérieur, et comprenant :

Échantillons de substances salines.		697
Idem	de la classe des pierres.	1444
Idem	de combustibles.	124
Idem	des métaux.	1956
Idem	de roches y compris les produits volcaniques.	610
Idem	de pétrification.	479
Idem	de roches, rangées d'après Werner.	300
	TOTAL.	5610

Il faut joindre à ce premier envoi :

1° La collection de minéralogie et de géologie nationales, déposée autrefois à Bruxelles, et qui a été cédée en 1825, à l'université de Liége, après la suppression de ce dépôt.

2° Deux collections de modèles de cristaux d'après Werner et Haüy, comprenant ensemble 320 modèles.

3° Les minéraux obtenus par des cadeaux, des échanges, par différens achats, par de nombreuses courses minéralogiques dans la province de Liége surtout, et dans les provinces méridionales.

En 1829, le cabinet s'est accru d'une collection de roches comprenant 423 échantillons, et 200 autres de minéraux rares.

La collection zoologique offre le tableau suivant :

Mammifères.	118	espèces.
Oiseaux.	800	—
Reptiles.	81	—
Poissons.	85	—
Mollusques.	62	—
Crustacés.	53	—
Helminthes.	84	—
Polypiers.	97	—

Le nombre total des insectes, qui s'élève à 6,889, est composé de

Coléopt.	2,500
Orthopt.	82
Hémipt.	335
Névropt.	125
Himénopt.	1,900
Lépidopt.	1,527
Dipt.	400

Les préparations pour l'anatomie *comparée*, sont au nombre de

Squelettes entiers.	79
Parties séparées.	60
Préparations diverses.	165
Monstruosités.	18
TOTAL.	320

On compte 16 armoires, dont 4 contiennent les mammifères, 10 les oiseaux, et 2 les poissons et les reptiles.

Il y a en outre une superbe collection de coquilles comprenant 1800 espèces et

un grand nombre de variétés, parfaitement conservées, et classifiées avec le plus grand soin.

Parmi les églises qui ont échappé à la tourmente révolutionnaire, on distingue celle de Saint-Paul, sous le rapport de son étendue et de la richesse de son intérieur, où les marbres du pays figurent avec les plus beaux marbres d'Italie: cette église n'avait pas de tour, on vient d'en élever une qui est assez élégante. L'église de Saint-Martin n'offre rien de remarquable que son maître-autel, qui mérite d'être vu. La cathédrale, qui a été démolie lors de la dernière entrée de l'armée française en cette ville (1794), était très-vaste et d'une construction massive.

Cette ville possède 1 administration des finances, de l'enregistrement, du timbre et des hypothèques; des contributions directes, des droits d'entrée et des accises, des ponts et chaussées, des mines, du cadastre et des postes; 1 arsenal, 1 comité provincial d'agriculture, de commerce et d'industrie; 1 chambre de commerce et de fabriques, 1 commission gratuite de statistique, 1 bourse, 1 dépôt des archives, 1 séminaire épiscopal, 1 collége, 4 écoles gratuites pour les garçons, 1 pour les filles, 2 pour les orphelins, 4 pensionnats de demoiselles, 1 école spéciale de commerce, 1 école moyenne de commerce et d'industrie, 1 école d'enseignement mutuel, 1 école gratuite pour la classe ouvrière, 1 école spéciale et gratuite de menuiserie, de charpenterie et d'ébénisterie, 1 société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, 1 conservatoire de musique, 1 académie de dessin; 1 bureau central de bienfaisance, plusieurs compagnies d'assurance, 1 caisse d'épargne et d'accumulation, 1 commission de subsistance, 1 société dite des *maîtres des prisonniers*, fondée en 1602, 1 société de maternité, 1 mont de piété, 1 institut des sourds-muets, 9 hospices, savoir : l'hospice de Bavière, situé Outre-Meuse, les hospices des hommes et femmes incurables, l'hospice des orphelins et des orphelines, les hospices et maisons de santé (au nombre de trois) pour le traitement des maladies mentales; l'hospice de la maternité et l'hospice de santé pour les filles atteintes de la syphilis; deux établissemens de bains; 1 société de médecine, 1 commission médicale et 1 commission administrative des hospices. La ville de Liége renferme en outre 1 société libre d'émulation, créée par le prince Welbruck en 1779, sous la devise *utile dulci;* 1 société des sciences naturelles, fondée le 4 novembre 1822, 1 société de musique qui porte le nom de *Grétry;* 1 société littéraire, établie le 5 avril 1779, et un grand nombre d'autres cercles ou réunions, telles que la société militaire, la société d'agrément, celle du Casino, etc.

Liége, jadis très-fortifiée, n'a plus que 2 ouvrages extérieurs; mais elle est défendue au N. O. par une vaste citadelle, récemment construite sur l'emplacement de l'ancienne, et à l'E. S. E. par le fort de la Chartreuse, nouvellement restauré.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La navigation de la Meuse, en ouvrant de faciles communications avec la France et la Hollande, assure à la ville de Liége la prospérité de son commerce d'exportation. L'industrie y est très-florissante; elle consiste principalement dans l'exploitation des fabriques et usines, qui s'y trouvent en très-grand nombre. Les armes de luxe qui sortent des ateliers de Liége, ne le cèdent en rien pour le fini et la bonne exécution aux meilleurs produits de Versailles, et les armes de guerre peuvent soutenir la concurrence avec ce que la France a de plus parfait en ce genre. Ses fabriques de limes et de scies sont très-estimées, et ses établissemens pour la confection de machines à vapeur et de mécaniques ont acquis un haut degré de développement, grâce au grand nombre d'entrepreneurs intelligens et riches que possède cette cité industrieuse. Ses nombreuses houillères alimentent une exploitation considérable, dont le produit, joint à celui des fabriques, et surtout du sol, tels que le fer ouvré ou non ouvré, l'alun, le houblon, le vin, le tabac, etc., donnent

lieu à un commerce très-étendu. On compte à Liége, 47 magasins ou entrepôts, 36 forges et ateliers de cloutiers, maréchaux, serruriers, poêliers, armuriers, charrons; 3 ateliers de carrossiers, 6 fours à briques réfractaires, 1 fabrique de céruse, 1 fabrique de minium, 1 fabrique de boutons, 1 fabrique de bijouterie et d'ouvrages en or, 1 fabrique d'épingles, 1 fabrique de pipes, 1 fabrique de chicorée, 6 fabriques de tabac, 1 fabrique de cartes à jouer, 1 fabrique de cire à cacheter, 5 fabriques de colle-forte, 12 fabriques de chapeaux, 26 teintureries, 3 fabriques d'étoffes de laine, 101 tanneries et corroieries, 1 tisseranderie en cotonnette, 1 filature de coton, 1 filature et fabrique d'étoffes de coton, 11 fabriques de draps, 17 moulins à farine mûs par eau, 3 moulins à farine mûs par un manége de 1 à 2 chevaux, 2 moulins à tan, 1 moulin à chicorée, 3 pressoirs à vin, 3 pressoirs à huile, 5 savonneries, 5 raffineries de sel, 1 verrerie, 3 papeteries dont 1 est activée d'après de nouveaux procédés de fabrication, 37 brasseries, 19 distilleries, 6 établissemens pour la confection de mécaniques et machines à vapeur, 1 manufacture de limes et scies, et fonderie d'acier, 9 fonderies de fer, 4 fonderies de plomb, 9 fonderies de cuivre, 1 fonderie de cuivre et affinerie de zinc, 1 manufacture de zinc, 1 manufacture d'armes, 1 haut fourneau, 1 fourneau à réverbères, 1 atelier de fabrication de moules en terre.

FOIRES ET MARCHÉS : Il se tient à Liége 3 foires par année : la première le 2e lundi de mai, la seconde le 2 novembre, l'une et l'autre de 8 jours; une troisième, destinée à la vente des laines indigènes, a lieu le 3e mardi de juillet, et dure 5 jours. Il y a un marché aux grains, le lundi et jeudi de chaque semaine; il est régulièrement suivi et fréquenté par les cultivateurs et marchands, non seulement de la province, mais encore des provinces voisines.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs grandes routes traversent la ville et son territoire du S. au N., de l'E. à l'O., et au N. O. On y compte 18 chemins vicinaux, dont l'entretien réclame une surveillance active. Ceux de l'intérieur, des quartiers du Nord. de l'Ouest et du Sud, sont impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

HISTOIRE : Au VIe siècle, Liége était un village appelé *Legia,* nom emprunté à un ruisseau que l'on connaît aujourd'hui sous la dénomination de *Ri de Coq-Fontaine* ou *Légie*. Dès le commencement du VIIIe siècle, Saint-Hubert, successeur de Saint-Lambert, qu'une mort violente venait de frapper à Liége, y transféra le siége épiscopal de Maestricht, et y jeta les fondemens de la cathédrale, en 712. Cette ville commençait à s'embellir et à prendre de l'extension sous le règne des successeurs de cet évêque, lorsqu'en 882, elle fut dévastée par les Normands. De 971 à 1006, trente-cinq années d'épiscopat laissèrent à l'évêque Notger, ancien abbé de Saint-Gall en Suisse, tout le temps nécessaire pour faire exécuter les travaux qui devaient effacer le souvenir des malheurs des guerres précédentes. Il fit agrandir l'enceinte de la ville, qui fut défendue par un grand nombre de tours bastionnées, dont quelques unes, telles que les tours intérieures de la porte Saint-Martin, ont résisté aux ravages du temps. Pour faciliter les communications, et améliorer le sort des habitans, il fit procéder à de grandes et utiles constructions, entre autres, le creusement du canal qui passe au pied du coteau dominé par les églises de Saint-Martin et de Sainte-Croix. Ne jugeant pas la cathédrale digne de représenter la métropole d'un siége aussi important que celui de Liége, il la fit renverser, et le nouvel édifice qui, par ses ordres, fut élevé sur le même emplacement, en face du palais épiscopal, porta l'empreinte de sa magnificence et de la grandeur de ses conceptions. Malheureusement ce beau monument fut détruit en 1775. Tant de bienfaits semblent devoir faire considérer l'évêque Notger comme le véritable fondateur de Liége, et justifier le respect qu'inspire sa mémoire parmi les

habitans. En 1203, l'évêque Hugues de Pierre-Pont, fit environner la ville de nouvelles fortifications; en 1503, le palais des évêques, dont la vétusté avait bravé des siècles, devint la proie des flammes. l'évêque Érard de la Marck, en fit construire un nouveau, qui ne fut achevé qu'en 1533. Un violent incendie éclata dans ce palais, le 23 mars 1734; l'un des côtés du bâtiment s'écroula calciné. Pendant les guerres qui agitèrent le pays de Liége, cette ville fut exposée à de grandes calamités. Henri Ier, duc de Brabant, la prit le 3 mai 1212, et l'abandonna à la licence effrénée de ses soldats, qui n'épargnèrent ni les femmes, ni les enfans, ni les églises, pendant six jours que dura le pillage. Dans le XVe siècle, l'élection des évêques y causa de grands désordres. Les Liégeois s'étant révoltés contre l'évêque Jean de Bavière, le chassèrent de la ville épiscopale, et vinrent l'assiéger dans Maestricht. Jean, duc de Bourgogne, après avoir battu l'armée liégeoise à Othée, entra à Liége, et fit précipiter dans la Meuse, liés deux à deux, ceux qui s'étaient soustraits à l'autorité de l'évêque Jean de Bavière, son beau-frère. Après avoir relevé l'étendard de la révolte contre Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, les Liégeois furent défaits à Brusthem et forcés de mettre bas les armes; le duc entra victorieux dans Liége, le 17 novembre 1467, et fit trancher la tête à sept notables qui lui avaient été livrés comme otages; il leva ensuite d'énormes impôts, emmena toute l'artillerie et toutes les armes, et fit raser les fortifications de la ville. L'année suivante, une nouvelle révolte ayant éclaté, le duc prit Liége d'assaut, le 30 octobre 1468, à la tête d'une armée de 40,000 hommes. L'infâme Louis XI, roi de France, dont les perfides suggestions avaient perdu les malheureux Liégeois, accompagnait le duc. Six cents Franchimontois accourus au secours de la ville dans le dessein d'avoir *une bien grande victoire, ou à tout le moins et au pir aller une bien glorieuse fin*, avaient péri presque tous non loin de la porte d'Amercœur. On évalue à 40,000 le nombre des habitans qui furent passés au fil de l'épée ou précipités dans la Meuse. Les ennemis, à trois reprises, mirent le feu à la ville. Avant cette horrible catastrophe, Liége avait une population de 120,000 habitans. En 1691, cette ville fut bombardée pendant cinq jours par le maréchal de Boufflers; la maison de ville, qui était minée, sauta en partie : on ne la reconstruisit qu'en 1718. En 1701, le comte de Berlo, gouverneur de la citadelle, la livra aux Français. L'armée des Alliés, sous les ordres de Marlborough, s'empara, le 14 octobre 1702, de Liége et de sa citadelle. En 1705, les Français, après avoir pris Huy, entrèrent dans Liége. En 1714, le traité de Bade restitua à l'évêque Joseph Clément de Bavière ses états dont il avait été dépouillé depuis 1705. Les Français s'emparèrent de la ville en 1792 et ne la possédèrent que momentanément; mais y étant rentrés de nouveau en 1794, ils en firent le chef-lieu du département de l'Ourte, et s'y maintinrent jusqu'à l'arrivée des armées alliées en 1814.

Liége est la patrie de Gilles d'Orval, Fisen, Foullon et Chapeauville, historiens du pays; des peintres Lambert Lombart, Michel Ponteau, Gérard Douffet, Simon et Walter Damery, Gérard Lairesse, Barthélemi Flémalle, Jean-Guillaume Carlier et Jean Walescart; de Gilles de Marteau, graveur, et du baron de Walef, qui cultiva les muses françaises; de Louvrez et Méan, célèbres jurisconsultes; de l'ingénieux Renekin, constructeur de la célèbre machine de Marly, près de Versailles; et de l'immortel Grétry.

LIENNE, rivière qui prend sa source au-delà de Lierneux, se grossit dans son cours du S. au N. de plusieurs filets d'eau venant d'Arbre-Fontaine (Luxembourg), et se jette dans l'Amblève, par sa rive gauche, un peu au-dessous de Targnon.

Le développement du cours de cette rivière, qui fait mouvoir plusieurs moulins à farine, est environ de 5 lieues.

LIERNEUX, commune du canton et à

4 lieues S. O. de Stavelot, de l'arrondissement et à 11 lieues S. E. de Huy.

Bornée au N. par les communes de Basse-Bodeux et Fosse, à l'E. par celles d'Arbre-Fontaine et Vieille-Salm, au S. par Bovegny, Montleban, Ottré, Bihain, Malempré et Odeigne (les huit dernières communes du grand-duché de Luxembourg), et à l'O. par Malempré et Bras.

Ses dépendances sont : Amcomont, Banneux, Brut, Falize, Gernechamps, Hierloz, Jevignen, Joubiéval, Lansival, Lierneux, Noire-Fontaine, Odrimont, Provedroux, Réharmont, Salm-Château, Sart, Vaux et Verleumont.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la Lienne. Un grand nombre de ruisseaux circulent sur son territoire : les principaux sont ceux de Salm, de Groumont, du Sart, de Loubieval.

SOL : Le terroir est entrecoupé de collines plus ou moins escarpées. On trouve dans cette localité du fer hydraté, du fer sulfuré primitif, du manganèse, du cuivre phosphaté; il y a en outre beaucoup de schiste ardoise et beaucoup de tourbe.

AGRICULTURE : La plupart des terres sont couvertes de bruyères; le reste du territoire ne produit qu'un peu d'épeautre, de seigle et d'avoine. On n'y soigne point la culture des légumes. Les arbres fruitiers n'y réussissent pas. Un dixième environ du territoire est planté en bois taillis surmontés de futaie de mauvaise croissance : les essences dominantes sont le chêne et le bouleau. Il y a dans cette commune des terres qui reposent jusqu'à neuf ans; les meilleures produisent six années de suite. Les travaux agricoles se font au moyen de bœufs. — On élève du gros et menu bétail.

POPULATION : 1,951 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 60 maisons, la plupart mal bâties. Dans le hameau de Noirefontaine, on remarque l'ancien château des princes de Stavelot.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent à l'agriculture et font commerce de bétail. Il y a plusieurs carrières en exploitation. On y extrait de la tourbe pour la consommation de la commune. — 5 moulins à farine et 1 moulin à tan mus par eau, 1 tannerie et 4 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune ne compte qu'un petit nombre de chemins vicinaux presque impraticables pendant la majeure partie de l'année, à cause du séjour prolongé des neiges.

LIERS, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Glons, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Milmorte, à l'E. par celle de Vottemme, au S. par Voroux, à l'O. par Villers-Saint-Siméon, et au N. O., par Fexhe-Slins.

Dépendance, Enixhe ou Saint-Martin.

SOL : Terroir assis sur un plateau qui s'élève entre la Meuse et le Geer; les plaines sont légèrement inclinées. La terre végétale consiste en une argile friable, légère et d'un labour facile, sur fond argileux.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, épeautre, avoine, féveroles, trèfles, foin; pommes de terre et légumes. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers et pruniers. Peu de bois. — Élèves de chevaux; 86 bêtes à cornes et 300 moutons.

POPULATION : 326 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de grains; menues denrées. — 2 brasseries peu importantes.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Fexhe-Slins traverse le territoire de cette commune. On y compte 7 chemins vicinaux peu praticables en hiver.

LIERY, dépendance de la commune de Retinne.

LIERY, dépendance de la commune d'Ayeneux.

LIGNEY, commune du canton et à 2 lieues S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 7 lieues O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Geer, à l'E. par celles de Darion et Omal, au S. par le territoire de Tourinne, et à l'O. par celui de Lens-Saint-Servais.

Elle a pour dépendance le hameau de Maison-Cadawe.

HYDROGRAPHIE : Au nord, le Geer longe la commune.

SOL : Terroir d'un aspect légèrement ondulé, partie argileux, partie marécageux.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, vesce, avoine; fourrages insuffisans pour la consommation; betteraves, carottes, navets, pommes de terre. Peu de fruits. — Assolement triennal; jachères; fumier, cendre de tourbes et marne pour engrais. — Environ 65 chevaux, 15 poulains, 80 bêtes à cornes, 20 veaux, 150 moutons, 150 porcs; oies, dindons; peu de lièvres, de perdrix. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 170 hommes, 179 femmes; total : 349 habitans.

HABITATIONS : 6 fermes, 41 habitations rurales, 20 cabanes, la plupart construites en bois et argile, couvertes en chaume et disséminées. — 1 église. — 2 officiers de santé.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 petite fabrique de drêche, 1 moulin à farine mû par eau, 1 moulin à huile mû par chevaux; 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée Romaine longe la commune au S.; les chemins vicinaux sont d'une exploitation assez difficile en hiver.

LILIOTTE, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

LILLÉ, dépendance de la commune de Louveignez.

LILLÉ, dépendance de la commune de Sprimont.

LIMBOURG, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. E. de Verviers.

Bornée au N. par les communes de Bilstain et Baelen, à l'E. par celle de Goé, au S. par Jalhay, et à l'O. par Stembert et Andrimont.

Ses dépendances sont : Au-Bois, Au-Sart, En-Brou, Dolhain, Goé-sous-le-Moustier, Halleur, Haloup, Hévremont, les Goronnes, et les Usines-en-Belvaux.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre arrose le territoire de cette commune à l'E., au N. et à l'O., et forme sa limite avec Goé, Baelen, Bilstain et Andrimont. Cette rivière active un grand nombre d'usines et de fabriques de draps.

SOL : Très-inégal, entrecoupé de collines escarpées, principalement aux bords de la Vesdre. Les plaines sont fortement inclinées. Le terrain est, en majeure partie, schisteux et argileux, mêlé de grès, et d'un aspect rougeâtre. On y trouve du marbre rouge, gris et bleu. La terre végétale a 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres est en gazon; le reste est cultivé en froment, seigle, avoine, orge, trèfles, pommes de terre et légumes. Les vergers sont plantés en pommiers, poiriers et cerisiers. Il y a quelques bois taillis, essence de chêne, de bouleau et de coudrier. — Assolement triennal; jachères. — Élèves de chevaux pour les besoins des cultivateurs. Beaucoup de vaches. — Beurre, fromage.

POPULATION : 2,202 habitans.

HABITATIONS : La ville de Limbourg est située dans une espèce de presqu'île, sur un rocher très-escarpé qui domine la Vesdre, ainsi que le beau village de Dolhain. Elle se divise en ville haute et ville basse : l'une comprend l'ancienne capitale du ci-devant Limbourg autrichien, jadis défendu par un château-fort dont il ne reste plus que des ruines; l'autre forme le village de Dolhain, beaucoup plus considérable que la ville haute avec laquelle il communique par un chemin escarpé, taillé dans le roc. La ville haute ne renferme qu'une seule rue; on y compte environ 75 maisons assez bien bâties. Le village de Dolhain contient 124 maisons qui, la plupart, sont agréablement situées. On y remarque 1 église et plusieurs maisons de campagne. Il y a 2 écoles primaires, et un pensionnat bien entretenu, situé au village de Dolhain : on y enseigne les langues grecque, latine, française et allemande, les mathématiques, l'histoire, la géographie, la physique, le dessin linéaire et la tenue des livres. Ce pensionnat est sous la surveillance du Conseil de Régence.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les diverses branches d'industrie de la commune de Limbourg sont : l'exploitation des métairies et des usines, et la fabrication des draps; les plus importantes manufactures de draps fins sont établies à Dolhain. On y compte 6 fabriques de draps, 1 filature de coton, 2 teintureries pour draps. Un grand atelier, où se fabriquent la plupart des ustensiles employés dans les manufactures, est situé à Limbourg. 3 brasseries plus ou moins importantes; quelques papeteries sur la Vesdre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de la Vesdre traverse le village de Dolhain. La plupart des chemins vicinaux, taillés dans le roc, sont très-difficiles à exploiter.

HISTOIRE : Avant le perfectionnement de l'artillerie, la ville de Limbourg était une place de guerre très-importante par sa situation et par son château-fort, bâti sur un roc escarpé de toutes parts. En 1288 la bataille de Woeringhen assura à Jean I[er], duc de Brabant, la conquête de la province et de la ville de Limbourg. Cette ville fut prise par les Hollandais en 1633, et reprise par les Espagnols peu de temps après. Les Français, sous le commandement du duc d'Enghien, l'assiégèrent en 1675, et lui firent éprouver de grandes pertes. Ils s'en rendirent maîtres, après onze jours de tranchée ouverte. Les Français firent sauter le château, détruisirent les fortifications et mirent le feu à la ville, avant de la rendre aux Espagnols, auxquels elle fut cédée par le traité de Nimègue en 1678. Cette ville fut presque entièrement détruite pendant le siége qu'elle soutint contre les alliés sous les ordres du fameux Marlborough : le comte de Reinac, maréchal de camp, se distingua par sa belle défense. En vertu des traités de Bade et de Radstad, en 1714, la ville de Limbourg devint la possession de l'Autriche.

LIMET, dépendance de la commune de Vierset.

LIMONT, commune du canton, et à 1 lieue 1/2 E. S. de Waremme, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. de Liége. Bornée au N. par la commune de Remicourt, à l'E. par celle de Jeneffe, au S. par le territoire de Donceel, et à l'O. par la commune de Bovenistier.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosée par l'Yerne, affluent du Geer.

SOL : Terroir n'offrant que peu de déclivité, partie argileux, partie sablonneux.

AGRICULTURE : On récolte seigle, froment, orge, épeautre, avoine, fèves, vesce, colza et navette; fourrages pour la consommation; betteraves, pommes de terre et carottes; pommes et poires qu'on vend aux marchés voisins; environ 13 bonniers de bois taillis, peuplés de chênes, ormes, peupliers du Canada, etc. — Chevaux, bêtes à cornes et à laine, porcs; oies, dindons, canards, poules et pigeons; très-peu d'abeilles; un petit nombre de lièvres, perdrix, cailles; quelques renards. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 171 hommes, 217 femmes; total : 388 habitans.

HABITATIONS : 1 maison particulière, 8 fermes, 50 habitations rurales, 6 cabanes. La plupart des maisons sont construites en briques, couvertes en chaume, quelques-unes en pannes et ardoises; disséminées. Il y a 1 église, 1 école. — 1 notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 fabrique de sirop, 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Peu praticables en hiver. — 1 petit pont en pierre sur l'Yerne.

LIMONT, dépendance de la commune de Tavier.

LINCÉ, dépendance de la commune d'Esneux.

LINCÉ, dépendance de la commune de Sprimont.

LINCENT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 6 lieues N. O. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Wamont, à l'E. par celle de Houtain-l'Évêque, au S. par celles de Hallet (Grand

et Petit), et à l'O. par celles de d'Orp-le-Grand (Brabant méridional) et de Pellaine.

HYDROGRAPHIE : Un affluent de la Petite-Geete prend naissance sur le territoire de la commune, et se dirige de l'E. à l'O.

SOL : Argilo-sablonneux, rocailleux, assez fertile.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge d'hiver, orge de mars, avoine, chanvre, colza; les fourrages se consomment dans la commune; légumes de diverses espèces; pommes, poires, prunes, pêches, abricots. Bois plantés de saules, frênes et peupliers du Canada. — Assolement triennal; fumier des bestiaux, cendres de Hollande pour engrais. — La commune compte environ 128 chevaux propres au service de l'artillerie, et dont un certain nombre est livré au commerce; vaches, bœufs, moutons, porcs; poules, dindons, oies, canards; quelques ruches; lièvres, lapins, perdrix, cailles. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : 474 hommes, 438 femmes; total : 912 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre et briques, couvertes en chaume; quelques-unes en ardoises ou pannes. — 1 église, 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 12 métiers à tisser des toiles de lin et de chanvre; 10 métiers à tisser des mouchoirs, calicots et basins pour les fabriques du Brabant méridional; filage du lin et du chanvre. 1 moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Peu praticables en hiver.

LINCHET, commune du canton et à 2 lieues S. O de Nandrin, de l'arrondissement et à 3 lieues S E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Ramelot, à l'E. par celle de Terwagne, au S. par celle de Modave, et à l'O. par le Hoyoux, qui la sépare des terroirs de Vyle et de Marchin.

Cette commune a pour dépendance la ferme, dite *des Trois-Maisons*.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le torrent de Bonne, dont les inondations fréquentes et subites nuisent beaucoup aux propriétés riveraines.

SOL : Plateau élevé et coupé par un ravin profond appelé *le torrent de Bonne*. Le terrain est argileux, sablonneux et calcaire.

AGRICULTURE : Le terroir de cette commune produit seigle, épeautre, orge, avoine, fourrages; pommes de terre, betteraves, carottes; pommes, poires et prunes. Quelques bois taillis peuplés d'ormes, bouleaux et charmilles. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, bêtes à cornes, porcs; un assez grand nombre de moutons; dindons, oies, pigeons et beaucoup de poules; quelques ruches d'abeilles; lièvres et perdrix; en automne, cailles, pluviers, vanneaux, bécasses, grives, etc. — Environ 6 à 700 livres de laine sont livrées annuellement au commerce; beurre dont il y a exportation. — Fréquentation du marché de Huy.

POPULATION : 33 hommes, 35 femmes; total : 68 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont toutes construites en moellons; couvertes partie en ardoises et partie en chaume. La commune ne possède pas d'école : les enfans fréquentent celle de la commune de Modave.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire à chaux, qu'on y calcine dans deux fourneaux pour l'amendement des terres.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse le territoire. Les chemins vicinaux sont en assez bon état.

LISE, dépend. de la comm. de Marchin.

LISE, dépendance de la commune de Seraing.

LISEN, dépendance de la commune d'Ouffet.

LISTAD ou LISTALLE, dépendance de la commune de Forêt.

LIXHE, commune du cant. et à 2 lieues E. N. E. de Glons, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. N. E. de Liége.

Bornée au N. par les communes d'Ebenmael et Lanaye (Limbourg); à l'E. par la Meuse qui la sépare d'Esden (même province), Mouland et Visé; au S. par Visé et Haccourt, et à l'O. par Wonck (Limbourg).

Ses dépendances sont Loen et Nivelles.

HYDROGRAPHIE : A l'E. la Meuse longe cette commune, dont la partie septentrionale est encore arrosée par le Geer.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de coteaux. Les plaines situées à l'O. du terroir ont une inclinaison plus ou moins sensible. Un chaînon de coteaux courant du N. à l'O., n'offre que des terrains vagues, couverts de bois rabougris ou de mauvaises pâtures. Le sol, composé en grande partie de terrains d'alluvion, renferme aussi quelques terres argileuses, sablonneuses, marneusès et mêlées de silex. Les couches végétales ont une profondeur de 7 à 10 pouces.

AGRICULTURE : Les productions du territoire consistent en froment, seigle, orge, avoine, épeautre, féveroles, trèfles, foin, pommes de terre, légumes et fruits; quelques bois taillis, essence mêlée de chênes, aunes et coudriers. Assolement triennal; jachères. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes et à laine.

POPULATION : 635 habitans.

HABITATIONS : Plusieurs maisons d'une construction moderne embellissent les bords de la Meuse. Il y a 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la navigation sur la Meuse. — Il s'y tient une foire de deux jours le lundi après la *Quasimodo*.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne chaussée de Liége à Maestricht traverse la commune. Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

LODOMEZ, dépendance de la commune de Stavelot.

LOÉ, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

LOEN, dépend. de la commune de Lixhe.

LOGBIERMÉ, dépendance de la commune de Wanne.

LOGNÉ, dépendance de la commune de Vieuville.

LOGNOUL, dépendance de la commune de Ferrières.

LOHIRVILLE, dépendance de la commune de Clermont.

LONCIN, commune du cant. et à 3/4 de lieue N. E. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrond. et à 1 lieue 1/4 O. N. O. de Liége.

Bornée au Nord par la commune d'Alleur, à l'E. par celle d'Ans-et-Glain, au S. par les territoires de Grace-Montegnée et Hollogne-aux-Pierres, et à l'O. par Awans.

SOL : Ce terroir, dont la superficie ne présente que de légères ondulations, est de nature argilo-sablonneuse. La couche végétale a généralement 20 à 23 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les terres sont cultivées en froment, seigle, épeautre, orge, avoine, trèfles, fourrages, pommes de terre et plantes oléagineuses; légumes; les vergers sont plantés d'arbres fruitiers de diverses espèces, tels que pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. — Assolement sexennal. — Élèves de chevaux et bétail. — Laitage.

POPULATION : 405 habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient environ 75 maisons, dont plusieurs sont assez bien bâties.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Bruxelles traverse la commune du S. E. au N. O. — 13 chemins vicinaux de difficile exploitation en hiver.

LONGBROUX ou LOMBROUX, dépendance de la commune de Charneux.

LONG-CHAMPS (SUR GEER), hameau dépendant de Waremme, situé entre cette ville et le Petit-Axhe. On y remarque un château qui appartient à M. le baron de Selys Longchamps. Le parc, qui comprend une vaste étendue de terrain, se distingue autant par le choix des plantations que par le goût qui a présidé à leur ordonnance. Une grande variété d'arbres étrangers y végètent avec vigueur, grâce aux soins éclairés du savant propriétaire qui les cultive. — Le hameau de Long-Champs possède plusieurs fabriques.

LONG-CHAMPS, dépendance de la commune de Berneau.

LONG-HEYE, dépendance de la commune de Forêt.

LONG-PRÉ ou **LONGPRÈS**, dépendance de la commune de Couthuin.

LONG-TRIXHE, dépendance de la commune de Forêt.

LONGUEHEID. *Voyez* Long-Heye.

LONGUES. *Voyez* Toutes-Voyes.

LONHIENNE, dépendance de la commune de Forêt.

LONNEUX, dépendance de la commune de Chênée.

LONNEUX, dépendance de la commune d'Esneux.

LONNEUX ou **LHONNEUX**, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

LONNEUX, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

LONNEUX, dépendance de la commune de Saint-André.

LONNEUX, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

LONNEUX (le), dépendance de la commune de Sprimont.

LORCÉ, commune du cant. et à 2 lieues E. N. E. de Ferrières, de l'arrondissement et à 9 lieues 1/2 E. S. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune d'Aywaille (canton de Louveignez), à l'E. par celle de Stoumont, au S. E. par celle de Rahier, au S. O. par celle de Chevron (ces trois dernières communes du canton de Stavelot), et à l'O. par les communes de Harzé et Werbomont.

Ses dépendances sont : Chession, Fagne, Nâze et Targnon.

hydrographie : La commune est arrosée à l'E. par l'Amblève, et au S. par la Lienne.

sol : Élevé, entrecoupé de collines ; le terrain est en général schisteux et très-rocailleux. La profondeur de la couche végétale varie de 7 à 10 pouces.

agriculture : Les terres sont ensemencées en seigle et avoine principalement ; très-peu de fourrages ; pommes de terre ; quelques pommiers. Bois taillis peuplés de bouleaux et de chênes, que l'on coupe à 16 ans. — Jachères ; on laboure avec des bœufs. — Chevaux, bêtes à cornes, porcs et moutons. Un petit nombre de ruches. — Laine, beurre, miel et cire.

population : hommes, 312 ; femmes, 305 ; total : 617 habitans.

habitations et édifices : 128 habitations rurales construites en pierre, bois et argile, et couvertes en grosses ardoises ; elles sont presque toutes disséminées. — Il y a 1 école primaire, 1 église et 1 chapelle.

commerce et industrie : 1 moulin à farine mû par eau. La plupart des habitans sont bûcherons ou charbonniers.

routes et chemins : Les chemins vicinaux sont bien entretenus et praticables en hiver. — 1 pont en pierre sur la Lienne.

LORETTE, dépendance de la commune de Visé.

LOTH, dépendance de la commune de Welkenraedt.

LOURISSE, dépendance de la commune de Moha.

LOUVEIGNEZ, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 4 lieues S. E. de Liége.

Elle est bornée au N. par le territoire de Fraipont, à l'E. par celui de Theux, et au S. et à l'O. par celui de Sprimont.

Ses dépendances sont : Adseux, Bammerway, Banneux, Bannois, Blendef, Coirfalise, Cornémont, Counachamps, Damré, Deigné, Fawes, Foccroule, Fereuse, Gotalle, Haute-Folie, Haveigné, Heid, Hotchamps, Lillé, Martin-Rive, Playe, Rouge-Thier, Rouvreux, Saindrogne et Sinval.

hydrographie : Cette commune est arrosée par un grand nombre de petits ruisseaux qui prennent naissance sur le territoire : les principaux sont ceux de Bammerway, de Griry, de Stenval, de la Heid, de Blendef, de Hotchamps et de Rouge-Thier : ce dernier fait mouvoir 1 moulin à farine.

sol : L'aspect de ce territoire est très-inégal ; les coteaux sont très-inclinés, et n'offrent, dans plusieurs parties, que des bruyères ou de mauvais pâturages. Terrain de transition, composé de schiste argileux, de psammite sablonneux (*pire d'avoûe* des habitans du Condroz), et de calcaire anthracifère. On y trouve du fer hydraté

et de la chaux carbonatée aciculaire. La terre végétale, de nature argileuse, calcaire, sablonneuse et schisteuse, a 7 à 14 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions consistent en épeautre, avoine, seigle, méteil, foin, légumes et plantes fourragères. Les arbres fruitiers n'y réussissent pas. Il y a quelques bouquets de bois taillis dont le chêne forme l'essence dominante. Les terres arables sont la plupart ensemencées en épeautre et avoine; elles reposent 3 années. Les pâturages, appelés *aisances communales*, forment les deux tiers du territoire: on y sème de l'épeautre et de l'avoine : les habitans sont dans l'usage de ne pas écarter les récoltes sarclées de plus de quatre ans. — Peu d'élèves en chevaux, un plus grand nombre de bêtes à cornes. — Fréquentation du marché de Liége.

POPULATION : 1,683 habitans.

HABITATIONS : Il y a 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. On y fait aussi commerce de chevaux, qu'on emploie au roulage. Il y a 3 moulins à farine mûs par eau, et plusieurs fours à chaux. — Foire le 25 mars et le 30 septembre.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la grande route de Liége à Spa.

LOVEGNÉ, dépendance de la commune de Ben.

LOYABLE, dépendance de la commune d'Ampsin.

LOYSE, dépendance de la commune de Landenne.

M

MAARVELD ou MAHWELD, dépendance de la commune de Moresnet.

MABIET, dépendance de la commune de Villers-le-Bouillet.

MACKAU, dépendance de la commune de Thimister.

MACRELLE ou MA-ELLE, petit affluent de la Meuse qui arrose les communes de Saint-Georges et de Flône.

MAGNÉE, commune du canton et à 1/2 lieue S. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. E. de Liége.

Ses dépendances sont : Chantraine, la Carrière, les Hez et Fond-de-Forêt.

HYDROGRAPHIE : 1 petit ruisseau et 2 étangs qui servent d'abreuvoir aux bestiaux.

SOL : Le terrain est assez inégal, et dans plusieurs endroits la roche calcaire se montre à fleur de terre. Le sol, de nature argileuse et pierreuse, repose sur fond glaiseux.

AGRICULTURE : On y cultive le seigle, l'orge, l'avoine, le chardon ou cardère; peu de fourrages et de légumes. Les vergers sont plantés de pommiers et poiriers. Il y a quelques petits bois taillis, essence de chênes, bouleaux et frênes, employés aux constructions. 7 fermes. — Élèves de porcs; très-peu de volaille et d'abeilles; lièvres, perdrix; renards. — Laine, beurre.

POPULATION : 162 hommes, 154 femmes; total : 316 habitans.

HABITATIONS : 7 fermes, 22 habitations rurales, 31 cabanes et 2 maisons particulières; construites la majeure partie en pierre, en briques; couvertes en chaume et disséminées. — Il y a 1 chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la clouterie sont les branches les plus importantes de l'industrie de cette commune. Il y a 1 houillère qu'on exploite à bras.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux praticables en toute saison.

MAGNERY, dépendance de la commune de Clermont.

MAGNETROZ, dépendance de la commune d'Olne.

MAGREY, ruisseau prenant sa source au hameau de Xhos, commune de Tavier, qu'il arrose et où il active plusieurs usines;

il va se perdre dans les fentes des rochers au-dessous de la Chapelle.

MAHASAL ou MAHESALLE, dépendance de la commune de Seilles.

MAHONTHIER, dépendance de la commune de Soiron.

MALLIÈRE (LA), dépendance de la commune de Warsage.

MAIREUX ou MAISEUX, dépendance de la commune de Soumagne.

MAISON-CADAVE, dépendance de la commune de Ligney.

MAISON-COUNE, dépendance de la commune de Grandville.

MAISON-DE-LA-HAUT, dépendance de la commune d'Angleur.

MAISON-DU-BOIS, dépendance de la commune de Battice.

MAISON-HAUTREGARD, dépendance de la commune de la Reid.

MAISON-SAUVAGE, dépendance de commune de la Reid.

MALACORD, dépendance de la commune de Ferrières.

MALAISE, dépendance de la commune de Seilles.

MALAXHE, dépendance de la commune de Xhendremal.

MALGUEILLE, dépendance de la commune de Romsée.

MALGUEULE, dépendance de la commune de Jehay.

MALINVAL ET BASSE-CHAUSSÉE, dépendance de la ville de Liége.

MALLIEUE, dépendance de la commune de Saint-Georges.

MALLIEUE, dépendance de la commune de Hermalle-sous-Huy. Son terroir renferme un grand nombre de substances minérales, parmi lesquelles on remarque la chaux carbonatée magnésifère primitive convexe (gisement dolomie), la chaux sulfatée trapézienne (gisement argile plastique), la chaux sulfatée aciculaire radiée (schiste alunifère), le quartz hyalin prismé limpide (amas métallifères), le plomb sulfuré lamellaire et laminaire (filons métallifères), et le plomb carbonaté bacillaire (filons et amas métallifères).

MALOTTE, dépendance de la commune de Jemeppe.

MALPAS, dépendance de la commune de Bergilez.

MALPENSÉE, dépendance de la commune de la Reid.

MALSEMAINE, dépendance de la commune d'Antheid.

MALTERRE, dépendance de la commune de Saint-André.

MALVAUX, dépendance de la commune de Battice.

MALVAUX, dépendance de la commune d'Amay.

MALVEAU, dépendance de la commune de Grivegnée.

MAMETOUT, dépendance de la commune de Thys.

MAMONSTER, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

MAMSÉE (BIS DE), prend sa source dans la commune de Filot qu'il arrose.

MANAIHAN, dépendance de la commune de Battice.

MANGONBROUX, dépendance de la commune de Polleur.

MANGONBROUX, dépendance de la commune de Jalhay.

MANGONBROUX, dépendance de la commune de Stembert.

MANHAY, dépendance de la commune de Villers-le-Temple.

MANIL, dépendance de Hollogne-sur-Geer.

MANY, dépendance de la commune de Seraing.

MARAIS (DU), dépendance de la commune de Huy.

MARCHE-EN-SAULX ou MAJEN-SAULT, dépendance de la commune de Thimister.

MARCHÉ (PORTE DU) dépendance de la ville de Visé.

MARCHÉ (LE), dépendance de la commune de Theux.

MARCHIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. E. de Huy.

Bornée au N. par la ville de Huy, à l'E.

par Vierset, au S. par Vyle, au S. O. par Gosnes-Filée, et à l'O. par Ben-Ahin.

Ses dépendances sont : Basse, Bellaire, Belle-Maison, Bois-de-Gosnes, Bois-Dame-Agnès, Éreffe, Fléron, Forges, Fourneau, Jamaigne, Lise, Molu, Ralonsart, Pierpont, Rombonville, Saint-Léonard, Statte, Stieniha, Trifoy, Trusseau et Vaux.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le Hoyoux, qui fait mouvoir un grand nombre d'usines importantes; par la fontaine Jamaigne qui jaillit sur le territoire, et dont le cours est assez fort pour donner le mouvement à 2 moulins à blé; et par le ruisseau de Perwez qui, au moyen d'un réservoir, alimente 1 moulin à huile.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de coteaux dont quelques-uns sont très-escarpés. Le terrain est en général argileux, calcaire et schisteux, fortement mélangé de psammite sablonneux. La terre végétale, composée d'une argile-sablonneuse, repose sur pierre calcaire ou sur fond argileux; son épaisseur varie de 2 à 12 pouces.

AGRICULTURE : Les productions du territoire consistent en épeautre, seigle, orge, avoine, peu de trèfles, foin, luzerne, vesce, pommes de terre et légumes. Les vergers, susceptibles d'irrigation, sont garnis de plusieurs espèces d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les coteaux schisteux, orientés Sud, sont plantés de vignes. Un quart environ de la commune est boisé : il y a des bois taillis peuplés de chênes, charmes et coudriers, aménagés à 18 ans. — Assolement triennal. — Élèves de chevaux pour le renouvellement des écuries; le surplus se vend aux foires de Huy et Ciney; un assez grand nombre de bêtes à cornes et moutons. — Laine et laitage. — Fréquentation du marché de Huy.

POPULATION : 1,710 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 20 maisons plus ou moins bien construites; la majeure partie des habitations sont disséminées. On y remarque 1 château d'une construction moderne. — Il y a 1 église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des usines sont les principales branches d'industrie. Il y a des forges importantes dont les propriétaires résident à Huy. Le fer et la tôle qui proviennent des forges de Marchin, font partie du commerce de la ville de Huy. On compte dans la commune 2 forges à martinets, 4 laminoirs pour le fer, 2 papeteries, 2 brasseries, 3 moulins à farine et 1 moulin à huile qui sert alternativement à battre le chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : 3 chemins vicinaux qui, quoique bien entretenus, deviennent impraticables pendant l'hiver.

MARET, dépendance de la commune de Tihange.

MAREXHE, dépendance de la commune de Herstal.

MAREXHE. *Voyez* MARSEICHE.

MARGARIN, dépendance de la commune de Thimister.

MARI HAYE, dépendance de la commune de Seraing.

MARIOMONT, dépendance de la commune de Jalhay.

MARNEFFE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. d'Avennes, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. O. de Huy.

Ses dépendances sont : Bosquet, Buck, Érale-Hebret, Pralle et Ferme-au-Sart.

HYDROGRAPHIE : La commune de Marneffe est arrosée par le Burdinal et par deux de ses affluens, qui prennent leur source sur le territoire.

SOL : Surface entrecoupée de collines. Terrain argilo-sablonneux, marécageux et rocailleux, ayant une couche végétale de 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, du trèfle, des féveroles, de la vesce et des pois; légumes de bonne qualité, tels que choux, pommes de terre, carottes, etc.; poires, pommes, prunes et cerises; bois peuplés de chênes, hêtres, ormes, bouleaux, peupliers et bois blancs : les chênes et les peupliers dominent. — Assolement triennal et sexennal; fumier, cendres de

Hollande et marne pour engrais. — Élèves de quelques chevaux et de bêtes à cornes; un plus grand nombre de porcs et de moutons; volaille pour les marchés; quelques ruches; peu de lièvres et de lapins; beaucoup de perdrix. — Laine, beurre et fromage que l'on vend aux marchés des environs.

POPULATION : hommes, 282; femmes, 305; total : 587 habitans.

HABITATIONS : 121 habitations rurales construites en pierre, briques, bois et argile, la plupart couvertes en paille, quelques-unes en ardoises; elles sont agglomérées. — 1 école primaire et 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 brasseries peu importantes, 1 fabrique de drêche et 1 moulin à farine mû par eau. Le commerce est presque nul.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune. 1 pont en pierre sur le ruisseau de Burdinal.

MAROUX, dépendance de la commune de Trembleur.

MARSEICHE ou MAREXHE, dépendance de la commune de Villers-le-Bouillet.

MARSINNE, dépendance de la commune de Couthuin-Reppe.

Parmi les espèces minérales que renferme cette localité, on distingue la chaux carbonatée inverse, magnésifère primitive convexe, pseudo-morphique et granulaire (gisement dolomie), le plomb sulfuré laminaire (filons et amas métallifères) et le fer oligiste terreux, globuliforme (schiste anthracifère supérieur).

MARTEAU, dépendance de la commune de la Reid.

MARTEAU, dépendance de la commune d'Éhein.

MARTEAU, dépendance de la commune de Spa.

MARTIN, dépendance de la commune de Plainevaux.

MARTIN (SAINT). *Voyez* Énixhe.

MARTIN-RIVE, dépendance de la commune de Louveignez.

MARTIN-SART, dépendance de la commune de Xhendelesse.

MARTIN-SART, dépendance de la commune de Soiron.

MARY, dépendance de la commune d'Esneux.

MASARYN ou MASARINEN, dépendance de la commune de Baelen.

MASEYCK, dépendance de la commune de Marchin.

MASSONHEID, dépendance de la commune de Forêt.

MASTA, dépendance de la commune de la Reid.

MASTA, dépendance de la commune de Stavelot.

MASTA ou MASTAT, dépendance de la commune de Francorchamps.

MASTA ou MASTAT, dépendance de la commune de Forêt.

MASTEAU, dépendance de la commune de Ferrières.

MATTFOSSE ou MATFOSSE, dépendance de la commune d'Évegnée.

MATHINE, dépendance de la commune d'Éhein.

MAZURES (LES), dépendance de la commune de Theux.

MEAN, dépendance de la commune de Mons.

MECKENS-DREYESCH, dépendance de la commune de Welkenraedt.

MEEFFE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. S. O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 5 lieues N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Méhaigne, et par les ruisseaux d'Acosse, de Buay et de Hemptinne : ce dernier fait tourner un moulin à farine.

SOL : Très-varié, principalement dans la partie S. O., où se trouvent des terrains pierreux et marécageux. Les meilleures terres, mêlées de *terres franches*, d'argile et de sable, ont une couche végétale de 15 à 16 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte dans cette commune du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du chanvre et des colzas, du trèfle et beaucoup de fourrages; pois, fèves, choux, pommes de terre, carottes; pommes, poires, raisins pour la consom-

mation. — Assolement sexennal. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs; volaille; peu de ruches; lièvres et perdrix. — Laine, beurre, fromage, œufs.

POPULATION : 402 hommes, 444 femmes; total : 846 habitans.

HABITATIONS : Construites en briques, en pierre, en bois et argile; couvertes partie en chaume, partie en ardoises et pannes; disséminées. — 1 église, 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole; 3 métiers à tisser; 1 moulin à farine mû par eau; 1 moulin à huile mû par chevaux; 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux offrent des communications avec les villes de Namur, de Louvain, de Tirlemont et de Huy; ils sont peu praticables en hiver.

MEEZ ou **MEIZ**, dépendance de la commune de Stavelot.

MEERDORP, commune du canton et à 2 lieues O. N. O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 6 lieues de Huy.

SOL : La partie S. E. du terroir présente quelques terrains en pente douce. La terre végétale se compose d'une argile douce et friable, légèrement mêlée de sable, sur fond argileux ou pierreux; elle est très-fertile, et son épaisseur varie de 6 à 16 pouces.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine; peu de chanvre et de colza. Les fourrages suffisent à peine aux besoins de la commune; pois, fèves, pommes de terre, carottes, choux. Les vergers sont, en général, plantés de pommiers; un petit bois taillis. — On emploie la marne pour l'amendement des terres. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 286 hommes, 287 femmes; total : 573 habitans.

HABITATIONS : En briques, peu en bois; couvertes en paille, quelques-unes en ardoises. — 1 église, 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture; commerce de bêtes à cornes et de chevaux. — 2 moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Namur à Louvain passe à 1 lieue et à l'O. de la commune. Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

MEFFE, ruisseau qui arrose la commune d'Embresin.

MÉHAIGNE ou **MÉHAGNE**, rivière qui prend sa source dans la province de Namur, entre Saint-Germain et Uppigny, à 2 lieues N. de Namur, entre dans la province à Wasseige, passe par Embresin, Avennes, Ville-en-Hesbaye, Falais, Fumal, Hucorgne, Moha, Braive et Wanze, et se jette dans la Meuse à Statte, faubourg de Huy. Cette rivière arrose dans la province une vallée étendue, de 4 lieues au moins, qu'elle parcourt en serpentant. Ses eaux fertilisent les prairies qu'elle inonde pendant l'hiver. Les principaux affluens de la Méhaigne sont : la Soele, le Henemont, le Séron, le Burdinal et la Montzée. Ces divers cours d'eau font mouvoir plusieurs moulins à farine, à huile, etc.

MÉHÈGUE, dépendance de la commune de Chênée.

MELIN, commune du canton et à 1 lieue N. E. de Fléron, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Cerexhe-Heuseux, Mortier et Bolland, à l'E. par celle de José, au S. par Soumagne et Micheroux, et à l'O. par Cerexhe-Heuseux et Évegnée.

Ses dépendances sont : Ardoncour, Basse et Haute Melin, Elvaux, Labouxhe, Sonken et Vaux.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Bolland forme la limite de cette commune avec celle de Cerexhe-Heuseux; un autre ruisseau prend naissance sur le territoire et active 1 moulin à farine.

SOL : Une belle plaine se développe dans le centre de la commune : le reste est entrecoupé de collines. Terrain appartenant au calcaire anthracifère, au schiste argileux, à la craie blanche et au silex, contenant un grand nombre de fossiles tels que

l'ammonite de Lister, *ammonites Listeri* (Sow.) (dans le terrain houiller) le *pecten papyraceum* (Sow.), l'huitre plicatule *ostrea plicatula*, le spatangue bossu, *spatangus gibbus* (Lam.); l'*ananchytes marginata et conoïdea*. La terre végétale, de nature argileuse, varie de 6 à 13 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du territoire consistent en épeautre, seigle, orge, avoine, trèfles, foin; pommes de terre, légumes et fruits; quelques bois taillis peuplés d'aunes, bouleaux et frênes. — Assolement quadriennal et sexennal. — Élèves de bêtes à cornes et de moutons. — Beurre, fromage. — Fréquentation du marché de Herve.

POPULATION : 683 habitans.

HABITATIONS : 80 maisons plus ou moins bien bâties. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques produits agricoles, tels que grains, beurre et fromage. — La clouterie occupe un assez grand nombre d'habitans.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a un grand nombre de chemins vicinaux qui ne s'exploitent que difficilement en hiver.

MELIN (HAUTE), dépendance de la commune de Melin.

MEMBACH, commune du canton et à 1 lieue E. de Limbourg, de l'arrondissement et à 2 lieues E. N. E. de Verviers.

Bornée au N. par les communes de Baelen et Eupen (cette dernière du royaume de Prusse), à l'E. par Eupen et Kalderherberg (du même royaume), au S. par les communes prussiennes de Butgenbach et Weismer et celle de Jalhay (Liége), et à l'O. par le territoire de Goé.

Ses dépendances sont : Hagen, Heistreux et Wesser.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre traverse cette commune de l'E. à l'O. Plusieurs autres cours d'eau arrosent le territoire et se rendent dans la Vesdre; les principaux sont : le ruisseau d'Eupen, le Heile qui limite la commune à l'E. et au N., la Gileppe qui la longe du S. à l'O., et le Soor qui prend sa source dans la forêt d'Herzogenwaldt et l'arrose du S. à l'E.

SOL : L'aspect de ce territoire est très-varié : la partie boisée comprenant la forêt d'Herzogenwaldt, qui s'étend au S. sur une superficie dr 6,660 bonniers carrés, offre un immense plateau dont les pentes, dans plusieurs endroits, sont très-inclinées; l'autre partie, qu'occupent le village et les terres labourables, est entrecoupée de coteaux, et se trouve placée au pied de la forêt, dont le voisinage l'expose à de fortes gelées en hiver. Terrain de transition, composé de dolomie, de schiste anthracifère, de zinc silicaté et carbonaté, et de plomb sulfuré. Ce terrain contient de la chaux carbonatée lamellaire, laminaire et pulvérulente, de la chaux carbonatée magnésifère bituminifère, du zinc carbonaté submamelonné, du zinc sulfuré laminaire, du plomb sulfuré lamellaire, du plomb carbonaté aciculaire et granulaire, du fer hydraté massif, géodique et cloisonné, et du fer oligiste terreux globuliforme. — Les couches végétales ont une épaisseur de 9 à 12 pouces.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en seigle, orge, avoine, trèfles, pommes de terre, légumes et fruits pour la consommation. La culture des prés est la culture dominante. Ils produisent, par année, environ 40,000 livres de foin. Une moitié de la commune est plantée en bois taillis et futaie; le principal massif est la forêt d'Herzogenwaldt, qui, depuis quelque temps, est annexée au territoire : les principales essences sont le chêne, le charme, le bouleau; on y trouve aussi le hêtre. — Vaches et porcs; peu d'abeilles; un assez grand nombre de lièvres et de chevreuils qui forment une chasse de réserve dans l'Herzogenwaldt; cette forêt sert aussi de retraite à quantité de sangliers et de loups qui ravagent les campagnes voisines et détruisent quelquefois les récoltes. — Beurre.

POPULATION : 320 hommes, 331 femmes; total : 651 habitans qui parlent un mauvais allemand.

HABITATIONS : 2 fermes, 80 habitations

rurales, 20 cabanes et 19 maisons particulières; la plupart construites en pierre, en bois et argile, la toiture en chaume ou en ardoises; partie agglomérées, partie disséminées. — Il y a 1 église, 1 chapelle et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce des produits du sol, du bétail qu'on y élève, du laitage et de quelques menues denrées. L'exploitation des métairies et des bois, la fabrication de draps et l'extraction du zinc, forment les principales branches d'industrie. — 1 fabrique de draps, 1 filature de laine, 73 métiers à tisser le drap, 2 moulins à farine mûs par eau, dont 1 à tan et à couleur. — Mines de zinc et de fer; 2 carrières de pierres meulières, 2 d'ardoises.

ROUTES ET CHEMINS : La route royale de la Vesdre avoisine la commune. Les chemins vicinaux sont praticables en hiver. Il y a sur la Verdre deux ponts en bois, supportés par des arches à plein cintre.

MEMONT, dépendance de la commune des Awirs.

MERCKHOFF, dépendance de la commune de Hombourg.

MERY, dépendance de la commune de Tilf.

MEUSCHEMEN, dépendance de Welkenraedt.

MEUSE, en latin *Mosa,* en flamand *Maes,* en wallon *Mouse,* en hollandais *Maas,* fleuve qui prend naissance en France, dans le S. du département de la Haute-Marne, de l'arrondissement et à 7 lieues N. E. de Langres, du canton et à 1 lieue S. de Montigny. Il est formé des deux ruisseaux qui parcourent les vallées de Récourt et d'Avrécourt, et dont la jonction a lieu à Fort-Fillières; mais le cours d'eau ne prend le nom de Meuse, qu'après avoir coulé près du château en ruine et du village de Meuse. Il parcourt le N. O. du département des Vosges, où, près de Bazoilles, il disparait pour ne se remontrer qu'à 1 lieue 1/2 plus loin, à Noncourt, près et au S. O. de Neuchâteau. Il traverse le département de la Meuse dans toute sa longueur, arrose la partie orientale des Ardennes et coule dans la province de Liége, au S. O. à 3 lieues au-dessous de Namur. Par sa rive gauche il longe les communes de Seilles et Bas-Oha, et par la rive droite la commune de Ben-Ahin, arrose Huy, et de là se dirigeant au N. E. jusqu'à Liége, baigne ou laisse à moins de 1/4 de lieue de sa rive droite les villages de Tihange, la Neuville, Hermalle-sous-Huy, Clermont, Ramet-Yvot, Seraing, Ougrée et le rivage de Barge-en-Pot; et de sa rive gauche, Ampsin, Amay, Flône, Engis, Chokier, Flémalle (Haute), Flémalle (Grande), Jemeppe et Tilleur; il traverse la ville de Liége, où un pont de pierre réunit les deux parties de la ville qu'il sépare, coule au N. en laissant sur sa rive droite les villages de Jupille, Wandre, Cheratte, Argenteau et Visé, et sur sa rive gauche, Coronmeuse, Herstal, Hermalle-sous-Argenteau et Lixhe, et après avoir parcouru la province de Liége, sur un développement d'environ 14 lieues, il en sort à Navagne, pour entrer dans la province du Limbourg. La largeur moyenne de la Meuse est de 130m 00. La profondeur de ses eaux, en été, est de 0m 50 à 0m 70, et en hiver de 1m 00 à 1m 20; elles s'élèvent quelquefois de 5m 70 à 6m 00. La pente du lit de ce fleuve, dans la province, est de 18m 26. Le terme moyen de la vitesse du courant, est de 55m 60 par minute. On évalue le cube d'eau qui passe annuellement par le pont des arches à Liége, à 2 billions, 794 millions de mètres.

Outre un grand nombre de ruisseaux tributaires, la Meuse reçoit encore dans l'étendue de son cours compris dans les limites de la province, 4 rivières dont 2 flottables et 1 navigable : les deux premières sont la Méhaigne, par la rive gauche à Statte, faubourg de Huy, et le Hoyoux qui y afflue dans la ville même par sa rive droite, et l'Ourte qui s'y jette à Liége par trois embouchures principales sur la rive droite. La Meuse reçoit le ruisseau de Légie à Liége, par sa rive gauche,

à 160 mètres au-dessus du pont des Arches, et la Berwinne par sa rive droite à Navagne, à 1/2 lieue au-dessous de Visé. Il est à remarquer que les affluens de la rive droite sont beaucoup plus nombreux et plus considérables que ceux de la rive gauche; leur cours est aussi beaucoup plus rapide.

Le lit de la Meuse est encaissé dans le terrain à couches inclinées depuis Charleville, jusqu'au-dessous de Visé, où elle entre dans le terrain à couches horizontales. Entre Namur et Liége, sa rive droite est hérissée de rochers escarpés et de coteaux couverts de vignobles. La navigation de la Meuse devient difficile entre Liége et Venloo, parce que son lit, moins profond, est sujet à des atterrissemens et qu'il change souvent de direction. On compte par année six mois de bonne navigation, et quatre de demi-navigation.

La flore du bassin de la Meuse est riche en plantes rares, parmi lesquelles il y en a plusieurs qui sont exclusivement indigènes de ce bassin, telles sont : l'*euphorbia esula* (Var.), *mosana* (Lej.); le *reseda lutea* (Var.), *crispa* (Pers.); les *mentha rotundifolia*, *aquatica*, *pulegium*, *plicata*; le *trifolium fragiferum*; le *senecio paludosus*, l'*inula britannica*, *salicina*, *pulicaris*, *dysenterica*; la *centaurea calcitrapa*, le *chenopodium hybridum*, *murale*, *vulvaria*; la *linaria cymbalaria*. Parmi les graminées, la *leersia oryzoïdes* (Swartz), et le *schedonorus arundinaceus*, qui tapissent l'ancien bassin de la Meuse à Herstal. On trouve dans la Meuse elle-même les *scirpus maritimus* et *lacustris*, la *villarsia nymphoides*, les *nymphœa alba*, *lutea*, le *polygonum amphibium*, plusieurs *potamogeton*, etc.; le *saule* est très-répandu, et surtout le *salix viminalis* (L.), qui porte le nom de *saule de la Meuse*, et le *salix purpurea* et *alba*.

Parmi les poissons que nourrit la Meuse, on remarque : la grande lamproie, *petromyzon marinus* (L.), qui remonte la Meuse en avril et mai; la lamproie fluviatile, *petromyson fluviatilis* (L).; le planer, *petromyzon planeri* (Gm.); l'esturgeon ordinaire, *acipenser sturio* (L.); le saumon, *salmo salar* (L.), en grand nombre; la truite saumonée, *salmo trutta* (L.); l'alose, *clupea alosa* (L.); le brochet, *esox lucius* (L); la carpe, *cyprinus carpio* (L); le barbeau, *cyprinus barbus* (L.); le goujon, *cyprinus gobio* (L.); la tanche, *cyprinus tinca* (L.); la brême, *cyprinus brema* (L.); la bordelière, *cyprinus latus* (Gm.); le meunier, *cyprinus dobula* (L.); la rosse, *cyprinus rutilus*; la vandoise, *cyprinus leuciscus* (Bl.); l'ablette, *cyprinus alburnus* (L.); le nase, *cyprinus nasus* (L.); le véron, *cyprinus phoxinus*; la lotte des rivières, *gadus lota* (Bl.); l'anguille, *murœna anguilla* (L.); la perche goujonnière, ou petite perche, *acerina perca* (Cuv.); la perche ordinaire, *perca fluviatilis* (L.). Parmi les mollusques on cite : la paludine vivipare, *paludina vivipara* (Lam.) (sans l'animal); la néritine fluviatile, *neritina fluviatilis* (Lam.) (sans l'animal); la mulette sinuée, *unio margaritifera* (Pfeiff.); la mulette obtuse, *unis batava* (Lam.); le plus abondant des crustacés est l'écrevisse commune, *astacus fluviatilis* (L.).

MEUSE (RUE DE), dépendance de la commune de Jupille.

MEUSE, petit ruisseau qui arrose une faible partie du territoire d'Oleye où il se perd dans le Geer.

MEUVILLE, dépendanee de la commune de Rahier.

MEZ, dépend. de la comm. de Bolland.

MICHEROUX, commune du canton et à 1 lieue E. N. E. de Fléron, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Liége.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et du hameau de Pansy.

SOL : Le centre de la commune présente un plateau incliné à l'E. et à l'O.; terrain argilo-sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit de l'épeautre, moins de seigle et d'avoine, du trèfle, du foin, des légumes et des fruits. Point de bois. — Assolement sexennal. — Laine et laitage.

POPULATION : 104 habitans.

HABITATIONS : On y remarque un beau château, connu sous le nom de *Hinnisdael*.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux peu praticables.

MICHEROUX, dépendance de la commune de Soumagne.

MIGNERIE, dépendance de la commune de Thimister.

MILLEMORTE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. E. de Liége.

Bornée au N. par Fexhe-Slins et Hermée; à l'E. par Herstal, au S. par Herstal et Vottemme, et à l'O. par Liers.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs filets d'eau circulent sur ce territoire; ils tarissent en été.

SOL : Surface unie; terrain argileux, mêlé de silex; couche végétale de 7 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit un peu de froment, de seigle, d'orge, d'avoine et de navette; pois, fèves, pommes de terre, carottes, navets; plusieurs espèces de fruits, tels que pommes, poires, cerises, noix, qui alimentent le marché de Liége. Bois : frênes, saules, peupliers, ormes. — Assolement triennal; jachères; 7 fermes.— Élèves de chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs; quelques ruches; un petit nombre de lièvres et de perdrix. — Laine, beurre, fromage et quelques autres menues denrées qui se vendent au marché.

POPULATION : 868 habitans.

HABITATIONS : 7 fermes, 100 habitations rurales, 51 cabanes; elles sont construites partie en briques, partie en bois et argile; couvertes en chaume et disséminées. Il y a 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de grains, légumes, fruits, laine, beurre et fromage; fabrication de fourchettes de fer; 1 fabrique de sirop.

ROUTES ET CHEMINS : 7 chemins vicinaux impraticables en hiver.

MISSITERT ou **MISSETERT**, dépendance de la commune d'Aubel.

MISSOUL, dépendance de la commune de Vieuville.

MISTAT, dépendance de la commune de Stavelot.

MODAVE, commune du canton et à 1 lieue O. de Nandrin, de l'arrondissement et 2 lieues E. de Huy.

Ses dépendances sont : Hervilliers, Petit-Modave, Romont et Tibiomont.

HYDROGRAPHIE : Le Hoyoux, dont les débordemens sont fréquens et très-nuisibles aux riverains, et le ruisseau de Paille, affluent du Hoyoux, arrosent ce territoire au S.; à l'O., coule le torrent de Bonne, qui va grossir les eaux du Hoyoux et qui occasione de grands ravages : les pluies abondantes et la fonte des neiges surtout, le font déborder, au détriment de l'agriculture. Ces trois cours d'eau alimentent des usines et servent à l'irrigation des prés au moyen de vannes.

SOL : Terroir dont la superficie est hérissée en quelques endroits de rochers arides; le reste est entrecoupé de collines fraîches et verdoyantes. Terrain de transition, formé de calcaire anthracifère et de schiste argileux; il contient de la chaux carbonatée laminaire et pulvérulente, de la chaux carbonatée magnésifère bituminifère, du fer hydrate massif, géodique et cloisonné.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en seigle, épeautre, avoine, orge d'été; trèfles, pois et vesce pour le bétail; pommes de terre, carottes, oignons, choux et diverses autres espèces de plantes potagères; peu de fruits. Ce territoire est bien boisé; on y trouve de beaux taillis, essence de chêne, de charme, de hêtre, de coudrier, aménagés à 18 ans; il y a quelques plantations de sapins et de peupliers. Mode de culture : on ensemence un tiers des terres en grains, un tiers en marsages, et l'autre tiers reste en jachères, cendres de Hollande pour l'engrais des trèfles.—Élèves de chevaux, bêtes à cornes, porcs; volaille et abeilles; lièvres, perdrix; renards. Le

Hoyoux fournit une grande quantité de bonnes truites. — Laine, beurre, œufs, cire, miel, peaux.

POPULATION : 180 hommes, 183 femmes; total : 363 habitans.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont construites en pierre, et couvertes en chaume, en ardoises ou en pannes. On voit au village de Modave un beau château gothique flanqué de tours. Il est bâti sur un rocher taillé à pic, dont les flancs escarpés et arides confondent leur teinte grisâtre avec celle des murailles et des tourelles gothiques qui le surmontent du côté du Hoyoux, dont les eaux coulent au pied du rocher. Ce château est d'un aspect sévère. De l'autre côté, de belles allées se prolongent sur un terroir régulier. Cette magnifique propriété comprend plus de 600 bonniers de terres et de bois; le parc, fermé par une enceinte de murailles, a 80 bonniers d'étendue; la chasse y est abondante en toute sorte de gibier, et même en bêtes fauves. L'intérieur du château n'est pas moins remarquable que ses dépendances : plusieurs appartemens sont taillés dans le roc. Ce château fut bâti par Jean de Marchin, dont un des descendans fut l'entrepreneur de cette fameuse machine de Marly, qu'inventa le fameux liégeois Rannequin, mort en 1708; on montre encore l'ancien modèle en petit que cet homme célèbre construisit au château de Modave. L'église de Modave est remarquable par le grand nombre de mausolées qu'elle renferme. On y voit une chapelle richement décorée, où se trouve le tombeau de la famille de Marchin; l'autel, d'ordre composite, est de marbre noir relevé par des ornemens en albâtre; les colonnes sont d'un beau marbre d'Italie. Au milieu de cette chapelle s'élève un somptueux mausolée, surmonté de deux statues d'albâtre qui représentent Jean de Marchin et son épouse. On remarque sur une pierre encadrée dans le mur, une inscription en l'honneur de Jean-Gaspard-Ferdinand de Marchin, comte du Saint-Empire, et de Jean-Ferdinand, son fils, maréchal de France; ce dernier est mort en 1706. — Il y a à Modave 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 4 moulins mûs par eau, dont 2 à farine, 1 à huile et 1 à battre le chanvre. — 2 fours à chaux. — Extraction de pierre calcaire.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Liége à Givet. Les chemins vicinaux s'exploitent facilement en hiver.

MODAVE (PETIT), dépendance de la commune de Modave.

MOHA, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Héron, de l'arrondissement et à 1 lieue N. O. de Huy.

Bornée au N. par les communes de Hucorgne et Vinalmont, à l'E. par Wanze, au S. par Bas-Oha, et à l'O. par Couthuin et Vinalmont.

Ses dépendances sont : Froidmont, Lourisse, Roides-Vallées, Saint-Sauveur et Warixhet.

HYDROGRAPHIE : La commune est traversée par la Méhaigne, qui y reçoit plusieurs ruisseaux. Les eaux de cette rivière font mouvoir 2 moulins à farine, 1 à huile et 2 pour battre le chanvre.

SOL : Surface en partie élevée, et en partie basse et entrecoupée de collines. Terrain argilo-sablonneux, marécageux et rocailleux. La couche végétale a 5 à 12 pouces de profondeur. On y trouve du plomb sulfuré octaëdre, cubo-octaëdre et laminaire.

AGRICULTURE : Les terres sont ensemencées en froment, seigle, épeautre, avoine, féveroles, vesce, colza et navette. Les fourrages sont consommés dans la commune. On cultive différentes espèces de pommes de terre, des haricots, des pois, des carottes, des betteraves, etc. Poires, pommes, prunes et cerises, dont un tiers environ est vendu aux marchés voisins. Les espèces de bois qui dominent dans la commune sont : le chêne, le hêtre, le saule, le cornouiller et le bois blanc. Plantes médicinales : camomille et althée. — Un tiers des terres est mis en jachères

la 3e année, les deux autres tiers de 7 à 10 ans. — Elèves de bêtes à cornes, de porcs et de volaille, tant pour la consommation intérieure que pour être vendus aux marchés. Quelques ruches. Renards, lièvres et lapins en petit nombre. La Méhaigne fournit des anguilles, des brochets, des barbeaux et des écrevisses. — Beurre, fromage et peaux.

POPULATION : 456 hommes, 478 femmes; total : 934 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en pierre, briques, bois et argile, couvertes en ardoises, pannes et paille; elles sont en partie agglomérées et en partie disséminées. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 fabrique de drêche avec un seul séchoir, 1 brasserie peu importante, 1 tuilerie, 5 moulins, dont 2 à farine, 2 à battre le chanvre, et 1 à huile; tous mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Le chemin de Meeffe à Huy, et celui de Hucorgne à la même ville, traversent cette commune : le premier a 6 mètres de largeur, et le deuxième 4 mètres ; ils sont praticables dans toutes les saisons. Il y a en outre 13 autres chemins vicinaux. 2 ponts en bois de la largeur d'un mètre, traversent la Méhaigne.

MOHINETTE (LA), dépendance de la commune d'Aywaille.

MOHIRY, dépend. de la comm. d'Avins.

MOINILLE, dépendance de la commune de Burdinne.

MOKENBERG, dépendance de la commune de Moresnet.

MOLDT, dépendance de la commune de Warsage.

MOLENBECK, ruisseau qui arrose la commune de Rumsdorp.

MOLINAY, dépendance de la commune de Tavier.

MOLINET, dépendance de la commune de Fraipont.

MOLINVAUX, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

MOLU, dépendance de la commune de Marchin.

MOMALLE, commune du canton et à 2 lieues 1/2 O. N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement, et à 3 lieues O. 1/4 N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Fize-le-Marsal, à l'E. par celles de Kemexhe, Fréloux et Fexhe-au-haut-Clocher, au S. par Noville, et à l'O. par Remicourt, Lamine et Hodeige.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Momelette.

SOL : Élevé et plat; le terrain est argileux. Couche végétale de 15 à 20 pouces.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, épeautre, orge, féveroles; peu de colza et de navette. Les fourrages se consomment sur les lieux; pommes de terre, carottes et betteraves; pommes, poires qui servent à fabriquer du sirop et du vinaigre. Frênes et peupliers, employés aux constructions. — Assolement sexennal. — Élèves de vaches, porcs et moutons; très-peu de lièvres et de perdrix. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : 430 hommes, 424 femmes; total : 854 habitans.

HABITATIONS : Elles sont construites en pierre et briques, couvertes en paille, très-peu en pannes. — 1 église, 1 école primaire. — Résidence d'un notaire, d'un médecin et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole; 1 moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : 20 chemins vicinaux praticables en toute saison.

MOMELETTE, dépendance de la commune de Momale.

MONCEAU, dépendance de la commune de la Gleize.

MONS, commune du canton et à 1/2 lieue S. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 2 lieues O. 1/4 S. O. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Velroux et Hollogne-aux-Pierres, à l'E. par Grace-Montegnée et Jemeppe, au S. par Flémalle (Grande), Flémalle (Haute), et Chokier, et à l'O. par Horion-Hozémont.

Ses dépendances sont : Crotteux, Rullier, Al-Dicke, Méan, Pépinsart, Ronsart, Souxhon, Tirogne, Vingt-Deux, Ardenne.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Hollogne arrose une faible partie du territoire; celui de Crotteux y prend naissance et sert à l'irrigation de quelques prés.

SOL : Aspect varié, coupé de collines dont quelques-unes offrent des escarpemens. La commune de Mons fait partie de la zone qui sépare les belles plaines de la Hesbaye du pays déprimé et moins fertile qui avoisine le bord de la Meuse. Les terres, de nature argileuse, sablonneuse et pierreuse, y ont une couche végétale de 8 à 20 pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Les productions de ce territoire consistent en froment, seigle, épeautre, avoine, trèfles, fourrages, pommes de terre, légumes et fruits; quelques bois taillis. — Assolement triennal et sexennal. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons.

POPULATION : 1,121 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 90 maisons. Il y a un vieux château qui a été converti en métairie. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont : l'agriculture et l'exploitation des mines de houille, et le commerce de bétail. — 1 moulin à farine mû par eau, et 6 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, quoique bien entretenus, sont peu praticables en hiver.

MONS, dépendance de la commune de Flémalle (Grande.)

MONS, dépendance de la commune de Bombaye.

MONSIEUR, dépendance de la commune d'Embresin.

MONSIN (ILE DE), dépendance de la commune de Herstal.

MONT, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

MONT, dépend. de la comm. de Theux.

MONTCEAU, dépendance de la commune de Saint-André.

MONTCEAU, dépendance de la commune de Tilf.

MONTCEAU, dépendance de la commune de Sprimont.

MONTCHAMPS, dépendance de la commune de Beaufays.

MONTCHENOUL, dépendance de la commune de Bras.

MONTCRASSE, dépendance de la commune de la Reid.

MONT-DE-FOSSE, dépendance de la commune de Fosse.

MONTEGNÉ (PETIT), dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

MONTEGNÉE. *Voyez* GRACE-MONTEGNÉE.

MONTFORT, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

MONTFORT, dépendance de la commune d'Esneux.

MONTHOET ou MONT-HOUET, dépendance de la commune de Stoumont.

MONTJARDIN, dépendance de la commune d'Aywaille.

MONT-LECLERCQ, dépendance de la commune de Villers-Saint-Siméon.

MONT-SAINT-HADELIN, village du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Fléron, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. S. E. de Liége, et à 1/4 de lieue d'Olne, dont il dépend.

Ce village a pour dépendance le hameau des Heids.

SOL : Montueux, principalement au centre du village. La couche végétale est peu profonde, et repose en général sur un fond caillouteux. Ce terrain appartient à la formation du calcaire anthracifère; il contient de l'arsenic sulfuré rouge compacte.

AGRICULTURE : Les productions du territoire consistent en seigle, avoine, trèfles, épeautre, orge, foin et légumes. Les vergers sont garnis d'arbres fruitiers, tels que pommiers et poiriers. Il s'y trouve un bois de sapins. — Assolement triennal et sexennal. — Chevaux et bêtes à cornes. — Fréquentation du marché d'Olne.

POPULATION : 94 habitans.

HABITATIONS : Il y a 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

MONTY, dépendance de la commune de Charneux.

MONTZÉE (COMMUNE DE LA). *Voyez* LA MONTZÉE.

MONTZEN, commune du canton et à 2 lieues E. d'Aubel, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. N. E. de Verviers.

Bornée au N. par la commune de Gemenich, à l'E. par celle de Moresnet, au S. E. par le village de Lontzen (Prusse), au S. par le territoire de Henri-Chapelle, au S. O. par Aubel, et au N. O. par Hombourg.

Ses dépendances sont : Cosenberg, Éselbach, Hontem, Teberg, Ten-Eycken, Jengken, Seer-Steversdorp et Swarteberg.

HYDROGRAPHIE : La Gueule coule à l'E. du territoire de cette commune, et forme sa limite avec Moresnet. Plusieurs petits ruisseaux, affluens de la Gueule, sillonnent ce terroir, entre autres le Tunnisbach, qui borne la commune au N. O. vers Hombourg; le Wyerbach, le Brockerbach, et le Steversdorpbach qui prend sa source au hameau de Steversdorp. — 7 étangs.

SOL : Terroir appartenant au plateau du Limbourg. Au S. et au N. O. se trouvent les points les plus élevés, le reste offre quelques pentes douces et des plaines peu considérables. Le terrain présente beaucoup de variété dans sa composition : on y trouve du minerai de plomb, de la pierre calcaire, de l'argile, de la marne dont une couche traverse la commune dans la direction de l'O. au N., du sable jaune principalement vers Hombourg, et des roches de schiste presqu'à fleur de sol. On remarque un banc de silex dont l'épaisseur varie de 5 à 12 pouces.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'orge et de l'avoine; peu de fourrages : plusieurs espèces de légumes; une petite quantité de pommes et poires. Il y a des bois taillis dont les essences dominantes sont le chêne, la charmille, le bouleau et le coudrier. — Assolement triennal. — Élèves de bêtes à cornes; volaille et abeilles; lièvres, lapins, perdrix, bécasses; quelques loups; un assez grand nombre de renards; carpes, brochets dans les eaux douces. — Peu de laine, de miel et de cire; beaucoup de fromage et de beurre. — Fréquentation des marchés d'Aubel.

POPULATION : 520 hommes, 550 femmes; total : 1070 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, en briques, en bois et argile, couvertes en chaume; un petit nombre en ardoises et pannes; agglomérées au centre de la commune. Il y a 1 église, 1 maison communale, 1 école primaire, 1 château entouré de plusieurs pièces d'eau. — Résidence d'un notaire et d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation de la pierre calcaire et des mines de plomb occupent la plupart des habitans de cette commune. Il s'y fait un petit commerce de vins, d'eau-de-vie, d'épiceries et de beurre, dont une partie se vend au marché d'Aubel ou s'exporte en Prusse. — 1 tannerie, 1 filature de laine à mécanique mue par eau, 1 fabrique de drêche, 1 moulin à farine et 1 foulerie activés au moyen de l'eau, 1 four à chaux et 1 carrière.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Aix-la-Chapelle longe la commune au S. E. Il y a 33 chemins vicinaux qui communiquent avec Hombourg, Moresnet, Gemenich, Henri-Chapelle, Aix-la-Chapelle et Aubel; ils sont très-bien entretenus et praticables en toute saison.

MORESNET, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. N. E. d'Aubel, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 E. N. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Gemenich, à l'E. et au S. par le territoire prussien, et à l'O. par la commune de Montzen.

Ses dépendances sont : Alensberg, Au-

Holsberg, Bambosch, Bau, Bildgen, Bois-d'Aix, Boye, Boeschhuyzer, Broun, Brandenhovel, Couthe, Deurp-Kelmis, Dreischen, Duyvels-Koul, Eschen, Établissement de la Calamine, Haag, Hazan, Hechter, Hermenstim, Hoof-Kelmis, Hoffer-Moelen, Hirtz, Jongenbosch, Hoof, Keeskorff, Kelmis, Kelmiser-Moelen, Kelmiser-Heid, Kever, Kloster, Koch, Krikelstein, Kroschelenberg, le Stein, Kaarweld, Mokenberg, Neubach, Neubermpt, Op-de-Brock, Oudesmet, Plaat, Plaatssegel, Pennings-huys, Roerbergerheid, Rotschen, Schimper, Schimper-Moelen, Schmallgraff, Sier, Snellenberg, Ster, Tekenbosch, Teriakelsboun, Tulljé, Vogelsang, Vous, Waak et Woll-Moelen.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir est arrosé par la Gueule et plusieurs autres cours d'eau ; les principaux sont le Hoerbach, le Breich, le Temiken et le Schimper-Moelen; ils donnent le mouvement à 1 foulerie et à 2 moulins à farine.

SOL : Terroir assis sur un plateau dont la surface est entrecoupée de collines au N., à l'E. et au S.; la partie la plus fertile est au S. O., qui présente un plan assez uni. Les terres labourables sont, en général, argilo-sablonneuses, d'une couche végétale de 5 à 16 pouces d'épaisseur, sur fond argileux et siliceux. — Terrain de transition, composé de calcaire anthracifère, de dolomie et de terre calaminaire. On trouve, à l'endroit dit *la Vieille-Montagne*, un immense filon métallifère de zinc oxidé ; cette substance minérale, mélangée de parties terreuses, présente un grand nombre de géodes tapissées de cristaux, de zinc silicaté et carbonaté. Le zinc carbonaté offre les espèces suivantes : le zinc carbonaté primitif, en petits cristaux blancs, transparens, disséminés dans un mélange d'argile et de pierre calaminaire, le zinc carbonaté prismé convexe, bi-rhomboïdal, rhomboïdal aigu, semi-émarginé, aciculaire radié, lamellaire mamelonné, sub-mamelonné et ferrifère. Ce terrain renferme aussi plusieurs variétés cristallines de zinc oxidé silicifère, toutes décrites avec le plus grand soin par M. Levy; la chaux carbonatée ferrifère, le plus souvent en cristaux d'un vert grisâtre, tapissant les cavités du zinc oxidé silicifère, la willémite ou silicate de zinc anhydre, très-commune à Moresnet, la hopéite analysée par M. Levy, le manganèse hydraté, etc. On a découvert au hameau de Vogelsang, outre le zinc carbonaté primitif, sub-mamelonné et ferrifère, plusieurs autres minerais, tels que le plomb sulfuré, laminaire et bacillaire et le fer hydraté massif.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, épeautre, orge et avoine ; elles suffisent à peine à la consommation. Beaucoup de pâturages pour le parcours du gros bétail ; quelques légumes et fruits; 97 bonniers de terre sont plantés en taillis et futaie, essence de chêne, bouleau et charmille. Le terrain calcaire offre une belle végétation dans laquelle on distingue la *statice armeria*, la *viola lutea* ou *viola calaminaris* (Lej.), l'*arenaria verna* (Var.), *cespitosa* et le *thlaspi alpestre* (Var.), *calaminare* (Lej.). — Assolement triennal; jachères. — Élèves de bêtes à cornes, de porcs, de moutons et volaille; peu d'abeilles; lièvres, lapins, perdrix, bécasses; beaucoup de renards. — Laine, beurre, fromage, miel, cire, crins, peaux.

POPULATION : 259 hommes, 245 femmes; total : 504 habitans qui parlent l'allemand.

HABITATIONS : La majeure partie construites en bois et argile, quelques-unes en pierre et en briques, couvertes en ardoises. Il y a 1 église, 2 châteaux et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture; il ne s'y fait point d'autre commerce que celui des productions du sol. L'exploitation du zinc, l'une des plus importantes de l'Europe, alimente la fonderie de zinc établie à Liége, ainsi qu'un grand nombre de fabriques de laiton, situées en Belgique et dans le nord de la France. — 1 foulerie et 3 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS. La grande route de Liége à Aix-la-Chapelle forme au S. la limite de cette commune avec le territoire de Prusse. On y compte 27 chemins vicinaux, dont les principaux conduisent à Montzen, à Gemenich et en Prusse; ils sont bien entretenus et d'une exploitation facile.

MORTIER, commune du canton et à 1 lieue S. S. E. de Daelhem, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. N. E. de Liége.

Bornée au N. et à l'E. par la commune de Saint-André, à l'E. par Bolland, au S. par Cerexhe-Heuseux, au S. et à l'O. par le territoire de Trembleur.

Ses dépendances sont : Bruyère (la), Cortils, Fafchamps, Haut-Bois, Bouhaye, Richelette, Sart et Trix-Saint-Pierre.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux de Mortier et de Bolland arrosent ce territoire et servent à l'irrigation des prés.

SOL : Très-irrégulier, entrecoupé de coteaux escarpés; les plaines ont peu d'étendue. Terrain argileux et sablonneux, contenant de la marne. Couche végétale de 5 à 16 pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit peu de froment et de seigle; la culture principale consiste en épeautre, orge et avoine; prairies de bonne qualité; légumes et fruits; peu de bois. — Élèves de bétail. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation des marchés de Herve et Daelhem.

POPULATION : 1,004 habitans.

HABITATIONS. Le chef-lieu comprend 107 maisons agglomérées autour de l'église. Il y a 1 vieux château et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une partie de la population se livre à l'agriculture; l'autre, qui est la plus considérable, se compose de tisserands. — 3 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : 20 chemins vicinaux traversent la commune, et sont praticables en toute saison.

MORTIER, ruisseau qui longe la commune de Bolland et sert à l'irrigation des prés.

MORTROUX, commune du canton et à 1/2 lieue E. de Daelhem, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Bombaye, à l'E. par celle de Neuchâteau, au S. par Saint-André, et à l'O. par Daelhem.

Ses dépendances sont : Cruxhain, Chantraine, Foulerie, Heusier, Lacroix, Nelhain et Plenay.

HYDROGRAPHIE : 2 cours d'eau arrosent cette commune, la Berwinne et le ruisseau d'Asse.

SOL : Inégal; le chef-lieu est situé dans un vallon. La terre végétale, de nature argileuse et pierreuse, a 8 à 15 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, l'épeautre, les trèfles, les pommes de terre, diverses espèces de légumes; quelques prés; vergers plantés de pommiers, poiriers et pruniers; bois peuplés de chênes, charmes et coudriers. — Elèves de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons.

POPULATION : 506 habitans.

HABITATIONS : 100 maisons plus ou moins bien construites. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles. — 1 moulin à blé mû par l'eau de la Berwinne.

ROUTES ET CHEMINS : 9 chemins vicinaux impraticables en hiver.

MOSBEUX, dépendance de la commune de Gomzé-Andoumont.

MOSBEUX, dépendance de la commune de Forêt.

MOSBEUX (RIS DE), affluent de la Vesdre.

MOSTIER, dépendance de la commune d'Évegnée.

MOSTIER, dépendance de la commune de Saives.

MOSTOMBE, ruisseau qui arrose la commune de Landenne, où il alimente plusieurs usines.

MOSTOMBE, dépendance de la commune de Landenne.

MOUCHAMP, dépendance de la commune de Beaufays.

MOUHIN ou **MOULIN**, dépendance de la commune de Waremme.

MOUHY - PREZ, dépendance de la commune de Wanne.

MOULAND, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. de Daelhem, de l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune d'Eysden, à l'E. par celles de Mesch (Limbourg) et de Berneau, au S. par cette dernière et Visé, et à l'O. par la Meuse.

Ses dépendances sont : Henri-Terre, Navagne et Plenay.

HYDROGRAPHIE : La Meuse borne ce territoire à l'O. La Berwinne, qui active un moulin à farine, traverse la commune du S. à l'O.

SOL : Une partie du terroir est placée dans le bassin de la Meuse, qui présente des plaines unies et fertiles : le reste occupe la pente septentrionale du plateau de Limbourg. La nature du sol est très-variée : les terrains bas sont argileux et offrent une terre d'alluvion; les terrains en pente sont sablonneux et pierreux. L'épaisseur des couches végétales est de 5 à 18 pouces.

AGRICULTURE : Ce territoire produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du foin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. — Peu de jachères. — Élèves de chevaux et de bétail; 3 troupeaux de moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 436 habitans.

HABITATIONS : 80 maisons rurales; 1 église; la commune n'a point d'école, les enfans vont aux écoles des communes voisines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est l'agriculture. Il ne s'y fait point d'autre commerce que celui des productions agricoles, du bétail et des laitages. — 1 moulin à farine, 1 brasserie et 1 distillerie.

ROUTES ET CHEMINS : 20 chemins vicinaux; le principal, qui traverse la commune au N. E., conduit de Verviers à Maestricht.

MOULAND (PORTE DE), dépendance de la ville de Visé.

MOULIN (BIS DU), arrose la commune de Boncelles.

MOULIN, ruisseau qui arrose la commune de Landen.

MOULIN (LE), dépendance de la commune de Berloz.

MOULIN, dépendance de la commune de Warnant.

MOULIN, dépendance de la commune de Tavier.

MOULIN, dépendance de la commune de Ferrières.

MOULIN, dépendance de la commune de Basse-Bodeux.

MOULIN, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

MOULIN-A-LA-HAYE, dépendance de la commune de Wanze.

MOULIN-A-POUDRE, dépendance de la commune de Clermont.

MOULIN-A-ROCHELINVAL, dépendance de la commune de Wanne.

MOULIN-A-VENT, dépendance de la commune d'Awans.

MOULIN-A-VENT, dépendance de la commune de Chapon-Seraing.

MOULIN-DE-BOGNA, dépendance de la commune de Vissoul.

MOULIN-DE-FLÉRON, dépendance de la commune de Fléron.

MOULIN-DE-JALHAY, dépendance de la commune de Jalhay.

MOULIN-DE-PAFFLARD, dépendance de la commune de Wanne.

MOULIN-DE-STOUMONT, dépendance de la commune de Stoumont.

MOULIN-DU-RUY, dépendance de la commune de la Gleize.

MOULIN-DU-SART, dépendance de la commune du Sart.

MOULINS (LES), dépendance de la commune de Baelen.

MOULIN-SOUS-FLÉRON, dépendance de la commune de Queue-du-Bois.

MOULIN-SOUS-FLÉRON (RUISSEAU DU), arrose le territoire de Fléron, et le sépare de celui de Queue-du-Bois.

MOUSSET, dépendance de la commune de Theux.

MOUSSET, dépendance de la commune de Saives.

MOXHE, comm. du canton et à 1/2 lieue N. O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 9 lieues de Liége.

Bornée au N. par la commune de Crehen, au N. E. par Villers-le-Peuplier, à l'E. par Avennes, au S. par Ciplet et Avins, et à l'O. par Embresin.

Ses dépendances sont : Moxheron et l'Empereur.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne, dont les inondations sont très-nuisibles aux riverains, longe la commune au S.

SOL : Terroir d'une superficie égale, offrant un grand nombre de plaines légèrement inclinées, de nature argileuse, sablonneuse et rocailleuse. La terre végétale est d'une profondeur de 5 à 8 pouces.

AGRICULTURE : On récolte seigle, orge, avoine, chanvre, colza; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, choux, fèves, pois; pommes et poires. Peupliers dont le bois sert à la fabrication de sabots. — Assolement triennal; fumier et cendres de Hollande pour engrais. — Élèves de chevaux, de vaches, etc. — Poules, dindons, pigeons; un petit nombre de ruches; lièvres et perdrix peu nombreux. — Laine, beurre, fromage, œufs qui se vendent aux marchands qui parcourent les communes.

POPULATION : 268 hommes, 263 femmes; total : 531 habitans.

HABITATIONS : Construites en briques, pierre, en bois et argile; couvertes en chaume, partie en pannes et ardoises; très-disséminées. — Il y a 1 église. — La commune ne possède pas d'école, les enfans fréquentent celles des communes voisines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques produits agricoles; filage de chanvre; 4 métiers à tisser.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, qui servent de communication avec les communes environnantes, sont praticables en toute saison. La chaussée des Romains longe cette commune au N.

MOXHERON, dépendance de la commune de Moxhe.

MULE (LA), ruisseau prenant sa source dans la commune de Boelhe, arrose celle de Bettincourt, et va se perdre dans le Geer, au-dessous de Waremme.

MUSCHEMEN, dépendance de la commune de Baelen.

N

NACHELET, dépendance de la commune de Gomzé-Andoumont.

NACHELET, dépendance de la commune de Wanze.

NANDRIN, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Huy.

Ses dépendances sont : Beauhaye, Beaumont, Croix-André, Croix-Claire, Haye, Delbouhet, Lehalleux, Desotte, Favetu, Faveur, Ellegotte, Fraineux, Grand-Vaux, Petit-Vaux, Roubien, Lalot, Sateux, Thier-del-Heid, Tichelet et la Tolle.

HYDROGRAPHIE : 2 petits affluens de l'Ourte arrosent ce territoire; l'un d'eux fait tourner 1 moulin à farine. — 2 étangs. — Quelques marais.

SOL : Surface élevée, entrecoupée de collines; terrain argilo-sablonneux et calcaire. On trouve dans cette localité de la chaux carbonatée métastatique.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en épeautre, seigle, avoine, orge et fourrages; pommes de terre, carottes, betteraves, choux; pommes et poires en très-petite quantité. Bois peuplés de chênes, hêtres, aunes, frênes, trembles et peupliers. — Élèves de chevaux, bêtes à

cornes, moutons, porcs, volaille. Lièvres, lapins, perdrix, cailles, râles, bécasses et pluviers. On pêche des truites et des écrevisses dans les cours d'eau, surtout à Petit-Vaux; les étangs sont peuplés de carpes et de perches. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : 770 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, en briques, en bois et en argile, couvertes en ardoises, pannes ou chaume. Le chef-lieu est aggloméré. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à farine mû par eau, et quelques fourneaux à chaux pour l'amendement des terres.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Ciney traverse la commune. Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver. — Relais de poste pour Liége, Boussu et Ciney.

NANTISTAY, dépendance de la commune de Goé.

NARMEA, ruisseau prenant sa source dans la commune de Warnant, dont il arrose les limites; il alimente le moulin de Tuttia. Ses eaux tarissent en été.

NAROP, dépendance de la commune de Teuven.

NASSONVAUX, dépendance de la commune d'Olne.

NAVAGNE, dépendance de la commune de Mouland.

NAVAGNE, dépendance de la ville de Visé.

NAVETTE, dépendance de la commune de Forêt.

NAZARETH, dépendance de la ville de Herve.

NAZE, dépendance de la commune de Lorcé.

NAZE, dépendance de la commune de Stoumont.

NEBLON, petite rivière qui a sa source dans la province de Namur, près du village de Mayent, se dirige du S. au N. E., entre bientôt dans la province de Liége, où elle reçoit les ruisseaux d'Ocquier et de Vervoz, coule rapidement dans une vallée étroite, profonde et très-sinueuse, et se jette dans l'Ourte à 1/4 de lieue au-dessous de Hamoir-Lassus. Elle fait mouvoir deux moulins à farine et une forge.

NEBLON ou LE PIERREUX, dépendance de la commune d'Ouffet.

NEBLON (MOULIN DU), dépendance de la commune d'Ouffet.

NEER-AUBEL, dépendance de la commune d'Aubel.

NEHE ou NECHE, dépendance de la commune de Bolland.

NEERHESPEN, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. N. O. de Landen, de l'arrondissement et à 10 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par les communes d'Orsmael, Goetsenhoven et Dormael (Brabant méridional), à l'E. par celle de Neerlanden, au S. par Neerwinden, et à l'O. par Wanghe et Overhespen.

HYDROGRAPHIE : La petite Geete baigne la commune au N., et la sépare de celle d'Overhespen.

SOL : Terrain généralement plat, argileux, sablonneux et pierreux. La couche végétale varie de 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, orge, avoine, colza, chanvre, et trèfle. Les fourrages se consomment sur les lieux. Beaucoup de légumes, consistant en pommes de terre, carottes, choux, pois, haricots, fèves, navets, asperges, etc.; pommes, poires, prunes, pêches, abricots, cerises, noix, noisettes et groseilles. Cette commune manque de bois, on y trouve seulement quelques peupliers. — Chevaux employés à l'agriculture; on élève particulièrement de bêtes à cornes, des porcs, des moutons pour être livrés au commerce; poules, canards, dindons et pigeons, pour la consommation intérieure; un petit nombre de ruches. Les lièvres, les perdrix, les cailles et les alouettes sont assez nombreux, lorsque l'année n'a pas été pluvieuse. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : 155 hommes, 156 femmes; total : 311 habitans.

HABITATIONS : Maisons presque toutes construites en bois et argile avec toiture en chaume; elles sont agglomérées. — Il y a 1 école primaire dont le local a été récemment construit.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Tirlemont passe au N. du territoire. Les chemins vicinaux, au nombre 13, sont de difficile exploitation dans les saisons pluvieuses.

NEERLANDEN, commune du canton et à 1 lieue N. de Landen, de l'arrondissement et à 8 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Neerhespen, à l'E. par celle de Dormael (Brabant méridional), au S. par le territoire de Hallé (même province) et d'Attenhoven, et à l'O. par ceux de Rumsdorp et Neerwinden.

HYDROGRAPHIE : Un affluent de la petite Geete traverse la commune du S. au N.

SOL : Le terrain, de nature argileuse, sablonneuse, est inégal.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, l'avoine, l'orge, le colza, le sarrasin, les trèfles et plusieurs autres plantes fourragères. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation; pois, fèves, pommes de terre, carottes et autres légumes; pommes, poires; peupliers dont le bois sert aux constructions. — Assolement triennal. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons; lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 331 habitans, qui parlent le flamand.

HABITATIONS : Construites en bois et argile, couvertes en paille; quelques-unes en briques et couvertes en pannes; agglomérées. — Il y a 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

NEERWINDEN, commune du canton et à 1 lieue N. O. de Landen, de l'arrondissement et à 8 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. O. par la commune de Wanghe, au S. O. par celles de Laer et Racourt, au S. E. par Overwinden, et au N. E. par Neerhespen, Rumsdorp et Landen.

SOL : Généralement plat; terrain argilo-sablonneux, mêlé de silex; couche végétale de 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres sont ensemencées en froment, seigle, orge, avoine, trèfle. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation. Pois, fèves, choux et pommes de terre. Les fruits consistent en pommes, prunes, pêches et noix. Les arbres qui dominent dans la commune sont le peuplier, le tremble et le saule. — Les engrais en usage sont le fumier et les cendres de Hollande. — Quelques élèves de chevaux propres au service de l'artillerie, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons; poules, dindons; lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 291 habitans, qui parlent le flamand.

HABITATIONS : Elles sont presque toutes construites en bois et argile, et couvertes en chaume; quelques-unes sont bâties en briques, avec toiture en pannes. Il y a 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte 9 chemins vicinaux impraticables pendant les saisons pluvieuses.

HISTOIRE : Le 29 juillet 1693, le maréchal de Luxembourg remporta dans les plaines de Neerwinden une victoire signalée sur Guillaume III, roi d'Angleterre; et, le 18 mars 1793, les Français commandés par Dumouriez, y furent défaits par les Autrichiens, sous les ordres du prince de Cobourg.

NELHAIN, dépendance de la commune de Mortroux.

NENCY ou NEUCY, dépendance de la commune de Chevron.

NERETH, dépendance de la commune de Baelen.

NESSONVAUX, commune du canton et à 1 lieue 1/6 S. S. E. de Fléron, de l'arrondissement, et à 2 lieues 1/2 E. S. E. de Liége, et à 3/4 de lieue S. O. d'Olne.

Ses dépendances sont : Chauchamp, Froid-Heid, Gommelevay, Grihanster, Poonsart, Sokeu, Sur-le-Bois, Tonvoye et Vaux.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre traverse cette commune et alimente plusieurs usines. Il s'y trouve une source incrustante.

SOL : Entrecoupé de collines, principalement au centre de la commune ; terrain argilo-sablonneux, reposant sur roche calcaire. On y trouve de la chlorite commune.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'orge, de l'avoine, des trèfles, du foin, des féveroles, des légumes et des fruits. — Assolement triennal et sexennal. — Élèves de bétail. — Laine, beurre. — Fréquentation du marché d'Olne.

POPULATION : 485 habitans.

HABITATIONS : Il y a 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Cette commune renferme 2 fouleries, 2 usines à canons, et 1 moulin à broyer les couleurs.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux d'une exploitation difficile en hiver.

NESSONVAUX, dépendance de la commune de Cornesse.

NEUBACH, dépendance de la commune de Moresnet.

NEUCHATEAU, commune du canton et à 2 lieues 1/2 O. N. O. d'Aubel, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. N. O. de Verviers, et à 4 lieues 1/4 N. E. de Liége.

Bornée au N. et à l'E. par la commune de Warsage, au S. par celles de Julémont et Charneux, au S. E. par Mortroux et au N. O. par Bombaye.

Ses dépendances sont : Aubin (au centre de la commune), Affnay ou Aufnay, Féchereux, les Waides et Wodémont.

HYDROGRAPHIE : La Berwinne traverse la commune du S. à l'O., et active un moulin à farine.

SOL : L'aspect du territoire est très-varié : il est plat à l'O. ; au S. et à l'E. se trouvent des plaines ondulées et des coteaux boisés dont les pentes sont très-rapides. Le terrain, argilo-sablonneux, schisteux, marneux, mêlé de silex et de grès, repose sur l'argile ou sur le schiste ; la profondeur de la couche végétale est de 3 à 17 pouces.

AGRICULTURE : Les principales productions de ce terroir sont : le froment, le seigle, l'avoine et les fourrages ; quelques légumes et fruits pour la consommation. Les bois occupent une superficie de 129 bonniers : ils sont peuplés de chênes, aunes, charmes et coudriers. — Assolement triennal et sexennal. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes et moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 902 habitans.

HABITATIONS : Environ 194 maisons. — Il y a 1 école primaire, et 1 beau château d'architecture moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture ; il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol. — 1 moulin à farine et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 14 chemins vicinaux qui conduisent à Mortroux, Daelhem, Bombaye, Henri-Chapelle, Charneux, Battice et Herve.

NEUF-BONNIERS (LES), dépendance de la commune de Neuville-sur-Meuse.

NEUMARTIN, dépendance de la commune de Sart.

NEUMOELEN, dépendance de la commune de Gemenich.

NEUNBERMPT, dépendance de la commune de Moresnet.

NEUPONT, dépendance de la commune de Villers-le-Temple.

NEUPREZ, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

NEUPREZ, dépendance de la commune de Plainevaux.

NEUVE-COUR ou NEUFCOUR, dépendance de la commune de Battice.

NEUVE-HAYE, dépendance de la commune de Saint-André.

NEUVE-MAISON, dépendance de la commune de Trembleur.

NEUVE-WAIDE, dépendance de la commune de Trembleur.

NEUVILLE, dépendance de la commune d'Andrimont.

NEUVILLE, dépendance de la commune de Beyne-Heusay.

NEUVILLE, dépendance de la commune de la Gleize.

NEUVILLE, dépendance de la commune d'Olne.

NEUVILLE, dépendance de la commune de Rahier.

NEUVILLE, dépendance de la commune de Wanne.

NEUVILLE (LA), dépendance de la commune de Ciplet.

NEUVILLE, dépendance de la commune d'Éhein.

NEUVILLE-EN-CONDROZ (LA), commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Nandrin, de l'arrondissem. et à 4 lieues 1/2 E. N. E. de Huy.

Ses dépendances sont : Delhaye ou Lahaye, Kiviétérie, Rognoc et Sept-Fawes.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau qui fait tourner un moulin à farine, arrose la commune et va se perdre dans la Meuse. — 6 étangs, dont 1 sert de réservoir au moulin.

SOL : Plateau élevé du Condroz, entrecoupé de collines ; terrain argileux et calcaire.

AGRICULTURE : On récolte du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, de l'orge, peu de fourrages ; pommes de terre, carottes, panais, betteraves, pois, haricots, navets. Pommes, poires, prunes, cerises, abricots, pêches. Le chêne, le hêtre, le pin et le peuplier sont les arbres qui dominent dans la commune. Il y a aussi des bois taillis, peuplés de frênes, bouleaux, charmes et coudriers, aménagés à 18 ans. On trouve sur les collines calcaires la viorne mancienne, *viburnum lantana* (Linn.). — On élève quelques bêtes à cornes, moutons et porcs ; éducation des abeilles ; lièvres, lapins et chevreuils assez nombreux ; loups, renards, sangliers. — Laine, beurre, fromage, miel, peaux.

POPULATION : 570 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre et couvertes en chaume, quelques-unes sont bâties en briques avec toiture en pannes ; assez bien agglomérées. Il y a 1 église, 1 école primaire et 1 maison d'éducation. On remarque dans cette commune un château antique orné de deux belles tours carrées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche industrielle. — 1 four à chaux et 1 carrière de pierre calcaire en exploitation. — 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Terwagne longe la commune ; celle de Liége à Huy l'avoisine. Le centre du chef-lieu est pavé. Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison. — 1 pont de pierre sur le ruisseau.

NEUVILLE-SUR-MEUSE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la Meuse, à l'E. par le territoire d'Amay, au S. et au S. O. par celui de Tihange.

Cette commune a pour dépendance le hameau des Neuf-Bonniers.

HYDROGRAPHIE : Elle est baignée au N. par la Meuse, et du S. au N. par un petit ruisseau qui a sa source dans le bois de Tihange.

SOL : La commune est située dans le bassin de la rive droite de la Meuse ; le terrain, qui présente quelques inégalités, est argileux, sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : On cultive le froment, l'épeautre, le seigle, l'avoine, l'orge, le trèfle, les féveroles, la luzerne, les pommes de terre, les légumes et les fruits. On élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes et des moutons. — Fréquentation du marché de Huy.

POPULATION : 129 habitans.

NIASTEE, dépendance de la commune d'Aywaille.

NICOLAS (SAINT), commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue O. de Liége.

Elle a pour dépendances : Bas-Grand-champs, Bois-Mayette, Fondsavepré, Grand-champ, Homvent, Lonneux, Montegnée (petit), Pansy, Ronfosse, Rieux, Rue-Saint-Nicolas, Rue-Saint-Gilles et Tout-Bas-Bien.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau peu important circule sur le territoire. — Un étang.

SOL : Ce territoire, assis sur la pente orientale du plateau de la Hesbaye, est très-montueux et sillonné de collines escarpées. Le sol est argileux, rocailleux, mêlé de gravier. Il y a deux houillères en exploitation.

AGRICULTURE : froment, seigle, orge, avoine pour la consommation; fourrages en abondance; pommes de terre, choux; fruits de bonne qualité, tels que pommes, poires, prunes et cerises : les légumes et les fruits se vendent aux marchés de Liége. On cultive aussi le chardon à carder. Vingt-quatre bonniers de bois peuplés principalement de chênes : on les coupe tous les douze ans. — Toutes les terres arables se trouvent situées sur des coteaux dont les pentes sont très-rapides. On emploie peu de chevaux pour l'agriculture; le labour se fait à bras, au moyen de la bêche et de la houe. — Élèves de bêtes à cornes et de volaille; deux habitans soignent l'éducation des abeilles. — Fréquentation du marché de Liége.

POPULATION : hommes 667, femmes 733; total : 1,400 habitans.

HABITATIONS : Maisons en briques, couvertes en chaume, et disséminées. — Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exploitation de deux houillères où deux cents ouvriers sont employés toute l'année. Commerce de légumes et de fruits. — 1 distillerie de grains, et 2 briqueteries.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Saint-Trond passe au N. de la commune. — 9 chemins vicinaux pour les voitures, et 19 sentiers. Ces chemins sont praticables en toute saison.

NINANE, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

NIVELLES, dépendance de la commune de Lixhe.

NIVESEZ, dépendance de la commune de Spa.

NIVESEZ, dépendance de la commune du Sart.

NIVOURSE, dépendance de la commune de Celles.

NOBIET, dépendance de la commune de Forêt.

NOBLE-HAYE, ruisseau qui longe la commune de Bolland, et sert à l'irrigation des prés.

NOBLE-HAYE, dépendance de la commune de Bolland.

NOIR-RIU, ruisseau qui prend sa source au-dessus d'Oufnié, arrose une partie de la commune, et va se perdre dans la Bambache en Prusse. Ce ruisseau a la propriété de noircir les truites qui s'y trouvent.

NOIRE-FONTAINE, dépendance de la commune de Lierneux.

NOIRIVAUX, dépendance de la commune de Forêt.

NOMÉRARGE, dépendance de la commune de Thys.

NONCEVEUX ou NONCEVAUX, dépendance de la commune d'Aywaille.

NOSALLE. *Voyez* HOSSALE.

NOULEZ, dépendance de la commune de Cornesse.

NOURMONT, ruisseau qui arrose la commune de Chevron.

NOUVELLE-CHAUSSÉE, dépendance de la commune de Battice.

NOVILLE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Momale, au N. E. par celle de Fexhe-au-haut-Clocher, au S. E. par Roloux, au S. O. par Jeneffe, et au N. O. par Remicourt.

Dépendance, A-la-Barbotte.

SOL : Plat, terrain argileux et sablonneux. La profondeur de la couche végétale varie de 16 à 22 pouces.

AGRICULTURE : On y récolte du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, de l'orge, des féveroles, un peu de colza et de navette; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, betteraves; pommes, poires, dont une partie sert à la fabrication du sirop et du vinaigre. Les arbres qui dominent dans cette localité sont le frêne, et le peuplier. On les coupe après trente ou quarante ans de croissance; les prés sont entourés de haies vives. — Élèves de bêtes à cornes, de porcs et de moutons; quelques ruches; un petit nombre de lièvres et perdrix.—Laine; beurre et fromage pour la consommation.

POPULATION : 99 hommes, 97 femmes; total : 196 habitans.

HABITATIONS : La majeure partie en pierre et briques, toiture en paille; très-peu sont couvertes en pannes. — 1 église et 1 école primaire.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée des Romains, qui offre une communication avec Huy, Bodegnée, Verlaine, Crisnée et Tongres, traverse une partie du territoire de cette commune. Les chemins vicinaux sont, en général, peu praticables en hiver.

O

OBORNE, dépendance de la commune de Glons.

OCHAIN, dépendance de la commune de Clavière.

OCQUIER, commune du canton, de l'arrondissement et à 5 lieues S. E. de Huy.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau d'Ama.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux circulent sur ce territoire : celui d'Ocquier, qui traverse la commune de l'O. à l'E. et fait mouvoir un moulin à farine, et le ruisseau d'Ombre, qui, de même que le premier, sert à l'irrigation des prés.

SOL : Plateau élevé du Condroz, d'un aspect montueux; terrain appartenant à la formation du calcaire anthracifère; on y trouve de la houille terreuse. La terre végétale, de nature argileuse et schisteuse, et reposant sur schiste, a 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y cultive le seigle, l'épeautre, l'orge, l'avoine, diverses espèces de plantes fourragères; pommes de terre. Les vergers sont plantés en pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Bois taillis peuplés de chênes, bouleaux et charmilles; le chêne forme l'essence dominante. — Assolement triennal; jachères. — Élèves de bêtes à cornes et de moutons. Le menu gibier consiste en lièvres et perdrix.

POPULATION : 527 habitans.

ANTHROPOLOGIE : Les maladies les plus communes dans cette partie élevée du Condroz, sont les scrofules et les goitres, occasionés par l'usage des eaux, que l'on assure y être très-séléniteuses.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 102 maisons, la majeure partie construites en pierre, en bois et argile, et couvertes en chaume; quelques unes avec toitures en ardoises ou pannes. — 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 moulin à farine mû par eau; 1 four à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : Environ 12 chemins vicinaux d'une exploitation difficile en hiver.

OCQUIER, ruisseau qui traverse la commune de son nom de l'O. à l'E.; il y fait mouvoir un moulin à farine.

ODEIGNE, dépendance de la commune d'Ouffet.

ODET, dépendance de la commune de Bois-Borsut.

ODEUR, comm. du canton et à 2 lieues N. N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 3 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Herstappe (Limbourg), à l'E. par Villers-l'Évêque, au S. par Kemexhe, et à l'O. par Crisnée.

Ses dépendances sont : Buisson-Cosman et Fermes-Isolées.

SOL : Ce territoire, généralement plat, est argileux et sablonneux. L'épaisseur de la couche végétale varie de 12 à 23 pouces.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, de la vesce, peu de colza; pommes de terre, carottes, betteraves; quelques fruits, pommes et poires dont on fait du sirop et du vinaigre. Le peuplier forme l'essence dominante dans la commune. — Assolement triennal; jachères; 5 fermes. — Élèves de bétail, vaches, veaux, porcs, moutons; volaille; lièvres et perdrix. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 247 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 41 maisons construites, la majeure partie, en briques, en pierre, et couvertes en chaume. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 moulin à huile mû par des chevaux.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Liége à Bruxelles traverse la commune du S. E. au N. O. On y compte 5 chemins vicinaux, qui sont impraticables pendant l'hiver et les saisons pluvieuses.

ODRIMONT, dépendance de la commune de Lierneux.

OETEGROEVEN ou ONTEGROEVEN, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

OGNEZ, dépendance de la commune de Sprimont.

OHA, dépendance de la commune de Bas-Oha.

OLEY, commune du canton et à 1 lieue N. E. de Waremme, de l'arrondissement et à 5 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Basse-Heers et Op-Heers (Limbourg), à l'E. et au S. par celle de Lantremange, et à l'O. par le territoire de Waremme et celui d'Otrange (Limbourg).

HYDROGRAPHIE : Le Geer, dont les inondations sont nuisibles aux propriétés riveraines, longe cette commune au S.; le ruisseau de Meuse arrose une partie du territoire et va se perdre dans le Geer.

SOL : Vallée de la rive gauche du Geer; terrain argileux, sablonneux et marécageux; assez fertile.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, orge d'été et d'hiver, épeautre, avoine, féveroles, pois, vesce, colza et navette; fourrages pour la consommation; pois, fèves, haricots, pommes de terre, choux, carottes, betteraves; pommes, poires et prunes, dont une partie est livrée au commerce. — Assolement triennal; marne, cendres de Hollande pour engrais. — Élèves et commerce de bêtes à cornes; porcs; dindons et canards. Lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 243 hommes, 266 femmes; total : 509 habitans.

HABITATIONS : 12 fermes, 50 habitations, 20 cabanes; elles sont construites en briques ou en bois; toiture en chaume; 7 à 8 seulement sont couvertes en ardoises ou en pannes, la plupart agglomérées; 1 église, 1 maison communale, 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole, 1 moulin à farine mû par eau. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en hiver; il y a un pont sur le Geer.

OLNE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 O. de Verviers, à 1 lieue 1/2 S. S. O. de Herve, et à 4 lieues E. S. E. de Liége.

Bornée au N. par les communes d'Ayeneux et Soumagne, à l'E. par celles de Soiron, Cornesse et Xhendelesse, au S. par les villages de Fraipont et Nessonvaux, et à l'O. par Magnée et Forêt.

Ses dépendances sont : Bois-d'Olne, Égypte, Farveux, Froid-Heid, Froidbermont, Fraipont, Gélivaux, Hansez, Laneuville, Magnetroz, Nessonvaux, Basse-rafhay, Riessonsart, Saint-Hadelin, Sur-les-Fosses, Sur-les-Heids, Thier-de-Hansez, Thier-d'Olne, Tancré, Vaux-sous-Olne, Venne-au-Trou, et Mont-Saint-Hadelin, qui a pour dépendances les Heids.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre longe la commune au S., les ruisseaux de Saint-Hadelin, Vaux, Chenac et Fond-de-Gotet traversent son territoire et alimentent un grand nombre d'usines.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de collines dont quelques-unes sont assez escarpées. Le terrain, de nature argileuse et schisteuse, contient de l'arsenic sulfuré, surtout à Mont-Saint-Hadelin, et du plomb sulfuré laminaire qui présente souvent de petites facettes ou des stries. La profondeur de la terre végétale varie de 4 à 15 pouces.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, épeautre, orge, avoine; plusieurs espèces de légumes; beaucoup d'arbres fruitiers, tels que pommiers et poiriers. Ce territoire est en grande partie boisé : le taillis se compose des essences de chêne, charme et coudrier. Mode de culture : on cultive la 1re année en seigle, la 2e en orge, la 3e en trèfle, la 4e en épeautre ou froment, et la 5e en avoine; la 6e est consacrée au repos. La commune d'Olne compte 41 exploitations ou fermes. — On y fait peu d'élèves en chevaux et gros bétail; un assez grand nombre de moutons et porcs. — Laine et beurre. — Fréquentation des marchés de Herve, Liége et Verviers.

POPULATION : 2,874 habitans.

HABITATIONS : Environ 580 maisons dont 100 pour le village d'Olne; elles sont construites en pierre ou briques, et couvertes, la majeure partie, en chaume. Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 école primaire et 5 maisons de campagne. Le château d'Olne, qui appartient à M. le baron d'Olne de Berich, est situé au centre de la commune : ce château est remarquable par l'élégance et la régularité de sa construction. On remarque aussi à Olne la petite ferme expérimentale de M. Desaga de Frend-Heid, auteur d'un ouvrage sur la culture de la pomme de terre par le semis.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles qui se vendent aux marchés voisins. On trouve dans la commune un assez grand nombre d'usines importantes, savoir : 3 moulins à farine et 1 moulin à drêche mûs par eau, 1 brasserie, 2 usines dont l'une pour forer les canons à fusil, et l'autre pour polir et aiguiser les sabres, 4 fouleries, 1 filature de laine, 1 petite teinturerie, 1 fabrique de draps, 5 clouteries. — 1 four à chaux. — Marché au beurre et au fromage le lundi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Verviers traverse une partie du territoire de cette commune, vers le S. — 59 chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. — 2 ponts en fer sur le ruisseau de Saint-Hadelin.

OMAL, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 7 lieues O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Darion, à l'E. par les territoires de Hollogne-sur-Geer et Celles, au S. par les communes de Waleffes (les) et Tourinne, et à l'O. par celle de Ligney.

HYDROGRAPHIE : Un petit affluent du Geer, qui prend sa source dans la commune, arrose une partie du territoire et sert à l'irrigation des prés.

SOL : Plat et uni; terrain argileux et marécageux; couche végétale de 7 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge d'été et d'hiver, de l'avoine; féveroles, pois et vesce. Les fourrages, quoique abondans, sont consommés dans la commune; fèves, haricots, pommes de terre, carottes, betteraves, etc.; pommes, poires, prunes et pêches. — Assolement triennal; fumier, marne et cendres de Hollande pour engrais. — Élèves

de bêtes à cornes et de porcs, pour le commerce; lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 88 hommes, 94 femmes; total : 182 habitans.

HABITATIONS : 1 maison particulière, 6 fermes, 11 habitations rurales, 14 cabanes. Les maisons sont construites, partie en briques et pierre de taille, partie en bois; couvertes en chaume, trois en ardoises.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture. — 1 distillerie de grains.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver.

OMBRE, ruisseau qui arrose la commune d'Ocquier, et sert à l'irrigation des prés.

OMBRET, dépendance de la commune d'Amay.

OMBRET, dépendance de la commune d'Hermalle-sous-Huy.

ONEUX ou OLNEUX, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

ONEUX, dépendance de la commune de Polleur.

ONEUX, dépendance de la commune de Theux.

ONEUX, ruisseau qui arrose la commune de Rahier.

ONTEGROEVEN. *V.* OETTIGROEVEN.

OP-DE-BROCK, dépendance de la commune de Moresnet.

OP-SINNICH, dépendance de la commune de Hombourg.

OREYE, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. N. E. de Waremme, de l'arrondissement et à 5 lieues N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Fiemas (Limbourg), à l'E. par celle d'Otrange (même province) et Thys; elle touche au S. aux territoires de Fise-le-Marsal et Leus-sur-Geer, et à l'O. à celui de Granville et de Horssmael (Limbourg).

Dépendance : le hameau de Malmetout.

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose cette commune du S. O. au N. E.

SOL : Vallée de la rive gauche du Geer; terrain argileux, sablonneux, marécageux et rocailleux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du trèfle, quelques graines oléagineuses, des légumes et des fruits. Le chêne et le peuplier sont les essences dominantes. — Assolement triennal; jachères. — On y élève des bêtes à cornes et des moutons; peu de lièvres, de perdrix et de cailles. — Laine, beurre et fromage en petite quantité.

POPULATION : 281 hommes, 295 femmes; total : 576 habitans.

HABITATIONS : Construites en briques, en pierre, en bois, en argile, couvertes en chaume, en pannes et en ardoises. — Il y a 1 notaire, 1 médecin, 1 pharmacien et 2 écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. 1 moulin à blé et 1 à huile mûs par le Geer.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Liége traverse son territoire. Les chemins vicinaux sont impraticables en toute saison.

OSSOGNE (RUISSEAU D'), ce ruisseau arrose une partie de la commune de Paille, et sert à l'irrigation des prés; ses eaux tarissent souvent en été.

OTEPPE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. d'Avenne, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée par le Burdinal, ruisseau dont les inondations sont nuisibles aux prairies, lorsqu'elles ont lieu à l'époque de la récolte des foins.

SOL : Élevé, entrecoupé de collines; terrain argileux, schisteux, offrant le schiste ardoise, la chaux carbonatée ferrifère et lamellaire, l'arragonite, le quartz hyalin prismé limpide, et le cuivre piriteux massif. La couche végétale a 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, orge, seigle, épeautre, avoine, fèves et pois; fourrages pour la consommation; légumes de bonne qualité, tels que pommes de

terre, carottes, panais, betteraves, navets, choux, fèves de marais, pois, haricots; poires, pommes, prunes et cerises en abondance. Les bois sont peuplés de chênes, hêtres, ormes, bouleaux, peupliers et bois blancs; cette dernière espèce domine. On coupe les chênes à 60 ou 80 ans, les bois blancs et les ormes à 50 ou 60; les peupliers et les bouleaux à 30 ou 40; ces bois servent aux constructions, au charronnage et aux sabottiers. — Assolement triennal et sexennal; fumier, marne, chaux et cendres de Hollande pour engrais. — Élèves de quelques chevaux, un plus grand nombre de bêtes à cornes, de porcs et de moutons. Volaille que l'on vend au marché. Quelques ruches; lièvres et lapins en petit nombre; beaucoup de perdrix. — Laine, beurre et fromage, vendus aux marchés voisins.

POPULATION : Hommes, 275; femmes, 298; total : 573 habitans.

HABITATIONS : Maisons construites en pierre, pannes, bois et argile; elles sont, en général, couvertes en paille, 4 seulement ont la toiture en ardoises; partie agglomérées et partie disséminées. — 1 école primaire, 1 église et 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 brasseries, 1 blanchisserie de toile; 1 fabrique de drêche; 1 moulin pour battre le chanvre, mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux peu praticables en hiver et pendant les temps pluvieux.

OTHÉE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 N. O. de Liége.

Bornée au N. par les communes d'Heure-le-Tiexhe et de Wihogne, à l'E. par Awans et Xhendremael, au S. par Villers-l'Évêque, et à l'O. par Crisnée.

SOL : Généralement uni; terrain argileux, mêlé de silex; couche végétale de 4 à 10 pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfles, pommes de terre, plantes oléagineuses, légumes et fruits. Bois taillis mêlés de futaie, d'essence de chêne et de charme. — Quelques élèves de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons.

POPULATION : 921 habitans.

HABITATIONS : Elles sont agglomérées. Il y a 1 château de construction moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture forme la principale branche d'industrie de cette commune; un grand nombre d'habitans exercent la profession de maçon. — 3 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte 9 chemins vicinaux qui sont impraticables en hiver.

HISTOIRE : En 1408, ce village fut le théâtre d'une bataille sanglante entre les troupes de Jean, duc de Bourgogne, et les Liégeois, sous les ordres de Thiéri, évêque de Liége; la victoire demeura au duc de Bourgogne.

OTHEPT ou OTHET (FERME D'), dépendance de la commune de Chokier.

OTHET-LE-BOIS, dépendance de la commune de Chokier.

OUCHENÉE. *Voyez* HOUCHENÉE.

OUDE-MOELEN, dépendance de la commune de Gemenich.

OUDESMET, dépendance de la commune de Moresnet.

OUFFET, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. S. E. de Nandrin, de l'arrondissement et à 5 lieues E. S. E. de Huy.

Ses dépendances sont : Crossée, Himpe, Houpeloup, Humblet, Pierreux-le-Neblon, le Moulin-de-Neblon, Lisen, Odeigne, Petit-Ouffet, Renal et Xheusoval.

HYDROGRAPHIE : Le Neblon, qui fait mouvoir 1 moulin à farine, arrose la partie S. du territoire; ce ruisseau est sujet à des débordemens fréquens.

SOL : Très-montueux; le terrain, argilo-sablonneux, repose sur la pierre calcaire, le schiste ou le psammite-sablonneux. La couche végétale a 6 à 12 pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : On y récolte de l'épeautre, de l'avoine, du méteil, de la vesce, des trèfles, du foin, des légumes et des

fruits. Les bois taillis sont peuplés de chênes, des charmilles, aunes, bouleaux et coudriers.

POPULATION : 843 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 moulin à farine.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux peu praticables en hiver.

OUFFET (PETIT), dépendance de la commune d'Ouffet.

OUFNY, dépendance de la commune de Chevron.

OUGRÉE, commune du canton et à 3/4 de lieue E. de Seraing, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 S. S. O. de Liége.

Ses dépendances sont : Cense-Rouge, Ougrée, Sart-Tilman et Sclessin.

HYDROGRAPHIE : La Meuse traverse la commune de l'O. à l'E. Le chef-lieu est situé sur la rive droite, et le hameau de Sclessin sur la rive gauche; la partie de la rive droite est encore arrosée par deux petits ruisseaux qui portent leurs eaux à la Meuse.

SOL : Le centre de la commune occupe le bassin de la Meuse; les parties latérales, entrecoupées de collines, s'élèvent jusqu'à la sommité des montagnes qui bordent cette rivière. Le terrain est argileux dans le bassin de la Meuse et rocailleux sur les Montagnes. Les coteaux sont schisteux. La terre végétale a 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions de ce terroir sont le froment, le seigle, l'épeautre, l'orge, l'avoine, le trèfle, le fourrage en assez grande quantité; des pommes de terre, choux, carottes, betteraves et navets; pommes, poires, cerises, prunes et noix dont il y a exportation. La vigne est cultivée en grand sur les coteaux schisteux de la Meuse; elle donne un vin très-estimé dans le pays. La partie située à la rive droite de la Meuse, est très-boisée; les principales essences sont le chêne, le hêtre, le bouleau, le charme, le saule et le coudrier. Les taillis sont aménagés de 15 à 18 ans. — Assolement triennal et sexennal. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons. Canards, dindons et pigeons. Éducation des abeilles. Les bois sont peuplés de lièvres, lapins, renards, sangliers, chevreuils; peu de loups. La pêche dans la Meuse donne le saumon, le brochet, etc. — Les principales productions animales sont la laine et le beurre.

POPULATION : Hommes 720, femmes 680; totol : 1,400 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont généralement construites en pierre ou en briques et couvertes en pannes ou en chaume. Il y a 1 église et 1 école primaire. On y remarque 2 châteaux et plusieurs maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 4 moulins à farine, dont 3 mûs par eau, et 1 avec 6 paires de meules, mû par la vapeur. — Extraction de la houille.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Liége à Namur; les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

OUGRÉE, dépendance de la commune d'Ougrée.

OUHAR, dépendance de la commune d'Anthisne.

OULDOUMONT, dépendance de la commune de Verlaine.

OULHAYE, dépendance de la commune de Saint-Georges.

OULTREMONT (CHATEAU D'), dépendance de la commune de Warnant.

OUPEYE, commune du canton et à 2 lieues E. S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune d'Heure-le-Romain, à l'E. par Haccourt et Hermalle-sous-Argenteau, au S. par Vivegnis, et à l'O. par Hermée.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de la dépendance de Petit-Aaz.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Petit-Aaz arrose une partie de ce territoire, et alimente un moulin à farine.

SOL : Plateau de la Hesbaye, rive gauche de la Meuse, élevé de 147^{m} 80 au-dessus du niveau de la Mer. Terrain houiller,

offrant le schiste argileux, le psammite houiller et le calcaire anthracifère. La houille qu'on y exploite est maigre et laisse après la combustion un résidu composé d'argile ferrugineuse, plus abondant que celui des houilles grasses. Ce terrain contient aussi de la chaux carbonatée crayeuse et ferrifère primitive.

AGRICULTURE : On récolte du seigle, de l'avoine, du froment, de l'orge, de l'épeautre, de la graine de navette; fèves, pois, pommes de terre, carottes, betteraves, navets. Fruits : pommes, poires, prunes, cerises, noix, groseilles, châtaignes. Bois de construction : ormes, frênes, saules, trembles; les haies sont peuplées de chênes, hêtres, charmilles et tilleuls. — Assolement triennal; jachères.—Quelques élèves de chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs; poules, dindons, canards, oies; éducation des abeilles; lièvres, lapins, perdrix. — Laine, beurre, fromage, miel, cire.

POPULATION : 751 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu renferme 112 maisons plus ou moins bien bâties; elles sont construites en pierre et briques, en bois et argile, couvertes en chaume, quelques-unes en ardoises; disséminées. Il y a 1 église, 1 école primaire et un vieux château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles. L'exploitation de la houille occupe un grand nombre de bras, et forme la seule branche commerciale de cette commune. La variété de houille que possède cette localité ne s'emploie que pour l'usage domestique et dans les environs principalement. On a l'habitude de la pétrir avec de l'argile en petits boulets, et l'on en fait des feux qui durent plus de vingt-quatre heures, pourvu qu'on ait la précaution de ne pas y toucher. Il y a aussi 1 moulin à farine mû par eau, 1 fabrique de cire et 1 briqueterie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Maestricht traverse la commune du S. au N. Les chemins vicinaux sont rarement d'une difficile exploitation en hiver.

OURTE (OURTHE, URTA), rivière qui prend naissance dans les Ardennes, de deux sources dont l'une est située sur un plateau élevé vers l'E., entre le village d'Ourte et le hameau de Deifeld, tandis que l'autre appartient à un plateau dirigé vers le S. près de Remagne, au S. E. de Saint-Hubert; la distance entre ces deux sources est d'environ 5 lieues 1/2. A 2 lieues au-dessous de Houffalize, la réunion des deux cours d'eau constitue l'Ourte, qui passe à Laroche où elle commence à devenir navigable, arrose Durbuy, Barvaux, en suivant toutes les sinuosités des montagnes entre lesquelles son lit se trouve encaissé. C'est au-dessous de Bomal que, grossie des eaux de la petite rivière de l'Aine et du ruisseau de Logne, elle entre dans la province de Liége. Par sa rive droite elle arrose Sy, Hamoir-Lassus; par sa rive gauche, un peu au-dessus de Hamoir, elle reçoit le Neblon, continue son cours par Xhignesse, Fairon, Comblain-à-la-Tour, Comblain-au-Pont, Douxflamme, point de réunion de l'Amblève, baigne Esneux, Tilf, Chênée, où elle s'accroît de la Vesdre, et vient se jeter dans la Meuse par trois embouchures, dans la ville de Liége, après un cours d'environ 30 lieues du S. au N., dont il n'y a guère qu'un tiers compris dans la province, sur un développement de 48,356 mètres.

Le cours de l'Ourte est très-sinueux : cette rivière fait quelquefois 3 à 4 lieues de détour en replis tortueux pour revenir brusquement sur elle-même. De hautes montagnes et souvent d'énormes rochers qui s'élèvent à pic, hérissent ses bords. Sa largeur moyenne à la ligne d'eau est de 20 à 60 mètres, et sa profondeur moyenne de 0m 40 en été et de 0m 90 en hiver. La hauteur moyenne des eaux qui s'étendent sur la surface de la vallée pendant les inondations, varie de 0m 30 à 0m 80. La pente du lit dans la province est de 64m 26, et la vitesse moyenne du courant de 92 mètres. La branche navigable fournit à la Meuse par année 664,000,000 de mètres cubes d'eau; on évalue à 1,549,000,000 de

mètres cubes, la quantité d'eau fournie par les trois embouchures.

Cette rivière alimente 5 fonderies avec laminoirs, 4 laminoirs simples, 6 martinets, 1 foulerie, 1 établissement considérable de mécaniques à briser, carder et filer la laine, 1 haut fourneau, 1 papeterie, 1 moulin à bois de teinture, 5 moulins à blé et plusieurs autres usines plus ou moins importantes.

Dans plusieurs endroits, l'eau de la rivière est détournée vers les usines, par des digues de barrage, construites en pilotis avec vannage en pierres plates. Dans chacune d'elles on a ménagé un pertuis de navigation, garni d'un radier en charpente. Ces passages, à travers lesquels l'eau se précipite avec violence, forment autant de cascades que des bateaux étroits et longs franchissent avec la rapidité de la flèche, sur une inclinaison de 40 degrés environ.

L'Ourte est navigable depuis la Roche, mais ce n'est que de Barvaux à Liége que sa navigation prend de l'activité. La canalisation de cette rivière, qui fera communiquer la Meuse à la Moselle, par un développement d'environ 50 lieues, facilitera beaucoup le transport des fers de différentes usines, des grès à paver, du sel, des cuirs et des engrais.

Le bassin de l'Ourte nourrit un grand nombre de végétaux. Dans les prés et les pâturages de la vallée, on rencontre de très-belles orchidées, la sanguisorbe officinale, vulgairement pimprenelle des montagnes, *sanguisorba officinalis* (L.) y est très-répandue; sur les pentes graveleuses croît le tabouret perfolié, *thlaspi perfoliatum*. Les rochers calcaires de Comblain-au-Pont et de Douxflamme offrent la lunetière, *biscutella lævigata* (L.); le rosier pimprenelle, *rosa pimpinellifolia* (L.); le rosier rouillé, *rosa rubiginosa;* le *polygonatum vulgare* (Desf.); les *helleborus fœtidus* et *viridis*, l'*athamantha libanotis* (L.); le coqueret alkekenge, *physalis alkekengi;* la gentiane croisette, *gentiana cruciata* (L.); le *poa rigida*, l'*acorus calamus* et l'*iris pseudo-acorus*, croissent dans les eaux de cette rivière.

On a observé dans l'Ourte, entre Liége et Chênée, la tortue d'eau douce, *emis europæa* (Brogn.) La grande lamproie, *petromyzon marinus* (L.), remonte assez souvent la rivière pendant les mois d'avril et mai. On y pêche en grande abondance : la lamproie de rivière, *petromyzon fluviatilis* (L.); la lamproie branchiale, *petromyzon branchialis* (Gm.); le saumon, *salmo salar* (L.); la truite saumonée, *salmo trutta* (L.); la truite ordinaire, *salmo fario* (L.); le brochet, *esox lucius* (L.); le barbeau, *cyprinus barbus* (L.); le goujon, *cyprinus gobio* (L.); la tanche, *cyprinus tinca* (L.); la brême, *cyprinus brema* (L.); la bordelière, *cyprinus latus* (Gm.); le meunier, *cyprinus dobula* (L.); la rosse, *cyprinus rutilus;* l'ablette, *cyprinus alburnus* (L.); le nase, *cyprinus nasus* (L.); le véron, *cyprinus phoxinus* (L.); la loche des rivières, *cobitis tænia* (L.); la lotte des rivières, *gadus lota* (Bl.); l'anguille ordinaire, *muræna anguilla* (L.); la perche goujonnière, *acerina perca* (Cuv.); la perche ordinaire, *perca fluviatilis* (L.). Parmi les mollusques, on remarque la *neritina leodica* (Carlier); la mulette littorale, *unio littoralis* (Drap.); et la mulette des peintres, *unio pictorum* (Pfeiff.) L'écrevisse commune, *astacus fluviatilis* (L.), se trouve en grande quantité dans l'Ourte.

OUTRECOUR, dépendance de la commune de Battice.

OUTRELOUXHE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Nandrin, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Huy.

Ses dépendances sont : Petit-Fond-d'Oxhe et Saint-Jean-Sart.

HYDROGRAPHIE : Un petit ruisseau limite la commune au N. — Un étang.

SOL : La surface de ce territoire est très-inégale, et présente plusieurs coteaux rapides, inclinés au N. La commune est assise sur un monticule. Le terrain, de nature argilo-sablonneuse, repose sur fond pier-

reux ou glaiseux. Couche végétale de 6 à 7 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en seigle, méteil, épeautre, avoine, orge et trèfle; beaucoup de pommes de terre. Les vergers sont plantés de pommiers et poiriers. Quelques bois taillis dont le bouleau et l'aune forment les essences dominantes : on les coupe à 12 ans. — Assolement triennal. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons; très-peu de volaille; lièvres et perdrix; renards. L'étang est peuplé de carpes. — Laine, peu de beurre.

POPULATION : 63 hommes, 68 femmes; total : 131 habitans.

HABITATIONS : La majeure partie en bois et argile, toiture en chaume; quelques-unes construites en pierre. La commune n'a point d'école, les enfans fréquentent celle de Villers-le-Temple.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 four à chaux pour l'amendement des terres et la bâtisse; extraction du calcaire, qu'on y emploie.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux d'une exploitation difficile pendant l'hiver.

OUTREWE, dépendance de la commune de Housse.

OVERHESPEN, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. de Landen, de l'arrondissement et à 9 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Wommersom (Brabant méridional), à l'E. par celle de Goidsenhoven (même province) et Neerhespen, au S. par Wanghe et Elixem, et à l'O. par la commune de Hackendover (Brabant méridional).

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé du S. O. au N. E. par la petite Geete, qui sépare la commune de celle de Neerhespen.

SOL : généralement plat. Le terrain, de nature argilo-sablonneuse, est très-fertile. Couche végétale de 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine, orge, chanvre et colza; trèfle et autres fourrages pour la consommation; légumes et fruits de bonne qualité. Les arbres qui dominent dans la commune sont les bois blancs. — 21 chevaux sont employés à l'agriculture; on élève des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et de la volaille dont partie se vend au marché. Les lièvres, les perdrix, les cailles et les alouettes sont les espèces de gibier les plus communes. — Beurre et fromage.

POPULATION : Hommes 121, femmes 110; total : 231 habitans parlant le flamand.

HABITATIONS : La plus grande partie des maisons sont construites en bois et argile et couvertes en chaume. La commune n'a point d'école, les enfans fréquentent l'école de Neerhespen, commune limitrophe.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Tirlemont à Saint-Trond traverse une partie de la commune au N. — Chemins vicinaux d'une exploitation facile pendant la plus grande partie de l'année.

OVEROTH, dépendance de la commune de Baelen.

OVERWINDEN, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Landen, de l'arrondissement et à 8 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. O. par la commune de Neerwinden, au S. O. par celle de Raccourt, au S. E. et au N. E. par Landen.

SOL : Superficie légèrement ondulée. L'épaisseur de la couche végétale est de 5 à 10 pouces.

AGRICULTURE : On récolte beaucoup de froment, de seigle et d'avoine; orge en moindre quantité; pois, fèves, pommes de terre et autres légumes; pommes, poires, prunes, pêches; peu de bois : quelques peupliers et saules. — Élèves de chevaux; vaches, porcs, moutons; poules, pigeons; quelques ruches; lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 286 habitans qui parlent le flamand.

HABITATIONS : La majeure partie construites en bois et argile, couvertes en

paille; quelques-unes en briques avec toiture en pannes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques produits agricoles. — Filage du lin et du chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : Huit chemins vicinaux peu praticables en hiver.

OXHE (PETIT-FOND-D'), dépendance de la commune d'Outrelouxhe.

OXHE (RUISSEAU D'), arrose la commune d'Amay.

OYES (AUX), dépendance de la commune de Beaufays.

P

PACHE, dépendance de la commune d'Amay.

PAERDTS, dépendance de la cummune de Fouron-Saint-Pierre.

PAIFVE, commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Frère (Limbourg), au N. et à l'E. par celles de Glons, Slins et Juprelle, au S. par cette dernière, et à l'O. par Wihogne.

SOL : Surface assez égale; les parties du territoire qui avoisinent Slins et Glons, offrent des coteaux plus ou moins rapides. Terrain généralement argileux, mêlé de silex. La profondeur de la couche végétale varie de 7 à 9 pouces.

AGRICULTURE : On récolte seigle, froment, épeautre, avoine, trèfle, foin, plantes oléagineuses, légumes et fruits. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes et à laine.

POPULATION : 218 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 45 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Les femmes et les enfans confectionnent des tresses de paille pour les fabriques de chapeaux de Glons. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est située sur la droite de la chaussée qui conduit de Liége à Tongres. Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver.

PAILLE, commune du canton, de l'arrondissement, et à 3 lieues S. E. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Vyle, à l'E. par celle de Modave, au S. par le territoire des Awirs et de Havelange, et à l'O. par celui d'Évelette.

Ses dépendances sont : Saint-Fontaine, Saint-Lambert et Houx.

HYDROGRAPHIE : 2 ruisseaux, l'Ossogne et le Saint-Lambert, arrosent ce territoire; le dernier fait tourner un moulin à farine.

SOL : L'aspect de ce territoire est très-varié : les plaines sont plus ou moins inclinées, et l'on rencontre sur divers points des coteaux dont les pentes sont assez rapides. Le terrain, argileux, sablonneux et pierreux, repose sur roche calcaire ou schisteuse. Couche végétale de 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres sont ensemencées en épeautre et en avoine; on récolte aussi du seigle, de l'orge, des pois et de la vesce; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes, navets et betteraves; pommes, poires, noix, le tout en petite quantité. Un tiers environ du terroir est planté de bois taillis et de bois futaie; les principales essences sont les chênes, hêtres, bouleaux, ormes et charmes. — Assolement triennal; jachères. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs; peu de volaille; un petit nombre d'abeilles; lièvres, lapins, perdrix; renards et blaireaux, quelques loups en hiver. — Laine et beurre.

POPULATION : 173 hommes, 192 femmes; total : 365 habitans.

HABITATIONS : Maisons construites en pierre, briques, bois et argile; elles sont couvertes en ardoises, pannes ou chaume,

et disséminées. — Il y a 1 école primaire et 1 ancien château. On y remarque aussi 1 ferme nouvellement construite dont le bâtiment est très-vaste.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fait quelque commerce de bétail. — 1 moulin à farine mû par eau. — Extraction du calcaire pour l'amendement des terres. — Quelques fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Givet traverse la commune du N. au S. 8 chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

PAIR, dépendance de la commune de Clavière,

PAISAY ou **PAIRAY**, dépendance de la commune de Jemeppe.

PAIX-DIEU, dépendance de la commune de Bodegnée.

PANDAYE, dépendance de la commune de Saive.

PANSAY ou **PANSY**, dépendance de la commune de Micheroux.

PANSCHERELLE, dépendance de la commune de Baelen.

PANSY, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

PANSY, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

PAPILLAR, dépendance de la commune de Queue-du-Bois.

PARADIS, dépendance de la commune de Harzé.

PARADIS, dépendance de la ville de Liége.

PARFONDBOIS, dépendance de la commune de Jalhay.

PARFONDBOIS, dépendance de la commune du Sart.

PARFONDRUY ou **PARFONDRYS**, dépendance de la commune de Stavelot.

PARFONDRY, dépendance de la commune de Clermont.

PARFONDVAUX, village dépendant de la commune de Saive, du canton et à 1 lieue N. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues E. S. O. de Liége.

Il a pour dépendance le hameau de Cokaiko.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par un ruisseau dit *Fontaine de Liery*.

SOL : Surface plane, légèrement inclinée au N. Terrain argileux et rocailleux, sur fond glaiseux, sablonneux ou schisteux.

AGRICULTURE : Les principales productions sont l'épeautre, l'avoine et les légumes. On cultive dans les vergers plusieurs espèces d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers. Le seul bois qui existe dans ce village ne se compose que de broussailles, sans baliveaux et de peu de valeur. — Assolement quadriennal et sexennal. — On y élève quelques bêtes à cornes.

POPULATION : 84 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la clouterie forment la principale branche d'industrie.

PARFONDVAUX, dépendance de la commune d'Aywaille.

PARFONDVAUX. *Voy*. PROFONDVAL.

PARFONDVAUX, dépendance de la commune d'Ayeneux.

PASSAGE, dépendance de la commune du Sart.

PATAR, dépendance de la commune de Herstal.

PAVILLON-CHAMP, dépendance de la commune de Harzé.

PAYS-DE-LIÉGE, dépendance de la commune de Saive.

PELLAINES, commune du canton et à 2 lieues S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 7 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Linsmeau (Brabant méridional) et par celle de Raccourt, à l'E. par Lincent, et au S. et à l'O. par Orp-le-Grand (Brabant méridional.)

HYDROGRAPHIE : La petite Geete baigne le territoire, et donne le mouvement à 1 moulin à farine et 1 moulin à battre le chanvre.

SOL : Inégal, de nature argilo-sablonneuse et rocailleuse. Couche végétale de 5 à 10 pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : On récolte froment,

seigle, avoine, orge, colza, chanvre et trèfle; peu de fourrages; pois, fèves, haricots, carottes et pommes de terre; pommes, poires, prunes et cerises; bois taillis peuplés de chênes, bouleaux, ormes charmes et coudriers. — Assolement triennal; jachères. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs; poules, dindons, oies, canards; un assez grand nombre de lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 145 hommes, 143 femmes; total : 288 habitans.

HABITATIONS : La plupart construites en pierre ou briques, et couvertes en chaume; agglomérées. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Tissage de toiles de chanvre et de coton. — 1 moulin à farine et 1 moulin à battre le chanvre, mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : 7 chemins vicinaux impraticables en hiver. — 1 pont de briques sur la petite Geete.

PENNINGS-HUYS, dépendance de la commune de Moresnet.

PEPINSART, dépendance de la commune de Mons.

PEPINSTER (PONT DE), dépendance de la commune de Cornesse.

PEPINSTER, dépendance de la commune de Theux.

PEROUX, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

PERRIÈRE. *Voyez* AL'PERIRE.

PERWEZ (RUISSEAU DE), il prend sa source dans le bois de Bertrand-Fontaine, et alimente 1 batterie de chanvre et 1 moulin à huile.

PERY. *Voyez* ARBRE-SAINT-MICHEL.

PETIT-BOIS, dépendance de la commune de Clavière.

PETIT-BOIS, dépendance de la commune de Tyhange.

PETITE-VAUX, dépendance de la commune de Nandrin.

PETITES-BRUYÈRES, dépendance de la commune de Chênée.

PETIT-FAWEUX, dépendance de la commune de Queue-du-Bois.

PETIT-FOND, dépendance de la commune d'Outrelouxhe.

PETIT-HORRÉ OU XHORRÉ, dépendance de la commune de Battice.

PETIT-MONT, dépendance de la commune de Seraing.

PETIT-WARET, dépendance de la commune de Landen.

PETOUMONT, dépendance de la commune de Cheratte.

PEVILLE, dépendance de la commune de Grivegnée.

PICHEROTTE (LA), dépendance de la commune de Daelhem.

PICHEROTTE, dépendance de la commune de Stoumont.

PIEDVACHE, dépendance de la commune d'Ensival.

PIERPONT, dépendance de la commune de Marchin.

PIERRE (SAINT), dépendance de la ville de Huy.

PIERRE (SAINT), dépendance de la commune de Glons.

PIERRESSE, dépendance de la commune de Goé.

PIERREUX, dépendance de la commune de Clermont.

PIERREUX. *Voyez* NEBLON.

PIETRESSES (LES), dépendance de la commune de Jupille.

PIROMBOEUF, dépendance de la commune d'Aywaille.

PIRONBOEUF, dépendance de la commune de Harzé.

PIRON-CHENEUX, dépendance de la commune de Jalhay.

PISSEROULE, dépendance de la commune de Dison.

PITET, dépendance de la commune de Fallais.

PIXHEUX, dépendance de la commune de Chevron.

PLAAT, dépendance de la commune de Moresnet.

PLAATSSEGEL, dépendance de la commune de Moresnet.

PLAINEVAUX, commune du canton et 1 lieue 3/4 S. de Seraing, de l'arron-

dissement et à 3 lieues S. de Liége.

Bornée au N. par Boncelles, à l'E. par Esneux, au S. et au S. O. par Rotheux-Rimière, et à l'O. par la Neuville.

Ses dépendances sont : Grand-Zëie, Martin, Neuprez, Rosier et Strivay.

POPULATION : 588 habitans.

PLAITEUX, dépendance de la commune de Trembleur.

PLANCK, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

PLATTE-HAYE. *Voyez* AL'PLATTE-HAYE.

PLATTE-WEIDE, dépendance de la commune de Welkenraedt.

PLAYE, dépendance de la commune de Louveignez.

PLAYE, dépendance de la commune de Sprimont.

PLENAY, dépendance de la commune du Mortroux.

PLENESSE (LA), dépendance de la commune de Thimister.

PLENESSE, dépendance de la commune de Charneux.

POLENHEID, dépendance de la commune de Theux.

POLLEUR, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Spa, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. de Verviers.

Ses dépendances sont : Chinru, Éwaréville, Fays, Jehanster, Mangonbroux, Sarpai et Thier-de-Polleur.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la Hoëgne, qui alimente plusieurs usines importantes.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de collines. Le chef-lieu est situé dans une vallée profonde. Terrain argileux, schisteux et siliceux. On trouve dans cette localité du poudingue quartzeux, du quartz schisteux, de la chaux carbonatée oolitique et des madrépores pétrifiés.

AGRICULTURE : On y récolte des céréales, du fourrage pour la consommation et beaucoup de pommes de terre. Les principales essences de bois sont le chêne et le hêtre. Les travaux agricoles se font avec des chevaux et des bœufs ; 11 fermes. — Élèves de bœufs, de vaches, de moutons et de porcs : une partie du bétail est livrée au commerce. Lièvres, lapins et perdrix ; éducation des abeilles ; quelques loups et sangliers en hiver. La Hoëgne nourrit beaucoup de truites. — Laine, miel, cire.

POPULATION : 723 hommes, 676 femmes ; total : 1,399 habitans.

HABITATIONS : 105 habitations rurales, 11 fermes, 18 cabanes et 73 maisons particulières : elles sont construites en pierre, en bois et argile, couvertes en chaume et disséminées. — Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 maison commune et 2 écoles primaires. On remarque à Polleur un château d'une vaste ordonnance : il appartient à Mme de Simonnis. Arrosées par les courans d'eau échappés de monticules dont les pentes offrent une riche végétation, les dépendances de ce château présentent une grande variété de sites et de productions auxquels le luxe des arts ajoute encore un nouveau charme.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 fouleries de draps, 1 fabrique de draps qui occupe 80 ouvriers, 1 filature de laine et 1 moulin à blé mûs par l'eau de la Hoëgne. — Carrières de meules et de pierres à aiguiser très-estimées. — Plusieurs fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Theux à Verviers passe au N. O. de la commune. Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

HISTOIRE : L'origine de ce village remonte à une époque reculée. Jadis très-florissant, les députés communaux de la province s'y assemblaient ordinairement. C'est à Polleur que Charles-le-Hardi vint camper en 1468, pour saccager toute la contrée. Polleur était connu anciennement par une fête burlesque qu'on y célébrait annuellement.

POLLEUR (MOULIN DE), dépendance de la commune de Polleur.

POLLEUR (PONT DE), dépendance de la commune de Sart.

PONDENVAUX ou PONT-ES-VAUX, dépendance de la commune de Fraipont.

PONTHIER, dépendance de la commune d'Amay.

PONTISSE ou **PONTIS**, dépendance de la commune de Herstal.

PONTON, dépendance de la commune de Tihange.

PONTOZ, dépendance de la commune de Clavière.

POONSART, dépendance de la commune Nessonvaux.

POPÉE (SAINT), dépendance de la commune d'Amay.

PORTE-DE-FER, dépendance de la commune de la Reid.

PORWARD, dépendance de la commune de Battice.

POTALLES (LES), dépendance de la commune de Vinalmont.

POUCET, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. d'Avennes, de l'arrondissement et à 5 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par les communes de Bertrée et Trognée, à l'E. par le village d'Abolens, au S. par celui de Blehen, et à l'O. par Hannut.

SOL : Ce territoire est généralement plat ; le terrain est argilo-sablonneux et très-fertile.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, colza, navette et chanvre ; beaucoup de trèfle et de féveroles ; pommes de terre, carottes et betteraves ; pommes, poires et cerises en assez grande quantité. — On élève chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs ; quelques dindons ; très-peu d'abeilles. Lièvres, lapins, perdrix et cailles en petit nombre. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : hommes, 114 ; femmes, 137 ; total : 251 habitans.

HABITATIONS : Toutes les maisons sont construites en briques ; la plupart couvertes en chaume ; la commune est agglomérée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la tisseranderie. Les cultivateurs vendent leurs denrées aux blatiers.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route. Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

POUHON, ruisseau qui arrose la commune de Ferrières.

POUHON, dépendance de la commune d'Ernonheid.

POUILLON-FOURNEAU, dépendance de la commune de Theux.

POULSEUR, dépendance de la commune de Hody.

POUSSET, commune du canton et à 1 lieue E. de Waremme, de l'arrondissement et à 6 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Hodeige, à l'E. par celles de Lamine et Remicourt, au S. par Bovenistier, à l'O. par Bleret, et au N. O. par Lantremange.

SOL : Plat ; terrain argileux.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine ; fourrages à peine suffisans pour la consommation ; pommes de terre et carottes ; quelques pommiers et poiriers ; peu de bois, le peuplier est l'essence qui domine. Jachères ; 7 fermes — Élèves de chevaux, bêtes à cornes et porcs ; un plus grand nombre de moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Hommes, 289 ; femmes, 292 ; total : 581 habitans.

HABITATIONS : 65 habitations rurales, 30 cabanes et 7 fermes ; construites en briques et en bois ; deux sont couvertes en ardoises, et les autres en tuiles. — 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à farine mû par le vent, et 1 tisseranderie.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne chaussée romaine passe à l'O. de la commune. On y compte 10 chemins vicinaux impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

POUXHON-D'EN-BAS, dépendance de la commune de Harzé.

POUXHON-D'EN-HAUT, dépendance de la commune de Harzé.

PUYON-SART, dépendance de la commune de Forêt.

PRALLE, dépendance de la commune de Marneffe.

PRAYON, dépendance de la commune de Forêt.

PRÉALLE (HAUTE ET BASSE), dépendance de la commune de Herstal.

PRÉ-CASTAR, dépendance de la commune de Fosse.

PRÉFACHAY, dépendance de la ville de Spa.

PREGAY, dépendance de la commune de Cheratte.

PREIXHE, dépendance de la commune d'Hermalle.

PRÉ-LE-LOUP, ruisseau qui prend sa source au hameau de Pansery; il traverse la commune de Micheroux du S. au Nord.

PREMARET, dépendance de la commune de la Reid.

PREMASSIN, dépendance de la commune de Basse-Bodeux.

PRESSEUX, dépendance de la commune de Sprimont.

PREZ, dépendance de la commune de Hermalle-sous-Huy.

PRIESVILLE, dépendance de la commune de Sart.

PRIES-VOYES, dépendance de la commune de Wandre.

PRISE (LA), dépendance de la commune de Bolland.

PRIVOT, dépendance de la commune de Charneux.

PROFONDAL, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

PROVEDROUX, dépendance de la commune de Lierneux.

PUCELLES (LES TROIS), dépendance de la commune de Bolland.

PUITS-EN-MELVELLE ou MIVILLE, dépend. de la commune de Jemeppe.

PURGATOIRE, dépendance de la commune de Wegnez.

Q

QUARRAY, dépendance de la commune de Thimister.

QUARREUX, dépendance de la commune de Stoumont.

QUARREUX, dépendance de la commune d'Aywaille.

QUARREUX, ruisseau qui sépare la commune de Thimister de celle de Clermont.

QUARREUX, dépendance de la commune de la Reid.

QUARTIER, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

QUATRE-RUELLES, dépendance de la commune de Jemeppe.

QUEUE-DU-BOIS, commune du canton et à 1/2 lieue N. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Liége.

Ses dépendances sont : Bouhy, Fréhisse, Grandes-Fosses, Moulin-sous-Fléron, Papillar-et-Moulin, Petit-Faweux, Waoury.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le ruisseau de Fléron, qui active 1 foulerie et 1 moulin à farine.

SOL : Le centre de la commune forme un plateau élevé qui se rattache, d'un côté, aux territoires de Parfondvaux et Retinne, et de l'autre, à celui de Bellaire; la partie du S. est entrecoupée de coteaux à pentes rapides. Terrain argileux, graveleux; sur fond sablonneux ou pierreux, renfermant de la houille et du quartz pyromaque.

AGRICULTURE : Les productions consistent principalement en épeautre et en avoine; on récolte aussi du seigle, de l'orge, du foin et des légumes. La partie centrale de la commune offre de beaux pâturages. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers; les poiriers forment l'espèce dominante. Les gelées tardives et l'impétuosité des vents nuisent beaucoup à la culture des arbres fruitiers. Il y a un bouquet de bois de futaie, planté de charmes et de chênes rabougris; quelques

mauvais bois taillis. — Élèves de bêtes à cornes et de porcs.

POPULATION : 942 habitans.

HABITATIONS : 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Exploitation des houillères. — 1 moulin à farine et 1 foulerie mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée qui conduit de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune.

QUEUE-DU-BOIS, dépendance de la commune de la Reid.

QUINCAMPOIS, dépendance de la commune d'Angleur.

QUINCAMPOIS, ruisseau qui arrose la commune d'Angleur.

QUISIMODE, dépendance de la commune d'Amay.

R

RABOSEE, dépendance de la commune de Wandre.

RACCOURT (RAETSHOVEN), commune du canton et à 1 lieue S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 N. N. O de Huy.

Bornée au N. par Neerwinden et Overwinden, à l'E. par Landen et Warnant, au S. par Pellaine et Lincent, et à l'O. par Linsmeau (Brabant méridional).

SOL : Cette commune est située sur le beau plateau qui est côtoyé par la rive droite de la Geete. Le terrain, argileux, sablonneux, est très-fertile. Couche végétale de 7 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, du chanvre, des colzas; fourrages pour la consommation; légumes et fruits de toute espèce; peu de bois. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs; peu de volaille; un petit nombre de ruches. Dans les années sèches, le gibier est assez abondant, surtout les lièvres, les perdrix, les cailles et les alouettes. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : 311 hommes, 344 femmes; total : 655 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont presque toutes bâties en briques et couvertes en pannes. — Il y a 1 église et 1 école primaire dont le local est nouvellement construit.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques briqueteries; commerce en productions du sol.

ROUTES ET CHEMINS : La route projetée de Huy à Tirlemont doit passer sur les confins du territoire. Chemins vicinaux assez difficiles en hiver.

RAFHAI, dépendance de la commune de Xhendelesse.

RAFHAI, dépendance de la commune d'Olne.

RAFHAY, dépendance de la commune d'Ayeneux.

RAHIER, commune du canton et à 3 lieues O. de Stavelot, de l'arrondissement et à 11 lieues E. S. E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Lorcé, à l'E. par celle de la Gleize, au S. par Basse-Bodeux et Bras, et à l'O. par Chevron.

Ses dépendances sont : Froidville, Meuville et Xhierfomont.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée au N. par l'Amblève, et au S. par la Lienne. Les ruisseaux d'Oneux, de Laidry, du Harnay et de la Fontaine servent aussi à l'irrigation des prés.

SOL : Élevé, entrecoupé de collines; terrain argileux, schisteux, marécageux. La couche végétale a 5 à 8 pouces de profondeur. Le territoire est en grande partie couvert de bruyères. On y exploite de la tourbe.

AGRICULTURE : On cultive principalement le seigle et l'avoine. Les fourrages ne sont pas abondans; pommes de terre; peu de légumes et de fruits. Bois taillis plantés de chênes, hêtres et bouleaux en majeure partie. On les coupe de 12 à 18 ans. — Beaucoup de jachères; on se sert de bœufs pour les travaux agricoles; 2 fermes. — Élèves de bêtes à cornes, de moutons et de porcs; un petit nombre de chèvres; quelques ruches d'un faible rapport. — Laine, beurre, miel et cire en petite quantité.

POPULATION : 278 hommes, 217 femmes; total : 495 habitans.

HABITATIONS : 95 habitations rurales et 2 fermes : elles sont construites en pierre, en bois et argile, couvertes en ardoises; très-disséminées. On y voit encore les restes d'un vieux château, entouré d'eau. — 1 église, 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 moulin à farine mû par eau. — Extraction de la tourbe pour le chauffage.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route n'aboutit à cette commune. On y compte plusieurs chemins vicinaux dont le principal conduit à Stavelot.

RAIDEUX, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

RAMONFOSSE, dépendance de la commune de Theux.

RALEN ou RALAND, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

RALLIER, dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

RALONSART, dépendance de la commune de Marchin.

RAMELOT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. O. de Nandrin, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. S. E. de Huy.

HYDROGRAPHIE : 4 petits étangs alimentés par les eaux pluviales.

SOL : La commune de Ramelot est beaucoup plus élevée que le reste du territoire. Le sol, généralement peu fertile, se compose de terrains argileux, sablonneux et rocailleux, reposant sur roche calcaire ou sur terre glaise. La couche végétale n'a que 3 à 5 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte épeautre, seigle, orge, avoine; fourrages pour la consommation; pommes de terre; carottes, betteraves; peu de fruits, pommes et poires seulement. Plantes médicinales : camomille, althée, patience, mauve, etc. — 58 bonniers de bois taillis, qu'on exploite de 12 à 15 ans, pour bois de chauffage et charbons; il y a peu de haute futaie. — Élèves de quelques chevaux, bêtes à cornes, porcs, un plus grand nombre de moutons; volaille; quelques ruches; beaucoup de lièvres et de perdrix, ainsi qu'un très-grand nombre d'oiseaux de passage, tels que pluviers, vanneaux, cailles, bécasses, grives et alouettes. — Beurre et fromage pour la consommation; environ 600 livres de laine sont livrées annuellement au commerce.

POPULATION : 82 hommes, 73 femmes; total : 155 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont toutes bâties en moellons avec toiture en paille; elles sont disséminées. Il y a 1 église et 1 petit château. La commune n'a pas d'école primaire, les enfans fréquentent celle de Modave.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes de Marche à Liége et d'Havelange sur la même ville, passent, l'une à l'E. et l'autre à l'O. de la commune. Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

ANTIQUITÉS : On remarque, à Ramelot, les vestiges d'une ancienne voie romaine, qui conduisait de Luxembourg à Huy, et une tombelle de la hauteur de 15 mètres, qui a été élevée, dit-on, par les Romains.

RAMET-YVOT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. O. de Seraing, de l'arrondissement et à 3 lieues S. O. de Liége.

Ses dépendances sont : Champ-de-Bure, Champs ou Chant-des-Oiseaux, Liery, Ramioulle, Sart-le-Diable, Villencour et Yvot.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la

Meuse, et par les ruisseaux de Villencour et d'Yvot.

SOL : Le terroir est situé dans une vallée sur la rive droite de la Meuse. Terrain argileux, mêlé de gravier. On y trouve de l'alumine sulfatée et de l'argile plastique.

AGRICULTURE : On récolte seigle, épeautre, avoine, foin, légumes et fruits. Bois taillis, essence mêlée de chênes, charmes et bouleaux.

POPULATION : 1,287 habitans.

HABITATIONS : 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 2 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la grande route de Liége à Givet.

RAMIOULLE, dépendance de la commune de Ramet-Yvot.

RAMKIN, dépendance de la commune de Lens-sur-Geer.

RANSY (HAUTE ET BASSE), dépendance de la commune de Vaux-sous-Chèvremont.

RANSY, ruisseau qui arrose la commune de Vaux-sous-Chèvremont et va se perdre à Mons dans la Vesdre.

RANVARY OU RAVARY, dépendance de la commune de Fraipont.

RAPION (FERME), dépendance de la commune de Tavier.

RAUSA, dépendance de la commune d'Amay.

RAYE, dépendance de la commune d'Ensival.

RECHAIN (GRAND), commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. O. de Verviers.

Bornée au N. par Petit-Rechain, à l'E. par Dison, au S. par Lambermont et Wegnez, et à l'O. par Soiron et Xhendelesse.

Ses dépendances sont : Stockis, Forbos et Trébomont.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par deux petits ruisseaux qui y prennent leur source. On compte trois étangs au chef-lieu et un autre au hameau de Stockis.

SOL : Plat, coupé par deux collines ; terrain argileux, sablonneux et marécageux, contenant du calcaire en exploitation dans deux carrières ; dans les bassins formés par le calcaire, la terre à foulon disposée en petites couches, est d'un jaune verdâtre mêlé de parcelles d'une couleur plus foncée. On fait grand usage de cette terre dans les fouleries de Verviers et des environs. La profondeur de la couche végétale varie de 8 à 12 pouces.

AGRICULTURE : La commune ne possède que très-peu de terres labourables ; les principales récoltes consistent en épeautre et avoine, moins de seigle et d'orge ; fourrages pour la consommation ; pommes de terre, carottes, betteraves ; pommes et poires en petite quantité ; quelques bois taillis. — Chevaux, bêtes à cornes, porcs, moutons ; un petit nombre de ruches ; très-peu de gibier. — Beurre et fromage ; un peu de miel et de cire.

POPULATION : Hommes 551, femmes 524 ; total : 1,075 habitans.

HABITATIONS : 188 maisons dont une partie est construite en briques, avec toiture en ardoises ; les autres, en bois ou argile, sont couvertes en chaume. — 1 église, 1 maison communale et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La fabrication des draps occupe un grand nombre de bras dans cette commune : outre 8 fabriques dont 4 ont pour moteurs des machines à vapeur, on y compte encore 56 métiers à tisser le drap ; les produits, pour la plupart, appartiennent aux fabricans des communes voisines. Il y a aussi un moulin à foulon mû par la vapeur. Extraction du calcaire, que l'on y calcine dans deux fourneaux ; 1 briqueterie. Il s'y tient une foire d'un jour à la Saint-Pierre.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune. — 30 chemins vicinaux impraticables en hiver.

RECHAIN (PETIT), commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Limbourg, de l'arrondissement et à 1 lieue N. O. de Verviers.

Bornée au N. par la commune de Bat-

tice, à l'E. par celle de Dison, au S. par les territoires de Hodimont et Lambermont, et à l'O. par Grand-Rechain.

Ses dépendances sont : Entre-les-deux-Rechains, Gellée, Husquet, les Waides et Thier-d'Hodimont.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par deux ruisseaux, dont l'un, nommé *ruisseau des Waides*, alimente plusieurs draperies et teintureries; et l'autre, connu sous le nom de *la Balaine*, sert à l'irrigation des prés.

SOL : Aspect varié, entrecoupé de collines, principalement sur la limite des communes de Lambermont, Dison et Battice. Terrain argilo-sablonneux et siliceux. On trouve dans cette localité de la terre à foulon (argile smectique).

AGRICULTURE : On récolte très-peu de grains; quelques légumes et fruits; beaucoup de foin. — Élèves de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. — Beurre et fromage.

POPULATION : 843 hommes, 731 femmes; total : 1,574 habitans.

HABITATIONS : 236 maisons construites en pierre et en briques, couvertes en chaume; agglomérées dans le chef-lieu seulement. — Il y a 1 école primaire, et 1 beau château de construction moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La fabrication des draps occupe plus des 3/4 de la population de cette commune. Il y a 38 petites fabriques de draps qui emploient 130 métiers à tisser, 21 teintureries, et 1 brasserie. Extraction de grès à paver, de sable pour l'entretien des grandes routes, et de la pierre calcaire, qu'on y calcine dans trois fourneaux.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune du N. à l'E. — 27 chemins vicinaux qui communiquent avec Battice, Hodimont, Lambermont, Grand-Rechain et plusieurs autres communes: ils sont praticables en toute saison.

RECHAMS (ENTRE DEUX), dépendance de la commune du Petit-Rechain.

REFAT ou REFAZ, dépendance de la ville de Stavelot.

REGEON, dépendance de Reppe, commune de Couthuin.

REGNIÈRE ou RENIÈRE, dépendance de la commune de Werbomont.

REHARMONT, dépendance de la commune de Lierneux.

REID (LA), commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Spa, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. O. de Verviers.

Ses dépendances sont : Banogard, Beccu, Bebsit, Belva ou Bellevax, Bois-Fléron, Bois-Georges, Bois-Renard, Bonrome, Carrières-sur-les-Combles, les Cours, Cutoile (terre de), Desgnez, Ellecore, Fange-Maron, Fraineux, Grosthier, Futvoie, Hautregard, Haut-Marais, Haftay, Hestroumont, Jehoster, Laid-Prez, Malpensée, Maison-Hautregard, Maison-Sauvage, Marteau, Masta-Prémaret, Queue-du-Bois, Sacé, Sedoz, Quarreux, Sur-le-Thier, Vert-Buisson, Vert-Fontaine, Vieux-Prez et Winanplanche.

HYDROGRAPHIE : Le Wayai longe la commune à l'E., et l'Amblève au S. O. Un grand nombre d'affluens de ces deux rivières arrosent le territoire.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de collines. Terrain argileux, schisteux et calcaire, ayant 5 à 7 pouces de couche végétale. On y trouve aussi quelques terrains tourbeux.

AGRICULTURE : Les productions consistent en épeautre, avoine, seigle, foin, trèfle, fourrages et fruits. Les bois taillis sont peuplés de chênes, de hêtres, de charmes et de coudriers; on les coupe à 15 ans. Ils fournissent du bois de construction et de chauffage.

POPULATION : 1,773 habitans.

HABITATIONS : 1 école primaire et 1 chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire à bâtir et chaux, qu'on y calcine dans plusieurs fourneaux. Quelques habitans s'occupent du filage de la laine pour les fabriques de Verviers et d'Ensival. — Un moulin à farine, sur l'Amblève.

REIMERSDAL, dépendance de la commune de Hombourg.

REMICOURT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. S. E. de Waremme, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par Lamine, au N. E. par Momale, à l'E. par Noville et Jeneffe, au S. par Limont, et à l'O. par Pousset.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée du S. au N. par l'Yerne, ruisseau dont les inondations sont nuisibles aux propriétés riveraines.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de collines. Terrain argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, avoine, fourrages; carottes, pommes de terre; pommes, poires, et prunes. Un petit bois planté de peupliers, aunes et saules. — On élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. Volaille. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 345 habitans.

HABITATIONS : 7 fermes, 29 habitations rurales, 10 cabanes, construites partie en briques ou pierre, partie en argile, avec toiture en pannes ou en chaume; agglomérées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à huile mû par eau; 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : 10 chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et dans les temps pluvieux. — Un pont en briques sur l'Yerne.

REMONT, dépend. de la comm. d'Amay.

REMOUCHAMPS, dépendance de la commune d'Aywaille.

REMY (SAINT), commune du canton et à 1 lieue S. O. de Daelhem, de l'arrondissement et à 3 lieues N. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Feneur, à l'E. par celle de Trembleur, au S. par le territoire de Housse, et à l'O. par celui d'Argenteau.

Ses dépendances sont : Bois-de-Leval, Bouhouille, Kokaihaye-Bouhouille, La-Supexhe, Leval, et Voye-du-pont-de-Kokaihaye.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par le ruisseau de Bolland, qui active un moulin à farine, et sert à l'irrigation des prés.

SOL : La surface de ce territoire offre quelques pentes assez rapides. Le terrain, de nature argileuse et siliceuse, a 10 à 15 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, orge, avoine, épeautre, féveroles, trèfle; pommes de terre, légumes et fruits. Les prés arrosés par le ruisseau de Bolland produisent un foin abondant et de bonne qualité. On trouve dans la commune quelques mauvais bois taillis, essence de chêne, charmille et bouleau. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons.

POPULATION : 848 habitans.

HABITATIONS : 178 maisons très-disséminées, la plupart construites en briques et couvertes en chaume.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 5 forges pour la platinerie, 1 moulin à blé et 1 brasserie. — Extraction de la houille.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Maestricht passe à 1 lieue de la commune. — 10 chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

RENACK ou **ROGNAC** (HAUTE ET BASSE), dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

RENAL, dépendance de la commune d'Ouffet.

RENALDE, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

RENARDMONT, dépendance de la commune de Stavelot.

RENASTIENNE, dépendance de la commune de Hody.

RENENBOIS, dépendance de la commune de Battice.

RENENBOIS, dépendance de la commune de Xhendelesse.

RENGISART, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

RENNE, dépendance de la commune de Hamoir.

RENOMPREZ ou **RENOUPRE**, dé-

pendance de la commune de Charneux.

RENORY, ruisseau qui arrose la commune d'Angleur, traverse celle d'Ougrée du S. au N., et va se jeter dans la Meuse.

RENOZ, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Marneffe, et va se perdre dans le Burdinal.

REPPE, village dépendant de la commune de Couthuin-Reppe, du canton et à 1 lieue 1/2 S. S. E. de Héron, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 O. S. O. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Couthuin, à l'E. par celle de Bas-Oha, au S. par la Meuse, et à l'O. par Seilles.

Il a pour dépendances : Bourrée, Géront, Regeon et Wanherive.

HYDROGRAPHIE : La Meuse, qui longe son territoire au S., inonde très-souvent les prés situés sur ses bords.

SOL : Ce territoire, situé dans le bassin de la rive gauche de la Meuse, offre une surface très-plane, excepté vers l'O. où s'élève un coteau boisé qui se prolonge sur toute la longueur du bassin, jusqu'aux limites des communes de Seilles et de Bas-Oha. Les meilleures terres sont formées d'alluvion, sur fond argileux ; les autres sont argileuses, schisteuses et siliceuses, sur fond de même nature. La couche végétale varie de 6 à 14 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions consistent en céréales, foin de bonne qualité, légumes et fruits. Bois taillis mêlés de baliveaux, essence de chêne, bouleau, charme, hêtre et aune ; on les coupe de 16 à 18 ans. — Assolement triennal ; jachères. — Peu de bétail.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des bois. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 8 chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

REPPE, dépendance de la commune de Seilles.

RETINNE, commune du canton et à 1/4 de lieue de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Liége.

Ses dépendances sont : Liery, Surfossé et Trois-Chênes.

SOL : Le centre de la commune forme un plateau incliné à l'E. et à l'O. ; terrain argilo-sablonneux, sur fond pierreux.

AGRICULTURE : On récolte des céréales, des légumes et des fruits.

POPULATION : 515 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il se tient toutes les semaines, au hameau de Surfossé, un marché au beurre très-renommé. — Foire le 2 mai.

RETINNE, dépendance de la commune d'Ayeneux.

REWE-DES-MOULINS, ruisseau.

RHÉES, dépendance de la commune de Herstal.

RICHAUSAULX, dépendance de la commune de Housse.

RICHELLE, commune du canton et à 1/2 lieue O. de Daelhem, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. E. de Liége.

Bornée au N. par Visé, à l'E. par Feneur, au S. par Saint-Remy, et à l'O. par Argenteau et la Meuse.

HYDROGRAPHIE : La Meuse baigne le territoire à l'O.

SOL : Terroir élevé, sur la rive droite de la Meuse. Le calcaire anthracifère, le schiste alunifère et le quartz grenu, prédominent dans la composition de ce terrain, qui renferme en outre la chaux carbonatée primitive, laminaire, pseudo-morphique, le quartz rubané, l'halloisite compacte vitreuse bleue verdâtre pâle, verte brunâtre et terreuse ; le fer hydraté massif et pulvérulent, le cuivre pyriteux, massif et irisé, le cuivre carbonaté vert aciculaire radié, et le cuivre carbonaté bleu aciculaire radié ; le zinc sulfuré laminaire.

On a découvert dans le calcaire supérieur un grand nombre de fossiles, tels que l'*orthoceratites striatus* (Sowerby), le *buccinum acutum* (Sow.), la *terebratula lineata, hastata, identata;* le *spirifer glaber, bisulcatus, oblatus, rotundatus, trigonalis* (Sow.); le *productus scoticus, spinulosus, antiquatus; conoides, hemisphæricus, latissimus, Martini, punctatus, fimbriatus, concinnus, longispinus, personatus, plicatilis, sulcatus* et *transversus*.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, foin; pommes de terre, légumes et fruits. Quelques bouquets de bois taillis sont peuplés de chênes, bouleaux et peupliers.—Élèves de chevaux et de bêtes à cornes. Il y a 3 troupeaux de moutons.

POPULATION : 489 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont assez bien bâties. On en distingue deux au centre du village, qui sont construites à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'extraction de la pierre calcaire. Les femmes se livrent à la fabrication de divers objets en laine et en coton. — 2 fours à chaux. — Foire le 26 septembre.

ROUTES ET CHEMINS : 4 chemins vicinaux assez bien entretenus.

RICHELETTE, dépendance de la commune de Mortier.

RICHEMONT, dépendance de la commune d'Amay.

RIESSONSART, dépendance de la commune d'Olne.

RIEUX, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

RIEUX (LES), dépendance de la commune de Jemeppe.

RIHALLE, dépendance de la commune de Xhoris.

RIMIÈRE, dépendance de la commune de Rotheux.

RIOUL, dépendance de la commune de Huy.

RISDONNEUX, dépendance de la commune d'Esneux.

RIS-DE-MER, dépendance de la commune d'Amay.

RIS-DE-MOSBEUX, dépendance de la commune de Forêt.

RIS-DE-VAUX. *Voyez* VAUX (RIS DE).

RIVAGE, dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

RIVAGE, dépendance de la commune d'Antheid.

RIVAGE, dépendance de la ville de Stavelot.

RIVAGE-EN-POT. *V.* BARGE-EN-POT.

RIVE, dépendance de la commune de Fraipont.

ROANNE, dépendance de la commune de la Gleize.

ROANNE, ruisseau qui prend sa source à Francorchamps et arrose la commune de la Gleize.

ROBERTMONT, dépendance de la commune de Grivegnée.

ROBIÈWEZ, dépendance de la commune de Hucorgne.

ROCHELINVAL (ET MOULIN DE) dépendances de la commune de Wannes.

ROCHEMINIÈRE, dépendance de la commune de Ferrières.

ROCHES (SUR LES), dépendance de la commune de Forêt.

ROCHETTE (LA), dépendance de la commune de Chaudfontaine.

ROCHETTE, dépendance de la commune de Housse.

ROCHETTE (LA). *Voyez* LAROCHETTE.

ROCHETTES (LES), dépendance de la commune d'Amay.

ROCK, dépendance de la commune d'Anthinne.

ROCOUR, commune du canton et à 2 lieues S. de Glons, de l'arrondissement et à 1 lieue N. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Voroux-lez-Liers, à l'E. par celle de Vottemme, Liége et Liers, au S. par Ans-et-Glain, et à l'O. par Alleur.

Cette commune a pour dépendances la Barrière et la Chaussée.

SOL : Plateau de la Hesbaye; terrain argilo-sablonneux, d'une couche végétale de 7 à 10 pouces.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, épeautre, avoine, féveroles, trèfles, foin, pommes de terre et légumes. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers et cerisiers. Peu de bois. — Chevaux, bêtes à cornes et moutons.

POPULATION : 420 habitans.

HABITATIONS : 89 maisons plus ou moins bien bâties.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans s'occupent uniquement de l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Bruxelles traverse la commune du S. E. au N. O. — 9 chemins vicinaux peu praticables en hiver.

HISTOIRE : En 1746, les Français, sous les ordres du maréchal de Saxe, remportèrent à Rocour une victoire complète sur les Alliés, commandés par le duc Charles de Lorraine.

ROERBERGERHEID, dépendance de la commune de Moresnet.

ROGERÉ ou ROGENÉ, dépendance de la commune de Jehay.

ROGIVAUX, dépendance de la commune de Herstal.

ROGNAC. *Voyez* RENACK.

ROIDE-VALLÉE, dépendance de la commune de Moha.

ROISEUX, dépendance de la commune de Vierset.

ROISLEUX, dépendance de la commune de Thimister.

ROISLEUX, dépendance de la commune de Charneux.

ROLOUX, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Liége.

SOL : Plateau de la Hesbaye : le terrain est argileux et contient en abondance de la marne.

AGRICULTURE : On récolte seigle, froment, avoine, épeautre, orge, navette, trèfle, féveroles, vesce et pois. Les fourrages, quoique assez abondans, sont consommés sur les lieux; pommes de terre, carottes, betteraves, pois et haricots. Une grande quantité de pommes et de poires se vendent au marché; prunes, cerises, noix pour la consommation. On emploie beaucoup de marne pour l'amendement des terres. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs; volaille; très-peu d'abeilles. Lièvres, lapins, perdrix, cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 231 habitans.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont construites en bois et argile, avec toiture en chaume, très-peu en pannes; quelques-unes en pierre, en briques; disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Liége à Hannut traverse la commune de l'E. à l'O.; l'ancienne voie romaine allant de Huy et Visé traverse aussi une partie du territoire.

ROMHONVILLE ou ROMAINVILLE, dépendance de la commune de Marchin.

ROMONT, dépendance de la commune de Modave.

ROMSÉE, commune du canton et à 1/2 lieue S. O. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues E. S. E. de Liége.

Ses dépendances sont : Basse-l'Heure, Bois-de-Beyne, Bougny, Chaumont, Fond-des-Tawes, Fond-Connet, Joiclusse, Gotte, l'Heure, Malgueille, Sany et Neuville.

SOL : Assez élevé, coupé de collines; terrain argileux, sablonneux, rocailleux, renfermant des houillères en exploitation.

AGRICULTURE : On récolte épeautre, seigle, avoine, orge, froment; fourrages pour la consommation. On cultive la cardère, *dipsacus fullonum*, et diverses espèces de légumes et d'arbres fruitiers, tels que pommiers et poiriers. Bois taillis composés de charmilles et bois blancs. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs; volaille; éducation des abeilles; quelques lièvres, un plus grand nombre de lapins. — Laine, beurre, miel et cire.

POPULATION : 672 hommes, 670 femmes; total : 1,342 habitans.

HABITATIONS : 6 maisons particulières, 109 habitations rurales, 145 cabanes, construites en pierre, en briques, ou en bois, couvertes en chaume, quelques-unes en ardoises; peu agglomérées. Il y a 1 église, 1 chapelle et 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des houillères, la clouterie et le filage de la laine forment la principale branche d'industrie des habitans de cette commune. — 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Aix-la-Chapelle avoisine la com-

mune, à la distance de 1/8 de lieue. — Chemins vicinaux en bon état.

RONDEHENE, dépendance de la commune d'Esneux.

RONDE-HAYE, dépendance de la commune de Theux.

RONFOSSE, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

RONPERRY ou RONDPOIRIER, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

RONSART, dépendance de la commune de Mons.

RONSART, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

ROSAY, dépendance de la commune de Battice.

ROSIER ou ROSIÈRE, dépendance de la commune de Plainevaux.

ROSMEL, dépendance de la commune de Battice.

ROSOUX-CREENWICK, commune du canton et à 1 lieue 1/4 O. de Waremme, de l'arrondissement et à 7 lieues O. N. O. de Liége.

La commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Creenwick.

HYDROGRAPHIE : La partie orientale de cette commune est arrosée par le Beck, petit ruisseau qui, après avoir pris sa source au hameau de Creenwick, coule du S. au N., passe à l'O du chef-lieu, dévie brusquement à l'E., pour se perdre ensuite dans la Mule, un peu au-dessus de Berloz. On ne compte dans cette commune que 2 petits étangs.

SOL : Le terroir appartient au plateau de la Hesbaye : il est coupé par une colline; dans les endroits déprimés, on rencontre généralement le terrain argileux et marécageux.

AGRICULTURE . On récolte des céréales, des légumes, des fruits, des plantes oléagineuses et des fourrages. — Peu de bois; la marne et les cendres de tourbe sont employées pour l'amendement des terres. — Un petit nombre de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. — Lièvres, perdrix et cailles; carpes dans les étangs. — Laine, beurre, fromage, œufs et peaux.

POPULATION : 269 hommes, 232 femmes; total : 501 habitans.

HABITATIONS : Quelques maisons sont construites en briques et couvertes en ardoises ou pannes; toutes les autres sont en bois avec toiture en paille.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture. — Quelques briqueteries pour l'usage des habitans.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables dans toutes les saisons; aucune route ne traverse la commune.

ROSSENFOSSE, dépendance de la commune de Charneux.

ROT, dépendance de la commune de Huy.

ROTH, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

ROTHEUX-RIMIÈRE, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. de Seraing, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. S. O. de Liége.

Ses dépendances sont : Bousgnée, Englebermont, les Granges, Neuprez, Rimière, Salle, Trihosdin, Troubotin et Fond-de-Martin.

HYDROGRAPHIE : La commune n'est arrosée que par un seul petit ruisseau qui prend sa source à Rotheux. Plusieurs étangs.

SOL : Superficie montueuse; terrain argileux et marécageux dans les parties élevées, et rocailleux sur le penchant des coteaux.

AGRICULTURE : Ce territoire ne produit pas de froment; on ne récolte que du seigle, de l'épeautre, de l'orge, de l'avoine, des pois, de la vesce et un peu de trèfle. Les fourrages sont à peine suffisans pour la consommation; pommes de terre, carottes et betteraves; pommes et poires en petite quantité. La commune est assez boisée; les essences qui dominent sont le chêne, le hêtre et le bouleau; les taillis sont aménagés de 15 à 18 ans. — Assolement triennal; on amende les terres avec de la chaux. — On élève des chevaux pour l'agriculture

et des moutons; éducation des abeilles. Les lièvres, les lapins, les chevreuils et les sangliers, sont assez nombreux; il s'y trouve aussi des renards et quelques loups. Les étangs fournissent carpes et brochets.

POPULATION : 371 hommes, 339 femmes; total : 710 habitans.

HABITATIONS : La majeure partie des maisons sont en pierre avec toiture en chaume. — 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de la pierre à chaux, pour l'amendement des terres, qu'on y calcine dans deux fourneaux.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont généralement en bon état.

ROTSCHEN, dépendance de la commune de Moresnet.

ROUA, ruisseau qui arrose la commune de Thisnes.

ROUANNE, ruisseau. *Voyez* ROANNE.

ROUAUX ou RONVAUX, dépendance de la commune de Charneux.

ROUBIEN, dépendance de la commune de Nandrin.

ROUGE-THIER, dépendance de la commune de Louveignez.

ROUGE-THIER, ruisseau qui arrose la commune de Louveignez.

ROUHAYE, dépendance de la commune de Mortier.

ROUHEID, ruisseau qui arrose la commune de Stembert.

ROUMÉ, dépendance de la commune de la Gleize.

ROUVREUX, dépendance de la commune de Sprimont.

ROUVREUX, dépendance de la commune de Louveignez.

ROUVROY, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

ROUY, dépendance de la commune de Forêt.

ROUXHE, dépendance de la commune de Battice.

ROYOMPREZ, dépendance de la commune de Sart.

RUELLE-DE-JOIE, dépendance de la ville de Liége.

RUELLE-DES-JUIFS, dépendance de la commune de Jupille.

RUELLE-DE-NELROUX, dépendance de la commune de Bierset.

RUELLE-SAINT-ESPRIT, dépendance de la ville de Liége.

RUIFF ou RUYFF, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

RUIFF ou RUYFF, ruisseau qui arrose la commune de Baelen.

RULEN ou RULAND, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

RULLIER, dépendance de la commune de Mons.

RULLIER, dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

RUMSDORP, commune du canton et à 1/2 lieue N. N. O. de Landen, de l'arrondissement et à 10 lieues 1/2 O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Neerlanden, à l'E. par celle d'Attenhoven; elle touche au S. au territoire de Landen, et à l'O. à celui de Neerwinden.

HYDROGRAPHIE : Un affluent de la petite Geete arrose le territoire du S. au N., et fait tourner un moulin à farine.

SOL : Surface ondulée; terrain argilo-sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit seigle, froment, avoine en majeure partie; orge, colza, trèfle, fourrages; pommes de terre et légumes; pommes, poires.—Assolement triennal; jachères. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes, porcs, moutons, dont une partie est livrée au commerce; lièvres, perdrix, cailles, en petit nombre. — Peu de laine.

POPULATION : 37 hommes, 33 femmes; total : 70 habitans, qui parlent le flamand.

HABITATIONS : Construites en bois et argile, couvertes en paille, quelques-unes en briques avec toiture en pannes; elles sont agglomérées. — Il y a 1 chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelque commerce en productions du sol. — 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : 4 chemins vicinaux impraticables en hiver.

RUNSCHEN, dépendance de la commune de Baelen.

RUY, dépend. de la comm. de la Gleize.

RUY, dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

RUYFF, dépendance de la commune de Bilstain.

RUYVEZ, dépendance de la commune de Welkenraedt.

RY, ruisseau affluent de la Méhaigne.

S

SABAREZ, dépendance de la commune de Cheratte.

SACÉ, dépendance de la commune de la Reid.

SAINDROGNE, dépendance de la commune de Louveignez.

SAINT-ANDRÉ, commune du canton et à 1 lieue S. S. E. de Daelhem, de l'arrondissem. et à 4 lieues N. E. de Liége.

Bornée au N. par Mortroux, à l'E. par Julémont, au S. par Battice et Bolland, et à l'O. par Trembleur et Mortier.

Ses dépendances sont : Basse-Chênestre, Berger-Haye, Coris, Ellenooz, Gérard-Sart, Grise-Pierre, Haute-Chênestre, Heusier, Lonneux, Malterre, Montceau, Neuve-Haye, Terre-Goswin, Trixhe-des-Moines et Wirhes.

HYDROGRAPHIE : La Berwinne et le ruisseau de Chênestre traversent la commune.

SOL : Le territoire est très-montueux. Les plaines sont légèrement ondulées, mais les coteaux présentent des pentes très-rapides. Terrain argileux, sablonneux, pierreux et schisteux. Couche végétale de 7 à 16 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte de l'épeautre, de l'orge, de l'avoine, peu de seigle et de froment. Les prés sont enclos de haies vives et produisent de bon foin. On cultive dans les vergers le pommier, le poirier, etc. Bois futaie et taillis, essence de chêne, frêne, charme et hêtre. — Assolement sexennal. — On élève des chevaux pour l'agriculture, beaucoup de bêtes à cornes et de moutons. — Laine, beurre et fromage. — Fréquentation du marché de Herve.

POPULATION : 521 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 56 maisons. Le hameau de Lonneux se compose de quelques fermes ; on y voit une jolie maison de campagne nommée *le Château blanc*.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune fait un grand commerce de fromages qui s'exportent dans le pays et à l'étranger. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Battice à Maestricht longe la commune de l'E. à l'O. — 10 chemins vicinaux praticables en toute saison : le principal conduit de Herve à Visé.

SAIVE, commune du canton et à 1 lieue N. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Liége.

Bornée au N. par Cheratte, Housse et Wandre, à l'E. par Cheratte et Tignée, au S. par Bellaire, et à l'O. par Wandre.

Ses dépendances sont : Frise, Haute-Saive, Heid-les-Chefneux, Mostier, Mousset, Pandaye, Pays-de-Liége, Saivelette, et Sauvage Melaye, et Parfondvaux, qui a pour dépendance Cokaiko.

HYDROGRAPHIE : Deux petits ruisseaux arrosent le territoire et activent 3 moulins à farine et 4 fouleries de serges.

SOL : Surface inégale, offrant sur divers points des coteaux dont les pentes sont très-rapides. Terrain argileux et siliceux ; couche végétale de 7 à 14 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, épeautre, seigle, avoine, orge, fourrages, pommes de terre, légumes et fruits. L'essence des bois taillis est un mélange de chênes et charmilles. — Élèves de bêtes à cornes. — Beurre.

POPULATION : 1,015 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On trouve dans la commune 4 fouleries de serges, 1 brasserie et 3 moulins à farine. Quelques habitans s'occupent de la clouterie et de la tisseranderie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

SAIVE, dépendance de la commune de Celles.

SAIVELETTE, dépendance de la commune de Saive.

SAIVELETTE, ruisseau qui arrose la commune de Wandre.

SALLE, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

SALM-CHATEAU, dépendance de la commune de Lierneux.

SALM-CHATAU, ruisseau qui arrose la commune de Lierneux.

SALTE, dépendance de la commune d'Esneux.

SAMBRIE (LA), dépendance de la commune de Chaudfontaine.

SANTE, dépendance de la commune de Clermont.

SANTE, dépendance de la commune de Cornesse.

SANY ou SAWHY, dépendance de la commune de Romsée.

SAREMONT, dépendance de la commune de Bolland.

SAROLAY, dépendance de la commune d'Argenteau.

SARPAI, dépendance de la commune de Polleur.

SART, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. N. O. de Spa, de l'arrondissement et 2 lieues 1/2 S. S. E. de Verviers.

Bornée par les communes de Theux, Spa, Francorchamps, Polleur et Jalhay.

Ses dépendances sont : Arbespinne, Bon-Air, Cokai-Fagne, Moulin-du-Sart, Neumarteau, Nivesez, Passage, Parfondbois, Pouhon, Pont-de-Polleur, Pricsville, Royomprez, Solwaster, Au-Tiége, Trois-Fontaines et Waey.

HYDROGRAPHIE : Une partie du territoire est arrosée par la Hoëgne, qui fait mouvoir 1 moulin à blé et 1 filature de laine.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de collines. Terrain argileux, schisteux et fangeux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du seigle, de l'avoine, des légumes et des fruits. Les bois taillis sont peuplés de chênes, frênes, bouleaux et coudriers ; on les coupe tous les 16 ans. — Assolement triennal et quinquennal. — Élèves de bétail.

POPULATION : 2,320 habitans.

HABITATIONS : On y trouve quelques maisons assez bien bâties. — 2 écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'éducation du bétail et le filage de la laine pour les fabriques de Verviers, forment la principale branche d'industrie des habitans de cette commune. Il y a 1 filature de laine à la mécanique, et 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux impraticables en hiver.

SART, dépendance de la commune de Tavier.

SART, dépendance de la commune de Hody.

SART, dépendance de la commune de Lierneux.

SART, ruisseau qui arrose la commune de Lierneux.

SART, dépendance de la commune d'Ampsin.

SART, dépendance de la commune de Warsage.

SART, dépendance de la commune de Mortier.

SART, dépendance de la commune de Tilf.

SARTAG ou SARTAY, dépendance de la commune de Cheratte.

SARTAGE, dépendance de la commune d'Ampsin.

SARTE (LA), dépendance de Barse, commune de Vierset.

SARTE (LA), dépendance de la ville de Huy.

SARTE, dépend. de la comm. de Tihange.

SARTE-A-BEN, dépendance de la commune de Ben.

SARTILMAN, dépendance de la commune d'Angleur.

SART-LE-DIABLE, dépendance de la commune de Ramet-Yvot.

SART-LE-PRALE, dépendance de la commune de Héron.

SART-LOMBART, dépendance de la commune de Hermalle-sous-Huy.

SART-MARNEFFE, dépendance de la commune de Marneffe.

SART-SUR-LE-BOIS, dépendance de la commune d'Argenteau.

SART-TILMAN, dépendance de la commune d'Ougrée.

SASOR, dépendance de la commune de Polleur.

SASSEROTTE, dépendance de la comde Theux.

SATEUX, dépendance de la commune de Nandrin.

SAUBOLLAND, dépendance de la commune de Polleur.

SAUHEID, dépendance de la commune d'Embour.

SAULX (LES), dépendance de la ville de Daelhem.

SAUVAGE-MELAYE, dépendance de la commune de Saive.

SAUVENIÈRE, dépendance de la commune de Charneux.

SAUVENIÈRE (LA), dépendance de la ville de Stavelot.

SAUVENIÈRE (LA), dépendance de la ville de Huy.

SAUVEUR (SAINT), dépendance de la commune de Moha.

SAWHY. *Voy*. SANY.

SCHIMPER, dépendance de la commune de Moresnet.

SCHIMPER-MOELEN, dépendance de commune de Moresnet.

SCHIMPER-MOELEN, ruisseau qui arrose la commune de Moresnet, où il active plusieurs usines.

SCHMALL-GRAFF, dépendance de la commune de Moresnet.

SCHOPHEM dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

SCHOPHEMERHEYDE, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

SCLASSIN ou **SCLESSIN**, dépendance de la commune de Cornesse.

SCLASSIN, dépendance de la commune de Clermont.

SCLESSIN, dépendance de la commune d'Ougrée.

SCRY, dépendance de la commune d'Abée.

SECHEVAL, dépendance de la commune de Sprimont.

SEDOT, dépendance de la commune d'Aywaille.

SEDOZ, dépendance de la commune de la Reid.

SEER-STEVERSDORP, dépendance de la commune de Montzen.

SEILLES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Héron, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. de Huy.

Ses dépendances sont : Bottu, Houillères-de-Seilles, Malaise, Mahasal, Nivouye, Reppe, la Rochette, Haute-Seilles et Tramaka.

HYDROGRAPHIE : La Meuse côtoye le territoire de l'O. à l'E. Le ruisseau de Verlaine coule du N. au S., et vient se jeter dans la Meuse non loin du chef-lieu : ce cours d'eau donne le mouvement à 4 moulins, dont 1 à huile, 2 à farine et 1 à broyer les cailloux pour les fabriques de faïence.

SOL : Vallée et rive gauche de la Meuse. Terrain subordonné au calcaire anthracifère; on y trouve la chaux carbonatée primitive, équiaxe et fibreuse; la chaux fluatée cubique et laminaire; le plomb sulfuré laminaire; le plomb carbonaté terreux; le talc lamellaire blanchâtre et nacré, et l'anthracite schistoïde.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, avoine, épeautre, méteil, trèfle, fourrages, foin, légumes, fruits, et graines oléagineuses. L'essence du bois taillis est un mélange de chênes, charmes, bouleaux et coudriers; on les coupe à 18 ans. — On

emploie beaucoup de chaux pour l'amendement des terres. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes et de moutons.

POPULATION : 992 habitans.

HABITATIONS : On y remarque un vieux château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction du calcaire à bâtir et à chaux occupe la moyenne partie des habitans de cette commune. — 1 distillerie de Genièvre, 2 moulins à farine, 1 pressoir à huile, 1 moulin à broyer les cailloux pour la fabrication de la faïence, 1 brasserie et 7 grands établissemens où l'on calcine la chaux.

ROUTES ET CHEMINS : 17 chemins vicinaux praticables en toute saison.

SEILLES (HAUTE), dépendance de la commune de Seilles.

SEL, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

SEMBRIE, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

SENRY, dépendance de la commune de Forêt.

SENY, commune du canton et à 1 lieue S. de Nandrin, de l'arrondissement et à 4 lieues E. de Huy.

SOL : Plateau du Condroz; terrain argileux, sablonneux et rocailleux. On trouve dans cette localité du fer hydraté géodique et cloisonné.

AGRICULTURE : On récolte de l'épeautre, de l'avoine, du fourrage, des pommes de terre, des carottes et des betteraves; peu de fruits. Les bois taillis sont peuplés d'aunes et de bouleaux qu'on coupe à 19 ans. — Assolement triennal; jachères. On emploie la chaux pour l'amendement des terres. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons; volaille; quelques ruches d'abeilles; lièvres, perdrix, cailles, pluviers et râles, en petit nombre.

POPULATION : 207 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre ou briques, en bois et argile, couvertes en ardoises, en pannes ou en chaume; elles sont presque toutes agglomérées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver.

SEPT-FAWES, dépendance de Neuville en Condroz.

SEPT-FONTAINES (RUISSEAU DES), il arrose la commune de Houtain-l'Évêque.

SEPTROUX, dépendance de la commune d'Aywaille.

SERAING, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement à 1 lieue 1/2 S. O. de Liége.

Ses dépendances sont : Bellevidelle ou Belvédère, Boverie, Chat-Queue, Haut-Prez, Lise, Many, Marihaye, Petit-Mont et la Trogue.

HYDROGRAPHIE : La Meuse baigne la commune au N. Les ruisseaux de Villencour et Lise arrosent le territoire, et vont se perdre dans la Meuse; ces deux cours d'eau activent plusieurs moulins à farine.

SOL : Vallée et rive droite de la Meuse. Il y a des mines de houille en exploitation. La terre végétale se compose d'une couche argilo-sablonneuse.

AGRICULTURE : On récolte principalement du seigle, de l'épeautre, de l'avoine et quelques autres menus grains. Les prés situés dans le bassin de la Meuse produisent un foin abondant et de bonne qualité. On cultive dans les vergers le pommier, le poirier et le cerisier. Le chêne, le hêtre et le charme forment les essences dominantes des bois taillis, qui s'exploitent à 12 ans.

POPULATION : 3,458 habitans.

HABITATIONS : On y voyait autrefois un château superbe, où le prince-évêque de Liége faisait sa résidence une partie de l'année. L'abbaye de Val-Saint-Lambert, de l'ordre de Cîteaux, jadis remarquable par la magnificence de ses bâtimens et par ses jardins pittoresques, a fait place à une verrerie qui est devenue fort importante par les agrandissemens qu'elle a reçus depuis quelques années. — 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La commune de Seraing possède 1 verrerie et cristallerie, établie en 1826 au Val-Saint-Lambert. La fabrication du cristal s'élève

annuellement à 344,000 francs; celle du demi-cristal, des fioles, bouteilles et verres verts forme un revenu annuel de 559,000 francs. Il s'y trouve aussi une fabrique de minium, qui produit par année 430,000 kilogrammes, dont plus de la moitié est employée au Val-Saint-Lambert, comme matière première du cristal; le surplus est destiné au commerce. Cette belle verrerie prospère sous l'administration de M. Kemlin. Seraing renferme en outre un vaste établissement dans lequel on confectionne des mécaniques : on y fabrique des presses d'imprimerie en fer coulé et un grand nombre de machines à vapeur. — Exploitation de la houille. — 7 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Givet traverse cette commune.

SERAING, dépendance de la commune de Verlaine.

SERAING-LE-CHATEAU, commune du canton et à 1 lieue N. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Un petit ruisseau prend naissance dans la commune et se jette dans le Geer; il forme la ligne de démarcation entre Seraing-le-Château et Verlaine.

SOL : Surface légèrement ondulée. Terrain argileux au N. et marécageux au S.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du fourrage pour la consommation. Quelques prés sont plantés d'arbres fruitiers d'un faible rapport. — Élèves de chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : 112 hommes, 109 femmes; total : 221 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre ou en briques, couvertes en chaume; agglomérées. Le château qu'on remarque dans cette commune est d'une construction très-ancienne : on prétend qu'il date du neuvième siècle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Commerce de chevaux.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux impraticables en hiver.

SEREZÉ ou SEROZÉ, dépendance de la commune de Thimister.

SEROULE, dépendance de la commune de Stembert.

SEROUX, dépendance de la commune de Thimister.

SEVERIN (SAINT), commune du canton et à 3/4 de lieue N. de Nandrin, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Huy.

Elle est bornée au N. par la commune de Neuville en Condroz, à l'E. par Rotheux-Rimière, au S. par Nandrin et Villers-le-Temple, et à l'O. par Tihange et Hermalle-sous-Huy.

Dépendance : Fallogne.

SOL : Plateau du Condroz.

POPULATION : 408 habitans.

HABITATIONS : Beaucoup de maisons sont bâties en bois et argile et couvertes en chaume. Il y a 1 église et 1 école primaire.

SIER, dépendance de la commune de Moresnet.

SINNICH, dépendance de la commune de Teuven.

SINVAL, dépendance de la commune de Tilf.

SINVAL, dépendance de la commune de Louveignez.

SIPPENACKEN, dépendance de la commune de Teuven.

SIRONVAL, dépendance de la commune de Charneux.

SLINS, commune du canton et à 1/2 lieue S. S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Glons, à l'E. par celle de Fexhe, au S. par Villers-Saint-Siméon, et à l'O. par Juprelle et Paifve.

Ses dépendances sont : Basse-Slins, Couvenaille ou Couvenaye et Dalle.

HYDROGRAPHIE : Le Geer sépare cette commune de celle de Glons.

SOL : Surface inégale; quelques parties sont entrecoupées de coteaux fortement inclinés. Le terrain est argileux et rocailleux.

AGRICULTURE : Cette commune produit

du froment, de l'épeautre, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, des trèfles, un peu de foin, des légumes et des fruits en petite quantité. L'essence des bois taillis est un mélange de bouleaux, frênes et coudriers. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons.

POPULATION : 734 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 130 maisons.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la fabrication des chapeaux de paille. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 8 chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

SNAUWERBERG, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

SNELLENBERG, dépendance de la commune de Moresnet.

SOHAN, dépendance de la commune de Theux.

SOHEIT, commune du canton et à 3/4 de lieue S. S. O. de Nandrin, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Huy.

Ses dépendances sont : Abée et Tinlot.

HYDROGRAPHIE : Le ravin ou torrent de Bonne traverse le territoire de cette commune. — 7 réservoirs pour l'eau de pluie.

SOL : Élevé, coupé par le ravin de Bonne; terrain argileux et rocailleux, offrant le calcaire à fleur de terre.

AGRICULTURE : Ce terroir produit seigle, épeautre, orge, avoine, pois et vesce; fourrages pour la consommation; pommes de terre, betteraves, carottes; pommes et poires en petite quantité. Environ 30 bonniers de haute futaie, et 116 bonniers de taillis qui s'exploite à 12 ans. — Élèves de chevaux et de bêtes à cornes; un assez grand nombre de porcs et de moutons mérinos. Lièvres, perdrix et oiseaux de passage. Quelques ruches d'abeilles. — Laine, beurre, miel, cire, peaux, crins.

POPULATION : hommes, 104; femmes, 102; total : 206 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, briques, couvertes en chaume, ardoises ou pannes; agglomérées. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE ; L'agriculture. Commerce de laine. 3 fourneaux à chaux; extraction du calcaire qu'on y emploie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Terwagne traverse la commune du N. au S. Les chemins vicinaux sont de difficile exploitation en hiver.

SOIRON, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Herve, de l'arrondissement et à 2 lieues O. N. O. de Verviers.

Ses dépendances sont : Bouhaye, Fays, Falhez, Martin-Sart, Vohonthier, Saint-Germain, Thier et Xhendelesse.

HYDROGRAPHIE : 1 petit ruisseau nommé *Pré-Collette*, prend naissance dans la commune et sert à l'irrigation des prés.

SOL : Terroir appartenant à la vallée qui est située au midi du plateau entre la Meuse et la Vesdre. Terrain argileux, schisteux, de 5 à 12 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte froment, épeautre, orge, avoine, foin, trèfle, féveroles, légumes et fruits. On y cultive le chardon à carder. Les bois taillis sont peuplés de chênes, charmes, hêtres et coudriers. — Élèves de chevaux; 1 troupeau de 140 moutons.

POPULATION : 909 habitans.

HABITATIONS : Il y a 1 château construit à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 brasserie, 2 savonneries et 1 teinturerie.

ROUTES ET CHEMINS : 27 chemins vicinaux impraticables en hiver.

SOKEU, dépendance de la commune de Nessonvaux.

SOLDE (LA), dépendance de la commune de Comblain-au-Pont.

SOLEIL (LE), dépendance de la commune d'Embresin.

SOLIÈRES, dépendance de la commune de Ben.

SOMAGNE, dépendance de la commune de Stavelot.

SOOR OU ZOON, ruisseau affluent de la Vesdre.

SOUFFRIE, dépendance de la commune de Forêt.

SOUGNEZ, dépendance de la commune de Sprimont.

SOUGNEZ, dépendance de la commune de Trembleur.

SOUHON ou **SOUXHON**, dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

SOUKEN, dépendance de la commune de Melins.

SOUMAGNE, commune du canton et à 1 lieue E. de Fléron, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Liége.

Ses dépendances sont : Bois-l'Évêque, Fecher, Maiseux, Micheroux, Rafhay et Wergefosse.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Soumagne arrose une partie du territoire, et fait mouvoir 1 moulin à farine. — 2 étangs ou abreuvoirs.

SOL : Le terrain est très-inégal. Une colline environnée de riantes prairies s'élève au centre de la commune. Le sol, de nature argileuse et sablonneuse, repose sur un fond marneux. Le tuf et le silex pyromaque brun et noir abondent dans cette localité. Le vallon qu'occupe le village de Soumagne, recèle une substance dure et compacte, contenant du fer oxidé, et qui semble indiquer un état antérieur de fusion.

AGRICULTURE : On récolte un peu d'épeautre, de seigle, d'avoine et d'orge; fourrages pour la consommation; quelques fruits et légumes. L'essence des bois taillis est un mélange de trembles, hêtres et chênes. — On élève des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 2,366 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre, briques ou en bois et argile; couvertes en ardoises ou en chaume. — Il y a 1 église et 2 écoles primaires.

Le beau château de Wegimont, qui appartient à la comtesse d'Oultremont, d'Anvers, est autant distingué par son architecture que par la magnificence qui règne dans son intérieur. On y remarque un vestibule de 30 pieds de long qui conduit à 18 appartemens richement parquetés, ornés de lambris en marbre, de glaces superbes et de cheminées en jaspe d'un grand prix. Les bains du château sont entièrement revêtus d'agate et d'un beau jaspe rouge. Le parc a 80 bonniers d'étendue. En sortant de cette magnifique résidence les yeux se reposent avec plaisir sur deux maisons rustiques construites avec goût.

Le château de Hinnisdael, située à Micheroux, est remarquable par la beauté de son site.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La commune de Soumagne est essentiellement industrielle. Plus de 1,200 individus exercent la profession de cloutiers. L'exploitation de deux petites houillères active aussi un grand nombre de bras. Il existe en outre dans la commune 2 fabriques de serges et de draps, et 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Liége à Aix-la-Chapelle. Les chemins vicinaux sont praticables en toute saison.

SOUMAGNE, ruisseau. *Voyez* HADELIN (SAINT).

SOUS-LA-VILLE, dépendance de la ville de Daelhem.

SOUS-LE-BOIS, dépendance de la ville de Spa.

SOUVERAIN-PRÉ, dépendance de la commune d'Esneux.

SOUVERAIN-WANDRE, dépendance de la commune de Wandre.

SOUVRÉ, dépendance de la ville de Visé.

SOUVRÉ (FAUBOURG DE), dépendance de la ville de Herve.

SOUXHON, dépendance de la commune de Mons.

SOUCHON ou **SOUHON**, ruisseau qui arrose la commune de Flémalle (Haute).

SOXCLUSE, dépendance de la commune de Romsée.

SPA, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. de Verviers, et à 7 lieues S. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Theux et Polleur, à l'E. par celle de Sart, au S. E. par Francorchamps, au S. par la Gleize, et à l'O. par la Reid.

Ses dépendances sont : Berinzenne, Creppe, Fagne-Raquet, Sur-la-Fagne, la Géronstère, Hockaisart, Hure, Gilson, Marteau, Nivesez, Fréhaihay, la Sauvenière, Sous-le-Bois, Tannerie-Deleau, le Tonnelet, Watroz et Winanplanche.

HYDROGRAPHIE : La commune de Spa est fertilisée par un grand nombre de cours d'eau : le principal est le Wayai, qui descend des Hautes-Fanges et arrose le beau vallon de Spa de l'E. à l'O. Ce ruisseau se grossit dans son cours de plusieurs filets clairs et limpides qui sourdent des collines voisines et précipitent leurs eaux en bruyantes cascades : tels sont les ruisseaux de la Sauvenière, de Picherotte, de Barisart, de Creppe, de Winanplanche, qui tous fluent dans le Wayai, par la rive gauche. La Hoëgne coule au N. de la commune.

EAUX MINÉRALES : Les sources minérales de Spa, dont la réputation est européenne, sont au nombre de sept, savoir : le Pouhon, la Géronstère, la Sauvenière, la Groesbeeck, le Watroz et le 1er et 2e Tonnelet.

Le Pouhon, dont on fait dériver la dénomination du mot *pouhir*, qui veut dire puiser, jaillit au centre de la ville, sous le péristyle du monument élevé à la mémoire de Pierre-le-Grand, qui vint prendre les eaux à cette fontaine en 1717. Cette source, qui se distingue des autres eaux minérales de Spa en ce qu'elle est la plus active, la plus célèbre et la plus fréquentée, s'échappe à travers un sol glaiseux d'une couleur bleuâtre terne, à 1,030 pieds au-dessus du niveau de l'Océan. Immédiatement après qu'elle a été puisée, l'eau du Pouhon est claire et limpide; mais exposée à l'air libre elle ne tarde pas à dégager de petites bulles gazeuses qui viennent crever à sa surface et altérer sa transparence. En très-peu de temps elle blanchit et finit par prendre une nuance fauve assez brillante, en laissant précipiter une matière fixe qui a été appréciée par l'analyse chimique. La température de cette eau, au thermomètre centésimal, est de 10°; sa gravité spécifique est de 1,00098. M. John Ash, qui, en 1787, a soumis à l'analyse les eaux du Pouhon. a trouvé qu'une quarte, mesure de Winchester, environ une pinte de Paris ou 70 pouces 1/2 cubes d'eau, contenait :

Acide carbonique	33,75
Matières fixes	16,25

Savoir :

Chaux carbonatée	2,75
Soude carbonatée	2,25
Carbonate de magnésie	9,50
Carbonate de fer	1,75

Le docteur Edwin Godden Jones, en 1814 et 1816, a obtenu de 231 pouces cubes de la même eau (capacité d'un gallon) :

Acide carbonique	2,62
Matières fixes en grains	26,08

Savoir :

Sulfate de soude	0,99
Hydro-chlorate de soude	1,16
Carbonate de soude	2,25
— de chaux	9,87
— de magnésie	1,80
Oxide de fer	5,24
Silice	2,26
Alumine	0,29
Perte	2,94

De nouvelles analyses faites en 1830 par M. Plateau, ont donné pour résultat : (le poids de l'eau analysée étant représenté par 1000.)

Bi-carbonate de soude	0,1266
— de potasse	0,0105
— de chaux	0,1730
— de magnésie	0,1674
— de fer	0,0714
Sulfate de soude	0,0203
Chlorure de sodium	0,0256
Silice	0,0629

La température de ces eaux était de 7°, de l'échelle de Réaumur; l'acide carboni-

que libre en poids a été évalué à 21,409 et en volume, le volume d'eau = 1,000, à 1,085,5. Les eaux du Pouhon se conservent très-long-temps; on les transporte dans toute l'Europe sous le nom d'*Eau de Spa*. Le concours annuel des malades qui s'y rendent est un témoignage en faveur de leur action thérapeutique : les principes qui entrent dans la composition de ces eaux, dont l'expérience a fait connaître les vertus médicinales, leur assurent une grande efficacité dans le traitement des phlegmasies chroniques, surtout lorsqu'elles ont leur siége dans les viscères abdominaux.

La Géronstère est située au milieu d'un bois, à 3/4 de lieue S. de Spa. Elle occupe la partie inférieure d'un coteau fort pittoresque, à 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer; cette source est placée au centre d'un bassin surmonté d'un dôme en pierre de taille soutenu par quatre colonnes de marbre rouge. L'eau de la Géronstère laisse échapper des bulles gazeuses. Sa couleur est primitivement transparente et limpide, mais elle ne tarde pas à se troubler et donne lieu à un dépôt d'une nuance roussâtre : ce précipité est quelquefois si abondant que des feuilles d'arbre, retirées du bassin après y avoir séjourné pendant l'hiver, brûlent en répandant une forte odeur de soufre; la saveur de cette eau est fade et désagréable, elle exhale une odeur d'œufs pourris singulièrement prononcée. Sa température, au thermomètre centésimal, atteint 9,44, et sa gravité spécifique est de 1,0008. L'analyse des eaux de la Géronstère a démontré qu'elles renferment, d'après le docteur John Ash, sur 70 pouces 1/2 cubes :

Acide carbonique mêlé de gaz hydrogène sulfuré	24,75
Matières fixes en grains	5,50

Savoir :

Carbonate de chaux	2,50
— de soude	1,15
— de fer	0,75
Sulfate de chaux	0,50

D'après le docteur Jones, sur 231 pouces cubes :

Gaz acide carbonique en pouces cubes	1,68
Matières fixes en grains	12,50

Savoir :

Sulfate de soude	0,62
Hydro-chlorate de soude	0,64
Carbonate de soude	1,43
— de chaux	5,20
— de magnésie	1,05
Oxide de fer	0,94
Silice	1,40
Alumine	0,19
Perte	1,03

D'après M. J. Plateau :

Acide carbonique libre en poids	2,1089
— en volume, le volume d'eau = 1,000	1,069
Hydrogène sulfuré en poids	0,0002
— en volume	0,155
Bi-carbonate de soude	0,0368
— de potasse	0,0064
— de chaux	0,1572
— de magnésie	0,1212
— de fer	0,0420
Sulfate de soude	0,0031
Chlorure de sodium	0,0065
Silice	2,0150

La température s'élevait à 6° 7.

On a préconisé l'usage des eaux de la Géronstère dans les maladies chroniques de l'estomac et des intestins, dans les néphrites chroniques, dans les leucorrhées et dans les maladies scrofuleuses. Il est utile d'y envoyer les individus qui ont de la propension à un sommeil stertoreux, que l'on désigne dans le monde sous le nom d'apoplectiques ambulans.

La Sauvenière, éloignée d'une 1/2 lieue

S. E. de Spa, occupe un site d'un aspect très-pittoresque : on y arrive par une belle avenue qui s'étend en une pente très-douce sous l'ombrage de deux rangées d'arbres. Cette source a le même niveau que la Géronstère; elle sourd dans un bassin construit en maçonnerie que protège un dôme en pierre de taille. Un escalier très-commode y conduit de deux côtés opposés.

Les eaux de la Sauvenière sont aigrelettes et sulfureuses; limpides comme les autres sources de Spa, elles émettent des bulles gazeuses, se troublent et laissent déposer de l'oxide de fer. Leur température est de 9,72 au thermomètre centésimal, et la gravité spécifique de 1,00075. L'analyse de M. John Ash a donné pour résultat sur 70 pouces 1/2 cubes d'eau :

Acide carbonique en pouc. cub.	33,50
Matières fixes en grains. . . .	3,75

Savoir :

Carbonate de chaux	1,50
— de soude.	0,75
— de fer	0,50
— de potasse	1,00

Le docteur Jones a obtenu de 231 pouces de la même eau (capacité d'un gallon):

Gaz acide carbonique en pouces cubes.	2,41
Matières fixes en grains.	8,50

Savoir :

Sulfate de soude.	0,05
Hydro-chlorate de soude.	0,25
Carbonate de soude	0,60
— de chaux.	3,50
— de magnésie	0,60
Oxide de fer.	2,10
Silice	0,40
Alumine.	0,10
Perte	0,90

L'analyse faite par M. J. Plateau a donné (le poids de l'eau analysée étant représenté par 1000) :

Acide carbonique libre en poids.	2,2664
— en volume, le volume d'eau . . . . = 1000	1148.9
Bi-carbonate de soude.	0,0379
— de potasse. . . .	0,0058
— de chaux	0,1115
— de magnésie. . .	0,0489
— de fer.	0,0715
Sulfate de soude.	0,0045
Chlorure de sodium.	0,0057
Silice	0,0107

La température s'élevait à 6° 5.

On recommande spécialement l'usage des eaux de la Sauvenière dans le traitement des maladies des voies urinaires.

La Groesbeeck est presque contiguë à la Sauvenière. Elle est ainsi nommée parce qu'en 1651 le baron de Groesbeeck y trouva la guérison d'une maladie grave dont il était atteint depuis long-temps. Cette eau a une saveur piquante, et moins ferrugineuse que celle des autres sources de Spa. On a remarqué aussi que les bulles gazeuses qui s'élèvent à sa surface sont beaucoup plus nombreuses. Sa température marque 9,72 au thermomètre centésimal, et sa gravité spécifique est de 1,00075.

Le docteur John Ash, qui a fait l'examen chimique des eaux de cette source, y a reconnu sur 70 pouces 1/2 cubes :

Gaz acide carbonique en pouces cubes	35.50
Matières fixes en grains.	5.25

Savoir :

Carbonate de chaux	1.50
— de soude..	1.00
— de fer.	0,75
— de potasse.	2.00

Il conste, d'après les expériences du docteur Jones, que 231 pouces d'eau contiennent :

Gaz acide carbonique en pouces cubes.	2.65
Matières fixes en grains.	5.90

Savoir :

Sulfate de soude	0,05
Hydro-chlorate de soude	0,15
Carbonate de soude	0,30
— de chaux	2,40
— de magnésie	0,20
Oxide de fer	1,55
Silice	0,60
Alumine	0,10
Perte	0,55

M. J. Plateau a eu pour résultat de son analyse :

Acide carbonique libre en poids.	2,1815
— en volume, le volume = 1000.	1105,8
Bi-carbonate de soude	0,0136
— de potasse	0,0059
— de chaux	0,1133
— de magnésie	0,1137
— de fer	00,718
Sulfate de soude	0;0094
Chlorure de sodium	0,0051
Silice avec traces d'alumine	0,0049

La température atteignait 6°1.

D'après les observations du docteur Jones, les eaux de la Groesbeeck sont éminemment diurétiques.

A une distance d'environ 1/2 lieue E. de Spa, l'on voit les deux fontaines du Tonnelet au milieu d'un terrain marécageux d'où surgissent plusieurs eaux ferrugineuses. Le gaz acide carbonique s'y trouve en si grande abondance, qu'à certaine époque de l'année il pénètre et s'accumule jusque dans les caves du hameau de Nivesez. La première fontaine du Tonnelet s'échappe par des filets bien nourris à travers les fissures de la roche schisteuse.

La couleur de ces eaux est limpide : leur saveur est moins ferrugineuse que celle des sources précédentes; elles sont à tel point pétillantes et mousseuses qu'il suffit d'en prendre un verre pour que l'on éprouve une sensation analogue à celle que produit le vin de Champagne. La seconde fontaine du Tonnelet contient moins d'acide carbonique. L'une et l'autre ont une température de 9° 72 au thermomètre centésimal; leur gravité spécifique est de 1,00075.

D'après l'analyse de M. John Ash, 70 pouces 1/2 cubes du Tonnelet ont donné :

Gaz acide carbonique en pouces cubes	32,00
Matières fixes en grains	2,00

Savoir :

Carbonate de chaux	0,25
— de soude	0,75
— de fer	1,00

L'analyse du premier Tonnelet par M. le docteur Jones a démontré que ces eaux (231 pouces cubes) renfermaient :

Gaz acide carbonique en pouces cubes	2,80
Matières fixes en grains	5,30

Savoir :

Sulfate de soude	0,06
Hydro-chlorate de soude	0,15
Carbonate de soude	0,20
— de chaux	1,10
— de magnésie	0,30
Oxide de fer	2,70
Silice	0,60
Alumine	0,10
Perte	0,90

Il résulte de l'analyse du docteur Jones sur la même quantité d'eau, puisée au deuxième Tonnelet, qu'elle contient :

Gaz acide carbonique en pouces cubes	2,62
Matières fixes en grains	3,70

Savoir :

Carbonate de soude	0,10

— de chaux	0,90
— de magnésie	0,20
Oxide de fer	1,50
Silice	0,65
Sulfate de soude	*traces.*
Hydro-chlorate de soude	*traces.*
Alumine	*traces.*
Perte	0,35

M. J. Plateau, qui s'est livré à des recherches très-précises sur les principes minéralisateurs des sources de Spa, a constaté que 1000 parties d'eau du Tonnelet contenaient :

Acide carbonique libre en poids.	2,2350
— en volume, le volume d'eau = 1000	1133,0
Bi-carbonate de soude	0,0011
— de potasse	0,0023
— de chaux	0,0625
— de magnésie	0,0395
— de fer	0,0613
Sulfate de soude	0,0191
Chlorure de sodium	0,0079
Silice	0,0207

La température s'élevait à 8°.

A peu de distance des fontaines du Tonnelet, on voit une autre source nommée le Watroz : cette source est peu accréditée ; cependant elle possède des principes qui doivent contribuer à son action médicamenteuse. Le docteur Jones, qui l'a soumise à l'analyse, a obtenu de 231 pouces cubes :

Matières fixes en grains. . . . 9,30

Savoir :

Hydro-chlorate de soude	0,02
Carbonate de soude	0,10
— de chaux	1,40
— de magnésie	1,90
Oxide de fer	2,60
Silice	0,90
Alumine	0,60
Perte	1,80
Sulfate de soude	*traces.*

Les autres sources qui avoisinent Spa sont le Nivesez, à 1/8 de lieue N. E. du Tonnelet ; la Vêque-Terre, à 1/2 lieue O. de Spa ; le Desniez, à 3/4 de lieue S. O. ; le Barisart à 1/4 de lieue S., entre le Pouhon et la Sauvenière.

Il est à remarquer que toutes les eaux de Spa, à l'exception de la Géronstère et du Watroz, se chargent dans l'intérieur de la terre d'une quantité de gaz acide carbonique qui excède celle qu'il leur est donné de contenir sous la pression atmosphérique; les pluies, les sécheresses et tous les changemens météorologiques influent à tel point sur leurs qualités, que suivant les saisons elles varient souvent dans la proportion de leurs principes minéralisateurs. C'est ainsi qu'une analyse des eaux du Pouhon faite par le docteur Jones, après une saison pluvieuse, donna pour résultat :

Matières fixes en grains. 32,02

Savoir :

Sulfate de soude	0,80
Hydro-chlorate de soude	0,95
Carbonate de soude	2,00
— de chaux	13,82
— de magnésie	2,97
Oxide de fer	4,15
Silice	3,27
Alumine	0,58
Perte	3,68

Le même chimiste, ayant répété son expérience pendant l'année pluvieuse de 1816, a constaté la présence de :

Matières fixes en grains 17,80

Savoir :

Sulfate de soude	0,35
Hydro-chlorate de soude	0,40
Carbonate de soude	0,90
— de chaux	7,50

Carbonate de magnésie	1,59
Oxide de fer	1,75
Silice	2,50
Alumine	1,60
Perte	1,05

Pour résumer quelques considérations générales, on peut donc admettre que les eaux de Spa sont claires et transparentes ; qu'elles ont un goût piquant, aigrelet et ferrugineux; que l'alcohol gallique les colore légèrement; que leur sédiment laisse des taches de rouille sur le linge, et qu'exposées à l'air libre, elles se couvrent d'une pellicule irisée.

Depuis une époque très-reculée on a vu un grand nombre de savans de toutes les nations se livrer avec ardeur à l'analyse des eaux de Spa. Le docteur de Heers, rapporte qu'en 1613 quatorze médecins étrangers se trouvaient rassemblés dans ce bourg célèbre pour y procéder à des expériences chimiques; mais c'est le savant Bergmann, le premier qui démontra d'une manière satisfaisante que 20 onces de ces eaux contenaient 2 grains de carbonate de chaux, 4 grains de carbonate de magnésie, 2 grains de carbonate de soude, 1/3 de grain d'hydro-chlorate de soude, et 1/2 grain de carbonate de fer. Parmi plusieurs autres travaux subséquens sur le même objet, se distinguent ceux du docteur John Ash et Edwin Jones ; mais les analyses des sources de Spa faites en 1830, par M. J. Plateau, sont celles qui, sans contredit, jettent le plus grand jour sur la nature de ces eaux salutaires. Outre les principes dont cet habile chimiste a prouvé l'existence, les réactifs lui ont encore fait reconnaître (à la vérité en quantité trop exiguë pour être évaluée) du bi-carbonate de manganèse, quelques traces d'alumine, un peu de matière extractive, de l'oxygène (excepté dans la Géronstère), de l'azote et des traces d'hyposulphites.

Indépendamment des observations médicales qui ont eu pour objet l'action médicamenteuse de chacune des sources de Spa, on possède encore un nombre suffisant de données générales d'après lesquelles il demeure constant qu'on a tiré plus ou moins d'avantage de l'usage de ces eaux dans un très-grand nombre de maladies, et surtout dans les douleurs cardialgiques, dans les coliques flatulentes et spasmodiques des intestins, dans les diarrhées opiniâtres, dans les affections vermineuses, dans les néphrites chroniques, dans les ischuries, dans les cachexies scorbutiques, dans les hydropisies, dans les leucorrhées, dans l'hypochondrie et l'hystérie. Mais d'après l'expérience, l'administration de ces eaux exige beaucoup de choix et de discernement : comme elles ne conviennent point aux tempéramens irritables, à cause de leur grande énergie, avant de les prendre il convient de consulter préalablement un médecin. Ces eaux sont quelquefois enivrantes; aussi est-il recommandé de ne point augmenter la dose commune qui est de 4 ou 5 verres. Les médecins de Spa prétendent qu'il faut préparer les premières voies par quelques laxatifs, tels que la magnésie et la rhubarbe. Ils prescrivent aussi le lait d'ânesse et souvent même le petit-lait, pour en faire un mélange salutaire avec les eaux. Les Anglais se régalent avec l'eau gazeuse du premier Tonnelet. Ils la mêlent à leur vin. Pierre-le-Grand se délectait avec celle de la Géronstère. Les hypochondriaques se trouvent mieux de la source du Pouhon, parce qu'elle est essentiellement énergique. Ils aiment aussi celle du Watroz, parce qu'elle provoque l'action des intestins. Les eaux de Spa peuvent devenir avantageuses sous forme de bains, en leur communiquant le degré de calorique convenable. M. Briart a eu le projet de faire construire au Tonnelet des bains froids et chauds, d'après la méthode du docteur anglais Beddoë.

Le régime qu'on suit à Spa, l'exercice, la saison, la pureté de l'air et des eaux potables, contribuent puissamment à l'efficacité de ces eaux minérales.

L'eau qui sert de boisson ordinaire Spa, est d'une grande pureté. D'après l'analyse du docteur Jones, un gallon de

cette eau contient, outre une quantité indéterminée d'acide carbonique :

	Grammes.
Hydro-chlorate de soude.	0,6
Sulfate de chaux.	0,7
Silice.	1,3
Alumine.	0,1

SOL : Ce territoire offre une surface fortement inclinée au N., à l'E. et au S., et coupée par une multitude de collines arides ou boisées, qui sont autant de ramifications de la chaîne des Ardennes. A travers ces collines circule le Wayai, rivière torrentueuse du bassin de la Vesdre.

Le joli bourg de Spa, dont l'élévation au-dessus de l'Océan est environ de 1,000 pieds, occupe une vallée romantique, se trouvant adossé vers le N. à la colline schisteuse du Spaloumont, qui l'abrite des vents du N. et du N. E. Les monts des Hautes-Fagnes projettent une branche qui ceint la vallée de l'E. jusqu'à l'O., en forme de croissant. Le tableau varié et enchanteur que l'œil embrasse des sommités du vallon de Spa, se compose principalement du bourg placé inférieurement et du contraste que produisent des rochers arides, de sombres taillis, quelques riantes prairies, et plus loin les bruyères de la sauvage Ardenne.

Le terrain de transition de formation quartzo-schisteuse, forme le fond du sol. Les roches qui lui sont subordonnées sont le schiste alumineux, le schiste ardoise, le phyllade pailleté. On y remarque fréquemment des rochers schisteux d'un noir bleuâtre, à filons quartzeux, des schistes et quartz irisés, du jaspe schisteux, du schiste noir graphique de l'alumine sulfatée, du poudingue rouge ou verdâtre, à bancs verticaux, du fer oxidé brun fibreux. Entre Spa et Francorchamps on trouve dans le sable et la craie blanche le *cidarites vesiculosus* de Goldfuss.

La constitution du sol de cette intéressante commune mérite de fixer au plus haut degré l'attention des naturalistes. Ces roches schisteuses d'un noir bleuâtre, à filons quartzeux, d'où filtrent des eaux fortement imprégnées de sels calcaires; ces vastes amas d'ocres jaunâtres, rougeâtres, les sources minérales qui les ont successivement déposés, depuis l'époque du creusement des vallées où elles sourdent, présentent au géologue un ensemble de faits aussi utiles à ses recherches qu'à ses méditations.

Une argile plus ou moins compacte recouvre le terrain ardoisier, et forme une couche végétale de 4 à 7 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le seigle, l'avoine, l'épeautre, le méteil, l'orge, le foin, le trèfle et les pommes de terre. La proximité des Fanges est un grand obstacle à la culture des arbres fruitiers dont la floraison est d'un mois plus tardive à Spa qu'à Liége.

Les collines qui entourent Spa sont garnies en grande partie de bois taillis. Le chêne, le hêtre, le bois blanc, l'aune et le bouleau composent les essences dominantes.

POPULATION : 3,589 habitans.

HABITATIONS : Le grand nombre de maladies dans lesquelles l'expérience a démontré les effets salutaires des eaux de Spa, y fait affluer chaque année un nombre considérable d'étrangers, qui la plupart appartiennent aux rangs les plus élevés de la société. Indépendamment des qualités des bains, tous les agrémens accessoires se trouvent réunis à Spa pour la satisfaction des malades. Cet aimable séjour présente l'image de la paix, de l'urbanité et des plaisirs, et tout s'y trouve disposé de manière qu'on y jouit à la fois du bruit ou du calme de la solitude. Parmi les habitans règnent ces mœurs et ces habitudes sociales que l'on ne rencontre ordinairement que dans les grandes villes. Les maisons sont bien bâties et ornées avec goût : en été, elles sont presque toutes occupées par les étrangers; outre plusieurs beaux hôtels dignes

des premières capitales de l'Europe, Spa possède un superbe Vaux-Hall, une redoute, une salle de spectacle, et un nouvel hôtel de bains érigé en 1828. Ces édifices se distinguent par la richesse de l'ameublement et du décors.

Les environs de Spa offrent les sites les plus romantiques. Une foule de promenades plus ou moins pittoresques embellissent ses alentours : on distingue *la promenade de sept heures*, qui est la plus fréquentée.

L'Archevêque d'Augsbourg, qui se trouvait à Spa en 1750, en conçut le premier le projet.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il se fait un grand débit des eaux de Spa, qui se transportent dans les contrées les plus éloignées. Les habitans s'occupent de la fabrication d'ouvrages en bois habilement travaillés et vernis, tels que toilettes carrées, coffrets, où l'élégance des formes le dispute à l'éclat du vernis.

Il y a une forge et un haut fourneau pour le fer à Winanplanche, 2 moulins à farine mûs par eau, et 2 tanneries.

ROUTES ET CHEMINS : Deux belles routes aboutissent à Spa : l'une par la gorge sinueuse et pittoresque qui sert d'issue à la vallée; l'autre par la superbe avenue du Marteau. Un grand nombre de chemins vicinaux parcourent le territoire de Spa.

HISTOIRE : Les dévastations dont ce pays fut si souvent le théâtre, et surtout l'incendie général du marquisat de Franchimont, qui fut ordonné en 1468 par Charles-le-Téméraire, n'ont laissé presque aucune trace des archives de cette intéressante contrée. Parmi quelques documens échappés à la destruction, on distingue le grand record de l'année 1326, dans lequel on lit qu'à cette époque, les eaux de Spa, alors l'une des cinq grandes communes ou bans du marquisat de Franchimont, jouissaient déjà d'une haute réputation pour la guérison d'un grand nombre de maladies. Il est constant que c'est après l'année 1327, que Colin de Breda, dit *Wolff* ou le *Loup*, jeta les premiers fondemens du nouveau Spa sur la droite de la rivière, dans le grand pré qui entourait le Pouhon : l'ancienne partie du village située sur une élévation du côté gauche de la rivière, appartient évidemment à des temps très-reculés. L'affluence des personnes de distinction qui vinrent prendre les eaux de Spa depuis l'an 1575, contribua successivement à l'embellissement de ce bourg : Marguerite de Valois, Alexandre Farnèse, la célèbre Christine de Suède, Pierre-le-Grand; et parmi les savans, Werner, Volney, Monge, Van-Swinden, Faujas de Saint-Fond, Decandolle; les docteurs John Ash, Edwin Jones, Wolff de Berlin, Raynal, Alfieri, Gilbernat, naturaliste et physicien espagnol, le prince Gallitzin, naturaliste, Brun-Neergaard, naturaliste danois, le colonel Gibbs, minéralogiste américaicain, Schweighaüser fils, savant philologue, qui le premier a reconnu un cratère d'ancien volcan près d'Ormunts, à 12 lieues de Spa; le révérend G. Sherer, du collége d'Oxford, minéralogiste anglais, S. Solly, naturaliste anglais, etc. Tels sont les noms de quelques-uns des principaux personnages que l'on aime à distinguer au milieu de cette foule d'étrangers qui ont visité les eaux salutaires de Spa. En 1828, le nombre des étrangers était au-delà de *deux mille quatre cents*.

En 1807, Spa fut la proie d'un incendie: mais en quelques années ce désastre fut merveilleusement réparé. En octobre 1831, le même malheur est venu jeter la consternation dans cette jolie ville : les hôtels de Soubise et d'Ostende sont détruits.

SPARMONT, dépendance de la commune de Fairon.

SPINEUX, dépendance de la commune de Wannes.

SPRIXHE, dépendance de la commune de Theux.

SPRIMONT, commune du canton et à une lieue Sud Ouest de Louveignez, de l'arrondissement et à 4 lieues S. E. de Liége.

Bornée au N. par Beaufays et Gomzé-

Andoumont, à l'E. par Louveignez et la Reid, au S. par l'Amblève et l'Ourte, et à l'O. par Esneux.

Ses dépendances sont : Amblève, Bettegné, Brassine-au-Pont, Chanxhe, Damré, Dolembreux, Esneux, Fays, Champs-des-Oiseaux, Flagothier, Florzé, Fontin, Gippe, Han, Haze ou Hasse, Hayen, Haye-des-Chênes, Hazoumont-sur-la-Reid, Hony, Hotteigné, Hornay, Lajaxhe, le Lonneux, Lillé, Lincé, le Monceau, Noidré, Ognez, Playe, Presseux, Rouvreux, Secheval, Sougnez-sur-la-Reid, Vehin et Wachiboux.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est baigné au S. par l'Amblève et l'Ourte, et dans l'intérieur par les ruisseaux de Hasse et de Griry.

SOL : Cette commune, qui a 1 lieue 1/2 d'étendue de l'E. à l'O., et 1 lieue du S. au N., présente une surface très-inégale, entrecoupée d'une multitude de coteaux boisés ou couverts de bruyères. Terrain de transition, offrant le calcaire anthracifère, la dolomie et le psammite sablonneux. La terre végétale, composée d'argile et de sable, mêlée de pierre calcaire, de psammite et de schiste, offre des couches dont l'épaisseur varie de 7 à 14 pouces. On trouve dans cette localité : la chaux carbonatée inverse, métastatique, compacte, massive, aciculaire, magnésifère, primitive, convexe, la baryte sulfatée trapézienne, le plomb sulfuré laminaire et le fer hydraté.

AGRICULTURE : On récolte épeautre, avoine, seigle, méteil, trèfles, foin et pommes de terre. Les vergers situés aux bords de l'Amblève et de l'Ourte sont plantés de pommiers, poiriers et pruniers. Bois taillis dont le chêne forme l'essence dominante : quelques arbres de haute futaie. — Assolement triennal et sexennal. — Peu de chevaux; un plus grand nombre de bêtes à cornes.

POPULATION : 2,849 habitans.

HABITATIONS : 2 écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Il y a au hameau de Chanxhe 1 fonderie de fer, qui chôme depuis plusieurs années. — 4 moulins à farine mûs par eau, et 1 mû par le vent. Fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux d'une exploitation difficile en hiver.

STANEUX, dépendance de la commune de Theux.

STATTE, dépendance de la commune de Marchin.

STATTE, dépendance de la ville de Huy.

STAVELOT, ville, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 6 lieues S. de Verviers, à 3 lieues S. S. E. de Spa, et à 10 lieues S. S. E. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Francorchamps, à l'E. par les territoires de Malmedy, Bellevaux et Recht (Prusse), au S. par la commune de Wannes, et à l'O. par celles de Fosse et de la Gleize.

Ses dépendances sont : Amermont, Beaumont, Challe, Cheneux, Coo (Grand), Coo (Petit), Forire, Francheville ou Frangeville, Froidville, Houmier, Houveigné, Lodomez, Masta, Mees, Parfondrys, Renarmont, Rivage (le), Somagne, Ster, Vaulx-Richard, Villers et Wavremont.

HYDROGRAPHIE : L'Amblève, qui longe le bas de la ville, traverse son territoire de l'E. à l'O.; elle alimente plusieurs moulins à tan et à farine; et forme au hameau de Grand-Coo une cascade d'un effet très-pittoresque. L'Eau-Rouge, ruisseau très-rapide, descend des Hautes-Fanges, coule du N. au S. en grossissant son cours d'un grand nombre d'affluens, et vient se jeter dans l'Amblève à Challe, à quelque distance N. E. du chef-lieu.

On trouve aux environs de Stavelot plusieurs sources d'eaux minérales : l'une d'elles jaillit au milieu d'un pré, à 1/4 de lieue de la ville.

SOL : Plateau élevé des Ardennes, d'un aspect très-varié. La ville est située dans une vallée profonde, environnée de montagnes arides ou couvertes de bruyères. — Terrain de transition, de la formation quartzo-schisteuse, quelquefois disposé en bancs verticaux. Sur le plateau des Fanges on rencontre en grande abondance des

fragmens volumineux de quartz qui ont reçu le nom de *fagnolites*. La terre végétale la plus fertile se compose d'une couche argileuse rougeâtre; elle a 12 pouces de profondeur. Le sol est en général argileux et schisteux.

AGRICULTURE : Les productions consistent en seigle, dit *regon*, avoine et pommes de terre; le seigle ne suffit pas à la consommation des habitans. Quelques prés situés dans le bassin de l'Amblève, produisent un foin abondant et de bonne qualité. Les hauteurs sont couvertes de bruyères ou de pâtures fangeuses qui servent au parcours du bétail : la bruyère y est fauchée tous les 10 ou 12 ans, pour la préparation de la litière. Les jardins potagers sont cultivés avec soin. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers et de pruniers : l'âpreté du climat nuit en général aux arbres fruitiers. Le chêne, le hêtre, le bouleau, le charme et le coudrier forment les principales essences des bois taillis, qui s'exploitent ordinairement à 18 ans.

Mode de culture : Les terres labourables demeurent plusieurs années en jachères, pendant lesquelles elles ne produisent que du gazon. Les terrains incultes ou communaux, qui forment une grande partie du territoire, sont essartés de 18 à 20 ans : la première année ils donnent une récolte de seigle, et la seconde une récolte d'avoine. — On élève dans cette commune un grand nombre de bêtes à cornes et de moutons.

POPULATION : 3,681 habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune 638 maisons construites partie en pierre de taille et en briques, partie en bois; les plus belles habitations ont la toiture en ardoises fines. — Il y a 1 église, 5 écoles primaires et un vieux château dont on ne voit plus que les ruines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette ville possède un grand nombre de tanneries qui jouissent d'une grande réputation. Le commerce des cuirs tannés est très-actif. On compte à Stavelot : 2,543 fosses à tan, 59 tanneries, 5 moulins à tan, 1 moulin à scier le bois, 1 moulin à huile, 5 moulins à farine, 3 fabriques de colle et 4 brasseries. Extraction de la tourbe. — Foire le 3 mai, le 5 juin, le 24 juin, le 2 août et le 3 septembre.

ROUTES ET CHEMINS : Cette ville communique avec Liége, Malmedy et Spa, au moyen de chaussées bien entretenues.

HISTOIRE : Stavelot, en latin *Stabulæus*, doit son origine à une abbaye fondée en 651 par Sigebert, roi d'Austrasie. D'abord village, ensuite ville, Stavelot devint le chef-lieu d'un assez grand territoire gouverné par l'abbé, qui jouissait des titres de prince de l'empire.

STEIN ou STER, dépendance de la commune de Moresnet.

STEMBERT, commune du canton et à 1/2 lieue S. de Limbourg, de l'arrondissement et à 1/4 de lieue E. de Verviers.

Bornée au N. par la commune d'Andrimont, au N. O. par celle de Verviers, à l'O. par Ensival, au S. par les territoires de Polleur, Jalhay et Theux, et à l'E. par Limbourg.

Ses dépendances sont : Heusy-Mangonbroux, Halleur, les Surdents, Haute-Vaotte, Jean-aux-Bouteilles, Séroule, Thier, Crux, Jeangome et la Bouquette.

HYDROGRAPHIE : Au N. cette commune est arrosée par la Vesdre, qui la sépare d'Andrimont. Le ruisseau de Rouheid, affluent de la Hoëgne, forme sa limite avec Polleur. La Vesdre fait mouvoir 2 fouleries et 1 filature de laine, et le Rouheid, 1 moulin à farine.

SOL : Le terrain est très-inégal, de nature argileuse, sablonneuse et calcaire. La terre la plus productive a 15 pouces de couche végétale. Cette localité offre du zinc carbonaté, sulfuré et silicaté. On trouve dans le schiste et le grès rouge, de la baryte sulfatée, concrétionnée et cristallisée.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'épeautre, l'orge, l'avoine, les féveroles, le trèfle; légumes, fruits, tels que pommes et poires, en assez grande quantité. Bois taillis peuplés de chênes, hêtres et coudriers. Les agriculteurs se plaignent de la grande quantité de plantes

parasites qui nuisent surtout aux moissons. — Assolement triennal et quadriennal. — Élèves de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation du marché de Verviers.

POPULATION : 1,994 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend 161 maisons; le hameau de Heusy, situé sur la route de Verviers à Theux, renferme un grand nombre de maisons bien bâties. Cette commune possède deux écoles primaires. On y remarque le château de Séroule, nouvellement restauré.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et le tissage des draps forment les principales branches d'industrie de cette commune. La majeure partie des habitans travaillent dans les manufactures de draps de Verviers, d'Ensival, etc. Commerce de bétail, de beurre et de fromage. — 2 grandes fabriques de draps, dont une renferme 1 filature; 1 moulin à farine mû par eau, plusieurs briqueteries et fours à chaux, et 2 carrières de grès.

ROUTES ET CHEMINS : La nouvelle route de Verviers à Eupen passe sur une partie du territoire; celle de Verviers à Theux traverse le hameau de Heusy du N. au S. — 66 chemins vicinaux, dont le principal, appelé *chemin de la Calamine*, conduit à Verviers.

STEPENNE, dépendance de la commune d'Anthinne.

STEPPE, dépendance de la commune de Fraipont.

STER, dépendance de la commune d'Ans-et-Glain.

STER, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

STER, dépendance de la commune de Francorchamps.

STER ou STEZ, dépendance de la ville de Stavelot.

STEVERSDORP. *Voyez* SEER-STEVERSDORP.

STIENCHX, dépendance de la commune de Marchin.

STIER, dépendance de la commune de Donceel.

STINVAL, ruisseau affluent de la Vesdre.

STINVAL, ruisseau qui arrose la commune de Louveignez.

STOCKAY, dépendance de la commune de Saint-George.

STOCKELS, dépendance de la commune de Welkenraedt.

STOCKIS, dépendance de la commune de Baelen.

STOCKIS, dépendance de la commune de Grand-Rechain.

STOCKIS, dépendance de la commune de Xhendelesse.

STOCKY, dépendance de la commune de Thimister.

STOUMONT, commune du canton et à 2 lieues 1/2 O. de Stavelot, de l'arrondissement et à 6 lieues S. S. O. de Verviers.

Bornée au N. par la Reid et Spa, à l'E. et au S. par la Gleize, au S. O. par Rahier, à l'O. par Lorcé et au N. O. par Aywaille.

Ses dépendances sont : Fagnage ou Faynage, Froidecour, Monthoet, Moulin-de-Stoumont, Nâze, Labonpré, Picherotte et Quarreux.

HYDROGRAPHIE : L'Amblève, qui baigne la partie méridionale et occidentale de cette commune, forme sa limite avec Rahier et Lorcé. Plusieurs ruisseaux arrosent aussi le territoire : le principal, appelé *Jean Ruy* ou *Nonouruy*, fait mouvoir un moulin à farine.

SOL : Le terrain, de nature argileuse, schisteuse, est très-inégal. Couche végétale de 5 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte principalement du seigle et de l'avoine, du froment en petite quantité; fourrage pour la consommation; beaucoup de pommes de terre. Les vergers sont plantés d'arbres fruitiers de différentes espèces. — On se sert de chevaux et de bœufs pour les travaux agricoles. L'essence des bois taillis consiste en chênes, hêtres, charmes et bouleaux. — On élève peu de chevaux; un plus grand nombre de bœufs, de vaches, de moutons et de porcs engrais de ces derniers. — Fréquentation des marchés de Stavelot et de Spa.

POPULATION : 539 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ 90 maisons plus ou moins bien construites. — Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles.—Un moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-difficiles à parcourir dans les saisons pluvieuses.

STRÉE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues E. S. E. de Huy.

Bornée au N. par Tihange, Amay et Outrelouxhe, à l'E. par Villers-le-Temple, au S. par Ramelot et Abée, et à l'O. par Vierset.

Ses dépendances sont : le Boutaye, Biette, les Communes, Ferrée, les Gottes et les Trixhes.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits ruisseaux dont on tire parti pour l'irrigation des près. — Deux étangs.

SOL : Plateau du Condroz ; la partie O. du terroir offre des coteaux boisés dont les pentes sont très-rapides ; terrain argileux, sablonneux et schisteux.

AGRICULTURE : On récolte seigle, épeautre, méteil, avoine, orge, féveroles, trèfle, foin, luzerne ; pommes de terre, légumes et fruits. Bois taillis, essence de chêne, charme, bouleau, saule et frêne ; on les coupe au bout de 12 à 16 ans. — Quelques élèves de chevaux, bêtes à cornes, porcs, un plus grand nombre de moutons ; lièvres, lapins, perdrix. — Laine, beurre.

POPULATION : 312 hommes, 367 femmes ; total : 679 habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre et briques, en argile et bois, avec toiture en chaume ; quelques-unes sont couvertes en ardoises ou en pannes. — Un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 3 fours à chaux, 1 briqueterie et 1 petite brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Givet par Ciney traverse l'extrémité S. de la commune. — 11 chemins vicinaux en mauvais état.

STRÉEL, dépendance de la commune de Fexhe-au-haut-Clocher.

STREU-PAS, dépendance de la commune d'Angleur.

STREVERSTROPBACH, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Montzen et va se jeter dans la Gueule.

STRIVAY, dépendance de la commune de Plainevaux.

STROVENBOSCH, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

SUPEXHE (LA), dépendance de la commune de Saint-Remy.

SUR-BADOUX, dépendance de la commune de Fraipont.

SUR-COMTE, dépendance de la commune de Liége.

SUR-FOSSÉ, dépendance de la commune de Retinne.

SURHO, dépend. de la comm. de Battice.

SURISTER, dépendance de la commune de Jalhay.

SUR-LA-FANGE, dépendance de la ville de Stavelot.

SUR-LA-HEID. *Voyez* HEID (SUR LA).

SUR-LA-HOUGUE, dépendance de la commune de Battice.

SUR-LE-BOIS, dépendance de la commune de Chaudfontaine.

SUR-LE-BOIS, dépendance de la commune de Nessonvaux.

SUR-LE-BOIS, dépendance de la commune de Battice.

SUR-LE-BOIS, dépendance de la commune de Saint-Georges.

SUR-LE-CORTIL, dépendance de la commune de Tilf.

SUR-LE-MER, dépendance de la commune de Couthuin.

SUR-LE-MONT, dépendance de la commune de Tilf.

SUR-LES-BUTTES, dépendance de la commune de Forêt.

SUR-LES-FOSSES, dépendance de la commune d'Olne.

SUR-LES-HEIDS, dépendance de la commune de Tignée.

SUR-LES-HEIDS, dépendance de la commune d'Olne.

SUR-LES-MINIÈRES, dépendance de la commune de Forêt.

SUR-LES-SARTS, dépendance de la commune de Fraipont.

SUR-LES-VIGNES, dépendance de la commune de Battice.

SUR-LE-THIER, dépendance de la commune de la Reid.

SUR-LE-THIER, dépendance de la commune de Bras.

SUR-NOIRE-FALISE, dépendance de la commune de Forêt.

SUR-TREPPE, dépendance de la commune de Fraipont.

SUR-VILLERS, dépendance de la commune de Modave.

SUR-VIVEGNIS, dépendance de la commune d'Hermalle.

SWAEN-PETIT-HERMAN, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

SWARTEBERG, dépendance de la commune de Montzen.

SY, dépend. de la comm. de la Vieuville.

SYPE, petit ruisseau qui arrose la partie N. de Warnant, où il prend sa source; il tarit en été.

T

TABLEUX, dépendance de la commune de Hamoir.

TAILLES (LES), dépendance de la commune de Flémalle (Grande).

TANCREMONT, dépendance de la commune de Theux.

TANNERIE (LA), dépendance de la commune d'Esneux.

TARGNON, ruisseau qui traverse la commune de Fraipont.

TARGNION, dépendance de la commune de Lorcé.

TAROULE, dépendance de la commune de Vyle.

TAVERNE-A-MEUSE, dépendance de la commune d'Ampsin.

TAVIER, commune du canton et à 1 lieue E. de Nandrin, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 E. de Huy.

Bornée au N. par Plainevaux, à l'E. par Esneux et Hody, au S. par Ellemelle, et à l'O. par Nandrin et Neuville en Condroz.

Ses dépendances sont: Baugnée, Grand et Petit Berleur, la Chapelle, Herrée, Hestreux, Limont, Molinay, Moulin, Rapion, Sart et Xhos.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Magrey prend sa source au hameau de Xhos, active 6 moulins à farine, et va se perdre dans les rochers au-dessous de la Chapelle.

SOL : Ce territoire, qui fait partie du plateau du Condroz, est entrecoupé de plaines, de ravins et de montagnes dont les pentes sont boisées ou incultes. Le terrain est en grande partie calcaire, mêlé de schiste argileux et de psammite sablonneux.

AGRICULTURE : Les productions consistent en seigle, avoine, épeautre, méteil, foin, trèfle, fourrages, légumes et fruits. Beaucoup de bois taillis peuplés de chênes, charmes, bouleaux, hêtres, coudriers et aunes.

POPULATION : 830 habitans.

HABITATIONS : On remarque dans la commune 1 château antique et 2 grandes fermes dites de *Rapion* et de *Sart*.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 6 moulins à farine. Quelques fours à chaux pour l'amendement des terres. — 2 foires par année, le 2 juillet et le mardi après le 2e dimanche d'octobre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Givet avoisine la commune.

TEBERG, dépendance de la commune de Montzen.

TEKENBOSCH, dépendance de la commune de Moresnet.

TEMPLE (FERME DU), dépendance de la commune de Visé.

TEN-EYCKEN, dépendance de la commune de Montzen.

TERHAEGEN, dépendance de la commune de Teuven.

TERIAKELSBOUN, dépendance de la commune de Moresnet.

TERMIKEN, ruisseau qui arrose la commune de Moresnet.

TERMOGNE, dépendance de la commune de Celles.

TERRE-DE-LA-FOUARGE, dépendance de la commune de Bolland.

TERRE-GOSWIN, dépendance de la commune de Saint-André.

TERRE-RENARD, dépendance de la commune de Fraipont.

TERRE-ROUGE, dépendance de la commune d'Antheid.

TER-STRAETEN, dépendance de la commune de Gemenich.

TERWAGNE, commune du canton et à 2 lieues S. de Nandrin, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. S. E. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Sohay, au N. E. par Seny, à l'E. par Warzée, au S. par Clavière, et à l'O. par Modave.

HYDROGRAPHIE : Le torrent de Banne parcourt une partie du territoire.

SOL : Terroir qui appartient au plateau du Condroz. sol calcaire revêtu d'une couche végétale argileuse de 10 à 16 centimètres de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en seigle, épeautre, méteil, avoine, trèfle, pois, vesce, foin et légumes ; peu de fruits. Quelques mauvais bois taillis peuplés de bouleaux. — Assolement triennal, sexennal et novennal.

POPULATION : 252 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Marche traverse la commune du N. au S. Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver, principalement ceux qui conduisent à Huy.

TESNIERES, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

TEUVEN, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. d'Aubel, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. de Verviers.

Bornée au N. par les communes de Slenacken et Wittem (Limbourg), à l'E. par celle de Vaels (même province), et de Gemenich, au S. par Hombourg, et à l'O. par Fouron-Saint-Martin.

Ses dépendances sont : Beusdael, Gyvelt, Heyendael, Nurop, Sinnich, Sippenacken et Terhaegen.

HYDROGRAPHIE : La Gulpe arrose cette commune du S. E. au N. O. ; la Gueule longe son territoire à l'E. Elles activent chacune un moulin à farine.

SOL : Ce terroir, d'un aspect irrégulier, fait partie du plateau du Limbourg. La craie argileuse, la marne, le silex et le greensand supérieur forment le fond du sol. L'épaisseur de la couche végétale varie de 8 à 15 pouces. On trouve dans cette localité un grond nombre de fossiles, tels que la *crania antiqua* (Defr.), le *belimnites quadratus* (Blainv.), le *nautilus*, l'*ostrea macroptera* (Sow.), le *pecten quinque costatus* (Sow.), l'*inoceramus latus* (Sow.), la *cuculæa glabra* (Sow.), la *chama conica* (Sow.), la *crassatella sulcata* (Sow.), la *venus lentiformis* (Sow.) et la *panopea plicata* (Sow.)

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, épeautre, avoine, orge, trèfle, vesce, féveroles ; pommes de terre, légumes. Fruits : pommes, poires, cerises, noix. Un quart environ de la commune est planté en bois taillis et futaie : les essences dominantes sont le charme, le chêne, le hêtre, le coudrier et le bouleau. On coupe le taillis à 13 ans. — Il y a un assez grand nombre de bêtes à cornes et moutons ; quelques porcs. Peu de gibier. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation du marché d'Aubel.

POPULATION : 902 habitans qui parlent le français et le flamand.

HABITATIONS : Le chef-lieu compte 50 maisons plus ou moins bien construites ; le village de Sippenacken est composé de 45 maisons ; dans les hameaux de Nurop et Sinnich, il y a environ 75 habitations disséminées : la plupart sont construites en bois et en argile. On remarque dans

cette commune une superbe maison de campagne, sur l'emplacement de l'ancien couvent de Sinnich. Le château de Bensdael, ancienne maison de chasse de Charlemagne, appartient à la comtesse de Méan; depuis un grand nombre d'années il est inhabité. — 2 églises, 1 maison commune et 2 écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture, l'exploitation des bois et le commerce du bétail et des productions du sol. Le beurre et le fromage se vendent aux marchés d'Aubel et de Herve. — 2 moulins à farine, 2 moulins à drêche, 1 petite fabrique de potasse et 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée du S. au N. par le grand chemin de Henri-Chapelle à Maestricht. — 20 chemins vicinaux très-rocailleux et difficiles à parcourir.

TEUXHEURWE, ruisseau qui arrose la commune de Verlaine.

THEUX, commune du canton et à 2 lieues N. N. O. de Spa, de l'arrondissement et à 2 lieues S. O. de Verviers.

Bornée au N. par Cornesse, au N. E. par Ensival et Stembert, à l'E. par Polleur, au S. par Spa et la Reid, à l'O. par Louveignez, et au N. O. par Fraipont.

Ses dépendances sont : Chatifontaine, Chalsèche, Chauveheid, Chimu, Fracty, Grande-Place, Heid-de-Spa, Hodbeaumont, Haut-Sart, Jevoumont, Juslenville, Forge-Thiry, Lahaye, Lesvilez, Les-Fanges-le-Marché, les Masures, Mont, Mousset, Franchimont, Oneux, Pépinster, Pouillou-Fourneau, Rainonfosse, Ronde-Haye, Sassor, Sasserotte, Spixhe, Staneux, Sohan et Tancrémont, Thier-de-Mont, Wessay et Wislez.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre baigne l'extrémité N. de cette commune; elle reçoit la Hoëgne à Pépinster, où son lit se trouve encaissé entre des bancs verticaux d'un gros poudingue quartzo-schisteux. La Hoëgne venant de Polleur, entre sur le territoire au hameau de Sassor, en coulant de l'E. à l'O.; elle reçoit le Wayai à Franchimont, se dirige au N., longe le bourg de Theux qu'elle laisse sur sa rive gauche, arrose le beau vallon de Juslenville et court se jeter dans la Vesdre, après avoir grossi son cours d'un grand nombre de ruisseaux, tels que le Chawion, le Turon, le Targnon, le Sassore, le Weiot, le Wislez, le Quenway et le Cheinhez, qui tous arrosent le territoire de Theux et font mouvoir un très-grand nombre d'usines.

SOL : Le bourg de Theux est situé dans la vallée et sur la rive gauche de la Hoëgne. L'aspect de son territoire est très-varié. Assis dans un vallon qu'arrosent la Hoëgne et le Wayai, et s'étendant jusque sur un plateau, dont le sommet atteint entre Theux et Spa une élévation de 266 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce territoire offre un grand nombre de sites pittoresques, principalement vers les bords escarpés de la Hoëgne.

Les formations calcaire et schisteuse se rencontrent dans ce sol, qui offre entre autres le calcaire anthracifère, le poudingue psammitique, la dolomie, le fer hydraté. le schiste argileux et le schiste micacé. Il s'y trouve une carrière de marbre noir, qui est susceptible d'un poli aussi beau que la glace : on l'extrait d'une roche calcaire noire et charbonneuse, encaissée dans la roche calcaire bleuâtre commune; cette roche noire, à bancs verticaux ou contournés vers le S., avec des indices d'empreintes végétales, contient une espèce de terre d'ombre très-belle qui peut servir à laver des plans. On y trouve aussi plusieurs mines de fer hématite.

Les espèces minérales que ce territoire recèle sont : la chaux carbonatée inverse, métastatique, dodécaèdre, laminaire, compacte, massive, lamellaire, granulaire, bituminifère, la chaux fluatée laminaire; le quartz hyalin prismé, farineux, enfumé, hématoïde, rubigineux, noir, agate calcédoine, mamelonné; le talc stéatite; le mica lamelliforme, le jaspe schisteux, le plomb sulfuré laminaire; le plomb carbonaté prismatique, bacillaire et aciculaire; le zinc silicaté et carbonaté, le fer oxidé géodique, massif, pulvérulent, cloisonné,

terreux et argileux; le fer sulfuré blanc primitif et primitif dentelé, le fer hydraté hématite; le cuivre pyriteux primitif et massif; l'argile figuline, l'halloisite cireuse bleuâtre; le manganèse oxidé métalloïde, et l'anthracite schistoïde.

On trouve dans le calcaire anthracifère: l'*encrinites moliniformis* (Mil.), la *calamopora polymorpha* (Gold.), et la *syringopora reticulata* et *ramulosa* (Gold.) La terre végétale se compose d'une couche argileuse, quelquefois rougeâtre, sur fond calcaire ou sur marne grise.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en seigle, épeautre, avoine, foin et légumes. Les vergers sont garnis de pommiers et poiriers. L'essence des bois taillis est un mélange de chênes, bouleaux, charmes et coudriers; on les coupe à l'âge de 15 ans. Il existe aussi dans la commune quelques bois de haute futaie composés de chênes et hêtres.

Parmi les plantes dont se compose la flore des environs de Theux, on trouve dans les champs arides la *veronica verna* (L.), le *teucrium botrys* (L.), le *teucrium chamæpitys* (L.), le *teucrium chamædris* (L.), l'*acrostichum septentrionale* (L.), l'*alyssum alpestre* (L.), l'*asplenium ceterach* (L.). Les bois et les lieux ombragés offrent la *cardamine impatiens* (L.), la *melissa calamintha* (L.), les *stachys alpina* et *germanica* (L.), la *lunaria rediviva* (L.). La *rosa cinnamomea* (L.) et la *rosa fastigiata* croissent dans les haies. Les moissons sont infestées par la *sinapis villosa* (Mérat.), l'*iberis ruficaulis* (Lej.), la *stachys annua* (L.), et la *vicia angustifolia* (Persoon.)

POPULATION : 4,367 habitans.

HABITATIONS : On remarque à Theux les ruines de l'antique château de Franchimont, situé sur une éminence escarpée qui domine le cours de la Hoëgne et du Wayai. Le hameau de Juslenville, présente, au milieu d'un terrain très-anfractueux, le magnifique château de M. Fyon, de Verviers; le parc et les jardins pittoresques qui embellissent cette belle propriété, ainsi que des points de vue aussi variés qu'inattendus, méritent qu'on fasse de ce château une mention toute particulière.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Theux possède 4 moulins à farine mûs par eau, 1 raffinerie de fer, plusieurs forges pour la platinerie, 8 fouleries, et quelques filatures importantes. Les fabriques de poêles, qui étaient jadis dans la plus grande activité, ont disparu. Il y a dans la commune des mines de fer et des carrières de marbre en pleine exploitation. — Foire le 26 mai et le 3 novembre.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne route de Liége à Verviers et à Spa, et un embranchement de la nouvelle route de la Vesdre, traversent ce territoire.

HISTOIRE : Le bourg de Theux, connu sous le nom de *Tectis*, au temps des Carlovingiens, était le chef-lieu du ci-devant marquisat de Franchimont. — Patrie des médecins Jean Philippe et Robert de Limbourg et du géologue Dethier.

THIÉGES (AUX), dépendance de la commune de Beaufays.

THIER (LE), dépendance de la commune d'Evegnée.

THIER (LE), dépendance de la commune de Ferrières.

THIER (LE), dépendance de la commune de Forêt.

THIER-A-LIÉGE, dépendance de la ville de Liége.

THIER-ALL-MÈRE-DIEU, dépendance de la commune de Fraipont.

THIER-CREUX, dépendance de la commune de Stembert.

THIER-DE-HONSAY, dépendance de la commune d'Olne.

THIER-DE-HONY, dépendance de la commune d'Esneux.

THIER-DE-L'HEID, dépendance de la commune de Nandrin.

THIER-DE-MONT, dépendance de la commune de Theux.

THIER-DE-POLLEUR, dépendance de la commune de Polleur.

THIER-DE-SCLASSIN, dépendance de la commune de Wegnez.

THIER-DES-FAWES. *Voyez* FAWES.

THIER-DES-FORGES, dépendance de la commune de Gomzé-Andoumont.

THIER-DES-MONTS, dépendance de la commune de Herstal.

THIER-DE-STATTE, dépendance de la commune d'Ernonheid.

THIER-D'ODEMONT, dépendance de la commune du Petit-Rechain.

THIER-D'OLNE, dépendance de la commune d'Olne.

THIER-LOHAY, dépendance de la ville de Herve.

THIERNAGANT, dépendance de la commune de Battice.

THIERNAGANT, dépendance de la commune de Julémont.

THIER-NAWIEN-FOSSE, dépendance de la commune de Fraipont.

THIER-PHILIPPART, dépendance de la commune d'Amay.

THIER-PIRKA, dépendance de la commune d'Amay.

THIERS (LES) PETITES BRUYERES, dépendance de la commune de Chênée.

THIERS (SUR LES), dépendance de la commune de Grivegnée.

THIERS (SUL LES), dépendance de la commune de Tilleur.

THILIESSE, dépendance de la commune d'Abée.

THIMISTER, commune du canton et à 1 lieue E. de Herve, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 N. de Verviers.

Bornée au N. par la commune de Charneux, à l'E. par celle de Clermont, au S. par Dison, Andrimont et Henri-Chapelle, et à l'O. par Battice.

Ses dépendances sont : Bastaprez, Befve, Borboux, Bords-du-Gavé, Chalbot, la Cour, Cour-Bonnaventure, Cour Jacquemin Hanlez, Elseroux, Gerausolx, Hofroimont, la Ronxhe, Marche-en-Saulx ou Margarin, Mackau, Mignerie et Roisleux, Plenesses, Quarray, Seroux, Sorozé ou Seresé, Stockis, Trou-du-Bois, Chamont, Engin et Grimoy.

HYDROGRAPHIE : L'Orgalife, le Stockis et plusieurs petits cours d'eau circulent sur le territoire, et vont grossir les ruisseaux de Quarreux et de Befve; le Stockis acti une filature de laine.

SOL : Surface ondulée, faisant partie d plateau du Limbourg. Le terrain offre glauconie crayeuse, et une argile mél de silex ou légèrement détrempée et d'u aspect ferrugineux.

AGRICULTURE : Cette commune ne ren ferme point de terres arables. Le territoir ne présente que de vastes prairies entre coupées de haies vives. Il y a des verger plantés de pommiers, poiriers, pruniers cerisiers et noyers. On y remarque auss quelques bouquets de bois taillis, d'une essence mêlée de charmilles et coudriers. — Le bétail qu'on y élève est très-beau; il fournit du beurre et du fromage qui sont renommés pour leurs qualités.

POPULATION : 2,682 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le débit des fromages y est très-considérable. Un assez grand nombre d'habitans sont employés à la tisseranderie, à l'exploitation des houillères et des fabriques. On compte dans la commune 2 fabriques de draps, 3 filatures de laine dont une est activée par le ruisseau de Stockis, 1 teinturerie et 1 brasserie. — Foire le 3e mardi du mois d'avril et le 4 décembre.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne grande route de Liége à Aix-la-Chapelle traverse la commune de l'O. au N. E. — 9 chemins vicinaux difficiles à exploiter, aboutissent aux communes voisines.

HISTOIRE : Le hameau de Befve, qui est une dépendance de la commune de Thimister, mérite d'être cité pour avoir vu naître Gilles et Nicolas de Befve, inventeurs de l'horloge à carillon.

THISNES, commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. O. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Wanzin, au N. E. per celle de Hannut, à l'E. et au S. E. par Crehen, au S. par Merdorp, et à l'O. par Jandrain (Brabant méridional.)

Cette commune se compose du chef-lieu

et de sa dépendance, nommée *Château de Thisnes*.

HYDROGRAPHIE : Terroir arrosé par la petite Geete qui y prend sa source.

SOL : Superficie n'offrant que peu d'inégalités. Terrain tertiaire formé de sable à grès blanc. La profondeur de la couche végétale ne dépasse pas ordinairement 16 pouces de profondeur. — Extraction de la marne.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, colza, chanvre, trèfle, pommes de terre, carottes ; pommes, poires, prunes, cerises, abricots, pêches. Élèves et commerce de chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs. Poules, dindons, oies, canards ; quelques ruches. Un assez grand nombre de lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 1,173 habitans.

HABITATIONS : Quelques maisons sont construites en briques et en moellons, et couvertes en ardoises ou en pannes ; mais la plus grande partie est en bois et argile, avec toiture en paille ; disséminées. — Il y a 1 église et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles. Commerce de chevaux et de bétail. Filage et commerce de chanvre ; carrières à grès. Extraction de la marne pour l'amendement des terres. — 3 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui servent à l'exploitation de la commune, sont peu praticables en hiver. Le transport des denrées de la commune se fait à dos de cheval, une grande partie de l'année.

THYS, commune du canton et à 2 lieues 1/2 N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. O. de Liége.

Bornée au N. par les communes d'Otrange et Loige (Limbourg), à l'E. par Crisnée, au S. par Fize-le-Marsal, et à l'O. par Oreye.

Ses dépendances sont : Brouck, Fize, Nomerange et Mâmetout.

HYDROGRAPHIE : Le Geer baigne ce territoire au N.

SOL : Surface ondulée. Terrain argileux, marneux et pierreux, reposant sur argile ou sur gravier. Couche végétale de 17 à 20 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, orge, épeautre, avoine, féveroles, graines de colza et navette en petite quantité ; fourrages pour la consommation, pommes de terre, carottes, betteraves ; pommes et poires. Les bois taillis sont peuplés de chênes, frênes et bois blancs : on les coupe de 12 à 15 ans. — Bêtes à cornes, moutons et porcs. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 275 habitans.

HABITATIONS : 67 maisons construites en bois et argile, très-peu en briques, couvertes en chaume.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Bruxelles traverse une partie de son territoire du S. E. au N. O. — Six chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

TIBIEMONT, dépendance de la commune de Modave.

TICHELET, dépendance de la commune de Nandrin.

TIÉGE (AU), dépendance de la commune du Sart.

TIGE-DE-MISSE, dépendance de la commune de Vinalmont.

TIENNISBACH. *Voyez* TUNNISBACH.

TIGNÉE, commune du canton et à 1 lieue N. N. E. de Fléron, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. N. E. de Liége.

Bornée au N. par les communes de Cheratte et Cerexhe-Heuseux, à l'E. par celles d'Évegnée et Saive, au S. et à l'O. par Saive.

Ses dépendances sont : Croix-Faubach, Trumhy, Sur-les-Heids et au Tillou.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par un petit ruisseau, qui fait tourner un moulin à farine.

SOL : Terroir situé sur la pente septentrionale du plateau entre la Meuse et la Vesdre. Terrain argileux et siliceux, sur

fond glaiseux. La profondeur de la couche végétale varie de 9 à 12 pouces.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en épeautre, seigle, avoine, orge; fourrages pour la consommation, pommes de terre, carottes. Les vergers sont plantés en pommiers et poiriers. Les bois taillis se composent d'une essence mêlée de hêtres, chênes, bouleaux et charmilles. — Bêtes à cornes, moutons et porcs. — Laine et beurre.

POPULATION : 271 habitans.

HABITATIONS : 6 fermes, 51 habitations rurales construites partie en pierre et briques, partie en argile, le plus grand nombre avec toiture en chaume; disséminées. — 1 chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles ; un grand nombre d'habitans employés à la clouterie. — 1 moulin à farine mû par eau. Il s'y tient une foire le dernier dimanche du mois d'avril.

ROUTES ET CHEMINS : 5 chemins vicinaux d'une exploitation facile.

TIHANGE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue N. E. de Huy.

Bornée au N. par la Neuville, à l'E. par Amay, au S. par Strée et Vierset, et à l'O. par la ville de Huy.

Ses dépendances sont : Maret, Petit-Bois et Ponton-Sarte.

HYDROGRAPHIE : La Meuse longe le territoire du S. O. au N. E.; deux petits ruisseaux, tributaires de ce fleuve, prennent leurs sources dans le bois de Tihange.

SOL, La commune, située sur la rive droite de la Meuse, s'étend en partie dans un riant vallon, et de l'autre occupe une éminence qui domine la ville de Huy. Le terrain est argilo-sablonneux, mêlé de gravier, de 6 à 14 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte froment, orge, épeautre, avoine, fourrage en abondance, chardons à carder, trèfle, luzerne; pommes, poires et prunes de toute espèce; on y recueille aussi une grande quantité de cerises qui forment une des principales richesses de cette commune. Bois communaux de la contenance de 328 bonniers métriques. Ils sont principalement plantés en hêtres et charmilles : les taillis sont aménagés à 18 ans. — Chevaux de trait, bœufs, vaches, moutons, poules, etc. Peu de gibier. — Exportation de grains. — Un peu de laine et de beurre.

POPULATION : hommes, 400; femmes, 442; total : 842 habitans.

HABITATIONS : Maisons généralement construites en pierre et briques et couvertes en chaume; les habitations sont disséminées. — 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : 4 chemins vicinaux praticables en hiver.

TILF, commune du canton et à 2 lieues S. E. de Seraing, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Liége.

Bornée au N. par la commune d'Embourg, à l'E. par Beaufays, au S. par Esneux, et à l'O. par Boncelles.

Ses dépendances sont : Brialmont, Méry, Monteau, le Sart, Sinval, Sur-le-Cortil et Sur-le-Mont.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte baigne ce territoire du S. au N.

SOL : Terroir assis dans une vallée sur la rive droite de l'Ourte. Terrain calcaire offrant le psammite anthracifère et l'épidote. On y trouve le *cyatophyllum cæspitosum* (Gold.).

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y tient 2 foires par an : le 3 mai et le 2 octobre.

POPULATION : 997 habitans.

TILICE, dépendance de la commune de Fexhe-Slins.

TILLEUL (LE), dépendance de la commune de Jemeppe.

TILLEUL (LE), dépendance de la commune de Vinalmont.

TILLEUR, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue S. O. de Liége.

Bornée au N. et au N. E. par les communes de Saint-Nicolas et Liége, à l'E. et au S. par Ougrée, au S. O. par Seraing, et à l'O. par Jemeppe.

HYDROGRAPHIE : La Meuse longe cette commune au S., et forme sa limite avec

Seraing et Ougrée. Les inondations de ce fleuve sont nuisibles aux propriétés riveraines.

SOL : Vallée et rive gauche de la Meuse. Le territoire est en partie bas et uni, et en partie coupé par des coteaux. Terrain argileux et schisteux; il contient de la houille.

AGRICULTURE : On récolte seigle, froment, épeautre, avoine, orge, peu de fourrages, betteraves, carottes, pommes de terre. On cultive la vigne et plusieurs espèces d'arbres fruitiers tels que pommiers, poiriers, cerisiers, noyers, pêchers et abricotiers, dont les produits alimentent le marché de Liége. — Élèves de bêtes à cornes et de porcs; très-peu d'abeilles. — Beurre, miel, cire.

POPULATION : 248 hommes; 344 femmes; total : 592 habitans.

HABITATIONS : 123 maisons et 2 fermes; elles sont construites en pierre et briques, et couvertes en ardoises ou en pannes; quelques-unes sont en boussillage, avec la toiture en chaume. — 1 église, 1 école primaire, 1 maison de campagne. Résidence d'un médecin et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions agricoles se vendent au marché de Liége. Il y a dans la commune une houillère qui est exploitée par un grand nombre d'ouvriers. Il se trouve aussi à Tilleur un établissement pour la construction des machines à vapeur; il se compose de trois fourneaux à réverbères.

ROUTES ET CHEMINS : 2 grandes routes longent ce territoire; la route de Liége à Huy et celle de Liége à Terwagne et à Marche; cette dernière est facilitée par un pont qui traverse la Meuse.

TILLOU ou TILLEUX, dépendance de la commune de Tignée.

TILLOU (AU), dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

TINCELLE ou TINTELLE, dépendance de la commune de Saint-Georges.

TINLOT, dépendance de la commune de Soheit.

TIROGNE, dépendance de la commune de Mons.

TOLLE (LA), dépendance de la commune de Nandrin.

TOLUMONT, dépendance de la commune d'Anthinne.

TOMBAY, dépendance de la commune de Grivegnée.

TOMBE, dépendance de la commune de Bombaye.

TOMBEUX, dépendance de la commune d'Andrimont.

TONNELET, dépendance de la ville de Spa.

TONSGIVE ou TÉONOGRIVE, dépendance de la commune de Ben.

TONVOYE, dépendance de la commune de Nessonvaux.

TOUR-AU-BOIS, dépendance de la commune de Villers-le-Temple.

TOURINNE-LA-CHAUSSÉE, commune du canton et à 1 lieue E. d'Avennes, de l'arrondissement, et à 3 lieues 1/2 N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par les communes de Lens-Saint-Servais, Ligney et Omal, à l'E. par celle de Waleffe-Saint-Georges, au S. par Lantinne, et à l'O. par Braive.

SOL : Terroir faisant partie du plateau de la Hesbaye. Les terres arables se composent d'une couche végétale argileuse de 8 à 9 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, épeautre, avoine, vesce, féveroles, et toutes sortes de plantes oléagineuses. Fourrages peu abondans; pommes de terre, carottes, betteraves; pommes, poires, cerises, en petite quantité. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes, porcs et moutons; volaille : poules et dindons; 10 à 12 ruches d'abeilles; lièvres, perdrix, cailles en petit nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 89 hommes, 89 femmes; total : 178 habitans.

HABITATIONS : Presque toutes en boussillage et couvertes en chaume; quelques-unes sont construites en briques. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée romaine côtoie ce territoire de l'O. à l'E. Les chemins vicinaux sont en général d'une exploitation très-difficile en hiver.

TOURNAY, dépendance de la commune de Vivegnis.

TOUT-BAS-BIEN, dépendance de la commune de Saint-Nicolas.

TOUTES-VOYES, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

TOUTES-VOYES, dépendance de la commune de Jemeppe.

TOUTE-WAIDE, dépendance de la commune de Xhendelesse.

TRAMAKA, dépendance de la commune de Landenne.

TRAMAKA, dépendance de la commune de Seilles.

TRANSISTER, dépendance de la commune de Fraipont.

TRAPPE (RUISSEAU DE LA), affluent de la Berwinne.

TREMBLEUR, commune du canton et à 3/4 de lieue S. S. E. de Daelhem, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Liége.

Bornée au N. par Mortroux, à l'E. par Neuchâteau et Aubel, au S. par Saint-André, et à l'O. par Saint-Remy.

Ses dépendances sont : Bazile, Blegny, Boôse, Campagne, Doyard, Fafchamps, Gobié, Goméfosse (fonds de), Foxhalles, Maroux, Neuve-Maison, Neuve-Waide, Plaiteux, Sougné, Trois-Fontaines et Waide.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Cheratte baigne le territoire à l'O., et alimente 2 fouleries.

SOL : Terroir appartenant au plateau entre la Meuse et la Vesdre, près de la Berwinne. Couche végétale argilo-sablonneuse de 5 à 18 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment et le seigle ; on y cultive aussi l'avoine, l'orge, la luzerne et le sainfoin ; un peu de pommes de terre et de plantes oléagineuses ; quelques légumes et fruits. Il y a des bois taillis et futaie d'une essence mêlée de chênes, hêtres et charmes. — Élèves de chevaux et de bétail. — Beurre, fromage.

POPULATION : 1,670 habitans.

HABITATIONS : 38 maisons assez bien bâties.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Productions agricoles et commerce de fromage. On trouve dans la commune beaucoup d'ouvriers employés à l'extraction du charbon de terre, ainsi que des platineurs, tisserands, etc.— 2 fouleries et 3 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : 16 chemins vicinaux praticables en toute saison.

TRIBOMONT, dépendance de la commune du Grand-Rechain.

TRIBOMONT, dépendance de la commune de Wegnez.

TRIFOIS, dépendance de la commune de Vierset.

TRIFOY ou TRIFFOIS, dépendance de la commune de Marchin.

TRIHOSDIN, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

TRIMOLET, dépendance de la commune de Forêt.

TRIX, dépendance de la commune de Bombaye.

TRIXHAI, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

TRIXHE-DU-MOINE, dépendance de la commune de Saint-André.

TRIXHES (LES), dépendance de la commune de Flémalle (Haute).

TRIXHES (LES), dépendance de la commune de Strée.

TRIXHES, dépendance de la commune de Bombaye.

TRIX-SAINT-PIERRE, dépendance de la commune de Mortier.

TROGNE (LE), dépendance de la commune de Seraing.

TROGNÉE, commune du canton et à 2 lieues S. S. E. de Landen, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Cras-Avernas, à l'E. par celles de Geer et Lens-Saint-Remy, au S. par Pousset, et à l'O. par Bertrée.

Ses dépendances sont : Moulin-de-Trognée et Villereau.

SOL : Surface ondulée, principalement au S. O. Le terrain, de nature argileuse et marécageuse, a 5 à 10 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, féveroles, vesce, trèfles, graines de colza et de navette, chanvre, pommes de terre et carottes. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. L'essence des bois taillis est un mélange de charmes, hêtres, chênes et coudriers : on les coupe à 10 ou à 12 ans. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. Poules, dindons, canards et oies. Quelques ruches d'abeilles.

POPULATION : 159 hommes, 161 femmes; total : 320 habitans.

HABITATIONS : La plupart en boussillage, et couvertes en paille et très-disséminées. — Il y a 1 église et 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et le commerce de bétail. — 1 moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : 9 chemins vicinaux qui sont peu praticables en hiver.

TROGNÉE (MOULIN DE), dépendance de la commune de Trognée.

TROIS-BORDONS, dépendance de la commune de Baelen.

TROIS-CHÊNES, dépendance de la commune d'Ayeneux.

TROIS-CHÊNES, dépendance de la commune de Retinne.

TROIS-COURONNES, dépendance de la commune d'Esneux.

TROIS-FONTAINES, dépendance de la commune du Sart.

TROIS-FONTAINES, dépendance de la commune de Trembleur.

TROIS-PONTS, dépendance de la commune de Fosse.

TROIS-ROIS, dépendance de la commune de Bombaye.

TROKA, dépendance de la commune de Landenne.

TROKAI, dépendance de la commune de Chokier.

TROKAI, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

TROMLY. *Voyez* Au Troumely.

TROU, dépendance de la commune de Harzé.

TROU ou TROZ-DE-BRAS, dépendance de la commune de Bras.

TROUBOTIN, dépendance de la commune de Rotheux-Rimière.

TROUBOUSIER ou TROZ-BOUSIER, dépendance de la commune de Basse-Bodeux.

TROU-DE-BEAUFAYS, dépendance de la commune de Vyle.

TROU-DE-FERRIÈRES, dépendance de la commune de Ferrières.

TROU-DU-BOIS, dépendance de la commune de Héron.

TROU-DU-BOIS, dépendance de la commune de Xhendelesse.

TROU-DU-BOIS, dépendance de la commune de Battice.

TROU-DU-BOIS, dépendance de la commune de Thimister.

TROU-DU-RENARD, dépendance de commune d'Amay.

TROU-DU-TAUREAU, dépendance de la commune de Battice.

TROU-LOUETTE, dépendance de la commune de Grivegnée.

TROU-RENARD, dépendance de la commune de Fraipont.

TROU-SOURIS, dépendance de la commune de Grivegnée.

TROU-SPINEUX, dépendance de la commune de Charneux.

TROZ. *Voyez* Autroz.

TRUSSEAU ou TRUSSIAUX, dépendance de la commune de Marchin.

TULLIA, ruisseau qui arrose la commune de Warnant, où il fait mouvoir 2 moulins à farine.

TULLJÉ, dépendance de la commune de Moresnet.

TUNNISBACH ou TUNNETSBAG, ruisseau qui prend sa source à Hombourg et va se jeter dans la Gueule.

U

ULVENT ou **ULVEND**, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

USINES-EN-BELVAUX (les), dépendance de la commune de Limbourg.

USINE-MARGE ou **MARCHOS**, dépendance de la commune de Horion-Hozémont.

V

VA (basse et haute), dépendance de la commune de Vivegnis.

VAI, dépendance de la commune de Clavière.

VAL-DIEU, dépendance de la commune de Charneux.

VALISE (a la), dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

VALLÉES (ruisseau dit des), arrose la commune de Waret-l'Évêque.

VAL-NOTRE-DAME, dépendance de la commune d'Antheid.

VALTIBIEMONT, dépendance de la commune de Clavière.

VAULX ou **VAUX-RICHARD**, dépendance de la ville de Stavelot.

VAUX, dépendance de la commune de Marchin.

VAUX, dépendance de la commune d'Olne.

VAUX. *Voyez* Lavaux.

VAUX, dépendance de la commune de Lierneux.

VAUX, dépendance de la commune de Wannes.

VAUX, dépendance de la commune de Nessonvaux.

VAUX, dépendance de la commune de Cerexhe-Heuseux.

VAUX, dépendance de la commune de Melins.

VAUX-BORSET, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 3 lieues N. de Huy.

Bornée au N. et au N. E. par Borlez et Haneffe, à l'E. par Chapon-Seraing, au S. par Warnant, et à l'O. par Waleffe (Vieux).

Cette commune se compose de son chef-lieu et du village de Borset.

hydrographie : Un petit ruisseau prend naissance dans la commune.

sol : La partie S. O. offre une surface régulière; le terrain est plus inégal au N. E. La terre végétale se compose d'une couche argilo-sablonneuse de 4 à 14 pouces de profondeur. On y trouve de la marne.

agriculture : On récolte froment, seigle, épeautre, orge, avoine, pois, vesce et féveroles; prairies naturelles et artificielles; fourrages en abondance : l'excédant est vendu aux marchés des environs. Peu de fruits et de bois. — Élèves de chevaux propres au service de l'artillerie, bêtes à cornes, moutons, porcs; volaille. — Laine, beurre.

population : Hommes, 357; femmes, 319; total : 676 habitans.

habitations : Construites la majeure partie en briques et pierre, quelques-unes en bois et argile; elles sont couvertes en chaume; un très-petit nombre en pannes et ardoises. — 1 école primaire.

commerce et industrie : Quelques métiers à tisser. — 1 brasserie. — Extraction

de la marne pour l'amendement des terres et les fabriques de faïence d'Andennes.

ROUTES ET CHEMINS : 29 chemins vicinaux très-mauvais en hiver

VAUX-NESSONVAUX, ruisseau qui prend sa source à Olne et traverse la commune de Nessonvaux de l'E. à l'O.

VAUX-RENARD, dépendance de la commune de la Gleize.

VAUX-SOUS-CHÈVREMONT, commune du canton et à 1 lieue 1/4 O. S. O. de Fléron, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. E. de Liége.

Bornée au N. et au N. E. par les communes de Beyne-Heusay et Ayeneux, à l'E. par Chaudfontaine.

Bornée au N. et au N. E. par Romsée, à l'E. et au S. par Chaudfontaine, et à l'O. par Chênée.

Ses dépendances sont : Basse-Ransy, Béchuron, Chauthier, Chermont, Chèvremont, Gotte, Haye-du-Loup, Hooster, Henne et Ransy (Haute et Basse).

HYDROGRAPHIE : La Vesdre, qui active un grand nombre d'usines importantes dans la commune, l'arrose du S. E. au N. O.; elle reçoit le ruisseau de Ransy, qui fait mouvoir un moulin à farine.

SOL : Vallée de la Vesdre. Une partie du territoire est entrecoupée de coteaux. Il y a des mines de houille en exploitation.

AGRICULTURE : On cultive l'épeautre, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, le foin. Les jardins potagers sont bien soignés. Diverses espèces d'arbres fruitiers garnissent les vergers. — Quelques bois taillis.

POPULATION : 2,193 habitans.

HABITATIONS : On remarque dans cette commune les vestiges du château de Chèvremont.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent à l'agriculture. — Exploitation du charbon de terre. — 3 moulins à farine, 2 laminoirs à tôle, 2 martinets à battre le fer, 1 fonderie de fer. — Foire le premier lundi après la Fête-Dieu.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux. La route de Liége à Aix-la-Chapelle longe la commune au N.

VEHIN, dépendance de la commune de Sprimont.

VELAINE, dépendance de la commune de Landenne.

VELAINE (RUISSEAU DE), prend sa source au hameau du Petit-Waret et arrose la commune de Landenne.

VELROUX, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. de Liége.

Bornée au N. par Voroux-Goreux et Bierset, à l'E. par Hollogne-aux-Pierres; au S. E. par Mons, au S. O. par Horion-Hozémont, et à l'O. par Roloux.

SOL : Terroir uni, assis sur un banc d'argile; la partie qui avoisine la Meuse est sablonneuse et caillouteuse. Couche végétale argilo-sablonneuse de 18 à 23 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, épeautre, seigle, orge, avoine, fèves, vesce, foin, graine de navette, pommes de terre, carottes, betteraves. Les fruits consistent en pommes, poires, cerises, noix, dont la majeure partie se vend aux marchands ambulans. — Élèves de chevaux et bêtes à cornes. On compte dans la commune 100 moutons répartis en deux troupeaux; lièvres, perdrix, cailles, râles, en petit nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 300 habitans.

HABITATIONS : 4 fermes, 15 habitations rurales, 25 cabanes; construites partie en briques, partie en bois et argile, couvertes en chaume et en tuiles, très-peu en ardoises. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. 1 moulin à farine mû par le vent et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 7 chemins vicinaux impraticables en hiver.

VENNE, dépendance de la commune de la Gleize.

VERDBOIS, dépendance de la commune de Housse.

VERLAINE, commune du canton et à 3/4 de lieue N. N. E. de Bodegnée, de

l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. N. E. de Huy.

Bornée au N. par Haneffe et Seraing-le-Château, à l'E. par Saint-Georges, au S. et à l'O. par Jehay-Bodegnée, Fise-Fontaine et Chapon-Seraing.

Ses dépendances sont : Hepsée, Borsut, les Caquehus ou Cachus, Harduemont, Stanges, Seraing, Oudoumont et les Malades.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par trois ruisseaux : deux de ces ruisseaux prennent leur source dans la commune.

SOL : Surface ondulée. Terrain argileux et rocailleux de 5 à 18 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, de l'orge, des féveroles, du chanvre, des graines de colza et de navette. La commune offre quelques bouquets de bois dont le chêne, le frêne, le saule, l'aune, le bouleau et le coudrier forment les principales essences. — On élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs; volaille, poule, dindons, canards; peu d'abeilles; lièvres, perdrix, cailles, râles, bécasses, pluviers, vanneaux, grives, alouettes. — Laine, beurre, fromage, miel, cire.

POPULATION : 543 hommes, 568 femmes; total : 1,111 habitans.

HABITATIONS : Construites partie en briques, en bois et argile, couvertes en chaume, un très-petit nombre en ardoises ou pannes; disséminées. — 1 église, 1 école, 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de bétail. — 1 brasserie, 1 fabrique de sirop.

ROUTES ET CHEMINS : 29 chemins vicinaux, la plupart impraticables en hiver.

VERRE, dépend. de la comm. de Lavoir.

VERT-BUISSON, dépendance de la commune de la Reid.

VERTE-HUMÈRESSE, dépendance de la commune de Grivegnée.

VERTFONTAINE, dépendance de la commune de la Reid.

VERLEUMONT, dépendance de la commune de Lierneux.

VERVIERS, commune et chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 6 lieues E. S. E. du chef-lieu de la province.

Cette commune est composée de son chef-lieu ou de la ville de Verviers, des hameaux de Basse-Crotte, Chick-Chack et de la Dardanelle.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre, que l'on passe sur deux ponts de pierre, coupe la ville en deux parties très-inégales. Le territoire est arrosé par les ruisseaux de Mangonbroux et de Dison : ces deux cours d'eau affluent dans la Vesdre. A l'entrée de cette ville, une digue soutient les eaux pour alimenter un canal qui la traverse : ce canal fait mouvoir 8 fouleries, 1 moulin à farine à trois roues, et 1 moulin à bois de teinture; par l'effet des exondations, les eaux découlent de la digue vers les collines qui bornent la ville au N.

SOL : A l'exception du bassin de la Vesdre, qui forme une vallée longitudinale légèrement ondulée, la configuration du territoire est très-irrégulière, principalement au N., où l'on découvre plusieurs coteaux en pentes rapides. Le bassin, composé de terre d'alluvion de nature argileuse mêlée de rocaille, offre une couche végétale dont l'épaisseur varie de 9 à 15 pouces. Partout ailleurs une grande partie des terres reposent sur un sol pierreux : elles ne peuvent être ameublies que de 5 à 6 pouces de profondeur. — Terrain calcaire anthracifère, alternant avec le schiste argileux; ce dernier est remarquable par les fossiles qu'on y a découverts. Parmi les espèces minérales qui appartiennent au calcaire anthracifère, on distingue la chaux carbonatée inverse, binaire, bibinaire, fistulaire et dodécaèdre, le fer oligiste globuliforme et le fer sulfuré quarternaire. Dans les environs de Verviers on exploite une grande quantité d'argile smectique (terre à foulon), et du calcaire compacte bleu près du ruisseau de Mangonbroux.

AGRICULTURE : Les prés forment la culture dominante aux environs de Verviers;

la majeure partie sont clos de haies vives : après huit ou dix ans, on est dans l'usage de les labourer. Les prés les plus productifs, situés dans le bassin de la Vesdre, fournissent beaucoup de foin de bonne qualité ; quelques autres occupent un terrain argileux, calcaire ou schisteux, mais fortement incliné. On remarque plusieurs beaux vergers et des jardins cultivés avec soin. Ce terroir renferme peu de terres labourables ; les meilleures, de nature argileuse et rocailleuse, offrent une teinte noirâtre ; la culture des autres est très-dispendieuse. — On élève très-peu de chevaux de labour : Le gros et le menu bétail y sont plus nombreux.

POPULATION : 19,592 habitans.

HABITATIONS, ÉDIFICES ET ÉTABLISSEMENS PUBLICS : La ville de Verviers, assise dans un vallon étroit qu'arrose la Vesdre, se divise en ville haute et en ville basse. on y remarque quelques rues qui sont larges et garnies de maisons dont la façade est très-régulière : toutes les autres sont mal percées et donnent difficilement accès à l'air. Verviers possède un tribunal et une chambre de commerce, 1 école de commerce, 1 collége, 26 écoles, 1 hôtel-de-ville, 1 théâtre, 1 hôpital, 1 hospice pour les orphelins et 1 autre pour les vieillards infirmes et les indigens des deux sexes, 1 société de charité maternelle, 1 établissement de bains.

Parmi les principaux monumens on distingue l'église qui vient d'être élevée à l'entrée de la ville, sur la route de Verviers à Aix-la-Chapelle ; les maisons Biolley, Simonnis et Defaut ont subvenu à tous les frais de construction. Mme Ve Biolley a contribué seule pour la somme de 120,000 fr. L'hôtel-de-ville a été bâti en 1774, d'après les dessins et sous la direction de l'architecte Renoz, de Liége. La salle de spectacle, récemment construite, est connue à Verviers sous le nom de la *Jolie Bonbonnière* : l'entrée principale qui donne sur la *Place Verte*, en face d'une des rues les plus animées de la ville, offre un péristyle formé par quatre colonnes d'ordre ionique ; on arrive à ce péristyle par une douzaine de marches : l'intérieur peut contenir 800 spectateurs. A l'E. et à peu de distance de la ville, se trouve l'hôpital dit de *Bavière* : il a été érigé en 1737 et contient actuellement 35 lits, occupant deux salles ; au rez-de-chaussée on remarque une chapelle richement décorée. L'extrême propreté qui règne dans tout cet hôpital est dû au zèle infatigable des Sœurs de Charité. Mme Biolley qui, en outre, affecte chaque année des sommes considérables au soulagement de l'indigence, ne cesse de veiller au bien-être de cet établissement. Verviers possède une société philantropique dont les recettes de cette année s'élèvent à la somme de 7,555 florins : ce produit est dû en grande partie au dévouement des dames de Verviers, qui ont redoublé de zèle pour enrichir l'exposition de 1831 : la société a reçu en outre de Mme Biolley plus de 1500 charges de chauffage tout confectionné (1).

ANTHROPOLOGIE : Verviers, par sa situation topographique, est exposé à des maladies plus ou moins graves, que des praticiens éclairés attribuent principalement à l'influence maligne des brouillards qui s'étendent souvent sur la vallée de la Vesdre, ainsi qu'à la retraite d'une partie des eaux de cette rivière, qui laisse quelquefois son lit presque à découvert : les détritus animaux qui, sur quelques points séjournent dans les eaux et corrompent l'air ambiant ne sont pas moins nuisibles à la salubrité publique. Dans les ateliers où sont occupés la plus grande partie des habitans, d'autres causes déterminent des affections presque inséparables de travaux continus : c'est ainsi qu'on observe très-

(1) Mme Biolley dont le nom rappelle tout ce que la philantropie a de plus délicat et de plus généreux, vient de succomber à une maladie aiguë (21 nov. 1831.) Cette noble bienfaitrice de Verviers, qui a doté les hôpitaux, nourri les orphelins, en assurant en outre au travail une honorable existence, lègue à son pays l'exemple d'une immense fortune industrielle toute vouée à l'humanité.

fréquemment des ulcères atoniques chez les personnes employées à tondre et à lainer dans les manufactures de draps ; des ophtalmies d'un caractère rebelle ne sont pas rares parmi les tisserands et les fileurs, et l'anévrisme du cœur ne termine que trop souvent la vie pénible des ouvrières qui font mouvoir les machines à tondre.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La fabrication et le commerce des draps occupent la presque totalité des habitans, dont les trois cinquièmes environ n'ont pas d'autre moyen d'existence. Cette industrie a atteint le degré de développement que lui assurent une situation géographique très-favorable et une population très - intelligente. La vente du drap donne lieu à un commerce très-important, ce qui, joint à l'importation de la matière première, des substances tinctoriales et à l'emploi de toutes les machines nécessaires à fouler et à teindre la laine, entretient des relations multipliées à l'intérieur et à l'étranger. Parmi les fabriques de draps qui font la richesse de cette ville, on en distingue plusieurs qui ont acquis une très-grande extension depuis 25 à 30 ans. On compte à Verviers 53 fabriques de draps, 1 fabrique d'étoffes de coton et de laine, 8 fouleries, 3 presseries, 2 bâtimens à rames chaudes, 33 teintureries, 4 brasseries, 6 savonneries, 1 corroierie, 2 fonderies de fer, 1 fonderie de plomb en lames, 1 atelier de construction, 2 moulins à farine et 1 moulin à bois de teinture mûs par eau. Il y a 3 fours à chaux dans les environs, où l'on exploite de la terre à foulon et de la pierre de taille.

FOIRES ET MARCHÉS : Il se tient un marché à Verviers le mercredi et le samedi de chaque semaine, et 4 foires par année; savoir : le 21 avril, le 2 juin, le 19 août et le 7 novembre : ces trois dernières durent 4 jours.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire est traversé par la route de la Vesdre. — 15 chemins vicinaux servent à l'exploitation de la commune. Il y a 2 ponts de pierre sur la Vesdre.

HISTOIRE : Cette ville, qui jadis faisait partie du marquisat de Franchimont, fut cédée au 11[e] siècle à l'évêque de Liége. A l'époque de la réunion de la Belgique à la France, elle fut comprise dans le département de l'Ourte et devint le chef-lieu d'un arrondissement. Verviers est la patrie de J. J. Fyon, général de brigade (mort à Liége depuis quelques années : il s'était distingué dans les guerres de la révolution), de l'intrépide général Jardon, tué le 27 mars 1809, à Barcelos, sur les frontières du Portugal, après 19 années de campagnes; d'Ernest Ruth-Dans, l'ami du célèbre Arnauld d'Andilli; de l'abbé Duval Pyrau, conseiller privé du prince de Hesse-Hombourg, membre de presque toutes les académies de l'Allemagne. Cette ville a encore vu naître G. H. Godar, docteur en médecine, connu par différentes dissertations qui ont obtenu des palmes académiques; G. Christian, directeur du Conservatoire des arts et métiers à Paris; Laurenty, dont les tableaux faits à la plume, égalent les plus riches gravures, et M. A. L. S. Lejeune, docteur en médecine, auteur de la Flore de Spa, et de plusieurs autres ouvrages et mémoires qui lui ont assuré une place distinguée parmi les botanistes de notre siècle.

VERVOZ, dépendance de la commune de Clavière.

VESDRE (LA), *Vesa*, rivière qui prend naissance sur le plateau des Fanges, à 2 lieues 3/4 E. N. E. d'Eupen (Prusse). Après avoir reçu le ruisseau de Giete, la Vesdre se grossit de la Hell et du Soor, à Eupen, entre dans la province de Liége en coulant de l'E. à l'O., prend les eaux de la Gileppe par sa rive gauche, et poursuit son cours dans la direction N. N. O. Elle baigne Goé, sépare la ville de Limbourg du village de Dolhain, flue au S. O. vers Verviers, et dans l'étendue de son cours, compris entre Limbourg et Verviers, elle s'accroît d'un grand nombre de petits affluens dont le principal est le Hockèl ou Ri-de-Bilstain, qui se jette dans la Vesdre par la rive droite. A l'entrée de Verviers une digue soutient les eaux nécessaires à

l'alimentation d'un canal qui traverse la ville et fait mouvoir plusieurs usines. Par la rive gauche la Vesdre reçoit à Verviers le ruisseau de Mangonbroux et partage la ville en deux sections inégales. Elle arrose Hodimont par sa rive droite où le ruisseau de Dison vient se joindre à ses eaux, en séparant Hodimont de Verviers. Elle s'écoule ensuite par Ensival, Pépinster où sa jonction a lieu avec la rivière de Hoëgne, parcourt Nessonvaux, Fraipont, le Trou, en recevant par sa rive gauche le Ri-de-Mosbeux, atteint Chaudfontaine, et va se jeter dans l'Ourte à Chênée, après un cours de 11 lieues environ. Le lit de cette rivière, qui se trouve encaissé entre des collines pittoresques, est parsemé de cailloux et de fragmens de rochers. Sa largeur moyenne varie de 15 à 20 mètres. En été sa profondeur est de 0m 20, et en hiver de 0m 70. La vitesse du courant a été évaluée par minute à 117m. La Vesdre, dont la pente entre Nessonvaux et Chênée atteint 45m 12, fournit 340 millions de mètres cubes d'eau à son confluent. Ses eaux, dont les crues sont soudaines et très-préjudiciables, s'élèvent quelquefois en moins de trois heures de 1m 50 à 2m 50. Il n'est pas rare qu'elles atteignent à une élévation de 0m 30 à 1m 20 au-dessus du niveau de la vallée.

Sur les pentes des collines calcaires des bords de la Vesdre, on remarque de belles prairies artificielles dans lesquelles prédomine le sainfoin, *hedisarum onobrychis* (L.). Dans les parties boisées on rencontre l'*anemone ranunculoïdes* (L.), l'*aconitum lycoctonum* (Décand.), ou *telyphonum* (Reichenb.), *intermedium* (Decand.); l'*actæa spicata* (L.), l'*asperula odorata*, la *pulmonaria angustifolia* (L.), ou *montana* (Lej.); les *polypodium dryopteris*, *phegopteris*; les *aspidium lobatum* et *aculeatum*; la *lathræa squamaria*, l'*impatiens noli tangere* (L.). Le *carex pendula* croît à Nessonvaux et à Goffontaine au bord de la fontaine incrustante. Diverses espèces de *medicago*: le *xanthium spinosum* et *strumarium* (L.), le *lotus aristatus* (Dec.), les *mentha silvestris*, *nemorosa*, *gentilis*, *pilosa*, et plusieurs autres plantes du midi, introduites par le commerce des laines, embellissent la végétation du bassin de la Vesdre près de Verviers. La *galeopsis ochroleuca* (Roth.), la *galeopsis ladanum*, l'*anthericum liliago*, l'*asplenium septentrionale*, l'*adianthum nigrum*, le *trichomanes*, se plaisent sur une montagne schisteuse, dite *Hobies*. Dans les bois montueux entre Verviers et Limbourg on voit le *schedonorus calamarius*, l'*arundo sylvatica*, *subulata* (Gay), le *narcissus pseudo-narcissus*, le *daphne mezereum*, la *cineraria spatulæfolia* (Gmelin), la *digitalis grandiflora* (Lam.), le *selinum chabræi*, l'*eresimum altissimum* (Lej.), l'*hieracifolium*, l'*epilobium spicatum* et sa variété à fleurs blanches. Le *prunus padus* (L.) prospère dans la vallée de la Vesdre, depuis Angleur jusqu'à Limbourg. Les prés sont tapissés, au printemps, de la *cardamine pratensis* (L.), et d'un grand nombre d'espèces de renonculacées, et en automne du *colchicum autumnale* (L.).

Les eaux de la Vesdre, bien qu'elles soient imprégnées des matières colorantes qui ont servi aux teintureries, n'en sont pas moins favorables à la pêche. On y trouve : la truite ordinaire, *salmo fario* (L.); l'ombre, en wallon *ombe*, *salmo thymallus* (L.); le brochet, *esox lucius* (L.); le goujon, *cyprinus gobio* (L.); la tanche, *cyprinus tinca* (L.); le meunier, *cyprinus dobula* (L.); l'ablette, *cyprinus alburnus* (L.); la loche franche, en wallon *mosteye*, *cobitis barbatula* (L.); la loche des rivières, *cobitis tænia* (L.); la perche goujonnière, *acerina cernua* (Cuv.); la perche commune d'eau douce, *perca fluviatilis* (L.); le chabot commun, *cottus gobio* (L.); l'épinoche, *gasterosteus aculeatus* (L.). Cette rivière nourrit aussi en abondance l'écrevisse commune, *astacus fluviatilis* (L.).

De Nessonvaux jusqu'à Chênée on compte 15 digues de barrage, formant autant de

prises d'eau. Elles servent chacune à alimenter un groupe d'usines particulier : le nombre de celles-ci est de 37, savoir : 6 laminoirs, 3 fenderies, 8 martinets, 1 haut fourneau, 6 usines à canons de fusils, 4 foulcries, 2 filatures, 6 moulins à farine et la pompe des bains de Chaudfontaine. A l'aide de biefs de décharge qui ont successivement leur embouchure dans la Vesdre, les prises d'eau des usines rentrent toutes dans le lit de la rivière.

La Vesdre, dans quelques endroits, se perd sous des roches calcaires, pour reparaître à 1/2 lieue plus loin. C'est ce que l'on voit entre Verviers et Limbourg, et à Pépinster.

VEURS, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Martin.

VEURS (ruisseau de), il prend sa source au hameau du même nom, arrose la commune de Fouron-Saint-Martin et va se perdre dans la Meuse.

VIC-SI-TI-POU, dépendance de la commune de Vierset.

VIÈGEAI, dépendance de la commune d'Anthinne.

VIEMME, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Waremme, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 O. de Liége.

Bornée au N. par Bovenistier, à l'E. par Donceel et Haneffe, au S. par Seraing-le-Château et Aineffe, et à l'O. par Celles.

sol : L'inclinaison des plaines est à peine sensible. Couche végétale argileuse, sur fond glaiseux, de 3 à 12 pouces de profondeur.

agriculture : Les principales productions sont : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, les trèfles, les pommes de terre, les carottes et les fruits. —Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs. Poules, dindons, oies, canards. Lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage.

population : 434 habitans.

habitations : 8 fermes, 72 habitations rurales, dont le plus grand nombre est couvert en chaume; disséminées. — Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 école primaire.

commerce et industrie : Un moulin à huile mû par des chevaux, et 1 brasserie.

routes et chemins : Les chemins vicinaux, au nombre de douze, ne sont guère praticables en hiver.

VIEN, dépendance de la commune d'Anthinne.

VIERNAY, dépendance de la commune de Xhendelesse.

VIERSET, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 S. E. de Huy.

Bornée au N. par Ramelot et Linchet, à l'E. par Modave et Vyle, au S. par Marchin et Huy, et à l'O. par Tihange et Strée.

Ses dépendances sont : Boumont, Deromont, Limet, Roiseux, Trifois, Vic-si-ti-Pou et le village de Barse, qui a pour dépendances : la Sarte et le Grand-Poirier.

hydrographie : Le Hoyoux arrose la partie méridionale de cette commune. Les eaux de cette rivière tiennent en dissolution une grande quantité de sous-carbonate de chaux, qui forme du tuf calcaire en se déposant sur les terres riveraines.

sol : Plateau du Condroz. Le terrain est argileux, sablonneux et calcaire; couche végétale de 2 à 12 pouces de profondeur.

agriculture : On récolte de l'épeautre, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du trèfle, du fourrage, du foin, des pommes de terre, des légumes, et des fruits. — Élèves de chevaux pour le renouvellement des écuries; le surplus se vend aux foires de Huy et Ciney. M. le comte Mercy d'Argenteau, possède à Vierset un haras de race anglaise. — Pour le labour on est dans l'usage d'employer les bœufs ; les moutons qui se trouvent dans cette commune proviennent des envois faits en 1805 et 1809 de Rambouillet, et en 1825 de la Saxe. On y compte huit troupeaux de moutons parmi lesquels se trouvent 1,600 mérinos.

population : 600 habitans.

habitations : Le chef-lieu se compose de vingt maisons ; à quelque distance du château de Barse, on voit sur des rochers escarpés les vestiges de deux anciennes forteresses qui servaient autrefois de résidence aux comtes de Beaufort.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement. — 2 moulins à farine, 1 distillerie et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Givet traverse une partie de cette commune de l'E. au N. O. — 12 chemins vicinaux impraticables en hiver.

VIESHEYDE, dépendance de la commune de Forêt.

VIEUVILLE, commune du canton et à 1 lieue O. S. O. de Ferrières, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 S. E. de Huy.

Bornée au N. par Hamoir-Lassus, au N. E. par Filot, à l'E. par My, au S. E. par Isier, au S. et au S. O. par Juzaine et Bomal, et à l'O. par Tohogne (ces 5 dernières sont de la province de Luxembourg.)

Ses dépendances sont : Logne, Missoul et Sy.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte longe le territoire à l'O., et reçoit au hameau de Logne le Vieuville, ruisseau qui arrose la commune de l'E. à l'O., alimente 1 moulin à farine et 1 pressoir à huile, et sert en outre à l'irrigation des prés.

SOL : Cette commune est située dans une vallée du plateau entre l'Amblève et l'Ourte. Le terrain est très-inégal, coupé de coteaux et de ravins. Les bords de l'Ourte, au-dessus du hameau de Sy, sont hérissés de rochers calcaires, à bancs verticaux. La nature du sol est assez variée : le hameau de Sy, situé dans un bassin, offre une terre d'alluvion, sur un fond graveleux; partout ailleurs la terre végétale est argileuse, mêlée de silex et de schiste, et repose sur la pierre calcaire ou le schiste. Couche végétale de 3 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte de céréales, du foin, du trèfle, des légumes. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers et cerisiers. L'essence des bois taillis consiste en bouleaux, hêtres, charmes et chênes, qui s'exploitent à 12 et à 15 ans. — Assolement triennal. — On y élève des chevaux pour la culture, des bêtes à cornes et des moutons dont il se trouve 5 troupeaux dans la commune.

POPULATION : 202 habitans.

HABITATIONS : Maisons plus ou moins bien bâties. On y voit encore les ruines de l'ancien château de Logne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture, l'exploitation des carrières de pierre de taille, et la navigation sur l'Ourte. — 1 moulin à farine mû par eau, 1 pressoir à huile et 1 machine à battre le chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : 5 chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

VIEUVILLE, ruisseau qui prend sa source dans la commune de son nom, qu'il arrose de l'E. à l'O., et va se perdre dans l'Ourte.

VIEUX-PRÉ, dépendance de la commune de la Reid.

VIGEAI, dépendance de la commune d'Anthinne.

VILLAGE, dépendance de la commune de Jupille.

VILLENCOUR, dépendance de la commune de Ramet-Yvoz.

VILLE-EN-HESBAYE, commune du canton et à 3/4 de lieue S. d'Avennes, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. O. de Huy.

Bornée au N. par Avennes, à l'E. par Falais, au S. par Vissoul, et à l'O. par Acosse et Ciplet.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne limite la commune au N. Plusieurs sources jaillissent sur le territoire.

SOL : Sa surface, sinuée du N. au S. par de petites élévations, offre un terrain argileux, en partie marécageux, sur fond argilo-sablonneux. Couche végétale de 7 à 9 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, vesce, féveroles, un peu de chanvre, fourrages en abondance, plantes oléagineuses. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Deux bouquets de bois taillis dont l'aune et le bois blanc forment les essences dominantes. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. Lièvres, perdrix, cailles. La Méhaigne nourrit des brochets, des anguilles et des écrevisses. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 588 habitans.

HABITATIONS : La plupart construites en bois et argile, un petit nombre en briques, presque toutes couvertes en chaume et disséminées. — Il y a 1 église et 1 école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 2 moulins à farine mûs par eau, 2 brasseries, 1 fabrique de cierges.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont d'une exploitation difficile.

VILLEREAU, dépendance de la commune de Trognée.

VILLERS, dépendance de la commune de Bilstain.

VILLERS, dépendance de la ville de Stavelot.

VILLERS, ruisseau qui traverse la partie O. de la commune de Bilstain.

VILLERS-AUX-TOURS, commune du canton et à 2 lieues E. de Nandrin, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 E. de Huy.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte longe ce territoire à l'E., et facilite le transport de ses productions.

SOL : Terroir appartenant au plateau du Condroz. La terre végétale se compose d'une couche sablonneuse et schisteuse, sur fond de pierre calcaire.

AGRICULTURE : Les productions du sol sont : le seigle, l'épeautre, l'avoine, le foin, les légumes et les fruits. — Les bois taillis offrent une essence mêlée de charmes, bouleaux et coudriers.

POPULATION : 279 habitans.

HABITATIONS : On remarque dans la commune un vieux château en ruines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent à l'agriculture.

VILLERS-LE-BOUILLET, commune du canton et à 3/4 de lieue O. S. O. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 2 lieues N. N. E. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Fise-Fontaine, à l'E. par celles de Bodegnée et Ampsin, au S. par Antheid et Vinalmont, et à l'O. par Warnant.

Ses dépendances sont : la Barbotte, Cabente, Fays, Habosâ, Mabiet et Marseiche.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Ben forme la limite avec Ampsin et Amay; plusieurs petits cours d'eau, qui arrosent le territoire, vont se perdre dans le Ben, entre autres le Fond-Torche-Pierre et le Chimson. Le Ben active un moulin à farine.

SOL : Surface ondulée. Le terrain, de nature argilo-sablonneuse, renferme du charbon de terre en exploitation. La couche végétale est de 5 à 14 pouces.

AGRICULTURE : On cultive froment, méteil, seigle, avoine, orge, féveroles, vesce, pois, trèfle, foin, pommes de terre et légumes. Les vergers sont garnis d'arbres fruitiers. Le bois taillis se compose d'une essence mêlée de chênes, charmes, aunes, coudriers et bouleaux; il est surmonté d'une belle futaie, et s'exploite à 18 ans. — Assolement triennal, sexennal en novennal. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes et moutons.

POPULATION : 1,484 habitans.

HABITATIONS : On compte dans le chef-lieu 60 maisons bien construites, parmi lesquelles on distingue plusieurs belles fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'agriculture et l'exploitation de la houille. On y fait un assez grand commerce de productions agricoles, principalement de fruits. — 1 moulin à farine et 4 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Namur avoisine la commune. On y compte 6 chemins vicinaux; les plus importans sont ceux qui conduisent à Huy et à Waremme; ils deviennent impraticables en hiver.

VILLERS-LE-PEUPLIER, commune du canton et à 3 lieues O. S. O. de Waremme, de l'arrondissement et à 9 lieues O. de Liége.

Bornée au N. par Hannut, à l'E. par Lens-Saint-Remy, au S. par Moxhe, et à l'O. par Crehen.

SOL : Superficie ne présentant qu'un petit nombre d'inégalités. Le chef-lieu est situé dans un bassin fertile. Couche végétale argileuse, très-profonde.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine; fourrages pour la consommation, trèfle, colza, chanvre, pommes de terre, carottes. On recueille pommes, poires et raisin, en petite quantité. Les peupliers du Canada sont à peu près les seuls arbres que l'on trouve dans cette commune. — Élèves de chevaux, vaches, moutons, porcs; dindons, poules et pigeons. — Quelques ruches, lièvres et perdrix peu nombreux. — Laine, beurre, fromage et œufs.

POPULATION : 578 habitans.

HABITATIONS : 1 école primaire et 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à huile mû par des chevaux. Les habitans se livrent presque exclusivement à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont en mauvais état. Une grande partie de l'intérieur du chef-lieu est pavée.

VILLERS-LE-TEMPLE, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Nandrin, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Huy.

Ses dépendances sont : Aux-Forges, Bourgogne, Clamodar, France, Fririsart, Froide-Fontaine, Manhay, Neupont et Tour-au-Bois.

HYDROGRAPHIE : Un petit affluent de la Meuse active un moulin à huile, trois moulins à farine et une foulerie.

SOL : Ce terroir, qui fait partie du plateau du Condroz, est incliné au N., au S. et à l'O. Terrain calcaire, revêtu d'une couche végétale argilo-sablonneuse, d'un aspect ferrugineux. Il y a une carrière d'un beau marbre gris jaunâtre.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en seigle, méteil, épeautre, avoine, foin, trèfle, légumes; fruits, tels que pommes, poires, prunes. — L'essence des bois taillis est un mélange de chênes, charmes, bouleaux, aunes et coudriers, surmontés de baliveaux de hêtre et chêne; la coupe est réglée à 18 ans. — Fréquentation du marché de Liége.

POPULATION : 698 habitans.

HABITATIONS : 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles. — 3 moulins à farine, 1 moulin à huile et 1 foulerie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui conduisent à Huy sont montueux et très-difficiles en toute saison.

VILLERS-L'ÉVÊQUE, commune du canton et à 2 lieues N. N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 3 lieues N. O. de Liége.

Bornée au N. par Ruson (Limbourg), à l'E. par Othée, au S. E. par Awans et Hognoul, au S. par Fooz et Kemexhe, et au S. O. par Odeur et Herstappe (cette dernière fait partie de la province de Limbourg.)

SOL : Sa surface, assez unie au S. et à l'E., est légèrement ondulée au N. et à l'O. La meilleure terre, de nature argilo-sablonneuse, a 20 à 23 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On cultive du seigle, du froment, de l'épeautre, de l'orge, de l'avoine, de la vesce, des féveroles; peu de plantes oléagineuses; des pommes de terre, des carottes, des betteraves. Les fruits consistent en pommes et poires qui servent à faire du sirop et du vinaigre. — Chevaux, bêtes à cornes, 250 moutons. Un assez grand nombre de porcs; lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 460 hommes, 455 femmes; total : 915 habitans.

HABITATIONS : 12 fermes, 128 habitations rurales, 40 cabanes; elles sont bâties en pierre et en briques, couvertes en chaume, quelques-unes en pannes; disséminées. — 1 église, 1 chapelle, 1 école, 1 maison de campagne. — 1 notaire, 1 médecin, 1 arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et le commerce de laines. — 1 fabrique de chandelles, 1 fabrique de sirop et 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Liége à Bruxelles traverse une partie du territoire, du S. E. au N. O. On y compte 30 chemins vicinaux peu praticables en hiver.

VILLERS-SAINT-SIMÉON, commune

du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues N. de Liége.

Bornée au N. par Slins, à l'E. par Fexhe-Slins, au S. par Liers et Voroux, et à l'O. par Juprelle.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Mont-Leclercq.

SOL : Terroir légèrement ondulé, appartenant au plateau de la Hesbaye. On y remarque quelques coteaux d'une pente assez rapide. Le terrain, de nature argilo-sablonneuse et siliceuse, a 4 à 10 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, épeautre, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, foin, pommes de terre, légumes et fruits. — Élèves de chevaux et de bêtes à cornes; 1 troupeau de 160 moutons.

POPULATION : 261 habitans.

HABITATIONS : 58 maisons dont 4 sont assez bien construites.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : 6 chemins vicinaux impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

VINALMONT, commune du canton et à 2 lieues 1/4 E. de Héron, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Warnant, à l'E. par celle de Villers-le-Bouillet, au S. par Antheid, au S. O. par Wanze et Moha, et à l'O. par Hucorgne et Fumal.

Ses dépendances sont : Les-Potalles, Tige-de-Misse, Vinalmont (Basse) et Wanzoul.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne longe le territoire de cette commune, sur une longueur d'environ 1,000 mètres, sa largeur est de 5 mètres, et sa profondeur de 1 à 3 mètres. Les eaux de cette rivière fertilisent les terrains qu'elle inonde quelquefois pendant l'hivér.

SOL : Surface très-élevée au centre de la commune, s'abaissant sur les autres points, et offrant un grand nombre de monticules. Terrain en général médiocrement fertile, argilo-sablonneux, marécageux et rocailleux, offrant le calcaire en exploitation.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, épeautre, avoine, orge, graines de navette, fourrages pour la consommation, trèfle, carottes. Fruits peu abondans, poires, pommes et prunes. Les bois de haute futaie sont le chêne, le hêtre, le bois blanc et le peuplier; le chêne est l'espèce qui domine. Le noisetier, le cornouiller, le charme et le bouleau peuplent les bois taillis. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes, veaux, porcs et moutons; un petit nombre de ruches. Gibier : lièvres, lapins, perdrix, cailles; peu de bécasses; canards sauvages en hiver. On pêche dans la Méhaigne des brochets, des anguilles, des écrevisses, etc. — Fréquentation des marchés de Huy et de Waremme, pour la vente des chevaux et du beurre, et de celui de Tirlemont pour la laine.

POPULATION : 915 habitans.

HABITATIONS : 12 maisons particulières, 140 habitations rurales et 15 cabanes. La plus grande partie des maisons sont bâties en pierre, les autres en briques, et couvertes en ardoises; les cabanes sont construites en bois et argile, et couvertes en paille : elles sont disséminées. — Il y a une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de la pierre calcaire à bâtir et pour convertir en chaux; de l'argile à briques. — 5 fourneaux à chaux et 1 à briques; 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La route projetée de Huy à Tirlemont traversera le centre du territoire. — Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

VINALMONT (BASSE), dépendance de la commune de Vinalmont.

VINAVE, dépendance de la commune d'Ampsin.

VINAVE, dépendance de la commune de Battice.

VINAVE (AU), dépendance de la commune de Tilleur.

VINAVE DE LONTIN, dépendance de la commune de Hollogne-aux-Pierres.

VINGT-DEUX, dépendance de la commune de Mons.

VINJENSHEYE, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

VISÉ, commune du canton et à 1 lieue N. O. de Daelhem, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. N. O. de Liége.

Bornée au N. par Berneau et Mouland, à l'E. par Bombaye, au S. par Daelhem et Richelle, et à l'O. par Haccourt.

Ses dépendances sont : Devant-le-Pont, Lorette, Porte-de-Mouland, Prés-Nawagne, Souvré, le Temple, Porte-du-Marché.

HYDROGRAPHIE : La partie occidentale de cette commune est arrosée par la Meuse, laquelle reçoit le ruisseau d'Aaz, par sa rive gauche. La Berwinne longe son territoire au N.

SOL : Vallée et rive droite de la Meuse. La surface de son territoire est assez inégale, surtout au S. et à l'E., où l'on remarque quelques collines escarpées et couvertes de broussailles.

Terrain calcaire, appartenant au calcaire anthracifère, remarquable par la mine d'anthracite et de cuivre sulfuré qu'on a découverte au hameau de Souvré, sur la rive droite de la Meuse. L'anthracite se trouve ordinairement dans la chaux carbonatée, sous forme de rognons. Parmi les substances minérales qu'offre cette localité, on distingue le cuivre pyriteux cubo-tétraèdre, concrétionné massif; le cuivre carbonaté bleu aciculaire, vert, radié et terreux; le zinc sulfuré octaèdre, et un grand nombre de fossiles enfouis dans le calcaire anthracifère.

La terre végétale se compose d'une couche argilo-sablonneuse, quelquefois mêlée de gravier, de 9 à 18 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, les trèfles, la vesce, les féveroles, les pommes de terre; plusieurs espèces de légumes et arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Le peu de bois qu'on y trouve est situé sur des rochers escarpés. — On y élève des chevaux pour le renouvellement des écuries, le surplus se vend aux foires. Le nombre des bêtes à cornes s'élève à 152. Il s'y trouve 3 troupeaux de moutons.

POPULATION : 1,834 habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune 357 maisons. La ville est bâtie sur le penchant d'une colline, dans une position fort agréable. Elle fut entourée de murs, de palissades et de fossés en 1334, par l'évêque Adolphe de la Marck; ces murs, qui tombent en ruine, offrent encore quelques vieilles portes. Visé possédait autrefois un grand nombre de couvens et de maisons religieuses; on y voit encore l'ancien collége des Oratoriens, où l'on a établi une savonnerie; et sur la rive gauche, l'ancien couvent des Carmes déchaussés, qui présente un vaste local. — Il y a 1 église et 2 écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Visé fait un petit commerce de merceries et épiceries avec les communes voisines. On y fabrique des bas, des bonnets et des tricots en laine. — Il se trouve dans la commune 1 moulin à farine mû par le ruisseau d'Aaz, 2 brasseries, 1 distillerie, 1 savonnerie, 1 filature de laine, 2 petites tanneries, plusieurs fabriques de sirop de betteraves et de vinaigre de pommes. Il y a 1 four à chaux, sur la rive droite de la Meuse, à proximité d'une carrière en exploitation, et sur la rive gauche, des chantiers pour la construction des bateaux.—2 foires par année, le 25 mars et le 15 août; 1 marché tous les mardis.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de 4, n'aboutissent à aucune grande route. La communication avec Liége et Maestricht a lieu par eau. Il part tous les jours pour Maestricht deux bateaux qui servent au transport des objets de commerce.

HISTOIRE : Cette ville est très-ancienne. Vers l'an 799, la princesse Berthe, fille de l'empereur Charlemagne, y fit construire une église en l'honneur de Saint-Martin.

L'évêque Adolphe de la Marck fit ceindre Visé de murailles en 1334. Dans le 12e siècle, les Limbourgeois remportèrent à Visé une victoire complète sur le fils de l'empereur Henri IV, qui avait voulu s'emparer d'un très-beau pont qui, à cette époque, réunissait les deux rives de la Meuse : Ce pont, dont la construction datait du 9e siècle, fut enlevé par les glaçons en 1408.

Visé est la patrie du géomètre Sluze, célèbre par sa correspondance avec Pascal, ainsi que par la solution de plusieurs problémes sur la cycloïde, dont s'occupaient, à cette époque, les mathématiciens les plus distingués de l'Europe.

VISSOUL, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. d'Avennes, de l'arrondissement et à 3 lieues N. O. de Huy.

Ses dépendances sont : Henoit et Moulin-de-Bogna.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Burdinal arrose cette commune. Les inondations qu'il occasione sont nuisibles aux prairies, lorsqu'elles ont lieu à l'époque de la coupe des foins.

SOL : Surface élevée, entrecoupée de collines. Terrain argilo-sablonneux, marécageux et rocailleux. Couche végétale de 4 à 12 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, épeautre, fèves et pois; fourrages suffisans pour la consommation; pommes de terre, carottes, betteraves, navets; poires, pommes, prunes et cerises. Bois taillis et de haute futaie : chênes, hêtres, bois blancs, peupliers, ormes et bouleaux ; le chêne domine. — Quelques chevaux, bêtes à cornes et porcs ; volaille ; lièvres et lapins en petit nombre ; beaucoup de perdrix. — Beurre et fromage.

POPULATION : hommes, 79; femmes, 61; total : 140 habitans.

HABITATIONS : 27 habitations rurales, généralement couvertes en chaume ; partie agglomérées, partie disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 blanchisserie de toile, 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

VITSEN, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

VIVEGNIS, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. E. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues N. N. E. de Liége.

Bornée au N. par Oupeye, à l'E. par la Meuse, au S. par Herstal, et à l'O. par Millemort et Hermée.

Ses dépendances sont : Tutvoye, Tournay, le Trixhe, et Va (Haute et Basse.)

HYDROGRAPHIE : La Meuse baigne le territoire à l'E.

SOL : Cette commune occupe un terroir élevé sur la rive gauche de la Meuse. Sa surface est entrecoupée de coteaux où l'on cultivait autrefois la vigne.

POPULATION : 959 habitans.

VIVEGNIS (SUR), dépendance de la commune de Hermalle.

VIVIER, dépendance de la commune de Charneux.

VIVIER, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

VLAMERIE, dépendance de la commune de Clermont.

VOER, ruisseau qui prend sa source à Fouron-Saint-Pierre qu'il traverse, arrose la commune de Fouron-Saint-Martin. et va se jeter dans la Meuse.

VOGELSANG, dépendance de la commune de Moresnet.

VOIE-DE-LIÉGE, dépendance de la commune d'Ayeneux.

VOIE-EN-CROIX, dépendance de la commune de Fraipont.

VOLCKERICK, dépendance de la commune de Gemenich.

VOROUX, dépendance de la commune d'Alleur.

VOROUX-GOREUX, commune du canton et à 1 lieue O. N. O. de Hollogne-aux-Pierres, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. de Liége.

Bornée au N. par Fooz, à l'E. par Bierset, au S. par Velroux, au S. O. par Roloux, et à l'O. par Fexhe-au-haut-Clocher.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Goreux.

SOL : Plateau de la Hesbaye; terrain argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, épeautre, orge, fourrages, trèfles, graines de navette, carottes, betteraves. Fruits : pommes et poires, que l'on vend aux marchands ambulans, prunes, cerises, noix. On trouve dans la commune quelques frênes, peupliers et saules épars; peu de bois taillis. — Élèves de vaches, de moutons dont le nombre s'élève à 300; quelques porcs. Volaille : poules, dindons, canards. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 129 hommes, 126 femmes; total : 255 habitans.

HABITATIONS : 2 maisons particulières, 4 fermes, 17 habitations rurales, 15 cabanes; construites partie en briques, partie en bois et argile; couvertes en chaume, partie en pannes, très-peu en ardoises; disséminées. — Il y a 1 chapelle, 1 maison communale et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. Deux brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : 13 chemins vicinaux impraticables en hiver.

VOROUX-LES-LIERS, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Glons, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. N. O. de Liége.

Bornée au N. par Villers-Saint-Siméon, à l'E. par Liers, au S. par Rocour, et à l'O. par Lantin et Juprelle.

SOL : Plateau de la Basse-Hesbaye. La terre végétale se compose d'une couche argileuse de 9 à 10 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions principales sont le seigle et l'épeautre. On récolte aussi : froment, orge, avoine, trèfle, féveroles, vesce, pommes de terre, légumes. Les vergers sont en général plantés de pommiers; quelques poiriers et cerisiers. — Chevaux, bêtes à cornes; moutons.

POPULATION : 249 habitans.

HABITATIONS : 51 maisons, parmi lesquelles on distingue le château de Voroux, quelques fermes et 3 maisons sur la route de Liége à Tongres.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. 1 moulin à farine mû par le vent, et 2 pressoirs à huile mûs par une machine à vapeur.

ROUTES ET CHEMINS : La partie la plus occidentale du territoire est traversée par la grande route de Liége à Tongres. Il y a 5 chemins vicinaux presque impraticables en hiver.

VOTTEMME, commune du canton, de l'arrond. et à 3/4 de lieue N. de Liége.

Bornée au N. par la commune de Millemorte, à l'E. par Herstal, au S. par le faubourg de Sainte-Walburge, et à l'O. par les villages d'Ans et Alleur.

Ses dépendances sont : Bernalmont, Bouxhtai, Derrière-Coronmeuse et Jolivette.

SOL : Terroir appartenant au plateau de la Hesbaye; la couche végétale, dont l'épaisseur varie de 10 à 30 centimètres, se compose d'une terre argileuse, sablonneuse ou parsemée de silex, et recouvre la marne sur divers points.

AGRICULTURE : On récolte de l'épeautre, du seigle, peu de froment, de l'orge, de l'avoine, du blé sarrasin, des fourrages, du trèfle, des pommes de terre, des carottes et des betteraves. Peu de fruits, tels que pommes et poires. — Assolement triennal. On emploie les cendres de Hollande pour engrais. La commune renferme 12 fermes. — Quelques chevaux et bêtes à cornes; 400 moutons; un petit nombre de porcs. — Laine.

POPULATION : 747 hommes, 752 femmes; total : 1,499 habitans.

HABITATIONS : 12 fermes, 253 habitations rurales; construites en briques, ou en bois et argile, couvertes en chaume; partie agglomérées, partie disséminées. — 1 église et 1 chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On fabrique dans cette commune beaucoup d'instrumens et ustensiles de fer à l'usage de l'économie domestique, tels que fléaux de balances, scies, fourchettes en fer, etc. Un grand nombre de briquetiers émigrent chaque année pour exercer leur industrie

surtout en Allemagne et en Hollande. — 1 moulin à farine mû par le vent, 1 fabrique de sirop et 1 briqueterie.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

HISTOIRE : Le village de Vottemme occupe une place distinguée dans les annales du pays de Liége, pour avoir été, à différentes époques, le lieu où les évêques tinrent leur conseil : ce fut entre autres dans un de ces états, présidé par le prince-évêque Henri de Gueldre, en 1255, qu'on lança contre le fameux Henri de Dinant, chef du parti populaire, un arrêt de bannissement perpétuel. Les conférences qui suivirent de près ce jugement, auquel s'opposa le peuple, eurent pour issue la paix de Bierset, conclue le 13 octobre 1255. De nouveaux troubles ayant éclaté au sujet du comté de Looz, en 1347, les habitans de Liége et de Huy, sous les ordres des chevaliers Raes et Baré de Waroux et Jean Valdoréal, vinrent attaquer, à peu de distance de Vottemme, l'armée épiscopale, commandée par Englebert de la Marck, qui, après avoir laissé plus de mille morts sur le champ de bataille, s'enfuit en désordre jusqu'à Wonck sur le Geer.

VOUS, dépendance de la commune de Moresnet.

VOYE-DE-LIÉGE, dépendance de la commune d'Ayeneux.

VOYE-DU-PONT, dépendance de la commune de Saint-Remy.

VOYE-GRANDE, dépendance de la commune de Clermont.

VREUSCHMEN, dépendance de la commune de Baelen.

VYLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues S. S. E. de Huy, et à 8 lieues 1/2 S. S. O. de Liége.

Bornée au N. par la commune du Vierset, à l'E. par celle de Modave, au S. par Paille, et à l'O. par Évelette et Gosne (province de Namur) et Marchin.

Ses dépendances sont : Les Avies, Tharoule, Beaufays et le Trou-de-Beaufays.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux arrosent ce territoire : le principal est le ruisseau de Vyle, qui sert à l'irrigation des prés.

SOL : Plateau du Condroz. On remarque au S. un chaînon de coteaux boisés, courant de l'E à l'O. Le terrain est argileux, sablonneux, schisteux et calcaire. Le roc calcaire, dans plusieurs endroits, se montre à jour. Couche végétale de 4 à 10 pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Les productions consistent en épeautre, seigle, avoine, trèfle, fourrage, foin, légumes et fruits. — Élèves de chevaux et de bêtes à cornes.

POPULATION : 269 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient 30 maisons. On remarque dans cette commune 2 châteaux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des bois. — Quelques fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : 13 chemins vicinaux très-mauvais en hiver.

VYLE, ruisseau qui arrose la commune de son nom.

W

WAAK, dépendance de la commune de Moresnet.

WACHIBOUX, dépendance de la commune de Sprimont.

WADALEUX, dépendance de la commune de Charneux.

WAEY, dépendance de la commune de Sart.

WAIDE, dépendance de la commune de Trembleur,

WAIDES (LES), dépendance de la commune de Neuchâteau.

WAIDES (LES), dépendance de la commune du Petit-Rechain.

WAIDES (RUISSEAU DES), il arrose la commune du Petit-Rechain.

WALEFFE (Vieux), commune du canton et à 2 lieues O. S. O. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 3 lienes N. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Waleffes (les), à l'E. par Vaux-Borset, au S. par Warnant, et à l'O. par Fallais et Latinne.

hydrographie : Un ruisseau prend sa source au centre du village, sert à l'irrigation des prés, et se jette dans la Méhaigne.

sol : Ce terroir appartient au plateau de la Hesbaye : vers le Sud il présente des campagnes très-étendues et d'une superficie légèrement inclinée. Terrain argilo-sablonneux de 5 à 18 pouces de couche végétale.

agriculture : Les récoltes consistent en froment, seigle, avoine, épeautre, fourrages; beaucoup de foin, pommes de terre, carottes, betteraves. Fruits : pommes, poires, prunes, cerises. — Élèves de chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs; poules, dindons, pigeons; quelques ruches; lièvres, perdrix en petit nombre. — Laine, beurre, fromage, miel, cire.

population : 163 hommes, 130 femmes; total : 293 habitans.

habitations : La plupart des habitations sont disséminées. — 1 église, 1 vieux château. — Résidence d'un médecin et d'un pharmacien.

commerce et industrie : Commerce agricole. 1 brasserie et 1 fabrique de drêche.

routes et chemins : 7 chemins vicinaux qui sont d'une exploitation assez difficile en hiver.

WALEFFE-SAINT-GEORGES, dépendance de la commune de Waleffe.

WALEFFE-SAINT-PIERRE, dépendance de la commune de Waleffe.

WALEFFES (les), commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. de Huy.

Bornée au N. par Omal et Celles, à l'E. par Borlez et Vaux-Borset, au S. par Vieux-Waleffe, et à l'O. par Latinne et Tourine.

Ses dépendances sont : Henrichette, Waleffe-Saint-Georges et Waleffe-Saint-Pierre.

sol : Surface plane; le terrain est argileux, d'une couche végétale de 10 à 18 pouces de profondeur.

agriculture : Les productions du sol consistent en froment, seigle, épeautre, avoine, orge, fourrages, trèfles, graines de navette et de colza, pommes de terre et carottes. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers, et les prés garnis de bois blancs. Il y a dans la commune quelques bouquets de taillis. — Chevaux, bêtes à cornes, 560 moutons. Volaille : poules et dindons; lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage.

population : 516 habitans.

habitations : Construites partie en pierre et briques; en bois et argile; la plupart sont couvertes en chaume, quelques-unes en ardoises et pannes. Elles sont presque toutes disséminées. — 1 école primaire et 1 château bâti à la moderne.

commerce et industrie : Les productions agricoles. — 2 brasseries.

routes et chemins : La chaussée romaine traverse la commune du N. E. au S. O. Il y a 12 chemins vicinaux impraticables en hiver. Au centre de la commune on remarque une ancienne tombelle que l'on attribue aux Romains ou aux Francs.

WALKIN, dépendance de la commune de Waremme.

WALOPPE, dépendance de la commune d'Embresin.

WALSBETZ, commune du canton et à 1/2 lieue S. S. E. de Landen, de l'arrondissement, et à 6 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par Landen, à l'E. par Wezeren et Gingelom (communes de la province de Limbourg), au S. par Houtain-l'Évêque, et à l'O. par Wamont et Landen.

hydrographie : Le ruisseau de Landen arrose ce territoire et fait mouvoir 2 moulins à farine.

sol : L'aspect de ce terroir est très-

varié. Le terrain, de nature argilo-sablonneuse, a une couche végétale de 3 à 8 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, avoine, peu de fourrages. Quelques frênes, trembles et saules épars. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons. Volaille : poules, oies, canards, dindons. Quelques lièvres et perdrix.

POPULATION : 114 habitans.

HABITATIONS : Construites en briques, en bois et argile, couvertes en paille ou en pannes. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 2 moulins à farine mûs par eau.

ROUTES ET CHEMINS : 5 chemins vicinaux peu praticables en hiver.

WAMONT, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par la commune de Landen, à l'E. par celles de Walsbetz et Houtain, au S. par Avernas-le-Bauduin et Lincent, et à l'E. par Raccourt.

HYDROGRAPHIE : Le petit ruisseau de Sype prend sa source au N. de la commune.

SOL : Surface inégale. Le terrain, de nature argilo-sablonneuse, a une couche végétale de 3 à 8 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, orge, avoine, pommes de terre, féveroles, pois, foin, trèfles, légumes et fruits. — Élèves de chevaux et bétail : 250 bêtes à laine.

POPULATION : 429 habitans.

HABITATIONS : 80 maisons dont quelques-unes sont d'une construction très-régulière. — On remarque dans cette commune 1 château qui attire l'attention des curieux par la magnificence de son architecture.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : 10 chemins vicinaux impraticables en hiver.

WANDRE, commune du canton et à 2 lieues S. E. de Daelhem, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. E. de Liége.

Bornée au N. par Cheratte, à l'E. par Mortier et Cerexhe-Heuseux, au S. par Saive et Jupille, et à l'O. par la Meuse.

Ses dépendances sont : Chefneux, Lamotte, Priesvoye, Rabosée, Souverain-Wandre et la Xhavée.

HYDROGRAPHIE : La Meuse baigne ce territoire à l'O.

POPULATION : 2,448 habitans.

WANGHE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. O. de Landen, de l'arrondissement et à 9 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par Overhespen, à l'E. par Neerhespen et Neerwinden, au S. par Laer et Esemael, et à l'O. par Elixem.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est traversée par la Petite-Geete.

SOL : La superficie de ce terroir présente de grandes inégalités. Couche végétale argileuse de 3 à 8 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, avoine, colza, fourrages, pommes de terre. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers et cerisiers. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs ; quelques ruches. — Beurre.

POPULATION : 132 habitans.

HABITATIONS : Construites en argile et en bois, couvertes en chaume ; un très-petit nombre en briques avec toiture en pannes ou ardoises ; disséminées. — 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles. — 1 brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : 56 chemins vicinaux peu praticables pendant l'hiver. — 1 pont de briques sur la Petite-Geete.

WANHERIVE, dépendance de la commune de Couthuin.

WANNERANVAL, dépendance de la commune de Wanne.

WANNE, commune du canton et à 1 lieue S. de Stavelot, de l'arrondissement et à 7 lieues S. de Verviers.

Bornée au N. et à l'E. par la commune de Stavelot, au S. par celles de Recht (Prusse), de Grand-Halleux (province de Luxembourg), et à l'O. par Fosse.

Ses dépendances sont ; Hyneumont, Logbiermé, Vaux, la Neuville, Spineux, Rochelinval, Aisaumont, Bouein, Champ-

des-Pierres, Monhy-Prez, Moulin-au-Paf-flard, Moulin-à-Rochelinval et Wanne-ranval.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée au S. O. par la petite rivière de Salm; par le ruisseau de Mont-le-Soie, qui la sépare au S. du grand-duché de Luxembourg; à l'E. par celui de Beauloup, qui prend sa source près du hameau de Logbiermé, et se jette dans le précédent non loin d'Ennal ; par le Noir Riu, qui a sa source à Houfnée et baigne une partie du territoire; enfin, par le ruisseau de Boën, qui part de Loulinfa et va se perdre dans l'Amblève près du bois de l'Abbaye.

SOL : Plat et bas au N., élevé à l'E. et au S., où se trouvent des rochers de quartz bleu à filons blancs; inégal à l'O. — Terrain rocailleux; quelques parties sont argileuses et sablonneuses.

AGRICULTURE : On ne récolte que du seigle et de l'avoine; les fourrages ne sont pas abondans; peu de légumes; poires et cerises de mauvaise qualité. Bois plantés de chênes, hêtres, ormes, bouleaux, aunes, sapins, etc. — On y comptait, en 1830, 17 chevaux de trait, 370 bêtes à cornes, 170 porcs, 1,039 moutons et 10 chèvres; peu de volaille; éducation des abeilles; lièvres, lapins et perdrix en petit nombre; les sangliers causent souvent de grands dommages aux récoltes. — Environ 5,000 livres de beurre, 3,000 livres de miel et 2,000 livres de laine par année.

POPULATION : hommes, 406; femmes, 440 ; total : 846 habitans.

HABITATIONS : 129 habitations rurales et 19 cabanes, la plupart construites en pierre et en bois, et couvertes en ardoises, quelques-unes en chaume. — Il y a 1 église, une maison communale, une école primaire d'enseignement simultané, et 1 ancien château, réparé depuis quelques années.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à foulon, 1 à scier le bois et 2 à blé, mûs par eau, 21 métiers à tisser des toiles de commande. — Commerce en produits agricoles. — Foires d'un jour le 20 mai et le 17 septembre, principalement pour bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse le territoire de la commune. Les chemins vicinaux sont de difficile exploitation en hiver.

WANZE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue N. O. de Huy.

Bornée au N. par Vinalmont, à l'E. par Antheid et Huy, au S. par la Meuse, et à l'O. par Bas-Oha et Moha.

Ses dépendances sont : Bettonvaux, Champia, Moulin-à-la-Haye et Nachelet.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée par la Méhaigne, dont les inondations sont peu fréquentes, et par un petit ruisseau qui prend sa source au bois de Champia.

SOL : Inégal, parsemé d'un grand nombre de monticules schisteux. Terrain argileux, sablonneux et assez fertile.

AGRICULTURE : Les terres sont ensemencées en froment et avoine, un peu moins de seigle, d'épeautre et d'orge, très-peu de vesce. Les fourrages réussissent assez bien, particulièrement le trèfle; ils se consomment dans la commune; pommes de terre, carottes et navets; pommes, prunes, noix en petite quantité. — Élèves de quelques chevaux, bêtes à cornes, porcs, un plus grand nombre de moutons. Volaille : poules, canards, dindons et pigeons; très-peu d'abeilles. Lièvres et perdrix assez nombreux, cailles et grives. — On pêche dans la Méhaigne, des anguilles, des brochets, des perches et des goujons. — Laine en petite quantité. — Fréquentation des foires de Huy et de Waremme pour la vente des chevaux.

POPULATION : 215 habitans.

HABITATIONS : 17 habitations rurales, 6 maisons particulières et 9 cabanes; presque toutes les maisons sont bâties en pierre et briques, et couvertes en ardoises ou en paille ; elles sont disséminées. — 1 école primaire et 1 château de construction moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 2 moulins à farine et 1 à huile. — 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : 2 ponts en pierre sur la Méhaigne. Les chemins vicinaux,

au nombre de 10, sont impraticables en hiver.

WANZE (LA PETITE), dépendance de la commune d'Antheid.

WANZIN, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Un affluent de la Petite-Geete arrose le territoire.

SOL : Ce terroir, d'un aspect varié, offre un plateau au S. La terre végétale se compose d'une couche argileuse ou siliceuse très-profonde. On y trouve de la marne.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent en froment, seigle, orge, avoine, fourrages, colza, chanvre, pommes de terre et légumes. On cultive le pommier, le poirier, le prunier, le cerisier, le pêcher, l'abricotier et le groseiller. — Chevaux, bêtes à cornes, porcs et moutons; poules, dindons, oies et canards; un assez grand nombre de cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 202 hommes, 185 femmes; total : 387 habitans.

HABITATIONS : Elles sont presque toutes construites en pierre blanche, et couvertes en paille, un petit nombre en ardoises ou pannes; très-disséminées. — Il s'y trouve 1 église, 1 école primaire et 1 château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions agricoles; 2 moulins à farine, 1 moulin à huile et à battre le chanvre. Commerce et filage de chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver. — 1 pont de pierre sur le ruisseau.

WANZOUL, dépendance de la commune de Vinalmont.

WAOURY, dépendance de la commune de Queue-du-bois.

WAREMME, commune et chef-lieu dé canton, de l'arrondissement et à 6 lieues O. N. O. de Liége.

Bornée au N. par Bettincourt et Oleye, à l'E. par Poucet, au S. E. par Bleret, au S. par Grand-Axhe, et à l'O. par Berloz.

Ses dépendances sont : Froidebise, Hartange, Longchamps, Mouhin, Petit-Axhe, Walkin et Saint-Éloi.

HYDROGRAPHIE : Le Geer arrose le territoire de Waremme du S. O. au N. E., et reçoit la Mule au hameau de Hartange. Plusieurs sources jaillissent sur la lisière de la commune vers Grand-Axhe. La largeur moyenne du Geer à Waremme est de 12 à 14 pieds.

SOL : Élevé, mais uni. Le terrain est argileux et très-fertile.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine; diverses espèces de plantes fourragères et légumineuses. Le foin est abondant et de bonne qualité. — Un bois de la contenance de 7 à 8 bonniers. — Élèves de chevaux pour la culture, 5 troupeaux de moutons dont 2 assez nombreux

POPULATION : 1,443 habitans.

HABITATIONS : Waremme, jadis ville capitale de la Hesbaye, est bâtie en grande partie sur la rive droite du Geer. L'église est très-ancienne : on attribue sa fondation au templier Gauthier, qui vivait au 12e siècle. Au centre de la ville est une belle place plantée d'arbres, où l'on distingue le local occupé par la société d'harmonie. Les remparts qui entouraient la ville ont été convertis en boulevards. Waremme possède plusieurs confréries, entre autres celle des Archers; 1 école primaire. — On voit au hameau de Longchamps le beau château de M. le baron de Selys de Longchamps. *Voyez* Longchamps.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent presque exclusivement à l'agriculture. — Les pains d'épices de Waremme sont très-recherchés. — Foire le 18 et le 18 mai, le 22 juillet et le 6 septembre; ces foires attirent une grande affluence de marchands de chevaux.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée romaine est éloignée de 1/8 de lieue de Waremme; elle est impraticable en hiver. La route de Liége à Hannut qui passera à 1/4 de lieue de la ville, sera très-favorable au commerce agricole de cette commune. — 36 che-

mins vicinaux d'une exploitation difficile.

WARET-L'ÉVÊQUE, commune du canton et à 1/4 de lieue O. N. O. de Héron, de l'arrondissement et à 3 lieues O. N. O. de Huy.

Bornée au N. par Burdinne, à l'E. par Héron, au S. par Landenne, et à l'O. par Bierwart (province de Namur.)

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau des Vallées arrose ce territoire. — 1 étang.

SOL : Surface plane. Le terrain est argileux et marécageux, d'une couche végétale de 4 à 8 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, du méteil, de l'épeautre, des graines de navette et de chanvre; fourrages consommés sur les lieux, pommes de terre, carottes. Fruits : pommes, poires, prunes, cerises, abricots. Bois de futaie : chênes, frênes, bouleaux; taillis peuplés de frênes, coudriers, saules et ormés. — Chevaux, bêtes à cornes, porcs. Peu de ruches; lièvres, perdrix, cailles, bécasses. — Laine, beurre, fromage, miel.

POPULATION : 561 habitans.

HABITATIONS : Construites en bois et argile, quelques-unes en briques; couvertes en chaume, le reste en ardoises; disséminées. — Il y a 1 chapelle et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 7 métiers à tisser. La principale branche d'industrie est la fabrication des sabots dont il se fait un assez grand commerce.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de 8, sont impraticables en hiver.

WARFÉE ou WARFUSÉE, dépendance de la commune de Saint-Georges.

WARIXHET, dépendance de la commune de Moha.

WARNANT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Bodegnée, de l'arrondissement et à 2 lieues N. de Huy.

Bornée au N. par les communes de Vieux-Waleffe et Vaux-Borset, au N. E. par Chapon-Seraing, à l'E. par Fise-Fontaine, au S. E. par Villers-le-Bouillet, au S. par Vinalmont, et à l'O. par Fumal.

Ses dépendances sont : Chantraine, Moulin, Tultia, Château-d'Oultremont et Dreye.

HYDROGRAPHIE : La Méhaigne et le ruisseau de Tultia ou Tullia, arrosent cette commune. Il y a 5 étangs.

SOL : Elevé sur plusieurs points, et parsemé d'un grand nombre de monticules; terrain sablonneux, assez fertile. Couche végétale de 4 à 14 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, épeautre, avoine, orge; fourrages qui se consomment dans la commune; trèfles, légumes de bonne qualité. Fruits : pommes, poires et prunes. Le hêtre, le peuplier et le chêne, forment la haute futaie; les taillis sont peuplés de noisetiers, de cornouillers; de charmes et de bouleaux; le chêne est l'essence qui domine. — Quelques chevaux, peu de bœufs, un plus grand nombre de vaches, de porcs et de moutons. Poules, canards, pigeons, oies, et dindons; très-peu de ruches. Gibier : lièvres, lapins, perdrix, cailles, bécasses; quelques canards sauvages pendant l'hiver. — On pêche dans les étangs, des brochets, des anguilles, des carpes et des perches. — Laine et beurre. — Fréquentation des foires de Huy et de Waremme pour la vente des chevaux et du beurre, et de celle de Tirlemont pour la laine.

POPULATION : 728 habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en pierre ou briques, et quelques-unes en bois ou argile; 12 à 15 sont couvertes en ardoises et le reste en paille : elles sont disséminées. — La commune possède une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 4 brasseries peu importantes, 2 moulins à farine sur le ruisseau de Tultia.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de 5, sont très-mauvais en hiver.

WAROUX, dépendance de la commune d'Alleur.

WARRIMONT, dépendance de la commune de Charneux.

WARSAGE, commune du canton et à

1 lieue N. E. de Daelhem, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. E. de Liége.

Bornée au N. par Fouron-le-Comte, au N. E. par Fouron-Saint-Martin, à l'E. par Fouron-Saint-Pierre, au S. par Neuchâteau, au S. O. par Daelhem, et à l'O. par Bombaye.

Ses dépendances sont : La Maillière, Krasboene, Coningsheid, La Moldt et Le Sart.

HYDROGRAPHIE : La Berwinne avoisine ce territoire au S. et à l'O., et le ruisseau de Fouron au N.

SOL : La commune est située sur la pente septentrionale du plateau entre la Meuse et la Vesdre, rive droite de la Berwinne.

POPULATION : 716 habitans.

WARZÉE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. S. E. de Nandrin, de l'arrondissement et à 4 lieues E. S. E. de Huy.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Béemont.

SOL : Plateau du Condroz. Terrain argilo-sablonneux, sur schiste ou sur pierre calcaire.

AGRICULTURE : Les productions consistent en seigle, épeautre, avoine, foin et légumes. On n'y récolte que peu de fruits. Bois taillis peuplés d'ormes, bouleaux, chênes et frênes.

POPULATION : 321 habitans.

HABITATIONS : Il a 1 château connu sous le nom de *Béemont*.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. — 2 fours à chaux pour l'amendement des terres.

WASEIGES, commune du canton et à 2 lieues 1/2 O. d'Avennes, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. O. de Huy.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la Méhaigne, qui fait mouvoir 1 moulin à farine et sert à l'irrigation des prés.

SOL : Plat et uni. Le terrain est argileux, partie rocailleux, principalement aux bords de la Méhaigne. Couche végétale de 6 à 16 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, seigle, orge, avoine, féveroles, vesce, chanvre, graines de navette, trèfle, pommes de terre, carottes. Fruits : pommes, poires, prunes. Peu de bois taillis; quelques chênes, hêtres et peupliers. — Élèves et commerce de chevaux; bêtes à cornes, moutons, porcs; volaille : poules, oies, canards; quelques ruches. Gibier : lièvres, perdrix, cailles. On pêche dans la Méhaigne des brochets, carpes, anguilles et écrevisses. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : 440 hommes, 458, femmes; total : 898 habitans.

HABITATIONS : Construites partie en pierre et briques, partie en bois et argile; couvertes en paille, en pannes ou en ardoises; disséminées. — Il s'y trouve 1 église, 1 école primaire, 2 médecins et 2 pharmaciens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture. 2 brasseries, 1 moulin à farine mû par eau, et 1 à huile mû par des chevaux. — Commerce de chevaux.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée des Romains longe le territoire au N. Les chemins vicinaux s'exploitent difficilement en hiver.

WATERVAL, dépendance de la commune de Fouron-Saint-Pierre.

WATROZ, dépend. de la ville de Spa.

WAUCOUMONT, dépendance de la commune de Battice.

WAVREMONT, dépendance de la commune de Stavelot.

WAZAY, dépendance de la commune de Lambermont.

WAY, dépendance de la commune de Cerexhe-Heuseux.

WEEZ, ruisseau.

WEGIMONT, dépendance de la commune d'Ayeneux.

WEHOUILLE, dépendance de la commune de Battice.

WEGNEZ, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue O. de Verviers; à 3 lieues N. N. O. de Spa.

Ses dépendances sont : Basse-Tribomont, les Fins, Fond-de-Fiérain, Fouleries. Haute-Tribomont, Purgatoire et Thier-de-Sclassin.

HYDROGRAPHIE : La Vesdre limite la commune au S.

SOL : Ce terroir forme un plateau incliné du N. au S. Le terrain est argileux et rocailleux.

AGRICULTURE : On cultive froment, épeautre, seigle, avoine, orge, féveroles, pois, vesce, trèfles. Les fourrages sont assez abondans. Plusieurs espèces de légumes, et surtout des pommes de terre et des carottes. Fruits : pommes, poires, cerises. Quelques bouquets de bois taillis et futaie. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs ; volaille. Quelques ruches d'abeilles. — Laine, beurre, miel, cire.

POPULATION : 966 habitans.

HABITATIONS : 13 fermes, 65 habitations rurales, 80 cabanes, construites en briques, en argile, en pierre; partie agglomérées, partie disséminées. — 1 église, 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 fabrique de draps mûe par des mécaniques.

ROUTES ET CHEMINS : La route de la Vesdre passe sur le territoire. Les chemins vicinaux sont praticables en hiver.

WELDE, dépendance de la commune d'Aubel.

WELKENRAEDT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Limbourg, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2. E. N. E. de Verviers.

Bornée au N. par la commune de Lontzen (Prusse), à l'E. et au S. par celle de Baelen, et à l'O. par Henri-Chapelle.

Ses dépendances sont : Baltevelt, Closten, Cardel, Drupling, Francq, Herbestat, Krechaen, Lantzenberg, Loth, Meckens-Dreyesch, Meuschemen, Platte-Weide, Stockels, Ruyver, Dryschéu, Wilcour et Wilcour-ter-Heyde.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée à l'O. par un petit ruisseau appelé le *Ruff*.

SOL : Plat; le terrain est argileux et marécageux, et contient de la calamine.

AGRICULTURE : On récolte en petite quantité, seigle, épeautre, orge et avoine; fourrages peu abondans; pommes et poires. Un bois, situé à l'O. du chef-lieu, est peuplé de chênes, frênes, peupliers et sapins, qu'on emploie aux constructions. — On comptait, en 1830, 26 chevaux de labour, 276 bêtes à cornes, 62 veaux, et 77 porcs. Lièvres et perdrix peu nombreux. — Beurre et fromage. — Une partie des ouvriers employés pour les récoltes viennent du grand-duché de Luxembourg.

POPULATION : Hommes 223, femmes 183; total : 406 habitans, parlant le flamand.

HABITATIONS : 87 maisons construites en pierre, briques, bois et argile; toiture en chaume, très-peu en ardoises. — Il y a 1 église, 1 chapelle, 1 maison communale et 1 école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Aix-la-Chapelle passe au N., et un embranchement de cette route qui conduit à Eupen, limite la commune à l'E. Les chemins vicinaux, au nombre de 44, sont praticables dans toutes les saisons.

WERBOMONT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Ferrières, de l'arrondissement et à 9 lieues E. S. E. de Huy.

Bornée au N. par Ernonheid et Harzée, au N. E. par Lorcé, à l'E. et au S. E. par Chevron et à l'O. par Ferrières.

Ses dépendances sont : Bosson, Chêne-Hoyemont, Grand-Trixhe et Regnière.

HYDROGRAPHIE : Sa surface est sillonnée par un grand nombre de ruisseaux dont le plus considérable est le ruisseau de Bosson, qui active 1 moulin à farine. Plusieurs sources minérales jaillissent sur ce territoire.

SOL : Plateau des Ardennes entre l'Ourte, l'Amblève et la Lienne. La terre végétale se compose d'une couche argileuse rougeâtre, mêlée de schiste, de 5 à 8 pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir ne produit qu'un peu de seigle et d'avoine, des carottes et des pommes de terre. Le foin y est abondant mais de mauvaise qualité. Les bois taillis sont peuplés de charmes, chênes, bouleaux, coudriers et cornouillers. — On essarte la majeure partie des terres.

— Bêtes à cornes, moutons, porcs; éducation des abeilles. — Laine, miel, cire.

POPULATION : 128 hommes, 142 femmes; total : 270 habitans.

HABITATIONS : 12 maisons particulières construites en pierre; 36 cabanes couvertes en chaume; le plus grand nombre des habitations sont disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : 1 moulin à farine mû par eau.

ROUTES ET CHEMINS : 10 chemins vicinaux impraticables pendant une grande partie de l'année.

WERGEFOSSE, dépendance de la commune de Soumagne.

WERIHAS, dépendance de la commune de Grace-Montegnée.

WERIHET, dépendance de la commune de Hermalle.

WERIXHAS, dépendance de la commune d'Ayeneux.

WERY, dépendance de la commune de Cerexhe-heuseux..

WESCHBACH, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Gemenich et va se perdre dans la Gueule.

WESSAY, dépendance de la commune de Theux.

WESSER, dépendance de la commune de Membach.

WEZ, dépendance de la commune de Battice.

WEZ OU **WEEZ**, dépendance de la commune de Grivegnée.

WEZEREN, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. de Landen, de l'arrondissement et à 7 lieues N. N. O. de Huy.

Bornée au N. par Gingelom (Limbourg), à l'E. par Montenaken (même province), au S. par Houtain-l'Évêque, et à l'O. par Walsbetz.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Beck arrose une partie de ce territoire vers Montenaken; c'est en grande partie à ce ruisseau que l'on doit attribuer l'excès d'humidité que l'on remarque dans les prés.

SOL : Surface plane, ondulée au S. E. Le terrain est argilo-sablonneux et rocailleux de 4 à 12 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des fourrages pour la consommation; pommes de terre de bonne qualité. Fruits : pommes et poires. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons; poules, oies, canards; quelques ruches; lièvres, perdrix, cailles en très-petit nombre. On livre annuellement au commerce 200 livres de laine, 400 livres de beurre, 200 de fromage, 150 de miel, 50 de cire.

POPULATION : 50 hommes, 56 femmes; total : 106 habitans.

HABITATIONS : Elles sont construites en briques, en bois et argile, couvertes en pannes, en paille, et disséminées. — Il s'y trouve 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques produits agricoles. — 2 brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : 5 chemins vicinaux d'une exploitation très-difficile en hiver.

WICKNAILLE, dépendance de la commune de Glons.

WIEDENFIELD, dépendance de la commune de Hombourg.

WIHOGNE, commune du canton et à 1 lieue S. O. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. O. de Liége.

SOL : Le terrain est plat, de nature argileuse.

AGRICULTURE : On ne récolte que du froment et de l'épeautre; fourrages pour la consommation; pommes de terre, carottes; fruits : pommes et poires dont une partie se vend au marché. — Assolement triennal; 5 fermes. — Chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs; quelques ruches; perdrix. — Laine, beurre.

POPULATION : 207 habitans.

HABITATIONS : 4 maisons particulières, 5 fermes, 20 habitations rurales, 11 cabanes; construites en pierre, briques et bois; couvertes en pannes, en chaume, et disséminées. — Il y a 1 église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Liége à Tongres passe sur le territoire de la commune. Les chemins vicinaux sont assez praticables en hiver.

WIHOU, dépendance de la commune d'Argenteau.

WILCOUR, dépendance de la commune de Henri-Chapelle.

WILCOUR, dépendance de la commune de Welkenraedt.

WILCOUR-TER-HEYDE, dépendance de la commune de Welkenraedt.

WILLUME, dépendance de la commune de Berloz.

WINANPLANCHE, dépendance de la commune de Spa.

WINANPLANCHE, dépendance de la commune de la Reid.

WINANPLANCHE, ruisseau qui arrose la commune de la Reid.

WINTJENSHEIDE, dépendance de la commune de Fouron-le-Comte.

WIRHES, dépendance de la commune de Saint-André.

WISLEZ, dépendance de la commune de Theux.

WODEMONT ou WODIMONT, dépendance de la commune de Neufchâteau.

WOLF-MOELEN, dépendance de la commune de Moresnet.

WOOZ, dépendance de la commune de Bilstain.

WYERBACH, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Henri-Chapelle, arrose celle de Montzen, et va se perdre dans la Gueule.

X

XHAVÉE (LA), dépendance de la commune de Wandre.

XHAWIRS (AUX), dépendance de la commune de Xhendelesse.

XHENDELESSE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. O. de Verviers.

Bornée au N. par Soumagne, à l'E. par Grand et Petit-Rechain, au S. par Soiron et Olne, et à l'O. par Ayeneux.

Ses dépendances sont : Bruyères, Falhez, Martin-Sart, Rafhay, Reneubois, Tout-Waide, Stockis, Trou-du-Bois et Aux-Xhawirs.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir n'est arrosé par aucun cours d'eau.

SOL : Pente méridionale du plateau entre la Meuse et la Vesdre. Les terres sont argileuses ou siliceuses.

AGRICULTURE : Les prairies forment la culture dominante.

POPULATION : 1,394 habitans.

XHENDELESSE, dépendance de la commune de Soiron.

XHENDREMAL, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Glons, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. O. de Liége.

Bornée au N. par Juprelle, à l'E. par Alleur et Lantin, au S. par Awans, et à l'O. par Wihogne et Othée.

Ses dépendances sont : Malaxhe et Viernay.

SOL : Plateau de la Hesbaye. Terrain argilo-sablonneux de 4 à 10 pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le seigle et l'épeautre. On récolte aussi froment, orge, avoine, trèfle, féveroles, vesce, pommes de terre, légumes. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers et pruniers. — Chevaux ; 118 bêtes à cornes et 583 moutons.

POPULATION : 718 habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : 7 chemins vicinaux bien entretenus mais impraticables en hiver.

XHENORIE, dépendance de la commune d'Andrimont.

XHEUNEMONT, dépendance de la commune de Battice.

XHEUSOVAL, dépendance de la commune d'Ouffet.

XHIERFOMONT, dépendance de la commune de Rahier.

XHIGNESSE, dépendance de la commune de Hamoir.

XHORÉ. *Voyez*, GRAND-HORRÉ.

XHORIS, commune du canton et à 1 lieue N. de Ferrières, de l'arrondissement et à 8 lieues E. S. E. de Huy.

Bornée au N. par Comblain-au-Pont, à l'E. par Aywaille et Harzée, au S. E. par Ferrières et Ernonheid, au S. O. par Filot et Hamoir-Lassus, et au N. O. par Comblain-Fairon.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux de Fanson et Riolle.

HYDROGRAPHIE : L'Ourte arrose le territoire à l'O.

SOL : D'un aspect varié dans toute l'étendue du territoire; la pente des coteaux est assez rapide. La terre végétale, de nature argileuse et schisteuse, de 4 à 12 pouces de profondeur, repose sur la pierre calcaire ou sur le schiste.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont : le seigle, le méteil, peautre, l'orge, l'avoine, le trèfle, pommes de terre. Fruits : pommes et poi Bois taillis peuplés de charmille, chê bouleaux, coudriers et cornouillers. Be coup de jachères. — Élèves de cheva bêtes à cornes; 3 troupeaux de mouto quelques ruches d'abeilles; lièvres, pins, perdrix. — Laine, beurre.

POPULATION : 652 habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu renfer 40 maisons. On remarque au hameau Fanson un superbe château, entouré vastes terrains d'agrément. — 1 école p maire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agricultur — 2 brasseries et 4 fourneaux à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : 20 chemins vic naux bien entretenus, mais impraticabl en hiver.

XHOS, dépendance de la commune d Tavier.

Y

YERNAWE, dépendance de la commune de Saint-Georges.

YERNÉE, dépendance de la commune de Fraineux.

YERNÉE, ruisseau affluent du Geer

YVOT, dépendance de la commune d Ramet.

Z

ZOON, ruisseau. *Voyez* SOOR.

FIN.

APPENDICE.

CAVERNES A OSSEMENS FOSSILES,

DÉCOUVERTES JUSQU'A CE JOUR DANS LA PROVINCE DE LIÉGE, PAR M. SCHMERLING, DOCTEUR EN MÉDECINE.

Les cavernes que j'ai visitées dans notre province et qui contiennent des ossemens fossiles, sont creusées dans le calcaire de transition ou calcaire anthracifère. Quelques-unes de ces cavités étaient connues avant nous par les habitans des environs; mais des contes superstitieux les avaient éloignés de ces endroits remarquables, qui, en général, portent le nom de *Trous de sottais* (nains ou petits diables).

La première découverte d'ossemens fossiles dans les cavernes de notre province, date du mois de septembre 1829; c'est celle de Chokier qui me fit connaître le premier exemplaire des êtres antidiluviens. Encouragé par cette découverte géologique pour notre province, je me décidai à faire des recherches, et jusqu'aujourd'hui je n'ai cessé de rencontrer quantité de cavités plus ou moins vastes, dont la majeure partie renferme des ossemens fossiles des espèces que l'on retire ordinairement des cavernes, mêlés aux restes de plusieurs espèces nouvelles qui n'y avaient pas encore été observées.

Voici l'indication des endroits où se trouvent ces cavernes à ossemens fossiles.

1° Une à Chokier sur le bord de la Meuse; elle est remarquable pour la quantité des ossemens et le nombre des espèces nouvelles, relativement à son peu d'étendue qui n'a pas encore pu être connue positivement.

2° Deux derrière Engis, village sur la rive gauche de la Meuse; celles-ci regardent le Nord, tandis que celle de Chokier regarde le Midi; elles paraissent creusées dans la même bande calcaire.

3° A Engihoul et Ramioul, sur la rive droite de la Meuse, j'ai découvert huit cavernes, dont cinq contiennent des ossemens. Elles sont situées dans la bande calcaire qui passe la Meuse près de Chokier pour se montrer ensuite sur la rive droite de la Meuse.

4° Au delà de Huy, il existe une caverne connue sous le nom de *Trou-Manteau*. Cette caverne est très-remarquable par sa forme régulière.

5° Aux environs de Moha, il existe cinq à six cavernes, dans lesquelles j'ai reconnu la présence d'ossemens fossiles.

Sur les rives de la Vesdre, on compte plusieurs cavernes d'ossemens.

6° D'abord trois au Fond-de-Forêt.

7° A La Haye, il s'en trouve deux qui sont peu remarquables.

° Deux à Flaire, dont une représente un entonnoir.

7° Celles de Verviers et de Juslenville, quoique assez vastes, ne contiennent point d'ossemens.

Les calcaires qui longent les rives de l'Ourte, et que nous avons pu examiner jusqu'à présent, contiennent en plusieurs endroits des cavités plus ou moins remarquables.

A Tilf, il se trouve à la rive gauche de l'Ourte une caverne très-vaste, sans ossemens; une autre plus petite, et à peu de distance de la précédente, nous a fourni quelques restes fossiles.

A Esneux et à Comblain-au-Pont, il se trouve six cavernes à différentes hauteurs. près de l'Amblève on rencontre la caverne de Remouchamps, qui, pour sa forme et sa

N. B. Ce mémoire, que nous devons à la bienveillance de M. Schmerling, a été livré à l'impression tel qu'il nous l'a envoyé.

grandeur, est une des plus remarquables de notre province. Elle est baignée, sur presque toute sa longueur, par un ruisseau qui, probablement dans sa course, aura enlevé la plus grande partie des ossemens qu'elle contenait; car l'entrée, qui conduit dans une chambre très-vaste et où le ruisseau n'a pu diriger sa course, contient des ossemens fossiles. Quoique nous ayons connaissance de plusieurs autres localités dans notre province où il se trouve des cavernes, nous n'avons pu les examiner toutes jusqu'à ce jour.

Quant aux cavités creusées dans la dolomie, elles sont moins vastes que celles du calcaire anthracifère, et ne contiennent aucun ossement, et souvent même aucune portion de terre ou d'argile.

Il est remarquable que presque toutes ces cavernes se trouvent près ou dans les replis des bandes calcaires et à différentes hauteurs. Ce dérangement dans l'inclinaison des couches se fait remarquer de loin par de gros blocs, qui se sont détachés et qui se soutiennent ensemble sur les flancs rudes et dressés des montagnes qui renferment ces singulières cavités. Ces caractères sont tellement constans que nous nous sommes rarement trompés en regardant la forme et la position extérieure des collines, pour reconnaître l'existence de cavernes plus ou moins vastes, qui présentent des formes très-variées à l'intérieur, et des masses plus ou moins grandes qui se sont détachées de la voûte. Des stalactites et des stalagmites brisées sont mêlées avec les ossemens dans la terre qui les renferme. Des stalactites de différentes formes tapissent les parois, s'étendent sur la terre et embrassent ou couvrent les restes qu'elle renferme.

Le fond de ces cavernes est formé par des bancs calcaires souvent très-irréguliers, et couvert par une couche d'une argile compacte ne contenant aucun ossement. Chokier, Engis, Engihoul et le Fond-de-Forêt, nous ont fourni ces caractères. C'est dans une terre argileuse d'une couleur jaunâtre, souvent noirâtre, que sont enfouis les ossemens entremêlés de pierres anguleuses, de cailloux roulés, de quartz, de fragmens de silex, etc. Cette terre exhale le plus souvent une odeur très-désagréable lorsqu'on la remue; elle est grasse au toucher et contient rarement des parties animales autres que des fragmens d'os. Jamais nous n'en avons retiré des excremens.

Dans plusieurs localités, cette terre à ossemens avec tout ce qu'elle renferme est pénétrée par une concrétion stalactifère, qui forme des masses très-dures, adhérant fortement aux parois des cavernes. Ces véritables brèches osseuses se trouvent surtout à Chokier, où elles occupaient au moins les deux tiers de la capacité de cette cavité; dans d'autres, une couche de stalagmite plus ou moins épaisse, recouvre en partie ou bien entièrement la terre qui renferme les ossemens. A différentes hauteurs, souvent entre des masses de pierres assez volumineuses qui les ont brisées ou très-bien conservées dans la terre qui se trouve entre les pierres, des dents sont placées à côté des phalanges, des demi-mâchoires à côté des côtes, des fémurs, etc.

Nous avons nouvellement déterré d'une caverne, une tête d'ours, avec laquelle se trouvaient deux os de métatarse et un astragal. Les parties du squelette du même individu se trouvent pêle-mêle : rarement on réussit à réunir une partie assez complète. Le degré de décomposition de ces ossemens est très-variable; quelques-uns ne contiennent plus de gélatine, tandis que d'autres de la même espèce en contiennent encore : ceci tient à la localité. Dans les endroits secs, ces ossemens sont parfaitement conservés; au contraire, là où l'humidité et l'air ont pu agir sur ces restes, ils sont à un degré de décomposition telle que les os les plus durs se réduisent facilement en poussière. En général, les os de petite dimension sont mieux conservés que les grands. Un grand nombre de ces os ont été cassés et mutilés avant le dépôt; plusieurs sont arrondis d'un côté, et d'autres le sont en tout sens et portent des preuves

évidentes d'avoir été roulés. Aucun de ces ossemens, quoique le nombre recueilli depuis un an et demi monte à quelques milliers, ne porte les traces d'avoir été rongé. La pesanteur spécifique des ossemens fossiles est très-variable. Ceux qui ont séjourné dans des endroits secs sont très-légers, tandis que ceux recueillis dans les endroits humides ont plus de poids, à cause de la chaux carbonatée qui remplace la gélatine.

Ces ossemens offrent assez de résistance; ils se fendent le plus souvent sur toute leur longueur. En les frappant ensemble, ces ossemens donnent un son métallique. La couleur est très-variable, et quoiqu'en en général chaque caverne fournisse des restes qui se distinguent par ce caractère, on trouve cependant dans la même cavité des ossemens de différentes couleurs. Ainsi nous possédons de la caverne du Fond-de-Forêt, des humerus d'ours très-blancs, parfaitement conservés, tandis qu'un fémur également complet, provenant de la même espèce, peut-être du même individu, est noir. La couleur est en général d'un blanc jaunâtre.

Les restes des individus de tout âge se trouvent réunis et mêlés ensemble dans les brèches. Nous avons recueilli plusieurs ossemens qui ont été dégarnis de leur chair avant d'être engagés, car ils ont été brisés et recollés ensemble par la matière calcaire; la stalactite a rempli la séparation des fragmens.

Des recherches exactes nous ont fourni les restes bien reconnaissables des espèces suivantes : 1° Les ossemens humains se sont trouvés à Engis, Engihoul, Ramioul et à Huy, accompagnés de restes de plusieurs espèces éteintes. Le fait observé à Engis est très-remarquable : C'est à l'aide d'une corde de 40 mètres environ de long, que l'on descend dans cette caverne. En entrant, à gauche, au milieu de la première chambre, se trouvait une brèche contenant beaucoup d'osselets de rongeurs, quelques dents de ruminans, de cheval, et un fragment de rhinocéros.

Dans la partie inférieure de cette brèche, j'ai recueilli un os métacarpe, fortement engagé dans la couche de stalactite. En dessous de cette brèche se trouvait un crâne humain (l'os frontal, les deux pariétaux, un temporal et l'occipital plus ou moins endommagés). Ce crâne se trouvait dans la terre mêlé avec des dents d'hyène, d'ours et de rhinocéros. La couleur, le degré de décomposition de cette pièce ne différant point des ossemens des races éteintes recueillis dans cette caverne, l'absence de la face ne nous permet point au juste de déterminer la race à laquelle il a appartenu; du reste la forme alongée, l'étroitesse du front, sont assez remarquables, en les comparant à une tête d'européen.

Quoi qu'il en soit, ce crâne a appartenu à un vieil individu, car les sutures sont consolidées.

De cette même caverne, mais plus vers l'entrée, nous avons retiré une deuxième tête humaine, à la profondeur de 3 mètres, couchée sur le banc calcaire à côté d'une dent d'éléphant; ce crâne, provenant d'un jeune individu, paraissait complet; mais, découvert, il tomba en pièces que je n'ai pu réunir jusqu'à présent. Le fragment d'un os frontal, la clavicule, un fragment du cubitus, des os du métacarpe, deux phalanges et une partie moyenne du fibula et du tibia sont les restes recueillis dans cet endroit remarquable.

Les ossemens humains recueillis dans la caverne d'Engis se trouvaient également avec des restes d'ours.

Au Trou-Manteau, près de Huy, ils étaient de même avec les restes de races éteintes.

A Ramioul, nous en avons recueilli également; mais ce qui est intéressant, ce sont les produits de l'industrie humaine. A Engis et au Fond-de-Forêt, nous avons recueilli plusieurs fragmens de silex, taillés en prismes triangulaires aplatis, qui ressemblent beaucoup aux couteaux de silex des Indiens. Dans les mêmes cavernes nous avons trouvé des os taillés en forme d'aiguille, de cornes, etc. Je conserve de

la caverne de Chokier, un fragment d'os taillé en forme triangulaire et percé par un bout; cet os ressemble beaucoup à ceux dont quelques peuples s'ornent les oreilles et le nez.

LISTE DES GENRES ET ESPÈCES.

1. Quelques mâchoires inférieures et les os des extrémités de la chauve-souris, qui a beaucoup de rapport avec le *vespertilio,* probablement le *vespertilio auritus.*

2. Le hérisson : des demi-mâchoires inférieures du hérisson ordinaire, *erinaceus europœus*, Chokier et au Fond-de-Forêt.

3. Quelques fragmens de la mâchoire inférieure d'une espèce de *larex,* à Chokier.

4. Les restes de taupe qui ne diffère point du *talpa europœa,* à Chokier, Engis, Engihoul et Fond-de-Forêt.

5. Les restes d'ours surpassent le nombre des espèces dans quelques localités. De Chokier nous possédons les ossemens de tout le squelette.

Les deux grandes espèces nommées *ursus spélœus* et *ursus arctoïdeus* par Blumenbach, et l'espèce très-rare jusqu'à présent, l'*ursus priscus* de Goldfuss, se sont rencontrées à Engihoul.

6. Des restes de gloutons à Engis, Engihoul et Huy.

7. Quelques mâchoires de grisons.

8. Des martes, au moins quatre espèces différentes; la plus petite surpasse notre *mustela putorius* et la belette *mustela vulgaris,* à Chokier, Engis, Engihoul et Fond-de-Forêt.

9. Du genre *canis* nous possédons des restes du *canis spelœus* de Goldfuss, de Chokier et Engis ; une espèce plus petite de Flaire, Engis, Huy, etc., le loup.

10. Les restes du renard fossile se trouvent dans toutes les cavernes de notre province que j'ai visitées, mais c'est spécialement celle du Fond-de-Forêt qui m'a procuré une riche collection des restes de tout le squelette de deux espèces distinctes dont la description et les figures sont à l'impression.

11. La genette : nous croyons en posséder quelques dents et des fragmens de demi-mâchoires, provenant du Fond-de-Forêt, Chokier, etc.

12. Les restes de l'hyène ne sont pas rares dans plusieurs localités; c'est l'espèce d'*hyena spelœa* de Cuvier; elle se trouve à Chokier, Engis, Huy, au Fond-de-Forêt et à Flaire.

13. Du genre chat, jusqu'à présent, nous avons recueilli des restes de trois espèces; deux espèces moins grandes que le *felis spelœus* et le chat sauvage à Chokier, Engis, Engihoul et Fond-de-Forêt.

LES RONGEURS.

Les restes de petites espèces se rencontraient en masse dans les fentes ou dans les brèches de toutes les cavernes; plusieurs espèces inconnues jusqu'à présent dans les cavernes ont été le fruit de nos recherches.

14. L'écureuil qui ne diffère pas pour les dimensions du *sciurus vulgaris.*

15. Du genre rat, j'ai rencontré très-souvent la souris commune ou *mus musculus* (Lin. : et le rat, *mus rattus* L.).

16. Les campagnols en grand nombre, surtout à Chokier; ils offrent des différences dans le nombre des dents molaires. Ils indiquent au moins deux à trois espèces différentes; ainsi le *mus amphibius* (L.), et le *mus œconomus* (Pallas), et une troisième espèce intermédiaire.

17. Le castor : j'en ai trouvé une dent molaire dans la brèche osseuse de Chokier.

18. Du genre *lepus :* nos cavernes en ont fourni plusieurs restes analogues au lièvre actuel pour la grandeur et la forme. D'autres restes ont appartenu à une espèce de rongeur qui ne surpasse guère la grandeur de notre lapin actuel.

19. Enfin, j'ai recueilli dans la caverne de Chokier, des dents molaires bien conservées et des fragmens d'incisives ayant appartenu à l'agouti ou à une espèce très-voisine.

20. Parmi les pachidermes, nous comptons trois dents molaires; un fragment de

défense d'un jeune individu, provenant de Chokier, et une molaire très-usée d'Engis, toutes appartenant à l'espèce *élephas primogenius*.

20. Deux dents molaires d'hippopotame d'une petite espèce, provenant de Chokier et du Fond-de-Forêt.

22. du genre *sus* (le sanglier) à Chokier, au Fond-de-Forêt, à Engis et Engihoul. Le cochon domestique a laissé des débris dans toutes les cavernes connues; et une troisième espèce de ce génre, recueillie à Engis, Engihoul, Huy, Fond-de-Forêt, etc., se distingue par sa taille qui diffère de la moitié du cochon domestique.

23. Plusieurs dents de rhinocéros parfaitement conservées et quelques ossemens du squelette que j'ai retirés des cavernes de Chokier, Engis, Flaire, Fond-de-Forêt, etc., ont appartenu à l'espèce rhinocéros, *tichorhinus*, (Cuvier), *et tleptorhinus et minutus* du même auteur.

24. Les solipèdes accompagnent partout les restes du rhinocéros et de l'hyène; à Chokier, Engis, Engihoul, Fond-de-Forêt et Flaire, j'ai trouvé des dents du cheval de grandeur et d'âge très-différens.

Des dents d'une dimension moins forte se sont trouvées à Chokier, à Engis et Engihoul; nous les regardons comme ayant appartenu à l'âne.

D'autres, plus petites encore, provenant de Chokier, demandent de nouvelles comparaisons pour en déterminer l'espèce.

Les ruminans se trouvent partout ensevelis parmi les restes des autres animaux.

25. Du genre cerf, je possède des cornes de renne, semblables à celles qui sont figurées dans l'ouvrage de M. Cuvier, sur les ossemens fossiles.

Deux espèces de daim et de cerf de deux grandeurs : le chevreuil et l'antilope.

Du genre *capra*, nous avons recueilli des restes au Fond-de-Forêt, à Engis et Engihoul.

Le mouton, de la taille du mouton actuel, et une espèce plus petite, se sont rencontrés, au Fond-de-Forêt, Engis, Engihoul, etc.

Le bœuf et le buffle : le premier s'est trouvé partout; le dernier a été retiré de la caverne d'Engis et du Fond-de-Forêt.

Les restes d'oiseaux ne sont pas très-rares dans quelques localités. Comme le nombre de ces restes fossiles est assez considérable, nous n'avons pu les déterminer tous : nous avons reconnu jusqu'à présent les restes d'un oiseau de proie d'une forte taille, le martinet, l'alouette, le corbeau, le pigeon, le coq, la perdrix, l'oie ou une espèce très-voisine, le canard de deux grandeurs différentes.

Les cavernes du Fond-de-Forêt et d'Engis nous ont fourni des vertèbres de poissons. Ces ossemens entouraient des dents d'ours et d'hyène. Parmi plusieurs espèces dont on n'avait pas fait mention jusqu'à présent dans les cavernes, nous citerons deux dents de squale trouvées dans la caverne d'Engis. C'est le premier exemple que l'on en cite, car M. Cuvier dit expressément, dans son excellent ouvrage sur les ossemens fossiles, que l'on n'a jamais reconnu des restes d'animaux marins dans les cavernes. J'ai également rencontré une baculite dans une des cavernes du Fond-de-Forêt.

Les hélices sont souvent très-communes dans ces cavités. Quatre espèces au moins des espèces terrestres s'y sont rencontrées, tant dans la brèche que dans la terre qui contient les ossemens.

J'y ai aussi rencontré quelques petites coquilles d'eau douce.

TABLEAU DES FOSSILES

Rapporté aux Terrains auxquels ils sont propres; communiqué par M. DAVREUX, Président de la Société des Sciences Naturelles de Liége.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
MAMMIFÈRES [1].		
ORNITHOLITHES [2].		
ICHTHYOLITHES.		
Un individu du genre de ceux du Mansfeld, mais d'espèce indéterminable.	Ampélite alumineux.	Souvré près de Visé.
MOLLUSQUES.		
BELEMNITES mucronatus (Schl.).	Craie blanche, glauconie crayeuse, silex et glauconie sableuse.	Dans la plupart des localités de cette formation.
BACULITES Faujacii (Sow.).	*Id.*	*Id.*
AMMONITES Listeri (Sow.).	Terrain houiller et ampélite alumineux.	Melin, La Rochette et toute la bande de schiste alumineux de Flémalle jusqu'à près de Huy.
AMMONITES sphæricus (Sow.).	Calcaire anthracifère.	Souvré près de Vise et Horion.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
ORTHOCERATITES Steinhaueri (Sow.).	Ampélite alumineux.	La Rochette et tout le banc de schiste alumineux de Flémalle jusqu'à près de Huy.
ORTHOCERATITES undulatus (Sow.).	Calcaire anthracifère.	Souvré près de Visé.
HAMITES intermedius (Sow.).	*Id.*	Geménich.
— rotundus (Sow.).	*Id.*	*Id.*
BELLEROPHON imbricatus (Gold.).	*Id.*	Souvré.
EVOMPHALUS pentangulatus (Sow.).	*Id.*	*Id.*
MELANIA.	*Id.*	Souvré et Horion-Hozémont.
CIRRUS acutus (Sow.).	*Id.*	Souvré.
— rotundatus (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— carinatus. (Sow.).	*Id.*	Souvré et Horion-Hozémont.
TEREBRATULA affinis (Sow.).	*Id.*	Huy.
— crumena (Sow.).	*Id.*	Souvré.
— levigata (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— lineata (Sow.).	*Id.*	Engis.
— vestitus (Schl.).	*Id.*	Souvré.
— explanata (Schl.).	*Id.*	Huy et Horion-Hozémont.
— identata (Sow.).	*Id.*	Souvré.
— intermedia (Sow.).	Poudingue à noyaux calcaires.	Stavelot.
— lacunosa (Sow.).	Calcaire anthracifère.	Souvré.
— pectita (Sow.).	Craie blanche.	Laon, près Hallebaye
— monticulatus (Schl.).	Calcaire anthracifère.	Souvré.
— sacculus (Sow.).	*Id.*	Chokier.
ANOMITES thecarius (Schl.).	*Id.*	Souvré.
PRODUCTUS plicatilis (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— antiquatus (Sow.).	*Id.*	Souvré et Berneau.
— spinulus (Sow.).	Calcaire anthracifère,	Souvré.
— fimbriatus (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— latissimus (Sow.).	*Id.*	Souvré et Sougnez.
— comoides (Sow.).	*Id.*	Souvré.
— Martini (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— punctatus (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— lobatus (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— concinnus (Sow.).	*Id.*	*Id.*
— rugosus.	*Id.*	*Id.*
— transversus (Sow.).	*Id.*	Souvré et Berneau.
— sulcatus (Sow.).	*Id.*	Souvré.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
— humerosus (Sow.).	Calcaire anthracifère.	Souvré.
— hemisphæricus (Sow.).	*Id.*	Poulseur.
— scoticus (Sow.).	*Id.*	Chaudfontaine.
— depressus (Sow.)	Ampélite alumineux.	Rien-Sart, près Magnée.
STROPHOMENA marsupit (Defrance).	Calcaire anthracifère.	Visé.
SPIRIFER oblatus (Sow.).	*Id.*	Souvré.
— rotundatus (Sow.).	*Id.* et schiste argileux.	Souvré, Sougnes et Fraipont.
— bisulcatus (Sow.).	*Id.*	Souvré, Sousquier, Fraipont et Chokier.
— minimus (Sow.).	Psammite rouge.	Entre Seraing et Boncelles.
— glaber (Sow.).	Calcaire anthracifère.	Chokier.
— attenuatus (Sow.)	Schiste argileux.	Sougnes, Aywaille et Esneux.
— trigonalis (Sow.).	Calcaire anthracifère et schiste argileux.	Visé, Sougnes et Verviers.
— distans (Sow.).	Calcaire anthracifère.	Souvré.
— striatus (Sow.).	Schiste argileux.	Sougnes.
PECTEN papyraceus (Sow.).	Argile schisteuse du terrain houiller.	Melin.
— orbicularis (Sow.).	Glauconie sableuse.	Des hauteurs de Gemenich.
CRANIA antiqua (Defrance).	Craie argileuse.	Des environs de Teuven.
— nummulus (Lamr.).	Craie blanche.	Thys.
INOCERAMUS concentricus (Sow.).	Glauconie crayeuse.	Environs de Landen.
OSTREA plicatula.	Craie blanche et silex.	Thys et Melin.
PENTAMERUS Aylesfordii (Sow.).	Calcaire anthracifère.	Aigremont.
UNIO antiquus (Sow.).	Terrain houiller.	Houillères du Henleu à Jupille, et de la Haye, à Liége.
— acutus (Sow.).	*Id.*	Les houillères du Val-Benoît, de la Plumbterie, etc., à Liége.
TRIGONIA circuata (Lam.).	Glauconie sableuse.	Environs de Gemenich.
— aliformis (Sow.).	*Id.*	*Id.*
HELIX carthusiana (Lam.).	Tuf calcaire.	Hollogne-aux-Pierres et les bords du Hoyoux, au-dessus de Huy.
— hortensis (Mull.).	*Id.*	*Id.*

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
HELIX nemoralis (Lin.).	Tuf calcaire.	Hollogne-aux-Pierres et les bords du Hoyoux, au-dessus de Huy.
— obovata (Mull.).	*Id.*	*Id.*
CYCLOSTOMA elegans (Mull.).	*Id.*	*Id.*
SUCCINEA amphibia (Lam.).	*Id.*	*Id.*
MYA plicata (Sow.).	Glauconie crayeuse.	Aux Tawes, près de Liége.
TRILOBITES.		
CALYMÈNE macrophthalme contracté.	Calcaire anthracifère.	Ferrières.
ASAPHE.	*Id.*	Souvré.
ZOOPHTYES.		
ENCRINITES moniliformis (Mil.).	Calcaire anthracifère.	Chaudfontaine, Limbourg, Theux, Comblain, et les mines de fer de Lavoir.
APIOCRINITES rotundus (Mil.).	*Id.*	*Id.*
CYATHOPHYLLUM ananas (Gold.).	*Id.*	Sougnez et Chokier.
— hexagonum (Gold.)	Poudingue à noyaux calcaires.	Entre Stavelot et Malmédy.
— helianthoides (G.).	Calcaire anthracifère.	Sougnez, Forêt et Chokier.
— hypocrateriforme (G)	*Id.*	Chokier.
— ceratites (Gold.).	*Id.*	Forêt et Chokier.
— flexuosum (Gold.).	*Id.*	Forêt et Vaux-sous-Chèvremont.
— vermiculare (Gold.).	*Id.*	Chokier et Theux.
— vesiculosum (Gold.).	*Id.*	Huy.
— quadrigeminum (G.).	Poudingue à noyaux calcaires.	Entre Stavelot et Malmédy.
— cæspitosum (Gold.)	Calcaire anthracifère.	Chokier.
— pentagonum (Gold.).	*Id.*	Flône et Sougnez.
MANON favosum (Gold.).	Terrain de transport moderne.	Seraing.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
CALAMOPORA infundibulifera (Gold.).	Calcaire anthracifère.	Chancre.
— polymorpha, var V (G.).	*Id.*	Theux, Chokier et Horion.
— spongites, var. B (Gold.).	*Id.* et poudingue à noyaux calcaires.	Sougnez, Theux, Horion, et entre Stavelot et Malmédy.
— — var. A (Gold.).	Calcaire anthracifère.	Sougnez.
— gothlandica (Gold.).	Poudingue à noyaux calcaires.	Entre Stavelot et Malmédy.
ANLOPORA serpens (Gold.).	Calcaire anthracifère.	Sougnez.
CELLEPORA antiqua (Gold.).	*Id.*	Chokier.
SYRINGOPORA reticulata (Gold.).	*Id.*	Olne, Theux et Comblain.
— ramulosa (Gold.).	*Id.*	Theux et Olne.
SPATANGUS bufo (Ab.).	Craie blanche.	Leon près Hallebaye. et Henri-Chapelle.
— suborbicularis (Def.).	*Id.*	Hollogne-aux-pierres.
— truncatus (Gold.).	*Id.*	Heure-le-Romain.
gibbus (Lam.).	*Id.*	Melin, Julémont, et St.-André.
— cor testitudinarium (Gold.)	*Id.*	Hollogne-aux-pierres, Melin, etc.
ANANCHYTES striatus, var. marginata (L).	*Id.*	Melin, Thys, Crisnée, etc.
— sulcatus (Gold.).	*Id.*	Henri-Chapelle et Beyne.
— conoïdeus (Gold.).	*Id.*	Hollogne-aux-Pierres. Melin, Thys, Crisnée. Freloux, Beaufays et Francorchamps [3].
CIDARITES vesiculosus (Gold.).	*Id.* et sables.	Entre Spa et Francorchamps [4].
NUCLEOLITES pyriformis (Gold.).	*Id.* *Id.*	
VÉGÉTAUX [5].		

N. B. NOTES CONCERNANT CETTE LISTE DE FOSSILES.

[1] La liste de M. Schmerling comprend tous les ossemens fossiles de ces animaux.

[2] *Id.*

3 et 4 Les fossiles de ces deux dernières localités sont dans des sables qui paraissent supérieurs à la craie blanche

[5] M. le docteur Sauveur fils, s'occupe d'un travail très-étendu sur les végétaux fossiles. La première liste que ce savant géologue en a communiquée, se trouve insérée dans plusieurs ouvrages très-répandus.

TABLEAU MÉTHODIQUE

DES ESPÈCES MINÉRALES TROUVÉES DANS LA PROVINCE DE LIÉGE.

COMMUNIQUÉ PAR M. DAVREUX.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
CHAUX CARBONATÉE primitive.	Calcaire anthracifère.	Seilles, Chokier, Visé, Theux, etc.
— — équiaxe.	*Id.*	*Id.*
— — inverse.	*Id.*	Chaudfontaine, Theux, Verviers, Chokier, etc.
— — métastatique.	*Id.*	Comblain-au-Pont, Theux.
— — — transp'.	*Id.*	Huy, Flône, Colonster, Theux.
— — contrastante.	*Id.*	Visé, Dison, Amay, Engis, etc.
— — mixte.	*Id.*	Chokier, Theux et Ensival.
— — cuboïde.	*Id.*	Flône.
— — unitaire.	*Id.*	Comblain-au-Pont, Engis.
— — binaire.	*Id.*	Verviers, Ensival, et Amay.
— — triadite.	Dolomie.	A la Falaise, près de Theux.
— — analogique.	Calcaire anthracifère.	Chokier.
— — dodécaèdre.	*Id.* et grès houiller.	Chokier, Jupille, etc.
— — raccourcie.	*Id.*	*Id.*
— — antiédrique.	Calcaire anthracifère.	Chokier.
— — aciculaire.	*Id.* et psammite sablonneux.	Chokier, Theux, Sprimont, Louveignez, etc.
— — fibreuse.	Calcaire anthracifère.	Theux, Amay, Seilles, etc.
— — laminaire.	*Id.*	Chokier, Theux, et Souvré.
— — lamellaire.	*Id.* et terrain houiller.	Presque partout.
— — compacte.	Formation crayeuse.	Hallebaye.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
CHAUX CARBONATÉE crayeuse.	Formation crayeuse.	Heure-le-Romain, Henri-Chapelle, Liége, Freloux, etc.
— — pseudomorphique.	Dans plusieurs terrains, et principalement dans ceux qui sont composés de calcaire anthracifère, de schiste argileux, et de craie.	Presque partout.
— — concrétionnée.	Calcaire anthracifère et terrain houiller.	Les grottes et quelques houillères.
— — incrustante.	Formation crayeuse, schiste argileux, et calcaire anthracifère.	Hollogne-aux-pierres, Nessonvaux, Goffontaine, etc.
— — ferrifère, var. du rhomboïde.	Argile calaminaire.	Vieille-Montagne, près Moresnet.
— — lamellaire.	Terrain houiller.	Houillère de la Bouhoulle.
— — magnésifère primitive.	Dolomie et terrain houiller.	Dans la plupart des localités de la dolomie, et aux houillères de Melin et de Jupille.
— — lenticulaire.	Dolomie.	Dans la plupart des localités de la dolomie.
— — granulaire.	*Id.*	*Id.*
— — fétide.	Calcaire anthracifère, et ampélite alumineux.	Comblain-au-Pont, et la plupart des localités où l'on extrait l'ampélite alumineux.
— — bituminifère.	Calcaire anthracifère.	Partout où l'on trouve cette roche.
— **ARRAGONITE** prismatique var.	Schiste argileux.	Entre Chaudfontaine et les Hennes.
— **FLUATÉE** cubique.	Calcaire anthracifère.	Chokier, Theux et Seilles.
— — cubo-octaèdre.	*Id.*	Seilles.
— — laminaire.	*Id.*	Seilles, Chokier et Theux.
— **SULFATÉE** trapézienne, quelquefois mâchée.	Ampélite alumineux.	Hermalle-sous-Huy.
— — prismatoïde.	Argile ferrugineuse.	La Rochette.
— — aciculaire.	Ampélite alumineux.	Dans toutes les localités.
BARYTE SULFATÉE primitive.	Filon plumbifère.	La Rochette.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
BARYTE SULFATÉE trapézienne.	Filon plumbifère.	De la Rochette.
— — crêtée.	*Id.*	*Id.*
— — lamellaire.	*Id.* et calcaire anthracifère.	La Rochette et Comblain-la-Tour.
— — concrétionnée fibreuse	Fer hydraté.	La Rochette et Angleur.
ALUMINE SULFATÉE fibro-soyeuse.	Ampélite alumineux.	Loyable.
— — concrétionnée mamelonnée.	*Id.*	*Id.*
SOUDE MURIATÉE disséminée.	Argile et sables tertiaires.	La Havée de Hannut, près de Lincent
QUARTZ HYALIN prismé.	Dans presque toutes les formations.	Angleur, Francorchamps, Theux, Richelle, etc.
— — massif.	*Id.*	Presque partout.
— — farineux.	Dans une masse siliceuse.	Hodbeaumont, près de Theux.
— — enfumé.	Phtanite et filon plumbifère.	Richelle, la Rochette et Oneux.
— — hématoïde.	Schiste argileux et psammite.	Theux.
— — rubigineux.	*Id.*	Theux, Chokier et Engis.
— — noir.	Calcaire anthracifère.	Theux et Verviers.
— — agathe calcédoine mamelonnée.	Dans des masses siliceuses.	A Hodbeaumont, près de Theux, et à Richelle.
— — pyromaque.	Formation de la craie.	Presque partout.
— — résinite pseudomorph.	*Id.*	Rocour.
DIALLAGE ottrélite.	Stéaschiste diallogique.	Lierneux, Verleumont, Petit-Sart, la Comté, etc,
TALC laminaire.	Schiste ardoise.	*Id.* et Salm-Château.
— écailleux.	*Id.*	*Id.*
— radié.	*Id.*	*Id.*
— stéatite.	Terrain calaminaire.	Oneux près de Theux.
MICA lamelliforme.	Phyllades pailletés, psammites et quartzites.	Dans la plupart des localités, et principalement dans les environs de Fraipont et de Goffontaine.
ÉPIDOTE comprimée.	Psammite de la formation anthracifère.	Dans la plupart des localités.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
PLOMB SULFURÉ primitif.	Calcaire anthracifère.	Seilles, Lavoir, Olne et Flône.
— — octaèdre.	Calamine.	Membach et Engis.
— — cubo-octaèdre.	Filon plumbifère et calcaire anthracifère.	La Rochette, Olne, Chokier, Engis et Flône
— — laminaire.	Calcaire anthracifère.	Seilles, Lavoir, Theux et Engis.
— — lamellaire.	*Id.*	Dans presque toutes les localités où l'on trouve du minérai de plomb.
— — granulaire.	*Id.* et calamine.	Comblain-au-Pont et Membach.
PLOMB CARBONATÉ trihexaèdre.	Quartz calaminaire carié et plomb sulfuré.	Oneux, près de Theux, Angleur, Membach et Verviers.
— — dodécaèdre.	Plomb sulfuré.	Angleur,
— — bacillaire.	*Id.* avec fer hydraté, et calcaire anthracifère.	Oneux, Lavoir, Angleur, Membach, Engis, etc.
— — aciculaire.	Des quartz calaminaires cariés et des minérais de fer.	Oneux et Verviers.
— — lamellaire.	*Id.*	*Id.*
— — terreux.	*Id.* et plomb sulfuré.	Oneux, Angleur, Engis, Huy, Seilles, etc.
PLOMB PHOSPHATÉ mamelonné.	Fer, plomb et zinc sulfurés, avec calamine.	Engis.
— — massif.	Filon plumbifère.	La Rochette.
CUIVRE PYRITEUX cubo-tétraèdre.	Calcaire anthracifère.	Souvré.
— — concrétionné.	*Id.*	*Id.*
— — massif.	*Id.* et psammite.	Souvré et la rive droite de l'Ourte, vis-à-vis de Colonster.
CUIVRE CARBONATÉ bleu aciculaire.	Calcaire anthracifère.	Souvré.
— — vert —	*Id.*	*Id.*
— — — — radié	*Id.*	*Id.*
— — — terreux.	*Id.*	Ardoisière de Verleumont.
— PHOSPHATÉ primitif.	Schiste ardoise.	
FER oligiste binaire et basé.	*Id.*	Lierneux et Petit-Sart.
— laminaire.	*Id.*	*Id.*
— spéculaire.	*Id.*	*Id.*

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
FER OLIGISTE granulaire.	Calcaire anthracifère et schiste argileux.	Fraipont, Polleur, les Surdants, Chaudfontaine, Amay, Sart-à-Bein, Lavoir, Marsine, etc.
— — terreux.	*Id.*	*Id.*
— ARSÉNICAL unitaire.	Filon plumbifère.	La Rochette.
— SULFURÉ primitif.	Phyllades et argiles schisteuses des houillères, ampélite alumineux, argileux, quarzite et schiste ardoise.	Dans plusieurs houil. et alunières ; à Houtheim, Aywaille, Chevron, Lierneux, Salm-Château, Stavelot, Goffontaine, la Rochette, etc.
— — dodécaèdre.	Les houillères et le calcaire anthracifère, etc.	Dans plusieurs houillères et à Chokier, la Rochette, etc.
— — cubo-octaèdre.	*Id.*	Houillère de la Chartreuse, près de Liége, et à Modave.
— — cubo-dodécaèdre.	*Id.*	Houillères du Champey, de la Chartreuse, de Melin et de la Rochette, et à la Reid, Theux, etc.
— — icosaèdre.	*Id.*	Dans plusieurs houillères et à Chokier, à Bein, etc.
— — dendroïde.	Phyllades et argile schisteuse.	Dans la plupart des houillères.
— — cylindroïde.	Formation de la craie.	Melin, Thier à Liége.
— — globuliforme.	*Id.* et argile plastique.	Freloux, Hollogne-aux-Pierres, Bein, etc.
— — pseudomorphique.	Terrain de transport et formation houillère.	Chênée, Flémalle et dans plusieurs houillères.
— — épigène.	Calcaire anthracifère, dolomie, quarzites, schiste ardoise, etc.	La Rochette, Theux, Chokier, Terwagne, Lierneux, Petit-Sart, Aywaille, etc.
— — BLANC primitif.	Argile plastique.	Beaufort.
— — — dentelé.	Glauconie crayeuse.	Melin, Herve, etc.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
FER SULFURÉ BLANC globuliforme radié.	Craie et argile figuline.	Heure-le-Romain, Henri-Chapelle, Petit-Rechain, etc.
— — — concrétionné mamelonné.	*Id.* et ampélite alumineux.	*Id.* et Amay.
— — — disséminé.	Ampélite alumineux, argile, houille, etc.	Dans la plupart des localités.
— OXIDÉ HYDRATÉ hématite.	Calcaire anthracifère, dolomie, schiste argileux, psammite, etc.	Hodbeaum[t] et Oneux, près de Theux, Ferrière, Embourg, Forêt, Lavoir, Marsine, etc.
— — — géodique, massif, pulvérulent cloisonné, terreux et argileux.	*Id.*	Verviers, les environs de Theux, Xhoris, St.-Roch, Rouge-Minière, Ferrière, Filot, Allemelle, Bois-le-Comte, Embourg, Forêt, Angleur, Chokier, Amay, Loyable, Lavoir, Marsine, Sart-à-Bein, etc.
— — CARBONATÉ lithoïde.	Formation houillère.	Dans toutes les houillères.
— PHOSPHATÉ terreux.	Tourbières.	Spa, La Gleise, Angleur, etc.
ZINC OXIDÉ SILICIFÈRE cristallisé. Les formes des cristaux de cette espèce sont très-nombreuses, et n'ayant pas été exactement décrites par les auteurs, elles ne sont guère susceptibles de l'être sans figures.	Calcaire anthracifère et dolomie.	La Vieille-Montagne, Antheid, Engis, Verviers, etc.
ZINC OXIDÉ SILICIFÈRE aciculaire.	*Id.*	Vieille-Montagne, Membach, Antheid, Engis et Verviers.
— — — lamelliforme.	*Id.*	*Id.*
— — — mamelonné.	*Id.*	*Id.*
— — — testacé.	*Id.*	Vieille-Montagne.
— — — compacte et terreux.	*Id.*	Dans toutes les localités.
— CARBONATÉ prismé.	*Id.*	Vieille-Montagne et Verviers.
— — rhomboïdal et plusieurs autres variétés.	Calcaire anthracifère et dolomie.	Vieille-Montagne, Antheid et Verviers.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
ZINC CARBONATÉ aciculaire radié.	Calcaire anthracifère et dolomie.	Vieille-Montagne, Antheid et Verviers.
— — mamelonné.	*Id.*	*Id.* et Membach.
— **SULFURÉ** octaèdre.	Calcaire anthracifère et filon plumbifère.	Souvré, Brasberg ou Bleyberg près Hombourg, Angleur, La Rochette et Lavoir.
— — mamelonné.	Calcaire anthracifère et dolomie.	Engis et Loyable.
ARSENIC SULFURÉ rouge compacte.	Calcaire anthracifère.	entre Hansé et Frenhay près d'Olne (très-rare),
MANGANÈSE OXIDÉ métalloïde.	Psammite et fer hydraté.	Theux, Hodbeaumont et Angleur.
— — compacte.	*Id.* et schiste ardoise.	*Id.* et surtout à Lierneux, Verleumont et La Comté.
SOUFRE pulvérulent.	Quartz du filon plumbifère, et comme dépôt des eaux minérales sulfureuses.	De la Rochette.
ANTHRACITE schistoïde.	Calcaire anthracifère.	A Grivegnée et à Pépinster, Seilles, Chokier, Theux, etc.
— compacte.	*Id.*	Souvré.
HOUILLE laminaire.	Terrain houiller.	Dans la plupart des houillères.
— schistoïde.	*Id.*	*Id.*
— daloïde.	*Id.*	*Id.* mais principalement dans celles qui donnent de la houille grasse.
— compacte.	*Id.*	La Mineric, La Haye, le Champey, et quelques autres houillères des environs de Liége,

ADDITION.

QUARTZ pseudomorphique, ayant pris la forme de la chaux carbonatée et du plomb sulfuré cubiques,	Filon plumbifère.	De la Rochette.

NOMS.	TERRAIN DE GISEMENT.	LOCALITÉS.
de la chaux carbonatée inverse et métastatique, et de la baryte sulfatée primitive (Levy).		
HALLOYSITE [1] (Berthier).	Fer hydraté.	Angleur et Poion Fourneau.
PHOLÉRITE (Guilmin).	Terrain houiller.	Dans la plupart des houillères.
WILLÈMITE (Levy).	Calcaire anthracifère.	Vieille-Montagne.
— cristallisée.	Contenant la calamine.	
— mamelonnée.	*Id.*	*Id.*
— compacte.	*Id.*	*Id.*

[1] On en trouve une variété très-dure à Poion Fourneau et à Angleur ; elle est brune, rouge, noire ou blanche. Elle ressemble à une résine compacte, et raye un peu le verre, ce que ne fait pas l'halloysite de M. Guilmin.

ROCHES.

NOMS.	SYNONYMIE.	LOCALITÉS.
TERRAIN DE TRANSPORT MODERNE.		
Limon sableux (a. b.).	Sables.	Presque partout.
— vaseux (a. b.).	Limons.	*Id.*
Graviers et galets.		Les lits des rivières, etc.
TERRAIN DE TRANSPORT LYSIEN.		
Stalactites (a. b.).	Stalagmites.	Toutes les grottes.
Incrustans (a. b.).	Tufs calcaires.	Hollogne-aux-Pierres, les bords du Hoyoux au-dessus de Huy, Nessonvaux, Goffontaine, etc.
Fer limoneux (a. b.).	Ocre.	Eaux minérales ferrugineuses de Spa, de La Rochette, de Chevron, etc.
TERRAIN DE TRANSPORT ANCIEN.		
Tourbes herbacées (a. b.). — ligneuses (a. b.).	Forêts sous-marines.	Spa, la Gleize, Hoquay, Grivegnée, Angleur, etc.
Blocs quartzeux. Graviers et galets (a. b.).		La Chartreuse près de Liége, la vallée de la Meuse et les hauteurs qui l'avoisinent, Beaufays, Mons, etc.
Sables (a. b.). Argiles (a. b.).		Beaufays, Boncelles, Angleur, Rocour, et presque partout.

NOMS.	SYNONYMIE.	LOCALITÉS.
Brèche osseuse, formée par le mélange d'argile, de cailloux roulés, de fragmens de roches, de stalactites et d'os.		Dans plusieurs cavernes du calcaire anthracifère, et principalement à Chokier, Engis, Engihoul, Trou Manteau près de Huy, Tilf, Comblain-au-Pont, Forêt, Chaudfontaine, etc.
TERRAIN TERTIAIRE.		
Sables à grès blanc (o. h.).	Grès blanc protéique (a. b.).	Thisnes, Angleur, Clermont, Moresnet, etc.
TERRAIN SECONDAIRE.		
Argile salifère.		Havée de Hanaut près de Lincent.
Sables en général supérieurs à la formation de la craie,		Henri-Chapelle, Rocour, Wezeren, Francorchamps, Hoquay, Beaufays, etc.
Craie blanche (a. b.).	Craie et marne.	Heure-le-Romain, Loncin, Hallebaye, Oreye, Donceel, Liége, Herve, Henri-Chapelle, etc.
Silex de la craie blanche.		Hollogne-aux-Pierres, Thys, Crisnée, Melin, Julémont, Saint-André, etc.
Glauconie crayeuse (a. b.).		Landenne, Liége, Herve, Thimister, etc.
— sableuse (a. b.).		Les environs de Gemenich.
Poudingue tourtia (nobis).	Tourtia et gravier des mineurs.	Donceel, Hallebaye, Haccour, etc.
TERRAIN DE TRANSITION.		
Phyllade pailleté (a. b.). Argile schisteuse (a. b.). Psammite commun (a. b.).	Grès, schiste et argile du terrain houiller.	Dans toutes les localités où l'on extrait de la houille.

NOMS.	SYNONYMIE.	LOCALITÉS.
Houille silicifère (a. b.).	Houille, charbon de terre ou de pierre.	Dans toutes les houillères.
Fer carbonaté lithoïde (a. b.).	Fer carbonaté terreux.	*Id.*
Ampélite alumineux (a. b.).	Schiste aluminifère, alunier ou alumineux, et terre d'alun.	Andenne, Bein, Loyable, Ampsin, Amay, Flône, Engis, Chokier, Engihoul, Ramioul, Yvot, Quincampois, La Rochette, Riensart près Magnée, Daelhem, Argenteau, etc.
Calcaire anthracifère (a. b.).	Calcaire compacte sub-lamellaire. Calcaire carbonifère (a. b.). Calcaire des montagnes. Calcaire lucullite (Ja). Calcaire bituminifère de plusieurs auteurs. Calcaire métallifère de quelques géologues anglais, Calcaire de Namur (de Humboldt).	Partout où l'on extrait la pierre calcaire pour en faire de la chaux.
Dolomie (a. b.).	Calcaire magnésine de plusieurs auteurs.	Huy, Beaufort, Fraiture, Comblain-au-Pont, Engis, Loyable, Marsine, Angleur, La Rochette, Moresnet, Membach, Theux.
Fer hydraté.	Mine de fer jaune, fer oxidé argileux commun, etc.	Theux, Grinho, Louveignez, Xhoris, Pirombœuf, Comblain-au-Pont, Esneux, Imbourg, Lavoir, Marsine, Sart-à-Bein, etc.
Fer oligiste terreux globuliforme.	Fer oxidé rouge, mine de fer tendre.	Amay, Sart-à-Bein, Lavoir, Marsine, Chaudfontaine, Fraipont, Polleur, les Surdans près de Verviers, etc.
Zinc silicaté et carbonaté.	Calamine et pierre calaminaire.	Moresnet, Membach, Verviers, Theux, Engis, La Mallieue, Flône, Ampsin, Loyable, etc.

NOMS.	SYNONYMIE.	LOCALITÉS.
Plomb sulfuré.	Galène.	Membach, Seroul, Theux, Juslenville, Esneux, Chokier, Lavoir, Seilles, Olne, Berneau, etc.
Argile plastique (a. b.).	Terre à pipes et terre glaise.	Huy, Beaufort, Berneau, etc,
— smectique (a. b.).	Terre à foulon.	Grand et Petit-Rechain, Beyne, etc.
— figuline (a. b.).	Terre à poterie, etc.	Ouffet, Theux, etc.
Schiste argileux (a. b.).	Phyllade de quelques auteurs.	Sougnez, Esneux, Verviers, Fraipont, etc.
Ampélite alumineux (a. b.).	Schiste alumineux.	Hontbem et Amblève.
Psammite rougeâtre (a. b.).	Grauwacke, grès et pséphites de plusieurs auteurs. Millstone gris et old red sand stone des Anglais.	Montfort près d'Esneux, Beaufort près de Huy. Carrière de la Gileppe près Goé, etc.
— sablonneux (a. b.).	*Pire d'avoûe*, des habitans du Condroz.	Louveignez, Sprimont. Florzé, Anthisnes, etc.
Poudingue psammitique (a. b.).		Barse, Hermalle-sous-Huy, Rozières, Mery. Beaufays, Andoumont. Fraipont, Pépinster. Mangombroux, Goé, Polleur, Hansoumont, etc
Poudingue à noyaux calcaires, etc., ou de Malmédy.		Malmédy, Stavelot. Basse-Bodeux, etc.
Quartzite (a. b.).	Grauwacke, psammite, traumate, quartz en roche, quartz grenu et grès quartzeux de plusieurs auteurs.	Dans la plupart des localités de l'Ardenne.
Phyllade pailleté (a. b.).	Phyllade intermédiaire (d'Aub.).	*Id.* Et les environs de Theux et de Spa.
Schiste ardoise (a. b.).	Schiste tégulaire ou ardoise.	Spa, Jalhay, Solwaster, Salm-Château, La Comté, Lierneux, etc.
Ampélite alumineux (a. b.).	Schiste alumineux.	Francorchamps, Spa.
Schiste coticule (a. b.).	Novaculite, schiste novaculaire et pierre à rasoir.	Lierneux, Petit-Sart. La Comté, Salm-Château, etc.
Stéaschiste diallagique (a. b.).	Ottrélite et ourthélite de plusieurs auteurs.	Salm-Château, Petit-Sart, Lierneux, Verleumont, La Comté, etc

NOMS.	SYNONYMIE.	LOCALITÉS.
Schiste argileux (a. b.).	Diallage.	Dans la plupart des localités de l'Ardenne.
Diorite (Omal. d'Halloy).	Diabase et porphyre de quelques auteurs.	Pitet près de Fumal, Lexhy près de Horion-Hosémont.

ORNITHOLOGIE

DE LA

PROVINCE DE LIÉGE.

COMMUNIQUÉ

Par M. Edmond De Selys-Longchamps,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÉGE.

ABRÉVIATIONS

DES

AUTEURS CITÉS.

(*L.*) et (*Linn.*), Linnæus.
(*Lath.*), Latham.
(*Briss.*), Brisson.
(*Tem.*), Temminck.
(*Meyer*), Meyer.
(*Becht.*), Bechtein.
(*Pall.*), Pallas.
(*Buff.*), Buffon.
(*Sparm.*), Sparmann.
(*Gmel.*) et (*Gm.*), Gmelin.
(*Cuv.*), Cuvier.
(*Mihi*) indique les noms spécifiques que j'ai cru devoir former.

Les espèces dont le nom n'est pas suivi de citation, indiquent que le nom spécifique est tiré d'auteurs connus, mais que le nom générique n'a été encore que proposé par les auteurs. Exemple : n° 4, l'*astur palumbarius* (*L.*). Le nom générique *astur* est proposé par Cuvier, qui n'a cependant point décrit d'oiseau sous le nom d'*astur palumbarius*; je ne puis donc citer ici Cuvier à la suite de ce nom.

CATALOGUE

DES

OISEAUX DES ENVIRONS DE LIÉGE

(SÉDENTAIRES OU DE PASSAGE),

CLASSÉS D'APRÈS UNE NOUVELLE MÉTHODE, PAR M. LE BARON EDMOND DE SELYS-LONGCHAMS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÉGE.

PREMIÈRE SECTION. — OISEAUX TERRESTRES.

ORDRE PREMIER. — RAPACES, *RAPTATORES*.

TRIBU DES DIURNES.

Famille des Falconidées.

AQUILA FULVA (*Meyer*), Aigle doré. — Très-rare, de passage accidentel dans les hivers rigoureux.

AQUILA OSSIFRAGA (*Briss.*), Aigle orfraie.—Très-rare, de passage accidentel sur les bords de la Meuse.

AQUILA HALIÆTUS (*Meyer*), Aigle balbusard. — Très-rare; se nourrit de poissons.

Nota. C'est probablement à l'orfraie qu'il faut rapporter le grand oiseau de proie que les habitans des environs de Maestricht connaissent sous le nom d'*aigle des cygnes*. On n'en tue que très-rarement.

ASTUR PALUMBARIUS, Autour des ramiers, de passage en hiver. — Rare.

ASTUR NISUS, Autour épervier, en wallon *mohet*. — Commun toute l'année: il détruit une grande quantité de souris et de petits oiseaux.

FALCO PEREGRINUS (*L.*), Faucon pélerin. — Niche dans les bruyères des environs de Maestricht; de passage dans les autres parties du pays de Liége. — Très-rare en Hesbaye.

FALCO TINNUNCULUS (*L.*), Faucon cresserelle, en wallon *moketroge*.—Habite la province pendant toute l'année; il détruit beaucoup de pigeons en hiver.

FALCO OESALON (*L.*), Faucon émaillon — Se trouve dans les montagnes boisées. — Cette espèce, que je crois de passage, est peu répandue, on ne la rencontre qu'accidentellement en Hesbaye.

BUTEO VERSICOLOR, Buse variable, en wallon *brouhi*. — Arrive en troupe vers le commencement de l'automne; commune dans les plaines pendant tout l'hiver;

détruit un grand nombre de mulots et de campagnols, et rend par conséquent un grand service aux cultivateurs. Dans la saison des neiges elle se jette sur les poules. A, variété noirâtre; B, variété blanche. — Très-rare.

BUTEO LAGOPUS, Buse lagopède. — Peu commune; arrive pendant les hivers froids.

MILVUS REGIUS (*mihi*), Milan royal. — Rare; de passage en hiver.

TRIBU DES NOCTURNES.

Famille des OEgaliens.

STRIX PASSERINA (*L.*), Chouette petite, en wallon *petite houlette*. — Commune toute l'année dans les vergers.

STRIX HÆLUCO (*L.*), Chouette hulotte, en wallon *houlotte*, habite les bois. — Peu commune.

STRIX FLAMMEA (*L.*), Chouette flammée, l'Effraye (*Buffon*). — Commune dans les granges et les greniers, en wallon *hulotte*.

STRIX BRACHYOTOS (*L.*), Chouette brachyote. — Rare, de passage.

STRIX BUBO (*L.*), Chouette grand-duc, en wallon *houprâle*. — Rare, se trouve principalement dans les Ardennes.

STRIX OTUS (*L.*), Chouette hibou. — Commune dans les bois, je la crois de passage.

ORDRE SECOND. — PASSEREAUX, *PASSERES.*

TRIBU PREMIÈRE. — FISSIROSTRES.

Famille première. — Crépusculaires.

CAPRIMULGUS EUROPÆUS (*L.*), Engoulevent d'Europe. — De passage au printemps et en automne, en wallon *crapovolant*.

Famille deuxième. — Hirondinées.

CYPSELUS MURARIUS (*Tem.*), Martinet de murailles; commun dans les villes. — Arrive en avril, repart en août; en wallon *airchi*.

HIRUNDO URBICA (*L.*), Hirondelle des villes. — Hirondelles des fenêtres (*Buffon*), en wallon *blancou* (cul blanc). — Commune en été.

HIRUNDO RIPARIA (*L.*), Hirondelle de rivage.—Commune en été sur les bords de la Meuse.

HIRUNDO RUSTICA (*L.*), Hirondelle des campagnes. — Hirondelle des cheminées (*Buffon*). — Commune en été, en wallon *neure aronde*.

HIRUNDO RUPESTRIS, Hirondelle des rochers. — Cet oiseau passe l'hiver dans une espèce de torpeur. On le trouve réuni en grand nombre dans les fentes de rochers où il se laisse prendre à la main. Je dois la confirmation de ce fait à M. Stephens, qui en a rencontré ainsi à l'arrière-saison en faisant des recherches de botanique dans la province de Namur. Jusqu'ici l'engourdissement des oiseaux n'avait pu être constaté par aucun naturaliste et fut toujours révoqué en doute.

TRIBU DEUXIÈME. — DEPRESSIROSTRES.

Famille des Ampélidées.

BOMBYCIVORA GARRULA (*Tem.*), Jaseur ordinaire.—De passage accidentel, dans les hivers rigoureux.

Famille des Muscicapidées.

MUSCICAPA GRISOLA (*L.*), Gobe-mouche gris, en wallon *utic* (par onomatopée.) — Commun en été autour des maisons; émigre en septembre.

MUSCICAPA FICEDULA (*L.*), Gobe-mouche becfigue. — Très-commun et de passage en avril et en automne; j'en ai vu des jeunes au mois de juin 1830, ce qui

me fait croire qu'il niche quelquefois dans nos bois. — *Muscicapa luctuosa* (*Tem.*).

MUSCICAPA ALBICOLLIS (*Tem.*), Gobe-mouche à collier blanc. — Très-rare et de passage accidentel au printemps.

TRIBU TROISIÈME. — COMPRESSIROSTRES.

Famille des Laniadées.

LANIUS EXCUBITOR (*Linn.*), Pie-grièche vigilante. — Peu commune, elle reste l'hiver; en wallon *moudreu d'aguesse*.

LANIUS RUFUS (*Briss.*), Pie-grièche rousse. — Commune en été; niche dans les haies d'épine; en wallon *craweï aguesse*.

LANIUS COLLURIO (*L.*), Pie-grièche écorcheur; en wallon *craweï aguesse*. — Peu commune; émigre en hiver.

Famille des Corvinées.

GARRULUS GLANDARIUS, Geai des glands; en wallon *richâ*.—Commun toute l'année; il en passe de grandes troupes en automne et au printemps.

GARRULUS PICA, Geai pie; en wallon *aguesse*. — Commune toute l'année.

CORVUS CORAX (*L.*), Corbeau coicre. — En wallon *crahau*, sur la rive droite de la Meuse; *coicre* sur la rive gauche : habite par couples les rochers et les bois. — Assez rare. On recherche ces oiseaux pour leur apprendre à parler.

CORVUS CORONE (*L.*), Corbeau corbine, en wallon *couarbâ-dé-marasse* (corbeau de marais.). — Sédentaire, vit par couples.

CORVUS CORNIX (*L.*), Corbeau corneille, en wallon *corneille* et *blanc mantai*.— De passage pendant tout l'hiver; peu commun en Hesbaye.

CORVUS FRUGILEGUS (*L.*), Corbeau freux, en wallon *couarba*. — Cette espèce couvre la Hesbaye de ses troupes innombrables; en automne l'air en est obscurci. A, variété jaunâtre, très-rare; B, variété leucoptère, *idem*.

CORVUS MONEDULA (*L.*), Corbeau choucas, en wallon *petite corneille*. — Habite les clochers des villes pendant l'été; se répand dans les campagnes en hiver. — Peu commun en Hesbaye pendant l'été.

Famille des Eurystomées.

CORACIAS GARRULA (*L.*), Rollier babillard. — Très-rare; de passage accidentel pendant l'été.

ORIOLUS GALBULA (*L.*), Loriot-jaune, en wallon *orimiel*. — Commun depuis le printemps jusqu'en automne; se nourrit de cerises et de chenilles.

TRIBU QUATRIÈME. — CONIROSTRES.

Famille des Sturnidées.

STURNUS VULGARIS (*L.*), Étourneau vulgaire, en wallon *spreuwe*.—Commun toute l'année, se réunit en troupe vers l'automne.

Famille des Fringillées.

SPINUS CARDUELIS, Tarin chardonneret, en wallon *cherdonin* et *cherdin*.— Commun toute l'année : il en passe des troupes nombreuses pendant l'hiver.

SPINUS ALNEARIUS (*mihi*), Tarin des aunes, en wallon *ciset*. — Arrive par grandes volées au mois de novembre, passe l'hiver et repart au printemps; cet oiseau est recherché pour son chant; il ne quitte pas pendant l'hiver les bois d'aunes. En 1828, il en nicha aux environs de Liége.

SPINUS FLAVIROSTRIS, Tarin à bec jaune, en wallon *verzelin*. — De passage dans les taillis d'aunes au printemps et en automne : on ne le trouve que rare en Hesbaye; il est au contraire très-commun sur la rive droite de la Meuse. Linnæus a décrit cette espèce sous les noms de *fringilla flavirostris* et de *fringilla linaria*. J'ai adopté ce nom de *flavirostris* qui est bien plus caractéristique que celui de *linaria*; j'ai réuni cette espèce et les deux précédentes sous le nom de Tarin (*Spinus*).

Cuvier les nomme *Carduelis*, nom qui est trop spécial pour désigner tout un genre d'oiseaux.

FRINGILLA CANNABINA (*L.*), Gros-bec linotte, en wallon *lignrou* et *gris lignrou*. — Niche, qu'oiqu'en petit nombre, dans les vignobles des environs de Liége. — Très-commun en Hesbaye pendant tout l'hiver, mais n'y paraît jamais en été. Cet oiseau est très-recherché des amateurs.

FRINGILLA MONTI FRINGILLA (*L.*), Gros-bec pinson de montagnes, en wallon *kaikeu* et *péson d'Ardennes*. — De passage en hiver dans les bois de hêtres et de sapins.

FRINGILLA COELEBS (*L.*), Gros-bec pinson, en wallon *péson*. — Commun toute l'année et de passage nombreux en hiver. — Il est peu de paysans qui ne nourrissent un pinson ; on les rassemble sur les places publiques, où chaque pinson s'efforce par son cri de surpasser les autres. On tord le cou à ceux qui se sont égosillés, et les vainqueurs se vendent jusqu'à deux louis si leur coup de gosier, qu'on appelle chant, est d'une force extraordinaire. Les amateurs ont la barbarie de leur crever les yeux, de même qu'aux linottes, croyant par là les faire mieux chanter.

FRINGILLA DOMESTICA (*L.*), Gros-bec domestique ou moineau, en wallon *mohon* ou *gros bech*. — Très-commun autour des habitations.

FRINGILLA MONTANA (*L.*), Gros-bec montagnard ou friquet, en wallon *mohon di chabotte* (moineau des trous) et *mohon di haïe*. — Très-commun dans les vergers et les bois.

FRINGILLA CHLORIS (*Tem.*), Gros-bec verdier, en wallon *vert lignrou* (linotte verte.). — Commun dans les bois et les jardins. Le plus grand nombre de ces oiseaux émigre en hiver.

FRINGILLA COCCOTHRAUSTES (*T.*) Gros-bec brise-graine, en wallon *gros bech*. — De passage à la fin de l'été et au commencement du printemps. On en voit en petit nombre pendant tout l'hiver. Cet oiseau se repose sur les hêtres et sur les larix, et se nourrit de la semence de ces arbres.

Famille des Loxiadées.

PYRRHULA VULGARIS (*Tem.*), Bouvreuil vulgaire, en wallon *huflau* (siffleur) et *pimaïe* (pivoine.). — De passage dans les bois au printemps et en automne; un grand nombre de bouvreuils restèrent dans notre province pendant tout l'hiver 1830-1831; dans les années ordinaires cet oiseau est rare en Hesbaye.

PYRRHULA COCCINEA (*mihi*), Bouvreuil ponceau, en wallon *petit pimaïe*.— Passe en même temps que l'espèce précédente, mais ne se trouve guère que sur la rive droite de la Meuse. — Cette espèce ou variété constante du bouvreuil vulgaire se distingue par une taille plus petite et par un chant plus varié. Le blanc du croupion est moins étendu que dans l'espèce commune. Je propose pour le bouvreuil ponceau la phrase suivante : *Pyrrhula capistro et artubus nigris, parte albâ crissi, suprà exiguâ* (*minor*)..... *Pyrrhula coccinea*.

CORYTHUS ENUCLEATOR, Durbec égraineur. — De passage très-accidentel dans les hivers rigoureux. — Très-rare. On en vit près de Liége au mois de janvier 1830.

LOXIA PYTIOPSITTACUS (*Tem.*), Bec-croisé perroquet. — De passage accidentel en hiver dans les bois de sapins. — Très-rare.

LOXIA VULGARIS (*mihi*), Bec-croisé commun, *Loxia curvirostra* (*Linn.*). Est nommé quelquefois *pimaïe* en wallon, quoique ce nom appartienne au bouvreuil. — De passage accidentel en automne et en hiver. Ils se reposent sur les conifères et surtout sur les larix, leurs volées sont souvent considérables.

LOXIA LEUCOPTERA (*Gm.*), Bec-croisé leucoptère. — De passage très-accidentel dans les hivers rigoureux. Un mâle a été tué à Longchamps-sur-Geer près de Waremme en janvier 1827, par monsieur le comte Ferdinand de Borchgrave, mon

beau-frère. Personne n'a encore mentionné cet oiseau comme espèce européenne. On ne l'avait encore observé que dans l'Amérique septentrionale. Le mâle est d'un rouge brillant avec les couvertures de la queue blanches; ce qui distingue le plus nettement cette espèce des deux précédentes ce sont deux bandes transverses de taches blanches sur les pennes secondaires des ailes. La femelle ne m'est point connue. Je propose d'assigner à cette espèce la phrase spécifique suivante : *Loxia remigibus rectricibusque nigris, flavo marginatis, crisso albido, fasciâ maculari duplici albâ. Loxia leucoptera* (*Gm.*). *Loxia falcirostra* (*Lath.*).

Famille des Embérizes.

EMBERIZA MILIARIA (*L.*), Bruant de millet ou proyer, en wallon *aloïe di pré*. — Commun dans les campagnes en été. On en voit aussi quelques-uns pendant l'hiver.

EMBERIZA CITRINELLA (*Linn.*), Bruant jaune, en wallon *jadrenne*. — Commun toute l'année, et de passage très-nombreux pendant le temps des neiges où ils se réfugient avec les pinsons dans les cours de fermes et jusque dans les granges.

EMBERIZA HORTULANA (*Linn.*), Bruant ortolan, en wallon *ortolan*. — Commun dans les campagnes en été; émigre en hiver. On ne lui fait pas de chasse particulière.

EMBERIZA CIA (*L.*), Bruant fou. — De passage. — Rare.

EMBERIZA SCHOENICLUS (*Linn.*), Bruant de roseaux, en wallon *raskignoul d'aiwe* (rossignol d'eau). — De passage dans les jonchaies.

PLECTROPHANES NIVALIS, Plectrophane de neige (ortolan de neige), (*Buffon.*) *Emberiza nivalis* (*L.*). — De passage accidentel en hiver. — Très-rare.

Famille des Alaudées.

ALAUDA ARVENSIS (*L.*), Alouette des champs, en wallon *aloïe*. — Commun toute l'année. De passage très-nombreux en octobre. On en connaît une variété un peu plus petite; et une autre entièrement blanche. — Cette dernière est extrêmement rare.

ALAUDA NEMEROSA? (*L.*) Alouette des bois? — De passage en hiver. Cette espèce me paraît être la *numerosa* de Linnæus. Elle diffère de l'alouette des champs en ce que son bec est plus court et plus fort, sa taille plus petite et les teintes de son plumage un peu plus claires, la tête du mâle est huppée. Cette alouette devra être étudiée.

ALAUDA ARBOREA (*L.*), Alouette des arbres, en wallon *coq-livi*. — De passage dans les prairies en avril et octobre. — Elle se perche sur les arbres.

TRIBU CINQUIÈME. — SUBULIROSTRES.

Famille première. — Sylviadées.

ANTHUS AQUATICUS (*Tem.*), Farlouse aquatique. — De passage en hiver le long des eaux courantes et sur les fontaines qui ne gèlent pas. — Voyage presque solitaire.

ANTHUS RUFESCENS (*Tem.*), Farlouse rousseline. — De passage en automne dans les marais. — Très-rare en Hesbaye. — En wallon *beguine?*

ANTHUS PRATENSIS (*Tem.*), Farlouse des prés. — De passage nombreux dans les campagnes en automne et au printemps. — En wallon *beguinette*. On prend beaucoup de ces oiseaux au petit filet.

ANTHUS ARBOREUS (*Tem.*), Farlouse des arbres. — Commune dans les prairies pendant l'été. Émigre en hiver. En wallon *beguine*. — Elle se perche sur les arbres.

MOTACILLA FLAVA (*L.*), Hochequeue jaune. — Commun en été dans les campagnes et les prairies. Émigre en hiver. En wallon *hache-cawe*. — De passage nombreux en septembre.

MOTACILLA BOARULA (*L.*), Hochequeue bergeronnette. — De passage en hiver sur le bord des eaux qui ne gèlent pas. — Assez rare.

MOTACILLA CINEREA (*L.*), Hochequeue gris, en wallon *hoche cawe*. — Arrive à la fin de février et repart en octobre; se trouve près des habitations. — Commun.

SAXICOLA OENANTHE (*Tem.*), Traquet motteux. — De passage au printemps et en automne. Niche quelquefois dans les campagnes. — Commun.

SAXICOLA RUBETRA (*Tem.*), Traquet tarrier. — Commun dans quelques prairies marécageuses des bords de l'Ourte et du Geer. — Il ne niche que dans ces localités. Dans les autres parties de la province il n'est que de passage.

SAXICOLA RUBICOLA (*Tem.*), Traquet rubicole. — Cette espèce est rare. On la trouve quelquefois dans les prairies sèches remplies de ronces.

TURDUS VISCIVORUS (*L.*), Grive draine. — De passage à la fin de l'automne et en hiver. — Assez rare.

TURDUS PILARIS (*L.*), Grive litorne, en wallon *chactresse*. — De passage en hiver, dans les prairies; se repose en grand nombre sur les haies d'épines. — Niche dans les bois de la rive droite de la Meuse.

TURDUS MUSICUS (*L.*), Grive musicienne, en wallon *chapaine*. — De passage en octobre et novembre. Elle repasse au printemps.

TURDUS ILLIACUS (*Linn.*), Grive mauris, en wallon *chapaine française*. — De passage en automne et au printemps. On ne commence ordinairement à en voir que vers la fin d'octobre.

TURDUS MERULA (*L.*), Grive merle, en wallon *mâvi*. — De passage en hiver, en automne : on ne trouve guère que des jeunes de l'année. Niche dans les grands bois.

TURDUS TORQUATUS (*L.*), Grive à plastron, (le merle à plastron blanc) (*Buffon.*). — De passage en automne et au printemps. Cette espèce est beaucoup plus rare que la précédente. On prétend qu'elle niche dans les bois du Condroz.

CINCLUS AQUATICUS (*Tem.*), Cincle plongeur. — De passage en automne et au printemps. — Très-rare.

TROGLODYTES EUROPÆUS (*Leach.*), Troglodyte d'Europe, en wallon *roietai*. — Commun toute l'année autour des habitations : cet oiseau est vénéré ainsi que l'hirondelle des campagnes (ou de cheminée); il niche ordinairement dans les toits de chaume des cabanes.

ACCENTOR MODULARIS (*Tem.*), Accenteur modulateur, en wallon *morette* dans la Hesbaye; *raupeïe* sur la rive droite de la Meuse. — Habite les haies et les bois; ne redoute nullement les rigueurs de l'hiver, pendant lequel il se tient quelquefois immobile à chanter des heures entières.

MUSCICAPOIDES IMITATOR (*mihi*), Muscicapoïde contrefaisant, *Sylvia hypolais* (*L.*), en wallon *jâne-rolais* en Hesbaye, et *contrefaisant* sur la rive droite la Meuse. — Commun en été dans les bosquets et les bois. J'ai formé pour cette espèce et les deux suivantes un nouveau genre sous le nom de Muscicapoïdes, qui exprime les rapport de ces oiseaux avec les gobemouches (*muscicapa*); leur bec est déprimé, tandis qu'il est comprimé dans les fauvettes, où on les avait cependant laissés jusqu'ici. (Voyez un mémoire sur ce genre que j'ai lu à la société des sciences naturelles de Liége.)

MUSCICAPOIDES JUNCORUM (*mihi*) Muscicapoïde des joncs. — J'ai trouvé cette nouvelle espèce dans les jonchaies de Berloz près Waremme. Elle s'y trouve en grand nombre pendant la belle saison; mais émigre de bonne heure. Cet oiseau est roussâtre avec le ventre plus clair et un sourcil jaunâtre, sa queue est courte est arrondie, ses pattes verdâtres. Je propose pour cette espèce la phrase spécifique suivante : *Muscicapoïdes corpore subrufescente, ventre albo rufescente, superciliis flavescentibus, caudâ rufâ.... juncorum.— Pedes virescentes, faux orantia, cauda brevis.* Longueur 4 pouces 3/4.

MUSCICAPOIDES SALICARIUS (*mihi*) Muscicapoïde des saules. — De passage en

été dans les lieux plantés de saules et d'osiers. Je distingue cette espèce de la précédente par la phrase suivante : *Muscicapoïdes corpore subrufescente, ventre albido, superciliis albis, caudâ rufescente... salicarius.—Pedes flavescentes, faux flava, cauda rotunda.* Longueur 5 pouces 2 ou 3 lignes. Je soupçonne que ce n'est qu'un état différent du Muscicapoïde des joncs. Ces deux espèces répondent probablement à la *sylvia palustris*, ou bec fin verderolle de Temminck.

SYLVIA ARUNDINAREA (*Lath.*), Fauvette des roseaux. — Commune en été dans les jonchaies des bords de la Meuse. — Rare en Hesbaye.

SYLVIA LUSCINIA (*Lath.*), Fauvette rossignol, en wallon *raskignoul*. — Commune pendant la belle saison; arrive en avril.

SYLVIA PHÆNICURUS (*Lath.*), Fauvette phénicure, en wallon *roge-cawe* (rouge-queue). — Commune dans les montagnes des environs de Liége en été; ne niche pas dans les murailles des maisons ainsi que le nom de rossignol de muraille pourrait le faire croire. — On ne la trouve en Hesbaye que dans le temps du passage. Arrive en avril.

SYLVA TITHYS (*Tem.*), Fauvette rouge-queue; en wallon *solitaire* et *ouhai di moir* (oiseau de mort.) — Habite les habitations situées dans les montagnes des bords de la Meuse et de l'Ourte en été. Niche dans les petites cavités des murailles; commune dans la ville de Liége sur les cheminées. — Très-rare et de passage en Hesbaye; arrive en mars.

SYLVIA CYANECULA (*Meyer*), Fauvette gorge-bleue (*m. suecica L.*). — Niche sur les bords de la Meuse, de l'Ourte et dans les jonchaies de Berloz près de Waremme. — Assez rare; émigre en hiver.

SYLVIA RUBECULA (*Lath.*), Fauvette rouge-gorge, en wallon *roge face*. — Niche en petit nombre dans les bois; de passage nombreux en automne. Il en reste encore quelques-unes pendant tout l'hiver.

SYLVIA ATRICAPILLA (*Lath.*), Fauvette à tête noire, en wallon *fabette al neur tiès*. — Commune en été, émigre en septembre.

SYLVIA HORTENSIS (*Lath.*), Fauvette des jardins, en wallon *fabette al blanc tiès*. — Assez commune en été, émigre en septembre.

SYLVIA CINEREA (*Lath.*), Fauvette cendrée. — Très-commune en été, en wallon *fabette*.

SYLVIA CURRUCA (*Lath.*), Fauvette babillarde. — De passage au printemps et au commencement de l'automne. — Assez rare.

SYLVIA TRACHILUS (*Lath.*), Fauvette pouillot. — De passage en mars et en septembre; un petit nombre niche dans notre province.

SYLVIA SIBILATRIX (*Tem.*), Fauvette siffleuse. — Commune dans les bois et les jardins en été; arrive en avril, repart en septembre.

REGULUS IGNICAPILLUS, Roitelet à tête rouge. — De passage à la fin de l'été et en automne, repasse au printemps, se trouve particulièrement dans les bois de chênes; reste quelquefois pendant tout l'hiver.

REGULUS FLAVICAPILLUS (*mihi*), Roitelet a tête jaune, en wallon *masringe* (mésange). — Passe l'hiver dans les jardins où il se trouve des arbres verts; arrive à la fin de l'automne, repart au printemps.

Famille deuxième. — Parusinées.

PARUS MAJOR (*L.*), Grosse mésange, en wallon *masringe* et *masraige*, ainsi que les espèces suivantes. — Commune et sédentaire.

PARUS COERULÆUS (*L.*), Mésange bleue, en wallon *masringe bleuve*. — Sédentaire et commune, surtout en Hesbaye, dans les lieux plantés de saules et les vergers.

PARUS CRISTATUS (*L.*), Mésange huppée. — Dans les montagnes boisées des environs de Liége, à Quimcampoix. — Très-rare; jamais en Hesbaye.

PARUS ATER (*L.*), Mésange noire (la petite charbonnière) (*Buffon*). — De passage en automne et au printemps; dans les jardins plantés d'arbres verts et dans les bois de sapins : dans certaines années il passe des troupes très-nombreuses de ces oiseaux; il arrive même quelquefois qu'ils passent tout l'hiver, comme en 1831; dans d'autres années ils sont assez rares.

PARUS PALUSTRIS (*L.*), Mésange des marais (nonette cendrée) (*Buffon*), en wallon *masringe al neur tiès* (m. à tête noire) — Sédentaire et commune dans les jardins, et surtout dans les lieux humides plantés d'aunes ou de taillis.

BRACHYRYNCHUS CAUDATUS, Brachyrynque à longue queue (*Parus caudatus* des auteurs ou mésange à longue queue). — Commun dans les bois, vit en troupe, sédentaire. Je pense, qu'à certaines époques, il en passe de grandes troupes. J'ai séparé cette espèce et la suivante du genre *parus* ou mésange, parce que la forme de leur bec, de leur queue, et surtout leurs mœurs, sont très-différentes. Les brachyrynques ont le bec convexe, presque crochu, tandis que les mésanges l'ont toujours droit ou légèrement incliné. Les brachyrynques construisent artistement leur nid en forme de boule; les mésanges nichent sans aucun apprêt dans des trous d'arbres.

BRACHYRYNCHUS BIARMICUS, Brachyrynque moustache (*Parus biarmicus auct.*, ou mésange moustache). — Habite en été les marais des Ardennes; de passage aux environs de Liége. — Très-rare.

TRIBU SIXIÈME. — CUNÉIROSTRES.

Famille des Sittées.

SITTA EUROPÆA (*L.*), Sittelle d'Europe. — De passage au printemps et à la fin de l'été dans les grands bois. — Très-rare en Hesbaye.

TRIBU SEPTIÈME. — TENUIROSTRES.

Famille des Certhiadées.

CERTHIA FAMILIARIS (*L.*), Grimpereau familier, en wallon *gripette*. — Commun dans les bois et les jardins; niche dans les trous d'arbres et les toits de chaume.

Famille des Promérropidées.

UPUPA EPOPS (*L.*), Huppe boubout, en wallon *Bout, boubout*. — De passage, rare.

ORDRE TROISIÈME. — SYNDACTYLES, *SYNDACTYLI.*

TRIBU DES ANGULIROSTRES.

Famille des Alcyonnées.

ALCEDO ISPIDA (*L.*), Alcyon martin pêcheur. — Se trouve sur le bord des petites rivières. Il n'est point rare sur le Geer. J'ai remarqué qu'on en voit plus en hiver qu'en été.

ORDRE QUATRIÈME. — GRIMPEURS, *SCANSORES.*

TRIBU DES MACROGLOSSES.

Famille première. — Pics.

PICUS NIGER (*mihi*), Pic noir, *Picus martius* (*L.*). — Très-rare, de passage accidentel dans les montagnes de la rive droite de la Meuse.

PICUS VIRIDIS (*L.*), Pic vert. — Commun dans les bois et les jardins; sédentaire. En wallon *bechfet* (becque fer).

PICUS VARIEGATUS (*mihi*), Pic

varié, *Picus major* (L.), l'*Épeiche* (Buff.). — Niche dans les grands bois de passage en Hesbaye. Beaucoup de pics étant plus grands que celui-ci, j'ai cru devoir changer le nom de *major* qui ne lui convient pas. En wallon *petit Bechfet*.

PICUS MINOR (*L.*), petit Pic (Épeichette) (*Tem.*). — De passage dans quelques parties de la province et notamment aux environs de Verviers. — Très-rare.

Famille deuxième. — Torcols.

YUNX TORQUILLA (*L.*), Torcol verticille. — Habite le Condroz; de passage accidentel en Hesbaye. En wallon *torquou*. — Rare.

TRIBU DES CUCULIDES.

Famille des Coucous.

CUCULUS CANORUS (*L.*), le Coucou chanteur, en wallon *coucou*. — Les vieux arrivent en avril, et repartent en août; les jeunes n'émigrent qu'en septembre. Cet oiseau ne pond ses œufs que dans le nid de l'accenteur modulateur, en wallon *morette*. Les individus roux, *Cuculus hepaticus* (*Sparm.*), sont aussi communs que les gris, jusqu'en juillet, qui est le temps de la mue. C'est ce qui me fait croire que c'est la livrée des jeunes après leur première mue, et non une espèce distincte, ainsi que quelques auteurs l'ont avancé.

ORDRE CINQUIÈME. — COLOMBES, *COLUMBÆ*.

TRIBU DES PIGEONS.

COLUMBA PALUMBUS (*L.*), Colombe ramier, en wallon *savage puvion* et *savage colon*. — Habite les bois et les jardins. Il en passe des troupes en hiver.

COLUMBA OENAS (*L.*), Colombe colombin. — De passage au printemps et à la fin de l'automne. — Niche quelquefois dans nos bois.

COLUMBA LIVIA (*L.*), Colombe biset, en wallon *puvion* et *colon*, connue sous le nom de *pigeon des champs*. — Cette espèce, dans l'état sauvage, est très-rare : je crois qu'elle n'est qu'acclimatée.

COLUMBA TURTUR (*L.*), Colombe tourterelle, en wallon *turturelle*. — Habite les bois et les bosquets en été; émigre pendant l'hiver.

ORDRE SIXIÈME. — GALLINACÉS, *GALLINÆ*.

TRIBU PREMIÈRE. — NUDITARSES.

Famille des Perdrix.

PERDIX RUBRA (*Briss.*), Perdrix rouge. — Habite les montagnes de la partie méridionale du pays de Liége. — Très-rare.

Cette espèce a peut-être été acclimatée.

PERDIX CINEREA (*Lath.*), Perdrix grise, en wallon *piétri*. — Habite les plaines.

PERDIX DAMASIENA (*Lath.*), Perdrix de Damas. — Ce n'est probablement qu'une variété constante de la précédente. Elle est plus petite, habite le Condroz; de passage dans les autres parties de la province.

PERDIX BELGICA (*mihi*), Perdrix belge, *Perdrix à fer à cheval blanc*, *vulg*. — Cette espèce est nouvelle, on la trouve dans la haute Hesbaye et dans le Brabant wallon. Elle est un peu plus grosse que la perdrix grise, et n'en diffère qu'en ce qu'elle manque toujours de taches ferrugineuses en forme de fer à cheval sur la poitrine, qui est blanche; émigre en hiver. Je propose de la caractériser par

la phrase suivante : *perdix grisea, caudâ ferrugineâ, collo cinerascenti, pectore albido... Belgica.*

PERDIX COTURNIX (*Lath.*), Perdrix caille, en wallon *qwail*. — Habite en été les campagnes ; émigre en hiver.

TRIBU DEUXIÈME. — PLUMITARSES.

Famille des Tétras.

TETRAO UROGALLUS (*L.*), Tétras coq de bruyères, en wallon *coq di brouwi*. — C'est le grand coq des bruyères. Il est très-rare et se trouve quelquefois dans certaines bruyères des environs de Spa, notamment à Jalhay.

TETRAO TETRIX (*L.*), Tétras, petit coq de bruyère, en wallon *coq di brouwi* comme le précédent. — Habite les bruyères de la rive droite de la Meuse. — Rare.

TETRAO BONASIA (*L.*), Tétras gélinotte ; se trouve dans les bois des environs de Stavelot et de Malmédy. — Rare.

SECONDE SECTION. — OISEAUX AQUATIQUES.

ORDRE SEPTIÈME. — COUREURS, *CURSORES*.

TRIBU DES RIVERAINS.

Famille des Otidées.

OTIS TARDA (*L.*), Outarde pesante. — De passage en hiver. — Très-rare.

OTIS TETRAX (*L.*), Outarde canepetière. — De passage dans la Campine. — Très-rare.

Famille des Charadriées.

OEDICNEMUS CREPITANS (*Tem.*), Edicnème criard. — De passage aux environs de Liége. — Rare.

CHARADRIUS AURATUS (*Briss.*), Pluvier doré, *C. Pluvialis* (*L.*). — De passage en septembre et en mars.

CHARADRIUS MORINELLUS (*L.*), Pluvier guignard. — De passage. — Assez rare.

CHARADRIUS HIATICULA (*L.*), Pluvier à collier. — De passage à la fin de l'été et au printemps.

CHARADRIUS MINOR (*L.*), petit Pluvier. — Habite les environs de Liége en été sur les bords de la Meuse ; niche dans les prairies humides et émigre à l'arrière-saison.

Famille des Gralloïdes.

CALIDRIS ARENARIA (*Tem.*), Sanderling des sables. — De passage accidentel sur les bords de la Meuse. — Très-rare.

ORDRE HUITIÈME. — ÉCHASSIERS, *GRALLÆ*.

TRIBU DES MICRODACTYLES.

Famille des Vanneaux.

VANELLUS SQUATAROLA, Vanneau squatarole. — De passage accidentel. — Très-rare.

VANELLUS CRISTATUS (*Tem.*), Vanneau huppé. — De passage en automne et au printemps ; niche dans les environs de Maestricht.

TRIBU DES CULTRIROSTRES.

Famille des Gruidées.

GRUS CINEREA (*Pall.*), Grue cendrée. — De passage en automne et au printemps. Les habitans des environs de Liége prétendent qu'il en existe de grosses et de petites. En wallon *grawe, savage didon* (dindons sauvages).

Famille des Ardéadées.

CICONIA ALBA (*Briss.*), Cigogne blanche. — De passage au mois d'août et de mars.

ARDEA CINEREA (*Tem.*), Héron cendré, en wallon *hairon ;* le vieux mâle est connu sous le nom de *héron à aigrette.* — Habite la Campine : se répand dans les campagnes de la Hesbaye en hiver.

ARDEA STELLARIS (*L.*), Héron Butor. — De passage en automne et au printemps. — Rare.

ARDEA MINUTA (*L.*), Petit Héron ou Blongios. — De passage en Campine. — Très-rare.

TRIBU DES RÉCURVIROSTRES.

Famille des Avocettes.

RECURVIROSTRA AVOCETTA (*L.*), Avocette d'Europe. — De passage accidentel sur la Meuse. — Très-rare.

TRIBU DES FALCIROSTRES.

Famille des Courlis.

NUMENIUS ARCUATA (*Lath.*), Courlis arqué, en wallon *corli.* — De passage en hiver. — Assez rare.

TRIBU DES LONGIROSTRES.

Famille première. — Scolopaces.

TRINGA MINUTA (*Linn.*), Bécasseau petit (B. échasses) (*Tem.*) De passage en Campine. — Rare.

TRINGA PUGNAX (*Linn.*), Bécasseau combattant. — De passage accidentel. — Rare en Campine.

TOTANUS HYPOLEUCAS (*Tem.*), Chevalier guignette. — De passage au printemps et en été sur les bords des rivières et des ruisseaux. — Très-commun en Campine où il niche.

TOTANUS GLAREOLA (*Tem.*), Chevalier sylvain. — De passage accidentel en hiver. — Rare.

TOTANUS CALIDRIS (*Tem.*), Chevalier gambette. — De passage au printemps et en été sur les bords de la Meuse; je présume qu'il niche dans les marais de la Campine.

TOTANUS GLOTTIS (*Tem.*), Chevalier aboyeur. — De passage au printemps et à la fin de l'été.—Rare en Hesbaye sur les bords du Geer; assez commun aux environ de Liége.

LIMOSA MELANURA (*Tem.*), Barge à queue noire. — De passage accidentel aux environs de Liége. — Très-rare.

SCOLOPAX RUSTICOLA (*L.*), Bécasse rusticole, en wallon *bécasse.* — De passage dans les bois du Condroz en automne et au printemps. — En petit nombre dans la Hesbaye. *A,* variété blanchâtre; *B,* variété Isabelle : ces deux variétés accidentelles sont très-rares. *V,* la petite bécasse, est une variété constante qui se distingue par une taille un peu plus petite et un plumage ordinairement plus foncé. *S,* la grosse bécasse, est très-rare; elle est au contraire plus grosse. On la connaît en Campine sous le nom de *tête de chouette.* Ces différences tiennent aux localités.

SCOLOPAX GALLINA (*mihi*), Bécasse double bécassine. — De passage en Campine. — Rare. C'est le *scolopax major* des auteurs. Beaucoup d'espèces étant plus grosses que le *scolopax major,* j'ai dû lui appliquer un autre nom spécifique.

SCOLOPAX GALLINAGA (*L.*), Bécasse bécassine. — Commune dans les marais de la province. Emigre en hiver.

SCOLOPAX GALLINULA (*L.*), Bécasse petite bécassine. — Commune dans les marais de la province. — Émigre en hiver.

Famille deuxième. — Rallusinées.

RALLUS AQUATICUS (*Linn.*), Râle d'eau. — De passage en hiver sur le bord des eaux; niche dans les grands marais.

TRIBU DES MACRODACTYLES.

Famille des Gallinules.

GALLINULA CREX (*Lath.*), Poule d'eau crex, en wallon *raille.* — Habite en été les champs et les prairies humides. — Émigre en hiver : cet oiseau est connu sous le nom de *roi des cailles.*

GALLINULA PORZANA (*Lath.*). Poule d'eau marouette. En wallon *petite poïe d'aiwe.* — Habite en été les marécages de la Campine; émigre en hiver. On la trouve quelquefois dans les pièces de trèfle.

GALLINULA CHLORAPUS (*Lath.*), Poule d'eau aux pieds verts. En wallon *poïe d'aiwe.* — Habite les étangs et les marais; niche dans les roseaux; émigre en hiver.

ORDRE NEUVIÈME. — PINNATIPÈDES, *PINNATIPEDES.*

TRIBU PREMIÈRE. — FESTONNÉS

Famille des Fulicaires.

FULICA ATRA (*L.*), Foulque noire. — Habite les marais de la Campine et les bords de la Meuse. — Rare et de passage en Hesbaye. — Émigre en hiver.

TRIBU DEUXIÈME. — LOBÉS.

Famille des Grèbes.

PODICEPS CRISTATUS (*Lath.*), Grèbe huppé. — Connu sous le nom de *plongeon*: ainsi que l'espèce suivante de passage en hiver sur la Meuse, jamais en Hesbaye.

PODICEPS MINOR (*Lath.*), petit Grèbe. — De passage en automne et au printemps; niche en Campine. — Rare en Hesbaye.

ORDRE DIXIÈME. — PALMIPÈDES, *PALMIPEDES.*

TRIBU PREMIÈRE. — LONGIPENNES.

Famille des Sternes.

STERNA HIRUNDO (*L.*), Sterne hirondelle. — De passage accidentel sur la Meuse. — Rare.

STERNA NIGRA (*L.*), Sterne noire. — De passage en été sur la Meuse. — Assez rare.

STERNA MINUTA (*L.*)? Sterne petite? — De passage en été sur la Meuse. En wallon *aronde de mer* (hirondelle de mer).

Famille des Laridées.

LARUS RIDIBUNDUS (*L.*), Mouette rieuse. — De passage sur la Meuse et sur l'Ourte en été. — Assez rare; elle niche quelquefois.

LARUS TRIDACTYLUS (*L.*), Mouette tridactyle. — De passage accidentel sur la Meuse. — Rare.

TRIBU DEUXIÈME. — TOTIPALMES.

Famille des Cormorans.

CARBO CORMORANUS (*Tem.*), Cormoran noir. — De passage accidentel sur la Meuse en hiver. — Rare.

TRIBU TROISIÈME. — LAMELLIROSTRES.

Famille des Anatidées.

CYGNUS HYPERBOREUS (*mihi*), Cygne hyperboré. — De passage dans les hi-

vers très-froids. — En janvier 1830 on en tua beaucoup sur la Meuse, entre Liége et Maestricht.

ANSER CINEREUS (*mihi*), Oie cendrée. — De passage accidentel en automne *anas anserferus* (*Tem.*). Cet oiseau, type de nos oies privées, est excessivement rare. Il ne faut pas le confondre avec l'oie des moissons connue sous le nom d'*oie sauvage*, qui a un bec beaucoup moins fort.

ANSER SEGETUM, Oie des moissons. —De passage régulier en hiver. En wallon *savage awe* (oie sauvage).

ANAS BOSCHAS (*L.*), Canard sauvage, en wallon *savage canard*. On nomme *cercelles* ou *sarcelles* les espèces dont la membrane des doigts est brune ou noire. — De passage en hiver. — Niche en Campine. — Variété toute blanche, très-rare.

ANAS STREPERA (*Linn.*), Canard criard (le chipeau) (*Buffon*). — De passage en hiver. — Rare; *cercelle* en wallon.

ANAS ACUTA (*L.*), Canard pilet. — De passage en hiver; en wallon *cercelle*.

ANAS QUERQUEDULA (*L.*), Canard sarcelle. — De passage en automne et au printemps. En wallon *cercelle*.

ANAS CRECCA (*L.*), Canard crèque (la sarcelle d'hiver) (*Buffon*).—De passage depuis l'automne jusqu'au printemps. En wallon *cercelle*.

ANAS PENELOPE (*L.*), Canard siffleur. — De passage en automne et au printemps. En wallon *cercelle*.

ANAS CLYPEATA (*L.*), Canard spatule (le souchet) (*Buffon*). — De passage en hiver et au printemps. En wallon *savage canard*.

ANAS GLANGULA (*L.*), Canard garrot. — De passage en hiver. En wallon *savage canard*.

ANAS MARILA (*L.*), Canard milloui-nan. — De passage accidentel en hiver. — Très-rare.

ANAS FERINA (*L.*), Canard millouin. — De passage accidentel en hiver.—Très-rare.

ANAS FULIGULA (*L.*), Canard morillon. — De passage en hiver. En wallon *cercelle*. Variété : le petit morillon. Il se distingue par sa plus petite taille. Je pense que ce n'est qu'une variété constante causée par l'influence des localités.

Famille des Harles.

MERGUS ALBELLUS (*Linn.*), Harle blanchâtre (la piette) (*Buffon*). — De passage dans les hivers rigoureux. En wallon *cercelle*.

MERGUS MERGANSER (*L.*), Harle bièvre. — De passage dans les hivers rigoureux. En wallon *savage canard*.

MERGUS EPAUMOPHERUS (*mihi*), Harle à épaulettes. — De passage dans les hivers rigoureux.—Rare. Le nom de harle huppé (*Buffon*) n'est point caractéristique, puisque toutes les espèces de harles sont ornées d'une huppe. Celui de *serrator* (dentelé en scie) donné par Linnæus, n'est guère plus distinctif, puisque toutes les espèces de ce genre ont le bec dentelé en scie : c'est pourquoi je propose de le nommer *Mergus epaumopherus*, désignation qui convient à tous les états de plumage de l'oiseau qui est le sujet de cette note.

TRIBU QUATRIÈME.—PLONGEURS.

Famille des Colymbidées.

COLYMBUS ARCTICUS (*L.*), Plongeon arctique (le lumine) (*Buffon*). — De passage accidentel sur la Meuse dans les hivers très-rigoureux. — Très-rare.

HIRUNDO RUPESTRIS (*L.*), Hirondelle des rochers. — Habite en été les montagnes des environs de Liége; cette espèce est peu répandue.

CIRCUS CYANEUS, Busard bleuâtre (oiseau saint Martin) (*Buffon*). — De passage accidentel aux environs de Liége.

ALAUDA GYZOLA (*L.*)? Cette espèce d'alouette ressemble assez par son plumage à la calandrelle *A. Brachydactyla*, mais la forme du bec et celle des pattes l'en éloignent. Le fond du plumage est jaunâtre, le dessus de la tête, le dos et les cou-

vertures des ailes, sont tachetés de blanchâtre et de brun. L'abdomen et la poitrine sont d'un blanc jaunâtre sans taches; c'est peut-être le jeune âge d'une espèce connue. L'individu qui fait partie de ma collection a été tué à Longchamps sur Geer en septembre 1830 : cette date ferait croire que ce n'est point un oiseau portant le plumage du jeune âge; peut-être aussi est-ce une variété de l'A. des champs.

Je n'ai que peu de renseignemens sur les espèces d'oiseaux dont les noms suivent, et l'*habitat* de la plupart dans notre province est encore douteux; ce sont :

CIRCUS RUFUS, Busard roux.

FALCO VESPERTINUS (*L.*), Faucon à pieds rouges, *F. Rufipes* (*Tem.*)

STRIX SCOPS (*L.*), Chouette scops. — De passage accidentel.

LANIUS ROSEOGULARIS (*mihi*), Pie-grièche à poitrine rose ou *Lanius minor* (*L.*)

ALAUDA CRISTATA (*L.*), Alouette huppée ou cochevis. — Il ne faut point confondre cet oiseau avec l'alouette des arbres qui est généralement appelée cochevis, *Coq livi*.

SYLVIA TURDOIDES (*Tem.*), Fauvette turdoïde ou rousserolle. — On dit qu'elle se trouve dans les jonchaies de la Campine.

SYLVIA ORPHEA (*Tem.*), Fauvette orphée. — Cette espèce est indiquée dans la statistique de M. Courtois; c'est probablement par erreur. On l'aura confondue avec la fauvette des jardins, *S. Hortensis*, à laquelle elle ressemble.

COLUMBA RISORIA (*L.*), Colombe rieuse ou tourterelle à collier. — Beaucoup de personnes prétendent qu'il existe deux espèces de tourterelles dans nos bois. Je n'ai pu encore m'en assurer. On dit que celle que les chasseurs désignent sous le nom de *tourterelle à collier* est le même oiseau qu'on nourrit dans les volières sous ce nom.

ANAS NIGRA (*L.*), Canard noir (la macreuse) (*Buffon*). — On prétend que cette espèce de canard paraît quelquefois sur la Meuse.

ANSER LEUCOPSIS (*Becht.*), Oie bernache. — De passage accidentel en hiver. Les amateurs d'oiseaux connaissent cette espèce sous la dénomination d'*oie trompette*.

Je n'ai pas placé ici le *picus medius* mentionné dans la statistique de M. Courtois. Ce n'est pas le *picus medius*, qui ne se trouve pas aux environs de Liége; mais bien le *picus major* (*L.*), notre *picus variegatus*, qu'on aura confondu avec lui. — Je n'ai pas cru non plus devoir mentionner la *chevéchette* que M. Courtois annonce se trouver à Chaudfontaine, parce que c'est de la petite chouette qu'il aura sans doute voulu parler.

Deuxième liste supplémentaire.

NUMENIUS PHOEOPUS (*Tem.*), Courlis corlieu. — De passage aux environs de Liége. — Très-rare.

TOTANUS OCHROPUS (*Tem.*), Chevalier culblanc. — De passage en Campine. — Rare.

Au moment de terminer ce catalogue je reçois une belle espèce d'oiseau de proie qui m'était inconnue comme oiseau indigène, et que je dois à l'obligeance de M. Lambotte, chasseur zélé d'Outre-Meuse à Liége : c'est le

CIRCUS CINERACEUS (*Montagu*). Busard cendré. — Tué le 16 mai 1831, sur les bords de la Meuse. Cette espèce n'habite ordinairement que la Pologne, l'Italie et la Suisse. J'ai trouvé dans son gésier des mulots et des libellules.

Ce catalogue est probablement encore fort incomplet, surtout en ce qui concerne les oiseaux aquatiques, et il a besoin de beaucoup d'indulgence car il faudrait vingt années d'observations pour connaître exactement la zoologie de notre province; on ne peut guère réclamer une si longue

expérience d'un aspirant naturaliste de dix-sept ans.

Liége, 18 mai 1831.

EDM. DE SELYS-LONGCHAMPS,
Membre de la société des sciences naturelles de Liége.

N. B. La nouvelle méthode que j'ai essayé de mettre en pratique dans ce catalogue n'est qu'ébauchée. Je ne l'ai pas encore complétée. En la rédigeant je me suis efforcé de rapprocher par gradations les familles naturelles.

Les onze douzièmes de ce catalogue sont le résultat de mes propres recherches. Je dois le reste à la bienveillance de plusieurs naturalistes et amateurs, notamment de l'infatigable et zélé M. Carlier, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Liége, et l'un de mes collègues à la société des sciences naturelles.

RÈGNE ANIMAL.

TROISIÈME CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

PAR M. A. CARLIER.

(PROVINCE DE LIÉGE.)

REPTILES.

ORDRE PREMIER.

CHÉLONIENS.

La Tortue d'eau douce, *Emys Europæa* (*Brogn.*). Aperçue une seule fois dans la rivière de l'Ourte, entre Liége et Chênée, l'an 1826.

ORDRE DEUXIÈME.

SAURIENS.

Le Lézard des souches, *Lacerta stirpium* (*Daud*). Dans les bois d'Angleur et Quincampois, sous la mousse.

Le Lézard gris des murailles, *Lacerta agilis* (*Daud.*). Commun sur les rochers schisteux, exposés surtout au midi.

Le Lézard vert, *Lacerta muralis* (*Daud.*) Se trouve avec le précédent [1].

ORDRE TROISIÈME.

OPHIDIENS.

L'Orvet commun, *Anguis fragilis* (*L.*). Assez commun dans les bois d'Angleur et Quincampois [2].

La Couleuvre à collier, *Coluber natrix* (*Linn.*). Dans les mêmes bois que l'Orvet commun.

La Vipère ordinaire? *Vipera berus?* (*Daud.*). Trouvée l'an 1823 ou 1824 dans le bois de M. Nagelmaekers; l'ayant trouvée tuée et déjà en putréfaction, je ne puis assurer l'espèce.

ORDRE QUATRIÈME.

BATRACIENS.

La Grenouille verte, *Rana esculenta* (*Linn.*). Très-commune dans tous nos marais.

La Grenouille rousse, *Rana temporaria* (*Linn.*). Aussi commune que la précédente; habite peu fréquemment les eaux.

La Grenouille rougette, *Rana rubella* (*Daud.*). M. De Selys m'a assuré l'avoir déjà vue dans le Geer. Cette découverte est

---

[1] Il en existe encore deux à trois espèces ou variétés, mais que je ne puis préciser rigoureusement.

[2] On en trouve une seconde espèce connue sous le nom vulgaire de *Dzi*, parfois plus commune que l'orvet ordinaire, que je n'ai pas encore eu le loisir de reconnaître.

d'autant plus intéressante que cette espèce est peu connue et sa patrie encore ignorée jusqu'à ce jour.

La Rainette, *Hyla arborea* (*Rœs.*). Cette espèce n'est pas très-commune dans les environs de Liége.

Le Crapaud commun, *Bufo vulgaris* (*Daud.*). Très-commun.

Le Crapaud cendré? *Bufo cinereus?* (*Daud.*). Se rencontre parfois en grand nombre dans les terres de grains en Hesbaye.

Le Crapaud pluvial, *Bufo bombinus* (*Daud.*). Habite en quantité dans toutes les petites mares des environs de Liége.

La Salamandre terrestre, *Salamandra maculosa* (*Laur.*). Se rencontre assez communément sous les pierres [1].

On rencontre dans les marais d'Angleur et Colonstère 4 espèces de Tritons, savoir :

Le Triton crêté, *Triton cristatus* (*Laur.*);

Le Triton ponctué, *Triton punctatus* (*Laur.*). Commun;

Le Triton à flancs tachetés, *Triton alpestris* (*Laur.*);

Le Triton palmipède, *Triton palmatus*. Moins commun que les précédens.

QUATRIÈME CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

ORDRE PREMIER.

LES CHONDROPTÉRYGIENS.

La grande Lamproie, *Petromyzon marinus* (*Linn.*). Remonte souvent la Meuse et l'Ourte pendant les mois d'avril et mai.

La Lamproie de rivière, *Petromyzon fluviatilis* (*Linn.*). Habite la Meuse et l'Ourte.

Le Planer, *Petromyzon Planeri* (*Gm.*). Se rencontre dans la Meuse.

La Lamproie branchiale? *Petromyzon branchialis?* (*Gm.*). Habite l'Ourte.

ORDRE DEUXIÈME.

STURIONIENS.

L'Esturgeon ordinaire, *Accipenser sturio* (*Linn.*). Remonte, mais assez rarement, dans la Meuse.

ORDRE CINQUIÈME.

LES MALACOPTÉRYGIENS ABDOMINAUX.

PREMIÈRE FAMILLE. — LES SALMONES.

Le Saumon, *Salmo salar* (*Linn.*), en wallon *samon*. Remonte parfois en grand nombre la Meuse et l'Ourte.

La Truite saumonée, *Salmo trutta* (*Linn.*). Habite la Meuse et l'Ourte.

La Truite ordinaire, *Salmo fario* (*L.*), en wallon *trûtt*. Habite l'Ourte, la Vesdre, l'Amblève, etc.

L'Ombre, *Salmo thymallus* (*Linn.*), en wallon *ombe*. Habite la Vesdre et le Hoyoux.

DEUXIÈME FAMILLE. — LES CLUPES.

L'Alose, *Clupea alosa* (*Linn.*), en wallon *âbeye*. Remonte parfois en grand nombre dans la Meuse pendant les mois d'avril et mai, époque à laquelle on en fait souvent une pêche abondante.

TROISIÈME FAMILLE. — ESOCES.

Le Brochet, *Esox lucius* (*Linn.*), en wallon *bechet*. Très-commun dans la Meuse, l'Ourte, la Vesdre, etc.

QUATRIÈME FAMILLE. — LES CYPRINS.

La Carpe ordinaire, *Cyprinus carpio*

[1] Nous en possédons une seconde espèce beaucoup plus petite que la précédente, que nous croyons être la Salamandre variée, *Salamandra variegata* (Laur.).

(*Linn.*). Dans la Meuse; s'élève en domesticité dans presque tous nos étangs.

La reine des carpes, *Cyprinus rex cyprinorum* (*Bloch*). Dans le Geer, mais rare [1].

Le Barbeau, *Cyprinus barbus* (*Linn.*), en wallon *bârbai*. Habite la Meuse, l'Ourte, etc. [2].

Le Goujon, *Cyprinus Gobio*. (*Linn.*), en wallon *govion*. Très-commun dans la la Meuse, la Vesdre et l'Ourte.

La Tanche, *Cyprinus Tinca* (*Linn.*), en wallon *teinche*. Habite la Meuse, l'Ourte, la Vesdre.

La Brême, *Cyprinus Brema* (*Linn.*), en wallon *brême*. Habite la Meuse et l'Ourte.

La Bordelière, *Cyprinus latus* (*Gmel.*), en wallon *petite brême*. Habite la Meuse et l'Ourte.

Le Meunier, *Cyprinus dobula* (*Linn.*), en wallon *gvenne*. — Habite la Meuse, l'Ourte, la Vesdre, etc., etc.

La Rosse, *Cyprinus rutilus* (*Linn.*), en wallon *rossette*. Habite la Meuse, l'Ourte, le Geer, etc.

La Vandoise, *Cyprinus leuciscus* (*Bl.*), en wallon *rayon*. Habite la Meuse et l'Ourte.

L'Ablette, *Cyprinus alburnus* (*Linn*). Très-commune dans toutes les rivières de la Belgique [3].

Le Nase, *Cyprinus Nasus* (*Linn.*), en wallon *hôtich* (vieux) *balôwe* (jeune). Très-abondant dans la Meuse, l'Ourte, la Vesdre, etc.

Le Véron, *Cyprinus phoxinus* (*Linn.*), en wallon *grevi*. Commun dans la Meuse, l'Ourte, etc.

La Loche franche, *Cobitis barbatula* (*Linn.*), en wallon *masteye*. La Vesdre et la Hoegne.

La Loche des rivières, *Cobitis tænia* (*Linn.*). L'Ourte, la Vesdre, etc.

ORDRE SIXIÈME.

LES MALACOPTERYGIENS SUBBRACHIENS.

La Lotte des rivières, *Gadus lota* (*Bl.*), en wallon *boulotte*. Dans la Meuse et l'Ourte.

ORDRE SEPTIÈME.

LES MALACOPTÉRYGIENS APODES.

L'anguille ordinaire, *Murœna Anguilla* (*Linn.*), en wallon *anweie*. Abondante dans beaucoup de nos rivières.

ORDRE HUITIÈME.

LES ACANTHOPTÉRYGIENS.

La Perche goujonnière, *Acerina Perca* (*Cuv.*), en wallon *ogi*. Commune dans la Meuse, l'Ourte, la Vesdre, etc.

La Perche ordinaire, *Perca fluviatilis* (*Linn.*), en wallon *pîche*. La Meuse, l'Ourte, la Vesdre, etc.

Le Chabot, *Cottus Gobio* (*Linn.*), en wallon *chabot*. Très-commun dans la plupart de nos rivières, sous les pierres dans les endroits peu profonds.

CINQUIÈME FAMILLE. — LES SCOMBÉROÏDES.

L'Épinoche commune, *Gasterosteus aculeatus* (*Linn.*), en wallon *spina*. Commune dans la Vesdre et les ruisseaux; on la trouve également dans un marais à Angleur.

L'Épinochette, *Gasterosteus pungitus* (*Linn.*), en wallon *spinette*. Habite le Geer.

---

[1] Il en existe une troisième espèce connue sous le nom vulgaire de *Carpe à la Lune*. N'ayant pu m'en procurer en ce moment, je ne puis en donner la détermination.

[2] On en a rencontré dans l'Ourte une variété, à ce que je présume, de forme à peu près semblable au barbeau ordinaire, mais plus épais et d'une couleur tirant sur le brun foncé.

[3] Il s'en trouve une espèce très-voisine de l'ablette connue sous le nom de *Gocke*. Le défaut de temps m'a empêché de la déterminer.

LES MOLLUSQUES.

TROISIÈME CLASSE. — LES GASTÉROPODES.

QUATRIÈME ORDRE.

LES PULMONÉES.

La Limace rouge, *Limax rufus et ater* (*Linn.*), en wallon *lümson*, varie beaucoup pour la nuance des couleurs. Très-commune.

La Limace agreste, *Limax agrestis* (*Linn.*). Abondante dans les jardins, les champs et les bois.

La Limace tachetée, *Limax variegatus* (*Drap.*). Dans les caves et les citernes.

La Limace cendrée, *Limax cinereus* (*Mül.*). Une des espèces les plus funestes pour les jardins.

La Limace jayet, *Limax gagates* (*Drap.*). Trouvée assez abondamment pendant le mois de mai, près du grand étang de Quincampois.

L'Hélice pygmée, *Helix pygmæa* (*Drap.*). Commune sous les pierres vis-à-vis de Colonstère, dans les endroits élévés et rocailleux.

L'Hélice trigonophore, *Helix obvoluta* (*Mül.*). Cette espèce rare se trouve sous la mousse, contre les rochers et sous les pierres, dans les endroits ombragés, à Angleur et Colonstère.

L'Hélice bouton, *Helix rotundata* (*Mül.*). Très-commune sous les pierres aux environs de Liége.

L'Hélice ruban, *Helix ericetorum* (*Drap.*). Très-commune dans les lieux élevés, rocailleux et arides.

L'Hélice lucide, *Helix lucida* (*Drap.*). Se rencontre assez communément depuis le mois de mai jusqu'en septembre, sous les pierres dans les endroits humides.

L'Hélice hispide, *Helix hispida* (*Linn.*). Très-abondante sous les pierres.

L'Hélice sale, *Helix conspurcata* (*Drap.*). Sous les pierres.

L'Hélice bord roux, *Helix incarnata* (*Mül.*). Trouvée deux ou trois fois dans les environs de Colonstère et de Chaudfontaine, sous la mousse au pied des arbres.

L'Hélice bimarginée, *Helix carthusianella* (*Drap.*). Trouvée une seule fois au pied d'un arbre à Colonstère.

L'Hélice des jardins, *Helix hortensis* (*Mül.*). Très-commune. Elle offre beaucoup de varietés, ainsi que l'espèce suivante:

L'Hélice némorale, *Helix nemoralis* (*Linn.*). Très-commune partout.

L'Hélice vigneron, *Helix pomatia* (*Linn.*). Très-commune. C'est cette espèce que l'on mange.

L'Hélice porphyre, *Helix arbustorum* (*Drap.*). Commune le long des ruisseaux à Tiernesse près de Quincampois.

L'Hélice des arbustes, *Helix fruticum* (*Drap.*). Commune à Angleur et Colonstère le long des haies, parmi les orties.

Nous en possédons deux variétés; l'une d'un brun violet et l'autre jaunâtre, et dont

l'animal est tacheté de noir dans toutes les deux.

La Carocolle lampe, *Carocolla lapicida* (*Lam.*). Commune dans les endroits élevés et arides, à Colonstère et sur les hauteurs de Chokier.

Le Bulime grain d'orge, *Bulimus hordeaceus* (*Lam.*). Trouvé une seule fois sous la mousse à Angleur.

Le Bulime obscur, *Bulimus obscurus* (*Drap.*). Commun dans les endroits élevés et rocailleux.

Le Bulime brillant, *Bulimus lubricus* (*Brug.*). Très-commun sous les pierres, dans les lieux humides.

Le Bulime aiguillette, *Bulimus acicula* (*Brug.*). Très-rare. Sur les hauteurs arides et au pied des bruyères.

Le Maillot fragile, *Pupa fragilis* (*Drap.*). Trouvé sous des pierres à l'endroit dit *Linval*, vis-à-vis Colonstère. Très-rare.

Le Maillot avoine, *Pupa avena* (*Drap.*). Dans le même endroit que le précédent. — Rare.

Le Maillot seigle, *Pupa secale* (*Drap.*). Sur les hauteurs arides, parmi les mousses. — Rare.

Le Maillot mousseron, *Pupa marginata* (*Drap.*). Même endroit que les Maillots avoine et fragile. — Très-commun.

Le Maillot pygmée, *Pupa pygmæa* (*Drap.*). Aussi commun et dans les mêmes lieux que le précédent.

L'Ambrette amphibie, *Succinea amphibia* (*Drap.*). Très-commune au bord des ruisseaux, des marcs et dans tous les endroits humides.

L'Ambrette oblongue, *Succinea oblonga* (*Drap.*). Sous les pierres, près des ruisseaux, à Angleur.

La Clausilie ridée, *Clausilia rugosa* (*Drap.*). Commune dans le tronc des vieux arbres, sous les pierres et les mousses.

La Clausilie bidentée, *Clausilia bidens* (*Drap.*). Aussi commune et avec la prédédente.

La Clausilie douteuse, *Clausilia dubia* (*Drap.*). Trouvée une seule fois près de Colonstère, sous la mousse.

Le Planorbe corné, *Planorbis corneus* (*Drap.*). Très-commun dans presque tous nos marais.

Le Planorbe entortillé, *Planorbis contortus* (*Drap.*). Commun à Longchamps, dans le Geer.

Le Planorbe velouté, *Planorbis hispidus*. (*Drap.*). A Chaudfontaine, dans les ruisseaux.

Le Planorbe marginé, *Planorbis marginatus* (*Drap.*). Assez commun dans les marais d'Angleur.

Le Planorbe caréné, *Planorbis cannatus* (*Drap.*). Se trouve abondamment partout.

Le Planorbe tourbillon, *Planorbis vortex* (*Lam.*). Assez commun à Longchamps, dans les ruisseaux.

Le Planorbe poli, *Planorbis nitidus* (*Müll.*). Rare; dans les marais d'Angleur.

Le Planorbe lenticulaire, *Planorbis lenticularis* (*Sturm.*). Trouvé dans le Geer, sous les feuilles des plantes aquatiques.

Le Lymnée auriculaire, *Lymneus auricularius* (*Drap.*). Commun dans le Geer et dans les ruisseaux près de Chaudfontaine.

Le Lymnée ovale, *Lymneus ovatus* (*Drap.*). Commun dans le Geer.

Le Lymnée des étangs, *Lymneus stagnalis* (*Drap.*). Commun dans les marais d'Angleur et à la Boverie.

Le Lymnée des marais, *Lymneus palustris* (*Drap.*). Commun dans les marais à Angleur.

Le Lymnée brun, *Lymneus fuscus* (*Drap.*). A Angleur et à Longchamps.

Le Lymnée nain, *Lymneus minutus* (*Drap.*). Assez rare; dans les ruisseaux à Tiernesse.

La Physe des fontaines, *Physa fontinalis* (*Drap.*). Habite le Geer et les ruisseaux à Longchamps.

L'Auricule pygmée, *Auricula minima* (*Lam.*). Commune à Angleur, dans les prairies humides et sous les pierres.

L'Ancyle fluviatile, *Ancylus fluviatilis* (*Drap.—Müll.*). Commun sous les pierres, dans les ruisseaux de Quincampois.

CINQUIÈME ORDRE.

LES PECTINIBRANCHES.

Le Cyclostome élégant, *Cyclostoma elegans* (*Drap.*). Se trouve en abondance sur les hauteurs de l'Amblève.

La Valvée obtuse, *Valvata obtusa* (*Drap.*). Commune dans les ruisseaux à Longchamps.

La Paludine vivipare, *Paludina vivipara* (*Lam.*). Trouvée dans la Meuse, sans l'animal.

La Paludine sale, *Paludina impura* (*Drap.*). Trouvée dans les ruisseaux à Tiernesse.

La Néritine fluviatile, *Neritina fluviatilis* (*Lam.*). Se trouve parfois abondamment dans la Meuse, surtout après un débordement, mais toujours sans l'animal.

La Néritine de Liége, *Neritina Leodica* (*mihi*). Se trouve assez abondamment dans l'Ourte, dans un petit espace entre Liége et Chênée.

QUATRIÈME CLASSE. — LES ACÉPHALES.

ORDRE PREMIER.

LES ACÉPHALES TESTACÉS.

L'Anodonte cygne, *Anodonta cygnea* (*Pfeiff.*). Assez commune à Longchamps dans le Geer.

L'Anodonte des canards, *Anodonta anatina* (*Lam.*). Dans les mêmes localités, mais beaucoup plus commune.

La Mulette sinuée (*Lam.*), *Unio margaritifera* (*Pfeiff.*). Habite la Meuse.

La Mulette littorale, *Unio littoralis* (*Drap.*). Dans la rivière de l'Ourte.

La Mulette des peintres, *Unio pictorum* (*Pfeiff.*). Très-commune dans l'Ourte.

La Mulette obtuse, *Unio batava* (*Lam.*). Commune dans la Meuse.

La Cyclade cornée, *Cyclas cornea* (*Lam.*). Commune dans la plupart de nos marais.

La Cyclade calyculée, *Cyclas calyculata* (*Lam.*). Se trouve dans un des marais d'Angleur, assez rare.

La Cyclade oblique, *Cyclas obliqua* (*Lam.*). Rare; dans les marais d'Angleur.

La Cyclade des lacs, *Cyclas lacustris* (*Drap.*). Très-rare; dans les marais de Tiernesse.

ANNÉLIDES.

ORDRE TROISIÈME.

LES ABRANCHES.

L'Entérion terrestre (*Savig.*), *Lubricus terrestris* des auteurs, en wallon *vierr di terre*.

La Sangsue des chevaux, *Hirudo sanguisuga* (*Linn.*), en wallon *sangsow*. Très-commune dans presque tous nos marais [1].

La Sangsue des poissons, *Hirudo piscium* (*Linn.*). Se trouve parfois en abondance sur divers poissons, tels que les saumons, les brochets, etc.

Le Dragonneau aquatique, *Gordius aquaticus* (*Linn.*). Habite communément les ruisseaux.

[1] Je doute qu'on ait déjà trouvé la sangsue médicinale dans la province de Liége.

DEUXIÈME CLASSE DES ANIMAUX ARTICULÉS.

LES CRUSTACÉS.

ORDRE PREMIER.

LES DÉCAPODES.

L'Écrevisse commune, *Astacus fluviatilis* (*Linn.*), en wallon *grevesse*. Habite en abondance dans toutes nos rivières.

ORDRE DEUXIÈME.

LES AMPHIPODES.

La Crevette des ruisseaux, *Gammarus pulex* (*Fab.*). Très-commune dans les ruisseaux et les marais.

ORDRE TROISIÈME.

LES ISOPODES.

L'Asèle ordinaire, *Asellus aquaticus* (*Linn.*). Se trouve en abondance dans tous nos marais.

Le Cloporte ordinaire, *Oniscus asellus* (*Linn.*), en wallon *pourçai d'cáve*. Très-commun dans les endroits humides et sombres.

La Philoscie des mousses, *Philoscia sylvestris* (*Latr.*). Commune sous la mousse dans les bois, dans les endroits sombres et humides.

Le Porcellion rude, *Porcellio scaber* (*Latr.*). Habite ordinairement le pied des murs et les crevasses.

Le Porcellion lisse, *Porcellio lævis* (*Latr.*). Se trouve fréquemment sous les pierres.

L'Armadille commun, *Armadillo vulgaris* (*Latr.*). Se rencontre communément partout.

L'Armadille mélangé, *Armadillo variegatus* (*Latr.*). Habite ordinairement les bois, sous la mousse, surtout au pied des arbres.

ORDRE QUATRIÈME.

LES BRANCHIOPODES.

Le Binocle à queue en filets, *Apus cancriformis* (*Bosc*). On ne l'a encore rencontré que deux ou trois fois dans les environs de Liége; habite les fossés, les marais, etc.

La Cypris brune, *Cypris fusca* (*Straus.*). Très-commune dans les marais, les ruisseaux, etc.

La Daphnie puce, *Daphnia pulex* (*Müll.*). Habite en grande quantité dans tous nos marais.

Le Cyclope quadricorne, *Cyclops quadricornis* (*Linn.*). Habite les ruisseaux [1].

---

[1] Nos marais, étangs, ruisseaux, etc., contiennent encore une quantité de branchiopodes microscopiques, mais dont les recherches n'ont pas encore été assez bien suivies pour pouvoir en donner un résultat satisfaisant.

A. CARLIER.

ENTOMOLOGIE
DE LA PROVINCE DE LIÉGE,

PAR

M. CH. ROBERT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÉGE.

ORDRE DES COLÉOPTÈRES.

1re SECTION. — LES PENTAMÈRES.

Famille des Carnassiers.

Genres.	Nombre des espèces.
Cicindela, *Linn.*	2
Brachynus, *Web.*	3
Cymindis, *Latr.*	3
Lebia, *Latr.*	4
Dromius, *Bon.*	8
Demetrias, *Bon.*	2
Clivina, *Latr.*	4
Harpalus, *Latr.*	30
Zabrus, *Clairv.*	1
Amara.	14
Feronia, *Latr.*	21
Cephalotes, *Bon.*	1
Stomis, *Clairv.*	1
Sphodrus, *Clairv.*	1
Calathus, *Bon.*	3
Dolichus, *Bon.*	1
Agonum, *Bon.*	8
Callistus, *Bon.*	1
Oodes, *Bon.*	1
Clænius, *Bon.*	6
Licinus, *Latr.*	1
Badister, *Clairv.*	2
Panagæus, *Latr.*	2
Loricera, *Latr.*	1
Carabus, *Linn.*	14
Calosoma, *Web.*	2
Pogonophorus, *Latr.*	3
Nebria, *Latr.*	1
Elaphrus, *Fabr.*	2
Bembidion, *Latr.*	30
Dytiscus, *Geoff.*	5
Colymbetes, *Clairv.*	18
Hydroporus, *Clairv.*	15
Hyphydrus, *Latr.*	2
Noterus, *Clairv.*	1
Haliplus, *Latr.*	3
Gyrinus, *Linn.*	3

Famille des Brachélytres.

Oxyporus, *Fabr.*	1
Staphylinus, *Fabr.*	30
Lathrobium, *Grav.*	6
Pæderus, *Fabr.*	6
Stenus, *Latr.*	5
Oxytelus, *Grav.*	8
Omalium, *Grav.*	3
Proteinus, *Latr.*	1
Lesteva, *Latr.*	8
Aleochara, *Grav.*	6
Lomechusa, *Grav.*	5
Tachinus, *Grav.*	12
Tachyporus, *Grav.*	10

Famille des Serricornes.

Buprestis, *Linn.*	7
Trachys, *Fabr.*	1
Melasis, *Oliv.*	2
Elater, *Linn.*	50
Dascillus, *Latr.*	1
Elodes, *Latr.*	6
Scirtes, *Illig.*	1
Lycus, *Fabr.*	1
Omalisus, *Geoff.*	1

Lampyris, *Linn.*	2
Telephorus, *Schæff.*	12
Malthinus, *Latr.*	4
Dasytes, *Payk.*	5
Malachius, *Fabr.*	13
Drilus, *Oliv.*	1
Ptinus, *Linn.*, *Fabr.*	7
Ptilinus, *Geoff.*, *Oliv.*	4
Dorcatoma, *Herbst*,	1
Anobium, *Fabr.*	12

Famille des Clavicornes.

Scydmænus, *Latr.*	4
Tillus, *Oliv.*	4
Clerus, *Latr.*	2
Necrobia, *Latr.*	2
Hister, *Linn.*	13
Necrophorus, *Fabr.*	4
Silpha, *Fabr.*	1
Agyrtes, *Frol.*	1
Nitidula, *Fabr.*	24
Byturus, *Latr.*	3
Cercus, *Latr.*	3
Colobicus, *Latr.*	1
Micropeplus, *Latr.*	1
Dacné, *Latr.*	3
Ips, *Schonh.*	5
Scaphidium, *Oliv.*	2
Choleva, *Latr.*	5
Dermestes, *Linn.*	4
Attagenus, *Latr.*	1
Megatoma, *Herbst*,	4
Throscus, *Latr.*	1
Anthrenus, *Geoff.*	4
Closodendron, *Latr.*	4
Byrrhus, *Latr.*	8
Elmis, *Latr.*	2
Dryops, *Oliv.*	1
Hydera, *Latr.*	1
Heterocerus, *Bosc*,	1

Famille des Palpicornes.

Hydrophilus, *Fabr.*	11
Elophorus, *Fabr.*	4
Hydrœna, *Kug.*	2
Sphæridium, *Fabr.*	8

Famille des Lamellicornes.

Ateuchus, *Web.*	1
Copris, *Geoff.*	1
Onthophagus, *Latr.*	12
Aphodius, *Illig.*	24
Geotrupes, *Latr.*	4
Trox, *Fabr.*	2
Oryctes, *Illig.*	1
Melolontha, *Fabr.*	8
Trichius, *Fabr.*	5
Cetonia, *Fabr.*	5
Sinodendron, *Fabr.*	1
Lucanus, *Latr.*	3
Platycerus, *Latr.*	2

2e SECTION. — LES HÉTÉROMÈRES.

Famille des Mélasomes.

Blaps, *Latr.*	1
Opatrum, *Fabr.*	1
Tenebrio, *Fabr.*	2

Famille des Taxicornes.

Hypophlæus, *Fabr.*	1
Diaperis, *Geoff.*	1
Phaleria, *Latr.*	2
Eledona, *Latr.*	1
Leiodes, *Latr.*	7
Tetratoma, *Herbst*,	1
Orchesia, *Latr.*	1

Famille des Sténélytres.

Hallomenus, *Hellw.*	3
Helops, *Fabr.*	6
Cistela, *Fabr.*	4
Melandrya, *Fabr.*	1
Lagria, *Fabr.*	1
OEdemera, *Oliv.*	10

Famille des Trachélides.

Pyrochroa, *Geoff.*	1
Mordella, *Latr.*	3
Anaspis, *Geoff.*	8
Scraptia, *Latr.*	1

Notoxus, *Geoff.*	3
Meloe, *Linn.*	2
Cantharis, *Geoff.*	1

3e SECTION. — LES TÉTRAMÈRES.

Famille des Rhynchophores.

Rhinosimus, *Latr.*	3
Rhinomacer, *Oliv.*	1
Anthribus, *Geoff.*	9
Bruchus, *Fabr.*	4
Apoderus, *Latr.*	1
Rhynchites, *Latr.*	9
Attelabus, *Linn.*	2
Apion, *Latr.*	11
Curculio, *Linn.*, *Oliv.*	50
Lixus, *Fabr.*	7
Liparus, *Oliv.*	6
Rhynchænus, *Fabr.*	70
Cionus, *Clairv.*	7
Ramphus, *Clairv.*	1
Orchestes, *Oliv.*	9
Calandra, *Clairv.*	1
Cossonus, *Clairv.*	3

Famille des Xylophages.

Hylurgus, *Latr.*	1
Hylesinus, *Fabr.*	5
Scolytus, *Geoff.*	5
Tomicus, *Latr.*	7
Bostrichus, *Geoff.*	2
Cerylon, *Latr.*	8
Cis, *Latr.*	2
Agathidium, *Illig.*	4
Lyctus, *Latr.*	1
Bitoma, *Herbst*,	1
Mycetophagus, *Fabr.*	5
Latridius, *Herbst*,	5
Silvanus, *Latr.*	2
Trogosita, *Oliv.*	1

Famille des Platysomes.

Ulciota, *Latr.*	1

Famille des Longicornes.

Spondylis, *Fabr.*	1
Prionus, *Geoff.*	1
Lamia, *Fabr.*	7
Saperda, *Fabr.*	12
Callichroma, *Latr.*	1
Cerambyx, *Latr.*	1
Callidium, *Fabr.*	10
Clytus, *Fabr.*	7
Molorchus, *Fabr.*	2
Necydalis, *Linn.*	1
Stenocorus, *Oliv.*	7
Leptura, *Fabr.*	20

Famille des Eupodes.

Donacia, *Fabr.*	10
Crioceris, *Geoff.*	7

Famille des Cycliques.

Hispa, *Linn.*	1
Cassida, *Linn.*	10
Clythra, *Laich.*	5
Cryptocephalus, *Geoff.*	18
Prasocuris, *Latr.*	3
Chrysomela, *Linn.*	37
Luperus, *Oliv.*	2
Galeruca, *Geoff.*	7
Altica, *Geoff.*	30

Famille des Clavipalpes.

Tritoma, *Fabr.*	1
Triplax, *Fabr.*	2
Phalacrus, *Payk.*	6

4e SECTION. — LES TRIMÈRES.

Famille des Aphidiphages.

Coccinella, *Linn.*	35

Famille des Fungicoles.

Endomychus, *Payk.*	1

5e SECTION. — LES DIMÈRES.

Pselaphus, *Herbst*,	6
Claviger, *Panz.*	1

ORDRE DES ORTHOPTÈRES.

Famille des Coureurs.

Forficula, *Linn.*	3
Blatta, *Linn.*	3

Famille des Sauteurs.

Gryllo-talpa, *Latr.*	1
Gryllus.	3
Locusta, *Geoff.*	4
Acrydium.	12
Tetrix, *Latr.*	3

ORDRE DES HÉMIPTÈRES.

Famille des Géocorises.

Scutellera, *Lam.*	5
Pentatoma, *Oliv.*	27
Corcus, *Fabr.*	14
Lygæus, *Fabr.*	25
Berytus, *Fabr.*	5
Miris, *Fabr.*	40
Capsus, *Fabr.*	12
Syrtis, *Fabr.*	1
Tingis, *Fabr.*	10
Aradus, *Fabr.*	5
Cimex, *Latr.*	1
Reduvius, *Fabr.*	3
Ploiaria, *Scop.*	1
Acanthia, *Latr.*	1
Leptopus.	4
Pelogonus, *Latr.*	1
Hydrometra, *Fabr.*	1
Gerris, *Latr.*	2

Famille des Hydrocorises.

Nepa, *Latr.*	1
Ranatra, *Fabr.*	1
Naucoris, *Geoff.*	1
Corixa, *Geoff.*	3
Notonecta, *Geoff.*	2

Famille des Cicadaires.

Flata, *Fabr.*	3
Issus, *Fabr.*	3
Delphax, *Fabr.*	2
Ledra, *Fabr.*	1
Membracis, *Fabr.*	2
Cercopis, *Fabr.*	6
Tettigonia.	15

Famille des Aphidiens.

Psylla, *Geoff.*	4
Thrips, *Linn.*	5
Aphis, *Linn.*	6

Famille des Gallinsectes.

Coccus, *Linn.*

ORDRE DES HYMÉNOPTÈRES.

1re SECTION. — LES TÉRÉBRANS.

Famille des Porte-scie.

Cimbex, *Oliv.*	10
Hylotoma, *Latr.*	11
Tenthredo, *Latr.*	70
Dolerus, *Jur.*	16
Nematus, *Jur.*	25
Pristiphora, *Latr.*	3
Cladius, *Klug.*	4
Athalia, *Leach.*	5
Lophyrus, *Latr.*	1
Pamphilius, *Latr.*	12
Cephus, *Latr.*	4
Xiphydria, *Latr.*	1
Sirex, *Latr.*	2

Famille des Pupivores.

Fænus, *Fabr.*	2
Aulacus, *Jur.*	1
Stephanus, *Jur.*	1
Xorides, *Latr.*	2
Pimpla, *Fabr.*	12
Cryptus, *Fabr.*	80
Ophion, *Fabr.*	10
Banchus, *Fabr.*	5
Ichneumon, *Fabr.*	70
Peltastes, *Illig.*	2
Bracon, *Jur.*	30
Microgaster, *Latr.*	2

Sigalphus.	2
Chelonus, *Jur.*	3
Alysia, *Latr.*	1
Figites, *Latr.*	1
Cynips, *Linn.*	10
Chalcis, *Fabr.*	2
Eurytoma, *Illig.*	1
Misocampe, *Latr.*	8
Perilampus, *Latr.*	3
Pteromalus, *Latr.*	12
Cleonymus, *Latr.*	1
Eupelmus, *Dalm.*	2
Eulophus, *Geoff.*	2
Dryinus, *Latr.*	3
Proctotrupes, *Latr.*	4
Helorus, *Latr.*	1
Belyta, *Jur.*	1
Diapria, *Latr.*	3
Sparasion, *Latr.*	1
Teleas, *Latr.*	4
Platygaster, *Latr.*	2
Chrysis, *Fabr.*	5
Hedychrum, *Latr.*	4
Cleptes, *Latr.*	1

2ᵉ SECTION. — LES PORTE-AIGUILLON.

Famille des Hétérogynes.

Formica, *Linn.*	7
Polyergus, *Latr.*	1
Ponera, *Latr.*	1
Myrmica, *Latr.*	5
Mutilla, *Latr.*	1
Myrmosa, *Latr.*	2

Famille des Fouisseurs.

Tiphia, *Fabr.*	5
Tengyra, *Latr.*	1
Sapyga, *Latr.*	2
Ceropales, *Latr.*	1
Pompilus (dont deux espèces noulles), *Fabr.*	17
Aporus, *Spier.*	1
Ammophila, *Kirby*,	3
Tachytes, *Panz.*	1
Astata, *Latr.*	2
Nysson, *Latr.*	3
Oxybelus, *Latr.*	3
Nitela, *Latr.*	1
Trypoxilon, *Latr.*	1
Gorytes, *Latr.*	4
Crabro, *Fabr.*	24
Stigmus, *Jur.*	2
Pamphredon,	6
Mellinus, *Fabr.*	3
Psen, *Latr.*	4
Cerceris, *Latr.*	6
Philanthus.	1

Famille des Diploptères.

Odynerus, *Latr.*	4
Eumenes	2
Polistes, *Latr.*	2
Vespa, *Latr.*	3

Famille des Mellifères.

Hylæus, *Fabr.*	3
Andrena, *Latr.*	18
Sphecodes.	1
Halictus, *Latr.*	4
Panurgus, *Panz.*	1
Chelostoma, *Latr.*	1
Heriades, *Spin.*	2
Megachile, *Latr.*	3
Osmia, *Panz.*	4
Anthidium, *Fabr.*	3
Stelis, *Panz.*	1
Cælioxys, *Latr.*	1
Phileremus, *Latr.*	1
Epeolus, *Latr.*	1
Nomada, *Fabr.*	9
Melecta, *Latr.*	1
Crocisa, *Jur.*	1
Eucera, *Scop.*	2
Anthophora.	4
Bombus, *Latr.*	12
Apis.	1

ORDRE DES DIPTÈRES.

amille des Nemocères.

Culex, *Linn.*	
Tanypus.	

Ceratopogon, *Meig.*
Psychoda, *Latr.*
Tipula.
Limonia.
Asindulum.
Mycetophila, *Meig.*
Leia, *Meig.*
Ceroplatus, *Bosc*
Dilophus, *Meig.*
Bibio, *Geoff.*
Scathopse, *Geoff.*
Simulium, *Latr.*

Famille des Tanystomes.

Laphria.
Dioctria.
Dasypogon, *Meig.*
Asilus, *Linn.*, *Meig.*
Gonypes.
Hybos, *Meig.*
Sicus, *Latr.*
Empis, *Linn.*
Ramphomyia, *Meig.*
Bombylius, *Linn*
Anthrax, *Scop.*
Tabanus, *Linn.*
Hæmatopota, *Meig.*
Heptatoma, *Meig.*
Chrysops, *Latr.*
Cænomyia, *Latr.*
Thereva, *Latr.*
Leptis, *Fabr.*
Atherix, *Meig.*
Dolichopus, *Latr.*
Callomyia, *Meig.*

Famille des Notacanthes.

Xylophagus, *Meig.*
Beris, *Latr.*
Stratiomys, *Fabr.*
Ephippium, *Latr.*
Oxycera, *Meig.*
Sargus, *Fabr.*
Vappon, *Latr.*
Scenopinus, *Latr.*

Famille des Athéricères.

Conops, *Fabr.*
Zodion, *Latr.*
Stomoxys, *Geoff.*
Myopa, *Fabr.*
Bucentes, *Latr.*
Rhingia, *Scop.*
Ceria, *Fabr.*
Chrysotoxum, *Meig.*
Aphritis, *Latr.*
Paragus, *Latr.*
Psarus, *Latr.*
Volucella, *Geoff.*
Eristalis, *Fabr.*
Elophilus, *Meig.*
Syrphus, *Latr.*
Baccha, *Fabr.*
Chrysogaster, *Meig.*
Milesia, *Fabr.*
Pipiza, *Fabr.*
Xylota, *Meig.*
Sphregina, *Meig.*
Pipunculus, *Latr.*
Æstrus, *Linn.*
Echynomyia, *Dum.*
Ocyptera, *Latr.*
Musca, *Latr.*
Lispa, *Latr.*
Phasia, *Latr.*
Melanophora, *Meig.*
Ochthera, *Latr.*
Phora, *Latr.*
Sepedon, *Latr.*
Loxocera, *Meig.*
Lauxania, *Latr.*
Tetanocera, *Dum.*
Calobata, *Meig.*
Micropeza, *Meig.*
Sepsis, *Fal.*
Tephritis, *Latr.*
Platystoma, *Meig.*
Oscinis, *Latr.*
Scathophaga, *Fabr.*
Anthomyia, *Meig.*
Sphærocera, *Latr.*

Famille des Pupipares.

Hippobosca, *Linn.*

Ornithomyia, *Latr.*
Melophagus, *Latr.*
Nycteribia, *Latr.*

OBSERVATIONS.

Jusqu'aujourd'hui le nombre des coléoptères de la province de Liége s'élève à 1142; celui des orthoptères à 29; celui des hémiptères à 208, et des hyménoptères à 646. Quant aux diptères, le nombre en est également très-élevé. Il existe en outre quelques espèces nouvelles qui ne sont pas encore décrites, surtout dans l'ordre des coléoptères et des hyménoptères.

INSECTOLOGIE.

(*Communiqué par Monsieur le baron E. De Selys-Longchamps, membre la Société des Sciences Naturelles de Liége.*

ORDRE PREMIER.

CHILOGNATES.

Julus. On trouve plusieurs espèces de ce genre.
Polydesmus. . 1

ORDRE DEUXIÈME.

CHILOPODES.

Scutigera. 1
Lithobia. 1
Scolopendra. 1

ORDRE PREMIER.

THYSANOURES.

Lepisma.
La Lepisma du sucre (*L. saccharina.*) est très-commune dans les maisons, où elle fait du tort aux provisions.
Podura.
Smynthurus.

ORDRE DEUXIÈME.

PARASITES.

Pediculus. Un grand nombre d'espèces.
Ricinus. Il en existe peut-être autant d'espèces que d'oiseaux.

ORDRE TROISIÈME.

SUCEURS.

Pulex (je pense que celle des chauve-souris forme une espèce distincte.). 3
Je n'ai pas encore observé d'insectes de l'ordre des Rhipiptères (genres Xenos et Stylops.).

ORDRE DES NÉVROPTÈRES.

Observations sur la famille des Libellulines (connues sous le nom de Demoiselles.). Parmi les belles espèces de cette famille que l'on trouve aux environs de Liége, je citerai la *Libellula quadrimaculata,* qui est si rare aux environs de Paris, si com-

mune dans notre province, et l'OEschna, si difficile à saisir et dont les ailes dorées brillent tant aux rayons du soleil.

J'ai étudié particulièrement le genre Agrion dont les nombreuses variétés ont fort embarrassé les naturalistes. Voici le résultat de mes observations sur les deux espèces adoptées par les auteurs ·

Agrio virgo (*Lat.*), *Libellula, virgo* (*L.*). Les quatre variétés indiquées par les auteurs me paraissent être autant d'espèces distinctes dont voici les caractères :

Agrio virgo (Espèce modifiée). Ailes sans taches, d'un brun clair, à reflets azurés; corps d'un bleu verdâtre brillant.

Agrio cyaneus (*mihi*), l'Hélène (*Geoff.*). Ailes sans taches, opaques, d'un bleu verdâtre foncé ainsi que le corps.

Agrio cellaris (*mihi*), la Louise (*Geoff.*). Ailes transparentes; un espace bleuâtre arrondi sur le milieu; corps d'un bleu verdâtre brillant.

Agrio œneus (*mihi*), l'Ulrique (*Geoff.*). Ailes d'un jaune roussâtre; une petite tache blanche à chacune; corps d'un vert bronzé.

Agrio virescens (*mihi*). Ailes transparentes, d'un vert tendre sans taches; corps d'un vert bronzé.

Je n'ai pas encore trouvé l'espèce que Geoffroy nomme la Felicie.

Agrio puella (*Lat.*), *Libellula puella* (*Linn.*). Deux espèces distinctes sont comprises sous ce nom :

Agrio puella, l'Amélie et la Dorothée, (*Geoff.*). Corps bleuâtre ou verdâtre; presque blanc immédiatement après sa transformation; ailes transparentes avec un point marginal noir. Les mâles sont bleus, les femelles vertes. Cette espèce varie beaucoup dans la position des couleurs vertes, bleues et noires.

Agrio coralinus. Corps d'un rouge assez clair. Les anneaux de l'abdomen sont légèrement entourés de verdâtre; ailes transparentes avec un point marginal noir.

ORDRE DES LÉPIDOPTÈRES.

Chenilles qui causent les plus grands dégâts sur les plantes dont elles se nourrissent, arbres ou plantes qu'elles endommagent.

Noms des insectes.

Phieris Rhamni — Rapæ	plantes potagères.
Bombyx dispar Lasiocampa neustria et Bombyx processionia	arbres fruitiers et chênes.
Yponomeuta padella	cerisiers et pommiers.
— evonymella	fusain, etc.
Arctia salicis	toutes les espèces de de peupliers

Ces chenilles dévorent toutes les feuilles des plantes sur lesquelles elles se trouvent.

J'ai désigné sous le nom de Piéride de la navette, une variété femelle de la Piéride du navet qui est presque entièrement veinée de noir; en-dessus elle ne diffère de la Piéride de la Bryone (*P. Bryonæ*, *God.*), qu'en ce que le fond des ailes en-dessous n'est pas jaunâtre.

INSECTES.

NÉVROPTÈRES ET LÉPIDOPTÈRES.

ORDRE SEPTIÈME.

LES NÉVROPTÈRES.

TRIBU PREMIÈRE. — SUBULICORNES.

Genres.	Espèces.
Libellula.	10
OEschna.	4
Agrio.	6
Ephemera.	12

TRIBU DEUXIÈME. — PLANIPENNES.

Panorpa.	2
Myrmeleo.	1
Hemerobius.	5
Osmylus.	5
Raphidia.	2
Psocus.	6
Perla.	7

TRIBU TROISIÈME.

Phryganea	36

ORDRE NEUVIÈME.

LÉPIDOPTÈRES.

TRIBU PREMIÈRE. — DIURNES.

Famille des Papillonides.

Satyrus.	12
Vanessa.	8
Nymphalis.	3
Argynnis.	9
Papilio.	2
Colias.	3
Pieris.	7
Polyommatus.	12

Famille des Hespérides.

Hesperia.	10

TRIBU DEUXIÈME. — CRÉPUSCULAIRES.

Famille des Sésies.

Tyris.	1
Sesia.	5

Famille des Sphingides.

Macroglossa.	2
Sphinx.	7
Smerinthus.	3

Famille des Zygénides.

Zygæna.	2
Procris.	1

TRIBU TROISIÈME.—NOCTURNES.

Famille des Hépialites.

Zeuzera.	1
Cossus.	1
Hepialus.	3

Famille des Bombycites.

Attacus.	2
Gastropacha.	4
Lasiocampa.	5
Bombyx.	10
Psyche.	1
Orthorhynix.	1
Decranoura.	1

Famille des Faux-Bombyx.

Arctia.	15
Callimorpha.	3

Famille des Phalénites.

Phalæna.	95
Botys.	30
Aglossa.	1

Famille des Noctuélites.

Herminia.	2
Notononta.	4
Noctua.	70
Gonoptera.	1

Famille des Pyralites.

Pyralis.	66

Famille des Tinéites.

Lithosia.	10
Yponomeuta.	8
Galleria.	3
Adela.	8
Alucita. / OEcophora. / Tinea.	90
Crambus.	15
Pterophorus.	9
Orneodes.	1

FIN DE L'APPENDICE.

LA GUEULE.

commune d'Eynatten, se grossit de plusieurs filets d'eau sur la route par de la province et continue son cours dans la province de Limbourg, où elle 000 mètres environ au-dessous de Sippenaeken, arrose Fauquemont, et va viron au-dessous de Maestricht. Cette rivière est très-rapide et sujette à des

nce des moulins à farine, un à tan, un à huile, des fouleries et une usine à

GULPE OU LA GALOPPE.

s au Nord de Henri-Chapelle, passe sur le territoire de Sinnich et de Teuven, on, se jette dans la Gueule à 1,000 mètres de Cartiels.
rt rapide et sujet à des débordemens. Il donne le mouvement à quelques

---

serait utile de rendre navigable.

LÈVE, COMPRISE ENTRE REMOUCHAMPS ET STAVELOT.

rendre la navigation possible, est d'environ 8 lieues. Il ne s'agit que d'une des moyennes eaux, c'est-à-dire pendant 9 mois de l'année.
long-temps vivement sollicitée, notamment par la ville de Stavelot, dont le rande importance par suite des immenses capitaux qui y sont employés.
nés, rognures de cuirs, poils, bois de construction, fers, pierres meulières, . ; ces deux derniers articles sont les principaux et sont d'une très-haute bjet les houilles, engrais, chaux, écorces, etc.
[illegible] la ligne sur

Att
Gas
Las
Bon
Psy
Ort
Dec

Arq
Cal

Pha
Bot
Agl

Her

DOCUMENS

STATISTIQUES.



BUDGET GÉNÉRAL

DES

REVENUS ET MOYENS

ET DES

DÉPENSES ET BESOINS

DE LA

PROVINCE DE LIÉGE.

EXERCICE 1831.

REVENUS ET MOYENS

PROVINCIAUX.

Indication des Objets.

CHAPITRE PREMIER.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

SECTION UNIQUE.

EXCÉDANT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les Etats provinciaux.
Art. Ier. Excédant provisoirement disponible de l'exercice 1829 qu'on ne croit plus nécessaire pour les besoins de cet exercice.		691 66
A Reporter . . .		691 66

REVENUS ET MOYENS

PROVINCIAUX.

Indication des Motifs

QUI ONT SERVI DE BASE A LA FIXATION DES SOMMES PROPOSÉES.

CHAPITRE PREMIER.

Art. Ier. Les recettes effectives de l'exercice 1829 s'élèvent, au dernier décembre 1829, à	125,659	83
Les paiem. ordonnancés sur le même exercice se montent, à ladite époque, à	29,823	27 1/2
De sorte que, d'après le premier compte provisoirement liquidé de cet exercice, le solde en excédant présente une somme de	95,836	55 1/2
auquel il faut ajouter les restans à recouvrer au 1er janvier 1830, évalués à	28,818	20 1/2
Total . . .	124,654	76
Les dépenses restant à faire au 1er janvier 1830, pour l'exercice 1829, sont calculées à la somme de	123,663	83 1/2
Cet exercice offre donc un solde présumé en excédant de	990	92 1/2
duquel on ne pense pas devoir employer pour les besoins de cet exercice, la somme proposée ci-contre comme excédant provisoire.	691	66
Il reste donc disponible pour les besoins du même exercice, qu'on ne saurait fixer pour le moment, une somme de	299	26 1/2

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux.
REPORT. . . .		691 66
II. Second excédant provisoirement disponible de l'exercice 1828, qu'on ne croit plus nécessaire pour les besoins de cet exercice.		900
III. Excédant net et définitif de l'exercice 1827, expiré au 30 juin der.		5,616 67
TOTAUX DU CHAPITRE PREMIER. . .		7,208 33

II. D'après le 1er compte des fonds provinciaux de l'exercice 1828, le solde de cet exercice, qui restait disponible au 1er janvier 1829, s'élève à . . .	98,521	01
Depuis le 1er janvier au 31 décembre 1829, il a été recouvré sur les restans de 1828	21,363	86½
TOTAL . . .	119,884	87½
Les paiemens ordonnancés pendant l'année 1829, à valoir sur celle de 1828, se montent, y compris la somme de 5189 fl. 04 c., transcrite sur l'exercice 1830, à	68,717	34½
De sorte que, d'après le premier compte supplémentaire de l'exercice 1828, le solde en excédant s'élève à	51,167	53
Les restans à recouvrer sur cet exercice sont calculés s'élever, au 1er janvier 1830, à	15,288	78
TOTAL. . . .	66,456	31
Les dépenses restant à faire au premier janvier 1830, pour l'exercice 1828, exigeront une somme de	60,625	47½
Ainsi l'exercice présente un second solde présumé en excédant de . . .	5,830	83½
duquel on ne pense pas devoir employer pour les besoins de cet exercice la somme portée ci-contre.	900	00
De manière que pour couvrir le déficit éventuel sur les restans sur recette ou pour les besoins de l'exercice 1828, qu'on ne peut pas encore fixer exactement, il reste disponible la somme de	4,930	83½

III. D'après le dernier compte supplémentaire de l'exercice 1827, le solde effectif de cet exercice, qui restait disponible au premier janvier 1829, s'élève à	31,581	45
Depuis le 1er janvier 1829 au 30 juin 1830, il a été recouvré sur les restans de 1827.	6,354	75
TOTAL . . .	37,936	20
Les paiemens ordonnancés pendant l'année 1829 et les 6 premiers mois de 1830, à valoir sur l'exercice 1827, se montent, y compris la somme de 301 fl. 49½ c. transcrite sur l'exercice 1830, à	32,319	53
De sorte que l'excédant net et définitif de l'exercice 1827, expiré au dernier juin 1830, présente, d'après le 2e ou dernier compte supplémentaire, la somme proposée ci-contre	5,616	67

Dans cette dernière somme est comprise celle de 1,620 fl. 33½ c., qui, d'après le relevé ci-joint, *litt. A*, est restée due sur le budget de 1827, et a été transportée en dépense dans le chapitre et section relatifs du présent budget, conformément à l'art. 15 des dispositions prises par l'arrêté royal du 22 juillet 1826, no 87.

CHAPITRE II.

CENTIÈMES ADDITIONNELS SUR LES CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT.

PREMIÈRE SECTION.

CENTIÈMES ADDITIONNELS PROVINCIAUX ORDINAIRES.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	
Art. Ier. Six centièmes additionnels à prélever sur le principal de la contribution des propriétés bâties et non bâties, en vertu de l'art. 14 de la loi du 12 juillet 1822 (Journal officiel, n° 9.)	32,765	52	32,872	26
II. Six centièmes additionnels à prélever sur le principal de la contribution personnelle, en vertu comme ci-haut	19,529	19	19,467	76
Totaux de la 1re Section . . .	52,294	71	52,340	02

DEUXIÈME SECTION.

CENTIÈMES ADDITIONNELS PROVINCIAUX EXTRAORDINAIRES, ACCORDÉS PAR DES ARRÊTÉS SPÉCIAUX DU ROI.

Art. Ier. $1\frac{1}{2}$ centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution des propriétés bâties et non bâties dans toutes les communes de la province pendant l'année 1822, jusques et y incluse l'année 1851, destiné à couvrir les frais de construction du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, conformément à l'arrêté royal du 1er septembre 1822, n° 38	8,191	38	8,218	06
A Reporter. . . .	8,191	38	8,218	06

CHAPITRE II.

ART. Ier. Le principal de la contribution sur les propriétés bâties et non bâties, pour l'année courante, est fixé par la loi du 24 décembre 1829 (Journal officiel, nº 82) pour cette province, à 547,871 fl. Dans la supposition que ce principal sera le même l'année prochaine, ces six centièmes additionnels pour l'exercice 1831, sont évalués à la somme portée ci-contre de 32,872 fl. 26 c. La différence entre cette évaluation et celle de l'année précédente, provient des cotes assises sur les bois domaniaux aliénés et sur des nouvelles constructions devenues imposables.

II. Les rôles primitifs et supplétifs de la contribution personnelle de l'année 1829, portaient en principal pour cette province 324,462 fl. 67 c. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année prochaine un pareil montant, on évalue les six centièmes additionnels à la somme proposée ci-contre de 19,467 fl. 76 c. La différence entre cette évaluation et celle de l'année précédente doit être attribuée à ce que les déclarations faites et les expertises opérées ont été moins élevées qu'en 1828.

I. Le principal de la contribution sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 1830, est fixée par la loi du 24 décembre 1829 (Journal officiel, nº 82.), pour cette province, à 547,871 fl. Dans la supposition que ce principal sera le même l'année prochaine, les 1½ centièmes additionnels pour l'exercice 1831, sont évalués à 8,218 fl. 06½ c. : les raisons de la différence entre cette évaluation et celle de l'année précédente sont indiquées à l'art. 1er de la section qui précède.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les Etats provinciaux.	
Report. . . .	8,191	38	8,218	06
II. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution personnelle dans toutes les communes de la province, pendant l'époque ci-dessus indiquée, destiné aux frais comme ci-haut, conformément à l'arrêté précité.	4,882	30	4,866	94
III. Montant de reliquat, appurement fait des cotes irrécouvrables du 5e du 10e destiné par l'art. 2 du réglement pour l'amodiation de la mouture, approuvé par arrêté royal du 8 mai 1825, nº 48, pour former un fonds provincial destiné à couvrir les cotes irrécouvrables de cet impôt, après l'épuisement des fonds des communes.	2,000			
IV. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution des propriétés bâties et non bâties dans toutes les communes de la province pendant l'année 1830, pour l'achèvement de la route de Beaufays à Aywaille.	2,730	46		
V. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution dans lesdites communes, pendant l'époque ci-dessus indiquée, pour l'achèvement de la route susdite.	1,627	43		
VI. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal du droit de patente dans les mêmes communes, pour *idem* pendant la même époque.	656	46		
VII. 1 centième additionnel prélevé sur le principal de la contribution des propriétés bâties et non bâties dans toutes les communes de la province pendant 20 années à partir de 1830, pour la construction de la route de Huy à Tirlemont, ci, pour l'exercice 1830, non porté au budget de ladite année. . . .			5,478	71
VIII. 1 centième additionnel prélevé sur le principal de la contribution personnelle dans lesdites communes, pour le même objet et pendant le même espace de temps.			3,244	62
IX. 1 centième additionnel prélevé sur le principal du droit de patente pour le même objet et pendant le même espace de temps.			1,305	54
A Reporter. . . .	20,088	03	23,113	87

II. Les rôles primitifs et supplétifs de la contribution personnelle de l'année 1829, portaient en principal pour cette province 324,462 fl. 67 c. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année prochaine un pareil montant, on évalue les 1½ centièmes additionnels à la somme proposée ci-contre, de 4,866 fl. 94 c.; même observation qu'à l'art. II de la section qui précède pour la différence des évaluations.

III. L'accise sur la mouture ayant été abolie à partir du 1er janvier 1830, il n'y a plus lieu à proposer une allocation quelconque pour l'exercice 1831.

IV, V et VI. Les allocations ci-contre n'ont été proposées et allouées que pour l'année 1830.

VII. Le principal de la contribution sur les propriétés bâties pour l'année 1830, est fixé par la loi du 24 décembre 1829 (Journal officiel, nº 82.), pour cette province, à 547,871 fl.; ainsi le centième additionnel est de 5,478 fl. 71 c., portés ci-contre.

VIII. Les rôles primitifs et supplétifs de la contribution personnelle de l'année 1829, portaient en principal pour cette province 324,462 fl. 67 c. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année 1830 un pareil montant, on évalue le centième additionnel à la somme de 3,244 fl. 62 c., portée ci-contre.

IX. Les rôles primitifs et supplétifs du droit de patente de l'année 1829, portaient en principal pour cette province 130,554 fl. 28 1/2 c. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année 1830 un pareil montant, on évalue le centième additionnel à la somme portée ci-contre de 1,305 fl. 54 c.

Nota. Le prélèvement des sommes mentionnées aux trois articles précédens, n'a été autorisé que par arrêté royal du 25 octobre 1829, nº 4, et ce en suite de la résolution des États, en date du 9 juillet 1825.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	
REPORT. . . .	20,088	03	23,113	87
X. 1 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution des *propriétés* bâties et non bâties pendant 20 années à partir de 1830, pour la construction de la route de Huy à Tirlemont; ci, pour 1831.			5,478	71
XI. 1 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution personnelle pendant le même espace de temps; ci, pour le même objet.			3,244	62
XII. 1 centième additionnel à prélever sur le principal du droit de patente pendant le même espace de temps et pour le même objet.			1,305	34
XIII. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution des propriétés bâties et non bâties, pendant 30 années à partir de 1830, pour la construction de la route de Bierset à Hannut			2,739	35
XIV. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution personnelle pendant le même espace de temps et pour le même objet.			1,622	31
XV. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal du droit de patente pendant le même espace de temps et pour le même objet.			652	7[illegible]
XVI. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution des propriétés bâties et non bâties, pendant 6 années, à partir de 1831, pour l'achèvement de la route de Battice à Maestricht.			2,739	35
XVII. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution personnelle, pendant le même espace de temps et pour le même objet.			1,622	31
XVIII. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal du droit de patente, pendant le même espace de temps et pour le même objet.			652	7[illegible]
XIX. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution des propriétés bâties et non bâties, pendant l'année 1831, pour achever l'appropriation et l'ameublement de l'hôtel épiscopal.			2,739	35
XX. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal de la contribution personnelle pendant le même espace de temps et pour le même objet			1,622	31
A REPORTER. . . .	20,088	03	47,533	2[illegible]

X. Le principal de la contribution sur les propriétés bâties et non bâties, pour l'année 1830, est fixé par la loi du 24 décembre 1829 (Journal officiel, n° 82), pour cette province à 547,871 fl. Dans la supposition que ce principal sera le même l'année prochaine, ce centième additionnel, pour l'exercice 1831, est évalué à la somme portée ci-contre de 5,478 fl. 71 c.

XI. Les rôles primitifs et supplétifs de la contribution personnelle de l'année 1829, portaient en principal pour cette province 324,462 fl. 67 c. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année 1831 un pareil montant, on évalue le centième additionnel à la somme portée ci-contre, de 3,244 fl. 62 c.

XII. Les rôles primitifs et supplétifs du droit de patente de l'année 1829, portaient en principal pour cette province 130,554 fl. 28 c. 1/2. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année 1831, un pareil montant, ce centième additionnel est évalué à la somme portée ci-contre, de 1,305 fl. 54 c.

XIII, XVI et XIX. Le principal de la contribution sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 1830, est fixé par la loi du 24 décembre 1829 (Journal officiel, n° 82), pour cette province, à 547,871 fl. Dans la supposition que ce principal sera le même l'année prochaine, ce demi-centième additionnel pour l'exercice 1831, est évalué à la somme de 2,739 fl. 35 c., portée ci-contre aux art. 13, 16 et 19.

XIV, XVII et XX. Les rôles primitifs et supplétifs de la contribution personnelle de l'année 1829, portaient en principal pour cette province 324,462 fl. 67 c. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année 1831 un pareil montant, on évalue le demi-centième additionnel à la somme de 1,622 fl. 31 c., portée ci-contre aux art. 14, 17 et 20.

XV, XVIII et XXI. Les rôles primitifs et supplétifs du droit de patente de l'année 1829, portaient en principal, pour cette province, 130,554 fl. 28 c. 1/2. Dans la supposition que ce principal produira pour l'année 1831 un pareil montant, ce 1/2 centième additionnel est évalué à la somme portée ci-contre aux art. 15, 18 et 21, de 652 fl. 77 c.

Le prélèvement proposé sous les art. 13, 14 et 15, a été voté par résolution de l'Assemblée Générale, en date du 15 juillet 1829. Ce prélèvement n'a pas été autorisé par Sa Majesté, attendu que la direction de la route de Bierset à Hannut n'avait pas été arrêtée. Actuellement que cette direction a été fixée par la résolution de l'Assemblée, en date du 19 juillet 1830, ce prélèvement semble devoir être approuvé.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux	
Report. . . .	20,088	03	47,533	26
XXI. 1/2 centième additionnel à prélever sur le principal du droit de patente pendant le même espace de temps et pour le même objet.			652	77
Totaux de la 2e Section.	20,088	03	48,186	03
» » 1re »	52,294	71	52,340	2
Totaux du chapitre II.	72,382	74	100,526	5

CHAPITRE III.

BONI ET REVENUS PROVENANT D'OBJETS DONT L'ADMINISTRATION EST CONFIÉE AUX ÉTATS.

PREMIÈRE SECTION.

REVENUS FIXES ET DÉTERMINÉS.

Art. Ier. Barrières affermées, dont le produit est cédé à la province par l'arrêté royal du 9 avril 1820, no 133, s'élevant, pour l'année courante, savoir :		
A. Des barrières non classées sur les routes provinciales données à ferme pour trois ans, à partir du 1er avril 1828 au 31 mars 1831, pour une somme annuelle de.	4,181	3,941
A Reporter . . .	4,181	3,941

Le prélèvement proposé sous les articles 16, 17 et 18, a été résolu par l'Assemblée Générale, dans la séance du 19 juillet 1830, sous la sanction royale.

Celui compris sous les articles 19, 20 et 21, a été également résolu par ladite Assemblée, dans la séance du 16 juillet dernier.

CHAPITRE III.

I. La somme proposée ci-contre est égale au montant brut des droits de barrières, établis par arrêté royal du 7 février 1822, nº 23, et 4 février 1825, nº 81, et celui du 9 janvier 1828, nº 39, d'après les adjudications des 10 et 25 mars 1828 et 24 février 1830, qui ont eu lieu en vertu de l'arrêté royal du 23 janvier 1828, nº 151, et qui sont indiquées dans le tableau ci-après.

ADJUDICATIONS DES DROITS DE BARRIÈRES.

BARRIÈRES DE	DATES DES ADJUDICATIONS.	MONTANT ANNUEL.	
Glain.	10 Mars 1828.	1,500	«
Montegnée.	24 Février 1830.	1,520	«
Grace.	25 Mars 1828.	290	«
Haut-Valise.	« *id.* «	180	«
Bierset.	« *id.* «	105	«
Croix-de-Pierre.	10 *id.* «	220	«
Dieren-Patar.	« *id.* «	84	«
Liers.	« *id.* «	42	«
	TOTAL	3,941	«

La différence entre cette évaluation et celle de l'année dernière, provient de la réadjudication de la barrière de Montegnée, qui n'a pas atteint le prix du bail précédent.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les Etats provinciaux
REPORT . . .	4,181	3,941
II. Produit du droit de navigation, qui a été cédé à la province par l'arrêté royal du 30 octobre 1820, n° 83, s'élevant, pour l'année courante, savoir :		
A. Sur les rivières de Meuse, d'Amblève et de la Vesdre, données à ferme pour trois années à partir du 1er janvier 1828 au 31 décembre 1830, pour une somme annuelle de . . .	19,350	15,850
TOTAUX DE LA 1re SECTION. . . .	23,531	19,791

DEUXIÈME SECTION.

REVENUS INCERTAINS ET VARIABLES.

TOTAUX DE LA 2me SECTION.	« «	« «
« 1re «	23,531	19,791
TOTAUX DU CHAPITRE III.	23,531	19,791

CHAPITRE IV.

TOUS AUTRES MOYENS A ACCORDER A LA PROVINCE.

PREMIÈRE SECTION.

MOYENS A ACCORDER PAR L'ÉTAT.

ART. Ier. Subside par forme d'abonnement pour l'entretien des routes de 2e classe, accordé par arrêté royal du 13 mars 1831, n° 73	42,536	42,536
A REPORTER. . . .	42,536	42,536

II. La somme proposée à cet article forme le produit brut des fermages sur les différentes rivières, d'après la dernière adjudication qui a eu lieu le 23 octobre 1827, en vertu de l'arrêté royal du 6 septembre même année, n° 160. L'établissement des péages sur ces rivières a eu lieu par le réglement sanctionné par arrêté royal du 30 octobre 1820, n° 83. Il est à observer toutefois que l'adjudication finira le 31 décembre 1830, et qu'ainsi la somme proposée ci-contre doit être considérée comme approximative.

Le produit de la navigation sur la rivière d'Ourte a été retranché de la somme de 19,350 fl., qui est réduite à celle de 15,850 fl., attendu que le canal de la Meuse à la Moselle, sur toute son étendue dans cette province, doit être achevé, et les péages perçus en faveur de la Société de Luxembourg, à partir du 1er janvier prochain.

ADJUDICATIONS DES DROITS DE NAVIGATION.

INDICATION DES BUREAUX.	DATES DES ADJUDICATIONS.	MONTANT ANNUEL.	
Huy	23 octobre 1827.	2,350	«
Fragnée	« id. «	5,350	«
Lixhe.	« id. «	6,683	33
Chênée.	« id. «	883	33
Douxflamme	« id. «	583	34
	TOTAL	15,850	«

CHAPITRE IV.

I. La somme proposée ci-contre a été accordée, les années précédentes, à titre d'abonnement ordinaire.

	Montant des sommes allouées l'anneé précédente.	Sommes proposées par les Etats provinciaux.
Report. . . .	42,536	42,536
II. Produit de la barrière de Paille, sur l'embranchement de Fraineux vers Ciney (2e classe, n° 3), partie comprise entre l'ancienne et la nouvelle limite de la province, pour l'année 1831 (arrêtés royaux des 15 mai 1823, n° 27, et 4 février 1825, n° 81.)	150	150
Totaux de la 1re Section. . . .	42,686	42,686

DEUXIÈME SECTION.

MOYENS A FOURNIR PAR LES COMMUNES. — NÉANT.

TROISIÈME SECTION.

MOYENS A FOURNIR PAR LES ADMINISTRATIONS DES POLDERS ET AUTRES CORPORATIONS. — NÉANT.

QUATRIÈME SECTION.

MOYENS A ACQUÉRIR PAR DES IMPOSITIONS ET NÉGOCIATIONS DE FONDS PROVINCIAUX.

I. Imposition provinciale consistant en une taxe sur les chiens, établie en vertu de l'arrêté royal du 7 décembre 1826, n° 151, pour concourir au paiement de la dette que la province a dû contracter en 1816 et 1817, par des achats de farines et de grains, afin de secourir les classes indigentes, évaluée à	9,000	9,000
Totaux de la 4e Section . . .	9,000	9,000
« « 3e « . . .		
« « 2e « . . .		
« « 1re « . . .	42,686	42,686
Totaux du chapitre IV. . . .	51,686	51,686

II. L'allocation proposée ci-contre forme le produit annuel de la barrière de Paille, d'après le dernier bail du 10 mars 1828, qui finira au 1er avril 1831.

I. La somme proposée est égale au montant brut de 1829.

RÉCAPITULATION.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les Etats provinciaux.	
TOTAUX DU CHAPITRE Ier	8,878	87½	7,208	33
« « II.	72,382	74	100,526	05½
« « III.	23,531	«	19,791	«
« « IV.	51,686	«	51,686	«
TOTAUX DES REVENUS ET MOYENS PROVINCIAUX	156,478	61½	179,211	38½

DÉPENSES ET BESOINS

PROVINCIAUX.

Indication des Objets.

CHAPITRE PREMIER.

AFFAIRES FINANCIÈRES DE LA PROVINCE EN PARTICULIER.

PREMIÈRE SECTION.

FRAIS ET CHARGES SUR LE BONI, LES REVENUS ET AUTRES MOYENS DE LA PROVINCE.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux.
ART. Ier. Appointemens ou salaires des receveurs de l'enregistrement, sur leurs recettes du chef du produit des barrières sur les routes provinciales (arrêté royal du 4 juillet 1824, n° 93.)	84	90
II. *Idem*, des receveurs de l'imposition provinciale sur le produit de la taxe sur les chiens.	360	360
III. Frais d'impression et de confection des rôles pour ladite taxe.	600	1,440
IV. Remises des receveurs de l'enregistrement sur leurs recettes du chef des revenus des rivières (arrêté royal du 4 juillet 1824, n° 93.)	470	390
TOTAUX DE LA 1re SECTION	1,514	2,280

DÉPENSES ET BESOINS

PROVINCIAUX.

Indication des Motifs

QUI ONT SERVI DE BASE A LA FIXATION DES SOMMES PROPOSÉES.

CHAPITRE PREMIER.

Art. I[er]. La somme proposée ci-contre est basée sur le montant des droits de barrières, sur lesdites routes provinciales, pendant 1830.

II. Les frais de perception sont établis à raison de 4 pour cent du montant brut de la taxe portée en recette, conformément à l'ordonnance du 28 juillet 1826, approuvée par Sa Majesté le 7 décembre suivant, nº 151, donc 360 pour 1831.

III. Les frais de confection des rôles, et les frais d'imprimés et de timbres des comptes d'apurement constatés pour l'exercice 1828, s'élèvent à 2,533 fl. 89 c., à raison d'un produit brut de 13,026 fl. 84 c. Ainsi les frais de 1831 ne peuvent être évalués à une somme moindre que 1,440 fl., dont on propose l'allocation.

IV. Cette somme est diminuée proportionnellement au produit de la navigation sur la rivière d'Ourte, qui cessera d'être perçu à partir du 1[er] janvier 1831, pour être remplacé par les péages sur le canal de Meuse-et-Moselle, en faveur de la Société de Luxembourg.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	

DEUXIÈME SECTION.

AMORTISSEMENT A INTÉRÊT DES NÉGOCIATIONS DE FONDS PROVINCIAUX. — NÉANT.

TROISIÈME SECTION.

REMBOURSEMENT D'AVANCES AU TRÉSOR.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	
Art. Ier. Remboursement de la somme de 45,969 fl. 25 c. 1/2, due au trésor du chef des grains fournis à la province, en 1816 et 1817, conformément à l'arrêté de S. M. du 4 août 1825, nº 118, pour 5e à-compte.	3,333	33	3,200	
II. Remboursement des fonds versés par différentes communes et employées lors de la disette des grains en 1816 et 1817, pour venir au secours de la classe indigente : ces fonds s'élèvent, déduction faite de ce qui a déjà été remboursé à ces communes, à une somme de 90,131 fl. 66 c., aux termes de l'arrêté précité On porte ici pour 5e à-compte.	6,666	67	6,400	
III. Contingent annuel de la province dans les frais de contribution du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, dit *Zuid Willem Waart*, 10e année	12,958	38	12,948	21 1/2
IV. Somme restée due sur le budget de 1827 à la commune de Lens-sur-Geer.			492	95
Totaux de la 3me Section.	22,958	38	23,041	16 1/2
« 2me «				
« 1re «	1,514		2,280	
Totaux du Chapitre Ier.	24,472	38	25,321	16 1/2

I et II. Les fonds destinés au paiement des sommes proposées dans ces articles, consistent :

1° Dans le produit net de la taxe sur les chiens. . . . . fl. 7,200

2° Dans une somme de 2,400 fl., prise sur les autres fonds disponibles de la province. 2,400

TOTAL 9,600

Conformément à la lettre de M. l'Administrateur de l'Intérieur en date du 1er septembre 1826, B. n° 19, le tiers de cette somme a été proposé à l'art. I, et les deux tiers restans à l'art. 2.

III. Les États de la province ont voté, dans leur séance du 13 juillet 1820, une somme de 125,000 fl., payable en 30 années à commencer de 1822, pour la part contributive de cette province dans les frais de construction du canal de Maestricht à Bois-le-Duc ; l'allocation proposée ci-contre forme le 10e à-compte.

La différence qui existe entre la somme de 13,085 fl. 1/2 c., portée en recette, et celle de 12,948 fl. 21 c. 1/2, proposée ci-contre, provient de la déduction faite pour les non-valeurs sur la contribution personnelle, qui sont évaluées à 136 fl. 79 c.

IV. Cette somme a été ordonnancée le 8 avril 1829, en faveur de la commune de Lens-sur-Geer, pour remboursement de celle qu'elle a avancée et qui a été employée à secourir les classes indigentes lors de la disette des grains en 1816 et 1817. Mais M. l'Administrateur du Trésor, n'ayant pas reçu le mandat acquitté, n'a pu le comprendre dans son dernier compte supplémentaire de 1827.

CHAPITRE II.

JUSTICE ET POLICE.

PREMIÈRE SECTION.

FRAIS INVARIABLES.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les Etats provinciaux	
Art. Ier. Menus frais des tribunaux de première instance.	1,554	37	1,554	37
II. « *Idem* » de Commerce . . .	756		756	
III. « *Idem* » de simple Police . .	94	50	94	50
IV. « *Idem* » de Justice-de-paix. .	661	40	661	40
V. Frais de bureau des colléges des Régens des prisons. .	700		700	
VI. Traitement de la veuve Cawet, faisant le service de garçon de bureau près le préposé aux archives provinciales. . . .	60		100	
Totaux de la 1re Section . . .	3,826	27	3.866	27

DEUXIÈME SECTION.

FRAIS VARIABLES ET INCERTAINS.

I. Frais d'entretien journalier et petites réparations des locaux occupés par la cour supérieure, les tribunaux et les archives, des maisons d'arrêt et des prisons.	1,000	1,000
II. Location des maisons d'arrêt et des prisons, tant des locaux maintenant employés, que de ceux qui pourraient être loués par la suite	150	150
III. Frais de réparation et achat du mobilier pour la cour supérieure, les tribunaux et les prisons	750	750
IV. Supplément aux déficits éventuels des menus frais des tribunaux.	100	100
V. Frais de déménagement ou déplacement des tribunaux.	125	125
VI. Fournitures de bureau, telles que, registres, papiers, plumes, encre, etc., au greffe des prisons à Liége	100	100
A Reporter. . . .	2,225	2,225

CHAPITRE II.

Art. I, II, III, IV et V. Les sommes proposées à la première section ont été distraites du budget extraordinaire de l'État, et mises à la charge de la province par arrêté royal du 7 avril 1823, nº 97; celle portée à l'article 5, qui n'était que de 300 fl., a été fixée à 700 fl., par arrêté de Sa Majesté du 4 juillet 1825, nº 143.

VI. La somme proposée ci-contre a été augmentée de 40 fl., par résolution de l'Assemblée des États du 21 juillet 1830.

I, II, III, IV et V. Les dépenses qui font l'objet des articles ci-contre, ont été distraites du budget extraordinaire de l'État et mises à la charge des fonds provinciaux, par arrêté royal du 7 avril 1823, nº 97, et les allocations y proposées sont nécessaires et suffiront pour les couvrir.

VI. L'allocation proposée à cet article est basée sur une lettre de M. le Conseiller d'État, Administrateur des pauvres et des prisons, en date du 10 novembre 1824, nº 4.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	
Report. . . .	2,225		2,225	
VII. Quotité de la province dans les frais d'entretien journalier et les petites réparations des maisons pour peines, et de leur mobilier.	1,160		1,120	
Totaux de la 2e Section . . .	3,385		3,345	

TROISIÈME SECTION.

FRAIS CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT LA POLICE LOCALE. — NÉANT.

Totaux de la 3e Section. . . .				
« 2e « . . .	3,385		3,345	
« 1re « . . .	3,826	27	3,866	27
Totaux du chapitre II	7,211	27	7,211	27

CHAPITRE III.

INTÉRIEUR.

PREMIÈRE SECTION.

NÉANT.

DEUXIÈME SECTION.

BATIMENS DESTINÉS AU SERVICE DU GOUVERNEUR, DES AUTORITÉS PROVINCIALES, TANT CIVILES QUE MILITAIRES, ET AU PLACEMENT DE LEURS BUREAUX.

Art. Ier. Montant des frais d'assurance contre incendie de l'hôtel de l'administration provinciale de Liége, et de son mobilier	90	90
II. Entretien dudit hôtel	400	
A Reporter. . . .	490	90

VII. La dépense du présent article résulte de l'arrêté royal du 25 septembre 1825, n° 174, et exige l'allocation ci-contre, à laquelle elle s'est élevée pendant 1829.

CHAPITRE III.

ART. 1er. L'allocation ci-contre résulte de l'acte d'assurance passé le 21 mars 1829, avec l'agent de la compagnie d'assurance de l'Escaut d'Anvers à Liége.

II. L'arrêté royal du 9 février 1829, n° 88, qui avait imputé sur les fonds provinciaux l'entretien de l'hôtel de l'administration provinciale, a été modifié par celui du 12 mai 1830, n° 103. Cette dernière disposition remet à la charge de l'État les dépenses dont il s'agit : il n'y a donc plus lieu de proposer aucune allocation de ce chef.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.
Report . . .	490		90
III. Somme réservée sur le solde définitif du dernier compte supplémentaire de 1826, portée en recette extraordinaire, art. 3, chap. Ier du budget de 1830	185	07	
Totaux de la 2e Section. . . .	675	07	90

TROISIÈME SECTION.

TRAITEMENT DES MEMBRES ET DES EMPLOYÉS DES ADMINISTRATIONS COMMUNALES, DANS LES COMMUNES HORS D'ÉTAT DE SUPPORTER CES FRAIS. — NÉANT.

QUATRIÈME SECTION.

PRIMES POUR LA DESTRUCTION D'ANIMAUX NUISIBLES.

I. Primes pour la destruction des loups	250		100
Totaux de la 4e Section . . .	250		100
« 3e « . . .			
« 2e « . . .	675	07	90
« 1re « . . .			
Totaux du chapitre III. . . .	925	07	190

CHAPITRE IV.

WATERSTAAT.

PREMIÈRE SECTION.

EMPLOYÉS DU WATERSTAAT AU SERVICE DE LA PROVINCE.

Art Ier. Traitement desdits employés	6,300	6,300
II. Indemnité pour leurs frais de voyage et de séjour . .	2,500	2,500
Totaux de la 1re Section. . . .	8,800	8,800

III. L'allocation ci-contre n'a été proposée et allouée que pour l'exercice 1830.

I. La somme proposée ci-contre en vertu de l'arrêté royal du 7 avril, même année, nº 97, suffit pour couvrir la dépense à y imputer.

CHAPITRE IV.

ART. I et II. Les sommes proposées ci-contre ont été allouées en 1830.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.

DEUXIÈME SECTION.

TRAVAUX MARITIMES. — NÉANT.

TROISIÈME SECTION.

TRAVAUX DES PORTS DE MER. — NÉANT.

QUATRIÈME SECTION.

TRAVAUX A EXÉCUTER AUX RIVIÈRES.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.
I. Sur la Meuse	14,033	33	15,080
II. Sur l'Ourte . . . . III. Sur l'Amblève . . . . IV. Sur la Vesdre	1,346	67	300
V. Pour remboursement à faire aux concessionnaires du canal de la Moselle à la Meuse, du chef du produit du droit de la navigation sur l'Ourte	3,500		
A Reporter . . .	18,880		15,380

I. Les dépenses à imputer sur l'allocation proposée au présent article, sont :

1° L'établissement d'un ponceau en charpente, sur un ruisseau qui traverse le chemin de halage à Seilles.	300	
2° Reconstruction d'un mur de soutennement à la descente du perré des Malades, et construction d'un pavage à une descente à la rivière dudit perré, rive gauche.	400	
3° Curage du lit de la rivière immédiatement en amont du perré à Flémalle (Haute)	680	
4° Établissement d'un chemin de halage entre les Augustins et le Rivage-sur-Meuse à Liége. (Un quart du montant du détail estimatif à prélever sur cet exercice).	10,028	73
5° Exhaussement et prolongement du perré établi en amont de l'Ile Mousaine, près chez Poissinger, rive gauche.	1,630	
6° Réparation du facinage et du talus de la digue de Chertal.	920	
7° Réparations générales, et entretien des chemins de halage, perrés, enrochemens, etc.	1,121	27
TOTAL	15,080	

II. *Néant.* A charge de la société de Luxembourg.

III et IV. Les dépenses à imputer sur l'allocation proposée à ces deux articles, consistent en des ouvrages existans.

V. Cette somme n'est plus proposée, attendu que le produit de la navigation sur l'Ourte, cesse d'être perçu à partir du 1er janvier prochain, pour être remplacé par le péage en faveur de la société de Luxembourg.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	
REPORT. . . .	18,880		15,380	
VI. Somme restée due sur le budget de 1826, au sieur F. Bernimolin, pour dernier cinquième du prix de son adjudication, et pour assurance des travaux qu'il a exécutés sur la Meuse; portée en recette extraordinaire, art. 3, chapitre Ier du budget de 1830	2,500			
VII. Supplément accordé au sieur Lhonneux, entrepreneur.	407	99		
VIII. Somme restée due sur le budget de 1827, au sieur Carlier pour travaux qu'il a exécutés sur la rivière d'Ourte; portée en recette extraordinaire, art. 3, chap. Ier du présent budget.			9	55
IX. *Idem* au sieur Walthery, pour les 4 cinquièmes des travaux qu'il a exécutés sur la Meuse, portée en recette extraordinaire, art. 3, chap. Ier du présent budget.			54	72
X. *Idem* au même pour le dernier cinquième des travaux ci-dessus mentionnés; portée *idem*.			6	08
XI. *Idem* au sieur Jacques Bounameaux, pour travaux qu'il a exécutés sur la Meuse; portée *idem*.			44	92
XII. Somme réservée pour diverses réparations à faire le long de la Meuse entre Huy et Liége; portée *idem*			412	11
TOTAUX DE LA 4e SECTION. . . .	21,787	99	15,907	38

CINQUIÈME SECTION.

TRAVAUX DES CANAUX. — NÉANT.

SIXIÈME SECTION.

ROUTES PROVINCIALES.

I. Pour l'entretien et réparation de routes non-classées . .	1,500	1,500
A REPORTER . . .	1,500	1,500

VI et VII. Les sommes ci-contre n'ont été proposées et allouées que pour l'exercice 1830.

VIII. La somme ci-contre est restée due au sieur J. Carlier, pour avoir débarrassé la descente, au quai de la Hamaide à la Boverie (Ourte), des pierres qui y gênaient le passage des chevaux. Ce retard de paiement provient de ce que le certificat de paiement n'a pu être délivré au sieur Carlier avant le 30 juin dernier.

IX et X. Les certificats de liquidation provisoire ont été soumis à la liquidation de la chambre générale des comptes, les 29 mai et 19 juin derniers, d'où ils ne sont pas encore revenus arrêtés définitivement.

XI. Cette somme forme le 10e de la retenue faite pour assurance des travaux en élagage et replaconnage des fascinages de l'île Mousaine et de la digue de Chertal.

XII. La somme ci-contre doit servir à faire face à la dépense de diverses réparations le long de la Meuse entre Huy et Liége.

I. L'allocation proposée au présent article est affectée au paiement des travaux ci-après indiqués, savoir :

1° Route de Bierset, pour travaux de réparations et d'entretien ordinaires. .	480	53
2° *Id.* Planchard, *id.* *id.* . .	225	47
3° *Id.* Rocour, *id.* *id.* . .	269	72
4° *Id.* Dieren-Patar, pour travaux de reconstruction en pavage et en cailloutis, d'après le procédé de Mac-Adam, et pour réparations et entretien ordinaires.	524	28
TOTAL. . . .	1,500	

Les travaux susmentionnés ont été adjugés pour les sommes respectives le 25 juin 1828, pour un bail de six années, dont les 1,500 fl. forment le sixième.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux.
Report. . . .	1,500	1,500
II. Pour prolongement des routes provinciales.	2,597	2,351
III. Supplément accordé au sr Bounameaux, entrepreneur.	1,355	
IV. Pour l'achèvement de la route de Beaufays à Aywaille.	5,000	
V. Pour la construction de la route de Huy à Tirlemont.		19,767 74
VI. Pour la construction de la route de Bierset à Hannut.		5,014 43
VII. Subside pour compléter le nombre de soixante actions à 500 fl., qui seront prises au compte de la province, pour l'achèvement de la route de Battice à Maestricht (1re année).		5,014 43
Totaux de la 6e Section. . . .	10,452	33,647 60

SEPTIÈME SECTION.

GRANDES ROUTES DE 2e CLASSE.

I. Pour concourir à l'entretien des routes de 2e classe.	42,536	42,536
A Reporter. . . .	42,536	42,536

II. Le produit actuel des barrières sur ces routes, est de 3,941 fl. La dépense ci-dessus, y compris 90 fl. pour frais de recette, s'élevant seulement à la somme de 1590 fl., il reste disponible 2,351 fl., dont on propose l'allocation pour le prolongement desdites routes provinciales, conformément à la résolution du 11 juillet 1828, portant que l'excédant disponible sera employé au prolongement de ces mêmes routes.

III et IV. Les allocations ci-contre n'ont été proposées et allouées que pour l'exercice 1830.

V. Cette allocation forme le total du prélèvement du centième additionnel autorisé par arrêté royal du 25 octobre 1829, n° 29, pour la construction de la route de Huy à Tirlemont. Cette somme, portée ci-contre, et celle de 290 fl. pour non-valeurs sur la contribution personnelle et le droit de patente des exercices 1830 et 1831, représentent celles portées en recette au chapitre II, section II, article VII, inclus XII.

VI. Cette allocation forme le total du demi-centième additionnel voté par résolution de l'Assemblée Générale en date du 15 juillet 1829, pour la construction de la route de Bierset à Hannut.

VII. La somme proposée ci-contre est le montant du demi-centième additionnel voté par résolution de l'Assemblée Générale en date du 19 juillet 1830, pour l'achèvement de la route de Battice à Maestricht.

I. Les dépenses à imputer sur la somme proposée au présent article, sont :

ROUTE, N° 1.	De Liége à la limite vers Tougres. . .	Réparations et entretien ordinaires de la route et de ses ouvrages d'art; fourniture et pose de tablettes en pierre de taille, pour les ponceaux et aqueducs; ensemble.	3,300
	De Liége à la Maison Blanche	Réparations et entretien ordinaires de la route et de ses ouvrages d'art, et construction de deux aqueducs en briques; ensemble. .	16,730

A REPORTER . . . 20,030

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	
Report . . .	42,536		42,536	
II. Fonds affectés, pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1828, au paiement de la somme de 23,786 fl., part contributive de la province dans les frais de construction de la route de 2e classe, no 3, de Terwagne à Marche (4e à-compte).	4,757	20	4,757	20
Totaux de la 7e Section. . . .	47,293	20	47,293	20

HUITIÈME SECTION.

PLANTATION DES DUNES. — NÉANT.

NEUVIÈME SECTION.

DISPERSION DE SABLE PAR LE VENT. — NÉANT.

Totaux de la 9e Section				
« 8e »				
« 7e »	47,293	20	47,293	20
« 6e »	10,452		33,647	60
« 5e »				
« 4e »	21,787	99	15,907	38
« 3e »				
« 2e »				
« 1re »	8,800		8,800	
Totaux du Chapitre IV. . . .	88,333	19	105,648	18

		Report. . . .		20,030
ROUTE, n° 2.	Embranchement de Battice à Theux. .	Réparations et entretien ordinaires de la route et de ses ouvrages d'art; construction, 241m50 de garde-fous, d'un soutènement à Dison, pour remplacer un mur détruit, et fourniture et pose de six boute-roues dans la montagne de l'Agrappe		6,080
		Réparations et entretien ordinaires de la route et de ses ouvrages d'art. .	6,740	10,320
		Élargissement de la route entre la barrière de Loyble et la Maison des Malades.	3,580	
ROUTE, n° 3.	De la route n° 1, à Terwagne.	Réparations et entretien ordinaires de la route et de ses ouvrages d'art		3,800
	Embranchemnt vers Ciney.	*id.* *id.* *id.*		1,450
ROUTE, n° 5.	De Francorchamps à Stavelot	*id.* *id.* *id.* . . .		856
		Total. . . .		42,536

II. Par ordonnance du 9 juillet 1825, l'Assemblée des États a résolu de proposer au gouvernement de contribuer à la construction de ladite route de Terwagne à Marche pour la partie qui traverse cette province, pour une somme de 23,786 fl., équivalente à un peu plus de la moitié de la dépense totale de ladite construction. Par lettre du 5 avril 1826, n° 23, M. l'Administrateur de l'Intérieur a informé la députation des États, que Sa Majesté acceptait les offres faites par ladite Assemblée Générale. La même allocation est portée pour 1831.

CHAPITRE V.

SERVICE DE SANTÉ.

PREMIÈRE SECTION.

FRAIS INVARIABLES.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux.
ART. Ier. Subsides aux femmes nécessiteuses en couche. .	2,000	2,000
TOTAUX DE LA 1re SECTION. . . .	2,000	2,000

DEUXIÈME SECTION.

FRAIS VARIABLES ET INCERTAINS.

I. Enseignement des femmes dans l'art de l'accouchement, pour former des sages-femmes, et cours de pharmacie. . .	1,000	1.000
II. Traitement sanitaire et autres secours aux patiens nécessiteux, en cas d'épidémies et maladies contagieuses. . . .	1,200	1.200
TOTAUX DE LA 2e SECTION. . . .	2,200	2,200
« 1re »	2,000	2,000
TOTAUX DU CHAPITRE V. . .	4,200	4,200

CHAPITRE V.

Art. Ier. L'hospice de la Maternité à Liége, est chargé de recevoir et de soigner les femmes nécessiteuses de la province, dont l'accouchement est prochain; et comme ses revenus ne suffisent pas pour couvrir la dépense résultant de ce service, il lui est accordé annuellement sur les fonds provinciaux, une somme de 2,000 fl., dont on propose l'allocation pour 1831, laquelle somme équivaut à un quart environ de la dépense de cet établissement.

I. L'arrêté de Sa Majesté du 6 janvier 1823, n° 176, sert de base à la fixation de la somme proposée au présent article, pour couvrir les frais d'entretien des élèves sages-femmes, qui viendront de diverses communes de la province, pour assister au cours gratuit qui existe à l'hospice de la Maternité à Liége.

Un arrêté du 7 juillet 1827, n° 113, a aussi ordonné l'établissement d'un cours de pharmacie.

II. L'allocation proposée au présent article, en vertu de l'arrêté royal du 25 janvier 1824, n° 79, doit servir au paiement des frais de route et de séjour, dûs aux médecins et chirurgiens qui seraient chargés du traitement des indigens atteints de maladies contagieuses dans la province, et des frais résultans des médicamens nécessaires.

CHAPITRE VI.

CULTE.

PREMIÈRE SECTION.

CULTE RÉFORMÉ ET AUTRES, A L'EXCEPTION DU CULTE CATHOLIQUE. — NÉANT.

DEUXIÈME SECTION.

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux.	
Art. Ier. Subsides aux églises et curés.	4,000	4,000	
II. Montant des frais d'assurance contre l'incendie de l'hôtel épiscopal de Liége, et de son mobilier.		25	
III. Subside pour achever l'appropriation et l'ameublement de l'hôtel épiscopal.		5,014	43
Totaux de la 2e Section. . . .	4,000	9,039	43
« 1re »			
Totaux du Chapitre VI. . . .	4,000	9,039	43

CHAPITRE VI.

ART. Ier. L'allocation de 4,000 fl., faite au budget de 1830, et une somme de 2,320 fl., restée disponible sur les exercices antérieurs, sont destinées à faire face aux besoins de 1830. Douze demandes de secours sont instruites, et la dépense totale des travaux à faire, s'élève à 23,473 08

Les communes, les fabriques et les habitans y contribuent pour une somme de 10,236 13

Le déficit qui reste à couvrir par le trésor et la province, s'élève à . . . 13,236 95

Dans cette somme la province doit intervenir pour 6,500 fl. environ, ce qui absorbera tous les fonds disponibles.

Quant à 1831, il y a déjà deux nouvelles demandes de secours, pour des travaux dont la dépense est évaluée à 10,659 fl. 52 c.; et il est à croire qu'avant la fin de cet exercice, d'autres besoins urgens exigeront également le concours subsidiaire de la province.

Il existe encore dans la province beaucoup d'autres édifices du culte à réparer, et si les demandes n'en sont pas faites jusqu'à ce jour, il faut l'attribuer au défaut de ressources pour la partie de la dépense qu'on laisse à la charge de la commune.

Il y a donc lieu de proposer encore au présent budget, pour subsides aux églises et cures, une somme d'au moins 4,000 fl.

II. La somme dont on propose l'allocation ci-contre, formant la moitié des frais d'assurance contre incendie de l'hôtel épiscopal de Liége et de son mobilier, est à la charge de la province de Limbourg, comme faisant partie du diocèse.

III. Cette allocation forme le total du demi-centième additionnel, voté par résolution de l'Assemblé Générale, en date du 16 juillet 1830, pour achever l'appropriation et l'ameublement de l'hôtel épiscopal de Liége.

CHAPITRE VII.

MENDICITÉ.

PREMIÈRE SECTION.

SUBSIDES ET AUTRES DÉPENSES FIXES. — NÉANT.

DEUXIÈME SECTION.

DÉPENSES INCERTAINES ET VARIABLES.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux.
ART. Ier. Subsides à des communes.	16,000	13,000
II. Arriérés antérieurs à 1830.		3,100
TOTAUX DE LA 2e SECTION. . . .	16,000	16,100
« 1re «		
TOTAUX DU CHAPITRE VII. . . .	16,000	16,001

CHAPITRE VII.

Art. I et II. Cette allocation a pour objet exclusivement l'entretien des mendians, des insensés indigens, et des enfans abandonnés. Le nombre des mendians entretenus, était au 31 décembre 1829, dans les dépôts, de 196, et dans les colonies, de 104 (300). Leur entretien s'est élevé, pour 1829, à 15,100 fl., dont 8,100 fl. sont à la charge de la province, ci 8,100

Les insensés indigens ont coûté, en 1829, 12,944 fl. 45 c., dont 4,779 fl. 42 c. à la charge de la province, ci. 4,779 42

En 1829, il existait 223 enfans abandonnés, dont l'entretien s'élève à environ 8,000 fl.; la province doit y intervenir pour 2,000

Total. . . . 14,879 42

On peut évaluer à 2,000 fl. environ la déduction de cette dépense provinciale, par l'effet des mesures prises en 1830, pour faire supporter aux communes la partie qu'elles peuvent payer.

L'allocation pourrait donc n'être que de 1,300 fl.; mais il reste un arriéré antérieur à 1830, montant à 7,571 fl. 5 c., dont on déduit 4,535 fl. 76 c, disponibles sur le crédit de 1829, ce qui réduit cet arriéré à 3,035 fl. 29 c.

CHAPITRE VIII.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE SECTION.

TRAITEMENS ET AUTRES DÉPENSES FIXES.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux.
Art. Ier. Institution des Sourds-Muets.	300	300
II. Subside accordé à l'École Royale de Musique, à Liége, pour traitement d'un second maître de chant, et autres besoins.	600	600
III. Subside au sieur Renard, jeune peintre.	300	300
IV. *Idem.* Olivier, *idem.*		150
Totaux de la 1re Section. . . .	1,200	1,350

DEUXIÈME SECTION.

DÉPENSES INCERTAINES ET VARIABLES.

I. Traitement et supplément de traitement accordé aux instituteurs qui fréquentent l'École Normale.	500	300
II. Locaux et fournitures pour les écoles.	9,000	8,000
A Reporter. . . .	9,500	8,300

CHAPITRE VIII.

Art. Ier. L'allocation du présent article a été accordée au budget de 1823 et suivans, en vertu de l'arrêté royal du 7 avril 1823, n° 97, et conformément à celui du 11 octobre 1825, n° 90. Cet utile établissement est entretenu presque entièrement par des souscriptions volontaires, insuffisantes pour étendre convenablement son service et le perfectionnement.

II. La somme proposée ci-contre a été accordée par résolution du 20 juillet 1829.

III. Par résolution du 16 juillet 1829, il a été accordé au sieur Renard, jeune peintre, pendant trois années, un subside de 300 fl., pour le mettre en état de continuer ses études à l'Académie de Dessin, à Anvers.

IV. L'Assemblée Générale des États, par sa résolution du 21 juillet 1830, a accordé au sieur Olivier, jeune peintre, un subside de 150 fl.

I. La somme dont on propose l'allocation est destinée à accorder quelques secours aux instituteurs peu aisés, et à indemniser ceux qui fréquenteront l'École Normale établie à Liége.

II. Un subside de 9,000 fl. avait été accordé pour cet objet en 1829 et 1830; mais la situation financière de la province étant peu favorable, on a dû en réduire le montant à 8,000 fl.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.	Sommes proposées par les États provinciaux
REPORT. . . .	9,500	8,300
III. Somme restée due sur le budget de 1827, pour construction et ameublement des salles d'écoles, portée en recette extraordinaire, art. III, chap. Ier, du présent budget. . .		600
TOTAUX DE LA 2e SECTION. . . .	9,500	8,900
« Ire »	1,200	1,350
TOTAUX DU CHAPITRE VIII. . . .	10,700	10,250

CHAPITRE IX.

INDUSTRIE NATIONALE. — NÉANT.

TOTAUX DU CHAPITRE IX. . . .	» »	» »

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

. . . .	400	360
TOTAUX DU CHAPITRE X. . . .	400	360

III. La somme proposée ci-contre;

1° De celle	restée due à	la commune	d'Aywaille.	500
2°	*Id.*	*Id.*	d'Ouffet.	50
3°	*Id.*	*Id.*	de Jalhay	50
			Ensemble. . . .	600 fl.

Les ordonnances de paiement des sommes ci-dessus, ont été délivrées, la première, le 1er août 1827, et les deux autres, le 8 novembre 1829. Mais M. l'Administrateur du Trésor, n'ayant pas reçu ces ordonnances acquittées par les parties prenantes, n'a pu les comprendre dans son dernier compte supplémentaire de l'exercice 1827.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

La somme proposée au présent article doit couvrir les dépenses accidentelles et imprévues qui, pendant la durée du budget, peuvent être mises à la charge des fonds provinciaux, et pour le paiement desquelles il n'existe aucun fonds y spécialement affecté, et servir à suppléer à l'insuffisance que l'allocation de l'un ou de l'autre chapitre pourrait éprouver.

RÉCAPITULATION.

	Montant des sommes allouées l'année précédente.		Sommes proposées par les États provinciaux.	
TOTAUX DU CHAPITRE Ier	24,472	38	25,321	16
« « II	7,211	27	7,211	27
« « III	925	07	190	»
« « IV	88,333	19	105,648	18
« « V	4,200	»	4,200	»
« « VI	4,000	»	9,039	43
« « VII	16,000	»	16,100	»
« « VIII	10,700	»	10,250	»
« « IX	»	»	»	»
« « X	400	»	360	»
TOTAUX DES DÉPENSES ET BESOINS PROVINCIAUX	156,241	91	178,320	05

BALANCE.

REVENUS ET MOYENS PROVINCIAUX	179,211	38
DÉPENSES ET BESOINS —	178,320	05
BONI PRÉSUMÉ DU PRÉSENT BUDGET	891	33

Ainsi fait et proposé par les États provinciaux de Liége, dans leur Assemble Générale du 21 juillet 1830.

Le Gouverneur de la Province,
(*signé*) SANDBERGT.
Par ordonnance des États provinciaux,
Le Greffier, (*signé*) BRANDÈS.
Pour copie conforme :
Le Greffier des États de la province de Liége,
(*signé*) H.-N.-J. WARZÉE.
Approuvé par notre arrêté du 30 avril 1831.
Le Régent de la Belgique,
(*signé*) SURLET DE CHOKIER.
Par le Régent :
Le Ministre de l'Intérieur,
(*signé*) DE SAUVAGE.
Pour copie conforme :
Le Secrétaire-Général du Ministère de l'Intérieur,
PH. DONCKER.

Specimen

DU DICTIONNAIRE

DE L'ESPAGNE

ET

DU PORTUGAL,

PAR

PH. VANDER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN ET DE LUCQUES, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE CELLE D'HISTOIRE NATURELLE DE VÉTÉRAVIE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LIÈGE, AUTEUR DE L'ATLAS UNIVERSEL EN 400 FEUILLES, ET DE L'ATLAS DE L'EUROPE, EN 165 FEUILLES.

LE DOCTEUR MEISSER

EST CHARGÉ DE LA RÉDACTION ET DE LA CORRESPONDANCE.



Bruxelles,

A L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE,

FAUBOURG DE FLANDRE.

1831

La température des Asturies est humide et froide : les vents du nord et d'ouest y amènent des nuages et des brouillards qui, étant arrêtés par les hautes chaînes de montagnes dont est couverte la presque totalité de la province, s'y résolvent en pluies continuelles ou demeurent suspendus dans l'atmosphère, de telle sorte que le ciel est constamment nébuleux. Les neiges qui couronnent les sommets des montagnes rendent la température plus froide que dans le reste de l'Espagne, surtout pendant l'hiver qui est très pluvieux; le printemps l'est encore davantage, et les brouillards qui surviennent en été ôtent à cette saison tous ses charmes.

Les qualités malfaisantes de l'atmosphère se reproduisent dans les grains, les fruits, les végétaux en général et les arbres mêmes, qui renferment tous une humidité surabondante : aussi les grains ne s'y conservent pas, beaucoup de fruits ne peuvent parvenir à leur maturité, et dans les foyers le bois ne laisse que peu de cendres et s'évapore en fumées. Enfin si l'on en excepte le charmant site d'Oviedo et les côtes, qui, par la rareté des brouillards et la température plus douce et plus uniforme qu'y entretient la mer, sont moins insalubres que l'intérieur du pays, cette province réunit tous les caractères qui la rendent la plus malsaine de la Péninsule Ibérique.

Le sol est hérissé de montagnes escarpées et de profondes vallées : les cimes des hautes montagnes, presque toujours couvertes de neiges, bravent le solstice d'été et n'offrent aucune végétation, tandis que leurs pentes mitoyennes s'embellissent de pins, de bouleaux et de châtaigniers.

La multitude de petites rivières et de ruisseaux qui arrosent les vallées en tout sens, sont considérablement grossis en temps de pluie par les torrens qui se précipitent des monts de première, de seconde et de troisième hauteur, dont les eaux communiquent au sol qui est généralement maigre, une luxuriance de végétation que vient encore accroître l'excessive humidité de l'atmosphère. Ce n'est que vers les régions septentrionales que les montagnes s'affaissent insensiblement; plusieurs même d'entr'elles disparaissent et s'effacent presqu'entièrement à quelque distance du bord de la mer, où s'étendent quelques plaines dont la culture est soignée et la végétation fraîche et vigoureuse.

Les eaux minérales sont multipliées dans les Asturies : on distingue les Caldas, à une lieue d'Oviedo; leur degré est celui d'ébullition : on leur attribue des cures miraculeuses.

Bien que le climat soit en général peu propice aux produits de l'agriculture, il n'est pas moins vrai qu'il existe dans cette province quelques territoires riches et fertiles, principalement dans les vallées de la partie supérieure, qui présentent de beaux pâturages et une culture soignée et productive, à mesure qu'elles s'ouvrent vers les basses régions. Dans plusieurs cantons on récolte d'excellens fruits et des légumes très savoureux : le blé qu'on nomme *escanda* donne une farine substantielle fort blanche. Les habitans font un cidre excellent des pommes qui sont très abondantes : il existe plusieurs prairies naturelles et artificielles où paissent de nombreux troupeaux : on rencontre aussi quelques pièces de terre labourable d'une étendue considérable.

Pour l'engrais des campagnes les agriculteurs mettent à profit les polypes, les zoophytes, les écailles, et les détritus de divers crustacés jetés sur la plage par les flots.

Dans la direction de l'ouest à l'est, sur une étendue de plus de quarante lieues, et en partie toujours sur le littoral de l'Océan où le sol abrupte présente alternativement des montagnes élevées, des gorges étroites et resserrées ou d'épaisses forêts, on rencontre plusieurs vallons délicieux dont les plantes fructifient même pendant l'hiver, tandis que les hauteurs sont chargées de frimas. L'Océan pénètre dans quelques-unes des vallées projetées au loin de ces montagnes, et forme des baies d'une lieue et plus de profondeur qui fertilisent de belles prairies et des plaines productives. C'est en hiver que les *Vaqueros*, espèce de nomades qui

ne s'occupent que de la garde des troupeaux, habitent ces côtes de l'Océan, tandis qu'en été ils se retirent sur diverses montagnes, entre autres celles de Los Tariejos. Parmi un grand nombre d'améliorations qui ont été recommandées aux agriculteurs des Asturies, on a surtout insisté sur un choix mieux entendu des plantes pour les prairies artificielles, et sur la naturalisation de plusieurs genres de la flore de l'Amérique septentrionale, qui s'acclimateraient et prospéreraient au grand avantage de cette province.

Les principales céréales sont le maïs dont le pain appelé *borona* constitue la nourriture des gens de la campagne; le seigle, l'avoine, l'orge, et l'*escanda*, espèce de froment très-pur qui mûrit en août et qui donne un pain d'une bonne qualité : l'humidité du climat nuit à l'abondance de la récolte du blé; les pois, les fèves et les haricots sont des objets de grande culture; le chervis, plante indigène, mériterait d'être propagé davantage, il enrichirait les moyens de subsistance. Cette province produit en outre d'excellens fruits dont le goût est plus ou moins délicat suivant que le sol est plus ou moins rapproché de la côte. Les plantes potagères y croissent en abondance, ainsi que les graines de toute espèce. Il y a peu de jeunes plants de vignes. Les pommiers, les noisetiers, les amandiers, les figuiers, les châtaigniers, les noyers donnent aux Asturies des fruits savoureux et des bois précieux. Quelques coudriers sont parsemés sur les montagnes et sur les bords des champs près des ruisseaux que parent nos saules et nos aulnes, arbres européens presque inconnus dans les régions méridionales de l'Espagne.

Quelques endroits de la côte produisent des oranges et des limons en petite quantité : les cistes, les landiers et d'autres bruyères couvrent les terrains incultes : les rouvres, les houx, les faux platanes, les lauriers sauvages et plusieurs autres arbres sont remarquables par leur végétation vigoureuse. On emploie quelques uns de ces arbres pour les constructions navales.

Sur les rochers maritimes coupés à pic végète l'orseille dont l'ignorance des habitans ne peut tirer aucun parti.

On récolte dans les montagnes de la violette qu'on expédie aux pharmacies de Madrid et d'autres villes du royaume : plusieurs plantes médicinales dont les vertus sont constatées ailleurs, telles que l'ellébore, la valeriane, l'angélique, croissent ici en abondance et périssent sur pied, sans que l'on ait jamais soupçonné leurs propriétés bienfaisantes. A l'exception de quelques parties des montagnes des Asturies presqu'entièrement dépourvues de végétation, toutes les autres sont boisées : les châtaigniers, les bouleaux, les pins et d'autres arbres y forment de grandes forêts à l'ombre desquelles on se croirait dans celles du reste de l'Europe occidentale.

On élève dans cette province de nombreux troupeaux de bêtes à cornes, des porcs et des chevaux de petite race très-renommés, dont on fait le commerce dans le reste de l'Espagne. Plus communs que dans les autres montagnes de la Péninsule, les ours sont très-fréquens dans les forêts des Asturies : aussi les peaux de ces animaux, qui sont converties en tapis dans presque toutes les maisons, attestent leur multiplicité et l'urgence de leur chasse qui ne se fait avec succès qu'en hiver au temps où l'animal s'engourdit.

Les torrens, les rivières abondent en excellens poissons parmi lesquels on distingue les truites, les anguilles, les saumons, les congres et les lamproies. La pêche en est si considérable que les principaux marchés de l'intérieur en sont approvisionnés, ainsi que des poissons de mer dont la côte surabonde, et qu'on en exporte même en hiver pour la consommation de Madrid.

La constitution atmosphérique des Asturies donne naissance à un grand nombre de maladies : quelques unes sont endémiques, telles que les fièvres putrides et catarrhales, les hydropisies, le scorbut, les affections vermineuses, la gale et plusieurs maladies cutanées : la lèpre et l'éléphantiasis y déploient leurs symptômes hideux, et les goitres n'y sont pas rares. Le meilleur régime

diététique qui a été suivi avec quelque succès dans cette contrée insalubre, consiste dans l'usage du vin et dans l'emploi des frictions à la peau.

ALBUFERA, lac d'Espagne dans la province et à 1 lieue au sud de Valence. Ce lac doit sa dénomination aux Maures : le nom d'Albufera s'applique à toutes les eaux stagnantes du milieu desquelles s'élèvent des miasmes délétères. L'Albufera de Valence a 3 lieues 1/2 de longueur du nord au sud et 2 lieues environ de largeur de l'est à l'ouest : sa circonférence est à peu près de 10 lieues : une langue de terre ou plutôt de sables (d'une largeur de 1,000 à 1600 mètres) le sépare de la mer Méditerranée avec laquelle un boucau très-étroit et qu'on peut facilement intercepter, le met en communication.

Encaissé entre deux fleuves considérables, dont l'un le Jucar qui, après s'être échappé avec violence des vallées profondes et solitaires d'Antella et de Suma-Corcel, se jette dans la Méditerranée au pied de la colline qui domine Cullera; et l'autre le Guadalaviar ou Turia qui a son issue des montagnes calcaires de Liria, après avoir baigné les murs de Valence, va se perdre dans les sables qui encombrent son embouchure; le lac d'Albufera doit son origine aux immenses débris calcaires charriés des montagnes voisines, par ces deux fleuves et par le Palencia, dont le cours se termine non loin de l'antique ville de Murviedro. Les dépôts considérables que formèrent ces eaux au pied des montagnes qui dans les temps reculés bordaient le golfe de Valence, s'élevèrent progressivement et s'avancèrent de plus en plus dans la mer. Lorsqu'ils atteignirent le courant sous-marin qui longe la côte et se fait régulièrement sentir depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au sommet du golfe de Lyon, repoussés par lui et par les vents d'est qui soufflent fréquemment avec violence sur cette côte, ils furent dirigés soit sur la rive gauche du Palencia, soit sur la rive gauche du Guadalaviar. Les premiers dépôts formèrent les marais de Murviedro, et les autres, enveloppant dans des limites plus étendues une portion plus considérable de la mer, constituèrent, en se relevant au-dessus du niveau des eaux, le lac ou étang d'Albufera qui, outre la partie du terrain constamment submergée, comprend encore dans ses limites une zone de terre d'inégale largeur que les eaux envahissent quelquefois d'une manière subite et inattendue, quoiqu'il arrive souvent qu'on ait recours aux procédés de l'art pour obtenir le même résultat.

Cette zone s'étend autour du lac : elle a pour limites au nord les terrains de Valence, d'Alfafar, de Masanasa et de Catarroja; à l'ouest, ceux d'Albal, de Silla et de Sollana; au midi, celui de Sueca. Le banc de sable ou Dehesa (réserve de chasse) se prolonge dans toute la longueur de la limite méridionale : plusieurs dunes couvertes de chênes, de genêts, de myrtes, de lauriers et de bruyères, longent ce banc, et rendent désormais impossible l'invasion des flots de la Méditerranée dans la partie de leur ancien lit qu'occupe aujourd'hui l'Albufera.

Quelque vaste que fût ce lac dans son origine, quelque profondes que fussent ses eaux, l'action lente du temps, une évaporation rapide et continuelle, sous un climat doux et sec, l'eussent depuis long-temps desséché, si les dérivations des deux fleuves, d'abondantes infiltrations et un grand nombre de sources ne suppléaient journellement à l'insuffisance des eaux pluviales. L'Albufera doit être considéré comme le réservoir naturel des eaux qui sourdent et arrosent l'immense plateau qui le domine et le sépare des collines de Quarte et des montagnes de Carlet. Les canaux d'arrosage ou Acequias de Quarte, de Mislata et de Tavara, alimentés par le Guadalaviar, parcourent les plus riches parties du vaste et précieux terroir de Valence, se subdivisent en une infinité de branches et vont se perdre toutes dans les lagunes ou terres basses qui entourent l'Albufera du côté du nord. Le torrent de Catarroja est l'égout principal de toutes ces eaux.

L'Acequia Real d'Alcira dont la con-


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06697 4646

